SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1924



PARIS

Chez le Secrétaire Général, 3, Avenue Victoria

1924

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1924

Bibliothèque de l'Académie de Médecine de New-York, 17 West, 43 Rd. street (représentée par John S. Brownne).

Bibliothèque de l'Université, ALGER.

Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg (représentée par M. le Dr Wickersheimer), *membre perpétuel*.

The John Crerar libary, CHICAGO, Ill.

Bibliothèque de l'Université de COPENHAGUE (Danemark), *membre perpétuel*.

École et Dispensaire Dentaires de Paris, 45, rue de La Tour-d'Auvergne (9e) (représentée par M. Blatter, directeur adjoint).

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte (6e) (1).

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon (5e).

Société médicale du IVe arrondissement, représentée par le Dr Fournier, 13, rue du Pont-Louis-Philippe (4e).

Laboratoire Lumière, 9, Cours de la Liberté, Lyon (représenté par M. Sestier).

Union des Médecins arméniens (représentée par le Dr Missakian, 3, rue de Brousse, Péra, Constantinople).

Library of the College of physicians, 22d street above Chestnut, PHILADELPHIE.

Bibliothèque de l'Université à Prague (J. G. Calve, libraire, Malé nám, 12, PRAGUE, I.)

Svenska lækareskællskapets medicinskhistoriska sektion, STOCKHOLM (adresse : Brockhaus, libraire, 17, rue Bonaparte, Paris).

Bibliothèque de l'Université à Vienne (Gerold, libraire, Stefansplatz, 8, VIENNE, I).

Janus, Archives Internationales pour l'Histoire de la Médecine (représenté par le Dr A. W. Nieuwenhuis, 44, Jan van Goyenkade, Leyde).

The Welcome Historical Medical Museum, 54• Wigmore st., Londres W. (représenté par le Dr Thompson).

Musée d'Histoire de la Médecine, au secrétariat de médecine de l'Université, 1, Strada Cogalniceanu, à Cluj, Roumanie (représenté par le Dr Bologa).

---

(1) Quand le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Achard (Dr C.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 37, rue Galilée (16e).

Albinana (Dr), 31, calle de Rosales, Mexico D. F.

Alcade (Dr Fernandez de), Docteur en médecine et en droit, 11, Gran Via, Madrid.

Albarel (Dr P.), rue Lieutenant-Colonel-Deymes, Narbonne.

Arbinet (Dr), 26, avenue de la Marseillaise, Strasbourg.

Avalon (Jean), 15, rue Froidevaux (14e).

Barbé (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, 11, rue de Luynes (7e).

Barbillion (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 24, avenue de l'Observatoire (14e).

Barker (Lewellys F.), Professeur à Johns Hopkins University, 1035 North Calvert street, Baltimore, Maryland (U. S.).

Basmadjian (K.-J.), Pharmacien, 9, rue Gazan (14e).

Baudot (A.), Docteur en pharmacie, 4, rue du Colonel-Marchand, Dijon.

Baudry, Docteur en pharmacie, 88, boulevard Malesherbes (8e).

Bauduoin (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 5, rue Stanislas (6e).

Baumgartner (Dr A.), Chirurgien des hôpitaux, rue de Varenne, 63 *bis* (7e).

Beaudoin (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

Beausite (Frédéric), 20, avenue de la Motte-Piquet (7e).

Beaupin, Bibliothécaire en chef de l'Université, 187, rue Nationale, Lille.

Beauvois (Dr), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

Belohlavek (Dr Charles), Docteur ès lettres, 1, Ostrovni, Prague II, Tchéco-Slovaquie.

Bergounioux (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot).

Bérillon (Dr), Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, 4, rue de Castellane (8e).

Bénard (Dr René), médecin des hôpitaux, 47 *bis*, boulevard des Invalides (7e).

Bilancioni (Pr Guglielmo), Professeur de l'Université, 5, Piazza Esquilino, Rome.

Biot (Dr René), ancien chef de la clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 4, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

Bitterman (Captain Théodore), U. S. Army Medical Dept Researh Board, Manille (Iles Philippines).

Bizard (Dr), 15, rue Margueritte (17e).

Blind (Dr Edmond), 4, faubourg de Pierres, Strasbourg.

Boinet (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 4, rue Edmond-Rostand, Marseille.

Boislinière (Dr Louis), c. p. directeur du Sanatorium de Mont-Saint-Roso, 3605 Lindell Ulud, Saint-Louis, Missouri, U. S. A.

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, 10 avenue d'Iéna.

Bonnefoy (Dr Marcel), 6, quai des Eaux-Vives, Genève.

Bord (Dr Benjamin), ancien interne des hôpitaux, 69, rue de Rome (8e).

Boudin (Dr Paul), Docteur en droit, 186, rue de Vaugirard (15e).

Boudon (Dr L.), chef de clinique à la Faculté de Médecine, 64, rue de Bellechasse (7e).

Boulangé (Ch.), Éditeur, 14, rue de l'Ancienne-Comédie (6e).

Boulanger-Dausse, pharmacien-chimiste, 4, rue Aubriot (4e), *membre perpétuel.*

Boury (René), Ingénr à l'Assistance publique, 17, rue Lafayette (9e)

Boutet (André), 132, rue de Courcelles (17e).

Boutineau, Membre de la Société archéologique, 73, rue de l'Alma, Tours.

Bræmer (Dr L.), Professeur à l'Université, 2, rue Saint-Georges, Strasbourg.

Brindeau (Pr A.), Professeur à la Faculté de Médecine, 71, rue de Grenelle (7e).

Brodier (Dr), Conservateur du Musée de l'hôpital Saint-Louis, 16, rue de Bruxelles (9e).

Brissemoret (Dr), chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine, 22, rue Adolphe-Besson, à Chelles (S.-et-M.).

Buchet (Charles), Directeur de la Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy (4e).

Bugiel (Dr), 72, boulevard Saint-Marcel (13e).

Bullock (Dr), Président du Royal College of Veterinary Surgeons, 10, Red Lion Square, Londres.

Burnier (Dr), Chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis, 5, rue Jules-Lefebvre (9e).

Busquet (Dr Hector), agrégé des Facultés, 11, rue Condorcet (9e).

Caillet (Dr Frédéric), 1, quai du Mail, Amboise.

Cantacuzène (Dr), 22, avenue de l'Observatoire, Paris.

Capparoni (Dr P.), 108, Via Pozzetto, Rome (7e).

Carbonnelli (Dr Giovanni), Istituto nazionale medico-farmacologico, 73, Via Casilina, Rome.

Cardenal (Dr H. Grenier de). L'été, Argelès-Gazost, et l'hiver, cours Pasteur, 65, Bordeaux.

Carvalho (Dr Silva), rue Brancamp J. M. G., Lisbonne.

Cavaillès (Dr Roger), 4, square Labruyère (9e).

Cellier (Dr), 56, rue Bassano (16e).

Challamel (Dr), 1, Avenue Reille (14e).

Chapelain (Dr Robert), 48, rue d'Ulm (5e).

Chaplin (Dr Arnold), Yord Gate, 3, Regents Park, Londres.

Charpentier (Dr R.), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 6, boulevard du Château, Neuilly.

Chatelin (Dr), ancien interne des hôpitaux, 141, boulevard Saint-Michel (15e).

Chauffard (Dr), Professeur de clinique à l'hôpital Saint-Antoine, membre de l'Académie de Médecine, 11, rue de Bellechasse (6e).

Chaumier (Dr Edmond), Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours.

Chauveau (Dr Claude), 225, boulevard Saint-Germain (7e).

Chevallier (Dr Paul), Chef de clinique à la Faculté, 6, rue de la Néva (8e).

Christiansen (Pr Vigo), membre correspondant de l'Académie de Médecine de Paris, 18, Lille Strandvej, Hellerup, près Copenhague.

Colin (Dr Auguste), Médecin-major de 1re classe en retraite, 2, rue d'Ulm (5e).

Collins (Dr Joseph) 37, West 51th street, New-York City (U. S.).

Coppez (Dr Henri), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 21, avenue des Arts, Bruxelles.

Cornil (Dr Lucien), 7 *bis*, rue Girardet, Nancy.

Cornillot (Dr) Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, 39, rue Gazan (14e).

Coulomb (Dr Robert), 28, rue Vignon (8e).

Coville (Dr René), Aiguillon (Lot-et-Garonne).

Coyon (Dr Armand), Médecin des hôpitaux, 1, rue de l'Arcade (8e).

Crookshank (Dr F.-G.), Médecin de l'hôpital français, secrétaire de la Section d'Histoire de la Médecine à la Société royale de Médecine, 41, Wimpole street, London, W 1.

Crouzon (Dr Octave), Médecin des hôpitaux, 70 *bis*, av. d'Iéna (16e).

Cumston (Ch. Greene), Privat docent d'Histoire de la Médecine, 3, rue Bellot, Genève.

Cushing (Dr Harvey), Professeur à l'École de Médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass. (U. S.).

Danel (Dr Louis), Professeur suppléant à la Faculté libre, 33, rue Jacquemart-Giélée, Lille.

Daniel (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences, 6, rue de la Palestine, Rennes.

Dardel (Dr Jean), 15, boulevard Saint-Germain (5e). L'éte à Aix-les-Bains.

Dartigues (Dr), 85, rue de la Pompe (16e).

Davies (Dr A.), Tokenhouse Yard, London E. E.

Dékeyser (Dr Léon), 9, rue des Sablons, Bruxelles.

Delaunay (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 36, rue Chanzy, Le Mans.

Delbet (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, 14, rue Roquépine (8e).

De Lint (Dr J.-G.), Gorinchem (Hollande).

De la Roche (Robert), licencié en droit, rédacteur au Ministère de l'Intérieur, 87, boulevard Saint-Michel (5e).

De Mets (Dr), 92, avenue de France, Anvers.

Deschiens, ex-Ingénieur chimiste des hôpitaux, 9, rue Paul-Baudry (8e).

Des Cilleuls (Dr Jean), Médecin-major à l'École d'application de cavalerie, licencié en droit, villa Belle-Vue, quai des Marronniers, Saumur.

Desnos (Dr), membre de l'Acad. de Médecine, 59, rue La Boëtie (8e).

Dimitracopoulos, ancien ministre de la Justice, ancien député, 9, rue Colacotroni, Athènes.

Dinguizli (Dr B.), médecin du gouvernement tunisien, 9, rue Ej-Maherzi, Tunis.

Dock (Dr Georges), 600, South Kingshighway, Barnes hospital, Saint-Louis, Miss. (U. S. A.).

Dorveaux (Dr Paul). Bibliothécaire en chef honoraire de la Faculté de Pharmacie, 58, avenue d'Orléans (14e).

Dubreuil-Chambardel (Dr Louis), Professeur à l'École de Médecine, 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours.

Dumas (Dr Georges), Professeur à la Sorbonne, 6, rue Garancière (6e).

Duplan (Dr), 58, rue Bobillot (13e).

Dupont (Dr V.), Kaolak (Sénégal).

Enriquez (Dr Edouard), Médecin des hôpitaux, 127, boulevard Haussmann (8e).

Farez (Dr Paul), 3, rue La Boëtie (8e).

Fay (Maurice), Chirurgien-Dentiste, 17, rue de la Ville-l'Évêque (8e).

Fialon (Henri), Pharmacien honoraire, 29, rue du Général-Noël Rueil (Seine-et-Oise).

Finot (Dr André), ancien interne des hôpitaux, 3, rue Le Verrier (6e).

Flandrin (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, 11, place Grenette, Grenoble.

Fletcher (Dr), 5, Hillside Road, Streatham Hill, London, S. W. 2.

Fleurant (Dr H.), 4, rue Bartholdi, Colmar.

Fonahn (Dr A.), Professeur agrégé à l'Université, Christiania.

Foote (Dr J.-A.), Professeur à l'Université Georgetoun, 1861, Mintwood Place, Washington D. C. (U. S.).

Forgue (Dr), Professeur de clinique chirurgicale, 18, boulevard du Jeu-de-Paume, Montpellier.

Fosseyeux (Marcel), Docteur ès lettres, Chef de service à l'Assistance publique, 189, avenue du Maine (14e).

Fraquet (M.) Pharmacien, 350, faubourg Bannier, Orléans.

Gaillot-Lavallée (Dr), 4, avenue Léon-Bollée, Le Mans.

Ganche (Édouard), homme de lettres, 48, rue de Maistre (18e).

Gariel (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 6, rue Édouard-Detaille (17e).

Garnier (Dr Charles), 68, rue Stanislas, Nancy.

Garrison (Dr Fielding H.), Redacteur de l'*Index medicus*, 2532, Thirteenth street, N. W., Washington, D. C.

Génévrier (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, 8, rue du Pré-aux-Clercs (7e).

Giacosa (Dr Piero), Professeur à l'Université, 30, corso Raffaello, Turin.

Giedroyc (Dr prince François), Maison E. Wende et Cie, 9, Krakoswskil-Cresduiescia, Varsovie.

Gigon (Dr A.), 7, rue Coq-Héron (1er).

Gilbert (Pr), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 27, rue de Rome (8e).

Giordano (Dr Davide), membre de l'Associazione italiana di Storia critica delle scienze mediche e naturali, 1574, San Leonardo, Venise.

Glénard (Dr Roger), ancien Interne des hôpitaux, docteur ès sciences ; l'hiver : 73, boulevard de Courcelles (8e) ; l'été : boulevard National, Vichy.

Goldschmidt (Dr D.), 3, rue Anatole-de-la-Forge (17e).

Goris (Albert), Professeur agrégé à la Faculté de Pharmacie, Pharmacien des hôpitaux, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (9e).

Gorsse (Dr de), 65, rue du Taur, Toulouse.

Gosset (Pr), Professeur de clinique chirurgicale à la Salpêtrière, 8, avenue Emile-Deschanel (7e).

Goulard (Dr R.), Villa des Tilleuls, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Grasset (Dr Hector), 78, rue du Renard, Rouen.

Grenet, Médecin des hôpitaux, 176, boulevard Saint-Germain (5e).

Grigaut (Dr A.), Chef des travaux de chimie à la Faculté de Médecine, 21, rue du Vieux-Colombier (6e).

Grimbert (Dr Charles), 11, rue Duroc (7e).

Gron (Dr F.), Huitfeldtsgt., 9 B, Cristiania.

Grunberg (Dr Jacques), Médecin de la Cie du Métropolitain, 5, boulevard de Clichy (17e).

Guelliot (Dr Octave), ancien Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, 31, rue Campagne-Première (14e).

Guiart (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 58, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.

Guillain (Dr G.), Médecin des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

Guillaud (Dr G.-A.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 77, avenue Gambetta, Saintes.

Guillon (Dr Paul), 10, place de Laborde (8e).

Guisan (Dr André), 2, place Bel-Air, Lausanne.

Gutmann (Dr René A.), chef de clinique à la Faculté, 18, rue Bonaparte (6e).

Hahn (Dr Lucien), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Hamburger (Dr Ove), Lecteur d'Anatomie à l'École des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.

Hariz (Dr M.-J.), 10, rue du Jourdain (20e).

Hartmann (Pr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 4, place Malesherbes (17e).

Harvier (Dr Paul), Médecin des hôpitaux, 235, boulevard Saint-Germain (7e).

Helweg (Dr Hjalmar), Médecin en chef de l'hôpital d'Oringe, Vordingborg, Danemark.

Helweh (Dr Johannes), Torvegade, 25, Copenhague, C.

Henry (Doctoresse Marthe), 4, rue Huysmans (6e).

Herscher (Dr M.-G.), Médecin des hôpitaux, 85, rue La Boëtie (8e).

Hervé (Dr Georges), Professeur à l'École d'Anthropologie, 8, rue Mansart (9e).

Hilton Simpson (M.-W.), Sole Street House, Fayerskam, Kent (Angleterre).

Holmgren (Dr Israël), Directeur de l'hôpital royal des Séraphins, Handtverkarigaten, 2 B, Stockholm.

Houdry (Dr R.), licencié en droit, avocat, 37, boulevard de Grenelle (15e).

Hue (Dr Fr.), Professeur à l'École de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 48, rue aux Ours, Rouen.

Huntington (Pr G.-A.), 116 East 63 ld street, New-York City (U. S).

Jacobs (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Kopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore (U. S.).

Jeanselme (Pr Edouard), Professeur de Clinique à l'hôpitai Saint-Louis, membre de l'Académie de Médecine, 5, quai Malaquais (6e).

Johnsson (Dr J. W. S.), Gammel Kongeveg, 84, Copenhague.

Joly (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, 39, boulevard Raspail (6e).

Jorge (Pr Ricardo), Directeur des services d'hygiène à la Faculté de Médecine, Lisbonne.

Jouffray (Dr Camille), 57, boulevard de Vaugirard (15e).

Judet (Dr A.), 1, rue de Villersexel (7e).

Jumentié (Dr J.-J.), ancien Chef de clinique à la Faculté, 111, avenue Victor-Hugo (16e).

Kahn (Pierre), 29, boulevard Bineau, Neuilly.

Kœnig (Dr Paul), 45, Grand'Rue, Colmar.

Klebs (Dr Arnold C.), Les Terrasses, Nyon (Suisse).

Kouzis (Dr Aristote), Directeur des *Archives de Médecine*,5, rue de Bucarest, Athènes.

Kroon (Dr J.-Émile), 25, Stationsweg, à Leyde (Hollande).

Lacassagne (Dr Jean), 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Laemmer (Dr), 5, rue Davioud (16e).

Lafon (Dr Ch.), 6, rue du Quatre-Septembre, Périgueux.

Laignel-Lavastine (Dr M.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 12 *bis*, place de Laborde (8e).

Lams (Dr Honoré), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Bibliothécaire de la Société de Médecine, 292, chaussée de Courtrai, Gand.

Lapersonne (Pr de), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, 30, rue de Lisbonne (8e).

Lardennois (Dr G.), Chirurgien des hôpitaux, 4, r. Quentin-Bauchart.

Larrieu (Dr), Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), *membre perpétuel*.

Latham (Dr Arthur), 38, Portland Place, London W I.

Lebovici (Dr Solo), 23, avenue Mac-Mahon (16e).

Lecène (Profr Paul), Chirurgien des hôpitaux, 51, boulevard Raspail (6e).

Leclair (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, 35, rue de Puebla Lille (Nord).

Leclerc (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, 12, rue de la République, Lyon.

Leclerc (Dr Henri), 19, avenue de Ségur (7e).

Lecoq (Lucien), 10, rue Meslay (3e).

Ledoux-Lebard (Dr R.), 22, rue Clément-Marot (8e).

Le François (Eugène), Éditeur, 9, rue Casimir-Delavigne (5e).

Léger (Dr Louis), à Chelles (S.-et.-M.).

Legrand (Amédée), Éditeur, 93, boulevard Saint-Germain (6e).

Le Gendre (Dr), Médecin honoraire des hôpitaux, 146, rue de Grenelle (7e).

Le Goff (Dr Jean), 178, faubourg Saint-Honoré (8e).

Lejars (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 96, rue de la Victoire (9e).

Le Lorier (Dr Victor), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, accoucheur des hôpitanx, 74, avenue Marceau (16e), *membre perpétuel.*

Lemaire (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, 62, rue de Monceau (8e).

Lemaire (Dr L.), Chirurgien de l'Hôpital civil, 27, rue des Vieux-Remparts, Dunkerque.

Lemeland (Dr), 8, rue Vignon (8e).

Lenormant (Dr Charles), Professeur agrégé à la Faculté, chirurgien des hôpitaux, 1 *bis*, rue Buenos-Ayres (7e).

Lereboullet (Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 193, boulevard Saint-Germain (7e).

Leri (Dr André), Professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux, 37, rue Bassano (8e).

Le Roy des Barres, maison de santé d'Épinay-sur-Seine.

Le Roy des Barres (Dr A.), Professeur à l'École de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).

Letondal (Dr Paul), assistant étranger de la Faculté de Paris, 24, rue Davioud (16e).

Letulle (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, 7, rue de Magdebourg (16e).

Levy (Dr Georges), 79, avenue Jean-Jaurès (15e).

Leymarie (A.-Léo), Docteur ès lettres, 36, rue de la Clef (5e).

Livet (Dr Louis), 63, rue de Miromesnil (8e).

Lœper (Dr M.), Médecin des hôpitaux, 15, rue Paul-Louis-Courier (7e).

Logre (Dr), 18, rue de la Condamine (17e).

Lutaud (Dr A.), 42, avenue du Président-Wilson (16e).

Lutaud (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 21, rue de Marignan (8e).

Lyon-Caen (Dr Louis), ancien chef de clinique à la Faculté, 7, rue Francisque-Sarcey (17e).

Maar (Dr V.), Professeur d'Histoire de la Médecine à l'Université, Store Kannikestræde, 13, Copenhague.

Magne, poudrerie du Bouchet, Vert-le-Petit (Seine-et-Oise).

Mallat (Dr Antonin), Villa des Saules, 9, avenue des Cygnes, Vichy.

Mallet (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 284, boulevard Saint-Germain (7e).

Marfan (P.-B.), Professeur de clinique, 30, rue de La Boëtie (8e).

Margarot (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté, 8, rue Maguelone, Montpellier.

Mascré (Marcel), Pharmacien de l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, Ivry.

Masson (Pierre), Éditeur, 120, boulevard Saint-Germain (6e).

Matas (Dr Rudolph), 2255 st. Charles avenue, New-Orléans, Louisiane (U. S.).

MAUCLAIRE (Dr), Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux, 40, boulevard Malesherbes, (8e).

MAUREL (Dr Pierre), 5, boulevard Montparnasse (6e).

MAURIAC (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 42, rue Ferrère, Bordeaux.

Mlle MAZOT, Pharmacien, licenciée ès sciences, 4, rue Royer, Collard (5e).

MEIGE (Dr Henry), Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 35, rue de Grenelle (7e).

MEISEN (Dr V.), Prosecteur de chirurgie opératoire à l'Université, 31, Allegade, Copenhague.

MENETRIER (Dr), Professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Médecine, Médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 59, boulevard Saint-Michel (5e).

MERCIER (Dr Raoul), Professeur à l'École de Médecine, 41, boulevard Heurteloup Tours.

MERSEY (Dr), 7, rue de Lapparent (7e).

MICHAUX (Dr Jean), Médecin de l'Asile de Nanterre, 3, rue Eugène-Labiche (16e).

MOLINÉRY (Dr Raymond), l'été à Barèges et l'hiver 30, avenue Sainte-Marie, Saint-Mandé (Seine).

MOLLIÈRE (Dr), 25, quai de la Bibliothèque, Lyon.

MONÉRY (Dr), Médecin-major de 1re classe, chef de service du Musée et des archives au Val-de-Grâce, 277, rue Saint-Jacques (5e).

MONTHUS (Dr), Ophtalmologiste des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

MONVOISIN, Vétérinaire, 67, avenue de Gravelle, Charenton.

MONRO (Dr T. K.), Professeur d'Histoire de la Médecine, 12, Somerset Place, Glasgow, Ecosse, *membre perpétuel*.

MORAX (Dr V.), Ophtalmologiste des hôpitaux, 26, boulevard Raspail (6e).

MORIN (Dr Antoine), 17, cours de Verdun, Lyon.

MORISSET (Dr), 5, rue des Pescheries, Mayenne.

MOUSSON-LANAUZE (Dr), 3 *bis*, place de la Tourelle, Saint-Mandé.

MOUTIER (Dr François), ancien Interne des hôpitaux, 95, rue de Monceau (8e).

NASS (Dr Lucien), 12, villa David, Vincennes.

NETTER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 104, boulevard Saint-Germain (7e).

NEVEU (Dr Raymond), 107, rue de Sèvres (6e).

NEWLAND (Dr H. Simpson), 3, North-Terrace, Adelaïde. South Australia.

NICAISE (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux, 3, rue Mollien (8e).

NOURRY (Émile) dit Saintyves, Éditeur, 62, rue des Écoles (5e), *membre perpétuel*.

OLIVIER (Dr Eugène), Professeur agrégé à la Faculté de Lille 116, rue de Rennes (6e).

ORIENT (Dr Jules), chargé de cours à la Faculté de Médecine, 3, Strada Regina Maria, à Cluj (Roumanie).

Pachon (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 12, rue de l'École-Normale, à Caudéran (Gironde).

Panayotatou (Doctoresse Angélique), 16, boulevard Ramleh, Alexandrie (Égypte).

Panckoucke (G.), avenue de Brolles, Bois-le-Roi (Seine-et-Marne.

Pansier (Dr), Châlet d'Oberland, chemin de la Violette, Avignon.

Pasteau (Dr O.). Ancien Chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 13, avenue de Villars (7e).

Payenneville (Dr J.), Médecin des hôpitaux, 10, place de la Rougemare, Rouen.

Pechenart (Dr), à Rethel (Ardennes).

Pellet (Dr J.), 12, rue du Puits-Tiphaine, Senlis (Oise).

Pelletier (Doctoresse), licenciée ès sciences, 75 *bis*, r. Monge (5e).

Pensuti (Dr Virginio), Professeur à l'Université, Piazza del l'Esedra di Termini, 47, Rome.

Peremans (Dr), 116, avenue de Belgique. Anvers.

Pernet (Dr Georges), 20, Devonshire Place, London W. 1.

Perrot, Professeur à la Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (6e).

Philibert (Dr), 4, avenue Hoche (8e).

Pierre Marie (Dr), Professeur de clinique des Maladies nerveuses à la Salpêtrière, membre de l'Académie de médecine, 76, rue de Lille (7e).

Pierret (Dr Robert), 7 *bis*, rue Raynonard (16e).

Piery (Dr), 5, rue Emile-Zola, Lyon.

Pignot (Dr). Chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, rue de Rennes (6e).

Plantier (Dr L.), Médecin de l'Hôpital, Annonay (Ardèche).

Pluyette (Dr Edouard), Chirurgien en chef des hôpitaux, 11, rue Vallence, Marseille.

Potel (L.-A.-E.), Chef de service des hôpitaux à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria (4e).

Poussier (Alfred), Pharmacien en chef des hôpitaux, 1, rue des Carmes, Rouen.

Power (d'Arcy Sir), K. E. E., Vice-Président du Collège royal de chirurgie, Chandos street, 10a, Cavendish Square, Londres, W 1.

Railliet (A.), Professeur honoraire des Écoles vétérinaires, membre de l'Académie de Médecine, 119, rue de Melun, Saint-Germain-sur-Morin (Seine-et-Marne).

Rasch (Dr C.), Médecin du Rigshospitalet, Amaliegade, 13, Copenhague K.

Rambaud (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, 14, rue Alsace-Lorraine, Poitiers.

Ravon (Dr E.), 42, rue de la Préfecture, Saint-Etienne.

Raymond (Dr Paul), 34, avenue Kléber (16e).

Récamier (Dr), 1, rue du Regard (5e).

Regnault (Dr), 84, rue Lecourbe (15e).

Rémond (Dr), Professeur de clinique à la Faculté de Médecine, Toulouse.

Remy (Dr A.). Médecin-major, Faymont, par le Val d'Ajol (Vosges).

Renaud (Dr A.), Médecin-major, adjoint au Directeur du Service de Santé, Rabat (Maroc).

Reutter de Rosemont (Dr Louis), 62, Avenue d'Ouchy, à Ouchy (Suisse)

Richer (Dr Paul), membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, 30, rue Guynemer (6e).

Rivier (G.), L'Oustalet flori, La Croix (Var).

Robin (Pr Albert), ancien professeur de Clinique à l'hôpital Beaujon, membre de l'Académie de Médecine, 18, rue Beaujon (8e).

Roché (Dr Henri), 20, rue de Rambuteau (3e).

Roger (Dr H.), Doyen de la Faculté de Médecine, 85, boulevard Saint-Germain (6e).

Rœderer (Dr Carle), Assistant d'orthopédie à l'Hôpital Saint Louis, 11, rue de Pétrograd (8e).

Rolants (Edmond), Auditeur au Conseil d'hygiène, Institut Pasteur, Lille.

Rolleston (Dr Davy), 17, Grave hospital Tooting, Londres.

Roblin (Dr Louis), Flamboin-Gouaix (Seine-et-Marne).

Rondopoulos (Dr P.-J.), Rédacteur en chef de la *Grèce médicale*, 14, rue Nikoforou, Athènes.

Roshem (Dr Julien), villa Les Chardons, r. de l'Écu, Cannes (A.-M.).

Roucayrol (Dr Ernest), 43, rue du Rocher (8e).

Rouquette (Dr), ex-médecin principal de l'armée, 23, rue Sausas, Bordeaux.

Rouveyre (Edouard), Éditeur, 102, rue de la Tour (16e).

Rouvière (Dr Henri), Chef des travaux anatomiques à la Faculté, 11, rue Lagarde (8e).

Roux (Dr Émile), Directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot (15e).

Roux (Dr Fernand), 6, rue de Chambiges (8e).

Rouxeau (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 8, rue Héronnière, Nantes.

Rouzaud (A.), Éditeur, 41, rue des Ecoles (5e).

Roy (Dr Paul), Ancien interne des hôpitaux, 19, rue Hautefeuille (6e).

Ruhrah (Dr John), 11 East Chase street, Baltimore, Maryland (U. S.), *membre perpétuel.*

Sabrazès, Professeur à la Faculté de Médecine, 50, rue Ferrère, Bordeaux.

Sarton (George), Directeur de la revue *Isis*, 21 Agossiz St. Cambridge, Mass. (U. S. A.).

Satre (Dr Antoine), 3, place aux Herbes, Grenoble.

Savornin (Dr H.-M.-J.), 60, avenue Jean-Jaurès (19e).

Schickelé (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Strasbourg.

Schilde (Baron de), à Schilde (Belgique).

Schlueter (Dr Robert E.), Metropolitain Building, Saint-Louis (U. S.).

Schrutz (André), Professeur d'histoire de la médecine, 2 Vladervova, Prague (Tchéco-Slovaquie).

Sée (Dr Pierre), 65, avenue des Champs-Élysées (8e).

Segard (Dr), 1, rue Clovis (5e).

SEMELAIGNE (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 59, boulevard de Montmorency (16e).

SÉRIEUX (Dr), Médecin de l'Asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (13e).

SERGENT, Pharmacien, 43, rue de Châteaudun (9e).

SEVILLA (Henri), Médecin vétérinaire, 24, rue de Chazelles (17e).

SIEUR (Pr C.), Médecin inspecteur général honoraire, membre de l'Académie de Médecine, 54, boulevard Saint-Jacques (14e).

SIGERIST (Dr Henry), Ebelstrasse, 7, Zurich (Suisse).

SIGURET (Dr Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, 21, rue Baudin (9e).

SIMON (Antoine), 7, boulevard des Belges, Lyon.

SINGER (Dr Charles), 5 North Grove, Highgate N. 6, Londres.

SINGER (Dr L.), 3, Villa Boissière (16e).

SONNIÉ-MORET (Dr), 42, boulevard Montparnasse (14e).

STEIN (Dr John Bethune), 14 St Ave, 132, New-York.

STEPHENS (Dr G. Arbour), 61 Walter Road, Swansea (Angleterre).

STREETER (Dr Edward), 280, Beacon street, Boston (U. S.), *membre perpétuel*.

STOCKIS (Dr Eug.), Professeur de médecine légale à l'Université, quai Van Beneden, 20, Liège.

SZUMOWSKI (Dr Wladyslas), Professeur d'histoire et de philosophie médicales à l'Université jagellonienne, 6, Wolska, Cracovie (Pologne).

TANON (Dr Louis), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 14, rue des Carmes (5e).

TASKER (Major Arthur N.), Army medical Museum and Library, Washington, D. C.

TAYLOR (Captain James Spattiswoode), navy medical offlicier, navy yard, Philadelphie (U. S.).

TCHERNING (Profr), 30, Oster Sogade, Copenhague.

THIBIERGE (Dr G.), Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 64, rue des Mathurins (8e).

TIFFENEAU, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et Pharmacien des hôpitaux, 12, rue Rosa-Bonheur (15e).

TERRIEN (Dr Félix), agrégé, ophtalmologiste des hôpitaux, 48, rue Pierre-Charron (8e).

THOMPSON, Directeur du musée Welcome, 54a Wilgmore street, Londres W.

TORKOMIAN (Dr V.), 30, boulevard Saint-Michel (5e).

TOURAINE (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 7, boulevard Raspail (6e).

TRICOT-ROYER (Dr), Président de la Société internationale d'histoire de la médecine, 108, avenue d'Italie, Anvers.

TRUC (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 3, Carré-du-Roi, Montpellier.

TRZEBINSKI, Professeur à l'Université, 15, Zaretowa, Wilno (Pologne).

VALLON (Dr Ch.) Médecin honoraire de l'Asile Sainte-Anne, 15, rue Soufflot (5e).

Vallon (Dr F.), Médecin consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Ad.-Focillon (14e).

Van Andel (Dr A.), Markt-Gorinchem (Hollande).

Vandevelde (Dr A.), 77, rue Hautbriel, Gand.

Van der Hoeven (Dr J.), Eefde près de Zuitphen (Hollande).

Van Duyse (Pr), 65, rue Basse-des-Champs, Gand.

Van Gils (Dr J.-B.-F.), Laan von Meerdervoort, 321, La Haye (Hollande).

Van Heurck, 6, rue de la Santé, Anvers.

Van Lennep, avenue de Belgique, 161, Anvers.

Van Schevensteen (Dr), 46, avenue de Belgique, Anvers.

Vahram (Dr), 139, Grande-Rue de Péra, Constantinople.

Vergnes (Dr), 27, rue Demours (17e).

Vialet (Dr), Médecin principal de la Marine, 4, rue Duquesne, Brest.

Viau (George), Chirurgien-dentiste, Professeur à l'Ecole dentaire, 109, boulevard Malesherbes (8e).

Vidal (Dr Ch.), 27, rue Emile-Zola, Castres (Tarn).

Vigot (P.), Editeur, 23, rue de l Ecole-de-Médecine (6e).

Villaret (Dr Maurice), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 8, avenue du Parc-Monceau (8e).

Vinchon (Dr Jean), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, boulevard Saint-Michel (5e).

Vischniac (Charles), Ingénieur chimiste, 9, rue Victor-Considérant (14e).

Vivès (Salvador), Directeur du Manicomi de Salt, Girona (Espagne).

Vurpas (Dr) Médecin de l'Hospice de Bicêtre, 161, rue de Charonne (11e).

Waller (Dr Erick), Médecin chef de l'hôpital, à Lidköping, Suède.

Walsh (Dr James J.), Directeur médical de l'Ecole universitaire de Fordham, 110, W. 74 th street, New-York (U. S.), *membre perpétuel*.

Weill (Dr Elie), 7, rue de Baxeviller, Strasbourg.

Weisgerber (Dr H.), Sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, 62, rue de Prony (17e).

Wickersheimer (Dr Ernest), Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).

Wood (Colonel Casey), 7, West Madison street, Chicago, Illinois (U. S.).

Wright (Dr Jonathan), Pleasauntville, New-York (U. S.).

Bureau

Président : M. MENETRIER.
Vice-Présidents : MM. LAIGNEL-LAVASTINE et SIEUR.
Secrétaire général : M. Marcel FOSSEYEUX.
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. BOULANGER-DAUSSE.
Archiviste-Bibliothécaire : M. R. NEVEU.

Conseil

MM. Paul DELAUNAY, H. SEVILLA, R. VINCHON, sortants en 1926.
Paul GUILLON, Maurice VILLARET, sortants en 1924.
Ernest DESNOS, Pierre RAMBAUD, Roger GOULARD, sortants en 1925.
G. HERVÉ, Président sortant.

Anciens Présidents

MM.

1902-1904. † Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. † E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. † Gilbert BALLET.
1911-1912. † L. LE PILEUR.
1913-1919. P. DORVEAUX.
1920-1922. E. JEANSELME.
1922-1924. G. HERVÉ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XVIII — Année 1924



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria, 3



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 *Janvier* 1924.

Présidence de M. le Pr HERVÉ.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Brodier, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Grimbert, Grunberg, Guelliot, R. A. Gutman, Hahn, Laignel-Lavastine, Livet, Mauclaire, Menetrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, Recamier, Regnault, Semelaigne, Sevilla, Sieur, Tanon, Thibierge, Torkomian, Vinchon, Weisgerber.

Excusé : Boulanger.

A propos du procès verbal de la dernière séance, M. le Dr Félix Regnault, ajoute le renseignement suivant à la communication de M. Moulé sur l'Hygiène dans les poèmes homériques :

Platon a noté la manière dont les héros mangeaient, il fait dire à Socrate dans *la République*, liv. III : « Tu sais qu'à la guerre, dans les repas des héros il ne leur fallait jamais manger ni poisson, et cela quoiqu'ils se trouvent au bord de la mer, sur l'Hellespont, mais seulement des viandes bouillies, ni viandes rôties; apprêt commode pour des gens de guerre, à qui il est bien plus aisé de se servir simplement du feu que de traîner des vases de cuisine. »

Je ne crois pas non plus qu'Homère parle jamais de ragoûts; « les athlètes eux-mêmes ne savent-ils pas qu'il faut s'en abstenir quand on veut bien se porter. »

Décès. — M. le Secrétaire Général annonce la nouvelle du décès M. le Dr Gabriel Colin, d'Alger, qui est accueillie avec des regrets unanimes.

Candidat présenté. — M. le Dr Louis Danel, professeur suppléant à la Faculté libre, 33, rue Jacquemart-Grélée, Lille, par MM. Jeanselme et Laignel-Lavastine.

Election d'un deuxième Vice-Président. — Un vote complémentaire a lieu pour la désignation d'un deuxième vice-président en remplacement de M. Menetrier qui passe à la présidence. Mr C. Sieur, Médecin inspecteur général honoraire du Service de Santé, Membre de l'Académie de Médecine, Grand Officier de la Légion d'honneur, est désigné à l'unanimité.

Musée. — M. le Président offre au Musée, de la part de M. le Dr Branca, un microscope et des autographes, dont un de Pasteur ; et de la part de M. Guelliot, un traité de la peste, par Laurent (1581).

Communications :

M. le Dr R. Neveu lit un travail sur la *Fontaine Juturne et la Chapelle d'Esculape*, un des coins du Forum qui doivent être le plus cher aux médecins, puisque les pélerins venaient y boire l'eau de la source et chercher, comme à Epidaure, la guérison de leurs maux.

M. le Dr Molinery complète la monographie de M. le Dr Brodier par un petit chapitre sur *Alibert hydrologue:* Alibert est en effet l'auteur d'un *Précis historique* sur les eaux minérales que M. le Dr Molinéry analyse avec la compétence d'un spécialiste: nous entreprenons avec lui un voyage intéressant non seulement parmi les stations françaises mais encore autour du monde où nous promène les ingénieux souvenirs d'Alibert.

M. le Dr V. Torkomian présente *deux portraits de médecins*, figurant sur un manuscrit arménien du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque du patriciat à Jérusalem; les personnages représentés sont des

chrétiens coiffés de koufichs, comme on en porte encore en Syrie.

M. Fosseyeux résume ensuite la communication de M. le Dr R. Goulard, travail tiré des archives de la Bastille, sur *les secrets d'une guérisseuse au* XVIIIe siècle, Marie du Colombier, déjà étudiée comme sorcière par M. Boutry, dans *la Chronique Médicale* du 1er mai 1905, et celle de M. le Dr Bergounioux, sur les *Gradués en médecine de l'Université de Cahors, au* XVIIe, siècle d'après les registres de délibérations de 1603 à 1751 et les registres des graduations de 1616 à 1679, conservés à la Bibliothèque universitaire de Toulouse.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 3 Février 1924.

Présidence de M. le Dr Hervé, puis de
M. le Pr Menetrier.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Bérillon, Boulanger, Brodier, Colin, Dardel, Desnos, Dorvaux, Fosseyeux, Grigaut, Ch. Grimbert, Hahn, A. Klebs, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Leymarie, Mauclaire, Meige, Neveu, Olivier, Sevilla, Sieur, Tanon, Torkomian, Villaret, Vinchon.

Excusé: M. Molinéry.

M. le Dr Hervé, président sortant, prononce l'allocution suivante :

Mes chers Confrères,

S'il est vrai que les plus brefs discours soient les meilleurs, la petite allocution par laquelle je viens prendre congé de vous à toute chance d'être excellente, car elle peut tenir en ces trois mots : « Je vous remercie ! »

En quittant la présidence ou votre amitié m'avait porté, et, dont, par un témoignage qui m'a touché infiniment, vous vouliez encore prolonger pour moi la durée, qu'ai-je à vous dire, en effet, sinon vous exprimer ma plus vive gratitude ? Ces deux années passées à votre tête, et qui resteront dans ma pensée au nombre de mes souvenirs les plus chers, comptent parmi les meilleures de ma vie scientifique : toujours je m'y reporterai, comme à un de ces moments lumineux et sereins que l'on aime à se remémorer, aux heures plus grises dont nulle existence n'est exempte.

Dans l'exercice de mes fonctions présidentielles, je n'ai trouvé ici (comment ne le proclamerais-je pas très haut ?) que des roses sans épines ; si bien qu'il m'aura suffi, en vérité, pour être un président acceptable, d'avoir le plaisir de m'asseoir au fauteuil et de vous écouter. Car ce qui a présidé à nos séances, c'est la bonne entente qui règne entre nous, c'est notre commun attachement à l'œuvre commune, c'est l'unique souci de nos études, et c'est enfin l'émulation dont tous sont animés.

Grâce à chacun de vous, mes chers Confrères, et grâce au zèle dévoué des membres du bureau, chez qui j'ai rencontré en toute circonstance le plus affectueux concours, notre Société n'est pas seulement active, elle est aujourd'hui pleinement florissante; et, en lui souhaitant longue vie et prospérité continue, j'émets un vœu que je sais devoir être à coup sûr réalisé. Le passé m'en est garant, et aussi le nom et le renom de ceux sur qui se sont portés vos choix pour diriger nos travaux, durant les six prochaines années.

A cette tâche, M. le Pr Menetrier était tout particulièrement appelé par sa science et par l'estime dont il est entouré. Je lui ai récemment exprimé nos sentiments à son égard : je n'ai plus à faire son éloge ; mais je suis heureux de lui serrer la main, en l'invitant à bien vouloir prendre place au fauteuil.

M. le Pr Menetrier, élu président, lui succède, et prononce en ces termes les remerciements d'usage :

Mes chers Collègues,

Je viens tout d'abord vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence de notre Societé. C'est un honneur, et c'est aussi un grand plaisir ; plaisir d'entendre les communications si variées, et si documentées que vous apportez ici; de s'instruire par une sorte d'école mutuelle, chacun donnant le mieux de son savoir pour le

profit commun, et cela dans une atmosphère de cordialité, qui fait le charme très particulier de nos réunions.

Nul plus que notre dernier président, M. Hervé, avec sa bonhomie souriante et avisée, n'a contribué à donner à nos séances ce caractère aimable, et si éloigné de l'esprit combatif et polémiqueur, qui par ailleurs parfois vient amener le trouble dans les sociétés, mêmes scientifiques.

C'est au nom de tous que je l'en remercie ; mais j'ai aussi pour mon compte une dette personnelle envers lui ; de gratitude pour les bonnes paroles qu'il a bien voulu me dire en une cérémonie récente, qui m'ont profondément touché autant que m'ont charmé les vers du sonnet si finement ciselé, dans le plus pur métal poétique, et bien digne de l'œuvre d'art à laquelle ils s'appliquaient.

Mes chers collègues, notre Société est aujourd'hui en pleine prospérité. Après les dures épreuves de la guerre, c'est par l'union et le travail que nous lui avons rendu toute sa vitalité, que nous avons accru son activité, et c'est en continuant que nous pouvons espérer la maintenir au premier rang.

M. le Secrétaire général rend compte de la cérémonie qui a eu lieu le 6 janvier 1924 à l'Hôtel-Dieu, en l'honneur de M. le Pr Menetrier : ce dernier offre au Musée un exemplaire de la Médaille, œuvre du sculpteur Prudhomme, qui lui a été remise à cette occasion.

Candidat présenté. — M. le Dr Finot (André), ancien interne des hôpitaux, médecin-inspecteur des écoles, 3, rue Le Verrier (6e), par MM. Vinchon et Fosseyeux.

Décès. — M. le Président adresse les condoléances de la Société à M. Laignel-Lavastine, qui a eu la douleur de perdre son père. Il annonce également le décès survenu le 30 décembre 1923, à Vitry-le-François, de M. Moulé, auquel il est consacré ci-après une notice nécrologique.

Compte financier. — M. Boulanger, qui en avait été empêché à la dernière séance, présente le compte rendu financier de la société pour l'exercice 1923. M. Brodier et Dardel sont chargés d'examiner les comptes du trésorier, et de présenter leur rapport à la prochaine séance.

Communications :

M. le Dr Arnold C. Klebs lit un travail sur les premières impressions illustrées du *Macer floridus* (xve siècle), accompagné de la présentation de nombreux fac-similés. M. Louis Polain, qui prépare un catalogue d'incunables médicaux du xve siècle, ajoute des renseignements sur l'œuvre des premiers imprimeurs de Genève.

M. le Dr Torkomian communique une note sur la vie et les travaux du *Dr Liétard, de Plombières*, médecin orientaliste, qui publia des études sur les races aryennes, et dont la photographie vient d'être donnée au musée par M. Hervé.

M. le Dr Meige présente divers cas de figuration de l'artère temporale sur des portraits conservés dans les musées de la Haye (portrait de Francesco Giamberti par Pietro di Cosimo, 1462-1521), de Florence (portrait des Chartreux, attribué à Masaccio), de Munich (les collecteurs d'impôts, attribués à Quentin Matsys), de Vienne (le sacrifice d'Abraham par Téniers); il émet l'avis que le souci de rendre apparente l'artère temporale pourrait être attribué à la pratique de l'artériotomie.

Cette opinion fait l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Laignel-Lavastine, Menetrier, Leymarie, lesquels signalent d'autres portraits où se trouve mise en relief l'artère temporale. La saignée de cette artère était déjà recommandée par Paul d'Egine et par A. Paré contre les migraines.

M. le Pr Jeanselme lit une étude sur une *consultation médicale* au VIe siècle de notre ère, tirée des œuvres de Michel Psellos et concernant le Basileus Isaac Comnène ; elle donne lieu à des observations de M. le Pr Menetrier insérées à la suite de la communication.

La réunion se termine par la présentation de divers ouvrages ; *Histoire de la Médecine*, du Dr Meunier (réimpression chez Le François) ; l'*Art et la Folie*, du Dr Vinchon (chez Stock) ; l'*Hygiène chez les anciens*

Grecs, par la D[resse] A. Panayotatou ; une plaquette intitulée : *De quibusdam minimis libris antiquæ Facultatis medicinæ parisiensis*, par M. le P[r] Gilbert (Extr. du « Paris médical »).

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Léon MOULÉ

(1849-1923)

Notice Nécrologique

Par M. le D[r] LAIGNEL-LAVASTINE.

Nous avons tous appris avec un grand regret la mort imprévue et rapide de notre savant collègue, M. Léon Moulé, qui voulait bien donner à notre Société la primeur de ses nombreux travaux. Son érudition solide, qui puisait aux sources et son charmant commerce laissent ici d'unanimes regrets, que je transmets à son petit-fils, M. Foubert, qui l'a assisté dans sa dernière maladie, une hémiplégie droite, consécutive à un ictus qui entraîna la mort en 48 heures.

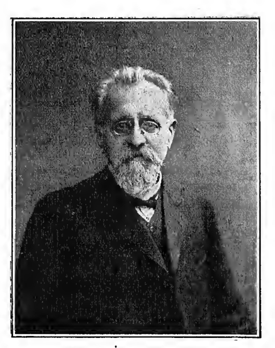
M. Léon Moulé naquit en 1849, à Vitry-le-François, de parents vitryats de longue date. Son père était vétérinaire.

Léon Moulé fit ses études au collège de Vitry, puis entra en 1868 à l'Ecole d'Alfort.

En 1870 il s'engagea et fut fait prisonnier à Passavant avec les mobiles de Vitry. Après avoir été en captivité successivement à Glockau et à Francfort-sur-Oder, il revint en France en 1872, se maria et acheva ses deux années d'études à Alfort.

En 1874 il vint à Vitry exercer avec son père. Mais la pratique vétérinaire l'intéressait peu et en 1878 il entra au Service sanitaire de la ville de Paris, où il fit toute sa carrière. D'abord inspecteur, il est ensuite nommé chef du laboratoire d'analyses, puis chef de secteur.

Il avait alors déjà publié quelques articles concernant l'art vétérinaire et quelques travaux d'histoire



M. Léon Moulé (1849-1923)

locale. Après des recherches scientifiques de parasitologie et d'hygiène alimentaire, il commença à réunir des documents pour son ouvrage capital, l'*Histoire de la Médecine vétérinaire*, dont la première partie parut en 1870. L'*Histoire d'Alfort* vint ensuite.

Les premières publications de Léon Moulé ont d'abord trait aux animaux et à la pathologie animale, et ce n'est que tardivement et surtout après la grande

guerre qu'il aborda l'histoire de la médecine humaine (*Saint Eloi guérisseur et la légende du pied coupé*, 1910). Tous les articles parus dans les *bulletins de la Société française d'Histoire de la Médecine*, de 1918 à 1923.

Récemment avait paru la cinquième partie de l'*Histoire vétérinaire* : le XVII[e] *siècle*. *Le* XVIII[e] *siècle* reste en notes, non rédigé.

Léon Moulé prit sa retraite en 1910, mais en 1914 il se fit réintégrer comme vétérinaire militaire et assura jusqu'en 1917 le *service d'inspection sanitaire du secteur Est de la région parisienne.*

Déjà, avant la guerre, Léon Moulé avait entrepris d'écrire une *Histoire générale des animaux dans l'Antiquité.* Pour ce travail énorme il avait réuni de nombreux documents. La guerre, l'âge, le départ de Paris empêchèrent notre collègue de terminer son œuvre. Il en a cependant détaché pour notre instruction et notre plaisir plusieurs chapitres, qui ont paru dans nos *Bulletins* et dans les Revues vétérinaires.

Je fais des vœux pour que son petit-fils, le D[r] Foubert, héritier de sa pensée et de ses manuscrits, qui remplissaient plusieurs malles, mette bientôt au jour ce qui reste encore à publier de l'œuvre historique de Léon Moulé.

Bibliographie des principales publications de M. Léon MOULÉ.

Histoire de la Médecine vétérinaire de l'Antiquité. Soc. centr. de Méd. vétérinaire, 1890-91 ; Traduction en langue russe, Kazan, 1893.

Histoire de la Médecine vétérinaire au moyen âge. Première partie : *la Méd. vétér. arabe.* Soc. centr. de Méd. vét., 1895-96 ; Traduction russe, Kazan 1896.

Hist. de la Méd. vét. au moyen âge. Deux. partie : *La Méd. en Europe.* Soc. centr. de Méd. vét., 1899-1900 ; Traduction russe, Kazan, 1901.

L'Ecole vétérinaire du Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne). Recueil de Méd., oct. 1901, p. 437-680. (En col. av. M. Railliet.)

Histoire de la Méd. vét. au XVIe siècle. Société centr. de Méd. vét., 1910-1911.

Histoire de l'Ecole d'Alfort. Paris Asselin et Houzeau 1908, 830 p. (En collab. av. Pr Railliet.).

Biographie de Pierre-Nicolas Aubert, le premier vétérinaire de la champagne (1767-1824), Arch. vétér. d'Alfort, 1880 ; Annuaire de la Marne, 1881 p. 166.

Turgot et l'Ecole vétérinaire de Limoges, 22 fév. 1766, 5 nov. 1768. (En collab. av. le Pr Railliet.) ; Paris, Asselin et Houzeau, 1902 : Extrait du Recueil de Méd. vétér.

Traduction de notes vétérinaires et économiques en 1779 *et* 1780 *au cours d'un voyage en France par Rumpelt.* (En coll. av. Pr Railliet.). Soc. centr. de Méd. vét., 30 sep. 1905.

Annuaire de la Soc. centr. de Méd. vét., rédigé et publié à l'occasion du cinq^re de la Soc. Paris, Asselin et Houzeau, 1894.

Vial de Saint-Bel, fondateur du collège vétérinaire de Londres, 1904. Recueil de Méd. vét. t. LXXXI. (En coll. av. Pr Railliet.

Spicilège vétérinaire. Recueil de documents concernant la Méd. vétér.

Première série, Rev. gén. de Méd. vét. t. VII à XII : 1° La représentation du Jalap dans l'art ancien et moderne (analyse du travail de S. Reinach) ; 2° Le papyrus vétérinaire de Kahun (analyse du trav. allemand de Heffgen) ; 3° St-Hubert, guérisseur de la rage (anal. du trav. de H. Gaidor) ; 4° Le Folklore et la médecine des animaux (analyse du travail de Fuchmann).

Deux. série, Rev. gén. de méd. vét., 1910 : 1° Les divinités protectrices du bétail ; 2° Les empiriques sacrés.

Note de police sur les opinions politiques du personnel et des élèves de l'Ecole d'Alfort. Recueil de méd. vét., 1906, t. XXXIII. (En coll. av. Pr Railliet.)

Les parents de Claude Bourgelat. Bull. de la Soc. centr. de méd. vét., 1911.

Correspondance de Claude Bourgelat, Bull. de la Soc. centr. de Méd. vét. 1912.

Glossaire vétérinaire médiéval, Janus (Leyde) 1913.

Les anciennes léproseries de la région vitryate. Vitry-le-François. Impr. du Messager de la Marne, 1913.

Les ancêtres du cheval. Recueil de méd., oct., 15 juill. 1918.

Correspondance de Claude Bourgelat (suite).

Faune de Grèce antique. Les cheiroptères. Bull. de la Soc. zool. de France, t. XLIX, 1919.

L'industrie mulattière dans l'Antiquité.

Les fraudes pharmaceutiques dans l'Antiquité. Bull. soc. Hist. Méd. t. XIV n° 7-8, juill.-août 1920.

Le cheval d'armes ou de guerre dans la Grèce antique. Bull. de la soc. de Méd. vét., 20 nov. 1920.

La zoothérapie au temps de Dioscoride et de Pline. 1er Congrès de l'Histoire de l'Art de guérir, Anvers, août 1920. (Oiseaux et Poissons); Paris médical, 21 sept. et 2 nov. 1918. (Mammifères) et 18 janv. 1919.

La pathologie aviaire au XIIIe siècle de notre ère. 1er Cong. de l'Hist. de l'Art. de guérir, août 1920.

Le rôle des médecins dans la lutte contre les épizooties au XVIIIe siècle. 2e Congrès intern. d'Hist. de la Méd., juil. 1921.

Les insectes dans la thérapeutique de l'Antiquité. Bull. Soc. Hist. méd. t. XVI, nos 9-10, sep. oct. 1922.

Le Folklore médical de Pline. Bull. Soc. Méd., t. XVII, nos 3 et 4, mars-avril.

Vicq. d'Azyr et la pathologie animale. Bull. de la Soc. de l'Hist. de la méd., t. XVII., nos 5-6, mai-juin 1923.

Histoire de la Médecine vétérinaire au XVIIe siècle, Bull. de la soc. centr. de méd. vétér., 30 oct. 1921, 30 sept. 1922 et 30 sept. 1923.

Saint-Eloi guérisseur et la légende du pied coupé. Bull. de la soc. d'Hist. de la la méd., 1910.

Lettres d'anoblissement pour Antoine Vallot, premier médecin du roi. Bull. de la soc. Hist. de la méd. 1912.

Etudes zoologiques et zootechniques dans la littérature et dans l'art. La faune d'Homère. Mémoires de Soc. zool. de France, t. XXII, 1909.

La parasitologie dans la littérature antique. 1er fasc.; L'οἶστρος des grecs, Arch. de Paris, t. XIII, 1908 ; 2e fasc. Les parasites du tube digestif. Arch. de Paris, t. XIV, 1911 ; 3e Parasites de la peau et des tissus sous-jacents. Arch. de Paris, t. XV, 1913.

L'hygiène dans les poèmes homériques. Bull. soc. Hist. méd., t. XVII, nos 9 et 10, sept.-oct. 1923.

Travaux de médecine vétérinaire. Travaux de clinique, de parasitologie, de toxicologie, publiés dans des publications locales, 1876-1880 ; dans les Archives vétér. d'Alfort, 1880-1881 ; à la soc. centr. de Méd., 1888-1905 ; dans le Recueil de Méd. vét., 1889 ; dans la Rev. gén. de Méd., vét. 1905 ; au congrès de la tuberculose, 1888-1892.

Analyses et rapports. Rapports sur les trav. vétér. étrangers. Analyses de travaux de clinique vétér. Rapports d'inspection sanitaire et d'hygiène, publiés dans les Archives vét. d'Alfort, le Recueil de Méd. vét. et la soc. centr. de Méd. vét.

Travaux d'histoire locale. Vitry-le-François et la région vitryate.

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DU Pr MENETRIER

(6 Janvier 1924)

Le 6 janvier 1924 a eu lieu à l'Hôtel-Dieu, amphithéâtre Trousseau, la rémise d'une médaille à M. le Pr Menetrier par ses collègues de la Faculté, ses élèves et ses amis. Cette cérémonie touchante a montré l'estime dont était entouré notre Président, qui a répondu par des paroles émues à tous les témoignages d'amitié et d'affection qui lui ont été prodigués.

M. le Pr Gilbert, professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu a pris le premier la parole en ces termes :

Mon cher Menetrier, mon cher ami,

Je suis heureux de présider cette belle fête qui réunit autour de toi tes collègues, tes élèves, tes amis, tes admirateurs. Je dois ce plaisir et cet honneur à des relations affectueuses qui, nées dès nos premières années d'études médicales, se sont poursuivies sans interruption jusqu'à ce jour.

C'est une conférence d'internat que je dirigeais il y a quelque quarante ans, et que tu suivais, qui nous rapprocha tout d'abord. Déjà alors, à la ponctualité de ta présence à nos réunions, à l'opiniâtreté de ton labeur, à la rapidité de ton assimilation scientifique, à la judiciosité et à la finesse de tes critiques, on pouvait prévoir qu'une belle carrière allait s'ouvrir devant toi.

Bientôt après, un heureux hasard nous réunissait une année entière, côte à côte, dans une salle de garde commune, celle de Tenon. Tu y étais interne de Troisier, moi de Hanot, et ainsi, après avoir pu apprécier en toi le concurrent qui devait, en quelques années, conquérir à la pointe du mérite toutes les places et tous les honneurs qui se disputent dans la lice médicale, je pouvais goûter dans le collègue, cette humeur toujours égale, pimentée d'ironie, cette serviabilité et cette fidélité dans les rapports, sans lesquelles ne peuvent guère s'édifier de durables amitiés.

Je m'étais attaché, dès l'année d'avant cette époque, à l'étude

des tumeurs du foie, étude des plus suggestives, en ce que la glande hépatique, non seulement fournit la graine et le terrain des néoplasies malignes primitives les plus curieuses, mais encore, par le fait qu'elle peut servir de matrice aux types les plus variés des tumeurs malignes secondaires. C'est dans un sentiment de gratitude que les années n'ont pas atténué, qu'actuellement je me souviens des belles observations qu'alors tu me communiquas et que j'ai reproduites avec tous les développements qu'elles comportaient dans l'ouvrage qu'avec Hanot je publiai quatre ans plus tard.

Chose curieuse, toi aussi, ainsi que chacun sait, tu devais t'adonner à l'étude du cancer. Tu ne devais pas t'y consacrer transitoirement, mais tu devais en faire en quelque sorte le *leit motiv* des recherches de ton existence tout entière. Tu devais prendre le monstre corps à corps, en envisager toutes les déterminations, toutes les incarnations, toutes les transformations. Tu devais remonter à ses origines, proches ou lointaines, scruter ses antécédences, dépistant ces *états précancéreux*, dont la connaissance a jeté une si vive lumière sur les causes et la nature de la maladie. Bref, sous ton effort soutenu pendant plusieurs décades, appuyé sur une compétence histologique hors pair, cette question devait devenir ta question, à telle enseigne que, s'il y avait un *prince du cancer* comme il y a un prince des poètes, tu serais celui-là.

Après Tenon nous devions aller comme internes toi à Saint-Louis, chez le professeur Fournier, moi chez le professeur Grancher aux Enfants-Malades. Mais nous partageâmes fraternellement notre année, si bien que, par le jeu d'un simple chassé-croisé, nous fîmes chacun six mois chez les deux mêmes chefs, Grancher et Fournier, dans les deux mêmes hôpitaux, les Enfants-Malades et Saint-Louis.

Nous passâmes donc, cette année-là, encore dans les mêmes salles de garde, mais, bien entendu, alternativement, et par suite séparés.

Le charme, cependant, n'était pas rompu.

Nommés l'un et l'autre plus tard, à quelques années d'intervalle, médecins des hôpitaux, puis agrégés et professeurs, enfin, membres de l'Académie de médecine, nous avons pu, de ce chef même, nous rencontrer soit à la Faculté ou dans les services hospitaliers, pour les examens et les concours, soit dans les Sociétés savantes ou dans les Congrès. Jamais une ombre, si légère fût-elle, jamais l'ombre d'une ombre ne s'est montrée au cours de nos relations qui en ait altéré le charme ou refroidi la chaleur.

Le sort réservait à notre amitié une dernière grande satisfaction. Sur le déclin de notre carrière hospitalière, nous devions nous retrouver à l'Hôtel-Dieu et dans ce vieil hôpital, le plus vénérable de tous les hôpitaux de Paris, nous devions dépenser dans des services voisins les restes d'une activité qui ne s'éteindra qu'avec la vie.

Chaque matin, depuis plusieurs années, j'ai l'extrême plaisir de croiser ici ta silhouette sympathique, dans les couloirs ou les escaliers, de t'aborder, de converser avec toi, parfois même de te visiter, dans tes salles ou dans ton laboratoire. Ainsi, cher ami, c'est la main dans la main, pour ainsi dire, que nous avons parcouru toutes les étapes de nos existences. Comment ne te connaîtrais-je pas, dans de telles conditions? Et comment, te connaissant, ne t'admirerais-je pas? N'es-tu pas le chef de service modèle, ponctuel et régulier dans ses visites, méthodique et consciencieux dans ses examens, perspicace et judicieux dans son diagnostic, d'une extrême bonté pour les malades et les malheureux? N'es-tu pas le professeur accompli, dont les leçons sur l'histoire de la médecine sont préparées avec la science d'un véritable bénédictin? N'es-tu pas le savant modeste, mais réputé, dont les travaux sont universellement connus et appréciés?

A la vérité, cher ami, une circonstance de ta vie en explique pour une part le développement logique et la belle ordonnance. Je fais allusion ici au rôle de ta mère, au rôle de M[me] Menetrier. Elle n'a pas seulement entouré et protégé ton enfance et ta jeunesse, elle t'a été conservé dans l'âge mûr et aujourd'hui elle est si vaillante encore que plus tard, beaucoup plus tard, quand tu parviendras à l'âge de Philémon, il y a tout lieu d'espérer que, nouvelle Baucis, mais Baucis maternelle, elle présidera toujours à ton foyer dont elle sera toujours l'âme et le bon génie.

Combien ne dois-tu pas être heureux, cher ami, que cette fête ait ta mère comme témoin et combien ta mère ne doit-elle pas se réjouir du sort qui lui permet en ce jour de voir tes collègues, tes amis et tes élèves t'offrir cette plaquette du grand artiste Prudhomme qui transmettra les traits aux générations futures!

Ont successivement pris la parole, M. le P[r] Roger, doyen de la Faculté, M. le D[r] Balzer, M. le D[r] de Massary, au nom de la Société des médecins des hôpitaux, M. le D[r] Monthus, au nom de ses élèves, M. Bé-

chet, au nom de l'administration de l'Assistance publique ; il importe de mettre à part les charmantes allocutions de M. le Dr Hervé et de M. le Dr Barbillion, tous deux membres de notre Société, qui n'ont pas craint de faire appel à leur coutumière inspiration poétique pour exprimer leur fervente amitié.

Discours de M. le Dr Hervé :

Mesdames, Messieurs,
Mon cher Vice-Président et ami,

Je me prends quelquefois à penser qu'elle est plus juste peut-être qu'on ne croit, cette vieille théorie des compensations dans les destinées humaines, à laquelle le bien oublié Azaïs consacrait, il y a cent quatorze ans, un livre que personne ne lit plus. N'y aurait-il point en elle, d'aventure, un grain de vérité ? Ne se vérifierait-elle pas, dans certains cas, tout au moins, et l'on pourrait dire, par accident? Voyez plutôt !

L'heure est venue où il vous faut quitter la présidence de la Société Médicale des Hôpitaux. Vous en éprouvez un regret, tous les membres de l'éminente compagnie en ressentent une peine; mais voici la compensation, puisque cette heure est celle qu'ont choisie vos confrères, vos amis, vos élèves, pour célébrer la cérémonie qui nous réunit ce matin, et pour vous offrir, en témoignage de leur estime et de leur affectueuse gratitude, la belle médaille gravée par le maître Prudhomme.

Voulez-vous un autre exemple? L'âge — j'ai plus de raisons que vous, hélas ! de le savoir — est un fâcheux compagnon de route, pesant, tracassier, insupportable souvent. Seul, ce que l'on nomme, par antiphrase sans doute, son privilège (triste privilège), m'a valu de vous devancer de deux ans au fauteuil de la *Société française d'Histoire de la Médecine*, où dans quelques jours vous allez me remplacer. Or, là aussi, compensation, puisque mon acte de naissance, mes cheveux plus blancs que les vôtres, me procurent la très vive et grande joie de vous saluer au nom de nos confrères, et de vous apporter ici, en même temps que les miens, leurs vœux et leurs félicitations.

La *Société française d'Histoire de la Médecine* s'associe de tout cœur, mon cher vice-président, à l'hommage qui vous est rendu ; elle se réjouit de voir fêté en ce jour, à si juste titre, l'un des plus aimés et des plus considérés d'entre ses membres. Notre Société a ce caractère — j'ai eu plusieurs fois

déjà l'occasion de le souligner — que non seulement l'on y travaille beaucoup et avec fruit, mais que l'on y collabore dans une atmosphère de concorde et dans une unanimité de sentiments de réciproque sympathie : ce qui, sans médire de personne, n'est point, à ce qu'il me semble, l'ordinaire de beaucoup de sociétés,... même savantes. Vous occupez au milieu de nous une place éminente, une place que vous devez à la fois à vos qualités personnelles et à votre savoir : comment ne joindrions-nous pas nos voix à toutes les voix éloquentes et amies qui vous ont loué ou qui vous loueront?...

Nous nous rappelons, tout d'abord, la part assidue que vous avez prise, depuis plusieurs années, à nos travaux. Vous avez enrichi notre Bulletin de communications remarquables, et il me suffira de citer votre étude sur *L'Alcoolisme, Cause de la dégénérescence de la race chez les rois Mérovingiens*. Si je la choisis comme exemple, c'est qu'en la lisant, il sera aisé d'apercevoir du premier coup d'œil les qualités qui s'unissent chez vous harmonieusement, pour former comme la trame régulière, et d'un ferme dessin, de votre pensée : solidité de l'érudition historique, à la base ; dans le maniement des textes, esprit critique, permettant une discrimination prudente des documents employés ; enfin, dans l'estimation des causes, induites de leurs effets, sagacité, bon sens, sûreté du savoir médical et clinique. Et, derrière l'historien, à côté du médecin, il nous semble reconnaître aussi l'histologiste que vous êtes, traitant les textes ainsi qu'il ferait de quelque tumeur inconnue, habile à débrouiller textes et tumeur, à les résoudre pareillement en leurs éléments, soit accessoires, soit essentiels et caractéristiques.

Mais un autre titre encore vous désigne à nos sympathies.

Vous êtes, en effet, parmi nous, mon cher vice-président, non pas le seul représentant — car comment oublierais-je la précieuse, la dévouée collaboration de vos collègues Jeanselme, Letulle, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Tanon ? — mais le représentant officiel de la Faculté, étant, à la Faculté de Paris, le titulaire de la chaire d'Histoire de la Médecine. La chaire d'Histoire de la Médecine ! Historiens, notre droit est de nous rappeler son passé, et il nous plaît alors de constater que vous avez su renouer une tradition qui, depuis le rapide passage de Daremberg et de Paul Lorrain, tous deux prématurément enlevés, et depuis surtout le long titulariat de Laboulbène, ce professeur modèle et maître excellent, avait subi des éclipses trop fréquentes, une trop continue prescription. Dois-je le dire ? mais pourquoi non, puisque tout le

monde le sait : elle était devenue un peu, cette chaire d'Histoire de la Médecine, pareille au journalisme ou à l'École Normale, dont on prétend souvent qu'ils mènent à tout,... à condition d'en sortir ; et nous y avons vu défiler, pendant des années (telles, dans Macbeth, les pâles ombres de la postérité de Banquo), une longue théorie de cliniciens éminents, de savants anatomo-pathologistes, de neuropathologues de haute valeur, à la gloire de qui la chaire passe-partout n'aura sans doute rien ajouté, de même qu'ils n'ont rien fait, avouons-le, ou bien peu de chose, pour son illustration et ses progrès. Vous avez compris votre devoir d'autre façon, et, quoi que vous réserve l'avenir, du moins aurez-vous eu le temps de donner, comme professeur d'histoire de la médecine, toute votre mesure, en apportant dans vos fonctions les qualités nécessaires de compétence, d'autorité et d'attachement enfin à une tâche à la fois spéciale et très haute, exigeant de celui qui s'y consacre les connaissances les plus étendues et un vaste labeur. C'est de cela que nous vous sommes reconnaissants ; c'est d'avoir pris votre chaire au sérieux, et de ne l'avoir point simplement regardée comme un lieu de passage.

En outre, vous y donnez un enseignement qui est bien aussi celui qui convenait, enseignement adapté à une Faculté de Médecine, où le but principal doit être la formation du médecin. « Apprendre aux étudiants comment se sont formées nos idées médicales actuelles, par quelles acquisitions successives elles se sont développées, de quels éléments elles se se sont constituées au cours des âges et quelles survivances du passé, conscientes ou inconscientes, elles renferment encore », tel est le programme que vous vous êtes efforcé de remplir. En adoptant ainsi de préférence, comme méthode d'exposition, l'histoire des idées, l'étude des doctrines médicales, vous contribuez, pour votre part, à la réalisation de ce vœu que formulait, voici plus d'un demi siècle, l'un de nos prédécesseurs, le P[r] L. Boyer (de Montpellier), lorsqu'il écrivait : « Nous avons tous les matériaux nécessaires pour écrire une histoire philosophique de la médecine et des médecins : mais ne pourrions-nous pas affirmer que, malgré les beaux travaux contemporains, nous ne possédons pas encore cet ouvrage avec toute la perfection qu'on pourrait lui donner aujourd'hui, en résumant, retouchant, coordonnant une série d'excellentes monographies, en les disposant dans un ordre et d'après des vues qui, sans les altérer, leur communiqueraient plus de vérité, et en feraient un ensemble plein de justesse et d'harmonie ?... Il serait possible d'aller plus loin, et de publier un

cours complet de philosophie et de son histoire, rédigé d'après les seuls ouvrages des grands médecins des diverses écoles et des différentes époques. On verrait alors tout ce que notre art a fait pour la philosophie vraie et pour toutes ses branches. Une œuvre pareille, bien conduite, étonnerait par ses résultats positifs. »

Voilà, mon cher collègue, ce que, président de la Société d'Histoire de la Médecine, parlant au nom de tous nos confrères, j'avais à vous dire. Voulez-vous maintenant me permettre d'ajouter quelques mots en mon nom personnel?

Je me suis demandé comment, en la circonstance, il me serait possible de vous exprimer le mieux ma sympathie et quel témoignage particulier me permettrait de vous la marquer. Je me suis souvenu qu'il m'arrive parfois de versifier. C'est, vous ne l'ignorez pas, une douce manie, commune à beaucoup de médecins. Serait-elle due à ce qu'Esculape était fils du dieu de la poésie, des arts et de la Médecine, fils d'Apollon, partant aussi neveu des Neuf Sœurs, et donc de Thalie, d'Erato, de Calliope? Je ne sais; mais toujours est-il que notre corporation a inscrit dans les fastes de la poésie pas mal de noms célèbres, voire de noms illustres; ainsi, autrefois, Haller, Goldsmith, Erasme Darwin, Schiller, Cabanis, Littré, etc.; de nos jours, pour ne citer qu'eux, Samuel Pozzi, Renaut (de Lyon), Colomb (de Nîmes), Jean-Louis Faure, Charles Richet, et celui qui fut un maître, Henri Cazalis (Jean Lahor).

Quorum pars... minima; mais un sonnet, à l'occasion, ne m'effraye pas trop. Je vous en ai rimé un; et comme un sonnet est fait pour être lu, de même qu'une pièce de théâtre pour être jouée, ainsi que disait plaisamment Sarcey, souffrez que je vous lise le mien. Quel qu'il soit, médiocre ou passable, bien fait ou mal venu, veuillez l'accueillir en faveur surtout de l'intention, et l'agréer pour ce qu'il est réellement, un hommage et le signe de ma très cordiale amitié.

SUR LA MÉDAILLE OFFERTE AU Pr P. MENETRIER.

En image de bronze, et de main d'ouvrier,
Nous l'avons sous les yeux, votre tête pensive :
Elle scrute la Vie, interroge, attentive,
Le martyr sans espoir du cancer meurtrier.

Un rayon s'est posé sur le front régulier,
Et le regard aigu cherche la source vive
D'où jaillit le savoir, quelque trace où revive
Un passé très obscur, mais soudain familier.

Durable souvenir, l'effigie est fidèle.
Les jeunes, après nous, salueront le modèle :
Par de féconds travaux vous avez mérité

Que vos traits soient gravés au Temple de mémoire ;
Sous le burin d'un maître, ils s'en vont à l'Histoire,
Conservés ressemblants pour la postérité !

Discours de M. le Dr Barbillion :

Mon cher ami,

Nous nous connaissons depuis bien longtemps. Le hasard qui fait souvent si bien les choses nous a mis en présence il y a près d'un demi-siècle. Il avait pris ce jour là la forme administrative du recrutement militaire. La scène se passait au Val-de-Grâce, et nous avions revêtu pour la circonstance le brillant uniforme de soldat de 2e classe à la 22e section d'infirmiers.

Depuis cette fraternité d'armes où nous eûmes peu de dangers à courir, nous avons continué de marcher fraternellement dans la vie. Il s'est formé entre nous une amitié profonde, solide, à toute épreuve, une amitié que n'est jamais venu pendant tant d'années ni assombrir aucun nuage, ni effleurer aucun doute.

C'est à cette amitié seule que je dois aujourd'hui le grand honneur et le privilège dont je sens tout le prix de prendre aujourd'hui la parole dans cette belle cérémonie, qui est comme la consécration et le couronnement de ta carrière, faite toute entière de devoir, de dévouement, de travail acharné, de haute conscience morale et de parfaite probité scientifique.

Je t'apporte mes félicitations, tu les partageras avec tous les tiens pour qui, tu le sais, j'éprouve une profonde affection, tu les partageras surtout avec ta chère et vénérée mère, si heureuse, en ce jour, dans cette pure atmosphère de sympathie, de haute estime, et d'honneur qui t'environne.

Je te serre la main, tu trouveras dans cette étreinte cordiale, beaucoup mieux que je ne puis les exprimer ici, tous les sentiments que j'éprouve pour celui qui fut le camarade de mes jeunes années, pour l'ami fidèle des bons et des mauvais jours, pour celui dont l'intimité aura été, je ne dirai pas un grand charme, le terme serait trop faible pour traduire ma pensée, mais un des grands bonheurs de ma vie !

Et maintenant, je t'apporte quelques vers, sur l'aimable invitation qui m'en a été faite par le secrétaire du Comité, le Dr Touraine, et par son président, notre cher et vieil ami, le Pr Gilbert.

SOUVENIRS

Je songe au temps lointain, où déjà puits de science,
Ami, tu culottais des pipes de tabac
Où l'internat semblait le but de l'existence,
Où l'on voyait en toi l'as de la conférence
De Gilbert et de Dérignac.

Je nous vois attablés un soir à la terrasse
Du vieux café Vachette aujourd'hui disparu,
Le pauvre ami Jacquet entre nous prenait place,
Et le moka brûlant fumait dans notre tasse!
Dis-moi, mon vieux! t'en souviens-tu?

Et tu nous annonças que tu venuis de lire
Un livre merveilleux tout récemment paru.
« Maladies et ferments de Duclaux ». C'est tout dire
Et ton enchantement confinait au délire,
Mais pour nous, c'était l'inconnu.

Alors tu commenças à parler de l'ouvrage
Qui parlant de beauté t'avait si fort ému.
Et ce fut lumineux, limpide, et sans nuage,
Et de cette leçon si modeste et si sage
Je me suis toujours souvenu.

Déjà brillaient en toi les flammes altières
Du besoin de savoir, encore inassouvi
Et ton regard perçant scrutait d'affreux mystères
Où ricane la Mort, au milieu des viscères,
Sur les dalles de Morgagni.

Déjà tu t'affirmais spécialiste en matière
De tout ce qui nous semble infiniment petit,
Tu donnais ton avis compétent et sincère
Après avoir longtemps contemplé l'oculaire
Du microscope d'Hellaby.

Et j'avais bien prévu que tu serais un Maître,
Un Maître de devoir, de travail, de vertu.
Un Maître qu'on admire, en l'enviant peut-être,
Un Maître qu'on estime avant de le connaître,
Qu'on aime, dès qu'on l'a connu.



Etudes Médico-Historiques

UNE OBSERVATION D'ULCÈRE PHAGÉDÉNIQUE DES ORGANES GÉNITAUX AU VIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE

Par M. E. JEANSELME.

Les *Commentaires sur les saints orientaux* de JEAN D'EPHÈSE, écrits en syriaque, contiennent une description succincte, mais précise, d'une ulcération qui aboutit à la destruction totale de la verge.

Le passage relatif à cette affection mutilante est ainsi traduit par MM. W. J. van Douwen et J. P. N. Land qui ont publié une version latine des Commentaires (1) :

Quondam enim vehementer laborans ulcere quod inguen corripuerat, eam miseriam summa pudicitia tulit, donec inguen exesum, abruptum, usque ad radicem consumptum est, morbusque in intimum corpus invadere cœpit... Tandem vero lotio ei aegre eunte coactus, morbum aperire et nominare voluit, quum inguen totum exesum et consumptum inventum est. Itaque, etiam fasciis et medicaminibus adhibitis, medici decreverunt tubulum plumbeum ei aptare ad lotii decursum. Sic illud ulcus sanatum est, et post eam tentationem gravissimam etiam duodeviginti annos Deum laudans vixit illo tubulo plumbeo urinae faciendae causa instructus.

(1) W. J. VAN DOUWEN et J. P. N. LAND. — *Joan, episcopi Ephesi commentarii de Beatis Orientalibus*, C. XXXVIII, de beato Aarone presbytero... trad. lat. du syriaq., Amsterdam, in-4o, 1899, pp. 141-142.

Voulant m'assurer du sens exact de certains termes techniques, j'ai eu recours à M. l'abbé J.-B. Chabot, dont les travaux d'épigraphie et d'archéologie syriaques font autorité. Grâce à l'obligeant concours du savant orientaliste, je me crois fondé à traduire de la manière suivante le passage de Jean d'Ephèse qui offre un intérêt médical :

Un jour, il [le prêtre Ahron] fut atteint (1) d'une grave maladie gangréneuse (2) [ayant pour siège] ses organes génitaux (3) ; il supporta cette épreuve avec une grande réserve jusqu'à ce que sa verge (4) fut rongée (5), lacérée et détruite (6) jusqu'à sa racine et que son mal envahît l'intérieur de son corps (7). Comme nous le voyions accablé par une pénible infirmité, et souffrant amèrement en secret (8), nous lui demandions qu'il fît connaître quel était son mal ; mais lui, jusqu'à ce que sa plaie s'aggrava fortement, la supporta avec patience, continuant à prier et sa bouche débordait de louanges envers Dieu et ne cessait de le glorifier (9). Mais, à la fin, il fût accablé parce que l'issue des urines était obstruée (10), et il fut ainsi amené à révéler et à faire connaître son mal : on trouva sa verge (11) toute entière rongée et détruite, de sorte que les médecins imaginèrent de faire un tube (12) de plomb (13) et de le lui appliquer pour [permettre] l'émission des urines. Ils lui mirent aussi des em-

(1) Litt. : il tomba dans une...

(2) Ouklatha, cancer, gangrène.

(3) Mahsnê, pluriel de mahsno, *pudenda*.

(4) Mabsno, *pudendum, virga virilis*.

(5) Akîl, rongé, dévoré.

(6) Gmûr, entièrement fini, détruit, aboli.

(7) Litt. : ses [parties] intérieures.

(8) Litt. : en lui-même.

(9) Litt. : et sa bouche était pleine de la louange et de la glorification de Dieu.

(10) Litt. : il fut accablé d'une issue des eaux qui était empêchée par cette [maladie].

(11) Mabsno, *virga virilis*.

(12) Aboubo, tube, *fistula*.

(13) Ici comme plus bas, le sens propre du mot est : plomb, μόλιβδος ; toutefois un grammairien du IXe siècle dit que ce mot s'emploie aussi pour désigner l'étain.

plâtres (1) et des plantes médicinales (2) et ainsi l'ulcère (3) fut guéri. Il vécut encore dix-huit ans après avoir supporté cette épreuve et, pendant ce temps, il louait Dieu et ce tube de plomb servait toujours à l'usage de la miction.

Il existe de sensibles divergences entre la traduction littérale que j'ai essayé de faire d'après les indications de M. l'abbé J.-B. Chabot et celle de MM. W. J. van Douwen et J. P. N. Land.

Ces auteurs traduisent par *ulcus* le mot ouklatha ; or celui-ci a le sens de *gangrène*. Ainsi, dans la traduction de Galien en syriaque, le mot grec γάγγραινα est rendu par ouklatha.

D'autre part, à trois reprises, ces mêmes auteurs emploient le mot *inguen* pour traduire mashnê (plur.) : les organes génitaux, et mashno (sing.) : le membre viril. L'erreur ressort avec évidence du contexte : la verge, et non l'aîne, peut-être rongée « jusqu'à la racine ».

*
* *

Cinq affections peuvent réaliser l'ensemble symptomatique décrit par Jean d'Ephèse :

Le cancer du pénis doit être mis hors de cause, puisque la lésion ulcéreuse dont le prêtre Ahron fut atteint guérit d'une manière définitive et par la simple application de topiques. Une survie de dix-huit ans ne saurait se concevoir sans une intervention opératoire.

L'ulcère des pays chauds peut causer des délabrements considérables. Mais a-t-il jamais été observé au niveau des organes génitaux?

La balanite gangréneuse dont l'évolution est rapide, presque soudaine, peut détruire le prépuce et disséquer les corps caverneux. Cette affection ne semble pas reconnaître une origine vénérienne ; elle est sans doute produite par des microbes anaérobies et s'ob-

(1) Etsobo, bandage d'une plaie, emplâtre.

(2) Égorê (plur.), proprement : racines, et, par extension : plantes médicinales en général.

(3) Le mot syriaque employé ici est synonyme d'*ulcus*.

serve presque toujours sur des sujets qui négligent totalement les soins de toilette.

Les désordres causés par la balanite gangréneuse sont exactement ceux que mentionne Jean d'Ephèse: il est donc possible que le prêtre Ahron, peu soigneux de sa personne, ait été atteint de cette forme de phagédénisme.

La syphilis, au stade tertiaire, peut revêtir les allures du phagédénisme. Mais, avant de rapporter la maladie d'Ahron à cette cause, il faudrait établir que la syphilis existait sous l'antiquité. Or, nul n'ignore que ce problème historique attend encore sa solution.

Une autre maladie vénérienne peut produire des mutilations identiques à celles dont Jean d'Ephèse retrace le tableau, c'est le chancre mou. J'ai publié ici-même, il y a trois ans, (1) d'après l'histoire lausiaque de Palladius (2), le récit de la mésaventure d'Eron, solitaire de la Thébaïde. Cet ermite, après avoir eu commerce avec une mime d'Alexandrie, fut atteint d'un ulcère du gland, à marche extensive, qui offrit tous les caractères du chancre mou phagédénique et qui entraîna la destruction des organes génitaux.

Jean d'Ephèse, il est vrai, se porte garant de la vertu du prêtre Ahron, il assure que sa conduite fut toujours exemplaire. Encore enfant, il quitta la terre natale, l'Arménie, et se prépara à embrasser la profession monastique. Simple, modeste, craignant Dieu, il adopta une ligne de conduite digne d'admiration. Il se forma à la douceur, à l'obéissance, et s'astreignit aux durs labeurs, aux veilles, au jeûne et aux oraisons prolongées sans lassitude. Longtemps, par humilité, il refusa le sacerdoce malgré les exhortations de ses compagnons. « Je suis indigne d'approcher les saints autels du Seigneur, répétait-il. » Il se résigna enfin,

(1) E. Jeanselme. — Le chancre mou existait-il à Alexandrie au ɪvᵉ siècle de l'ère chrétienne? *Bull. de la Soc. franc. d'Hist. de la Méd.*, t. XIV, nᵒˢ 7-8 (juill-août 1920).

(2) Palladii *Historia lausiaca*, in Migne, *Patrol. grecq.*, t. XXXIV, col. 1091 sq.

avec tristesse et anxiété, à recevoir la prêtrise, craignant s'il persistait dans son refus, de dépasser les limites de l'humilité. Alors il redoubla d'austérités. Il domptait sa chair par des travaux manuels qu'il prolongeait très avant dans la soirée, jusqu'à l'heure où son corps était recru de fatigue. La nuit, tantôt il se tenait debout (1), tantôt il s'asseyait sur un siège. Jamais, il ne consentit à s'étendre sur une couche pour dormir, jamais il ne s'accouda sur un lit pour prendre son repas, tant qu'il n'y fut pas contraint par l'âge et les maladies. Vieux et infirme, il continua de se livrer aux œuvres spirituelles. « Pendant une période de trente années, ajoute Jean d'Ephèse, notre vie fut commune d'abord en Orient, puis en Occident, dans la ville Impériale [Byzance] et au cours de nombreuses persécutions, et jamais cet intrépide ouvrier ne montra de lassitude à cultiver la vigne du Christ. Depuis sa prime enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, alors qu'il était affligé de multiples maux, jamais il ne cessa d'accomplir les œuvres divines. »

Malgré les attestations élogieuses que Jean d'Ephèse lui prodigue sans réserve, ne peut-on pas soupçonner que le prêtre Ahron, au cours de ses multiples voyages et de son séjour dans la capitale, fut en but aux tentations et qu'il succomba aux aiguillons de la chair? S'il est permis d'avancer cette hypotèse, Ahron comme l'ermite Eron, victime d'une défaillance, aurait contracté un chancre mou. Le siège de l'ulcère sur les organes génitaux rend cette supposition très plausible. Ainsi, on retrouverait, au vi^e siècle, dans la relation de Jean d'Ephèse (2), la trace de cette maladie vénérienne dont l'histoire lausiaque de Palladius établit l'existence certaine à Alexandrie au ive siècle.

A un autre point de vue, cette description mérite considération. Le tube de plomb ou d'étain destiné à évacuer les urines d'Ahron n'était pas une sonde ou catheter, dont l'usage était connu des anciens grecs; il s'agit certainement d'une pièce de prothèse, lais-

(1) Qaumo, mot à mot: il stationnait debout.
(2) Le prêtre Ahron mourut en l'an de grâce 560.

sée à demeure dans l'urèthre atrésié, et il est remarquable que cet appareil remplit son office à souhait pendant de longues années sans entraîner d'infection urinaire.

Souvenirs du Forum.

LA FONTAINE JUTURNE ET LA CHAPELLE D'ESCULAPE.

Par le Dr Raymond NEVEU.

« Rome n'est pas une ville comme les autres villes, a dit Ampère dans ses *Etudes littéraires*. Rome a un charme malaisé à définir et qui n'appartient qu'à elle. Ceux qui éprouvent ce charme se comprennent à demi-mot, pour les autres c'est une énigme » (1).

Persuadé que nous avons tous éprouvé ce charme indéfinissable, nous nous permettons de venir vous parler aujourd'hui encore d'Esculape et d'un des coins les plus curieux du Forum.

Non loin du temple de Vesta, devant les superbes colonnes de Castor et de Pollux se trouve la fontaine Juturne, près de laquelle les touristes toujours pressés passent sans même s'arrêter, parce qu'elle n'offre point des substructions imposantes.

.... Et cependant, pour nous autres médecins, ce coin du Forum Romain doit être le plus cher. Il y est plein de souvenirs, chaque pierre nous parle d'Apollon, de Juturne et d'Esculape, nous montrant la

(1) AMPÈRE. — *La Grèce, Rome et Dante*, page 103.

Bul.Soc.Hist.Méd. T. XVIII, nos 1-2 (janv.-fév. 1924).

foi intense des pélerins venant boire l'eau de la source et chercher comme à Epidaure la guérison de leurs maux.

L'histoire de la fontaine Juturne se rattache à l'histoire même de Rome.

C'est là que les Dioscures firent boire leurs chevaux après qu'ils eurent annoncé au peuple rassemblé la fameuse victoire du lac Régille.

Un denier de la République représente cette scène mémorable (1).

Juturna était une des grandes divinités du Latium, elle personnifiait les eaux intarrisables. Varron dit que son nom venait sans aucun doute de Juvare : aider... aider à recouvrer la santé.

Fille du fleuve Vulturne elle faisait partie de la grande famille des divinités aquatiques de l'Italie. Jupiter épris de ses charmes lui donna avec l'immortalité le rang de nymphe et la chargea de la protection des fontaines (2).

On a voulu voir dans le Lago di Turno, puis dans la lago di Guiturna sur l'emplacement d'Albe la véritable fontaine Juturne (3) cela ne nous intéresse guère.

Ce qui est pour nous très important, c'est de savoir que son culte fut implanté à Rome de bonne heure et que la source ou plutôt *les sources* qui jaillissent au pied du Palatin sont bien celles où les malades accouraient en foule.

Ce n'est qu'après la démolition de l'église Santa Maria Libératrice qu'on mit à jour les débris de la fontaine Sacrée.

Actuellement, cette fontaine se présente sous la forme d'un bassin rectangulaire de cinq mètres sur cinq environ et de deux mètres de profondeur. Toutes les parois étaient revêtues de marbre ; l'eau arriverait par deux canalisations qu'on voit encore très bien aujourd'hui.

(1) Voir *Babelon* : monnaies de la République Romaine, II, page 379.

(2) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre collègue M. Mousson-Lanauze que nous remercions ici bien sincèrement.

(3) Voir l'article de J. A. Hild dans le dictionnaire des antiquités grecques et Romaines.

M. Thédenat dans son beau livre sur le Forum Romain (1) nous apprend qu'au moyen âge ce bassin fut transformé en latrines.

A côté, on reconnaît encore maintenant les ruines d'un petit autel supportant une niche dans laquelle était érigée, sans aucun doute, la statue de la déesse. On a retrouvé sur le socle cette inscription :

IVTVRNae Sacrum.

Devant, se trouve un puits dont l'eau se déverse aujourd'hui comme jadis dans le Cloaca maxima.

Ce puits fut restauré vers le début de l'Empire par un certain Barbatius Pollio :

M. BARBATIVS POLLIO
AED. CUR
IVTVRNAI SACRUM
PVTEAL

S'il faut en croire M. H. Marucchi (2) qui connaît admirablement le forum, c'est là que les malades venaient boire l'eau sacrée. On a, en effet, retrouvé un grand nombre de vases en terre cuite dans lesquels on distribuait cette eau.

Non loin du puits, se trouvait le service administratif, « la Statio aquarum ».

Enfin, derrière la fontaine, une pièce toute petite avec trois niches dans le fond, était la chapelle d'Esculape.

On a retrouvé au pied de la grande niche une statue d'Esculape brisée en plusieurs morceaux. Le dieu tient son bâton autour duquel s'enroula le serpent sacré, à côté le camillus s'apprête à égorger un coq.

Nous savons que le coq était la victime par excellence (3).

Socrate au moment de sa mort ne fit-il point cette recommandation suprême à ses disciples.

(1) Henry Thédenat. — Le Forum Romain.
(2) Horace Marucchi. — Guide du Forum romain. Rome 1910.
(3) Voir Plat. Phaedr.

« N'oubliez pas d'immoler à Esculape le coq que je lui ai promis ».

Dans la petite chapelle, on a retrouvé égrlement des débris d'une statue d'Apollon. Cela ne doit nullement vous étonner.

Apollon était non seulement une divinité des Sources bienfaisantes, mais il était lui aussi un dieu guérisseur qu'on invoquait souvent. Ne l'appelait-on pas Apollo conservator, salutaris ou medicinalis ? Strabon (4) dans le livre XIV de sa géographie a écrit :

« Apollon comme chacun sait a, dans ses attributs l'art de guérir, et c'est aussi parce qu'elle entretient les corps intacts et en santé qu'on a donné à sa sœur le nom d'Artemis. Ajoutons que si le soleil et la lune ont été identifiés avec ces deux divinités, c'est que l'action combinée des deux astres est ce qui produit la pureté de l'air. »

D'ailleurs, Apollon avait à Rome un temple où on venait l'invoquer sous le nom d'*Apollo medicus*.

Ainsi donc par les inscriptions qui subsistent, par les statues mutilées d'Esculape et d'Apollon, il n'y a pas de doute que la fontaine Juturne était une source véritablement sacrée et qu'elle avait un caractère nettement médical.

Au même titre que la source des Camanœ non loin de la porte Capène, et que celle d'Egérie si précieuse dans les accouchements laborieux, la fontaine Juturne avait une réputation curative dans tout le monde latin.

Cette réputation n'égalait pas évidemment celle du temple de l'île sacrée, mais elle était assez grande cependant pour qu'on puisse certifier que la petite fontaine du forum romain avait ses pèlerins fervents et toute une clientèle bien à elle.

(1) **Srabon. — Géographie Livre XIV.**

ALIBERT, Hydrologue

Par le Dr Raymond MOLINÉRY (de Luchon).

Parmi les plus récents travaux consacrés à la grande figure d'Alibert, il convient de citer la thèse du Dr Achille Alfaric : « J.-L. Alibert, fondateur de la dermatologie en France ; sa vie, son œuvre (1768-1837). Cette thèse soutenue devant la Faculté de Paris, en 1917, devait précéder, de quelques années à peine, le travail magistral de notre très érudit collègue, M. le Dr Brodier, travail dont une belle présentation a été faite ici même par M. le Dr Thibierge.

Dans l'une des plus curieuses salles du Musée Landouzy, inauguré l'an dernier, par M. le Pr Roger, doyen de la Faculté de Médecine, musée rattaché au Laboratoire de thérapeutique, M. le Pr Carnot a voulu réunir les souvenirs de tous ses prédécesseurs. Là, vous pourrez admirer, entre autres choses, un magnique portrait de Jean-Louis Alibert, médecin ordinaire du roi, professeur à l'école de médecine de Paris, premier médecin de l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie royale de médecine, inspecteur en chef des Eaux minérales d'Enghien-les-Bains, etc.

Ce médecin éminent, grand clinicien, thérapeute remarquable, est peut-être moins connu de nos jours comme hydrologue et c'est à ce titre qu'il mérite bien une courte mention.

Comme ce temps nous semble lointain ! Un professeur de Faculté auprès de l'école de Paris, notez-le bien, s'intéressait assez aux eaux minérales pour accepter les fonctions d'Inspecteur en chef des sources d'une station voisine. Les jours sont peut-être plus proches qu'il ne paraît où chacune de nos grandes

stations sera placée sous la direction scientifique de l'un de nos Maîtres actuels : en tout cas le remarquable programme de l'Institut d'Hydrologie de Paris qui délègue, chaque année, l'un ou l'autre de ces professeurs à l'étude de nos stations, vaut d'être souligné.

Alibert, médecin de l'hôpital Saint-Louis, devait être naturellement amené à s'occuper, en vue du traitement des dermatoses, de la spécialisation des Eaux minérales françaises, fort à la mode, comme chacun sait, au début du XIX[e] siècle.

Son *Précis historique sur les Eaux minérales* fut dédié, comme il convenait « au savant illustre qui n'a pas seulement agrandi le champ des sciences chimiques, mais qui lui a fait porter les plus heureux fruits ; au philanthrope, par excellence, qui a appliqué ses importantes découvertes au bonheur et à la prospérité de ses semblables », à M. le comte Chaptal, pair de France, ancien président de la Commission des Eaux minérales.

Notre auteur commence son travail par une sorte d'avant-propos qu'il nomme, suivant le goût du temps, *Prolégomènes aphoristiques*. En quelques phrases concises, Alibert nous donne ses idées générales sur « la philosophie » de la matière, et j'ose m'exprimer ainsi.

Ecoutez plutôt: « Partout on admire la nature ; mais c'est ici une nature bienfaisante qu'il faut adorer: car c'est dans l'enceinte de ces fontaines sacrées que la bonté de Dieu rivalise surtout avec sa puissance ».

Et après avoir fait une allusion à l'usage des eaux minérales par nos ancêtres de la préhistoire, le médecin de Saint-Louis rappelle l'opinion favorable d'Hippocrate et signale comment les animaux fréquentant, par instinct, les sources chaudes, celles-ci ont été le plus souvent découvertes par nos frères inférieurs. Dans les pays de chasse ce sont les chiens ou les cerfs qui sont nos prospecteurs de hasard, tout comme dans les pays de pâturage se sont les brebis, les bœufs ou les chevaux.

« Mais tous les genres de recherches doivent marcher ensemble et s'éclairer de concert. Nous devons demander des idées positives à la géologie ; *les médecins ont, en quelque sorte, besoin de toutes les sciences* ».

Ces eaux ont des connexions constantes et nécessaires avec tous les phénomènes de la nature. Et Alibert rapporte l'observation de l'un de ses malades — un paralytique — qui se trouvait beaucoup mieux quand il prenait les eaux dans un temps d'orage et qui accourait toujours au bain aussitôt qu'il entendait le tonnerre. Il est d'observation courante dans les établissements thermaux, en particulier aux sources sulfureuses, d'entendre prédire l'orage par le personnel baigneur suivant telle ou telle modification de température, de couleur ou d'odeur des eaux, au moment même ou, de par ailleurs, on constate une dépression barométrique. Le curieux phénomène du blanchiment des Eaux de Luchon (récemment étudié par Audubert, de la Sorbonne) se produit, de façon très caractéristique, au moment des orages.

Je m'excuse de cette digression qui m'a été suggérée par l'observation du médecin de Louis XVIII.

Nous souscrivons également au dire de notre guide, quand il affirme que la chimie est, pour les eaux minérales, ce que l'anatomie est pour le corps humain. L'une et l'autre étudient un cadavre, mais elles ne sauraient tout nous révéler. *C'est la physiologie des eaux qu'il faut particulièrement approfondir ; il faut les étudier dans leur état de vie et d'action.* Alibert se rapproche ainsi de Bordeu dont il s'inspire, Bordeu qu'il appelle « le perspicace, l'inégalable », disant encore que les eaux minérales ne pouvaient être convenablement jugées que d'après les nombreux résultats de l'expérience clinique.

La psychologie du malade se rendant aux eaux retient l'attention d'Alibert, et dans ce style solennel « premier empire » qui situe tous les écrits de ce temps, l'auteur des *Prolégomènes* proclame : « Quand vous arrivez aux Eaux minérales, faites comme si

vous entriez dans le Temple d'Esculape. Laissez à la porte toutes les passions qui ont agité votre âme, toutes les affaires qui ont si longtemps tourmenté votre esprit. »

La vie aux eaux suggère également des conseils qui sont toujours de mise : le repos en arrivant, les remèdes préparatoires, la fuite des plaisirs bruyants et tumultueux, la recherche de distractions salutaires.

« Ressource très précieuse pour l'art de guérir, c'est à tort que certaines personnes voudraient en discréditer l'emploi, car si elles ne sont pas un remède infaillible dans tous les cas, elles consolent du moins ceux qui en usent et arrêtent, pour quelque temps, la marche des maladies chroniques ».

Voilà encore Théophile de Bordeu qui reparaît. N'oublions pas en effet que Richerand, six ans avant la publication du « Précis » d'Alibert, avait donné une belle édition des œuvres complètes du célèbre médecin du XVIII[e] siècle (1) et que les *Recherches sur les maladies chroniques* sont, peut-être le plus beau monument de clinique qui ait été publié à cette éqoque.

Nous devons une mention spéciale au passage où notre auteur établit que les Eaux minérales sont particulièrement utiles à ceux qui ont l'habitude des travaux intellectuels. Montaigne, Voltaire, Alfiéri, se plaisaient à les fréquenter. Le Sage préférait les bains de mer ainsi que Bernardin de Saint-Pierre » parce que le spectacle de cet élement leur donnait le sentiment de l'infini « Que de charmantes lettres datées de Vichy, par M[me] de Sévigné; de Spa, par M[me] de Genlis; de Bade, par M[me] de Staël; de Forges, par M[me] de Chasteney, et de Bagnoles, par M[me] de Pisieux : ces deux dernières malades étaient les clientes fidèles d'Alibert.

Les Eaux minérales *richesses nationales* ne sont nullement une trouvaille de nos dernières années comme certains publicistes paraissent le croire, et

(1) **Richerand : Œuvres complètes de Bordeu. Paris, 1818. Malheureusement Richerand a omis d'y joindre « Les lettres à Madame de Sorberio sur les eaux du Béarn ».**

voici tout justement cent ans ce qu'Alibert écrivait et qui reste, hélas ! encore vrai de nos jours, pour un bien grand nombre de nos stations : *Les Eaux minérales sont des propriétés qui restent souvent stériles entre les mains des possesseurs inhabiles et inexpérimentés. Elles pourraient verser dans nos départements des produits considérables si elles étaient convenablement exploitées. Ainsi les sources de la santé pourraient devenir celles de la richesse.*

Et ceci n'était pas une conception purement platonique du professeur à la Faculté. Sur ses conseils, un de ses élèves « dont il chérissait à la fois le talent et le beau caractère », le Dr Doin, entreprit des recherches sur l'état des établissements thermaux sous Louis XVIII, sur le produit annuel de leurs sources, sur la quantité des eaux qui s'exportent, sur les ressources des lieux pour le logement et la nourriture, sur les moyens de transport, sur les objets de distraction, sur les hospices et les moyens de secours que l'on peut offrir aux pauvres, sur l'état des routes, sur le nombre des individus qui voyagent pour se rendre aux Eaux, sur le numéraire laissé pendant chaque saison... Mais tout celà, qu'est ce autre chose que le programme (au moins partiel) de nos actuelles Chambres d'industrie thermale, Syndicats d'initiative, Office national de tourisme et Fédération thermale française dont tous les esprits de réalisation désirent la prompte constitution !... Et bien avant M. Doin, le marquis de Saint-Aubin, père de la Comtesse de Genlis, avait envisagé les Eaux minérales sous ce même point de vue... Une fois encore : *nil novi sub Jove...*

Que dis-je ? Mais Alibert avait pressenti le rôle d'un Institut d'Hydrologie tel que vient de le concevoir le Collège de France :

« J'ai formé des vœux pour qu'il y eut des chimistes voyageurs qui puissent aller chez tous les peuples et interroger la nature dans tous les lieux. C'est ainsi qu'il faut agir pour fonder une théorie générale des Eaux minérales « et Longchamp, d'Arcet, Berzélius, Boussingault tout comme MM. Moureu, Desgrez,

Biéry, Lepape et le regretté M. Bardet, furent dans de lointains pays, où, en tout cas, sur les lieux même d'émergence des sources, pour fonder, avec des expériences faites suivant un même protocole, une théorie générale des Eaux minérales, les observations devenant ainsi comparables entre elles.

Considéré du point de vue de l'Histoire de la médecine et aussi de la Médecine dans l'Histoire, le *Précis* d'Alibert sur les Eaux minérales est plein d'intérêt. Le médecin de l'Hôpital Saint-Louis n'a garde d'omettre les noms de tous les médecins inspecteurs, des pharmaciens, des chimistes ou des naturalistes qui ont laissé quelque travail sur les Eaux dont il donne les propriétés curatives. Chemin faisant, Alibert, d'un trait, nous raconte l'histoire des célèbres rebouteurs de Val d'Ajol, près de Plombières, qui, de génération en génération, se passaient leurs secrets et dont la renommée et la réputation de philantropie fut telle que le Duc Léopold voulut les anoblir ; ce qu'ils refusèrent avec la plus grande dignité. Ici, l'antiquité des bains de Luxeuil nous retient longuement.

Là, nous est signalé le séjour de M. de Genlis dans sa terre de Saint-Aubin, près Bourbon-Lancy ; plus loin, l'ingéniosité de d'Arcet, organisant à Vichy une chambre d'incubation artificielle pour l'élevage en grand des petits poulets. Naturellement, les souvenirs de Madame de Sévigné, de Fléchier, de Mesdames Adélaïde et Victoire de France sont rappelés. Notre guide nous l'apprend encore : Bacon, l'ancien médecin de Catherine II, impératrice de toutes les Russies, vient d'acheter les bains de Saint-Honoré et les transforme, tandis que Vauquelin en fait une belle analyse. La Comtesse d'Ax vient y guérir un vilain asthme. Qu'est devenu le *Bulletin de la Société médicale d'émulation* que nous cite Alibert au sujet des Eaux de Cransac ? Alibert a une mention particulière pour son élève Barrié qui exerce à Luchon et dont le père a connu le célèbre intendant d'Etigny et a soigné M. le Maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne.

Les chimistes Bayen, Richard d'Hautesierk, Parmentier, apothicaire major aux armées ont pénétré le secret des Eaux de Luchon...

Mais Alibert ne se contente pas de citer les stations françaises. C'est à un véritable voyage autour du monde qu'il nous convie : Spa, Mentecatini, Loèche, où le Marquis de Bec de Lièvre et Madame la Baronne de Matteville se déclarent les plus enchantés du monde ; Pyrmont, où toute demoiselle de condition exigeait, par contrat de mariage, d'être conduite au moins une fois dans sa vie, tant le séjour en était réputé enchanteur et d'autres et d'autres encore... voilà pour l'Europe.

En allant vers le Levant, notre guide infatigable nous arrête à Loutra, petite île des Cyclades où une eau merveilleuse est recommandé aux lépreux et aux paralytiques. Dans l'Océan pacifique, à Sumatra, certaines eaux bitumeuses et huileuses sont reconnues comme souverains contre certaines piqûres fort douloureuses de moustiques cruels.

Enfin la Guadeloupe, la Martinique, l'Amérique du Sud...

Allant plus loin encore ou plus haut, si vous aimez mieux, l'auteur trop oublié de la « *Physiologie des passions* » veut aussi considérer les Eaux minérales dans leurs rapports avec la société. « Les administrateurs doivent se convaincre que la science de l'Economie animale est inséparable de l'Economie politique et nul d'entre eux ne peut méconnaître l'influence de la santé sur les affaires humaines. Partout où il y a des lumières, l'Hygiène doit avoir ses institutions ».

Nous ne suivrons pas Alibert dans la suite de ses chapitres. Contentons nous de signaler que l'on trouvera agrément et profit à parcourir des pages toujours admirablement ordonnées.

Cependant nous ne pouvons clore ces petites notes sur Alibert hydrologue, sans mentionner ce que le clinicien de l'Hôpital Saint-Louis consigne, dans son *Précis* des avantages du célèbre hôpital, au sujet des bains d'eaux minérales artificielles. Ces bains auraient

été scientifiquement mis au point par M. Peligot et Darcet, grâce à la générosité de M. le Duc Mathieu de Montmorency : bains simples, bains sulfureux, bains alcalins, fumigations de tout genre sont données chaque jour à ceux qui se présentent et dont l'état les rend justiciables de ce traitement.

Dans quelles circonstances Alibert fut-il nommé inspecteur en chef des Eaux d'Enghien-les-Bains ?

Louis XVIII souffrait, comme on sait, d'attaques de goutte des plus violentes dont l'hérédité et un appétit bourbonnien étaient certainement la cause : or chaque jour MM. Fabre et Metgès, pharmaciens de Louis XVIII, étaient chargés d'aller puiser en Enghien l'eau dont le royal malade devait user le lendemain matin. Nul remède ne devant être pris sans l'examen du premier médecin du Roi, celui-ci lui conféra le titre fort envié à cette époque, d'inspecteur en chef des Eaux d'Enghien. Mais comme Alibert ne pouvait résider auprès de l'Établissement, il fit nommer un de ses élèves le Dr Biett comme adjoint et le Dr Damien résident à Montmorency, pour les cas journaliers et imprévus.

Alibert ne considérait donc pas l'Hydrologie comme une branche annexe de la Thérapeutique, mais comme en faisant partie intégrante au même titre que les prescriptions galéniques.

L'enseignement que les diverses Facultés donnent actuellement la magnifique expansion des V. E. M. dirigés par les Prs Carnot et Rathery et créés, voici vingt-cinq ans, par Landouzy et Carron de la Carrière, les travaux des Sociétés d'Hydrologie de Paris et de la Province, les savantes recherches de l'Institut d'Hydrologie rattaché au Collège de France ont, enfin, conquis à l'Hydrologie la place qu'Alibert avait rêvé pour elle et que les services qu'elle rend lui méritent à tant de titres.

LES GRADUÉS EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS AU XVII[e] SIÈCLE.

Par le Dr BERGOUNIOUX.

Lorsque l'Université de Cahors créée, en juin 1331, par le pape Jean XXII, dans sa ville natale fut réunie par l'Edit du Roi, de mai 1751, à l'Université de Toulouse, c'est-à-dire, en fait, supprimée, ses archives furent déposées dans celles de cette dernière compagnie. Elles sont aujourd'hui à la Bibliothèque Universitaire de cette ville.

Ce qui en a été conservé ne remonte qu'au 29 mai 1603. Tout ce qui est antérieur à cette date est perdu.

Pour le XVII[e] siècle nous sommes assez bien renseignés. Les Archives de l'Université cadurcienne possèdent les *Registres des Délibérations* de ce corps depuis 1603 jusqu'à 1751. Elles nous donnent pour ce qui touche à la Faculté de Médecine : les vacances des chaires; les concours qui avaient lieu pour le remplacement des professeurs ; les postulations en faveur de personnages bien vus par les Régents ; les nominations faites directement par le Roi et les protestations qu'elles soulevaient, de la part des candidats évincés ; les querelles entre professeurs (1), qui parfois se détestaient cordialement ; et enfin pour bon nombre d'années, les sujets des leçons faites par les Docteurs régents.

Mais il ne nous reste pas, comme pour le XVIII[e] siècle, les *Registres d'Inscriptions* des élèves en médecine et les procès verbaux des examens des bacheliers,

(1) Il y avait deux professeurs de Médecine.

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XVIII, n°s 1-2 (janv.-fév. 1924)

licenciés et docteurs, de 1700 à 1751. Nous savons quels furent alors le nombre trimestriel des inscriptions, des examens et réceptions, et le sujet des questions proposées dans ces épreuves et des thèses passées par les candidats. Cette période mérite d'ailleurs et réclame un travail spécial.

A défaut de documents, ne concernant que la Faculté de Médecine, il existe trois *Registres des graduations en toutes Facultés* de 1617 à 1679, dans lesquels nous trouverons bien des indications intéressantes à relever (1). Les nouveaux reçus y inscrivaient de leur main, leurs noms, le lieu de leur naissance, leur diocèse, la nature, la qualité et la date de leur réception : le tout en latin.

A l'aide de ces Registres et des Registres de Délibérations (2), il est possible d'établir une statistique des graduations de la Faculté de Médecine de 1617 à 1679, et de la faire suivre de quelques remarques touchant le lieu d'origine des étudiants, les professeurs qui les instruisaient, l'enseignement que ceux-ci donnaient aux premiers, les résultats des études des Elèves et quelques autres particularités intéressantes.

Avant 1617, nous n'avons pas trouvé de renseignements. Pour la fin du siècle, le registre des graduations en médecine de 1702 à 1744 (3), contient quelques feuillets égarés, où sont inscrites les réceptions de vingt-six docteurs en médecine de juin 1691 à juin 1694, et le registre des Inscriptions du 4 juillet 1689 à juillet 1751 (4), donne quelques indications fragmentaires sur les étudiants immatriculés pendant les années 1689 à 1696.

Nous n'avons pu faire grand état de ces notions incomplètes, et, dans ce qui va suivre, il s'agit presque uniquement de la période 1617 à 1679.

(1) *Catal. des mss. de la Bibliot. Universitaire de Toulouse*; n° 168 (ancien 134), 16 mai 1617, 17 mai 1647; n° 169 (103), mai 1647, décembre 1674 ; 155 (104), 22 août 1673, 12 août 1679.

(2) Même catal. Reg. des Délib. n°ˢ 146 à 150 (anciens 101-74-75-76-77).

(3) Même Catal. 181 (119).

(4) Même Catal. 180 (256).

TABLEAU DES GRADUATIONS EN MÉDECINE

De 1617 à 1679.

Années	Docteurs	Licenciés	Bacheliers	Total	Années	Docteurs	Licenciés	Bacheliers	Total
1617	4	»	»	4	Report	149	5	5	159
1618	3	»	1	4	1649	13	»	»	13
1619	7	»	»	7	1650	9	»	»	9
1620	1	»	»	1	1651	11	»	»	11
1621	6	»	»	6	1652	9	»	»	9
1622	1	1	»	2	1653	5	»	1	6
1623	6	1	»	7	1654	7	»	»	7
1624	4	1	»	5	1655	10	»	1	11
1625	3	»	1	4	1656	7	»	»	7
1626	5	»	1	6	1657	5	»	1	6
1627	9	1	»	10	1658	9	»	1	10
1628	4	»	»	4[1]	1659	7	»	1	8
1629	1	»	»	1	1660	8	»	1	9
1630	5	»	»	5	1661	7	»	»	7
1631	5	»	»	5	1662	6	»	1	7
1632	4	»	»	4	1663	3	»	1	4
1633	2	»	»	2	1664	10	»	1	11
1634	6	»	»	6	1665	4	»	»	4
1635	7	»	»	7	1666	»	»	»	»[2]
1636	3	»	»	3	1667	8	»	»	8
1637	5	»	1	6	1668	16	»	»	16
1638	11	1	»	12	1669	6	»	»	6
1639	5	»	»	5	1670	9	»	»	9
1640	7	»	»	7	1671	7	»	»	7
1641	4	»	»	4	1672	9	»	»	9
1642	3	»	»	3	1673	8	»	1	9
1643	4	»	»	4	1674	16	»	3	19
1644	2	»	»	2	1675	11	»	1	12
1645	11	»	»	11	1676	10	»	»	10
1646	5	»	»	5	1677	9	»	2	11
1647	3	»	»	3	1678	8	»	»	8
1648	3	»	1	4	1679	16	»	»	16[3]
	149	5	5	159	Totaux	416	5	23	444

(1) Peste à Cahors de juin 1628 à juin 1629. Université fermée pendant ce temps.

(2) Aucune inscription pour chaque Faculté cette année.

(3) De janvier à juin seulement.

De l'examen de ce tableau, il résulte que le nombre des graduations, s'est accru progressivement et de façon continue de 1617 à 1679 à mesure évidemment que se faisait la pacification et qu'augmentaient la richesse et la population de la France.

Si, en effet, on subdivise le temps écoulé entre les deux dates extrêmes, en périodes de dix ans, on trouve les chiffres suivants :

Années.	Totaux.	Moyennes.	
1617-1626	46	4,6	
1627-1636	42	4,2	(Peste 1628-1629).
1637-1646	59	5,9	
1647-1656	80	8,0	
1657-1666	71	7,1	
1667-1676	115	11,5	
1677, juin 1679	35	12	

Pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV :

1617-1642	124 (26 ans)	4,96
1643-1679	320 (37 ans)	8,88

Sous le dernier règne, si nous décomposons :

Minorité et Fronde..........	1643-1653	11 ans	77	7
Gouvernement de Mazarin....	1654-1660	7 ans	58	8,3
Gouvernement de Louis XIV, Administration de Colbert..	1661-1679	19 ans	185	9,7

Nous pensons, répétons-nous, qu'il faut attribuer ce progrès continu du chiffre des gradués, au rétablissement et à la consolidation de l'ordre, ainsi qu'à l'augmentation de la fortune publique, conditions qui rendaient les voyages plus faciles, comme les dépenses à faire par les familles pour l'instruction de leurs enfants. Il faut se rappeler que jusqu'en 1653, fin de la Fronde, la vie intérieure de la France a été très troublée : gouvernement de Marie de Médicis pendant la minorité de Louis XIII, guerres de Richelieu contre les protestants et la haute noblesse, Fronde parlementaire et Fronde des Princes. A l'extérieur c'était la guerre

de Trente ans, en Allemagne et dans les Flandres, en Valteline, en Italie, en Catalogne, contre l'Autriche et l'Espagne. A tous ses graves évènements, surtout aux guerres civiles, le midi, le sud-ouest a été très mêlé. Il faut l'administration de Colbert pour voir la France se relever, s'ordonner, s'enrichir.

Pour quelles raisons les Étudiants en médecine venaient-ils a Cahors ?

Nous avions pensé un instant que les Étudiants pouvaient y être attirés par la valeur de certains professeurs.

Il en était ainsi pour le Droit au XVI[e] siècle. La faculté de Droit avait eu dans ce centenaire et tout à fait au début du siècle suivant, des juristes renommés ; Guillaume Bénédicti, Cujas, Govean, François Roaldès, les trois Peyrusse, Géraud de Vaxis, Edmond Mérille, plus tard professeur, en 1612, à l'Université de Bourges, Jean de Lacoste, — Joannès a Costa — qui enseigna avec grand succès, d'abord à Cahors, puis à Toulouse, enfin de nouveau à Cahors où il revint en 1630, sept ans avant de mourir. Ils ont laissé après eux nombre d'écrits célèbres ou estimés en leur temps (1).

Il était loin d'en être ainsi à la Faculté de médecine. Les Docteurs régents sont restés aussi inconnus les uns que les autres et n'ont pas laissé la moindre trace dans l'Histoire des Sciences médicales.

Voici d'ailleurs un Tableau indiquant le nombre total et moyen des réceptions, aux époques que le hasard a faites assez nettes, où les divers professeurs ont fait leurs lectures.

Nous les divisons et groupons en cinq périodes :

1[re] *période.* — Guillaume Pujol et Pierre Barre (1617-1622) : 24 gradués en 6 ans, moyenne 4.

2[e] *période.* — Guillaume Galtier et Jean Pujol (1623-1648) assistés à partir de 1630, par Pierre Durieu,

(1) Cf. J. Baudel et J. Malinowski. — *Histoire de l'Université de Cahors.* — Cahors, J. Girma, 1876.

docteur en médecine et professeur ès-arts : 126 gradués en 25 ans, moyenne 5,12.

3e *période*. — Pierre Durieu et Bernard Ouvrier (1648-1663), assistés par Pierre Durand, docteur en médecine et professeur ès-arts : 128 gradués en 15 ans, moyenne 8,5.

4e *période*, — Ouvrier et Durand, (1664-1675), assistés par Géraud Chenaud, docteur en médecine et professeur ès-arts : 110 gradués en 12 ans, moyenne 9,1.

5e *période*. — Durand et Géraud Chenaud (1676-1679) : 24 gradués en 2 ans 1/2, moyenne 11,25.

Ici encore l'accroissement des graduations est continu et dans la même proportion que dans les autres Tableaux. On ne voit pas l'ascension brusque et la descente rapide qu'aurait pu amener la présence et la disparition d'un médecin de grande réputation, vers lequel se seraient portés les Elèves.

* * *

Les familles envoyaient peut-être leurs enfants à Cahors parce que la vie était à meilleur marché, dans cette petite ville que dans de plus grandes où existaient aussi des Universités.

Les étudiants y venaient-ils à cause des agréments qu'on y trouvait : facilité de l'existence, vin estimé et de grande renommée à l'époque ; et pour les raisons qui faisaient s'indigner, au xvie siècle, le professeur de droit, G. Bénédicti (1). Il accuse les étudiants de ne pas travailler, de ne songer qu'à s'amuser, les femmes de la ville d'être coquettes et de passer leur temps a s'attifer pour attirer leurs hommages, et même les maris d'être complaisants, car ils applaudissent aux soins que prennent d'elles leurs épouses, qui les font ce qu'ils sont.

Alexis Monteil nous a raconté dans son « *Histoire*

(1) Cf. E. Dufour. — *Etudes historiques sur le Quercy*. — *Hommes et choses*. — G. Bénédicti, pp. 13 à 17. — Notes tirées des œuvres de Bénédicti.

des Français des divers Etats », la conduite de l'élève en Droit chassé, au XVII[e] siècle, pour une fredaine, de l'Université d'Angers et qui se rend à Toulouse pour y prendre ses grades « N'aille pas à Cahors qui veut aller plus loin. Cette ancienne ville, sombre, noire, est en général mal bâtie ; mais aux boutiques et aux fenêtres se montrent de jolis, frais, doux et tendres minois, qui vous charment, vous arrêtent. Je fus arrêté. Le Droit, me dis-je, est aussi bon à Cahors qu'à Toulouse, où les grades ne sont pas meilleurs: oui, demeurons, demeurons (1). »

* * *

Quels que fussent les attraits de Cahors, ils n'étaient sans doute pas assez puissants pour déterminer les élèves à y venir. Quelques-uns peut-être prenaient au sérieux les conseils donnés à la fin du XVI[e] siècle, par Vincent Rubion, médecin en renom à Châlon, en Bourgogne, de visiter pour s'instruire les Universités de Cahors, de Toulouse, de Bordeaux et de Montpellier (2).

Mais nous croyons plutôt que les étudiants étaient attirés à Cahors par la facilité des examens. Au dire de cette mauvaise langue de Guy Patin, dans les Universités de province, on était facilement reçu pour son argent. Il a accusé de ce méfait les Universités d'Aix, Angers, Avignon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Reims, Toulouse, Valence, c'est-à-dire presque toutes les Universités d'alors (3).

Nous trouvons la confirmation possible de cette opinion de Guy Patin, dans les quelques renseignements que nous donnent les réceptions de docteurs en médecine faites à Cahors du 13 juin 1691 au 6 juin 1694.

(1) Alexis MONTEIL. — *Histoires des Français des divers états.* — Paris, Eug. Renduel, 1839, t. VIII, pp. 213 à 233.

(2) *Encyclopédie méthodique* par ordre de matières. — *Médecine*, t. V, p. 548, Goulin. art DUCRET.

(3) *Lettres de Guy Patin.* — Ed. Réveillé-Parise, Paris, J.-B. Baillière, 1846, t. I, pp. 205-206.

Pendant ces trois années la Faculté a fait 26 docteurs dont 4 seulement sont de ses Elèves. Les 22 autres ont fait leurs études ailleurs : 11 à Montpellier ; 5 à Bordeaux ; 2 à Paris et à Montpellier ; 2 à Paris ; 2 à Toulouse.

Economie dans les frais d'examen, certitude d'être reçus et dans le minimum de temps ; telles devaient être les raisons qui amenaient les aspirants docteurs à Cahors (1).

Cette constatation empêche malheureusement d'essayer de se rendre compte avec exactitude du nombre des étudiants en médecine qui suivaient les cours, à Cahors avant d'y prendre des grades.

Dans cette période de soixante-trois ans qui va de 1617 à 1679. La Faculté de médecine avait reçu : 416 docteurs en médecine ; 5 licenciés ; 23 bacheliers, au total, 444.

Des cinq licenciés, nous en trouvons deux qui prennent plus tard leur bonnet de Docteurs ; trois paraissent s'arrêter à la licence, quoiqu'on ne puisse l'assurer, car, comme pour les Délibérations, les Registres des graduations n'étaient peut être pas très régulièrement tenus.

Des vingt-trois bacheliers aucun n'a été reçu licencié ou docteur. Ils se sont contentés du premier

(1) Cela fut sensible en 1668 année pendant laquelle l'Université de Cahors reçut seize docteurs en médecine, contre huit en 1667 et six en 1669. Cette affluence était due à l'invasion d'étudiants venant de Toulouse. *Histoire générale du Languedoc*, etc., par Dom Claude Devic et Dom J. Vaissette, Toulouse, Edouard Privat, M. D. CCCLXXVI (1876), t. XIV, p. 1029.

En 1668, des abus s'étaient introduits dans les Universités et Collèges. Une commission de réforme fut nommée. Elle résolut de rappeler les étudiants et les professeurs à l'exécution des règlements :

« Mais que comme depuis la semaine sainte que notre ordonnance portant défenses d'admettre aucunes personnes, aux degrés fut signifié aux Chancelier et Recteur de lad. Université (de Toulouse), toutes les écoles sont devenues désertes, par ce que tous les écoliers, prévoyant la difficulté qu'il y auroit à l'avenir pour obtenir lesd. degrés, se sont retirés en foule aux Universités voisines, *et notamment en celle de Cahors où l'on a reçu généralement tout ce qui s'est présenté, même les écoliers étudiant actuellement dans la grammaire*, il était important pour le rétablissement des dites écoles, que toutes les collations de degrés faites depuis les Pâques dernières fussent déclarées nulles et abusives. »

grade, dont ils se servaient pour se faire admettre dans les corporations de chirurgiens et d'apothicaires.

Beaucoup sont de Cahors, les autres du voisinage, du Quercy. Ces réceptions ont été fréquentes : de 1653 à 1663, on en relève dix en onze ans; et de 1673 à 1677, on en compte sept en cinq ans. Sur le total de dix-sept bacheliers pour ces deux périodes, on rencontre le nom de quatre chirurgiens et de quatre apotiquaires de Cahors. La plupart des autres font des chirurgiens de village. Il n'y avait d'ordinaire de pharmaciens que dans les villes.

Pour 444 gradués en médecine, l'Université faisait environ dans le même temps, 5.114 gradués en toutes facultés. Si nous négligeons les maîtres ès-arts, si peu nombreux que pendant de très fréquentes années les Registres n'en font pas mention, nous voyons que :

Les gradués en *Théologie*, surtout des bacheliers, les docteurs et licenciés étant rares, entrent pour 20 °/₀ ou le 1/5ᵉ dans le total général.

Les gradués en *Droit*, principalement en droit civil ou *in utroque jure*, car il y a peu de Docteurs en droit canon seul, comptent pour 75 °/₀ ou les 3/4.

Les gradués en *Médecine* pour 5 °/₀ ou le 1/20ᵉ.

Tous ces chiffres étant bien entendu approximatifs.

Il y avait assez de bénéfices, prébendes et chapellenies ; et de tribunaux divers, présidiaux, vigueries, officialités, justices royales, seigneuriales, épiscopales et communales dans tous les diocèses, pour expliquer le chiffre élevé des grades dans les deux premières facultés.

D'OU PROVENAIENT LES GRADUÉS EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS ?

Aussi peu qu'elle fit parler d'elle, la Faculté de médecine n'en avait pas moins une clientèle assez importante et dans un rayon assez étendu.

Bien entendu et tout d'abord ces gradués provenaient du Quercy et des régions voisines.

Le Quercy haut et bas, figure pour 101 sur les 444; originaires surtout, pour la principale partie, de ses villes principales, chef-lieu de la province et de ses élections.

Cahors en donne 21, Montauban 7, Gourdon 7, Lauzerte 5, Moissac 5, Figeac 4, Montcuq 3, Martel 3, au total 55; soit plus de la moitié.

Quatorze sont originaires de bourgs qui faisaient alors figure de petite ville: Castelnau-Montratier, Souillac, le Vigan, Montfaucon, Cajarc, Gramat.

Les trente-deux autres se répartissent entre autant de bourgs et de villages : Saint-Arene, Puy-l'Evêque, Duravel, Themines, La Molayrette, Loupiac, Castelfranc, Frayssinet-le-Gelat, Caussade, Grèze, Saint-Sozy, Montpezat, Carlucet, Saint-Cirq-Lapopie, Maxou, Saint-Sauveur, La Capelle-Marival, Bruniquel, Peyrilhes, Caniac, Vailhac, Ussel, Cardaillac, Mauroux, Saint-Martin, Gignac, Puybrun et Grezels.

Il est évident que le voisinage de Cahors était pour beaucoup dans cette floraison de médecins. C'est ainsi qu'avant 1870 étaient très nombreux les médecins de l'Hérault et de l'Alsace, vu la proximité de Montpellier et de Strasbourg.

Les étudiants viennent ensuite des provinces et diocèses voisins.

Le Limousin, (Diocèses de Limoges et de Tulle), en fournit 43 ; le Périgord (Périgueux et Sarlat), 41; la Gascogne (Condom, Lectoure, Auch, Aire) 30; l'Auvergne (Clermont, Saint-Flour et territoire d'Aurillac) 25; le Rouergue (Rodez et Vabre) 14; l'Agenais (Agen) 21; au total: 174.

Dans ces groupements proviciaux ou diocésains, il en est un qui présente un caractère spécial. C'est celui qui réunit les étudiants des pays en majorité protestants ou des parties protestantes des diocèses où les catholiques étaient le plus nombreux.

L'Angoumois, l'Aunis et la Saintonge (Diocèses de Saintes, de la Rochelle, de Luçon et d'Angoulême) en donne 28; le Béarn (Diocèse de Lescar) 9; le Languedoc et l'Albigeois (Diocèse de Lavaur, ville de

Puylaurens 4; Diocèse de Castres (ville siège d'une chambre du Parlement de Toulouse, dite Chambre de l'Edit, composée mi partie de Conseillers catholiques et de Conseillers protestants) 8 (Diocèse de Nîmes) 4, soit: 16; le Périgord (Bergerac) en envoie 6; la Guienne (Clairac et Sainte-Foy-la-Grande au diocèse d'Agen) 5; il en vient de Saumur (au Diocèse d'Angers) 1; et de la Gascogne (Diocèses de Condom et de Nérac) 7; Si on y ajoute ceux de Montauban et de Caussade-en-Quercy 8; on obtient un total de 80.

Encore ne tenons-nous pas compte des gens de Figeac, de Lauzerté, de Bruniquel, villes qui à plusieurs reprises, dans les guerres de religion, furent au pouvoir des Calvinistes.

On voit donc qu'un peu plus de 80 de ces gradués, c'est-à-dire à peu près le cinquième du nombre total, étaient originaires de pays protestants. Rien d'étonnant à cela, puisqu'on sait que sous les derniers Valois, sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, c'est dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France qu'ils étaient le plus nombreux, et que parmi leurs places de sûreté il y avait, Saumur, la Rochelle, Montauban, Nérac, Pau, Nîmes.

Leurs étudiants devaient prendre leurs grades dans une Université de ces régions. Mais pourquoi n'allaient-ils pas tous, ceux du haut Languedoc, de la Gascogne et du Béarn à Toulouse ou à Bordeaux; ceux du bas Languedoc à Montpellier, et surtout ceux de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois à Angers, Poitiers ou Bordeaux, beaucoup plus près de chez eux?

La facilité de la vie à Cahors pouvait, comme on l'a déjà dit, les engager à y venir. Ils se souvenaient peut être aussi des persécutions subies par leurs prédécesseurs à Toulouse et à Bordeaux. Angers et Poitiers étaient très catholiques. Cahors ne l'était pas moins. Cette ville le fit bien voir en 1580, quand elle résista à Henri IV pendant 5 jours, et ne succomba, après avoir vu, dit-on, ouvrir ses portes par la trahison, qu'après une lutte héroïque, tenace et sanglante. Mais Cahors était aussi la ville où le gouverneur

Levezou de Vezins, le même qui défendit Cahors contre le roi de Navarre en 1580, ne voulût pas exécuter les ordres de la Cour, lors du massacre de la Saint Barthélemy, le 24 août 1572. En outre elle était à proximité de Montauban, de Caussade, de Negrepelisse, de Figeac, villes protestantes, en totalité ou en grande partie, dans lesquelles en cas d'alerte, en 24 heures de marche au maximum, les étudiants pouvaient trouver un refuge.

Ils étaient d'ailleurs assez nombreux à Cahors, au moment des agitations qui précédèrent les guerres de religion ; et peu après le colloque de Poissy de septembre 1561, le 18 octobre, une troupe d'étudiants calvinistes, avec d'autres de leur parti au nombre de 300 environ, profitant de l'encombrement d'un jour de foire, se ruèrent sur le couvent des Chartreux : enfonçant les portes, maltraitant les religieux, s'emparant de tous les titres et objets précieux, ouvrant même les tombeaux (1). A cette provocation, un mois après, le dimanche 16 novembre, la population catholique répondait par le massacre d'une trentaine de Huguenots réunis pour le prêche dans une maison sise près de l'église Notre-Dame des Soubirous et appartenant à une antique et riche famille, la famille d'Aurioles (2), devenue protestante comme plusieurs nobles et vieilles lignées du pays, les Galiot de Genouillac d'Assier, alliés aux Crussol d'Uzès, les Gontaud-Biron, comtes de Cabrerets, etc.

Les Etudiants calvinistes espéraient-ils trouver à l'Université des professeurs favorables à leur religion ? cela est possible. A la fin du xvie siècle, un éminent professeur de droit, Roaldès, avait été suspect d'hérésie. Et le 16 novembre 1596, à la Faculté de médecine, avait été nommé par Henri IV, un professeur du nom de Pierre Puget, qui sentait fortement le fagot.

(1) G. Lacoste. — *Hist. gén. de la province de Quercy*. Cahors Girma, t. IV, p. 123.

(2) Cf. L. Greil. — *Livre de main des du Pouget*. Bull. de la Soc. des Etudes du Lot, 1896, p. 40 et G. Lacoste. — *Histoire générale de la province de Quercy*. Cahors, Girma., t. IV, pp. 136-137.

Les Lettres patentes datées de Rouen disent que Sa Majesté « desirant, d'un costé, autant qu'il est possible d'encourager l'étude des bonnes lettres et sciences, surtout celles qui sont le plus nécessaires à la santé des hommes; de l'autre, meu par l'affection que ledict Seigneur a de grattifier Mᵉ Pierre Puget, *médecin ordinaire de M. le prince de Condé, tant à cause de son propre mérite, qu'en récompense des longs et fidèles services que son père Nicolas Puget, l'un de ses chirurgiens ordinaires lui a faits* : Sa Majesté, pour toutes ces causes, a en sa faveur érigé une *troisième* chaire et place de lecteur en médecine, en l'Université de Cahors et d'icelle l'a pourveu pour la tenir sa vie durant, aux gages de 400 livres par an, qui lui ont esté assignées sur les tailles dud pays. (1) »

En cas de difficultés, Pierre Puget aurait sans doute soutenu les étudiants protestants, car c'était un personnage peu commode, que notre professeur, si l'on en croit les délibérations de l'Université.

Le 3 octobre 1608 (2), sous la présidence du chancelier, François de Foulongne, l'Université réunie prive de ses émoluments, pendant trois mois, Pierre Puget, docteur régent en médecine, pour s'être absenté sans « congé ny permission du Chancelier ou du Recteur », au moment de la cérémonie solennelle de la rentrée de l'Université, le jour de la saint Luc. Anciennement « pour l'honneur de l'Université et des Lettres », tous ses régents, dignitaires et suppôts se faisaient un devoir d'y assister. On a vu cette année ledit Puget « se pavanant en la présente ville » au lieu de remplir son devoir. Du reste, il a coutume de montrer « son irrévérence et mépris de l'Université et de l'autorité du Chancelier et du Recteur ». Il a déjà été privé « il y a longtemps, de tous

(1) J. Malinowski. — *Ephémérides Quercy* (Université de Cahors). Manuscrit de la Biblio. municipale de Cahors), 1596, le 16 novembre. Arch. dép. de la Gironde. Reg. des trésoriers, vol. C, 3806. Citation du Sud-Ouest. *Journal littéraire d'Agen*, 1887. Art. de M. A. Communay.

(2) MM. Bibl. Univ., Toulouse, R. 147. (74), p. 15 et sq.

rangs, créances et emolumens de lad Université, pour avoir profané la chère des études de lad Université, *de plusieurs impiétés et opinions erronnées, pour lesquelles il auroit esté condempné à retracter publiquement, à la présence de messieurs les vicaires generaulx de Monseigneur l'Evesque de Caors, son official, procureur fiscal et consuls de la presente ville.* A quoy, au lieu de satisffaire, *il auroit d'une extrême insolence*, comme il demeure adverty, *enfoncé la porte des Estudes*. Et, bien que lad Université eust permis par tollerance quil rentrast au Corps, attendant qu'il satisffit a lad ordonnance, neant moings, il n'auroit jamais daigné satisffaire. Ainsi on voit ouvertement qu'il continue de plus en plus en ses actions et deportemens intolerables, ne daignant seulement se trouver *aux messes* de lad Université, ny aux assemblées publiques; moings faire aulcunes leçons publiques, comme il est tenu par le devoir de sa charge, du moings despuis la reception dudit sieur Chancellier, de laquelle il peut y avoir un an et demi (1), ny longtemps auparavant comme il demeure adverty ».

Il n'aime pas à entendre la messe: on renouvelle ce reproche, le 17 janvier 1610 (2), car il n'a pas assisté à celle « que l'Université fait dire tous les ans à la Chapelle-Saint-Antoine, et qui est suivie d'une procession ». Cela ne peut se supporter; et, comme Puget en a appelé au Parlement de la suppression de ses émoluments, prononcée contre lui en octobre 1608, l'Université délègue Hugue Solaville, docteur en médecine et professeur ès-arts, pour suivre ce procès devant la souveraine cour de Justice de Toulouse.

Le 13 septembre de la même année, son collègue G. Pujol l'accuse en assemblée plénière de ne pas faire ses lectures, de ne pas assister aux examens, dont il laisse la charge à lui Pujol et aux maîtres ès arts Solaville et Barre, docteurs en médecine. Il n'en veut pas moins toucher les émoluments qui

(1) C'était le 11 septembre 1607.
(2) *Loc. cit.*, p. 35.

reviennent régulièrement aux régents qui font leur service (1).

Non seulement Puget néglige ses devoirs de professeur, tant aux lectures qu'aux examens ; non seulement il ne tient aucun compte des avertissements et des privatious d'honoraires, qui lui sont infligés ; mais encore il enfonce la porte de la salle des cours qu'on lui interdit ; il s'obstine à ne pas assister aux messes de l'Université, à ne pas rétracter devant les vicaires généraux, official et consuls, ses opinions impies et erronnées. Il fut médecin de Cour. Il sent derrière lui le Prince de Condé et peut-être le Roi ; et il reste l'homme indépendant et turbulent des guerres de religion. Et, s'il a abjuré, car ou lui ou l'un des siens, s'était marié à une catholique (2), parente du chanoine Carcavy qui sera chancelier de l'Université en 1611, il n'en est pas moins resté, dans son intime fonds, un véritable « parpaillot ».

Sont-ce les raisons données ci-dessus, qui conduisaient à Cahors les étudiants des régions où florissait la Religion prétendue réformée ? Il est difficile de l'assurer. Ce n'est qu'une conjecture plausible. Nous ne savons pas, en effet, si ces pays n'envoyaient pas aussi des élèves aux autres Universités du Sud-Ouest, ni quel était leur nombre, relativement à celui des étudiants qui suivaient les cours de l'Université de Cahors ou y passaient leurs examens.

On comprend encore qu'il vienne des étudiants de Bayonne, d'Agde, de Béziers, de Rieux, de Carcassonne, du Comminges, du Couserans, d'Apt, de Saint-Papoul, de Lescar. Ce sont des méridionaux. Cependant ils étaient plus près de Montpellier, de Toulouse, de Bordeaux que de Cahors.

Mais comment expliquer que nous trouvions aussi, par unités il est vrai, des élèves venus des diocèses

(1) *Loc. cit.*, p. 31.

(2) Anciens actes, Etat Civil, Bibliot. Mun[le] Cahors, *Paroisse de la Daurade*. — 1661, le 31 janvier est décédée M[lle] Marguerite de Carcavy, veufve de feu M. de Puget, docteur en médecine, fut enterrée le 2 février au tombeau de ses prédécesseurs.

d'Arras, d'Autun, de Bourges, de Glandèves, de Langres, de Laon, de Léon, de Lyon, du Mans, de Senlis, de Soissons, de Tours? Comment l'expliquer? sinon par l'amour du dépaysement, le goût des voyages, du *Tour de France*, que faisaient volontiers les étudiants en ce temps-là, moins qu'au moyen âge cependant.

Il y a aussi des étrangers : deux savoyards du diocèse de Genève, dont l'un est de Sallanches ; deux Italiens du diocèse de Forli, dont l'un vient du pays de la Faïence de Faenza; et un espagnol de Lérida.

Qu'est-ce qui a amené à Cahors en 1631, l'écossais de Saint-André de Fyfe ? un catholique sans doute fuyant les Presbytériens et les Covenentaires, comme l'ont fait de 1621 à 1679, dix irlandais dont l'un reçu docteur en 1625, est un médecin connu, auteur d'un petit Traité sur la Peste du Quercy et de Toulouse, de 1627 à 1632, professeur de médecine à Toulouse, puis à Bologne : Nellan de Glacan (1). L'expédition de 1600 en Irlande, dirigée sous Elisabeth par le comte d'Essex, la conquête de cette île par Cromwell en 1652, avec leurs répressions et leurs massacres impitoyables, rendent compte de leur exode, ainsi que de celui des étudiants en droit et des aspirants au sacerdoce, réfugiés en grand nombre au collège des Jésuites, fondé à Cahors en 1605, où ils faisaient leurs humanités, avant de s'inscrire à l'Université. Il y a quatre gradués en médecine du diocèse de Cork, un de Limerick, un de Galway, un de Sterlin. Les autres viennent du comté de Donnegall ou de bourgs, Balinagnoccan, Balliberran, difficiles à identifier.

Quels étaient leurs professeurs ?

Comme il a été dit plus haut, ils rappelaient Guillaume Pujol, Pierre Barre, Guillaume Galtier, Jean Pujol fils, Pierre Durieu, Bernard Ouvrier,

(1) V. Dezeimeris. — Dict. *hist. de la médecine*. Dict. de Déchambre-*Biographie médicale*, article de Desgenettes.

gendre de J. Pujol, Pierre Durand, Géraud Chanaud, de 1617 à 1679, postérieurement jusqu'à la fin du siècle, Michel Dardenne, Antoine Calvet, Jean Senaud fils de Géraud Chanaud ou Chenaud, dont le patronyme s'est modifié et adouci. Aucun d'eux n'est connu soit par ses ouvrages soit par ses doctrines.

Un seul à notre connaissance, Guillaume Galtier a laissé un tout petit livre in-12°, rarissime, introuvable, intitulé « *Le sommaire abrégé des moyens à employer pour se guérir de la Peste* », opuscule de circonstance, imprimé à *Cahors en* 1628, *chez la veuve de Claude Rousseau*, peu de jours avant l'apparition de la maladie dans cette ville, venant de Figeac, où elle sévissait au début de l'hiver de 1627-1628 (1).

Guillaume Pujol était déjà professeur en 1603 avec Puget.

Les autres furent pour le plus grand nombre nommés après concours. Quelques-uns appelés par postulation, c'est-à-dire par choix de l'Université après approbation du Parlement de Toulouse et du Roi, avaient pris part, sans réussir, à des concours antérieurs, et brillamment, si l'on en croit les Délibérations de l'Université.

Barre fut élu, en 1611, à la mort de Puget : Galtier et Jean Pujol, en 1623, après les décès, survenus la même année, de Guillaume Pujol et de Barre ; Durand et Douvrier, en 1648, quand mourut Jean Pujol et démissionna Galtier. En 1676 Géraud Chenaud, remplaça Douvrier, condamné à mort par coutumace pour crime de fausse monnaie.

Quatre d'entre eux, Barre, Durrieu, Durand, Chenaud, fureut professeurs ès-arts. La Faculté des arts comportait deux chaires, une de grammaire tenue habituellement par un religieux, et une de philosophie qu'on confia plusieurs fois à des médecins. L'Université trouvait que « la Philosophie et la médecine avaient bien des affinités ». On augmentait ainsi le nombre

(1) D. J. Barbot. — *Les Chroniques de la Faculté de médecine de Toulouse du XIIIe au XVe siècle.* Toulouse, Ch. Dirion, 1905, t. I, p. 125. année 1630.

des praticiens de la ville et les secours de l'art pour une population, souvent frappée d'épidémies de peste ou d'autres maladies. En outre ces médecins régents ès arts avaient la compétence nécessaire pour prendre part à l'enseignement et aux examens de la médecine.

Le candidat médecin était présenté à l'examen par un conducteur régent en médecine. Il n'avait en face de lui qu'un professeur en médecine pour argumenter. Les médecins, maîtres ès arts fournissaient un argumentateur de plus, ce qui donnait de la solennité à l'examen et en assurait la régularité. Aussi les verrons-nous tout à l'heure, quand nous parlerons des matières traitées devant les étudiants, ne développer que des sujets médicaux.

Quel enseignement donnaient ces docteurs régents ?

Il était, semble-t-il, complètement théorique. Il n'est pas besoin d'insister sur ce point. Il en était de même dans toutes les Universités.

A Cahors, les professeurs faisaient plus ou moins régulièrement, d'après les indications des Registres des Délibérations, des leçons ou lectures pendant dix ou onze mois.

Sur leur enseignement de l'anatomie, sur les Dissections nous ne savons rien. Nous leur verrons faire un cours d'anatomie en 1631, en 1634. Avec ou sans exercices pratiques ? Nous ignorons tout à ce sujet.

La clinique existait-elle ? D'après différents textes, pas d'après ceux de l'Université de Cahors, on sait que les étudiants, même au moyen âge, suivaient les médecins soit à l'hôpital, soit dans leur clientèle, sans règles bien définies d'ailleurs (1). Il n'y a rien qui nous instruise à ce sujet, dans les documents que nous avons sous les yeux. Sauf pour le tableau des cours affiché tous les ans, le jour de l'Université, à la

(1) Pr A. Gilbert. — Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris, Paris, J.-B. Baillière, s. d. (1910-1911). Leçon d'ouverture, 19 novembre 1910.

saint Luc, les Registre des Délibérations sont muets sur les questions pédagogiques.

On n'y parle que des nominationsdes Recteurs, des concours ou des postulations pour les régences vacantes, des installations, des chanceliers, des maîtres, des secrétaires et des bedeaux, et par dessus tout des querelles entre les professeurs, entre les professeurs et le Chancelier, entre l'Université et les autres corps constitués pour des questions de préséance et d'intérêt.

La Botanique à Cahors comme ailleurs, devaitavoir sa place dans le programme d'enseignement de la médecine, mais dans aucun des manuscrits ou des ouvrages concernant l'histoire de la ville, nous n'avons trouvé de mention d'un jardin botanique, aucun renseignement sur la manière dont les élèves acquéraient la connaissance des plantes médicinales et de leurs vertus (1).

Cependant à considérer le nombre de bacheliers en médecine, qui devenaient chirurgiens et apothicaires, il est permis de penser qu'on leur faisait quelques leçons sur le côté, tout au moins théorique, de leur art.

Du reste plusieurs fois, à la Faculté, des sujets de chirurgie et de matière médicale ont été traités, comme nous allons le voir dans le tableau suivant:

(1) Rappelons que le premier *Jardin Royal des plantes médicinales* fut créé à Paris, en 1626, par le Roi Louis XIII, sur les instances de son médecin ordinaire Guy de la Brosse.

L'édit du 15 mai 1635, qui en réglait l'organisation et le fonctionnement, porte: « attendu que l'on n'enseigne point à Paris, *non plus* « *qu'aux autres Ecoles de médecine* du royaume à faire des opérations « de Pharmacie d'ou procède une infinité d'erreurs des médecins en leurs « pratiques et ordonnances... »

A ces causes est créé le Jardin royal des Plantes médicinales avec trois démonstrateurs pour les plantes et les opérations pharmaceutiques.

Cependant la Faculté de Médecine de Montpellier avait déjà son Jardin des Plantes, fondé en 1593, par Richer de Belleval. D'après G. Naudé, (*de antiquitate et dignitate Scholæ Medicinæ parisiensis :* 1628), la Facnlté de Médecine de Paris avait aussi, depuis plusieurs années, un jardin botanique contenant toutes les plantes usitées en médecine, (cf. Maurice Raynaud. *Les médecins au temps de Molière*. 2e éd. 1863, p. 7).

SUJET DES COURS PROFESSÉS A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE CAHORS

De 1611 à 1623.

	Guillaume PUJOL.	Pierre BARRE.	Hugues SOLAVILLE, m° es-arts.
1611	Liber tertius Galeni. De locis affectis.	De clementis.	De febribus pestilentibus.
1612	Liber primus de simpliciis medicamentorum.	De causis sinthomatum.	
1613	Liber secundus Galeni. De simplicium medicamentorum facultatibus.	De causis sinthomatum.	
1614	De sanitate tuendâ.	»	
1615	Lib. prim. Hippocratis. De morbis mulierum.	Hippocratis de morbo sacro.	
1616	De affectibus ventriculi	Liber quintus Hippocratis.	
1617	De locis affectis.	De octomestri partu.	
1618	De lib. 4 aphorism. Hippocratis.	Liber primus Galeni.	
1619	Lib. 2 aphor. Hippoc.	Hippocratis prædictiones.	
1620	»	Lib. 1. Galeni de usu partium.	
1621	»	Lib.1.Galeni de sanitate tuendâ.	
1622	»	»	

De 1623 à 1648.

	Guillaume GALTIER.	Jean PUJOL.	DURIEU, m° ès-arts.
1623	Ferneli physiologia.	Ferneli pathologia.	
1624	De spiritibus et de calido innato.	De pathologia Ferneli.	
1625	»	De causis morborum.	
1626	De febribus.	De affectibus cerebri.	
1627	»	Capitis affectus prosequitur.	
1628	»	»	Années de peste.
1629	»	»	
1630	»	»	
1631	De humoribus.	De modo temperamenti.	De corporis humani anatomia.
1632	»	? Galeni.	De la nature.
1633	»	Lib. 4. aphorismorum.	»
1634	»	De morbis hereditariis.	Prosequitur de anatomiâ tractatum.
1635	De curandis febribus cartanis.	De gracia ? puericis remediis ?	De operationibus quibus concluditur.
1636	»	Tractatus suscipiet efficiorum hereditatis.	Prosequitur Tractatus de operationibus.

1637	»	Tractatum de humoribus (*sic*).	De morbis virginum.
1638	De vulneribus capitis.	Tractabus Galeni de de humoribus.	De tempcramcntis.
1639	Quomodo et quando purgare oportet. de Galeno.	De crisibus.	Baillera la question.
1640	Baillcra la question.	Perscquitur Tractatus de humoribus.	»
1641	De Homerica medicatione.	Perscquitur Tractatus humoribus.	»
1642	»	»	»
1643	»	»	»
1644	»	De temperamentis.	De metrologia.
1645	De morbis Hippocratis.	Lib.secundus de morbis	»
1646	Lib. tertius de morbis subitaneis.	Pathologiæ generalia explicabit.	»
1647	»	»	»

De 1648 à 1664.

	DURIEU.	Bernard DOUVRIER.	DURAND, mᵉ ès-arts.
1648	»	»	»
1649	Methodum medendi.	Tracta. Efficiendi ?	Tract. pathologicum (*sic*).
1650	»	»	»
1651	De signis agnosticis et pronosticis morborum.	De humoribus.	De partibus animalium citra Aristotelem.
1652	»	»	»
1653	»	»	»
1654	»	»	»
1655	De phisicis seu de rerus naturalibus.	De crisibus.	De rebus contra naturam.
1656	»	»	»
1657	De morbis senum.	De patologia.	De elementis corporis humani.
1658	De morbis senum.	»	De temperamentis.
1659	De morbis senum.	De morbis mulierum.	De morbis virginum.
1660	De febribus.	»	De physiologia.
1661	»	»	»
1662	»	»	»
1663	»	De affectibus prœter naturam.	De elementis corporis humani.
1664	»	»	»

De 1665 à 1676.

	B. DOUVRIER.	DURAND.	Géraud CHANAUD, mᵉ ès-arts.
1665	»	»	Tractatus in primum epidemiarum Hippocratis.
1666	»	»	»
1667	De rebus naturalibus de physiologia.	De pathologia universali.	Tractatus de febribus.

1668	De actu sanorum.	De singulis universalibus morborum.	Cursus philosophiœ.
1669	»	»	»
1670	De febribus.	Methodus universalis medendi.	Institutiones medicœ.
1671	»	De pathologia universali.	De morbis puerorum.
1672	De causis morborum.	»	»
1673	De febribus.	De signis morborum.	De elementis.
1674	»	»	»
1675	»	»	»
1676	»	»	»
1677	»	»	»
1678	»	»	»
1679	»	»	»

De 1674 à 1679 on ne trouve aucune indication du sujet des cours. Antérieurement à ces années, nombreuses sont les lacunes de ce Tableau.

Les Registres étaient tenus avec tant de négligence que cela n'étonne point. En ce qui concerne les lectures faites par Galtier, il semble que sur 25 ans de professorat, ce régent ne les a faites que pendant 11 ans. Cela tient à ce que professeur à la vie tourmentée, poursuivi et condamné comme faux monnayeur, à l'instar de son successeur Ouvrier, fut souvent absent de Cahors, ainsi que nous l'établissons dans un travail en préparation sur ces deux personnages.

Les Professeurs d'ailleurs semblent avoir mis, peu de régularité à indiquer le sujet de leurs leçons, comme l'indique à plusieurs reprises, la mention « baillera la question ».

Le Secrétaire, tout prêtre ou licencié en droit qu'il est habituellement, dont l'écriture est souvent détestable, commet nombre de solecismes ou même de barbarismes, en recopiant les libellés. Ainsi en 1624, il écrit « De Pathonologiam infernaliam ». Il veut dire sans doute « De Pathologia Fernelia ». Et cela ne rend pas facile la lecture et l'indication précise du sujet des leçons.

Comme on le voit par l'examen du Tableau précédent, le fonds de l'enseignement, conformément aux statuts d'ailleurs, était l'Hippocratisme et le Galenisme. C'est surtout sensible du temps de Guillaume Pujol et de Pierre Barre de 1617 à 1623.

Peu de sujets spéciaux sont traités dans cette période, sauf en 1611 ou Solaville, professeur de grammaire et médecin, parle des maladies pestilentielles, étude pratique et opportune, car la peste, qui avait ravagé le pays en 1553, 1558, 1586, 1587, 1588, 1608, devait encore le faire de 1614 à 1615 et de 1627 à 1632 environ.

En 1617 Barre fait ses lectures sur un point de détail, « sur l'accouchement à 8 mois », d'après Hippocrate d'ailleurs.

Au début de leur professorat, Guillaume Galtier et Jean Pujol s'occupent d'un auteur moderne, Fernel, ce qui est unique dans la série des lectures. En 1624, Galtier traite des Esprits animaux et de la Chaleur innée, questions d'actualité, puis les Régents reviennent à Hippocrate et à Galien. Ce qui domine, ce sont les généralités de la Pathologie et de la Thérapeuthique. Les régents dissertent sur les humeurs, les tempéraments, les fièvres, les causes des maladies, les crises, sujets vieux de vingt siècles.

L'anatomie, la chirurgie ne leur sont pas étrangères. En 1631 et 1634, comme nous l'avons déjà dit, Durieu s'occupe de la structure du corps humain et les années suivantes, des opérations. Plusieurs fois, il s'agit des plaies de tête ; cours utile aux bacheliers en médecine futurs chirurgiens.

L'Histoire de la médecine est une fois abordée, puisque, en 1641, Galtier expose la Thérapeutique d'Homère, « *De Homerica medicatione.* »

De 1648 à 1676 des leçons sont consacrées à des points spéciaux : maladies des vieillards, des femmes, des jeunes filles, des enfants.

Quelques-uns de ces cours se prolongent sur 2 ou 3 années, maladies des vieillards.

On se demande comment en trois années d'études, les élèves pouvaient acquérir toutes les connaissances nécessaires à leur pratique future. Alors comme de nos jours on devait forcément acquérir les connaissances professionnelles en dehors des amphithéâtres de cours, par la lecture des auteurs, ou même en

s'attachant à un médecin dont on suivait les visites.

Une fois, un régent, Durand, en 1651, s'aventure sur le domaine de l'anatomie comparée. Il parle « de Partibus animalium citra Aristotelem ».

Y faut-il voir que certains des professeurs savaient du grec, puisqu'ils s'attaquaient à Homère et à Aristote et à ses successeurs ?

Quels résultats donnait cet enseignement ?

Il n'a pas formé de grands médecins, pas même de médecins connus ; pas d'auteurs d'ouvrages qu'on puisse citer.

C'est parmi les étudiants, reçus docteurs à Cahors que l'Université recrutait ses professeurs; mais elle n'acceptait pas d'étrangers et réservait les places de régents aux Cadurciens, aux Quercynois.

Une seul est du Rouergue et a étudié à Montpellier. C'est Guillaume Galtier, docteur du 28 juin 1623 et professeur de 1623 à 1648. Avant même d'être docteur il s'est marié à Cahors.

Les autres sont :

Jean Pujol, fils de Guillaume, docteur avant 1617, professeur de 1623 à 1648.

François Durieu, docteur de..., professeur de 1648 à 1662.

Bernard Ouvrier, gendre de Jean Pujol, docteur du 6 juillet 1641, professeur de 1648 à 1676.

Pierre Durand, docteur du 7 octobre 1645, professeur de 1663 à 1678.

Géraud Chanaud, docteur du 27 juillet 1651, professeur de 1676 à 1681.

Michel Dardenne, docteur du 20 juin 1654, professeur de 1681 à 1695.

Antoine Calvet, docteur du .... 1672, professeur de 1680 à 1722.

Jean Senant, docteur du ...., professeur de 1695 à 1715.

Sauf l'avant dernier, nommé directement par le Roi, tous avaient passé par le concours pour la médecine

ou pour la chaire de philosophie, qu'ils troquaient pour une régence médicale.

Et devant quel jury se présentaient-ils ? Devant les professeurs de théologie, de droit et des arts tous étrangers à la médecine. Il n'y figurait parfois qu'un seul médecin ; quand les deux ne manquaient pas, par suite de décès, presque simultanés comme en 1623, ou d'un décès et d'une démission comme en 1648.

Mais il semble ressortir des Délibérations de l'Université que toujours ou presque toujours le siège des juges était fait à l'avance.

Relevons sur la liste de tous ces gradués quelques particularités intéressantes.

En 1627, un Lavolvene, d'Agen, est reçu docteur. Il appartenait à une famille dans laquelle abondent, du XVIIe au XIXe siècle, les avocats, les magistrats, les médecins dont Laboulbène, le professeur d'Histoire de la médecine de la Faculté de Paris, à la fin du XIXe siecle.

Un Reclus, de Sainte-Foy-la-Grande, centre d'un petit pays protestant, autrefois de l'Agenais, aujourd'hui de la Gironde, prend le bonnet en 1637. Et nous savons que ce bourg est le lieu d'origine des Reclus, géographes, chirurgiens et marins de notre temps.

Le célèbre Gabriel Andral, professeur de pathologie générale et de clinique médicale de la Faculté de Paris, sous Louis-Philippe et Napoléon III, reconnaîtrait un de ses ancêtres dans cet Andral de Montfaucon, qui y exerça la chirurgie et qu'on avait à Cahors reçu bachelier en médecine en 1653. Pendant plus d'un siècle après lui, les Andral ont fourni des chirurgiens à cette bourgade, avant que l'un d'entre eux, Gabriel Andral, vint vers 1767 se fixer à 4 ou 5 lieues de son village natal, à Espedaillac. C'était le père de Guillaume Andral (1769-1753) médecin des Invalides et du roi Murat, membre de l'Académie de médecine. Ce dernier eut pour fils le professeur de Paris.

Nous relevons encore les noms de deux Ganderax, de Bagnères de Bigorre, ancêtres du médecin princi-

pal de l'armée, connu par un volume consacré aux eaux thermales de son pays, et de Louis Ganderax, longtemps collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, qui appartiennent au XIX[e] siècle : d'un Gondinet, d'Aixe-sur-Vienne, près de Limoges, qui fait penser à l'auteur du *Homard*, du *Panache* et des *Grandes demoiselles* ; de Marvaud, de Montbron (Charente), d'où peut bien provenir le médecin inspecteur Angel Marvaud, auquel on doit d'intéressants et parfois volumineux ouvrages d'hygiène et de pathologie militaires.

L'un d'entre ces gradués a une petite histoire. C'est Bernard Pujol, fils et petit-fils de professeurs de la Faculté de médecine, d'une famille où fourmillent au XVI[e] et au XVII[e] siècle les apothicaires et les médecins. Reçu docteur en 1663, le 6 juin, il est mort en 1664. Il fut tué le 9 mars, et enterré le 10, à l'Eglise du Couvent des Cordeliers, dans le tombeau de ses prédécesseurs (1). Dans un acte notarié du 31 juillet 1662, où il est question de la vente de biens appartenant à feu M[e] Jean Pujol, docteur régent, quand vivait, à l'Université, sa veuve agit pour ses fils dont l'un Bernard est étudiant en médecine résidant à Montpellier. Tous les gradués de Cahors n'étudiaient donc pas toujours à son Université, nous l'avons vu pour Galtier et pour d'autres encore...

On ne peut laisser passer qu'en 1677, un Charles Nasse, d'Arras, qualifié de chevalier de la Milice et du Saint-Palais, et comte de Latran, ne croyait pas déroger malgré tous ses titres, en se faisant recevoir docteur en médecine à Cahors le 3 septembre.

Il y en avait qui étudiaient le droit en même temps que la médecine, comme le faisait Ferrein en 1713. Un certain Montpeyroux du Rouergue est, en 1652, reçu le même jour docteur en médecine et en droit civil, et il en est de même en 1679 de Villaret de

(1) Anciens actes de l'Etat Civil. Bibl. mun[le] de Cahors, paroisse de la Baurade, 1664, 9 mars, fut tué M[e] Bernard Pujol, docteur en médecine, fut enterré le 10 dans le Cloître des Cordeliers, après avoir reçu l'extrême onction.

Lauzerte, docteur en médecine et bachelier en droit.

Le futur professeur Douvrier Bernard, est reçu docteur en médecine, le 15 juillet 1641, et bachelier en droit civil, le 20 mars 1645.

On trouve encore sur les Registres de graduations, une particularité qui tient aux conditions sociales du temps. Parfois se faisaient recevoir docteurs en médecine, en même temps, deux élèves d'un même lieu ou d'un lieu très voisin ; ou bien c'était un docteur en médecine et un docteur en droit du même bourg, qui s'arrangeaient pour subir l'examen le même jour, afin de retourner ensemble au pays, pour charmer les ennuis de la route ou se trouver plus forts contre les mauvaises rencontres, car on voyageait alors beaucoup à pied ou à cheval.

En résumé, de 1617 à 1679, en soixante-trois ans, la Faculté de médecine de l'Université de Cahors faisait 444 docteurs licenciés ou bacheliers, soit 7 à 8 par an en moyenne avec un minimum de 1 et un maximum de 19. En tenant compte des étudiants venus de l'extérieur pour passer leurs examens, et des trois années que duraient les études, il semble qu'il n'y avait guère plus dans les meilleures années d'une quarantaine d'étudiants en médecine, avec une moyenne approximative de 20.

De ses bacheliers elle faisait des chirurgiens et des apothicaires, dont un grand nombre pour les villages, qui ne manquaient d'ailleurs pas de médecins, surtout en Quercy.

Ces élèves lui venaient d'abord de cette province, puis des provinces voisines, Limousin, Rouergue, Auvergne, de régions un peu plus éloignées, dont beaucoup protestantes : Aunis, Saintonge, Angoumois, Agenais, Castrais, Languedoc : bref de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest.

Quelques isolés venaient de pays français très divers et lointains, amis du déplacement probablement. Il s'y ajoutait quelques étrangers fort rares, mais parmi lesquels il faut signaler un groupe d'Irlandais, fuyant la persécution des Anglais.

Les professeurs plus occupés, semble-t-il, d'émoluments que de science, d'examens que de leçons, inconnus dans l'histoire de l'art, leur donnaient un enseignement, qui sortait peu des sentiers les plus battus, et offrait aux étudiants les strictes notions professionnelles pour exercer leur métier, le plus souvent dans les petites villes et les bourgades d'où ils provenaient.

DOCUMENTS

Les secrets d'une guérisseuse au XVIIIe siècle.

(D'après des documents inédits)

Par le Dr Roger Goulard, de Brie-Comte-Robert.

La veuve Gaillard, née Marie-Madeleine Du Colombier (1) fut arrêtée chez elle, cul-de-sac Saint-Pierre, rue Montmartre, à Paris, le 26 mars 1709, en exécution d'une lettre de cachet, datée du 29 mars, signée du Roi et contresignée de Pontchartrain.

Elle fut, tout de suite, conduite à la Bastille, sous la qua-

(1) Bibl. Arsenal. Archives de la Bastille : Dossiers 10590 et 12475.

Sous le titre de : Les tribulations d'une guérisseuse au xviiie siècle, M. Maurice Boutry a raconté dans *la Chronique médicale* (1er mai 1905) l'arrestation et la détention à la Bastille de la veuve Gaillard.

Mais l'auteur de cet article a surtout étudié cette femme comme sorcière, tout en reconnaissant qu'elle était plutôt une guérisseuse.

M. Boutry a écrit qu'« il y avait parmi les papiers saisis chez Madeleine du Colombier, réunies en plusieurs manuscrits, les méthodes les plus variées pour guérir les maladies. »

Ce sont précisément ces recettes *inédites* négligées volontairement par M. Boutry, qui donnent, jointes à un récit détaillé de la vie professionnelle de la guérisseuse, un caractère d'absolue originalité à la présente étude.

druple inculpation de travailler à la transmutation des métaux, de faire de l'or, de dire la bonne aventure, et de donner des secrets pour l'amour et le jeu.

En un mot, on l'accusait de sorcellerie, crime qu'elle se défendit fort vivement d'avoir commis. En réalité, c'était — comme on va le voir — plutôt une de ces « guérisseuses » qui pullulaient dans le Paris du Grand Roi.

De religion catholique, Marie-Madeleine Du Colombier était née près d'Oudenarde (Flandre Orientale), vers 1669.

Venue à Paris, à l'âge de 22 ans, elle y avait épousé le sieur Jean Gaillard, bourgeois.

Son mari étant mort sans lui laisser de fortune, et n'ayant elle-même pas d'argent, elle s'était adonnée à l'exercice de la médecine qu'elle avait apprise « avec tout ce qu'il y avait de beaux esprits et de médecins étrangers. »

Elle était à peu près illettrée, mais « il ne faut pas sçavoir lire et écrire, disait-elle, pour connaître les simples et avoir quantité de secrets propres à guérir les maux et maladies les plus désespérés. »

Elle avait « une connaissance parfaite de certaines plantes qui sont inconnues de tous les médecins les plus habiles ».

Elle ne savait pas qu'il était défendu de fabriquer et de distribuer des remèdes, des médecins et des chirurgiens lui ayant dit que cela lui était permis, en raison des cures merveilleuses qu'elle faisait.

S'il est vraisemblable qu'elle n'a pas « guéri plus d'un million de personnes » comme elle le prétendit, il est certain que sa clientèle était nombreuse et brillante.

Elle se contenta de nommer le curé de l'Eglise de la Sainte-Croix, en la Cité, qu'elle avait guéri d'une fluxion sur les yeux, qui menaçait la vue ; le chevalier Arthut, de douleurs terribles dans la poitrine ; l'abbé Pagnon, de violentes douleurs lombaires ; l'aumônier des Gardes-Suisses du Roy, d'un abcès au côté droit, et aussi, d'un flux de sang qui durait depuis trois mois.

Et encore, un laquais de M. l'abbé de La Vrillière, guéri, sans incision, de quatre fistules au fondement, et le cocher de M. Pouteau, fermier général du tabac, perclus de tous ses membres et abandonné des médecins.

Enfin, le succès qu'elle obtenait la faisaient « rechercher par tout ce qu'il y avait de personnes de mérite ». Elle ne pouvait en dire davantage, par simple discrétion, surtout que la plupart de ses clients étaient atteints de maladies vénériennes.

Bien que la veuve Gaillard se défendît de faire payer ses soins et de ne recevoir que ce qu'on voulait bien lui donner, il est hors de doute qu'elle demandait de l'argent, au moins à ses malades aisés.

Sa comptabilité était, au reste, fort bien tenue. En voici une preuve.

« Depuis le mardi 5 septembre 1703 que M. Arthut a commencé jusqu'à ce jourd'huy 15 février 1704, soit la quantité de cent quarante jours, pendant lequel tems on luy a fourny : 58 bouteilles de vin, 29 bouteilles de sirop, 140 prises de sel ou de liqueur, 2 emplastres, 1 corset, qui font le tout ensemble, la somme de six cent treize livres ».

Bon an mal an, la veuve Gaillard gagnait, ainsi, déclarait-elle, de sept à huit mille francs.

Elle préparait elle-même, sans aucun aide, les remèdes qu'elle prescrivait. Elle n'avait jamais eu chez elle de fourneaux (1) se servant seulement d'un coquemar dans lequel elle faisait infuser les simples.

Ses remèdes étaient tous des « recettes excellentes, des secrets merveilleux, des recettes remarquables, des remèdes assurés ».

Elle traitait les maladies et maux « suivant la force ou la faiblesse des tempéramens, dont elle jugeait, sans jamais se tromper, par l'examen des urines ».

Il n'y avait aucune maladie qu'elle ne pût guérir « pourvu que le foie et les poumons ne fussent pas pourris ».

Elle avait tant de confiance dans l'efficacité de ses drogues, « qu'elle avait peine à entreprendre des malades qui n'eussent pas été auparavant abandonnés par les médecins. S'il plaisait au Roy de lui accorder un privilège pour donner des remèdes, ses sujets en recevraient une grande utilité et un grand soulagement ».

Donc, la veuve Gaillard avouait ingénûment et, même hautement, être une guérisseuse, mais elle se défendait avec force de s'être « jamais occupée de sorcellerie, sortilèges, secrets pour l'amour, pierre philosophale ».

Elle fut interrogée trois fois par le marquis d'Argenson,

(1) On sait que l'Edit du 31 juillet 1782, défendait à toute personne (sauf médecins, chimistes, apothicaires) d'avoir, sans permission, « aucuns laboratoires et d'y travailler à aucunes préparations de drogues ou distillations ».

Cf. Dr R. Goulard. — A propos de l'affaire des Poisons. Le célèbre Edit de 1682. Bulletin Société française d'histoire de la médecine, juin 1914.

lieutenant-général de police, les 10 et 24 avril, et 27 mai 1709. Ce fut au cours de ces interrogatoires qu'elle donna sur sa vie les renseignements qu'on vient de lire.

Chez elle, lors de son arrestation, avaient été saisis et placés sous scellés, une cruche, un grand coffre et une cassette.

La cruche contenait un liquide d'odeur puante, de couleur verdâtre et d'aspect huileux. C'était, d'après la guérisseuse, un baume merveilleux pour traiter les rhumatismes et panser les plaies causées par une chute. Il était composé d'herbes (et particulièrement de romarin, sauge, laurier, roses de Provins), de gros vin et d'huile.

Grâce à ce remède, la veuve Gaillard avait récemment guéri, en quelques jours, un ouvrier tombé d'un deuxième étage, et qui avait une épaule démise et un bras cassé.

Dans la cassette, il y avait : du précipité blanc, pour panser les maux vénériens, du vitriol calciné au soleil, pour faire de la (poudre de sympathie) destinée à guérir les pertes de sang ; du talc calciné, pour blanchir les galons d'argent ; du sel de Saturne, contre les maux vénériens ; de la farine ; de la fleur de-soufre, contre les vents abdominaux ; du soufre en morceaux qui, mélangé avec du salpêtre, faisait un remède bon contre les maladies de poitrine ; des morceaux de vitriol de Chypre, contre les maux vénériens et les excroissances de chair ; de la graine d'épurge, contre les maux de cœur ; de la couperose blanche, contre les démangeaisons ; de l'aloës socotrin qui, mélangé avec de la rhubarbe, de la crème de tartre, du miel et de la farine, servait à faire des pilules contre les maladies vénériennes ; de l'écorce de grenade pulvérisée, contre la dysenterie et les flux de ventre ; de la poudre de rhubarbe, contre les maux vénériens ; de l'alun calciné en poudre, qui, dissous dans l'eau, est bon contre les inflammations ; de l'alun en pierre contre les excroissances de chair.

Dans le grand coffre, se trouvaient de nombreux papiers, dont il sera parlé plus loin, et des plantes, dont voici la liste : concombre sauvage, plante bonne à mettre dans les lavements ; éclipse (?) espèce de lotus servant au même usage ; graine de genêt, merveilleuse contre l'hydropisie ; graine d'ortie pulvérisée, pour empêcher les enfants de pisser au lit ; poudre de gaïac, pour faire une tisane excellente contre les maladies vénériennes légères ; racine de salsepareille, même usage ; feuilles de jeune noyer, bonnes pour préserver des puces ; racines d'iris, contre les hydropisies ; coloquinte, contre les maux vénériens.

Quant aux papiers, c'étaient des lettres-missives et des cahiers contenant des recettes de médecine.

Les lettres-missives avaient été envoyées à la guérisseuse par ses malades. On la remerciait de ses bons soins ; on lui demandait de nouveaux remèdes ou des conseils.

Beaucoup de prêtres étaient les clients de la veuve Gaillard, des commerçants et des bourgeois aussi. Tous lui témoignaient la plus vive reconnaissance.

Une seule fois, une malade écrivit qu'elle ne voyait pas « grande avance à tous ces remèdes » et qu'elle craignait qu'ils ne lui fussent plutôt nuisibles.

Mais elle ne se décourageait pas pour cela, et appelait la bénédiction du Seigneur sur les soins qu'elle recevait de la guérisseuse.

Les cahiers étaient au nombre de dix, ayant chacun six doubles pages. Ils contenaient les fameux secrets, écrits pour la veuve, mais non par elle, puisqu'elle savait à peine lire ou écrire. Il y avait là quantité de remèdes vétérinaires, de recettes de cuisine et de jardinage, de secrets pour la chasse et la pêche. Enfin, des recettes bizarres « pour se garder des mauvaises rencontres, pour tenir du feu dans la main, sans se brûler, pour savoir si celui qui parle dit la vérité, pour s'empêcher de s'ennuyer, pour rendre le visage hideux à voir, etc. ».

Seules, les formules destinées à guérir les maladies nous intéressent. Il y en a tant, qu'il faut choisir parmi elles.

Pour faire uriner quand il y aurait quinze jours qu'on n'aurait pu le faire, et faire sortir la pierre et la gravelle : prenez de la corne de cerf sauvage que laverez bien et essuyerez ; pilez fort dans un mortier et laissez tremper environ deux heures dans trois doigts de vin blanc.

Il faut qu'il y ait environ dix ou douze plantes de ladite herbe ; passez par un linge et comprimez bien, et donnez à boire au malade.

Pour la surdité éprouvée : prenez du sang humain ou du sang de cerf ; distillez en la cornue de verre. Jetez le flegme et changez de récipient, quand vous verrez la liqueur blanchir. Vous en mettez trois gouttes dans l'oreille sourde, et étoupez avec du coton, et couchez sur l'autre côté.

Pilules pour guérir la maladie de Naples, sans faire suer : miel blanc, deux onces ; roses rouges sèches pulvérisées, deux onces ; précipité rouge, demi-once. Faire des pilules de la grosseur d'un pois commun. En donner trois ou cinq, trois matins de suite, selon la force du malade. Si le mal ne flue pas assez, vous augmenterez la dose.

Contre l'épilepsie : le véritable gui de chêne est un remède excellent, curatif et préservatif. Il faut le faire sécher au four, mettre en poudre fort subtile, et passer. Tous les trois derniers jours de la lune vieille, prendre le poids d'un écu d'or de cette poudre ; la faire tremper, une nuit entière, dans un demi-verre de vin blanc. Avaler chaque matin, trois jours de suite, ce vin avec la poudre.

Il est bon aussi de porter au cou un morceau de gui de chêne tout frais.

Pour la taie des yeux et la cataracte : prendre un œuf de poule le plus frais possible, le faire cuire dur ; après avoir ôté la coquille, couper l'œuf en deux ; enlever le jaune, le remplacer par du sucre candi ; rapprocher les deux moitiés de blanc. De l'eau qui se formera à l'intérieur de l'œuf (quand le sucre aura fondu) faire entrer deux ou trois gouttes dans l'œil, quatre ou cinq fois par jour. Cela guérira assurément la taie ou cataracte.

Pour une personne qui perd son sang dans quelque partie du corps que ce soit, homme ou femme : prenez de la fiente récente d'un âne, la piler dans un mortier et en exprimer toute la substance par la presse à travers un gros linge, prenez-en une cuillerée d'argent avec deux fois autant de sirop de plantain.

Sirop merveilleux pour la conservation de la santé et pour lâcher le ventre : suc de mercuriale, 4 livres ; suc de bourrache, 1 livre ; racine d'iris à fleur blanche, 3 onces ; racine de gentiane, 2 onces ; miel blanc, 6 livres ; vin blanc, 1 livre et demie. Il faut prendre, chaque matin, à jeun, une cuillerée de ce sirop. Il fait qu'on n'a besoin ni de médecin, ni d'apothicaire.

Les plantes et les poudres, ainsi que les recettes de médecine, qui avaient été saisies chez la veuve Gaillard, furent examinées, en exécution d'une ordonnance du lieutenant-général de police, par Antoine Le Noir, maître apothicaire à Paris.

Celui-ci rédigea, le 29 avril, son rapport, qu'il termina de la façon suivante.

« Après avoir lu tous les manuscrits paraphés, j'ai trouvé qu'il n'y a que des recettes ordinaires qui ne peuvent être préjudiciables, pourvu qu'elles soient employées avec prudence.

« De plus, ayant examiné toutes les plantes et drogues, j'ai reconnu qu'il y en a quelques-unes qui sont d'usage ordinaire, mais que les autres étant trop âcres ne peuvent produire que

de mauvais effets, si elles ne sont données d'une main sage et savante.

« Et à l'égard des poudres et sels qui se sont trouvés dans la cassette, après en avoir fait plusieurs expériences tant par le mélange de différents esprits que par le filtre qui est la véritable pierre de touche de la chimie, j'ai reconnu que la plus grande partie de ces drogues ne me paraissent être que du nitre plus ou moins fixé par le soufre, et qu'ainsi, toutes ces drogues peuvent être bonnes ou mauvaises, suivant le bon ou le mauvais génie de l'artiste. »

D'une part, comme il était impossible d'établir que la veuve Gaillard était une sorcière, et d'autre part, comme l'expert n'était pas trop sévère pour la guérisseuse (1), le lieutenant-général de police se contenta de faire « oublier » l'inculpée à la Bastille, pendant un an et demi.

Le 29 décembre 1710, la guérisseuse était enfin mise en liberté, en vertu d'une lettre de cachet signée de Louis XIV et contresignée par Pontchartrain.

Nul doute qu'elle n'ait retrouvé, alors, toute sa clientèle, fidèle et reconnaissante.

(1) M. Boutry (*loc. cit.*) pense avec assez de vraisemblance, que la veuve Gaillard put jouer quelquefois le rôle de sorcière, pour s'attirer la clientèle, comme guérisseuse, des naïfs qui n'étaient ni plus ni moins nombreux autrefois qu'aujourd'hui.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Pietro Capparoni. — « Magistri Salernitani nondum cogniti », a contribution to the history of the medical school of Salerno.., With a foreword by Sir D'Arcy Power.. London, John Bale, sons and Danielsson, Ltd., 1923, in 4° V-68 p., frontispice en couleurs et 27 pl. Wellcome historical medical Museum. Research Studies in medical history, n° 2.

Mobilisé à Salerne en 1916, le Dr Pietro Capparoni eut l'occasion d'y étudier un manuscrit de la cathédrale Saint-Mathieu. Ce manuscrit, qui a jadis appartenu à la confrérie des « Cruciati » fondée au moyen âge dans la chapelle Saint-Michel de la cathédrale, se compose de deux parties : l'*Obituarium* et le *Liber vitæ* de la confrérie. Il commença d'être rédigé en 1073 et du XIe au XIVe siècle reçut des additions successives. Le Dr Capparoni a eu l'heureuse idée de rechercher dans ce manuscrit les noms médicaux qui s'y trouvent épars et c'est ainsi qu'il a pu dresser une liste de 45 noms totalement inconnus de S. De Renzi, l'historiographe de l'Ecole de Salerne, et une liste de 36 autres noms se rapportant à des personnages déjà connus, mais sur lesquels le manuscrit de la cathédrale Saint-Mathieu apporte des précisions nouvelles. Cette deuxième liste est la plus intéressante, parce qu'on y rencontre bien des noms de médecins auxquels on attribue des livres qui nous ont été conservés : Guarimpotus (ou Gariopontus) que certains hésitaient à ranger parmi les Salernitains, Constantinus qui pourrait bien être Constantin l'Africain, Trocta, l'auteur présumé du livre de gynécologie dit « Trotula », Alfanus, Urso, Johannes de Platea (ou Platearius), Musandus, Girardus, Maurus, Salernus, Bartholomæus et enfin Matthæus Sylvaticus, l'une des dernières étoiles qui brillent au ciel de Salerne.

Il faut savoir gré à notre distingué collègue, aujourd'hui Secrétaire général de l' « Istituto storico italiano dell'arte sanitaria », d'avoir exhumé ce précieux document. C'est par de tels travaux qu'on arrivera peut-être un jour à dissiper les brumes qui enveloppent encore la plus fameuse des écoles de médecine de l'Occident. Dr Ernest Wickersheimer.

Ed. Pilon.— La vie de famille au xviiie siècle. Paris,1923.

L'exquis écrivain et très fin connaisseur du xviiie siècle, qu'est Edmond Pilon, nous a donné là un livre important. En huit chapitres écrits avec charme, il retrace le tableau de la vie de l'enfant, de la jeune fille et du jeune homme, de l'époux et de l'épouse, du père et de la mère, à l'époque de Louis XV et de Louis XVI. Les amples citations de textes sont rehaussées par 41 illustrations d'après les estampes du temps. Moreau le Jeune, Debucourt, Ollivier, Jeaurat, Jean Dumont dit le Romain, Philippe Canot, Boilly et Freudeberg ont concouru à faire défiler devant nos yeux les scènes les plus intéressantes et les plus touchantes de la vie de famille du xviiie siècle ; à côté de ces graveurs et petits maîtres, les peintres les plus renommés : Chardin, Watteau, Greuze, Fragonard, Madame Vigée-Lebrun, Boucher, Lancret, Lépicié, Douais, Nattier et David, y évoquent des épisodes congénères.

Ce procédé rend le livre très vivant. L'auteur s'est proposé d'établir qu'à ladite époque les mœurs dissolues n'étaient que celles de la minorité et que par contre les vertus familiales s'y épanouissaient puissamment dans le restant de la société. C'est l'existence de ces vertus qui a rendu possible au grand siècle de Voltaire et de Rousseau d'effectuer tant de prodiges.

Il nous semble que l'auteur a prouvé sa thèse. L'historien de la médecine trouvera, dans ce beau volume des pages qui l'intéresseront. Au troisième chapitre (p. 35-6)nous assistons à l'accouchement de Marie-Antoinette, compliqué d'un léger accès d'éclampsie. Au quatrième chapitre (p. 42-45) l'auteur traite avec beaucoup de compétence de la question de l'allaitement au xviiie siècle. Dr V. Bugiel.

Is. Barthe. — Des asiles de buveurs, Paris, Ligue Nationale contre l'Alcoolisme, 147, boulevard Saint-Germain.

Dans ce rapport, rédigé par Mme Barthe, à la suite d'une enquête faite en Suisse sur la demande et pour le compte de la Ligue Nationale, sont envisagées les conditions fondamentales que doit réunir une maison de désintoxication pour alcooliques.

Tous les pays civilisés possèdent des établissements de ce genre, sauf la France qui est peut-être le plus alcoolisé de tous.

Le rapport, qui a été complété par divers articles parus récemment dans la Presse de Paris et de Province et notamment dans *La Presse Médicale*, conclut avec raison à la nécessité de la création dans notre pays d'un établissement de ce genre, et il contient un chaleureux appel à tous pour aider la Ligue Nationale, reconnue d'utilité publique, présidée par M. le Pr M. Letulle, dans ses efforts pour combler cette lacune si grave de notre système d'assistance.

Parmi les nombreux médecins qui liront ces lignes, il en est certainement qui connaissent des « bienfaiteurs latents », à qui il suffit de montrer un bienfait pratique pour que leur vélléités se transforment en actes. C'est à eux que la Ligue Nationale s'adresse. Puisse cet appel être ententendu.

M. Fosseyeux.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

L. Sainéan. *L'Histoire naturelle et les branches connexes dans l'œuvre de Rabelais*, Ed. Champion, Paris, 1921, 449 p. in-8°. — Certains de nos érudits — dont je me garderai d'offusquer, en les nommant, la modestie — possèdent à merveille leur Rabelais ; mais je doute qu'aucun le connaisse mieux que M. Sainéan. M. Sainéan, qui vient de publier deux gros in-octavo sur *La langue de Rabelais*, en a voulu distraire et commenter, dans un volume non moins important, tout ce que l'œuvre du joyeux curé de Meudon renferme sur l'histoire naturelle et les branches connexes. Je signale ce dernier livre à nos collègues, comme une mine de renseignements indispensable non seulement aux littérateurs, mais encore aux historiens des sciences naturelles et médicales. De l'encyclopédie rabelaisienne, l'auteur étudie à la fois les sources et la forme. Le fond est emprunté, pour la plus grande part, à l'antiquité ; notions ou légendes zoologiques, botaniques, minéralogiques, Rabelais les a puisées dans Théophraste, dans Dioscoride, dans Pline surtout ; informations médicales, dans Hippocrate, Galien, Celse et Avicenne ; science, purement traditionnelle et qui nous apparaît comme parfaitement dénuée d'originalité.

Il n'est guère de phrase de Pantagruel ou de Gargantua sur laquelle on ne puisse, en cherchant bien, coller une étiquette de provenance ; et M. Sainéan, d'un doigt infaillible, nous montre le plagiat. Mais après les sources séculaires de l'inspiration rabelaisienne, M. Sainéan, philologue averti, étudie la langue de la Pantagruéline épopée ; il élucide mainte expression obscure ou litigieuse, et nous fait revivre *la vie des mots*. Termes scientifiques classiques ; ou bas-latins ; expressions arabes du *Canon* ; vocables italiens ; vieux mots savoureux du français littéraire, ou du terroir normand, breton, angevin, tourangeau, poitevin, languedocien, provençal, recueillis au cours de perpétuelles pérégrinations, avec les légendes et les traditions populaires ; appoint vocabulaire de la vénerie, de la fauconnerie, de l'art culinaire, tout cela vient se heurter dans la prose rabelaisienne et s'y fondre, et l'enrichir, au gré d'une prodigieuse mémoire et d'une étourdissante fantaisie. La langue de Rabelais est comme un fleuve tumultueux qui roule, avec la vase et les immondices, les fleurs arrachées à ses bords ; et dont les profondeurs recèlent, avec d'antiques débris, le bronze ou l'argent des monnaies qu'y lançaient jadis les passants pour apaiser les nymphes et les dieux.

C'est cette langue du XVIe siècle qui, d'âge en âge, assouplie, allégée, épurée, aboutit à la claire et noble prose scientifique que parlèrent un Descartes, un Pascal, un Voltaire, un Buffon, et qui fut, avec Diderot, d'Alembert et Vicq d'Azyr, celle de l'Encyclopédie. Exemples qu'il n'est point défendu de regretter en un temps où médecins et naturalistes en reviennent trop souvent au style de l'« escholier limousin ».

G. Petit. *Sur la conception ancienne, anatomique, physiologique et psychique du muscle diaphragme*, Bull. et Mém. de la Société d'Anthropologie de Paris, t. III, 7e série 1922, p. 48-54. — Le mot diaphragme, διάφραγμα au sens actuel, a été employé pour la première fois par Platon (*Timée*, 84 d). Les autres auteurs grecs désignent le diaphragme par des expressions très différentes : Aristote dit διάζωμα (qui signifie à proprement parler ce qui est en arrière de l'ombilic la taille, la ceinture, les reins), en y adjoignant φρένες ; ou encore ὑπόζωμα, qui désigne, aussi, plutôt la région occupée par le diaphragme que ce muscle lui-même. Le véritable nom du muscle diaphragme, chez Aristote, Hippocrate, Rufus d'Ephèse, Galien, c'est φρένες, nom pluriel, et dès lors probablement collectif, et qui pourrait bien désigner dans certains cas, comme le soupçonne Hyrtl, le diaphragme et le

péricarde. Homère, d'ailleurs (*Il.*, XVI, 481) emploie nettement le mot φρένες dans le sens de péricarde. Quoi qu'il en soit, *la* racine de ce vocable, φρεν, est la même que celle des mots φρήν, intelligence, φρονεῖν, penser, φρόνημα, pensée. Il y a donc, dans la conception grecque, une sorte d'association entre le diaphragme et la fonction psychique. Platon, dans sa théorie des trois âmes (Timée, 70) pense que le diaphragme isole l'âme mâle, qui siège dans le cœur, centre des énergies, de l'âme femelle sise au ventre, siège des appétits sensuels. Aristote écrit que le diaphragme protège le cœur, partie noble, siège de l'âme, contre les vapeurs humides et chaudes émanées de l'estomac ou ventricule; non seulement il leur fait écran, mais encore les absorbe. Les effets de cette absorption retentissent sur le diaphragme, et dès lors sur le cœur ; et réciproquement les troubles des sensations et des pensées issues du cœur se répercutent sur le diaphragme. Mais il n'y a entre le diaphragme et le sens que des rapports de voisinage, et c'est par une mauvaise compréhension du texte du Stagirite — déjà dénoncée par Hippocrate : « c'est en vain qu'il [le diaphragme] a un tel nom et une telle attribution... il ne le doit qu'au hasard et qu'à l'usage », De la maladie sacrée, trad. Littré, t. VI, § 17, p. 393) — que l'on considéra depuis lors le diaphragme comme le siège de la pensée : « Huic certa refertur accepta subtilitas mentis », dit Pline (H. N., XI, 77.] On y était d'ailleurs amené par l'observation courante des sensations indéfinissables, mais réelles, que les passions, les émotions vives nous font éprouver au creux épigastrique; et Diderot écrira encore dans le *Rêve* d'Alembert : « Qu'est-ce qu'un être sensible ? Un être abandonné à la discrétion de son diaphragme. »

X... *L'hospice des Incurables de Beaufort* (1681-1923). L'Anjou historique, juillet 1923, p. 130-133.— Fondé en 1681, dans une maison du faubourg des Moulins, par Claude de Caignou, prieur-curé, aidé de Mlle Le Marié, fille du sénéchal, l'hôpital des vieillards incurables fut incorporé à l'hôpital et transféré dans une annexe de ce dernier en 1702. Enrichi de divers legs, il fut reconstruit en 1769 à peu près tel qu'il subsiste aujourd'hui : ce fut le marquis de Contades qui posa la première pierre du nouveau bâtiment. Au moment de la Révolution, la supérieure était une « demoiselle donnée », Jeanne Gaugain ; son dévouement aux pauvres lui permit de rester en place jusqu'à sa mort (1795), époque où on la remplaça par la citoyenne Marot. Après la Révolution, on mit à la tête

de l'hospice deux religieuses de la Charité de Sainte-Marie, dont la maison-mère était à l'Hôpital général d'Angers. L'hospice des Incurables de Beaufort a été considérablement agrandi au XIX[e] siècle; on lit au-dessus de la porte d'entrée *Amor extruxit, pietas consecravit, caritas dotabit.*

X... *Le service des aliénés en Maine-et-Loire* (1833), *ibid.*, p. 188-190. — Une lettre de Giraud, maire d'Angers, au préfet de Maine-et-Loire dépeint sous des couleurs fort sombres le sort des aliénés, alors au nombre de 153 : les *hôpitaux* n'ont pas de locaux appropriés, et hébergent quelques-uns de ces malheureux dans des loges ou choquettes, trop resserrées. D'autres reclus dans les *prisons du château* sont parqués dans une tour obscure, infect cloaque où tout manque ; nourriture suffisante, habillement, linge, couchage, propreté. Déments furieux, incarcérés à la requête de leurs familles, qui les délaissent une fois délivrées de leur présence, ils n'en reçoivent aucun secours et languissent à jamais dans cet enfer. Les femmes sont internées, dans des conditions un peu moins précaires, à la *prison des Pénitentes*; mais le maire déclare, en terminant, que les hospices mêmes sont mal installés pour recevoir les aliénés, et que la seule solution consisterait dans la création d'un établissement spécial.

Cheinissé. *L'empreinte médicale dans l'œuvre économique de François Quesnay*, Presse médicale, n° 81, 10 octobre 1923, p. 1693-1696. — « Les études médicales de Quesnay ont exercé une influence féconde sur ses procédés méthodiques, et... son œuvre économique porte une forte empreinte médicale. » De même que Quesnay, dans sa fameuse préface au 1[er] volume des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*, avait proclamé que l'art de guérir doit être fondé sur l'observation et l'expérience, de même il déclare dans ses *Maximes générales du gouvernement économique* qu'un gouvernement doit allier à la science générale de la politique « les connaissances pratiques et lumineuses » issues de l'expérience et de la réflexion. Au reste, il n'est pas plus facile à l'homme d'Etat qu'au médecin de réaliser ce programme : Quesnay, qui avait vécu de la vie du praticien, savait que la médecine est trop souvent, et par la force même des choses, moins un art qu'un métier ; il a dépeint, en termes éloquents, la dure existence de l'Esculape bousculé, harassé, « continuellement occupé à visiter des malades, qui ne peut acquérir par l'étude les lumières nécessaires pour l'éclairer dans la pratique, qui se règle sur les événements ou se fixe à la méthode la plus accré-

ditée dans le public ; qui toujours distrait par la multitude des malades, par la diversité des maladies, par les importunités des assistants, par les soins qu'il donne à sa réputation, ne peut qu'entrevoir confusément les malades et les maladies. »

P. Desfosses. *François Helme* (1858-1923), Presse médicale. n° 84, 20 octobre 1923, p. 1760-1761. — Helme vient de mourir. Ecrivain de race, humaniste consommé, c'était — je ne dis pas le dernier, puisqu'il nous reste Jean-Louis Faure — mais bien l'avant dernier médecin qui sût parler le français. Nous ne saurions oublier que ce fin lettré a fait plus d'une incursion dans le champ des études médico-historiques : à l'œuvre éphémère du journaliste survivra certainement ce petit volume qu'il intitula : *Les jardins de la médecine*, où l'on trouve tant de pages exquises sur les Esculapes d'hier et de jadis, depuis Gruby, Hanot, et le père Potain, jusqu'à Me Jean Hamon, le médecin de Port-Royal.

A. Praviel. *Ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. Un médecin moraliste, M. Georges Duhamel.* Le Correspondant, n° 1465, 10 octobre 1923, p. 31-45.

Cheinisse. *L'empreinte médicale dans les œuvres de Anton Tcherkov*, Presse médicale, n° 89, 7 nov. 1923, p. 1861-1864. — Etude sur Tcherkov, né à Taganrog en 1860, mort en 1904, médecin, et l'un des maîtres du roman russe contemporain.

P. Delaunay. *L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans*, Revue du XVIe siècle, fasc 3-4, 1923, p. 125-147. — Voyages de Belon en Italie, en Angleterre ; publication de ses premiers travaux ; ses protecteurs et ses amis. Son séjour à Metz comme médecin du comte de Vieilleville ; sa capture par les Espagnols : sa détention à Thionville (1555).

E. F. Parker. *La légende de Nostradamus et sa vie réelle. Ibid.*, p. 148-158. — Etude sur l'inspiration et la méthode des *Centuries* du célèbre médecin astrologue.

Alajouanine. *Ph. Chaslin*, 1857-1923. — Presse médicale, n° 91, 14 novembre 1923, p. 1906-1908. — Notice nécrologique sur le psychiatre Ph. Chaslin, qui fut, il convient de le rappeler, le petit-fils du Dr Raige-Delorme, l'érudit bibliothécaire de la Faculté de Paris. Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 1er Mars 1924.

Présidence de M. le Pr Menetrier.

Etaient présents : Mlle Henry, MM. Avalon, Brodier, Bugiel, Dardel, Desnos, Fosseyeux, Jeanselme, Hahn, Hervé, Monthus, Neveu, Klebs, Laignel-Lavastine, Récamier, Sévilla, Thibierge, Torkomian et Vinchon.

Excusé : M. Boulanger.

Candidat présenté : M. le Dr Lendi (de Coire), 24, avenue Carnot (17e), par MM. Menetrier et Laignel-Lavastine.

Comptes. — MM. Dardel et Brodier, censeurs des comptes présentent leur rapport qui est adopté. Des remerciements et félicitations unanimes sont adressées au Trésorier pour sa gestion.

Don au Musée. — M. le Dr Thibierge offre au Musée une collection d'autographes de médecins du XIXe siècle.

Communications :

M. Tricot-Royer lit un travail, avec présentation de documents, sur *la rage et Saint-Hubert,* d'après les pratiques religieuses qui se perpétuent depuis le XIVe siècle au village de Saint-Lambert, où, sur les registres paroissiaux il a puisé des statistiques fort instructives.

M. Jean Avalon, d'après un passage d'un poème en trois chants écrit en 1195 par Pierre d'Eboli et con-

servé à la Bibliothèque de Berne sous le titre de *Carmen de rebus Siculis*, nous apprend *comment Mathieu d'Agello, chancelier du royaume des Deux Siciles, soignait sa goutte*, en baignant ses pieds endoloris dans une vasque remplie du sang d'un esclave qu'un soldat décapite devant lui.

Le Dr Bugiel étudie un roman grec anonyme du IVe siècle de notre ère, intitulé *l'Histoire d'Apollonius de Tyr*. Ce roman contient plusieurs épisodes qui concernent la vie médicale de son époque. On y trouve une consultation médicale ainsi que l'examen d'un malade. On y voit un médecin entouré de ses élèves. On assiste aux soins donnés dans le cas de la mort apparente. Ces faits complètent les documents médicaux que nous possédons sur l'antiquité gréco-latine.

Séance du 5 Avril 1924.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, R. Bénard, Brodier, Bugiel, Cavaillès, Dardel, Dorveaux, A. Finot, Fosseyeux, Guelliot, Grumberg, Hahn, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Lendi, Livet, Mauclaire, Monery, Neveu, Sevilla, Sieur, Tanon, Thibierge, Torkomian, Vinchon.

Excusés : MM. Boulanger, Buchet.

Décès : M. le Président annonce le décès de M. le Dr Paul Guillon, un des plus anciens membres de la Société, qui avait pris une part active aux récents congrès. Cette nouvelle est accueillie par des regrets unanimes.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr de Payer, Secrétaire général du futur Congrès de Genève, qui assiste à la séance.

Les dons suivants sont faits au Musée : portraits de médecins du XIX[e] siècle, par M. Vigot, éditeur ; trois livres anciens avec figures par M. O. Guelliot ; un jeton représentant Jacques Grévin, médecin et littérateur du XVI[e] siècle, par M. J. Tremblot; plaquette sur J.-L. Championnière par sa veuve ; buste de Pasteur, de Courmont, d'Arloing (de Lyon), médaillon de Jaccoud et maquette du monument de Magnan, par M. le P[r] Richer, enfin divers portraits par M. le D[r] Neveu.

Communications :

M. le D[r] Torkomian présente la photographie d'une statuette en bronze trouvée à Judéa, en Palestine, image présumée de la déesse phénicienne « Southon », qui remonterait au IX[e] siècle avant J.-C. Elle est remarquable par la maigreur squelettique et sa poitrine en triangle. Sa fonction n'est pas définie ; peut-être s'agit-il d'une amulette.

M. Laignel-Lavastine lit le travail de M. le D[r] Ch. Grimbert sur la *Mélothérapie dans l'Antiquité et son application à la mélancolie du peintre Hugo van der Goës* (1420-1482), qui a déjà fait l'objet d'une étude de M. le P[r] Dupré et de son élève Devaux dans la *nouvelle Iconographie de la Salpétrière* (sept.-oct. 1910). Cette communication donne lieu à des remarques fort intéressantes, notamment de MM. Jeanselme, Laignel-Lavastine, Barbé, Sieur, Vinchon, sur les divers auteurs qui ont recommandé au XIX[e] siècle cette forme de thérapie.

M. le D[r] R. Bénard présente, en les commentant, les miniatures accompagnant le mss. de l'anatomie de Guido de Vigevano, médecin de la Reine Jeanne de Bourgogne, 1345, lequel est conservé à la Bibliothèque de Chantilly. Elles ont déjà été reproduites en 1913, par M. le D[r] Wickersheimer, dans une revue allemande, *les Archives d'Histoire de la Médecine.*

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Séance du Comité Permanent
3 mai 1924

A la demande du Pr Singer (de Londres), le Comité Permanent, composé de MM. Tricot-Royer (Anvers), président, Giordano (Venise), Jeanselme (Paris), Menetrier (Paris), Singer (Londres) vice-présidents, Laignel-Lavastine, secrétaire-général, Fosseyeux, archiviste, Boulanger, trésorier, et de MM. Rolleston (Londres), Van Schevensteen (Anvers), Maar (Copenhague), M. de Alcalde (Madrid), Krumbhaar (Philadelphie), Wickersheimer (Strasbourg), Cawadias (Athènes), M. de Lint (Gorinchem), Capparoni Rome), Fonahn (Christiania), Bugiel (Pologne), Ricardo Jorge (Lisbonne), Guiart (Cluj), Cumston (Genève), Schrutz (Prague), délégués nationaux, s'est réuni le 3 mai 1924 à 4 heures de l'après-midi, à la Faculté de Médecine de Paris, sous la présidence de M. Tricot-Royer, président, assisté de MM. Jeanselme et Menetrier, vice-présidents.

Après lecture de la correspondance de MM. Singer, Giordano, Capparoni, Rolleston, Krumbhaar, de Alcalde, de Lint, Maar, Van Schevensteen, membres de la Société, et de MM. Sigerist et Klebs, personnalités étrangères à la Société, le Secrétaire Génèral a lu les statuts de la société, tels qu'ils résultent du vote de l'Assemblée Générale de Londres de 1922. Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Ricardo Jorge, Wickersheimer, Jeanselme, Menetrier, Tricot-Royer, Cumston et Laignel-Lavastine, il a été voté à l'unanimité que les Statuts de la *Société Internationale d'Histoire de la Médecine* étaient indépendants du lieu où elle tenait ses Congrès et s'appliqueraient, par conséquent, au Congrès de Genève de 1925, qui s'ou-

vrira le lundi 22 Juillet sous la présidence du Pr Charles Greene Cumston, privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de Genève.

Il est donc entendu que, selon les Statuts, seul ont droit de prendre part au Congrès les membres de la Société Internationale et les savants du pays dans lequel a lieu le Congrès.

Les demandes pour faire partie de la Société Internationale doivent être adressées au Secrétaire Général de la Société, Pr Laignel-Lavastine, 12bis, Place de Laborde, Paris (VIIIe) et les demandes des médecins suisses pour faire partie du Congrès de Genève de 1925 doivent être envoyées au Dr de Payer, 20, rue du Général Dufour à Genève.

LE DOCTEUR LIÉTARD, DE PLOMBIÈRES.

Par le Docteur V. TORKOMIAN.

Dans une des dernières séances de la *Société Française d'Histoire de la Médecine*, M. le Président Hervé offrait à la Bibliothèque une série de photographies de médecins disparus ; parmi elles, on notait celle du Docteur Liétard, de Plombières ; ce fut pour moi une agréable surprise et même une précieuse trouvaille, car, depuis la mort de ce médecin historien, il y a déjà vingt ans, je recherchais anxieusement sa photographie.

Je me fais donc un devoir de remercier très sincèrement M. Hervé, qui me procure ainsi une très belle occasion de m'acquitter d'une dette de reconnais-

sance ; en tant que, médecin arménien, et comme un humble compilateur de l'histoire de la médecine, je l'avais depuis longtemps contractée envers ce médecin français.

*
* *

Le Docteur Alexandre Liétard est né à Domrémy-la-Pucelle le 4 avril 1833 ; il mourut à Plombières-les-Bains le 8 février 1904 ; médecin hydrologue à Plombières, membre correspondant national de l'Académie de Médecine de Paris, il était en même temps un historien sagace et un orientaliste distingué ; il a montré sa haute compétence en cette matière dès le jour, où il a soutenu devant la Faculté de Strasbourg en 1858, sa thèse de Doctorat sur l'histoire de la médecine chez les Hindous. Depuis lors, étape par étape, il est devenu un ethnographe et un philologue remarquable.

Outre les très intéressants mémoires qu'il a consacrés à l'étude des races ariennes, la liste en est bien longue, il a écrit l'article « Arménie » du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales, publié sous la direction de Déchambre, et c'est principalement pour cet article si bien documenté, que nous autres arméniens, nous sommes particulièrement redevables à la mémoire de son savant auteur.

Parce que, c'est le premier travail d'un médecin français traitant de l'Arménie au point de vue Médico-scientifique, le premier aussi, qui faisait connaître au monde médical l'Arménie.

*
* *

D'autres auteurs français, bien avant et après le Docteur Liétard, avaient écrit sur l'Arménie ; Brosset, Ed. Dulaurier, Victor Langlois, Gattérias, Meillet et Frédéric Macler, avaient consacré de gros volumes, et des travaux à longue haleine à l'histoire de l'Arménie, mais aucun ne l'avait étudiée au point de vue médical ou hygiénique, et c'est au Docteur Liétard qu'incombe le droit de la priorité.

L'article en question, qui occupe les pages 120-136

du tome VI du Dictionnaire de Dechambre, est de l'année 1867 ; l'auteur y parle longuement de la Géologie médicale de l'Arménie; dans des chapitres écrits de main de maître, il en étudie l'orographie, l'hypsométrie et la géologie, tout en décrivant l'hydrographie, la climatologie, et divers cours d'eaux minérales, dont le haut plateau de l'Arménie est si richement doté.

A la fin de tous ces chapitres, Liétard n'oublie pas de parler aussi de la Faune et de la Flore de l'Arménie, tout en jetant un coup d'œil sur les habitants et sur leur langue, laquelle dit-il, est d'origine indo-arienne.

Il consacre un chapitre bref aux maladies régnantes et aux épidémies, dans lesquelles il ne voit pourtant que le choléra et la peste ; il ne cite pas du tout la variole, maladie qui dès la plus haute antiquité, a décimé l'Arménie, jusqu'à l'époque où la pratique de l'inoculation de cette maladie y a été introduite sous une forme empirique, et où plus tard le vaccin Jennérien a fait son entrée salutaire.

Pour terminer son article le Docteur Liétard ajoute quelques phrases au sujet de l'histoire de la Médecine de l'Arménie, et il arrive à la conclusion suivante :

« Quant aux connaissances médicales, que les Arméniens ont possédées, c'est-à-dire celles qui sont contenues dans leur propre littérature, il n'est pas possible de les apprécier exactement aujourd'hui, puisque la plupart de leurs ouvrages sont encore inédits. Tout ce qu'ils savaient ou presque tout fut emprunté aux Grecs et souvent puisés directement dans leurs ouvrages. Il ne serait donc pas impossible que l'on trouvât dans leurs manuscrits des fragments aujourd'hui ignorés de ceux des auteurs Grecs, dont les œuvres ne nous sont pas parvenus intégralement conservés. A ce titre, la littérature scientifique de l'Arménie mériterait d'être étudiée. »

Liétard avait raison de formuler cette appréciation

sur l'histoire de la Médecine en Arménie; car, en effet, rien n'était encore connu à l'époque où il écrivait ces lignes ; cependant, depuis lors, des recherches très consciencieuses ont révélé, que l'Arménie aussi a eu son passé médical, ce passé fût-il emprunté à la médecine grecque ou arabe; des manuscrits médicaux, dont le nombre dépasse le chiffre respectable de 400, et qui sont dispersés dans les bibliothèques arméniennes d'Etchmiadzine, de Jérusalem, de Constantinople, dans celle des Mechitharistes de Venise et de Vienne, à la Bibliothèque Nationale de Paris, ainsi qu'à Londres, à Tübingen et chez des particuliers, prouvent présentement jusqu'à quel degré la médecine d'Hippocrate, de Galien et des autres auteurs arabes, était prisée chez les anciens arméniens.

*
* *

Les passages de l'article du Docteur Liétard, que j'ai lus à l'époque où j'étais encore étudiant à Paris, ont eu cet effet, que dès le début de ma carrière médicale (1884) je me suis adonné à l'histoire de la médecine arménienne; et si, par mes modestes travaux, communiqués à différentes reprises, soit à la l'Académie de médecine de Paris, soit à la Société Française d'histoire de la Médecine et aux divers Congrès de Médecine, j'ai réussi à relever un coin du voile qui couvrait totalement la Médecine de l'Arménie, je me fais un grand honneur de proclamer en ce moment, que je le dois à l'influence de la lecture de l'article de Liétard, et c'est à ce titre, que j'ai vivement voulu, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort, au nom de la médecine arménienne, et devant la Société française d'histoire de la Médecine, rendre un humble hommage à la mémoire de ce savant médecin français, qui a été le premier à étudier l'Arménie médicale, et dont le nom sera toujours respectueusement commémoré dans les annales de l'histoire de la Médecine de la nation arménienne.

Une Consultation médicale à la cour de Byzance

LA PLEURÉSIE DU BASILEUS ISAAC COMNÈNE
(1059)
D'APRÈS LE RÉCIT DE PSELLOS

Par E. JEANSELME.

Homme d'état et homme de cour, orateur éloquent, écrivain réputé, Psellos passait aux yeux de ses contemporains pour l'homme le plus instruit de son siècle. Il a, en effet, embrassé l'ensemble des connaissances humaines. Ses ouvrages traitent des sujets les plus divers, depuis la théologie, la métaphysique et l'astrologie, jusqu'à l'histoire, les sciences naturelles et la médecine. Favori de plusieurs souverains, il nous a laissé des chroniques d'une belle tenue littéraire où le médecin érudit trouve à glaner maints détails curieux et précis sur la vie domestique des basileis qui l'admirent dans leur intimité.

Toujours bien informé, souvent même témoin oculaire des faits qu'il rapporte, Psellos nous dépeint le robuste appétit, la gourmandise et les accès de goutte de Constantin VIII, la tentative d'empoisonnement et la fin tragique de Romain III Argyre, l'état mental et les crises d'épilepsie de Michel IV, la folle passion de l'impératrice Zoé, déjà quinquagénaire, pour un adolescent, enfin la pleurésie qui termina les jours d'Isaac Comnène. De cette dernière seule, il sera ici question.

Voici le récit de Psellos (1):

LXXIII. — Comme il [Isaac Comnène] lançait souvent la javeline contre les ours et les sangliers et qu'il tendait continuellement le bras droit (2), il fut atteint d'un [coup d'] air froid (3) sur le côté ; tout d'abord, le mal (4) ne fut pas précisément manifeste ; mais le lendemain, succèda la fièvre accompagnée de frissons.

Sur la maladie du basileus.

LXXIV. — Moi qui ne savait rien de cela, je sors pour aller le voir et lui faire ma cour (5) comme d'habitude ; il était alité, il m'embrasse affectueusement. A ses côtés, se tenait une petite garde du corps ; le médecin le plus habile (6) se trouvait là. Après m'avoir embrassé et considéré d'un regard joyeux : « Tu arrives à temps, dit-il ! » et sur le champ il me donne la main pour que j'apprécie les battements de son pouls (7), car il savait que, moi aussi, j'avais pratiqué cet art. Ayant reconnu de quel mal il s'agissait, je ne parle pas tout d'abord et me tournant vers le médecin : « Selon vous, dis-je, de quelle nature est cette fièvre ? » Ayant alors haussé le ton, pour que le basileus puisse entendre, « c'est une fièvre éphémère, dit-il, mais si elle ne s'éteint pas aujourd'hui, il ne faut pas s'en étonner ; car il existe aussi une [fièvre éphémère] de cette espèce, et le nom est inexact » — « Moi, lui répondis-je, je ne suis pas précisément d'accord avec vous, car la pulsation de l'artère me fait prédire une période de trois jours (8) ; mais, que votre chaudière de Dodone dise vraie et que mon tré-

(1) J'ai suivi l'édition de C. Sathas, *The history of Psellus*, Methuen, London, 1899, pp. 225-227. — M. E. Renauld, dont on connaît les savantes études sur la langue et le style de Psellos a bien voulu revoir cet essai de traduction. Je lui adresse mes plus vifs remerciements.

(2) τὴν δεξιὰν [s.-e. χειρά]. Le mot χείρ est souvent employé pour désigner le bras ou le membre supérieur.

(3) ψυχρῷ πνεύματι βάλλεται τὴν πλευράν.

(4) πληγή, litt. coup, blessure, *plaga*.

(5) χαριούμενος, litt. pour lui être agréable.

(6) τῶν ἀσκληπιαδῶν ὁ κάλλιστος.

(7) τὰς κινήσεις τοῦ σφυγμοῦ γνωματεύσαντι.

(8) ἡ γὰρ τῆς αρτηρίας κίνησις τριταϊκὴν περίοδόν μοι μαντεύεται.

pied soit mensonger (1). Peut-être sera-t-il mensonger, parce que je n'ai pas l'initiation suffisante pour rendre des oracles.

LXXV.— Or le troisième jour arriva, et l'état [du basileus], ayant dépassé quelque peu la [durée de la] période [assignée], prouva que le praticien de son côté et moi du mien, nous nous étions trompés l'un et l'autre ! Dès lors, on prépara pour le basileus une nourriture légère, mais il ne l'eût pas plutôt prise qu'une fièvre violente s'alluma de nouveau. Caton, à ce qu'on dit, lorsqu'il avait la fièvre ou qu'il était tenu par quelque autre mal, avait coutume de rester constamment à jeun (2) et sans bouger jusqu'à ce que la période [morbide] fût achevée et qu'une modification se fût produite dans son état. Mais, Isaac au contraire changeait la position de son corps et se retournait ; il respirait plus fréquemment et son état ne lui laissait point de répit. Lorsqu'il eut un peu de relâche, il songea à retourner au Palais.

LXXVI. — Aussitôt, il monte sur la trirème impériale et débarque aux Blachernes ; à l'intérieur du Palais, il se sent plus à l'aise et il se réjouit de cet état de choses.

Il prend plaisir à causer en usant de locutions désuètes et à faire de l'esprit plus que de coutume. Il nous retint jusqu'au soir en nous racontant des choses du passé et les bons mots, dits à propos, par l'empereur Basile, fils de Romain.

LXXVII. — Au coucher du soleil, il nous laissa partir et se disposa à prendre du sommeil. Je m'en suis allé, réconforté, nourrissant de doux espoirs au sujet [de la santé] du basileus. Lorsque, de meilleure heure, je me rendis au Palais, quelqu'un devant le portail me remplit de crainte en me disant que le côté de l'empereur était atteint, qu'il avait l'haleine courte (3) et qu'il tirait son souffle (4) faiblement. Alors, je fus glacé d'effroi en entendant ces paroles, je pénétrai sans bruit dans la chambre où le basileus était couché et je m'y tins en silence

(1) L'érudit Psellos fait allusion au vase d'airain dont les prêtres de Jupiter Dodonéen interprétaient les sons et au trépied sur lequel la pythie de Delphes, inspirée par Apollon, rendait des oracles.

(2) Si on conserve la leçon du Ms. ἄστροφον, le sens est : sans remuer, ni bouger : les auteurs byzantins affectionnent ces pléonasmes.

(3) πνευστιᾷν.

(4) ἆσθμα.

tout attristé. Des yeux, il me demanda s'il n'allait pas très mal et s'il n'était pas à l'article de la mort (1). En même temps, il me tendit la main et, avant que j'eusse posé mes doigts sur son poignet, le médecin en chef (2), — à quoi bon le nommer, — « Ne tâtez pas l'artère, dit-il, j'en ai déjà apprécié le mouvement; le pouls est coupée dans sa continuité, une pulsation frappe le doigt, l'autre cède, de sorte que la première est à la troisième pulsation, ce que la deuxième est à la quatrième et ainsi de suite (3), à la manière des lames de fer tranchantes qui sont dentelées.

LXXVIII. — Mais moi qui faisait peu de cas du personnage [du médecin], je suivis tous les intervalles d'élévation et d'abaissement du pouls (4) et loin de constater un pouls en [forme de] scie, je reconnus qu'il battait assez instinctivement; il ressemblait non point à un pied (5) sans force, mais à un pied prisonnier et faisant effort pour se mouvoir : c'était alors le temps du plus haut période de la maladie; la plupart ont été induits en erreur et presque tout le monde mettait en question la vie de l'empereur.

LXXIV.— D'où un grand émoi s'empare du Palais... [(6)La reine, la fille, le frère, le neveu du basileus entourent le lit du mourant, lui adressent des paroles d'adieu et l'exhortent à se rendre sur-le-champ au grand Palais pour qu'il y prenne la décision qui s'imposait et qu'il ne laisse pas sa lignée tomber dans l'infortune, alors qu'il avait vécu l'heureuse vie du pouvoir impérial]. Il se préparait à s'y rendre ; l'archiprêtre de Sainte-Sophie était à ses côtés depuis quelque temps et l'assistait de ses conseils pour les choses d'En-Haut, le réconfortant par toutes sortes de paroles.

LXXX. — Comme le changement de lieu lui agréait aussi, le basileus n'abdiqua pas son noble caractère et ne sortit pas de la chambre à coucher, tenu par la main ; mais tel qu'un cyprès à la haute cime agité par le vent, il s'avançait en chan-

(1) ἀποβιώσκει.
(2) ὁ πρῶτος τῶν ἰατρῶν.
(3) τὸ μὲν αὐτῆς πλήττει τὸν δάκτυλον, τὸ δὲ ὑπείκει, καὶ ὅπερ ἐστιν ἡ πρώτη τῇ τρίτῃ κινήσει, τοῦτο ἡ δευτέρα τῇ τετάρτῃ, καὶ ἐφεξῆς οὕτως...
(4) κατὰ πᾶσάν τε διάστασιν.
(5) ποδί.
(6) La partie entre crochet est résumée.

celant, mais il marchait quand même sans l'aide d'une main étrangère et il se suffisait à lui-même. C'est ainsi donc qu'il monta à cheval, mais je ne sais point comment il se comporta durant le trajet... [Psellos prit, en effet, un autre chemin pour le devancer. Après avoir désigné son successeur, le basileus rendit le dernier soupir] (1).

*
* *

On remarquera que le diagnostic de pleurésie n'est formulé ni par Psellos, ni par l'archiâtre. En faveur de cette hypothèse très vraisemblable on peut faire valoir : le début insidieux à la suite d'un coup de froid sur le côté, la dyspnée qui est le symptôme dominant, l'absence de toux et d'expectoration qui permet d'exclure la pneumonie.

Toute la discussion porte sur la nature et la signification pronostique du pouls du basileus. Il est composé d'une succession de diastoles artérielles d'inégale grandeur, disposées de telle sorte que chaque pulsation forte est suivie d'une pulsation plus faible.

De quel pouls s'agit-il? Les anciens appliquaient les quatre derniers doigts sur l'artère et recherchaient si l'amplitude de la diastole était la même dans chacun des segments artériels (2).

Au niveau des portions où le vaisseau est souple le pouls est plus ample, il est plus dur et plus petit dans les portions où la paroi est résistante. A cette variété de pouls inégal, en ce sens que des pulsations synchrones étaient d'amplitudes différentes, ils donnaient le nom de pouls *en forme de scie* (3). Elle ne ressemble évidemment en rien à celle que décrit l'archiâtre, car elle était caractérisée par une succession de battements inégaux en force. Parmi les espèces de pouls dont l'ancienne médecine grecque fait mention,

(1) D'après une autre version, après avoir abdiqué, Isaac prit l'habit monastique et se fit transporter au monastère de Stoudion où il mena la vie la plus humble jusqu'à sa mort survenue l'année suivaute.

(2) Il y a viugt-cinq ans, j'ai vu au Yunnan des médecins chinois suivre encore cette pratique.

(3) Gal. — *Du pouls* : οἷον ἐμπρίων ἐστιν, édit. Gotl. Kühn, Leipzig, 1824, t. VIII, p. 474.

il en est deux qui offrent quelque analogie avec celui du basileus. Ce sont les pouls *caprisant* et *dicrote*. D'après la Synopsis ou Abrégé du pouls, attribuée peut-être à tort à Rufus (1), le pouls est *caprisant* (δορκαδίζων), quand à un grand battement succède immédiatement un plus petit, en sorte que l'artère semble se reprendre pour effectuer une nouvelle diastole avant d'avoir entièrement achevé la systole. Quant au pouls discrote, il se compose d'une grande diastole suivie d'une plus petite. Un siècle environ plus tard, Galien décrit ces deux pouls d'une manière plus complète. Les définitions qu'il en donne en plusieurs passages, diffèrent quelque peu de celles que donne la Synopsis. D'après Galien, dans le pouls *caprisant*, l'artère qui paraissait distendue, mais qui ne l'était pas complètement, bondit avec plus de force avant que la systole ait eu le temps de se produire et le second battement est plus violent que le premier (2). Ailleurs, Galien rend la même idée sous une forme un peu différente. La diastole artérielle commencée, dit-il, est interrompue par un temps de repos auquel succède un second battement plus rapide et plus fort. Ce pouls, ajoute-t-il, a été comparé au saut de la chèvre qui se fait en deux temps (3). Elle s'élève d'abord sur ses pattes, reste un moment immobile, puis elle prend un nouvel élan inattendu beaucoup plus prompt que le premier et elle bondit (4). Toujours d'après Galien, le pouls est dicrote si la distension de l'artère, complète en apparence, n'a pas été achevée et qu'après un temps d'arrêt elle se répète (5). Et encore : le pouls est *dicrote*, lorsqu'après la distension complète de l'artère, elle se retire [se déprime ?] quelque peu et frappe bientôt le doigt de nouveau.

(1) Rufus. — *Synopsis ou Traité abrégé du pouls*, édit. Ch. Daremberg et E. Ruelle, 1879, ch. 8, pp. 230-231.

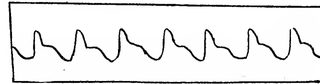
(2) Gal. — *Def. med.*

(3) Cette image a été attribuée à Hérophile.

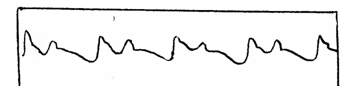
(4) Gal. — *De diff. puls.*, I, c. 28.

(5) Gal. — *Def. med.*

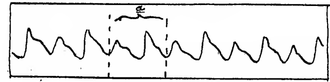
Il diffère du pouls *intermittent* en ce que, dans celui-ci, s'interpose un repos médian interrompant le pouls, tandis que dans le pouls *dicrote* ce qui se produit c'est une nouvelle contraction, une accumulation ou une reprise (1). Paul d'Egine donne du pouls *caprisant* une définition presque identique à celle de Galien. Il compare le pouls *dicrote* au marteau qui rebondit spontanément sur l'enclume une seconde et même une troisième fois (2).



TRACÉ I. — Pouls dicrote.



TRACÉ II. — Pouls bigéminé.



TRACÉ III. — Pouls alternant (3).

En résumé, le pouls caprisant, tel que le décrit Rufus, est identique au pouls dicrote (tracé I) et au pouls bigéminé (tracé II) des auteurs modernes. Le pouls dicrote, tel que le conçoit le même auteur, est connu aujourd'hui sous le nom de pouls alternant (tracé III). Il est présumable que le pouls caprisant de Galien, formé de deux sommets dont le second

(1) GAL. — *De diff. puls.*, I, c. 17.

(2) PAUL D'EGINE, II, *des fièvres*. — Cette figure est empruntée à Archigène.

(3) Tracés communiqués par le Professeur VAQUEZ.

est plus élevé que le premier ne correspond à aucun tracé connu, a moins toutefois que dans le pouls alternant on considère la petite pulsation comme la première, et la grande pulsation comme la seconde (tracé III, tranche *a*). Le pouls dicrote du même auteur se confond avec notre pouls dicrote (tracé I) et notre pouls bigéminé (tracé II). Toutes ces distinctions sont fort subtiles et il n'est pas toujours aisé d'en saisir la nature. Peut-être notre savant collègue Menetrier pourrait-il élucider ce point obscur de la sphygmique des anciens.

*
* *

Au chevet du basileus agonisant, trop d'intérêts divers s'agitent pour qu'on songe à le soigner ou même à le laisser en repos. Alors que son cœur défaille, il doit quitter son lit, faire bonne contenance, monter à cheval et se rendre au Grand Palais pour y désigner son successeur. Ce pénible voyage ne pouvait qu'aggraver l'état du basileus et hâter sa fin. Mais un souverain, esclave du pouvoir jusqu'à sa dernière heure, n'a point le droit de mourir en paix comme le plus humble des citoyens.

*
* *

Après avoir communiqué ce travail à la Société, j'ai prié le Pr Vaquez de me donner son avis sur les caractères du pouls du basileus. Il m'a remis la note suivante :

« D'après les indications fournies par Psellos, le trouble du rythme présenté par le basileus Isaac Comnène pourrait être :

« 1° Soit du *dicrotisme* simple, provoqué par l'état fébrile, ce qui est peu vraisemblable ;

« 2° Soit du *bigéminisme* par extra-systoles (pouls caprisant de la *Synopsis* de Rufus), phénomène fréquent : c'est l'hypothèse la plus vraisemblable ;

« 3° Soit du *pouls alternant* : seul, un tracé pourrait permettre ce diagnostic relativement rare.

« Ce qui rend l'hypothèse du bigéminisme extra-

systolique très probable c'est, d'une part, la description de pulsations alternativement faibles et fortes et, d'autre part, la constatation faite par Psellos de battements irréguliers au moment où il prit lui-même le pouls ».

A propos du Traité du pouls attribué à Rufus d'Ephèse et de la Sphygmologie des anciens.

Par M. MENETRIER.

Le petit traité du pouls, dont vient de nous parler M. Jeanselme, et qui attribué à Rufus d'Ephèse est certainement d'un auteur antérieur, probablement même d'un élève d'Hérophile, est un chef-d'œuvre d'exposition symptomatique. Il est à la lecture d'une clarté parfaite, surtout si l'on fait abstraction des gloses et commentaires dont Daremberg l'obscurcit, dans la préface de sa traduction, en y mêlant les idées de tous les auteurs anciens, et dans ses notes, où il accable chaque dénomination de toutes les analogies que lui inspire sa prodigieuse érudition.

Antérieur à Galien, ce traité échappe aux altérations, que cet esprit subtil et compliqué, a apportées dans son exposition des travaux de tous les auteurs aujourd'hui perdus et dont il est le seul à nous avoir conservé des vestiges.

Les descriptions du pseudo-Rufus sont assez nettes pour qu'il nous soit possible de reconnaître dans les types de pouls qu'il nous décrit, ceux que nous admettons encore aujourd'hui.

Ainsi en ce qui concerne le pouls *capricant* ou *caprizant*, ce type me paraît correspondre exactement à ce que nous appelons le pouls *bondissant*, le pouls de Corrigan, et qui plus justement, la priorité étant incontestable, devrait être dénommé le pouls

d'Hérophile, si ce père de la sphygmologie ne pouvait revendiquer également beaucoup d'autres formes également encore aujourd'hui classiques.

Voici, en effet, comment on en peut expliquer les particularités, d'après la comparaison avec le bondissement de la chèvre imaginée par Hérophile.

Quand la chèvre veut sauter, elle commence par se dresser, droite sur ses pattes postérieures, puis retombant sur le sol, elle repart des quatre pieds à la fois pour effectuer son saut. Le pouls correspondant commence par une rapide et haute élévation de la paroi artérielle, suivie d'une dépression brusque et courte, après laquelle un nouveau soulèvement plus long mais moins élevé que le premier, complète la pulsation. Et si maintenant nous comparons cette description avec l'image que nous donnent les tracés sphygmographiques, nous retrouvons tous les détails ci-dessus énumérés parfaitement figurés par l'ascension brusque, le crochet avec descente incomplète, et le second soulèvement plus long et moins élevé qui caractérisent le pouls bondissant de l'insuffisance aortique.

Le pouls *dicrote* d'Hérophile, est celui que nous décrivons encore sous ce nom, et que nos maîtres nous ont appris à reconnaître dans les formes graves de la fièvre typhoïde ; il y a bien encore deux soulèvements successifs de l'artère, mais moins brusques, le premier à peine plus élevé que le second, et avec une mollesse d'action qui marque bien la défaillance du myocarde.

Bien d'autres exemples seraient encore à citer, car contrairement à ce que croient nombre de nos contemporains, l'exploration symptomatique était très perfectionnée chez les médecins de l'école d'Hérophile. Il pratiquait même la chronométrie du pouls en employant une clepsydre de poche. Aussi la minutie de ses descriptions effarait le bon Pline l'ancien, qui parfaitement ignorant des choses de médecine, et n'y comprenant goutte, croyait en faire la critique, disant qu'il fallait être musicien pour apprécier la sphymologie d'Hérophile.

COMMENT MATHIEU D'AGELLO, CHANCELIER DU ROYAUME DES DEUX-SICILES, SOIGNAIT SA GOUTTE

Par J. AVALON.

La Bibliothèque de Berne possède un manuscrit intitulé : *Carmen de Rebus Siculis*, particulièrement précieux pour l'histoire de la domination normande en Italie, autant par les renseignements qu'il nous donne sur les évènements qui ont suivi la mort de Guillaume II, que par les nombreuses miniatures qu'il contient (1). Le *Carmen de Rebus Siculis* est un poème en trois chants qui fût écrit en 1195 par un certain Pierre d'Eboli, dont nous ne savons que peu de chose.

Plusieurs miniatures de ce manuscrit, qui est très probablement le manuscrit original lui-même, nous le représentent tonsuré : il était donc clerc. Nous savons également qu'il s'occupa de médecine; il suivit vraisemblablement les cours de l'École de Salerne, dont il cite un professeur comme son maître et son ami (2).

Outre ce poème, Pierre d'Eboli avait composé un ouvrage, qui ne nous est pas parvenu, sur Frédéric Barberousse. Enfin nous savons aujourd'hui qu'il est l'auteur du poème *De Balneis Puteolis*, qui figure

(1) Ce manuscrit a été reproduit dans la collection des « Rerum Italicarum Scriptores » (tome XXXII. I[re] partie).

(2) Il cite comme son maître et son ami, un maître de Salerne, Urso, auteur d'un traité sur les Urines.

dans le *De Balneis Omnia Quæ Exstant*, publié à Venise en 1553.

On a ignoré longtemps le nom de l'auteur de ce poème latin sur les noms et les propriétés curatives des eaux thermales de Pouzzoles, qui furent, à l'époque des Antonins, le rendez-vous de l'aristocratie romaine (1).

Le Carmen de Rebus Siculis de Pierre d'Eboli comprend trois livres ; il est écrit en vers hexamètres et pentamètres, d'ailleurs médiocres, comme le poème des Bains. Il a pour but de célébrer la conquête du royaume de Naples par Henri VI et la victoire de ce dernier sur les Normands en Sicile.

Les Historiens n'accordent qu'une créance médiocre au livre de Pierre d'Eboli. S'il a vécu à la cour de l'empereur et s'il a été ainsi à même d'être bien informé, il se montre partisan déclaré d'Henri VI, et ne s'applique à présenter les évènements que sous un jour favorable à son maître.

Sa haine pour Tancrède, sa famille et ses courtisans, lui a fait tracer de ce successeur de Guillaume II une figure dont tous les traits ne correspondent peut-être pas à la réalité (2).

C'est au vers 164 de son poème, que Pierre d'Eboli fait une première allusion à la goutte dont souffrait Mathieu d'Agello, chancelier de Tancrède :

> Ipse ego, triste pedes quotiens sinthoma perurit
> Non hominum dubito sanguinis esse reus

fait-il écrire au chancelier dans une lettre adressée à Tancrède.

Au vers 996, dans un fragment intitulé *Scelera Bigami*, il écrit à nouveau :

> Sepe laboranti cum nil succurrere posset
> Umano tepuit sanguine gutta pedum.

(1) V. Huillard-Breholles. — Notice sur le véritable auteur du poème « De Balneis Puteolis », Paris, 1852,

(2) Nous puisons ces renseignements dans l'excellent ouvrage de M. Chalandon. — Histoire de la Domination Normande en Italie, 1907.

Les miniatures du manuscrit viennent encore préciser les termes de Pierre d'Eboli. Le miniaturiste nous représente en effet Mathieu d'Agello souffrant d'une attaque de goutte et se faisant porter par ses deux épouses. Plus bas il nous le peint baignant ses pieds endoloris dans une vasque remplie de sang; devant lui, un soldat décapite un esclave, dont le sang, giclant des carotides, vient remplir la vasque; sur le sol restent étendus divers cadavres.

Et le miniaturiste précise en marge :

Quociescumque bigamus dolorem podagricum paciebatur interfectis pueris pedes suos in sanguine eorum mittebat.

Ce que nous savons de la thérapeutique antigoutteuse à cette époque, nous autorise à penser qu'en ce passage du moins, Pierre d'Eboli ne s'écarte peut-être pas de la vérité historique.

Le sang des animaux et, plus spécialement, le sang humain ont joui de bonne heure, d'une réputation particulière. Pline le Naturaliste nous raconte que les Pharaons soignaient l'éléphantiasis par des bains de sang humain; Celse nous montre les épileptiques se précipitant dans l'arène pour boire le sang du gladiateur expirant.

La Pharmacopée médiévale est pleine de recettes utilisant le sang humain en bains, en frictions, en insufflations, et de secrets pour préparer les Eaux distillées de sang humain.

Qu'on ait attribué au sang le pouvoir de guérir la goutte, on ne saurait s'en étonner : tant de remèdes ont été essayés contre elle ! Peut être faut-il voir l'origine de cette thérapeutique dans la guérison miraculeuse opérée à Epidaure, dont une stèle votive étudiée par M. Salomon Reinach, nous a conservé la mémoire : « Un tel, goutteux. Comme cet homme approchait, à l'état de veille, une oie se jeta sur ses pieds, les ensanglanta et le guérit de la goutte. »

Dioscoride reconnaît au sang humain cette propriété thérapeutique ; il précise que ce doit être du sang

menstruel : « Appliqué sur une goutte ou sur le feu Saint-Antoine, il en oste la douleur. »

Alexandre de Tralles, qui s'excuse pourtant de donner des formules magiques et des applications malpropres, ne manque pas d'ajouter le sang menstruel aux recettes qu'il transcrit : « Tu oindras et froteras le goutteux d'un drap maculé des premières menstrues d'une vierge, et si tu fais telle chose tu guériras ton goutteux. »

Il est donc fort possible que le chancelier du Royaume de Sicile ait soigné ses attaques de goutte en baignant ses membres endoloris dans le sang des esclaves musulmans qu'il faisait décapiter sous ses yeux. Mais il ne faut pas oublier que Pierre d'Eboli ne ménage ni les sarcasmes, ni les injures à Mathieu d'Agello, patriote ardent, dont les intrigues et l'influence à la cour de Sicile, assurèrent l'élection de Tancrède : il accole toujours à son nom l'épithète infamante de « bigamus ». Peut-être n'a-t-il pas hésité à charger sa mémoire d'un nouveau crime, sous couleur d'une thérapeutique qui, pour être signalée dans les traités médicaux, ne paraît pas avoir été cependant d'une application fréquente.

POUR ÉVITER LA PARALYSIE

CONSEILS DE MAITRE PIERRE DE CAPESTANG, MÉDECIN DE MONTPELLIER (VERS 1300)

Par le Dr Ernest WICKERSHEIMER

Il a été publié récemment (1) d'après le manuscrit q 225 de la Bibliothèque Amplonienne d'Erfurt, un régime formulé, vers 1335, par quatre maîtres en médecine de Montpellier, à l'intention d'un évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (2), menacé de paralysie et de passion colique.

Les auteurs, « mag. Jordanus de Turre, mag. Gerardus de Solo, mag. Raymundus de Molleriis, cancellarius et mag. G. Marcerii », passent successivement en revue les choses que le malade doit éviter et celles qu'il doit rechercher. Parmi ces dernières ils énumèrent avec complaisance certaines espèces de poissons (3), des poissons de mer « pagelli » (pagel, espèce voisine du rouget), « prossardi », « rogeti » (rouget), « gornaudi » (gornal, grondin), « rascasse » (la rascasse, sans laquelle il n'y a pas de vraie bouillabaisse), « deaurata » (dorade), « sole » (sole),

(1) Karl SUDHOFF. — Eine Diätregel für einen Bischof, aufgestellt von vier Professoren von Montpellier in der Mitte des 14. Jahrhunderts, *Archiv für Geschichte der Medizin*, XIV (1923), p. 184-186.

(2) Sans doute Hugues Aimeric, qui occupa le siège épiscopal de Saint-Paul-Trois-Châteaux de 1328 à 1348.

(3) Leurs noms n'ont pas toujours été transcrits avec une exactitude rigoureuse ; je les ai retablis d'après une copie que j'avais prise moi-même en 1908.

« lupi » (loup de mer), « locustelli » (langouste), puis des poissons d'eau douce « trutte » (truite), « umbre » (ombre chevalier), « lucii » (brochet), « perche » (perche), « loquete » (loche), « arsini seu juvenes sturiones » (esturgeon) (1).

J'ai copié en 1908, d'après un manuscrit de Leipzig, des conseils pour prévenir la paralysie qui semblent un peu antérieurs au régime imposé à l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Leur auteur, Pierre de Capestang, porte un nom qui indique son origine languedocienne ; Capestang, bourg situé sur les rives de l'étang du même nom, est actuellement un chef-lieu de canton de l'Hérault (arrondissement de Béziers). Pierre de Capestang montra pour la diététique une prédilection spéciale. A Montpellier, où en 1313 il siégait encore parmi les maîtres de l'Université (2), il prit en 1299 l'initiative de faire traduire le *Liber de regimine et conservatione sanitatis* d'Avenzoar (3). Les deux ouvrages laissés par lui et restés tous deux inédits jusqu'à ce jour, traitent également de diététique.

1° « Cura contra disposicionem ad paralisim ». Leipzig, Université, ms. 1183, fol. 82 v°-83. xv° s. (?). C'est le texte publié ci-dessous.

2° « Questiones super librum Ypocratis, dictum de Regimine acutorum ». Oxford, Bodléienne, ms. Laud. misc. 558, p. 398 et suiv. 1459.

De plus le manuscrit français 1288 de la Bibliothèque nationale, datant du xv° siècle, contient au fol. 191 des recettes latines attribuées à Pierre de Capestang.

Cura contra disposicionem ad paralisim, ordinata a magistro Petro de Capite Stagno.

(1) Pour les noms français, latins et grecs des poissons et pour les « mots vulgnires tant d'Italie, d'Hespnigne, de Languedoc, que autres », on consultera les tables de *L'Histoire entière des poissons*, de Guillaume Rondelet (Lion, Macé Bonhome, 1558, in-fol.).

(2) *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, I (1181-1400), Montpellier, 1890, in-4°, p. 232.

(3) Bibliothèque de l'Université de Paris, ms. 131, fol. 54 v°-59 v°.

Sit in aere claro et vitet aerem fetidum, lacualem, aquosum et corruptum.

De pane. Utatur pane tritici, bene fermentato, spongioso, levi, mediocriter salito, non calido nec nimis indurato, sed sub recentissima permanente, et vitet omnem speciem panis ; et utatur vino bono, odorifero, citrino, mediocriter limphato penes consuetudinem et vini virtutem, vitando vina alba, forcia et aquosa, et vitet summe acetum, sicut suum inimicum, et vitet vinum purum et multum in quantitate.

De carnibus. Utatur carnibus mutonis, vituli et eduli (1) lactantis et volatilium, exceptis in aquis degentibus, et illis utatur elixatis et ut plurimum assis; uti eciam poterit cuniculis, leporibus, cervis et libenter campestribus leporibus. Vitet pisces et, si contingat uti, assentur laudabiles in regione et in vino prohiciantur, vel si decoquantur in aqua, cum magna quantitate salis et petrosilini.

De herbis. Uti poterit petrosilino, salvia, satureia, serpillo, sansuco *tenericatum* [?], feniculo, sparago, boragini ; uti tamen poterit brodio caulium, superficiem panem ibi intingendo, et vitando substanciam caulium et offas in quibuscunque brodiis remollitas. Vitet omnia legumina ; minus tamen nocet pisum (2) et cicera. Brodium autem cicerum, conditum cum aromatibus, uti poterit, vel cum herbis supra concessis. Vitet omnes fructus ; modicum tamen de piro uti poterit post commestionem, via medicine et utilius quam via cibi et avellanis assis. Vitet fabam [?]. Vitet caseum, lac et omnia ex lacte facta ; in diebus non carnium et poterit uti vitellis ovorum recencium.

Utetur exercicio appropinquante hora commestionis declinante ad inicium sudoris, vel saltem fatigacionis. Sumpta tamen commestione, paulative incedat per domum et sepe in jejuno tenetur aliquid facere cum manibus fricandis trahendo et alia consimilia faciendo, semper in manu sua salviam tenendo et semper invicem ut in se ; abluat manus suas cum decoctione salvie et lauri, et diligenter premet capud suum et vitet equitare immediate post commestionem et fortiter laborare.

Vitet quantum poterit sopnum diuturnum et maxime post commestionem, sed, si contingat dormire, sit spacium inter

(1) Pour « hœduli » (*hœdulus*, chevreau, cab i).

(2) Ou « risum » ?

cibum et sopnum et sit paucum, capite elevato. Vitet vigilias excessivas, iram, tristiciam et profundam cogitacionem post refectionem, vel jacere, vel sedere diu in mansione reumatica vel subterraneis, sed in altis solariis. Non retinere feces nec urinas ultra naturalem apetitum. Non coire, nisi rarissime, stomacho inanito.

Sed utamini sequentibus. Pane tritici, bene fermentato, non nimis indurato. Item colatura furfuris et ordeata et colatura cicerum, ut caulibus yemalibus et boragini et spinargiis, mixtis cum cresonibus et petroselino. Item sparagis prebullitis et... (?) coctis, sumptis cum modico aceti et modico olei. Item cepis albis, prebullitis et colatis, cum carnibus coctis, ut lacte amigdalarum novellarum cum carnibus, tamen cum modico spicenardi coctis. Item pastinaca alba, fortiter assa. Item ficubus vel amigdalis, tam recentibus quam siccis, fructibus pineis, nucibus, cum medulla cucurbite et melonis. Item carnibus mutonis, arietis, edule lactantis et vituli, cuniculi, leporum, gallinarum, caponum, omnium avium nemoralium. Item sumet caprinum et ovinum et ova recencia, pisces, cancrum marinum. Item cum carnibus vestris facietis decoqui cicera magna cum petroselino, et vitabit que superius sunt ordinata. Item vitabit omnia cocta ex pasta et omne ferculum, factum vel reservatum post refrigidacionem, et istam dietam servabit per annum et dimidium.

On ne sait si le malade évita la paralysie. Quoique il en fût, le régime était facile à suivre, à la condition d'être pourvu de quelque bien. Maître Pierre de Capestang était un homme d'esprit. Tout en le mettant en garde contre le vinaigre, un de ses pires ennemis, il permettait à son consultant de manger ses asperges à la vinaigrette. Sans doute le convainquit-il sans peine qu'une maison baignée par le beau soleil du Midi est préférable à un taudis à rhumatismes (*mansio reumatica*).



DOCUMENTS

Le séjour à Paris du Dr Frank (1) (1803)

Communication du Dr S. Trzebinski, de Wilno (Pologne).

Je descendis à Paris au Faubourg Saint-Germain, rue du petit Colombier, hôtel du Prince des Galles. Ma première visite fut chez le prince Philippe Cobentzl pour qui Mme la comtesse de Rombeck, sa nièce m'avait donné une lettre de recommandation, par laquelle elle priait de me recevoir comme il recevrait elle-même. L'ambassadeur fit en effet son possible. Il s'offrit à me procurer la connaissance de quelques membres de l'Institut National de France. Tout en lui exprimant ma reconnaissance, je lui fis comprendre que je pouvais lui épargner cette peine, le comte Rumford m'ayant recommandé à Sir Charles Blagden, étroitement lié aux savants français, en le chargeant de me faire faire connaissance avec ceux d'entre eux qui pouvaient m'intéresser particulièrement;

(1) Joseph Frank, fils du célèbre auteur de la « Police Médicale », Jean-Pierre Frank, né à Rastadt, 1771, passa sa première jeunesse en Allemagne. Il fit ses études médicales à Pavie, où son père était professeur et directeur de clinique médicale. Après avoir fait le doctorat, 1791, il s'éprit de la doctrine de John Brown, dont il resta l'adhérent plus ou moins zélé pendant plus de dix. Depuis 1795 professeur extraordinaire à la Faculté de Pavie, où il remplaça son père appelé à Vienne, il passa lui-même l'année suivante à cette ville en y fonctionnant comme médecin de l'hôpital dont son père était directeur. Depuis 1804-1823 professeur à la Faculté de Vilno, il passa la dernière époque de sa vie sur les bords du lac de Come où il mourut de 1842.

Ses mémoires écrits en langue française étaient composés de six gros volumes contenant l'histoire de l'auteur et de son père. Malheureusement le cinquième volume a été perdu; le reste se trouve en possession de la Société de Médecine de Wilno, abondant, malgré les ratures faites par des mains inconscientes, d'informations précieuses sous le rapport de l'histoire de la médecine. A peu près la moitié des mémoires (concernant le séjour de l'auteur à Wilno) a été traduit en polonais et publié par le docteur Zahorski; le reste est encore inédit.

en revanche je priai l'ambassadeur d'avoir la bonté de me présenter au premier Consul. Il me répondit « que malgré son désir de m'obliger en toute occasion il ne pouvait satisfaire à ma demande, vu qu'on lui avait prescrit comme règle de ne mettre sur la liste pour l'audience diplomatique que les étrangers qui avaient les grandes entrées à la cour de Vienne. Si vous souhaitez voir le premier Consul, cela pourra se faire par la voie de quelque fonctionnaire public ou de quelque membre de l'Institut ». — Est-ce ainsi, M. le Comte, lui dis-je en souriant, qu'on entend ici la république? « Ah, mon cher, répliqua-t-il, vous en verrez bien d'autres, si vous restez quelque temps à Paris, il ne s'agit de rien moins que d'une république ». L'ambassadeur m'invita à dîner pour le lendemain, me prévenant que j'y trouverai le général Moreau. J'hésitais un moment à accepter cette invitation, parce qu'elle m'empêchait à assister à une séance publique de l'Institut; mais le désir de faire la connaissance de ce héros l'emporta. Ce fut un dîner d'étiquette où la plupart de convives se rendirent en uniforme. Le général Moreau seul arriva en frac bleu et le plus simplement habillé. Lui ayant été présenté par le maître de la maison, il me parla de l'Allemagne. Je l'assurai que venant y parcourir le théâtre de ses victoires j'avais trouvé partout son nom en adoration ce qui n'était pas un vain compliment. « je suis bien aise » me répondit le général que cette bonne nation soit persuadée que je tachai de lui alléger autant que possible, le poids de la guerre ». Ayant dû lui détailler le plan de mon voyage, il me dit : « je prévois que vous serez très satisfait de l'école médicale d'Edimbourg ».

Peu de jours après, assistant à un grand dîner chez le banquier Rougemont, auquel j'avais été recommandé par le Comte Fries de Vienne, une scène toute nouvelle pour moi m'étonna. Pendant le dessert, une bonne élégamment mise, apporta un nourrison. M[me] de Rougemont, belle comme un ange, découvrit son sein d'albâtre et le donna à l'enfant, soutenu dans une position tout à fait théâtrale par la bonne.

La comtesse de Rombeck m'avait recommandé à son ancienne amie, M[me] Delaborde, chez laquelle se réunissait une société choisie de gens de lettre et autres. M. Alexandre, son fils, crut me rendre service en amenant pendant le dîner la conversation sur la poésie allemande. Au lieu d'avouer tout bonnement mon ignorance sur ce sujet, je voulais me sauver par des monosyllabes qui ne réussirent guère. Heureusement qu'on changea bientôt de sujet, et la conversation s'engageant sur les établissements de bienfaisance, je me trouvai à l'aise.

Sir Charles Blagden fit honneur à la recommandation de son ami Rumford. Il me conduisit d'abord à une séance privée de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut et me présenta à plusieurs de ses membres.

Puis il m'introduisit chez la veuve du célèbre Lavoisier, devenue ensuite comtesse de Rumford. Cette aimable dame réunissait chez elle beaucoup d'étrangers de distinction et nombre de savants nationaux. C'est là que je fis connaissance avec Miss Edgeworth et Mme de Sousa qui devinrent si célèbres par leurs ouvrages. Après une délicieuse soirée, qui eut lieu le 20 janvier chez Mme Lavoisier, demeurant au boulevard de la Madeleine, pour revenir chez moi, je passais justement la Place de la Révolution, lorsqu'il sonna minuit. C'était le commencement du jour anniversaire de la mort de l'infortuné Louis XVI.

L'endroit, où ce prince fut guillotiné, avait été cerné d'un carré de plancher qui n'en empêchait point l'accès. A la vue de ce lieu j'éprouvais un sentiment particulier qui ressemblait à la peur. Pour m'en punir, je résolus de m'en approcher et d'y rester quelques minutes. Je réussis, mais j'avoue que je fus très content, après cet effort, de m'approcher de ma demeure.

Pitre, directeur de l'Hôtel-Dieu, rassembla à un déjeuner tous les médecins et chirurgiens de ce vaste établissement, dont il voulut me procurer tout à la fois la connaissance. Le Dr Thouret, directeur de l'école de médecine en agit à peu près de même relativement aux professeurs.

Chaptal, ministre de l'intérieur, recevait deux fois par mois dans un magnifique salon et avec toute l'étiquette imaginable. Son extérieur annonçait plutôt l'homme de cour que le chimiste fabricant. Il se montra envers moi prévenant et obligeant en toute occasion.

Fourcroy, conseiller d'état, chef de l'instruction publique, et professeur de chimie, éminement éloquent, me prit surtout en affection. Je fréquentais souvent sa maison et j'eus la maladresse de me faire attendre pendant une heure pour le premier dîner auquel je fus invité. C'est que j'avais mal calculé les distances, n'ayant pas pris le temps nécessaire pour me rendre de l'Hôtel des Invalides où je venais de faire visite au célèbre anatomiste et chirurgien Sabatier, au Jardin des plantes où demeurait Fourcroy. Je cite ce fait, parce que des fautes semblables se commettent très souvent dans une grande ville par des voyageurs au désagrément de ceux qui leur accordent l'hospitalité.

Durant le carnaval 1803, Mme Fourcroy donna une grande soirée. Les mystifications étant alors fort à la mode à Paris cette dame voulut m'en donner un échantillon.

Son fils, très beau garçon, d'environ quinze ans et sorti ce soir là du collège, fut habillé en femme avec l'injonction de m'agacer. Il s'y prit si gauchement que je n'en fus pas dupe. Malgré cela je fus piqué de ce qu'on m'avait exposé au danger de faire rire à mes dépens. Je le fus d'autant plus que je soupçonnais que ma qualité d'Allemand y entrait pour quelque chose. Cela suffit pour m'engager à user de représailles contre le maître de la maison. Je lui dis donc: « Veuillez avoir la bonté citoyen, conseiller d'état, de m'apprendre pourquoi dans vos admirables leçons vous parlez toujours d'une chimie française? D'autres nations n'auraient-elles point eu part à l'état actuel de cette science? Les découvertes de Kirwan, de Priestley, de Cavendish, de Volta, de Bergmann et de tant d'autres, n'y seraient elles pour rien? »

« C'est — me répondit-il — que Lavoisier, Vauquelin et moi, nous avons réuni et lié les faits épars pour en construire un système, et c'est de ce système que je parle. »

Me trouvant à Paris huit ans après la mort de Lavoisier et voyant souvent sa veuve, ainsi que Fourcroy, que la voix publique accusait d'avoir eu part à cette catastrophe, je fis mon possible pour apprendre la vérité. Je me suis convaincu que ces deux personnes ne s'aimaient point, et que chaque fois que je prononçais le nom de Fourcroy devant Mme Lavoisier, elle devenait pensive. Etait-ce parce que Fourcroy aurait pu sauver Lavoisier, s'il l'eût voulu toutefois en exposant sa propre tête et qu'il ne le fit pas? Telle est l'opinion des personnes les mieux informées.

Monge qui plus que toute autre était dans l'intimité du premier consul, m'honorait de sa confiance. J'étais un jour chez lui, lorsque Jourdan, le vainqueur de Fleurus, arriva. Monge lui demanda : « Etes-vous content du premier consul? » « Comment ne le serais-je pas », répondit le général, « il agit dans notre intérêt ». « Vous pouvez être sur », ajouta Monge, « qu'il vous estime particulièrement. Encore hier au soir, je lui ai entendu faire votre éloge ». Le général allait répliquer, lorsque je me retirai par discrétion.

J'avais été plusieurs fois chez Berthollet. L'on me faisait toujours monter un petit escalier qui conduisait dans un appartement rien moins qu'élégant où je trouvais ce savant chimiste dans le plus grand négligé et entouré de livres. Invité à dîner chez lui, je crus que ce que j'avais vu m'autorisait à m'épar-

gner la peine d'une toilette soignée. En tournant le coin de la rue d'Enfer, la vue d'une maison, dont le premier étage était magnifiquement illuminé, me frappa. J'eu peine à croire que ce fut celle de Berthollet. Cette fois-ci l'on me fit monter un superbe escalier, traverser une antichambre pleine de domestiques en livrée, et entrer dans un salon où se trouvaient une trentaine de personnes, très élégamment mises. J'y reconnus Chaptal, Laplace, Fourcroy, Lacépède, Vauquelin, Thouret et plusieurs dames. Je m'épuisai en excuses sur mon habillement, et malgré tout ce que le maître de maison fit pour me persuader de n'y pas penser, j'en fus inconsolable pendant toute la soirée. A table on discuta beaucoup sur le bien et le mal qu'avait produit la Révolution. L'on peut s'imaginer que la société dans laquelle je me trouvais, était payée pour en faire l'éloge.

Guyton de Morveau était le seul vrai républicain que j'eusse rencontré à Paris. Aussi ne partageait-il nullement l'enthousiasme général du premier consul. Comme j'avais été le promoteur des fumigations d'acide muriatique oxygéné à l'hôpital de Vienne, Morveau qui en était l'inventeur, avait un intérêt particulier à s'entretenir avec moi, et je le voyais souvent ainsi que son épouse, femme très respectable. Elle me prévint un jour que je trouverai son mari de très mauvaise humeur. Ce n'était que trop vrai. Lui ayant montré que je m'en apercevais, il me dit : « Croiriez-vous ce qui vient de m'arriver? Depuis la chute du Directoire je ne me suis plus approché du gouvernement. Je déteste tout ce qui ressemble à une cour. La nouvelle de la mort du général Leclerc à Saint-Domingue étant arrivé dernièrement, j'ai su que le premier consul en avait été très affligé et fâché en même temps qu'on n'eût pas mis en usage mes fumigations contre la fièvre régnante dans cette île. Mes amis me firent observer que le moment était favorable pour lui offrir la dernière édition de mon ouvrage sur ce sujet. J'y consentis. Je trouvai le premier consul revenant de la messe. Il ne s'arrêta devant moi qu'un petit moment, prit le livre de mes mains d'assez mauvaise grâce et me dit : « je sais que c'est un bon ouvrage » et me tourna le dos. J'observai à Morveau qu'il avait malgré cela été plus heureux que moi, qu'on n'avait pas jugé assez noble pour paraître devant le premier magistrat de la soi-disante République.

Le Dr Antoine Portal, déjà très avancé en âge, portait l'ancien costume des médecins. Grand, maigre et pâle, il ressemblait à un sceptre ambulant. Une pratique très étendue éloignant le Dr Portal pendant toute la journée de sa maison, je

me présentai inutilement à sa porte. J'en fus dédommagé le lendemain par sa visite. Après les questions d'usage, cet homme respectable me dit: « J'ai lu plusieurs de vos ouvrages et je vous dirai franchement qu'ils m'ont fait du plaisir et de la peine. Du plaisir par ce que j'y ai vu la preuve que vos talents vous qualifieront un jour pour remplacer dignement votre père, de la peine, parce que je vous vois embourbé dans un système, qui à l'instar de nos constitutions est beau sur le papier, mais ne vaut rien en pratique. Croyez moi, cette médecine là ne guérit pas; non, elle ne guérit pas. Et pourtant tel doit-être le but principal de notre art. »

Il serait trop long de rapporter ma réponse. Je crois que Portal en fut satisfait, car il me prit en affection pour la vie, en m'honorant plusieurs fois de ses lettres, si peu lisibles, et demandant de mes nouvelles aux médecins voyageurs, qui venaient d'Allemagne ou de Russie.

Portal avait tous les mercredis des soirées assez brillantes, Mme Lamourier, sa fille, en faisait les honneurs. Les invités étaient pour la plupart des étrangers, surtout du corps diplomatique. J'y vis le célèbre astronome Lalande, d'une épouventable laideur.

Le Dr Hallé partageait la pratique avec son collègue Portal et jouissait particulièrement de la confiance des savants et des gens de lettres. Il m'attaqua aussi relativement au système de Brown, en avouant toutefois que ce système en valait bien tant d'autres et pouvait par conséquant servir de guide pour présenter les faits dans un certain ordre.

Le Dr Pinel vivait en philosophe à la Salpétrière, dont il était médecin. Comme il m'avait critiqué relativement au système de Brown dans un de ses ouvrages, je le trouvai très embarrassé à ma première visite. Je le mis bientôt à son aise et je passai plusieurs soirées avec lui. Nous parlions surtout des maladies mentales. Son élève et assistant, le Dr Esquirol, me parut déjà plus avancé que son maître dans le traitement de ces maladies.

Le Dr Alibert, médecin en second de l'hôpital Saint-Louis s'occupait spécialement des maladies de la peau, sur lesquelles il publia ensuite un ouvrage généralement connu. Je trouvai chez lui une très jolie dame occupée à dessiner des dartres et autres objets également hideux.

Sa maison était meublée avec luxe. Alibert m'ayant invité à dîner, je fis une toilette très soignée, pour qu'il ne m'arrivât pas la même chose que chez Berthollet. Le maître de la maison me reçut dans le plus grand négligé et m'ouvrit lui-même

la porte. Il me conduisit ensuite dans la cuisine, en me disant : « Nous dînons ici pour être plus chaudement ; je n'ai invité personne d'autre, voulant jouir seul de votre société ». Tout en regrettant mes frais de toilette, je fus très satisfait de l'excellent dîner et surtout de mon hôte.

Le Dr Richerand, chirurgien adjoint du même hôpital, y avait une élégante demeure. Son excellent ouvrage sur la physiologie lui avait déjà fait une grande réputation.

Le Dr Swedianer n'avait aucun emploi, et ne s'occupait que du traitement des maladies syphilitiques, sur lesquelles il avait écrit un excellent livre. Il comptait parmi ses rivaux le Dr Cullérier, médecin de l'hôpital des vénériens, homme de beaucoup de mérite, des lumières duquel je tâchai de profiter autant que possible.

Le Dr Larrey, avantageusement connu par ses observations médicales en Egypte, où il avait accompagné l'armée de Bonaparte, passait pour un homme franc et loyal. Malgré ces qualités, il ne se prononçait qu'avec beaucoup de réserve sur cette expédition.

Le Dr Desgenettes, chirurgien en chef de l'armée de l'Orient, était bien moins circonspect. Il m'avoua que c'était contre sa propre conviction, et uniquement pour relever le courage des soldats que le général Bonaparte avait déclaré la peste non contagieuse. Aussi m'assura-t-il que je pouvais croire hardiment à l'empoisonnement de Goffa. Le Dr Percy chirurgien en chef de l'armée de la République française en Allemagne, gagnait infiniment à être connu de près. Il me combla de politesses. Nous eûmes malgré cela une dispute. A un dîner somptueux qu'il me donna, il fit servir du vin vieux du Rhin, provenant d'un Abbaye de la Souabe. J'en fis l'éloge. Percy dit alors que les soldats français n'avaient pas fait grand cas de ce vin. « Cependant » observai-je, « ils y vidèrent nos caves ». « Oui, » répliqua-t-il, « ils vidèrent les tonneaux en se servant du vin pour laver leurs pieds ». Je dis alors d'un ton solennel : « On m'avait raconté ce fait en Allemagne, mais la bonne opinion que j'avais de vos soldats m'empêchait d'y ajouter foi, maintenant que je l'entends de votre bouche, je suis forcé d'y croire. La conversation était sur le point de s'échauffer, lorsque heureusement quelqu'un lui donna une autre direction.

Le Dr Assalini, médecin et chirurgien major de la garde consulaire, élève de mon père à Pavie, me reçut comme un frère. Il me raconta plusieurs anecdotes de mon cousin, Louis Frank, qu'il avait beaucoup vu en Egypte.

La Chèse, officier de santé du premier bataillon des chasseurs de la garde, jeune homme très aimable, donnait de grandes espérances, je ne sais pas si elles furent réalisées. Quoi qu'il en soit, je lui ai beaucoup d'obligations pour les services qu'il me rendit pendant mon séjour à Paris. Non seulement il me sacrifia son temps pour m'accompagner dans les hôpitaux militaires, mais il me conduisit aussi à Sèvres, Versailles et Saint-Cloud. Il fut très déconcerté dans ce dernier endroit, dont on nous refusa l'entrée, vu que le premier Consul venait de défendre qu'on le montrât à qui que ce soit. M. La Chèse dans sa mauvaise humeur n'épargna pas le futur empereur.

Le Dr Ivan, chirurgien en chef, adjoint du célèbre Sabatier, jouissait de l'entière confiance du premier Consul. Son extérieur et sa bibliothèque me prévinrent beaucoup en sa faveur et j'ai vivement regretté de n'avoir pas pu cultiver davantage sa connaissance.

Le Dr Corvisart, médecin du premier Consul et professeur de clinique médicale, me déplut au premier abord, par sa franchise quelquefois rude. Il avait la plus haute idée de l'état de la médecine en France et n'en faisait pas mystère au dépens des autres pays et surtout de l'Allemagne. Dès notre première entrevue il pérora sur les maladies du cœur, croyant me dire quelque chose de nouveau, en m'apprenant que ce viscère était sujet à bien d'autres vices qu'aux anévrismes. Je lui répondis avec phlegme : « Oui, Albertini, Sénac, Morgagni et d'autres nous l'ont appris. »

Corvisart prenait un plaisir particulier à me tourmenter relativement au système de Brown. Je ne lui opposai pas la même modération que j'avais mise à des observations semblables de la part de Portal et Hallé. Cela ne nous empêcha pas de devenir bientôt amis ; et il ne se passait guère de journée sans me trouver avec lui. Après la clinique, où il se rendait déjà à six heures et demi du matin, j'allais toujours déjeuner chez lui. Les pâtés, froids de Strasbourg, ceux de canards d'Amiens, les truffes, le beurre de Bretagne, les huîtres y abondaient. Tout en déjeunant Corvisart changeait de costume pour se rendre aux Tuileries.

Il me proposa un jour d'aller avec lui voir un de ses malades, nommé Moreau, fournisseur de l'armée avec le rang de Lieutenant-Colonel. Il avait un hydrotorax, dépendant d'un vice des gros vaisseaux, Corvisart m'assura que les plus puissants diurétiques avaient été prescrits sans le moindre effet. Je lui demandai, si les feuilles de la digitale pourprée étaient du

nombre. Il me répondit : « Qu'est-ce que c'est que ce remède là ? » « Vous plaisantez » répondis-je ? « Non, en vérité, je vous assure que je ne le connais pas, et qui diable pourrait connaître tous les nouveaux remèdes de vous autres Allemands ». « Doucement répliquai-je, « la digitale n'est ni un remède nouvau, ni un remède proposé par un Allemand. C'est l'Anglais Withering qui le fit connaître, il y a à peu près 40 ans. » — « Y avez-vous réellement de la confiance ? — La plus grande, surtout dans le cas que nous avons devant nous, non pour guérir le vice des gros vaisseaux, mais pour délivrer le malade de l'hydropisie de la poitrine, du moins pour quelque temps. « En ce cas je vous dirais de l'essayer, si je n'étais pas convaincu qu'on ne le trouvera dans aucune pharmacie de Paris. » Les autres médecins présents assurèrent également de n'avoir aucune connaissance de la digitale. J'observai alors que ce végétal devait au moins exister au Jardin des plantes, où on le trouva en effet. J'en fis préparer une infusion. Les premières doses excitèrent les urines au point que le malade ne trouva pas le moment de dormir. Le lendemain on présenta quatre grands pots de chambre, remplis de ce fluide clair comme l'eau. Les symptômes de l'hydrothorax avaient considérablement diminué. Bref, en une semaine le malade se trouva convalescent, et au bout de quinze jours il assista à une parade avec l'air bien portant. Il fallait voir l'effet que cette cure fit sur Corvisart. « Ah, de grâce, mon cher, écrivez-moi un mémoire sur ce divin remède, afin que je puisse connaître toutes ses vertus. » Je me contentai de lui indiquer les auteurs qui pourraient satisfaire sa tardive curiosité.

Corvisart me dit un jour : « Le premier consul sait que vous êtes à Paris, ne manquez donc pas de vous faire présenter à lui : « Je ne demande pas mieux », répondis-je, en lui racontant ce qui m'était arrivé à ce sujet avec le comte de Cobentzl. « Ah l'imbécile », s'écria-t-il, « peut-il ignorer avec quelle distinction le premier consul accueille les savants et les gens de lettres. » « Laissez-moi faire, je vais lui raconter tout cela, il en rira, j'en suis sûr, et M. l'ambassadeur d'Autriche finira par vous présenter ». Le lendemain, il me dit : « J'ai parlé au premier consul des difficultés qu'on a opposé à votre désir de lui être présenté. Il en a haussé les épaules et m'a chargé de vous dire qu'il sera bien aise de vous voir. » Enchanté de cette nouvelle, je me rendis chez le comte Cobentzl, pour lui raconter ce qui venait d'arriver, me flattant que toutes les difficultés seraient maintenant aplanies. Je me trompai. L'ambassadeur me répondit : « Je ne doute pas

de tout ce que vous venez de me dire, mais cela ne suffit pas ; il faut que M. Corvisart vous le donne par écrit ». Corvisart, à qui je communiquai cette réponse, observa qu'il avait été autorisé de me dire, mais pas de m'écrire la décision du premier consul et qu'il lui fallait pour cela une nouvelle autorisation qu'il ne doutait point d'obtenir également. En effet, dès le lendemain, je reçus ce papier si désiré que je remis à M. de Cobentzl, qui le fit passer à M. de Talleyrand, alors ministre des Affaires étrangères.

Ce ministre n'ayant fait aucune difficulté, ma présentation eut lieu à l'audience diplomatique, si je ne me trompe, du quinze Ventôse de l'an XI de la République. M. Corvisart me prévint que le premier consul me parlerait du système de Brown, pour lequel il avait été assez favorablement prévenu par le D[r] Moscati de Milan. Ce ne fut cependant pas le cas. Le premier consul fortement préoccupé (comme j'ai su ensuite), de la guerre qui allait se renouveler avec l'Angleterre, ne me fit que les questions d'usage sur mon séjour à Paris. J'en fus dédommagé, ayant pu entendre ce qu'il dit à plusieurs diplomates. Il commença d'abord par M. de Gobentzl. « Monsieur votre cousin, dit-il », joue-t-il encore la comédie ? — « Citoyen, Consul », répliqua-t-il, « ses occupations actuelles s'y opposent ». — « Mais il fera du moins de la musique, car on m'a dit que même l'empereur s'amuse à jouer du violon ». Le premier consul dit au Marquis de Gallo, ambassadeur de Naples : « Est-il vrai que la reine compte aller à Vienne ? » — « Ce sont des nouvelles de gazette, Citoyen, premier Consul ». — « Je veux bien le croire, car je ne saurais deviner quelles affaires pourraient l'y attirer ». Bonaparte dit à l'envoyé d'Alger : « Come sta ? — Fa freddo à Parigi, non e vero ? » Je ne pus pas bien comprendre les paroles qu'il adressa au Marquis de Luchesini, au Lord Withword et à M. de Markow, ambassadeurs de Prusse, d'Angleterre et de Russie. Je vis seulement que M. de Luchesini faisait des révérences jusqu'à terre, et M. Withword et Markow étaient bien loin d'imiter son exemple.

J'ai sû de bonne part que ce dernier aux audiences précédentes avait déplû au premier consul, parce qu'il ne s'était pas assez paré, et que M. de Markow en ayant été informé, se fit faire un uniforme extrêmement brillant ; qu'alors le premier consul s'approcha de lui avec un air de satisfaction et lui demanda quel était cet uniforme ; et que le ministre de Russie répondit : « c'est un uniforme de fantaisie comme tant d'autres ».

Le premier consul, lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté, portait un habit de velours cramoisi brodé en or, dont la ville de Lyon venait de lui faire hommage. Le second consul, Cambacérès, avait un habit de velours amarante également brodé en or, et le troisième consul, Lebrun, un habit de velours vert brodé de même. Ces deux personnages jouaient un triste rôle à ces audiences, plantés comme deux sentinelles, tandis que le premier consul passait d'un ambassadeur à l'autre ; après quoi, ils suivaient leur collègue dans ses appartements sans avoir proféré un seul mot. En général, la cérémonie dont je venais d'être témoin, ne me parut pas imposante. Le premier consul si intéressant en uniforme, avait l'air gauche en habit de cour. Tout ce que j'avais entendu de sa bouche, m'indiquait un homme pétulant. Avant l'audience on servit du café Mocca, qu'on disait apporté d'Egypte par Bonaparte lui-même.

Après l'audience, le comte de Cobentzl me dit qu'il ne dépendait que de moi d'être présenté à Mᵉ Bonaparte et aux autres consuls. Je le priai de m'en dispenser. J'ai ensuite beaucoup regreté ce refus pour lequel j'avais deux puissants motifs : la crainte de perdre un temps précieux, que je pouvais mieux employer, et celle des dépenses inséparables de pareilles présentations.

Le lendemain de l'audience que j'avais eu chez le premier consul, j'entendis un grand bruit dans mon antichambre. C'étaient les dames de la Halle qui venaient m'offrir un bouquet, en honneur de ma présentation, dont elles avaient eu connaissance par *le Moniteur*. Mon domestique de place me dit qu'il fallait leur donner un Louis d'or, ce dont je m'acquittai au plus vîte pour me débarrasser de ces mégères. Ma présentation fit beaucoup de bruit parmi les étrangers, et surtout parmi les médecins allemands, qui se trouvaient alors à Paris. Croyant ne pas pouvoir partager avec moi cet honneur, ils firent rejaillir sur moi leur mauvaise humeur. Je les avais d'ailleurs indisposé par mon peu d'empressement de me lier avec eux, et par l'aveu que je n'étais pas venu en France pour m'occuper des Allemands.

J'étais arrivé à Paris avec d'énormes favoris qui avaient scandalisé bien des Viennois, mais que je n'aurais sacrifié pour rien au monde, tant je tenais à cet emblème de républicanisme, approuvé d'ailleurs par le beau sexe. Il était réservé à l'éloquence d'un perruquier Parisien d'en obtenir le sacrifice. « Citoyen », — me dit-il, — « il faut absolument que vous me permettiez d'ôter ces machines, non seulement

elles ne sont plus de mode, mais elles sont même de mauvais ton. Il n'y a que les militaires et quelques Jacobins incorrigibles qui les portent encore. « Les Allemands alors à Paris, me voyant paraître ainsi rasé », virent dans cette métamorphose du rapport avec ma présentation aux Tuileries et firent insérer dans les gazettes d'Allemagne, pour prouver que les manières de l'ancien régime allaient se rétablir à Paris, que le Dr Joseph Frank, afin de pouvoir être présenté au premier consul, avait dû sacrifier ses favoris. Mais laissons ces futilités.

En décrivant les objets qui formaient le principal but de mon voyage, savoir les hôpitaux et autres établissements de médecine et de bienfaisance, les prisons, etc., j'observerai que je ne les visitais guère avant de m'être procuré des notices sur leur origine et sur leur organisation. M. Benjamin Delessert, un des administrateurs des hospices de Paris, me fut extrêmement utile sous ce rapport. M. Marc-Auguste Pictet, professeur de physique expérimentale à Genève, l'un des rédacteurs de la Bibliothèque Britannique, un des hommes les plus intéressants que j'ai jamais connus, et qui se trouvait à Paris en sa qualité de tribun, édifié de mes préparatifs, voulut en profiter et s'offrit de m'accompagner.

Bientôt le général Hitroff, envoyé à Paris par l'empereur de Russie pour prendre connaissance des institutions philantropiques et scientifiques de France se joignit aussi à nous. De même le Dr Muggetti que la République Cisalpine avait envoyé à Paris pour y apprendre la méthode d'instruire les sourds-muets.

Nous commençâmes par l'Hôtel-Dieu. A peine l'avions-nous visité, que le premier consul, à une audience qu'il donna aux autorités constituées, s'adressa à Frochot, préfet du département de la Seine, en lui faisant les reproches les plus amères sur l'état de cet hôpital. « Je veux », ajouta-t-il, « qu'il ne soit du moins pas pire que sous l'ancien régime ». Le préfet s'excusa en disant que jusqu'à présent il n'avait reçu aucune plainte contre l'établissement en question, promettant de prendre dès l'instant des renseignements sur son état actuel. M. Pictet qui entendit ces reproches, en fut très chagriné en craignant, qu'on nous attribuât les informations défavorables données au premier consul. Il prévoyait que le soupçon tomberait particulièrement sur moi, vu mes relations avec Corvisart. Ces considérations l'engagèrent à saisir le moment où le premier consul lui parlerait, pour nous justifier. Quoique Bonaparte n'eût été rien moins qu'aimable envers ce savant

(ayant reproché à Genève d'être Anglais et riche), M. Pictet ne se déconcerta point et dit : « Citoyen, premier consul, j'ai entendu les reproches que vous avez faites au préfet relativement à l'Hôtel-Dieu. Venent de visiter cet hôpital de la cave au grénier en compagnie du docteur Frank de Vienne, je peux assurer que nous l'avons trouvé dans un état infiniment plus satisfaisant, que nous ne nous y étions attendus, d'après la description, publiée sous l'ancien régime. A ce mot, le premier consul se tourna vers Frochot, et lui dit : « En ce cas-là, je fais amende honorable. » Plusieurs personnes me félicitèrent de ce que je pouvais me glorifier d'avoir eu part à cette rétractation de Bonaparte, chose inouïe

Après l'Hôtel-Dieu, nous visitâmes l'hôpital de la Charité, l'hospice de l'école, l'Hôpital Saint-Louis, ceux de Necker, Cochin, des vénériens, de Saint-Antoine, de Beaujon, la Maison de Santé, rue du Faubourg-Saint-Martin, l'hospice de la Maternité, ceux des orphelins, rue Saint-Victor, et rue du Faubourg-Saint-Antoine, l'Hospice des enfants malades, la maison de retraite à Mont-Rouge, l'Hospice des incurables Faubourg Saint-Martin, l'Hospice des ménages, jadis les petites maisons, la Retraite de la vieillesse à Chaillot, la Salpêtrière, Bicêtre, l'Hospice de Saint-Maurice à Charenton, l'Institut des sourds-muets, l'Institut pour les aveugles, jadis les quinze-vingt, les hôpitaux militaires, savoir l'hospice de Val-de-Grâce, l'Hospice des gardes consulaires, l'Hôtel national des militaires invalides, l'Hospice des soldats vénériens à Saint-Denis; l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture d'Alfort, l'Ecole de Médecine, le Musée national d'Histoire naturelle, le Collège de France, l'Ecole Polytechnique; les prisons, savoir la Conciergerie, la Grande-Force, Sainte-Pélagie, Bicêtre, la Petite-Force, Saint-Lazare et les Madelonettes. Je me reprocherai toujours d'avoir omis le Temple, vu que le préfet de police Dubois, par sa lettre du 11 Ventôse, an XI, n° 20735, m'avait autorisé à voir toutes les prisons, avec l'assurance qu'il avait donné les ordres nécessaires pour que je fusse introduit dans ces établissements sans éprouver d'obstacles.

Je pris connaissance de l'organisation de la Société philantropique, de la Société de Charité maternelle, des Secours à domicile, du Bureau de la location et de la Direction des nourrices, et je fréquentai, autant qu'il me fut possible, les séances des Instituts et des Sociétés de médecine. Ces dernières furent particulièrement intéressantes à cause des discussions sur la grippe, qui affligeait alors Paris, de manière

que pendant quelques semaines, du janvier et février 1803, presque tous les habitants de cette capitale furent condamnés, sinon à garder le lit, du moins à ne pas sortir. Je n'échappai pas à l'influence épidémique.

Je fus élu membre de la Société de médecine de Paris (le diplôme est signé : Chaussier, président et Sédillot, secrétaire) ; de la Société de l'Ecole de Médecine (le diplôme est signé : Chaptal, président, Thourët directeur et Le Clerc, secrétaire) ; et de la Société galvanique, séante à l'Oratoire (le diplôme est signé : Nauche). Ces Sociétés firent le même honneur à mon père.

Nous nous écrivions deux fois par semaine et il se montra parfaitement content de la manière dont j'employais mon temps à Paris.

Je ne fus que six fois au théâtre, savoir à Feydeau, pour entendre Elvion et Martin, et aux Français, pour assister au début de Mlle Georges, dans Phèdre. J'admirai, dans une autre tragédie, Mlle Duchesnois et Talma. Le Grand-Opéra me déplut à l'exception des ballets. Et comment aurais-je pu admirer des chanteurs criant comme des enragés, habitué comme je l'avais été à la douce mélodie des opéras italiens d'alors? Je fus cependant enchanté des orchestres.

A propos de théâtre, je fus témoin de la perte d'un des plus grands poètes, de celle de l'abbé Casti. Il avait gagné la grippe, qui, dégénérant en péripneumonie, fit succomber ce corps épuisé.

Mon père m'avait recommandé de lui procurer une satisfaction éclatante relativement aux pilules qu'on vendait à Paris sous son nom. Voici l'histoire détaillée de cette affaire, peut-être unique en son genre : Ce fut en 1801 que le citoyen Rouvière, médecin de Paris, publia par la voie des journaux et affiches particulières, l'annonce suivante :

Grains de santé du docteur Frank.

« Jusqu'ici on ne s'est occupé que des méthodes curatives pour les maladies de longue durée, un mode préservatif est bien préférable. Les grains de santé sont un remède dont l'excellence produit les effets les plus salutaires. Ils ont la propriété de remédier aux maux d'estomac et à la pituite, de chasser les vents et la migraine, de rétablir le cours des règles, de purifier le sang et de dissiper la mélancolie. Ils entraînent surtout, par leur qualité purgative, les humeurs qui séjournent dans les viscères du bas-ventre, de quelque nature qu'elles soient. C'est le meilleur de tous les purgatifs

qu'on appelle ordinairement de précaution, puisqu'il s'oppose à la saburre bilieuse et glaireuse des premières voies et qu'il restitue le coloris et l'embonpoint. Il rétablit l'appétit, favorise la lenteur des digestions et guérit les engorgements du foie et de la rate. En le donnant aux enfants il détruit les vers et s'oppose aux convulsions. Il n'a aucun mauvais goût, on le prend dans une cuillerée de soupe au dîner et le lendemain matin il produit son effet. Franck, professeur de médecine à Vienne et médecin de la Cour, a remarqué que ceux à qui il l'a prescrit, ont vécu très longtemps et ont été exempts de fièvres intermittentes, putrides et malignes. Il a transmis sa recette au citoyen Rouvière, médecin avec lequel il est en correspondance, et qui donnera par écrit la manière de s'en servir. S'adresser : quai de l'École, nº 7, près le Louvre à Paris ».

Dès que mon père eut connaissance de cette affiche, non seulement par les gazettes, mais par la multitude des lettres qu'il reçut, tant de malades qui s'adressaient à lui pour avoir le remède de la première main, que par des charlatans qui s'offraient à le débiter, à condition d'avoir la moitié du profit, il fit insérer dans le *Reichs-Anzeiger* (nº 334 de l'an 1802) et dans d'autres feuilles ce qui suit :

Déclaration.

« Le citoyen Rouvière, médecin à Paris, s'est permis d'annoncer dans plusieurs affiches et feuilles publiques, nommément dans le *Moniteur* et dans le *Journal de Francfort* (nº 8-9 mars 1801), comme quoi le soussigné se trouvait en correspondance avec lui et lui avait transmis la recette d'une composition que ledit citoyen Rouvière se plaît d'appeler grains de vie, grains de santé, du docteur Frank, en assurant le public que ce remède est le meilleur de tous les purgatifs, rafraîchissant et pour ainsi dire, un remède universel, etc., etc. En conséquence de cette assertion, le soussigné doit à son honneur et à sa réputation la déclaration suivante : 1º qu'il ne connaît d'aucune manière le citoyen Rouvière; 2º qu'il n'est pas et qu'il n'a jamais été en correspondance avec ce médecin; 3º qu'il n'est point l'auteur et qu'il n'a aucune connaissance de la composition « des grains de vie » annoncés et vendus sous son nom; 4º qu'il est bien éloigné de croire à la possibilité d'un remède universel; 5º qu'il est persuadé qu'on fait déjà un trop grand abus des purgatifs dans le traitement des maladies pour en vouloir augmenter le nombre; 6º que l'auteur de la Police Médicale est aussi l'ennemi déclaré de

toute charlatannerie et qu'il porte un profond mépris à ceux qui en font profession.

« Vienne en Autriche, le 20 mars 1801.

« Jean-Pierre Frank,
docteur en médecine, conseiller aulique de S. M. Empereur et Roi, et professeur en médecine pratique à l'Université de Vienne. »

Le citoyen Rouvière repondit par la lettre suivante à mon père :

Monsieur,

« Je viens de lire dans les journaux une déclaration, signée : Jean-Pierre Frank, docteur en médecine, conseiller aulique de S. M. Emp. et R. et professeur en médecine pratique à l'Université de Vienne. Cette déclaration est foudroyante. Je ne me pardonnerais jamais d'être la cause de votre animadversion, d'après la profonde estime que j'ai pour vos talents et votre mérite. Quelque imposante que puisse être votre réputation, je n'avais jamais eu l'audace d'apposer votre nom, pour donner une plus grande célébrité aux « grains de santé ». Je suis incapable d'une pareille infamie. Il me semble qu'avant de faire imprimer une pareille déclaration, vous auriez dû voir que Franck, médecin de Strasbourg, n'est pas Frank de Vienne. Ce n'est nullement de vous dont il s'agit, et si dans les commencements que les journalistes ont annoncé ce remède dans leurs feuilles, ils ont revêtu le premier de quelques-uns des titres qui vous appartiennent, je vous assure que c'est contre mon gré et à mon insu. J'ai aussi moi ma réputation à conserver, l'estime de mes concitoyens à ménager. J'aurais perdu l'une et l'autre, si on avait pu me soupçonner de ce dont vous m'accusez. J'ose me persuader que ma contre-déclaration, qui explique le fait aura détrompé le public sur cette prétendue usurpation de nom.

« Il est fâcheux pour moi que cette presque identité de nom ait provoqué cette déclaration. Il y a néanmoins un C de plus dans le nom du médecin de Strasbourg. Je serais flatté que l'auteur de la « Police Médicale » et du « Ratio instituti clinici Ticinensis » lise mon ouvrage sur la topographie médicale de Paris.

« Je vais prendre les moyens de la lui faire parvenir à Vienne, franc de port, afin qu'il éloigne de lui son accusation de charlatanisme.

« Salut et considération.

A. Rouvière, D. M. et professeur d'hygiène.

Paris, le 28 Germinal-an IX. »

J'ai dit plus haut qu'à mon passage par Strasbourg j'eus la conviction qu'il n'y existait aucun docteur Frank ou Franck et même qu'il n'y en avait jamais eu. D'ailleurs, le citoyen Rouvière dans ses propres affiches, avait trop clairement indiqué le docteur Frank de Vienne, pour pouvoir jeter la faute sur les journalistes. Ces raisons me déterminèrent d'autant plus à poursuivre juridiquement cet imposteur, que je venais d'y être personnellement intéressé.

Plus d'une fois l'on vint me demander durant mon séjour à Paris, si j'étais l'auteur des grains de santé. Madame Bonaparte même fit cette question à M. Chaptal, ministre de l'Intérieur, qui ne sachant que répondre, demanda officiellement un rapport sur ce sujet à M. Thouret, directeur de l'École de médecine. Celui-ci m'ayant prié de lui donner des renseignements nécessaires, je saisis cette occasion pour démasquer l'imposteur. Je parlai directement à Chaptal de cette affaire, en me plaignant qu'un gouvernement régulier permît à un charlatan d'abuser ainsi du nom d'un honnêtte homme. Il en convint et me conseilla de m'adresser au Conseiller d'état Dubois qui, en sa qualité de directeur de la police, pouvait me faire rendre satisfaction. Je lui écrivis aussitôt. Il me répondit très obligeamment en m'invitant à me rendre dans un de ses bureaux dont le chef traiterait avec moi l'affaire en question. Ce fonctionnaire me dit que les grains de santé avaient déjà occupé plusieurs fois la police de Paris et que, dernièrement, Rouvière avait accusé son domestique Duval de lui avoir volé la recette des pilules qu'il préparait maintenant lui-même. Je répondis qu'il m'était indifférent de savoir qui vendait ces pilules, pourvu que ce ne fut pas sous le nom de Frank. Le susdit chef me proposa alors de faire citer devant lui le citoyen Rouvière, mais qu'il fallait que je lui indiquasse sa demeure, à quoi je répondis encore que je l'ignorais. « En ce cas, me dit-il, nous ne pouvons rien faire pour vous. » « Citoyen, lui répliquai-je, lorsque à Vienne l'on veut savoir la demeure de quelqu'un, on s'adresse à la police, en serait-il autrement à Paris? Eh bien, reprit-il, exposez votre plainte, nous ferons notre possible pour vous contenter. » On dressa donc un long procès-verbal, qui n'aboutit à rien, et cela par raison bien simple, que les charlatans de Paris payent une rétribution très forte à la police pour en être protégés.

Je quittai cette capitale au milieu de mars 1803, pour aller à Londres, regrettant beaucoup de n'avoir pas pu faire connaissance de M. Cuvier, qui parcourait alors le midi de la France. J'étais pénétré de reconnaissance pour l'accueil hono-

rable que m'avaient fait les Parisiens. Leur manière prévenante envers les étrangers est d'autant plus méritoire, que le nombre en est accablant et que plusieurs d'entre eux après avoir profité de leur politesse, finissent par dire du mal de ceux qui les ont le mieux reçus.

Tout ce que j'avais vu et entendu à Paris, avait entièrement éteint en moi l'esprit républicain, et diminué de beaucoup mon admiration pour le premier consul. Je n'avais pas été plus édifié d'une séance du Corps législatif. Le pouvoir exécutif y rendait compte, par ses commissaires, de l'état actuel de la république. Quoique ce sujet fût de la plus grande importance, nombre des membres du susdit corps faisaient la conversation entre eux, tandis que d'autres dormaient tranquillement. Mon Brownianisme commençait aussi à chanceler, bien qu'il m'eût attiré les regards de tous les élèves de l'École de médecine à Paris, qui, n'ayant jamais vu un Browniste, me regardèrent comme une pièce curieuse.

A propos de deux portraits de médecins figurant sur un Manuscrit Arménien de Jérusalem.

Par le Docteur V. TORKOMIAN.

J'ai l'honneur de vous présenter les reproductions de deux portraits coloriés d'anciens médecins, figurant dans un manuscrit arménien de médecine de la bibliothèque du Patriarcat arménien de Jérusalem.

C'est le Patriarche arménien de cette ville, l'archevêque Elisée Tourian, qui, sur ma demande, a bien voulu faire préparer ces photographies et me les envoyer.

Il est important de noter, que le manuscrit en question est du XIIIe siècle; il a été copié en 1294 pour l'usage de Héthoum, fils d'Ochine, roi de l'Arméno-Cilicie; néanmoins, l'original en est plus ancien. Le mémorial d'un autre exemplaire copié également en 1294, et qui est conservé dans la Bibliothèque des manuscrits de la Congrégation des Méchitaristes de Venise,

nous apprend que cet ouvrage de médecine a été traduit sur le texte arabe, sous Gagik I, roi d'Arménie, de la dynastie des Bagratides, qui a régné de 990 à 1020 de l'ère chrétienne.

D'après les renseignements qui m ont été obligeamment fournis par Mgr Tourian lui-même, ces portraits se trouvent sous la couverture du manuscrit; ils sont peints sur parchemin, mais l'humidité et le manque d'entretien en ont atténuées les couleurs.

Le premier de ces documents représente quatre médecins, debouts et habillés d'une façon spéciale qui rappelle le costume arabe, mais qui en diffère un peu; ces médecins portent aussi une coiffure assez étrange, aux extrémités flottantes.

Chez le premier et le troisième médecins, le bout de la coiffure est tourné vers l'épaule droite, tandis que chez le deuxième et le quatrième, il regarde l'épaule gauche.

Le premier et le quatrième sont sans barbe et ils paraissent plus jeunes que les autres.

Tous les quatre portent une sorte de soutane, mais les deux qui se trouvent à droite l'ont de couleur différente; c'est peut-être un indice de leur distinction hiérarchique; ils ont tous une sorte de brassard ornementé, et tiennent à la main chacun un objet qu'on distingue à peine, et qui paraît être un flacon pour le troisième.

Le deuxième document représente aussi deux médecins avec un costume différent, mais de même coiffure; l'un de ces médecins, vêtu de noir, se tient à côté d'un malade à demi couché sur un canapé; de la main droite, il lui tâte le pouls; le second personnage, probablement l'assistant du premier, se trouve derrière lui et tient dans ses mains un objet; est-ce le nécessaire pour pratiquer la saignée?

Selon certains renseignements que l'on trouve dans le manuscrit, ces peintures sont plus anciennes que l'ouvrage même, et y ont eté incorporés ultérieurement, mais on en ignore absolument la provenance.

Pour en avoir une notion plus exacte, j'ai eu recours, par l'entremise de mon ami M. Frédéric Macler, l'érudit arméniste, à M. Casanova, professeur au Collège de France, dont on connaît la haute compétence en cette matière, et voici la réponse que j'ai eu le plaisir de recevoir de lui :

« Mon avis est que les personnages représentés sont des chrétiens et que leurs coiffures ne sont pas des turbans (ceux-ci étant réservés aux musulmans). Ce sont plutôt des *koufichs* comme celles qu'on porte encore en Syrie; on en entoure la tête et les bouts sont flottnnts sur les épaules.

Quant aux ornements dorés sur les bras, je n'en puis rien dire.

Les personnages de la seconde miniature, un médecin et son aide auprès d'un malade sont aussi des chrétiens. Les médecins ont été presque toujours des chrétiens et des juifs (les dhimonis). »

A cette note de M. Casanova j'ajouterai que le premier de ces photographies, aux contours si naïfs, nous représente probablement Hippocrate et Galien, avec d'autres célébrités de l'époque, que le dessinateur par un sentiment d'égoïsme national, a voulu nous montrer un costume syrien ; ceci prouve la provenance syrienne des dessins, ainsi que le culte dont ces deux noms illustres dans l'histoire de la médecine antique étaient l'objet.

L'intérêt que ces deux documents nous représente réside, dans leurs costumes, costumes de médecins des époques lointaines, et c'est à ce seul titre que j'ai voulu les communiquer à la Société Française d'Histoire de la Médecine.

Une Note sur l'Acare de la gale.

Par le Dr George Pernet (de Londres).

Dans sa Note sur la découverte de l'*Acarus Scabiei*, le Dr Cumston de Genève (Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine. Tome XVII, Nos 11 et 12, 1923, pp. 406 et seq.), dit en parlant de Galès que sa description était très exacte, puisqu'il avait compté six paires de pattes et distingué les mâles des femelles. »

Il faut d'abord placer ici un point d'interrogation. Six paires de pattes, cela fait $6 \times 2 = 12$ pattes.

Le Dr Cumston plus loin, cite Richard Mead : « Au microscope, j'ai trouvé que c'était une créature vivante ressemblant à une tortue, de couleur blanchâtre, un peu plus foncée sur le dos, avec quelques longs et minces poils et ayant des mouvements très lestes. Elle avait six pattes, une tête pointue avec deux petites cornes au bout du museau. »

Mead ajoute : « J'ai trouvé les mêmes animalcules chez tous dans le plus grand nombre des pustules aqueuses. »

Le fait est que l'Acare adulte a huit pattes. Strictement ce n'est pas un insecte, mais un arachnide.

Dès 1901, je me suis occupé de l'historique de la découverte de l'Acare pour mon article sur la gale de l'*Encyclopædia Medica.* (Edimbourg, vol. X). Malheureusement, le rédacteur en chef de cette Encyclopédie a cru bon, faute de place sans doute, d'omettre cet aperçu historique, pourtant si instructif. Mais j'ai conservé mon manuscrit et je l'ai devant moi en ce moment. Voici ce que j'y trouve au sujet de Galès (Essai sur le diagnostique de la gale, sur ses causes et sur les conséquences médicales pratiques à déduire des vraies notions de cette maladie. Thèse de Paris, 1812) : — le dessin de Galès n'a aucune ressemblance avec l'*Acarus Scabiei.*

Quant à Bonomo (Osservazioni intorno à pelicelli del corpo umano. Firenze, 1687), ses dessins du parasite demandent beaucoup d'imagination pour y reconnaître l'Acare de la gale.

D'après mes notes, le travail de Bonomo (une lettre à Redi), paraît avoir été fait en collaboration avec une certain Cestoni. D'après mes recherches de 1901, il est possible que Bonomo n'était qu'un pseudonyme pour Cestoni, un apothicaire quelque peu charlatan.

L'honneur revient à Renucci (sur la découverte de l'insecte qui produit la contagion de la gale, du Prurigo et du Phlyzacia. Thèse de Paris, 1835), d'avoir le premier figuré l'Acare femelle de la gale d'une façon correcte.

Ce n'est que bien plus tard que Lanquetin nous a fait connaître l'Acare mâle. (De la Gale. Thèse de Paris, 1838.)



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr L. Meunier.— Histoire de la médecine, Le François, 1924.

Il s'agit d'une réimpression de cet ouvrage épuisé, paru en 1910, avec une préface de Gilbert Ballet, qui était alors professeur d'histoire de la médecine à la Faculté. Ces 642 pages bourrées de faits et de noms, ne laissent pas l'impression d'un ouvrage clairement construit, malgré le savoir de l'auteur qui a voulu adopter la méthode chronologique, mais en introduisant pour chaque siècle, une division par catégories des principales affections ; il en découle un enchevêtrement malencontreux ; on ne peut y suivre le développement des écoles, et les biographies à peine esquissées sont souvent d'une maigreur extrême. Dans les chapitres sur le moyen âge, et la Renaissance, il est consacré cinq lignes à Gilles de Corbeil, sept à Henri de Mondeville et à Mathiole. Pour le xviiie siècle et au xixe siècle, une ligne à Alibert ; au chapitre médecine, on trouve trois pages sur la Hollande et l'Autriche, cinq sur l'Italie, six sûr l'Allemagne et l'Angleterre, neuf sur la France, mais nous retrouvons ces mêmes pages au chapitre chirurgie, etc. Sans doute M. le Dr Meunier a connu pour l'antiquité, les ouvrages de Henry sur la Magie dans l'Inde antique, de Maspero sur l'Égypte, de Gompers sur les penseurs de la Grèce, d'après la traduction de Raymond (1905), mais, disparu prématurément, il n'a pu profiter de certains ouvrages capitaux parus postérieurement à son travail, ceux de Dubreuil-Chambardel sur la médecine aux xiie et xiiie siècles, de Wickersheimer sur la médecine à la Renaissance, de Delaunay sur le monde médical au xviiie siècle, etc. Après les leçons dispersées de Daremberg, le manuel de Sprengel, les études trop concrètes de Bouchut, et même l'excellent Guardia, il reste place pour une nouvelle histoire de la médecine établie sur un plan nouveau dont nous souhaitons la parution sans trop tarder. Marcel Fosseyeux.

Dr Jean VINCHON. — L'ART ET LA FOLIE. Bibliothèque de la Culture moderne, Paris, Stock 177 p., in-16, 1924.

Dans ce petit livre d'une lecture attachante, avec des illustrations soigneusement choisies dans les collections A. Marie et Sérieux, M. le Dr Jean Vinchon auquel ses études de psychiâtrie n'ont pas encore acquis la notoriété due sa culture si variée et si étendue, a simplement voulu montrer dans quelle mesure les maladies mentales peuvent faire éclore les formes élémentaires de l'art. Chemin faisant, ses connaissances artistiques se livrent carrière, et il eût été bien étonnant qu'il ne nous citât pas au moins ses familiers, Hokousaï, Toriyama Sekiyen, Outamaro, en passant par Rops ou par Van Gogh.

Sans remonter jusqu'à Aristote promoteur du rapprochement du Génie et de la Folie, il nous met rapidement au courant de l'état actuel de la question, et nous ne sommes pas étonnés de trouver cités sous sa plume, Jean Cocteau ou G. Apollinaire après Vasari ou Lombroso. Dessins de paranoiaques, hallucinés, excités, maniaques et déprimés, mélancoliques, toxicomanes, déments et simples d'esprit, défilent rapidement sous nos yeux ; l'auteur s'attache surtout à l'art pathologique dans la folie discordante, et à l'art décoratif pathologique, mais il n'oublie pas la production littéraire des aliénés, dont Antheaume et Dromard dans leur livre *Poésie et Folie*, nous avaient déjà signalé les concordances avec certains procédés symbolistes. J. V. conclut en séparant nettement l'automatisme de l'Art de celui de la Folie.

Marcel FOSSEYEUX.

Doctoresse Angélique PANAYOTATOU. — L'HYGIÈNE CHEZ LES ANCIENS GRECS, Vigot, 285 p., in-8°, 1924.

Mme P. qui s'était déjà fait connaître dans les Congrès d'histoire de la médecine par ses travaux sur les épidémies dans l'antiquité, vient de publier un luxueux volume, imprimé à Alexandrie (Egypte), et préfacé par M. le Pr Jeanselme. Fille de l'Hellade, et poussée par sa piété filiale, Mme P. après avoir rappelé par des textes appropriés, comment l'eurythmie des Grecs vient du développement parallèle de l'âme et du corps, soutient, ce qui est contestable à certains points de vue, que les moyens mis en œuvre par l'Hygiène moderne étaient connus des Hellènes, et que les progrès de la science n'ont fait que développer les principes imaginés par la pensée grecque. En dehors des auteurs originaux abondamment cités, Mme P. s'est servie d'ouvrages comme ceux de de Pauw, *Recherches philosophiques*

sur les Grecs ; Defrasse et Lechat, *Epidaure ;* Girard, *l'Asclépœon*, 1907 ; Collignon, *l'archéologie grecque*. Ces études sont à rapprocher des travaux de M. Moulé, parus récemment dans notre Bulletin. On ne peut que féliciter Mme P. de l'érudition dont elle témoigne dans ce volume où toute l'antiquité grecque se déroule en une large fresque, qu'illumine avec la lumière d'Orient, l'ardeur et le sourire de son auteur.

Marcel Fosseyeux.

Dr Laignel-Lavastine. — Pathologie du sympathique, essai d'anatomo-physio-pathologie clinique, in-8° de 1080 pages, avec 105 figures, Paris. Alcan. 1924.

C'est une œuvre considérable que nous donne aujourd'hui Laignel-Lavastine dans sa pathologie du sympathique, et qui représente l'effort accumulé de vingt-einq années de travail, travail personnel et original exposant les investigations propres de l'auteur ; travail historique et bibliographie résumant une littérature immense, et par là nous mettant au courant de la question en nous épargnant un semblable effort.

En bon historien de la médecine, et fort justement d'ailleurs, Laignel-Lavastine se place pour préciser et délimiter son sujet, sous l'autorité de Winslow, non seulement en conservant le nom de sympathique imaginé par cet anatomiste, pour remplacer le terme de nerf intercostal, précédemment employé, mais aussi en adoptant le groupement et le rapproehement avec le sympathique proprement dit dans un système commun, du moyen sympathique (partie motrice viseérale du pneumogastrique) et du petit sympathique (corde du tympan) du même auteur. Et ce souvenir de l'enseignement d'un vieux maître, mérite d'être retenu, car ce Danois adopté par la France, grâce à Bossuet qui le convertit, reste un nom populaire parmi nos étudiants de l'Association générale, le dernier vestige des bâtiments de notre ancienne Faculté de médeeine étant précisément l'amphithéâtre de Winslow.

Le traité de Laignel-Lavastine embrasse à la fois l'étude de l'anatomie normale, de la physiologie et de la pathologie du système sympathique ainsi conçu et étendu à toutes les fonctions de nutrition.

Et ce groupement était nécessaire, car si l'histoire du grand sympathique a présenté au cours du dernier siècle de singulières variations dans ses applications à la pathologie, cela a tenu surtout à la trop grande facilité avec laquelle les théoriciens ont usé et abusé, pour expliquer les phénomènes morbides les plus disparates, des données encore sommaires four-

nies par les premiers physiologistes Cl. Bernard, Brown-Sequard et Vulpian, et sans suffisamment tenir compte des lacunes alors existantes dans nos connaissances anatomiques et physiologiques.

Le seul moyen d'éviter ces erreurs, c'est de ne jamais s'écarter dant les raisonnements et interprétations des phénomènes, des renseignements précis que fournissent les méthodes anatomo-pathologiques et de la physiologie expérimentale.

Pour construire ainsi sur une base solide la pathologie du sympathique, Laignel-Lavastine a consacré la moitié de son ouvrage à l'exposé complet, d'abord de l'anatomie normale du sympathique, anatomie macroscopique, distribution et connexions, et surtout anatomie microscopique, avec une révision minutieuse des particularités cellulaires qui caractérisent chacun des organes élémentaires dont l'ensemble constitue le système sympathique.

Passant ensuite à l'anatomie pathologique, il montre quelles sont, mises en évidence par les techniques les plus perfectionnées du moment, les lésions propres des éléments sympathiques et parasympathiques, qui permettent de caractériser les formes morbides les plus complexes et cela depuis les altérations, inflammatoires ou dégénératives des infections ou intoxications, jusqu'aux formations édificatrices des néoplasies simples ou malignes.

La deuxième partie est consacrée à la physiologie normale et pathologique, et aux modalités diverses des troubles fonctionnels, tels que la pathologie expérimentale permet de les étudier en les dissociant dans leurs multiples composantes.

Sur ces bases véritablement scientifiques peut s'établir dès lors une étude pathologique des syndromes cliniques qui résultent des perturbations du système sympathique, soit dans son ensemble, soit dans ses multiples territoires et qui sont si nombreux et si variés qu'ils rendent impossible tout résumé analytique.

Par son étude, Laignel-Lavastine montre ainsi que les syndromes sympathiques sont démontrés tels par la preuve anatomo-pathologique ou expérimentale. Le facteur sympathique dégagé par l'analyse clinique peut quelquefois être exactement localisé dans l'ortho ou le parasympathique, souvent aussi la complexité syndromique doit faire conclure plus modestement à un déséquilibre holo sympathqiue, hyper, hypo ou dyssympathique.

Ce sont là les conclusions de l'auteur qui ajoute pour préciser sa méthode, qu'en pensant physiologiquement et en

recourant à l'analyse, on peut concevoir les syndromes morbides sympathiques d'une façon assez compréhensive pour les appliquer aux cas particuliers de la clinique journalière et en tirer avec le diagnostic pathogénique et étiologique les indications thérapeutiques voulues.

C'est donc un beau et bon livre que le traité du sympathique de Laignel-Lavastine, et qui marque une évolution intéressante des idées pathogéniques de la médecine actuelle.

P. Menetrier.

Dr Wickersheimer. — La Pierre de Saint-Paul, les langues et les yeux de serpent de l'Ile de Malte.

Sous ce titre notre collègue et ami, M. le Dr Wickersheimer vient de publier une étude très intéressante et joliment illustrée dans le « Bolletino dell'Istituto storico Italiano dell'arte sanitaria. »

La Bibliothèque universitaire de Strasbourg conserve un recueil intitulé *Folia naturales respectantia*.

Ces pièces ont trait à la tératologie et à diverses curiosités de la nature — c'est un de ces prospectus, que M. Wickersheimer reproduit et qu'il étudie avec soin.

La pierre en terre de Saint-Paul — dite aussi terre de Malte — est une de ces argiles employées en thérapeutique en raison de leurs propriétés absorbantes et astringentes. Dioscoride avait déjà signalé celle de Lemnos.

La grotte d'où était extraite la terre, était située à Rabatto non loin de Citta Vecchia. On en faisait des pastilles ornées de dessins.

Ces pastilles étaient munies de bandelettes, de sorte qu'on pouvait les porter en amulettes.

Vers le milieu du XIXe siècle la terre de Rabatto était encore réputée fébrifuge, et surtout salutaire dans les maladies où il faut combattre l'âcreté des humeurs.

Les langues de serpent de l'île de Malte étaient extraites d'une grotte de la côte septentrionale de l'île. On attachait ces dents fossiles au cou des enfants pour faciliter leur dentition.

Les yeux de serpent qui n'étaient pas autre chose que des dents fossiles de gamoides fossiles, préservaient contre les piqûres venimeuses et guérissaient également la dysenterie.

Le travail de M. Wickersheimer est à lire en entier tant il est intéressant.

Dr Raymond Neveu.

Marc Bloch. — Les rois thaumaturges, étude sur le caractère surnaturel attribué a la puissance royale, particulièrement en France et en Angleterre. Stras-

bourg, librairie Istra, 1924, in-8°, VII-542 p., 4 pl. Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 19.

Le pouvoir de guérir les écrouelles par le toucher, jadis attribué aux rois de France et aux rois d'Angleterre, a inspiré de très nombreux travaux ; il a été étudié par bien des médecins depuis Gilbert l'Anglais jusqu'à Louis Landouzy. Toutefois, cet important chapitre du folklore médical attendait encore son historien définitif ; il vient de le trouver en la personne de l'un des maîtres les plus distingués de notre jeune Université de Strasbourg.

Le pouvoir guérisseur est un des attributs de la royauté merveilleuse et sacrée, un des effets par lesquels se manifeste le caractère divin de celle-ci. En France, on n'en trouve point de trace chez les Mérovingiens, ni chez les Carolingiens. Il fut exercé par Robert-le-Pieux, le deuxième des Capétiens, mais alors il s'appliquait indistinctement à toutes les maladies. Ce ne fut que peu à peu qu'il se spécialisa en quelque sorte, et cette spécialisation eut naturellement pour objet une maladie fort répandue et suffisamment bénigne pour présenter des guérisons ou tout au moins des rémissions temporaires. Parmi les malades touchés, il s'était trouvé des scrofuleux, et, parmi ces scrofuleux, certains guérirent ou parurent guéris. Ainsi on en vint à penser que le toucher royal était souverain, non plus contre toutes les affections, mais contre les écrouelles ; dès le règne de Philippe I[er] (1060-1108), cette croyance était établie. Le rite du toucher royal, qu'on peut constater en France vers l'an 1000, n'apparut en Angleterre qu'un siècle plus tard, mais, dans le royaume insulaire, dès l'origine le pouvoir guérisseur du roi est spécialisé, et la maladie que le roi soulage est précisément la scrofule. Le monarque anglais ne fait donc ici qu'imiter le Capétien. Sur un autre point il innove : c'est lorsqu'il adopte la coutume de distribuer le jour du Vendredi-Saint des *cramp-rings*, anneaux passant pour soulager les douleurs ou spasmes musculaires, en particulier l'épilepsie.

En France, le roi n'est pas le seul thaumaturge à qui les scrofuleux demandent leur guérison. Ceux-ci implorent aussi saint Marcoul ou s'adressent aux septennaires, c'est-à-dire aux derniers nés d'une série continue de sept garçons, sans fille intermédiaire. Ces puissances sont primitivement tout à fait étrangères les unes aux autres, mais au cours des temps l'imagination de l'homme établit entre elles un lien. Dès le XIV[e] siècle, les rois de France avaient pris l'habitude d'aller

après leur sacre à Reims, faire leurs dévotions au principal sanctuaire de saint Marcoul, au prieuré de Corbeny, dans le diocèse de Laon. Ainsi se prit-on à considérer ce saint comme l'intercesseur à qui ils devaient leur don surnaturel. Quant aux septennaires, à partir du XVIIe siècle au moins, on imagine entre eux et la dynastie royale une relation mystérieuse qui se marque, dit-on, par une fleur de lys que, dès leur naissance, ils portent empreinte sur le corps. Exemple curieux de ce que M. Bloch appelle fort justement la « contamination » des croyances.

Qu'on me permette, en terminant, de dire combien la bibliographie et l'index alphabétique des noms propres et des principaux noms de matière ont été heureusement conçus et exécutés. Félicitons-nous de n'y trouver que ce qui pratiquement est utile au lecteur ; si quelqu'un venait à objecter qu'un pareil travail comporte inévitablement une large part d'arbitraire, nous lui répondrions avec l'auteur, que « l'horreur du risque et de la responsabilité n'est pas en érudition plus qu'ailleurs, un sentiment bien recommandable ».

Dr Ernest Wickersheimer.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

A. Deschamps. *Quelques figures de praticiens auvergnats* (Gazette médicale du centre, 15 octobre 1923, p. 618-619). — Le Dr A. Deschamps a humoristiquement évoqué, le 23 janvier 1923, à la Société des Sciences médicales de Clermont-Ferrand, la silhouette de quelques médecins auvergnats de jadis. Voici, tracé d'une plume alerte, le portrait du chirurgien Fleury, de Clermont : « Maître incomparable, Fleury aimait passionnément son école, son hôpital, ses malades et ses élèves. L'hôpital était sa vie et presque sa raison de vivre. Il arrivait entre cinq et six heures du matin et déjeunait. A cette époque biblique, une administration patriarcale donnait le petit déjeuner au chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu. Fleury considérait ce café au lait comme un hommage légitime et l'absorbait sous l'œil vigilant de la vieille Nanette, affectée à son service ; puis il se rasait et ce n'était pas la moins importante de ses opérations, car cet homme avait, comme dit le bon public, du vif-argent dans les veines. A peine avait-il noué une

serviette autour de son cou et barbouillé son visage de savon mousseux que, sa curiosité professionnelle le poussant, il allait dans le couloir, la dextre armée du blaireau ou du rasoir, entrait dans la salle de garde voisine et demandait à son interne — je le sais, je l'ai été — ou aux élèves présents, des nouvelles de ses malades : « Comment va le 7 ? et le 12 ? Le 15 a-t-il pissé ? (il disait : *pisser* Et le 27 ? » On le mettait au courant. Parfois on disait : « Le 15, ou le 17, est mort. » Alors il s'arrêtait, stupéfait, le blaireau en l'air, faisait quelques pas, revenait, pirouettait, puis prononçait son exclamation légendaire : « Ah ! pardieu ! c'est inimaginable ! je l'avais cependant bien opéré. » Il rentrait dans son cabinet, donnait à la fidèle Nanette de copieuses explications que celle-ci écoutait avec la componction qu'elle apportait aux sermons de l'aumônier, puis il sortait de nouveau et interpellait l'élève qui passait. Enfin, rasé, brossé — et cela n'était pas pour Nanette une sinécure — revêtu de sa vieille redingote tabac d'Espagne, les reins ceints d'un tablier dont la poche contenait les instruments qui ne connaissaient point la désinfection et à peine le lavage, le chef couvert d'une inoubliable casquette de cuir marron achetée sous Louis-Philippe, suivi de son interne et de ses externes, interpellant au passage les élèves qu'il rencontrait pour leur rappeler l'heure de sa leçon clinique ou la dissection du soir, il se dirigeait vers la salle Duprat. Il faisait sa visite à six heures en été, à six heures et demie en hiver et à la lueur d'une chandelle qu'il tenait penchée pour mieux voir et laissait couler généreusement sur le malade et sur les lits au grand désespoir de la sœur Antoinette. Chaque élève attaché à son service était armé d'une chandelle semblable, plantée dans un chandelier moyenageux, et portait, en outre, une vaste caisse à pansements qui contenait le cérat jaune, la charpie, le linge perforé, les mèches à séton, les ciseaux, les pinces et de multiples objets préhistoriques revêtus d'une poussière que l'on tenait pour vénérable. On trouvait tout dans ces caisses, excepté le nécessaire ; la propreté. A la lueur trouble et fumeuse de nos chandelles, nous circulions dans les salles malodorantes et les sombres couloirs semblables à un sinistre et fantomatique cortège plus digne du burin de Callot que du pinceau d'un peintre du XIX[e] siècle ».

Alezais. *La désinfection générale après la rechute de* 1722, Mém. de l'Acad. des Sc., B. L. et Arts de Marseille, 1921-22, p. 169-180. — Étude des mesures prises par le bailli de Langeron après la récidive de la peste de Marseille en 1722, pour

régler la désinfection générale de la ville et la quarantaine terminale. Les opérations furent confiées à des commissaires généraux nommés par Langeron et à des commissaires particuliers investis par les échevins. L'évêque permit aux commissaires de pénétrer dans les couvents de femmes sous l'escorte d'un ecclésiastique spécialement délégué et d'un échevin. Il y eut des dispositions particulières pour la visite et désinfection des églises, et des stocks commerciaux. Les marchandises fragiles étaient longuement éventées sous la surveillance des commissaires, les autres désinfectées. Les boutiques des fripiers furent sévèrement inspectées; les immeubles contaminés ou suspects mis sous scellés, puis balayés, nettoyés, parfumés. Des postes sanitaires répartis dans la ville se chargeaient de la besogne. Les mesures de quarantaine, d'isolement, de désinfection s'étendirent à la campagne et banlieue : on y pourchassa les marchandises qui auraient pu sortir de Marseille pour se soustraire à la désinfection, et les pacotilles suspectes en provenance d'Avignon, ville encore consignée. Quiconque connaissait une fraude était tenu de la dévoiler, et les meubles, hardes, marchandises, linges incriminés étaient, après désinfection, confisqués au profit du dénonciateur. Les paysans et leur famille furent cependant autorisés à faire leur quarantaine à domicile afin de pouvoir surveiller et entretenir les biens de la terre, mais sous menace de se voir fusiller s'ils sortaient de leur propriété et communiquaient avec autrui.

H. Delagénière. *Le Docteur Arsène Thibault, professeur de Clinique médicale à l'École de médecine d'Angers*, Revue de l'Anjou, juillet-octobre 1922, p. 59-63.

M. A. Legrand. *Homère médecin militaire*, Revue mondiale, 1er septembre 1923, p. 62-69. — « De la « profusion » et de la « grande minutie de détails techniques » relevés dans l'Iliade, l'auteur conclut « qu'à une époque de sa vie tout au moins Homère aurait été médecin d'armée. »

P.-M. Bondois. *Le baron Larrey et le squelette de Georges Cadoudal*, Annales révolutionnaires, 15e année, septembre-octobre 1923, p. 412-414. — Georges Cadoudal ayant été exécuté le 25 juin 1804, le chirurgien Larrey s'empara du cadavre, et en fit monter le squelette gigantesque sur fil de fer. En juin 1814, Joseph Cadoudal redemanda au détenteur les restes de son frère, qui lui furent remis le 20 juin 1814. J. Cadoudal, Desol de Grisolles et Ch. d'Hozier emportèrent en même temps un certificat d'identité rédigé par Larrey. Le bruit en vint jusqu'à Louis XVIII qui fit écrire à Larrey, par le marquis

de Rivière, que « S. M. lui savait beaucoup de gré du soin qu'il avait pris de conserver l'ostéologie de son fidèle général Georges, et du noble désintéressement que M. le baron Larrey a[vait] mis à le rendre à sa famille. » Témoignage d'une bienveillance éphémère ! car, bientôt, le revenant de l'île d'Elbe débarquait aux Tuileries. Après Waterloo, Larrey fut un moment porté sur les listes de proscription dressées par les *ultra*, menacé de détention à l'Abbaye, dépouillé de ses places et pensions, qui ne lui furent rendues qu'en 1818.

A. Zimmern. *Paul Oudin*. 1851-1923. (Presse médicale, n° 94, 24 novembre 1923, p. 1971-1972. — Notice nécrologique sur l'électrothérapeute distingué qui fut l'un des premiers pionniers de la radio et de la radiumthérapie, et auquel on doit l'appareil d'usage courant qui a gardé le nom de résonateur de Oudin.

H. Leclerc. *Le laurier d'Apollon*, Courrier médical, 73e année, n° 41, 1er nov. 1923, p. 485-486. — Grandeur et décadence du laurier qui, après avoir ravi aux poursuites d'Apollon la nymphe Daphné, fille de Pénée, figuré avec honneur dans les prescriptions thérapeutiques d'Hippocrate, Dioscoride, Galien, Oribase, mérité les louanges de Rhazès et d'Ibn-el-Beithar, plus tard celles de Nicolas Myrepse et de Thibaud Lespleigney, fut vanté, sans succès en 1872, par Dorian contre les fièvres intermittentes, et se voit réduit, en son actuelle décadence, à aromatiser les sauces et les jambons.

Dr F. Beaudouin. *La prière de Jean Goëvrot, médecin de la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, de Marguerite de Navarre et de François Ier*. — Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, octobre 1928, p. 284-286. — Très belle prière tirée du livre de J. Goëvrot intitulé : *Sommaire et entretènement de vie... de toute médecine et chirurgie*, in-16 gothique, imprimé, croit-on, vers 1530.

Tricot-Royer. *L'imprimeur Plantin et les Sciences médicales*, Progrès médical, 5 décembre 1923, p. 664-670. — De bonne heure, Plantin eut des relations dans le monde médico-pharmaceutique : lié dans sa jeunesse avec Pierre Porret, qui devait plus tard tenir à Paris boutique d'apothicaire, il retrouvera à Leyde le fils de ce dernier, Chrétien Porret, apothicaire, lui aussi. Établi à Anvers comme relieur et maroquinier Plantin, victime d'une agression, est guéri par le chirurgien Farinalius, et le médecin J. van Gorp d'Hilvarenbeek, dit Goropius Becanus, médecin de la Cour d'Espagne, et grand

humaniste. Devenu imprimeur, Plantin, reconnaissant, éditera les *Origines Antverpianæ* de Becanus; il y joindra les *Emblemata* du médecin Adrien de Jonghe, *Hadrianus Junius*, un ami encore. Autour de lui gravitent, voués par les traverses d'une vie agitée, à l'humble métier de correcteur d'imprimerie, V. Gisselin, de Bruges, qui mourra médecin à Bergue-Saint-Winoc; le médecin anglais Clément, que l'exil a jeté aux bords de l'Escaut. On ne s'étonnera point dès lors que, des presses Plantiniennes, soient sorties, de 1555 à 1589, en 136 éditions, les œuvres de 63 auteurs médicaux : ce sont les *Observations* de P. Belon qui, en 1555, ouvrent la série, et c'est encore un ouvrage de Belon, *De neglecta stirpium culturâ*, traduit par Clusius, qui clôt la liste en 1589. Je relève, pêle mêle, sur l'inventaire dressé par Tricot-Royer, des œuvres d'André Lacuna, de Rondelet, de Ch. de l'Écluse, de Porta, de Liévin Lemmens, de R. Dodoens, de Jacques Grévin, à côté des *Secrets du sieur Alexis Piémontois*, et du *Traité des confitures* de Nostradamus! Mais il convient de signaler, surtout, les trois éditions latines, de l'anatomie de Vésale, admirablement illustrées, et doublées d'une quatrième édition en langue flamande. Cette étude apporte non seulement un hommage à la grande figure de l'imprimeur Anversois, mais encore une utile contribution à la bibliographie médicale.

E. Perrot. *Le premier herboriste diplômé de France, Edme Gillot.* Bull. des Sc. pharmacologiques, 25e année, n° 11, nov. 1923, p. 624-630. — Les herboristes étaient jadis confondus avec les grainetiers, dont ils ne se séparent officiellement que sur le *Bottin* de 1829. Cependant, dès 1778, un sieur Gillot, demeurant à Paris, rue Baillette, en la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, adressa supplique à la Faculté pour obtenir le titre d'herboriste approuvé par elle. Les professeurs de pharmacie et de matière médicale allèrent visiter la boutique du postulant, et rendirent hommage à la perfection de son installation et à la qualité des simples qu'il débitait. Et Gillot ayant subi avec succès un examen sur la connaissance des plantes, fut, après avis conforme de la Faculté, prestation de serment, et remise d'un diplôme « approuvé comme herboriste » le 19 janvier 1778.

G. Roque. *Georges Linossier*, Presse médicale, 12 déc. 1923, p. 2075-2076.

J.-L. Faure. *Collin* (1831-1923), Presse médicale 15 déc. 1923, p. 2100-2105.

Marion. *Michaux* (1854-1923), Presse médicale, 19 déc. 1923, p. 2115-2117.

H. Mayet. *Le Docteur Paul Michaux, chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris,* Bull. de la Soc. médicale de Saint-Luc, Saint-Côme et Saint-Damien, déc. 1923, p. 308-317.

M. Perrin, *Le doyen Edouard Meyer, de Nancy* (1860-1923), Presse médicale, 2 janvier 1924, p. 3-4.

A. C. *A propos du nanisme dans l'art, les nains de Mantoue, Ibid.*, p. 4-6. — Les nains dont s'égayait la Cour de Mantoue étaient célèbres. L'auteur signale ici. sur une fresque de Mantegna, conservée à la *Camera degli Sposi,* dans le Castello di Corte, à Mantoue, la présence d'une naine, myxœdémateuse pour P. Richer et H. Meige, et peut être aussi achondroplasique.

J. Lhermitte. *Gaston Deny,* 1847-1923, Presse médicale, n° 2, 5 janvier 1924, p. 23-24. — Notice nécrologique sur l'éminent psychiâtre de la Salpêtrière.

L. Cheinisse. *Quelques réflexions d'un contemporain de Vicq d'Azyr, sur l'ignorance des malades, ibid,* p. 24-25. — Réflexions curieuses, parfois très justes, parfois empreintes d'exagération ou d'illusion, formulés en 1785 dans le *Mercure de France*, par Matalas de Larrefore, à propos du *Traité d'anatomie et de physiologie* de Vicq d'Azyr. Le susdit Matalas estime que la vulgarisation des connaissances anatomo-physiologiques, en éclairant le public, rendrait service aux médecins et aux malades : car « il est hors de doute que plus d'un malade a été tué pour avoir mal fait l'histoire de sa maladie. » Il faut rendre la science accessible à tous : « Pour perfectionner les science humaines, ce n'est pas trop du genre humain. » M. de Larrefore pensait que l'on peut faire un savant — comme on fait aujourd'hui un électeur... voire un élu, — avec le premier venu. Mais il n'y suffit pas d'un bon livre même signé Vicq d'Azyr.

Musy. *Notes sur la famille de Louis Pasteur d'après les archives du Doubs,* Mém. Soc. d'émulation du Doubs, 9e s., 2e vol. 1922, p. 89-94. — L'auteur pense que les Pasteur sont probablement originaires des environs de Genève. On trouve, en 1488, un Pasteur à Reeulfoz ; des Pasteur se succèdent dans ce hameau au cours du xvie siècle, et le nom s'y perpétue jusqu'au xixe, d'autres se dispersent, au xviie, dans la région, à Plénisette, à Doye, etc. La plupart de ces braves gens étaient cultivateurs ; quelques-uns tabellions, huissiers, prêtres, etc.

C'est à Doye qu'on rencontre en 1692, Denis Pasteur, époux de Jeanne David, dont Vallery Radot a étudié la descendance.

J.-L. Faure. *Eloge de L.-H. Farabeuf*, 1841-1910, Presse médicale, n° 7, 23 janvier 1924, p. 125-140. — En des pages émues, le maître Jean-Louis Faure évoque l'originale et douloureuse silhouette du professeur incomparable qui réorganisa l'enseignement anatomique et opératoire à la Faculté de Paris. Il retrace cette admirable carrière, toute de probité scientifique et de labeur désintéressé, et qui s'est déroulée dans l'ombre du laboratoire. « Si les morts étaient aussi dégoûtants que les vivants, disait parfois le vieil homme, je n'aurais jamais fait d'anatomie ! » Mais il préférait les miasmes des amphithéâtres à ceux des couloirs où l'on intrigue, et des officines d'arrivisme où s'élaborent de lucratives combinaisons. Et de ses longs et muets tête-à-tête avec les cadavres, il tira la matière de cet enseignement original et incomparable auquel se sont formés la plupart des chirurgiens de la fin du siècle dernier. Les étudiants de ma génération n'ont connu que le Farabeuf aveugle et décrépit, qu'on rencontrait aux alentours de l'Ecole, traînant la jambe et chaussé de gros sabots, affublé d'une longue pélerine, masqué par un cache-nez d'où émergeait, hirsute, le poil grisâtre de ses favoris.

Pourtant, devant la table des cours, le fantôme cacochyme se redressait, se ranimait. Il envoyait sa toque, d'un geste brusque, à l'autre bout de l'hémicycle, en criant : « A bas la calotte ! », lâchait, de sa voix de crécelle quelques plaisanteries usées à l'adresse de « c't idiot de ministre » dont il croyait avoir à se plaindre et, les rires apaisés, devant l'assistance devenue soudain, attentive, commençait une de ces leçons où brillait encore la flamme de jadis. Il dessinait avec une admirable sûreté de main, des os et des muscles, commentait avec humour ces planches anatomiques, toutes créées par lui, et qui, à elles seules, valaient le voyage, et, l'heure écoulée, s'en retournait, cahin-caha, en grommelant, Le bonhomme, à vrai dire, n'était pas commode ; et les candidats redoutaient à bon droit ses boutades féroces. On dit qu'un jour, à son déclin, il interrogeait une candidate russe et grasse, une de ces Slaves à lunettes, aux cheveux coupés court, que l'on voyait alors clair semées sur les bancs de l'Ecole. Il lui demanda, à brûle-pourpoint, quel était le volume de l'artère fessière. La vierge rougit, hésite, réfléchit, et risque enfin : « c'est gros. gros... comme un tuyau de plume d'oie, *Moussié lé professor !* ». Et le vieux de bondir hors de son fauteuil, et d'empoigner l'arrière-

train de la fille affolée, en criant : « Est-ce que tu crois que c'est avec une plume d'oie qu'on peut irriguer un postérieur comme celui-là ? » Le jury arracha de ses mains la victime, et le « père Farabeuf », gratifié de la rosette de la Légion d'honneur, fut, peu de temps après, mis à la retraite.

G. Duriau. *Un crime allemand . La Maternité bombardée et détruite* (10 septembre 1917), Mém. de la Soc. dunkerquoise pour l'encouragement des Sc. des Lettres et des Arts, 1923, vol. LX, p. 59-71. — Dramatique relation du bombardement aérien du 10 sept., au cours duquel une torpille écrasa la Maternité de Dunkerque, tuant un nouveau-né, cinq accouchées, et la Sœur Sainte Marie Etienne. Sur le maillot d'un nourrisson, blessé, on attacha l'insigne des blessés de guerre.

J. Soyer. *Recherche de la paternité naturelle, Déclarations de grossesse par devant le maire, au XIXe siècle dans le Dép. du Loiret*, mém. de la Soc. d'Agric., Sciences, B. L. et Arts, d'Orléans, Ve S., t. XVII, 1921-22, p. 115-126. — Curieuse étude sur la persistance de la coutume des déclarations de grossesse au XIXe siècle même après que l'art. 340 du Code civil eut interdit la recherche de la paternité ; les motifs ? Ignorance des municipalités et force de la tradition, écrit M. Soyer. Jadis, le serment de la fille enceinte suffisait à entraîner la responsabilité du père putatif : « *Créditur virgini se prægnantem asserenti.*

P. Delaunay. *Pierre Belon naturaliste. Pierre Belon et la philosophie des Sciences naturelles*, Bull. de la Soc. d'Agric., Sciences et Arts de la Sarthe, t. XLIX, 1923-24, p. 13-39.

J. L. Faure. *Les idées médicales de Paul Bourget*, Revue hebdomadaire, 32e année, 15 déc. 1923, p. 319-330.

L. Boulanger. *Autour du centenaire de la première opération de lithotritie, le ballonnement rectal*, La vie médicale, 5e année, n° 2, 11 janvier 1924, p. 70-72. — Tanchou, né dans l'Indre en 1791, docteur en médecine en 1819, établi à Paris où il fonda le dispensaire Sainte-Geneviève pour le traitement des maladies des femmes, imagina en 1830 de faciliter la lithotritie des calculs de la vessie en refoulant le bas-fond au moyen d'un ballonnet de baudruche introduit dans le rectum. En 1875, Milliot ignorant les travaux de son prédécesseur, proposa le ballonnement rectal comme adjuvant systématique de la taille hypogastrique. (*Gazette médicale de Paris*, p. 422.) C'est pourquoi l'on fit successivement honneur de cette trouvaille à Braune, puis à Petersen de Kiel, dont le mémoire sur la taille

fut présenté au Congrès de chirurgie de Berlin (7 avril 1880). Guyon ne put que rappeler, en 1883, la priorité de Milliot.

L. Boulanger. *Autour du centenaire de la première opération de lithotritie : comment est née la lithotritie.* Chronique médicale, 31e année, no 1, 1er janvier 1924, p. 3-8. — Etude sur les précurseurs de Civiale, qui pratiqua la première lithotritie le 13 janvier 1824 à son domicile, rue Godot-de-Mauroy, à Paris, et non, comme on l'a dit à tort, à l'hôpital Necker où il ne prit de service qu'en 1829.

J. L. Favre. *Simon Duplay* (1836-1924), Presse médicale, ne 8, 26 janvier 1924, p. 152-153. — Simon Duplay, — qui était le petit neveu du menuisier Duplay, l'ami de Robespierre — demeure « un des plus illustres représentants de cette période incertaine où la science que nous servons, en dehors des mains inspirées de quelques hommes comme Péan, comme Championnière comme Terrier, vivait surtout de théorie et n'était encore que la pathologie externe avant de devenir la chirurgie proprement dite. » Et le nom de Duplay, après avoir brillé jadis, avec celui de Follin, au frontispice d'un *Traité de pathologie externe* qui fit époque, restera lié, pour nos contemporains, au souvenir du gros *Traité de chirurgie* dont il partagea la direction avec Reclus.

X... *Fondation de l'Hôpital de Montréal, par des religieuses angevines,* L'Anjou historique, 24e année, janvier 1924, p. 3-4. — C'est une Française, Jeanne Mance, qui, avec l'humble caravane conduite par Maisonneuve, débarqua dans l'île de Montréal le 18 mai 1642 ; et y fit construire l'édifice qui en fut à la fois la première église, et le premier hôpital. Revenue en France en 1658, elle se rendit à La Flèche et obtint de M. de la Dauversière, trois hospitalières de Saint-Joseph du couvent de La Flèche, pour desservir l'hôpital de Montréal. Elle s'embarquèrent pour le Nouveau-Monde le 29 juin 1659, arrivèrent à Québec le 8 sept., à Montréal le 29 oct. En 1669, trois nouvelles hospitalières, dont une professe du couvent de Laval, et deux de La Flèche, allèrent prêter main-forte à leurs compagnes, suivies, en 1679, par deux religieuses de Beaufort-en-Vallée. Toutes — sauf la sœur du Vernay de Ronceray, qui, partie en 1669, rejoignit en 1672 son couvent de Laval où elle mourut en 1710, — devinrent supérieures de Montréal et y succombèrent à la tâche.

Dr Giordano. ***Per la Storia della chirurgia Italiana, Vivisezione e anestesia,*** **Illustrazione medica italiana, nov. et déc. 1923, p. 171-175 et 189-192, et nombr. fig.**

P. SAINTYVES. *De l'incorruption des corps saints*, Bull. et Mém. de la Soc. d'anthropologie de Paris, VIIe s., t. IV, 1923, fasc. 1-3, p. 84-100.

Ch. BAUGÉ. *Le Ricin et ses emplois médicinaux dans l'ancienne Egypte*, Arch. médico-chirurgicales de province, 14e année, N° 2, février 1924, p. 66-74. — Originaire de l'afrique tropicale, (Kordofan, Sennaar, Abyssinie), le *Ricinus communis* était connu des Egyptiens dès le XVIe siècle avant J.-C. sous le nom de *Tekem*, *Dquam*, *Dgam*. Son huile est mentionnée par Hérodote, Strabon, Diodore, Dioscoride, sous le nom de *Kiki*. Elle servait à l'éclairage, et aussi aux usages médicaux, comme en font foi diverses recettes énumérées dans le Papyrus Ebers, qui fut rédigé sous le règne d'Aménophis Ier, second roi de la XVIIIe dynastie.

PHILEAS FOGG. *Obstétrique (croquis indo-chinois). Les vieilles sages-femmes annamites* (Revue gynécologique, obstétricale et pédiatrique de Fumouze Albespeyres, n° 65 *bis*, 1923, p. 275-278.). — En Annam, le mari, quand sa femme est enceinte, doit éviter de planter des pieux s'il veut assurer à sa moitié une heureuse délivrance. Un chef de poste fit un jour palissader son blockhaus : « Le travail était achevé depuis longtemps, lorsqu'un jour je vis venir à moi un des coolies qui furent employés à ce travail. Il avait revêtu son costume de cérémonie : turban noir sur la tête, robe noire, pantalon jadis blanc ; il apportait un *lây* (cadeau propitiatoire) d'une demi-douzaine d'œufs de cane et quelques bananes. Il s'était fait accompagner du secrétaire-interprète du poste, un vieux chrétien qui ne manquait pas d'humour parfois et dont la douce philosophie blagueuse m'amusait fort. Le coolie, ayant posé son *lây* sur une table près de moi, s'inclina trois fois le front dans la poussière. Cela devenait sérieux, il avait sûrement une requête grave à présenter. Je m'informai auprès de l'interprète qui me répondit en souriant : « La femme de cet idiot-là est en couches. Depuis hier elle est dans les douleurs, mais le petit *nho* ne veut pas sortir. Il croit, ce païen, que c'est parce qu'il a planté des pieux sur la berge quand sa femme était enceinte, qu'elle ne peut pas accoucher ! Le chef n'a qu'à l'envoyer promener. » Ce que je lui dis de faire. Mais le pauvre bougre se répandit en lamentations, se frappait la tête sur le sol pour bien m'affirmer sa sincérité. J'eus beau lui faire traduire combien il était à la fois difficile et dangereux de défaire une partie du travail fait, il avait l'air si contrit, si peiné, il promettait de replanter les pieux enlevés, bref j'accédai à ses

désirs malgré les ricanements de l'interprète. Dès que j'eus acquiescé, voilà mon homme qui se dépouille de ses beaux habits et se précipite à la berge, empoigne à pleins bras le premier pieu qui lui tombe sous la main et le secoue tant et si bien qu'au bout d'une heure il l'avait arraché. Il était prêt à venir à bout d'un deuxième, quand un gamin courant autant que ses petites jambes le lui permettaient, vint lui annoncer qu'il était père d'un gros garçon ! »

F. Uzureau. *Les hospices d'Angers,* Archives médicales d'Angers, 27e année, n° 12, déc. 1923, p. 242-243. — La commission des hospices d'Angers ayant acquis, par délibération du 27 avril 1838, l'enclos de Bellefontaine, l'architecte Moll fut chargé d'y construire un hôpital, dont la première pierre fut posée le 29 juillet 1849, par Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République. L'inauguration du nouvel établissement, qui prit le nom de Sainte-Marie, eu lieu le 30 nov. 1854, et l'on y réunit les Incurables (du Carmel) les renfermés de l'hospice général (Rue Lyonnaise) et les Pénitentes du Refuge. En 1865 on y transféra encore les malades de l'hôpital civil et militaire Saint-Jean, et les sœurs de Saint Vincent de Paul prirent la place des religieuses de Sainte-Marie.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Mai 1924.

Présidence de M. le Pr Menetrier.

Etaient présents : MM. Avalon, Bérillon, Brodier, Bugiel, G. Cumston, Delaunay, Dorveaux, A. Finot, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Guelliot, Hahn, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Monéry, Neveu, Rouzaud, Sevilla, Tricot-Royer, Torkomian, Villaret, Vinchon, Wickersheimer.

M. le Président présente les condoléances de la Société à M. le Dr Wickersheimer qui vient de perdre son père, ancien médecin du Lycée Janson de Sailly.

Il annonce ensuite la mort du Prince Roland Bonaparte qui nous avait reçus avec une si charmante amabilité dans son bel hôtel de l'avenue d'Iéna, lors du Congrès de Paris en 1921 ; il adresse à sa fille la princesse Georges de Grèce l'expression émue des regrets unanimes de la Société.

A l'occasion de la mort du prince Roland Bonaparte, M. G. Hervé communique à la Société quelques curieuses remarques sur l'hérédité de la durée de la vie dans la famille de ce regretté collègue.

Agé de soixante-six ans, le prince Roland était le fils du prince Pierre Bonaparte, mort également à soixante-six ans,

le petit-fils de Lucien Bonaparte, prince de Canino, mort à soixante-cinq ans.

Lucien Bonaparte, de ses deux mariages, avait eu onze enfants. Deux filles du premier lit n'atteignirent pas soixante-dix ans. Des neuf enfants du second lit, un fils n'entre pas ici en ligne de compte, ayant été tué à dix-neuf ans ; trois autres moururent entre cinquante-quatre et soixante-six ans ; et quatre filles, avant soixante-huit ans. Un seul fils, le prince Louis-Lucien, parvint à un âge avancé, soixante-dix-huit ans.

Dans la génération de Lucien Bonaparte, M. Hervé relève, pour ce qui est de l'âge du décès, une indication assez nette d'hérédité croisée.

Le père de cette génération, Charles-Marie Bonaparte, meurt précocement, à trente-neuf ans, de ce que l'on appelait alors un squirre au pylore. Sa femme, au contraire, Mme Mère (Laetitia Ramolino), meurt extrêmement âgée, à quatre-vingt-six ans.

Or, des huit enfants issus de leur mariage, les trois filles (Elisa, Pauline et Caroline), quoique ayant dépassé l'âge du père, meurent toutes trois avant la soixantaine. Il en est pareillement de l'Empereur Napoléon, mort de la même maladie que son père, à cinquante-deux ans. Mais trois autres fils (Joseph, Louis et Jérôme) semblent avoir tenu de la mère, ayant vécu jusqu'à soixante-dix et soixante-seize. Le cinquième, Lucien, fut en quelque sorte un produit moyen entre les deux hérédités, paternelle et maternelle.

M. le Dr Guelliot fait don au Musée d'anciennes thèses à gravure du XVIIe siècle notamment celle de Renaudot, et M. Vigot, éditeur, offre les médailles de Doléris, Chauveau et Hanot.

M. le Secrétaire Général lit une note de M. le Dr George Pernet de Londres, réfutant certaines allégations de la communication de M. le Dr Greene Cumston sur l'*Acare de la Gale*.

Communications :

M. le Dr Greene Cumston lit un travail sur le *Timon et cartes de navigation des jeunes chirurgiens navigans...* publié à Marseille en 1675 par Maître Henry David, maître-juré en chirurgie; ce livre se rapporte aux premiers essais de médecine navale qui ont précédé l'ordonnance du ministre Seignelay du 16 avril 1689.

M. le Dr André Monéry a retrouvé dans un conte de Tristan l'Hermite *Le Page disgracié* paru en 1643, réédité en 1898 par M. Dietrich, une bonne description du typhus exanthématique, éternel fléau des armées en campagne, dont il nous retrace, à l'aide de ce document, un fidèle tableau clinique.

M. le Dr Bérillon présente un certain nombre de documents concernant *la dualité et l'asymétrie faciales dans l'art.*

M. le Dr Delaunay retrace la vie de l'un *des petits prophètes de l'école bretonnienne, Esprit Gendron,* 1794-1860, issu d'une vieille famille de Touraine, dont le nom reste attaché au dogme de la spécificité morbide. Son buste se trouve à l'Hôtel de Ville de Château-du-Loir, où il exerça, et dont il fut maire à plusieurs reprises.

Séance du 5 Juin 1924.

Présidence de M. le Pr Menetrier.

Étaient présents : Mlle Henry, MM. Avalon, Barbillion, Basmadjian, Brodier, Boulanger, Bugiel, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Mousson-Lanauze, Monéry, Regnault, Sevilla, Torkomian et Vinchon.

Excusés : Buchet, Ch. Grimbert, Molinéry, Neveu et Sieur.

Candidats présentés :

MM. Ritti (Paul), libraire, 76, avenue du Maine, présenté par MM. Chaumier et Joly ;

Dr Schrameck (Jean), 17, rue de l'Aqueduc, par MM. Jeanselme et Laignel-Lavastine.

Dons. — M. le Dr Brodier offre au Musée des notes du Pr Potain pour une leçon clinique faite à la Charité en mai 1899, et M. le Dr Audard une ordonnance olographe du Dr Voillemier.

Monument au Pr R. Blanchard. — M. le Dr Laignel-Lavastine est désigné pour représenter la Société au monument commémoratif qui sera élevé le 6 juillet, à la mémoire de M. le Pr R. Blanchard, dans son pays natal.

Communications :

M. le Dr Laignel-Lavastine lit un travail de M. le Dr J. Heitz sur l'*insomnie de Ronsard*, d'après des fragments de son œuvre datant des deux époques différentes de sa vie, le premier faisant partie d'une élégie à Genèvre, probablement composée en 1551, date où le poète âgé de vingt-sept ans, rencontra à Fontainebleau une belle dame de la suite de Charles IX, l'autre tirée des strophes écrites en 1585, alors qu'il était immobilisé dans son prieuré de Saint-Cosme les Tours.

M. Menetrier rappelle à ce sujet qu'il existe dans les œuvres d'A. Paré un sonnet de Ronsard à ce dernier, qui ne figure pas généralement dans les éditions du poète.

M. le Pr Jeanselme lit une étude intitulée : *l'Epilepsie sur le trône de Byzance.* Cet exposé de pathologie nerveuse donne lieu à une intéressante discussion. M. le Pr Menetrier soulève l'hypothèse de tares d'origine syphilitiques. M. le Pr Jeanselme qui a recherché d'une façon très approfondie les traces des stigmates syphilitiques à l'Ecole d'anthropologie, sur les crânes et le système dentaire des hommes préhistoriques, ne peut se prononcer, il n'a pas trouvé non plus dans les textes de description du tabes. La question des origines de la syphilis n'est pas résolue.



LA MÉLOTHÉRAPIE DANS L'ANTIQUITE ET SON APPLICATION A LA MÉLANCOLIE DU PEINTRE HUGO VAN DER GOES (1420-1482)

Par le Dr Charles GRIMBERT.

Il ne saurait rien y avoir d'une étude historique — ni même du moindre apport de matériaux neufs — dans les quelques éléments ou réflexions que nous apportons ici, après avoir relu tout à fait par hasard une observation clinique rétrospective du professeur Dupré et de son élève le Dr Devaux, parue dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpétrière* (septembre-octobre 1910) sur « la Mélancolie du peintre Hugo Van Der Goes ».

Cette *occasion rare dans la Médecine de l'Histoire*, que signalait alors M. Dupré, *de tirer des documents anciens les éléments d'un diagnostic certain* (loc. cit. p. 2), n'intéresse pas directement l'histoire de la médecine. Il s'agissait d'une affection de nature mélancolique, une dépression psychique avec idées de culpabilité, de damnation et de suicide. Mais là où le chroniqueur du xve nous introduit dans le domaine de l'histoire des diverses thérapies, c'est dans le récit suivant : le malheureux « frère Hugues » — car notre peintre avait pris l'habit monacal, peut-être dans les prodromes de sa maladie mentale sans que cela soit démontré (1) — « fut soupçonné d'être frappé de

(1) Les auteurs (p. 3) signalent « l'éclosion assez brusque de l'affection mélancolique » cinq à six ans après sa profession...

l'affection qui avait tourmenté le roi Saül; et son prieur, se rappelant comment le roi des Hébreux s'apaisait lorsque David jouait de la cithare, permit de faire de la musique en présence du frère Hugues et d'y joindre d'autres récréations de nature à dominer le trouble mental du peintre »(1). Cette mélothérapie fut inefficace, dit-on; mais elle n'en pose pas moins un double problème, historique et philosophique.

Historiquement d'abord: il apparaît que c'est *au nom de ses souvenirs bibliques* que le prieur de Hugo Van der Goes institua cette thérapeutique ancienne. Est-ce que l'antiquité avait des idées très arrêtées sur ce mode de traitement, et que faut-il en penser? Si le premier livre biblique des Rois (XVI, ch. 16) n'est pas un récit légendaire — or, sa valeur historique peut se défendre — voici ce qu'il nous apprend de la croyance populaire de l'époque. D'abord la croyance étiologique et pathogénique, commune à bien d'autres époques: « Les officiers de Saül lui dirent: Voici qu'un mauvais esprit envoyé de Dieu vous agite». Puis la croyance au remède: « Servi tui quœrent hominem scientem psallere cithara, ut — quando arripuerit te spiritus Domini malus — psallat manu sua, et levius feras ». *Vous en recevrez du soulagement.* Cette cithare, dont savait jouer le jeune berger David, était le « kinnor », le plus goûté des instruments de musique dans l'antiquité(2). La Bible affirme le soulagement de la mélancolie anxieuse du roi Saül: toutes les fois que David prenait sa harpe et en jouait, Saül « refocillabatur, et levius habebat » (v. 23). Le problème historique de la mélothérapie déborde le peuple juif: elle fut conseillée par des médecins grecs et romains, aussi bien contre certaines névralgies que dans l'aliénation mentale. Mais que pourrions-nous ajouter d'utile ici à ce que notre ami Vinchon a fort bien résumé, pour toutes les époques jusqu'à l'œuvre de Laurent et aux essais de Bourneville, en

(1) Cf. Tableau de E Wauters *Musée de Bruxelles.*

(2) Cf. *Atl. archéol.* pl. 61, 62 et 63.

nous parlant de l'emploi de la musique dans le traitement des psychoses » (*Revue de Psychiâtrie*, septembre 1913) ? Nous y lisons, pour la seule antiquité, que « Xénocrate et Hermenia avaient eu l'idée de creuser des flûtes dans les tiges des plantes qui servaient couramment de remèdes ; l'un d'eux faisait jouer des instruments en bois d'ellébore devant les aliénés et l'autre calmait les douleurs de la sciatique par le son d'une flûte de peuplier ». La même opinion ou presque est signalée par Ambroise Paré : « Asclépiade — et cela nous reporte à la fois en Grèce et à Rome il y a vingt siècles — écrit que le chanter doucement et sonner de mesme de quelque instrument de musique aide beaucoup aux phrénétiques ». Parmi ces derniers, il semble bien que la musique fût tenue pour efficace surtout dans les cures de mélancolie : c'est encore la croyance, plus près de nous, de l'allemand Jean Schenck de Fribourg (XVIe siècle) (1).

Au point de vue psychologique et philosophique, nous voyons mal ce qu'on pourrait reprocher aux tentatives anciennes de mélothérapie ; et dans le cas particulier du peintre Hugo, notre maître Dupré paraît avoir confondu les assiduités funestes de l'entourage habituel des mélancoliques et un essai thérapeutique légitime, en disant : « le malheureux Hugues, dès sa rentrée au couvent, eut à subir les excès de zèle d'un entourage empressé et incompétent » (*Loc. cit.*, p. 3). Devons-nous voir là une preuve que « toute la pathogénie du moyen âge est caractérisée par l'ignorance des faits naturels » (?), et comme une « conséquence des idées relatives à la distinction de l'âme et du corps » (2) ou un méfait des doctrines spiritualistes ? Nous comprenons difficilement, à l'occasion d'une inoffensive thérapie, bien plue vieille que notre moyen age, cet ostracisme philosophique. Combien il nous semble plus légitime de conclure, avec Vinchon, que « la musique agit sur la sensibilité et sur

(1) JOANNIS SCHENCKII. — *Observationum medicarum rariorum, libri VII.*

(2) *Opusc. cit.* p. 7.

l'intelligence, beaucoup plus sur la première que sur la seconde ; toutefois cette deuxième action n'est pas négligeable et il faut compter avec les associations d'idées qu'elle provoque et qui peuvent, suivant le cas, *retarder la marche d'une psychose* ou en augmenter momentanément les troubles ». (Extrait de la *Revue de Psychiâtrie*). Pourquoi dans l'Antiquité l'exercice de la musique près de certains malades aurait-il été moins excellent que dans les services d'aliénés, dont Vinchon nous dit à la fin de son étude : « pratiqué dans les quartiers de tranquilles d'une manière modérée, nous ne l'avons jamais vu présenter le moindre inconvénient grave... Parfois la musique a une action plus directe et on sait que même *les agités se tiennent plus tranquilles* et s'acheminent peut-être plus vite vers la guérison après s'être pendant quelque temps entraînés à se ressaisir » ?

La thérapeutique musicale a connu autrefois des adeptes, plus convaincus assurément par le caractère pittoresque de la cure que par les résultats pratiques ; mais il ne semble pas que la philosophie antique s'y soit montrée plus hostile que n'ont pu la favoriser les croyances médiévales. De nos jours elle est généralement laissée de côté : il y a peut-être là une injustice contre laquelle dans certains cas on pourrait légitimement essayer de réagir.

LE TIMON ET CARTE DE NAVIGATION DES JEUNES CHIRURGIENS NAVIGANS PAR MAISTRE HENRY DAVID (Marseille 1675)

Par le Dr Charles GREENE CUMSTON,
Privat-Docent d'Histoire de la Médecine à l'Université de Genève.

SONNET

Caron, trousse bagage et quitte ta nacelle,
La mort est à non plus, son train est en débris,
Ses armes font à bas témoing sont les escrits,
De David nous produit directement contre elle,
Courage chirurgiens, courage matelots,
Outre passez les mers et méprisez les flots,
N'ayez aucune peur quand le navire flotte,
Dessous le sauf conduit d'un si brave pilote.
Honoré CASAGNERI,
Doyen des Médecins de Marseille.

SPIRITUS FERABATUR SUPER AQUAS

Tous les grands escrivains, par leur sçavante plume,
Ont tâché s'eslever par dessus tous les Cieux,
Mais David imitant de son saint la coustume,
S'abaissant sur les eaux se rend semblable aux Dieux.
Pierre de PEIROIS, sieur des AMBIES,
Docteur-Médecin.

Ces quelques vers d'approbation et de réclame

(car la réclame médicale n'était pas inconnue de nos ancêtres), se trouvent à la fin d'un petit opuscule, aujourd'hui fort rare, intitulé : *Le Timon et Carte de navigation des jeunes chirurgiens navigans, pour leur apprendre à conduire en bon port les malades de leurs bords. Composé par Henry David, bourgeois, maître-juré en chirurgie*, etc... *de cette ville de Marseille, 1675.*

L'auteur lui-même s'entend, comme vous allez le voir, à ce que son compendium se vende, car les candidats pour la place de chirurgien de la marine marchande et même de guerre, étaient obligés de passer leur examens avec Maître Henry. Donc, il y a 250 ans, il fallait comme de nos jours, acheter les livres des austères professeurs, quand ceux-ci avaient la malencontreuse idée d'augmenter la littérature médicale déjà si chargée d'ouvrages superflus.

La manie du corps enseignant d'écrire pour la publicité était assez développée chez nos ancêtres. Je ne puis mieux faire que de vous citer le prologue de Maître Henry textuellement, car il nous donne un excellent tableau de certaines mœurs médicales de l'époque, ainsi que des examens exigés par l'État pour obtenir la patente de chirurgien de la marine marchande :

« C'est pour vous particulièrement, jeunes chirurgiens qui commencés la nauigation, que j'ay pris le soin de vous faire ce petit traité de pratique, croyant que vous n'auez pas encore acquis l'expérience qui vous seroit nécessaire en beaucoup de rencontres qui vous pourrez arriuer dans les voyages que vous pourrez faire ou dans les petits lieux que vous pourrez establir à l'aduenir, et par ainsi vous trouuerez cette petite guide qui vous conduira comme le timon conduit vostre nauire ou comme si je vous menois par la main, que je vous escris si me semble assez clairement et sans fard, pour que vous puissiez bien entendre.

« Et par cette raison, je prie Messieurs les Doctes, tant médecins que chirurgiens, de ne gloser point

sur cette façon d'escrire, car ce petit Compendium ou conduite de pratique n'est point pour eux, mais seulement pour vous qui commancez la nauigation, et que n'ayant encore que fort peu d'expérience en la pratique de nostre chirurgie, j'ose dire que ce petit traité vous sera fort utile et nécessaire, dans lequel vous trouuerez la claire explication de ce que je vous auray pû demander dans l'examen que vous auez esté obligez d'auoir fait pardevant moy, en qualité de Lieutenant en cette ville de Marseille, de Monsieur Maistre François de Félix, conseiller et premier chirurgien du Roy, pour juger de vostre suffisance.

« Et parce que vous ne pouuez pas auoir la memoire si felisse de vous pouuoir souuenir et retenir tout ce que je vous puis auoir dit dans votre dit examen, comme aussi qu'il me seroit impossible de vous pouuoir expliquer dans un seul examen toute l'instruction de la pratique que je pretens vous mettre par escrit, est cause que je me suis resolu de prendre cette peine de vous dresser cette petite conduite pour vostre soulagement, pour vous euiter d'aller chercher dans beaucoup de graues autheurs qui ont escrit d'un stil si haut que peut estre vous m'entêdriez pas leur methode pour estre trop eluée que vous entendrez la mienne que je vous ay escrit dans la naiueté, comme si je vous intruisois de viue voix sans autre dessein que la gloire de Dieu, que je suplie de tout mon cœur de benir ce petit trauail, en sorte qu'il vous puisse donner de claires lumières pour vous bien conduire en l'application et usage des remèdes que je vous ordonneray cy apres pour le soulagement de notre frère prochaine. Ainsi soit-il.

« Nous cômancerons dont cette petite instruction et côduite a l'intentiô susdite de la gloire de Dieu que je vous coniure d'inuoquer au commencement de toutes vos oeuures et operations par les choses les plus communes, et souuent importantes qui se rencontrent dans la nauuigation pour vous instruire, apres que vous aurez estę licenciez si vous auez été trouuez capables en vostre examen pour pouuoir

naviguer sur les vaisseaux, barques, et autres bastiments, tant en guerre que en marchandise, suiuant le pouuoir que nous en auons en ladite qualité de lieutenant, en suitte de deux divers arrests et reglemens donnez par le Roy en Son grand Conseil, l'un du 22 auril 1655 et l'autre du dernier aoust 1672, etc., etc. ».

Au chapitre XXII et dernier, l'auteur traite des maladies vénériennes en quelques pages seulement, et au commencement, maître Henry dit : Il m'a semblé bon et utile de vous parler un mot en passant des maladies vénériennes.

« Car i'ay remarqué dans mes voyages de nauigation que les jeunes mariniers étant arriuez à terre, au lieu d'aler rendre graces au bon Dieu dans la première eglise de les auoir amener la en bon sauuement, vont le plus souuent plustost au bordel, où par punition le bon Dieu permet qu'ils s'infectent de plusieurs sortes de maladies, comme chancres, poulins, chaude-pisses et quelquefois une bonne verolle ».

Si je vous ai cité ce paragraphe, ce n'est pas seulement pour vous montrer l'intégrité morale de ce vieux chirurgien, mais surtout pour vous faire remarquer le fait que, jusqu'à la dernière partie du XVII[e] siècle, les médecins savaient très bien que la blennorrhagie, l'ulcus molle et la syphilis étaient des maladies distinctes, et que ce fut pendant le XVIII[e] siècle que l'on confondit leur identité, état de choses qui dura jusqu'à ce que les travaux de Sir Benjamin Bell, de l'immortel Ricord et de Bassereau missent la pathologie des maladies vénériennes au clair.

Mais la partie la plus intéressante de l'opuscule de David est, sans contredit, le chapitre X, où il décrit la peste, et je ne puis mieux faire que de le citer presque en entier :

« Vous malades convalescens, gueris, suspects ou morts, vous purifierez les vaisseaux, barques ou mai-

sons en les parfumant et purifiant a la manière que sensuit :

« Sçauoir aux vaisseaux et barques lauerez le dessus couerte et chambres partout auec quantité de l'eau de la mer par deux a trois diferentes fois, ce qui se pourra faire dans un jour et le soir ou le l'endemain dans l'estive et chambres apres y auoir mis soure (soufre), terre ou graue, telle quantité que vous pourrez juger pour garder que le feu ne fist domage, vous ferez un petit monceau de foin de deux à trois liures, lequel arrouserez bien auec du bon vinaigre, et après le saupoudrerez bien dedans et dehors de soulfre en poudre, grossierement pillé enuiron vne liure pour chaque monseau de foin, dans lequel soulfre pourrez y adjouter une poignée de son biê espuré de farine, afin d'y donner plus de corps et ferez dedans les estives d'un vaisseau, deux a trois monseaux dudit foin, començant a mettre le feu par dessous aux plus bas estages du vaisseau les porteaux de l'estive ou chambres bien fermées lequel parfum, purifiera en assurance sans faire plus grande despense d'autres drogues, le mesme ordre pourrez tenir aux chambres et aux maisons a la differance que aux vaisseaux faut commancer a mettre le feu en bas et aux maisons aux plus hauts estages et continuer de haut en bas...

« Les ardes robes et linges seront bouillis dans un chauderon l'espace d'un quart d'heure dans de l'eau pure et simple... et apres estre sechées vous en pourrez servir en toute asseurance.

« Les hommes, femmes ou enfants qui aurôt eu la peste, apres leur auoir fait bien lauer la teste et tout le reste du corps avec l'eau chaude, soit de mer, ou commune, apres auec du vinaigre, leur fera baillé d'habillements nets ou purifiez a la maniere susdite et ainsi precautionez les pourrez frequenter en toute asseurance sans aucun danger ny faire aucune quarantaine ; i'en ay fait user de la sorte aux villes de Genes, Chavary et autres sans que iamais en soit arrivé aucun mal.

« Les tableaux importants seront mis dans quelque grande chambre bien aïrée, fenestres ouvertes, durant quarante a cinquante iours, sans aucun parfum, car, il les gasteroit tous et apres ledit temps il n'y a point de danger à l'exemple des marchandises qui viennent des lieux suspects, ausquelles on ne fait autre precaution que la quarantaine ou double quarantaine si vous voulez, l'air ayant cette faculté et vertu de purifier dans le temps aussi assuré que les meilleurs parfums... »

« Donc, en cas que vous trouuiez dans votre bord ou autre lieu suspect, ou attaint de peste, en premier lieu vous userez des precautions suiuantes, que i'ay mis en usage, tant a ma personne qu'a celle des Magistrats et autres honnestes gens qui m'en ont demandé, aux villes et lieux où ie suis esté employé a traiter cette maladie que vous verrez dans ce petit oeuures auec heureux succez par la grace du bon Dieu puis que ie suis sorty de pa tout auec l'usage diceux pour vous asseurer que ie nescris pas pour auoir ouy dire ny seulement leu, comme ont fait plusieurs auteurs qui ont escrit de tres beaux preceptes, tant dianostiques que pronostiques et autres sur cette maladie, sans iamais ou bien peu l'auoir pratiquée que de loin.

« Premierement estant moy en Avignon en l'année 1629 maistre garçon dans la boutique du sieur Pierre Gouget, très fameux maistre iuré en chirurgie de la dite ville, homme de probité et reputation que par son merite a esté deux fois consul de ladite ville, dans laquelle ont fait plus d'estat, de la vertue, merite et noblesse de nostre profession, qu'en cette ville de Marseille dans ledit temps, la peste estant dans beaucoup de prouinces voisines, Dauphiné, Languedoc, Prouence et mesme dans les armées du Roy en Piedmont comme encores dans toutes les villes et lieux de la Principauté d'Orange, comme, audit Orange, Corteson, et Ionquieres, lieux de sa domination, ie fus requery pour penser les pestiferez audit Ionquieres, par les Consuls et Magistrats dudit lieu, dans lequel

estant entré ie m'exposa à penser ces malades attains, mais nonobstant toutes ces precautions et preseruatifs que ie pûs mettre en usage, ie fus attaint dans dix jours d'un bubon à l'aine gauche avec un charbon a quatre doigts sur iceluy, desquels i'eschapa par la grace de Dieu, et l'ayde des preseruatifs que j'auois use durant ledit temps de dix jours, estant moy dans la vraye croyance qu'iceux me donnerent un grand secours par la force qu'ils donnerent à la nature qui fust qu'elle se déchargea de ce grand venin dans un des emontoires du foye, lequel venin ne pouuoit estre que en grande quantité, puis ie l'avois prins pensant et touchant deux fois le iour les Pestiferez y ayant grande apparance que sans le secours desdits preseruatifs la nature n'auroit pû d'elle mesme ietter une si grande quantité de venin, dans son emontoire, car ie puis dire apres en avoir veu un tres grand nombre,que peu on eschapé de cette maladie qui l'ont euë si furieuse que ie l'eus comme verrez par la description que i'en feray cy apres...

« Et pour retourner à la grandeur de mon bubon, le venin en fut si furieux qu'il me ietta dans une grande frenesie, et réuerie qui me dura huit a dix iours, ce qui me fit faite de grândes extrauagances à ce qu'on me dit, apres que ladite frenesie ou rêverie m'eust quité, et que iefus hors dedanger danslequelle ie passa de grands azards de ma vie, car ie n'estois secouru que d'un simple valet que n'estoit point du mestier, lequel me laissant tout seul dans une petite bastide distante de deux a trois cens pas de l'infirmerie, ie sauta par deux fois une fenestre de douze a quinze pans d'autheur, et ie courus la campagne, monté sur mon cheual sans celle, ny licol, qui mit tout le village en alarme, me voyant venir sur ledit cheual au galop tout en chemise, lequel on arresta d'entrer dans ledit village avec le longues barres, et tous en alarme manderent quérir mon valet, et les corbeaux pour me ramener dans ladite bastide, ou ie demeura tant que ladite reuerie me dura attaché pieds et mains comme un pauure criminel.

« Après que la reuerie m'eust quité, je me trouua un furieux bubon, matière préparée à laine, et un charbon a quatre doigts, proche comme i'ay desia dit, que i'ouuris moy mesme, lequel me coula bien trois a quatre mois, duquel ie me pensa iusques a sa guerison. Voila amy Lecteur la fin de ma premiere campagne, où ie rompis la lance, comme on dit en commun prouerbe.

« La Peste ayant fini audit lieu de Ionquieres et estant declarée dans la ville d'Avignon, ie fue requis par les sieurs Consuls dudit Avignon, qui estaient les sieurs Henry de Seiptes, sieur de Caumon, et Antoine Brian, premier et dernier Consuls de ladite ville, le second s'estant enfuy, lequels me passerent contract le 16 du mois dè janvier 1630, ou ie fus employé a penser les attaints de Peste durant trois a quatre mois, ensuite duquel seruice ie raporta mes lettres de maistrise, desquelles ie ne m'en suis iamais seruy pour n'auoir pas habité en ladite ville, et voila la fin de ma seconde campagne.

« Dans ledit temps et mois de may suivât de ladite année 1630, ayant eu nouuelles que la Peste estoit a Marseille, ie prins resolution d'y venir, ce que ie fis dans ledit mois ou ie fus receu auec grande ioye et ciuilité par les sieurs premier et second Consuls qui estoient le sieur Léon de Valbelle, sieur de Latour, Debenons, beuons et saint siforian et le sieur Nicolas Gratian, qui m'auaient mandé quérir au lieu des penes ou iauois abordé, comme la plus proche barriere ou le Seigneur dudit lieu m'auoit retenu quelques jours dans ce dessein, lesquels sieurs Consuls me retinrent quelques iours dans la ville pour faire les visites, et apres on m'envoya à l'infirmerie, dans laquelle il y auoit bien 4 à 5.000 malades et on mit a ma place le sieur Louis d'Orange pour faire lesdites visites dans la ville, il n'y auoit pour lors dans ladite infirmerie que quatre Chirurgiens en chef qui estoient les sieurs Galeti, un bon homme vieux de 70, ou tant d'années, qui auoit seruy la grande Peste de l'an 1580, Jean Espily, François Coudoneau, Joseph Peillon, et

moi qui fis le cinquième ou estant arriué et receu avec ciuilité de mes colegues on me donna un garçon pour me porter les emplastres apres et nous auiôs biê pres de 1.000 malades chascun a penser tous les iours une seule fois le iour, ne pouuant dauantage.

« Les especes de Peste qui regnoient estoient bubons, charbons, erruptions ou exantemes, appellées par le vulgaire de Marseille, Malle Grane, et en Italien Peteches, auxquels on donnait genéralement des potions cordiales, sans côsidération des diferentes humeurs, aage ny sexe, une ou deux fois le iour a tous les attains, durant trois ou quatre iours, preparées par les sieurs Estienne Tibaud, appoticaire, durant quelques mois dans le commancement et sur la fin par Sambuc, aussi appoticaire, originaire de Lurmarin, domicilié a presant a la ville des Beaux, distante de trois a quatre lieues d'Arles.

« Lesdits bubons estoiêt dans les premiers iours attirés par ventouses, et au dessu d'iceux estoit appliqué l'éplastre de « Diachilû magnû cum goumis » et ouuerts en son temps sans attendre la parfaite maturité auec les causticqs ou auec la lâcette sans autre ceremonie et pensez auec une tente iusqu'a leur entiere guerison, d'autres les ouurent auec le feu ou cauteres actuels ce que ie n'aprouue pas pour estre, cette facô trop rude et trop doluoureuse sans aucun projet ny benefice plus aparent que la lancette ou causticq. Les charbons estoient découpés, et quelque fois lauez avec l'eau salée ou schilitique, de laquelle trouuerez sa composition cy apres.

« Ceux qui estoient un peu recommandez attains d'exantemes on leur donnoit des vêtouses legeremêt découpées et aussi de seiches, et apres on leur fesait quelques onctions d'huile d'escorpion, ne pouuant faire cette caresse a tous les autres malades estant impossible d'y pouuoir venir quand nous aurions esté trente Chirurgiens, et par ainfin faloit laisser faire le plus grand effort à la nature, et nous ne pouuions faire autrement que comme on fait aux armées après une grande bataille, Farine de Guerre, comme on

dit en commun prouerbe, estant impossible dans une si grande quantité de malades d'en pouuoir user autrement.

« Et ladite maladie estant presque finie, dans trois a quatre mois apres lesdits sieurs Consuls nous donnarent satisfaction tant des salaires a nous promis que des lettres de maistrise desquelles ils nous poururent.

« Et voilà la fin de ma troisième campagne ».

Maître David soignait une petite épidémie à Sallon, en 1631, qui fait, comme il dit, sa quatrième campagne ; sa cinquième étant une épidémie dans la ville de La Ciotat, en 1650.

Pour terminer, Messieurs, je vous citerai une partie du chapitre XIV du livre de David, intitulé : *Comme l'autheur c'est instruit luy mesme aux accouchements :*

« Puis que i'ay entrepris de vous parler du danger des femmes enceinte attaintes de peste, il ne sera hors de propos de vous dire la façon que ie suis instruit aux accouchements afin de vous donner courage de vous y instruire de vous mesme dans les occasions, car comme ie vous ay desia dit les femmes enceinte, sont en tres grand danger, et par ainfin ayant moy preueu cela dans les infirmeries ie dônois ordre qu'on m'appela quand elles seroient en travail, se qu'ô faisoit le plus souvêt, ou ie tâches de leur tirer l'enfant s'il y auoit lieu ou bien quand elles estoient mortes ie les ouvrez par le costé, operation appelée cezarienne, pour leur donner le Baptesme, aquoy i'auoy souvent reüssi pour la gloire de Dieu qui fut cause que faisant un iour cette operation en presence d'un certain poète eschapé de la peste aux infirmermeries de cette ville femme d'Antoine Blanchet, maistre cordier à la ruë des Fabres, le sixième juillet 1666, laquelle estant en trauail d'enfant appellé pour la secourir, ie la trouva toute serrée a cause d'une cicatrice qui c'estoit faite en cette partie en suite

d'une cheute qu'elle auoit faite estant encore ieune fille sur le bord ou manche d'un panier qui l'auoit escorchée des deux costez de sa partie naturelle laquelle ayant esté mal pensée sans preuoyance ses deux levres se ioignirent et firent cicatrice en façon qu'il n'y resta qu'un petit trou pour pisser...

« Ou estant arriué la voyant dans cet estat et considerant que l'enfant estant hors de son lict pouuoit estre bien tost sufoquée sans consulte ny perte de temps me confiant un peu à ma longue experience en tels cas : ie mis une sonde dans ledit trou qu'elle pissoit auec laquelle ie releua le cuir et cicatrice tant que ie pûs et apres ayant mis la point d'un bistorin a costé d'icelle ie la fendis iusques a un doigt proche du fondement et aussi-tost voila sortir ladite fille a la premiere empreinte.

« Laquelle accouchée falut penser enuiron 18 a 20 iours pour guerir cette nouuelle playe en façon qu'elle ne se reprins plus, ce qui fût fait fort heureusement.

« Et ce qui est curieux en cette operation et que vous pourrez soustenir comme ie fais que cette femme a esté vrayment pucelle iusques a son accouchement pour les raisons suiuantes :

« Car si la virginité consiste en l'union de quatre caruncules ou valuules qui se joignent a l'entrée du col de la matrice qui ressemble assez bien a un œillet qui n'est pas encore tout espanouy dans lesquelles la fleur virginalle est conseruée, qui est cette closture ou porte virginale appelée pucelage, et se celebre himen rapporté par les sieurs Laurens et Pineau l'un premier Médecin du Roy, et l'autre son Chirurgien ordinaire, côme aussi par Falope et Colomb tous quatre grands anathomistes dans son temps, comme il paroit par ses œuvres qui disent tous unaniment que quand cette membrane et caruncules sont rôpuës, frayées et dechirées par le premier coup du pistolet humain adieu mon pucelage et fleur de virginité...

« Et par cette raison si le pucelage consiste suivât

l'opinion de ces quatre grands personnages et mesme de toutes l'escolle de Medecine et Chirurgie à l'union de cet himen ou caruncules ou nimphes suivant quelques autres n'ayant lesdites parties iamais esté rompuës, frayées ny d'eschirées que par la violence de l'accouchement, nous pouuons conclure et soutenir que cette femme ou fille (si vous voulez), a esté vrayment pucelle iusques à son accouchement ».

Enfin maître Henry pratiquait l'opothérapie obstétricale, car, pour faire sortir l'arrière-faix, il dit: « Faut auoir un testicule de cheual deseché dans un four et apres mis en poudre tres subtile, de laquelle en ferez prendre à la patiente le poids de 4 scrupules ou d'une dragme, avec du bouillon ou du vin. »

Si j'ai pris comme sujet de cette communication le petit opuscule de maître David, c'est parce qu'il est, pour ainsi dire, inconnu des historiens de la médecine. Cependant, dans ses 174 pages, on trouve bien des choses du plus haut intérêt.

David nous montre indubitablement que la blennorrhagie, le chancre mou et la syphilis étaient considérés comme des maladies distinctes à son époque; ses descriptions de la peste sont intéressantes à plus d'un titre, et il nous donne un tableau assez vivant de certaines coutumes médicales pendant le xvii[e] siècle, dans le beau pays du roi Soleil.



LA DUALITÉ ET L'ASYMÉTRIE FACIALES DANS L'ART.

Par le Dr BÉRILLON.

Lorsqu'ils ne visent qu'à représenter des allégories, les peintres et les sculpteurs se rapprochent toujours, dans la figuration des deux parties du corps, de la symétrie la plus parfaite.

Mais, quand il s'agit d'un portrait copié d'après nature, ils s'appliquent à reproduire les traits aussi fidèlement que possible. Si, dans le visage ou dans les membres, il existe de l'asymétrie, ils ne manqueront pas, quand ils ne sont pas inspirés par le désir de flatter leur modèle, de l'indiquer dans leur œuvre.

Le scrupule des artistes de l'antiquité à se faire les copistes rigoureusement exacts des modèles qu'ils avaient sous les yeux, a été poussée au plus haut degré.

Dechambre, dans une étude fort approfondie sur les bustes d'Alexandre le Grand et de Zenon le stoïcien, insiste sur ce fait que les artistes grecs *faisaient vrai* en même temps qu'ils *faisaient beau*. Quentilien dit du sculpteur Lysippe qu'il savait admirablement copier la réalité (1).

En effet, ces artistes ne craignaient pas de reproduire telles qu'elles étaient, malgré certaines irrégularités, les physionomies des plus grands personnages.

Dans son étude, Dechambre se préoccupe surtout de l'interprétation, au point de vue médical, des difformités qu'il a eu l'occasion d'observer sur les bustes d'Alexandre le Grand et de Zénon.

(1) A. Dechambre. — Caractères et figures d'Alexandre le Grand et de Zénon le stoïcien, éclairés par la médecine, 1852 (avec une figure).

Je ne le suivrai pas sur ce terrain, mon but étant simplement d'exposer la fréquence de l'asymétrie de la face et de la dualité de son expression, qu'avec un examen quelque peu attentif, il est possible de retrouver dans un grand nombre de portraits.

Ainsi sur le buste d'Alexandre, il est facile de constater que si le côté droit du visage donne l'impression de la virilité, la douceur du côté gauche se rattache à une expression efféminée.

Comment expliquer cette dualité si fréquente de l'expression faciale. Une des causes s'en trouve assurément dans l'hérédité des caractères transmis. Les individus affectés de tares physiques les transmettent à leurs descendants les anomalies.

Mais les asymétries, de forme, de couleur, sont surtout le résultat du métissage. On a souvent observé, chez des personnes issues du métissage de races dfférentes, qu'un des yeux, par sa couleur bleue rappelle la couleur de ceux d'un des ascendants, et que l'autre noir ou gris est hérité du second parent.

Les faits d'asymétrie crânienne ou faciale s'observent également chez les métis d'animaux domestiques. Le zootechnicien Sanson, a signalé que parmi les bœufs du Nivernais, métis des races Charolaise et Durham, il n'est pas rare de rencontrer d'un côté la corne Durham et de l'autre celle du Charolais. La différence s'étend aux frontaux et le crâne se montre aussi très asymétrique, un des frontaux étant souvent hérité du père et l'autre de la mère.

Le fait a été également constaté chez les mammifères qui présentent deux os frontaux, comme chez les chevaux; c'est ainsi que Sanson mentionne qu'un étalon anglo-normand nommé *Gouverneur*, avait un frontal de sa race maternelle, et l'autre de sa race paternelle.

Une pouliche anglo-percheronne d'une ferme de la famille de Gontaut-Biron, avait d'un côté l'os lacrymal paternel fortement déprimé, de l'autre le lacrymal bombé de sa mère.

Il en est de même chez les métis d'ovidés dont cha-

cune des cornes peut avoir les caractères d'une race différente.

Les phénomènes d'hérédité bi-latérale, déjà visibles chez les sujets issus de parents de même race, pour peu qu'ils présentent quelques différences, apparaissent avec un grossissement plus considérable chez les métis de deux races dont la distance morphologique est très grande.

« La différence des reproducteurs écrit, à ce sujet, le professeur Dechambre, de l'Ecole d'Alfort, donne toujours une physionomie heurtée, dans laquelle se retrouvent, par morceaux séparés, celle des parents. Les métis ont donc un faciès composé d'éléments distincts, parfois disparates, accolés et non fusionnés; c'est le faciès *composite*, par l'effet duquel les produits issus du mélange ethnique ne se ressemblent pas.

Vacher de Lapouge a écrit, sur les dysharmonies des métis, des lignes qui méritent d'être reproduites : « A ne considérer que la région céphalique, dit-il, on rencontre chez les métis des morceaux hétéroclites, étonnés, pour ainsi dire de se trouver ensemble, et dont le raccordement suppose des composés d'un effet peu esthétique. »

Insistant sur les asymétries qui résultent du métissage, il ajoute : « Dans notre espèce, on rencontre des individus dont le crâne est plus court d'un côté que de l'autre, de sorte que l'axe biauriculaire ne coupe pas à angle droit le grand axe. L'asymétrie de l'occiput est encore plus fréquente, mais due quelquefois à des causes accidentelles. Dans mes riches collections de crânes préhistoriques ou actuels, la proportion des pièces plus ou moins asymétriques s'élève à plus de 10 %. Le crâne du chef de Thorau, époque du cuivre, est entièrement asymétrique : le crâne propre, la face sont en discordance bilatérale.

« Une violente asymétrie de la face est exceptionnelle chez l'homme, mais un examen minutieux fait voir que les deux yeux sont généralement dans un plan qui dévie de l'horizontale, et que le centre du menton n'est pas sur le prolongement exact de la

ligne médiane du front. La bouche est souvent de travers, et quelquefois d'une manière qui frappe. Les yeux sont rarement de couleur entièrement différente, l'un noir et l'autre bleu, plus souvent ils présentent une différence moindre mais appréciable dans la proportion du pigment. Je ne parlerai pas de l'asymétrie antimérique de la coloration des phanères : chez les animaux à pelage varié, comme les chiens et les chats, elle est la règle.

« Chez l'homme où la fixité est plus grande, on rencontre quelquefois des individus dont la chevelure et la barbe sont de nuance différente à droite et à gauche.

« La dissymétrie de la cloison du nez est assez commune. Vue de face, la cloison paraît alors disposée en biseau, et ses deux parties s'accomodent avec des plans et des narines tirant d'un côté sur le type lepto, de l'autre sur le type chamœproscope, au point de donner à la physionomie un cachet tout différent, selon que l'on regarde le profil de droite ou de gauche. C'est le secret de la physionomie singulière de certaines personnes. L'asymétrie s'étend souvent aux parties osseuses du nez. L'indice nasal de beaucoup de crânes est faussé par la coexistence de deux moitiés de hauteur et de largeur différente. Les deux orbites présentent plus fréquemment encore une différence d'indice, parfois très marquée. »

Le fait que l'asymétrie faciale ou crânienne soit le résultat du métissage de deux races morphologiquement différentes n'a rien qui puisse surprendre. Ce qui serait, au contraire, étonnant, c'est que de l'union d'un brachycéphale avec un dolicocéphale, aussi bien chez l'homme que chez les animaux domestiques, puisse naître un sujet parfaitement symétrique.

Mes observations personnelles sur les enfants et les adolescents anormaux qui sont fréquement des métis m'ont permis de constater la fréquence d'asymétries crâniennes et faciales très accentuées chez ces sujets et de confirmer les assertions de Vacher de Lapouge.

Aux asymétries héréditaires, il faut en ajouter d'autres, de cause accidentelle ou pathologique. Un grand nombre d'asymétries faciales peuvent être la conséquence de traumatismes survenus dans l'enfance. L'arrachement des dents d'un seul côté peut également intervenir comme cause de déviation et d'affaissement dans cette partie du visage. Les différences dans l'acuité visuelle de chacun des yeux doivent également exercer une influence sur l'aspect de la physionomie. La dualité faciale peut également provenir de tics ou de mimiques fixés par l'habitude. Ainsi il n'est pas rare de rencontrer des personnes d'esprit malicieux dont chaque trait de moquerie, d'insinuation ou de critique, s'accompagne du clignement de l'un des orbiculaires.

Comme j'ai eu l'occasion de l'observer fréquemment, c'est presque toujours dans le clignement de l'œil gauche que réside l'expression soit d'une intention malicieuse, soit de la satisfaction d'avoir abusé de la crédulité de son prochain. Il n'est pas étonnant qu'à la longue, par la répétition fréquente de la même mimique, une modification unilatérale du visage en soit le résultat. Rien n'est plus commun que le sourire limité à un seul coin des lèvres, comme si la moitié du cerveau participait à la satisfaction ressentie.

Il suffit de se rappeler la prédominance d'un des côtés du corps dans les travaux manuels, dans les exercices sportifs et dans les actes habituels pour admettre que la symétrie originelle de l'homme ne saurait demeurer longtemps parfaite.

En effet, à chacun des hémisphères du cerveau correspondent des aptitudes différentes consacrées par une longue adaptation. Ces aptitudes ne pourront faire autrement que de se traduire par des particularités extérieures. On peut admettre qu'elles ne se localisent pas exclusivement dans les gestes, dans les attitudes des membres, mais qu'elles aient également leur répercussion sur les parties bi-latérales du visage.

En résumé, un examen attentif des physionomies (bustes et portraits) reproduites par les grands sculpteurs et les grands peintres, permet d'y découvrir souvent une dualité nettement caractérisée de l'expression faciale.

L'expression de chacun des deux côtés du visage présente un contraste assez marqué dans les sentiments. Tandis qu'un des deux côtés exprime la sévérité, la fermeté ou l'hostilité ; l'autre, au contraire, donne l'impression de la douceur, de la bonhommie ou de la bienveillance.

D'une façon générale, dans les portraits des Français l'expression de la bienveillance se trouve marquée du côte droit, tandis que dans les portraits des Anglo-Saxons elle est surtout exprimée du côté gauche. C'est un fait dont j'ai pu vérifier la fréquence.

Le Dr Félix Regnault a mentionné l'existence de la diplomimie dans un certain nombre de chefs-d'œuvre, en particulier dans un Christ du musée d'Avignon dont les deux côtés du visage expriment des sentiments différents.

Cette dualité d'expression ressort très nettement dans la plupart des portraits de Léonard de Vinci ; c'est à ce dédoublement qu'il faut rattacher, en particulier, le caractère énigmatique qui se dégage du portrait de la Joconde.

Dans un grand nombre des portraits si expressifs de Quentin de Latour la dualité de la physionomie est extrêmement frappante. On peut le constater dans divers documents (masques, portraits, photographies instantanées) que je présente à la Société.

Les expériences que j'avais poursuivies en 1884, dans le service de Dumontpallier sur l'Indépendance fonctionnelle des hémisphères cérébraux, m'avaient permis de réaliser expérimentalement chez des sujets hystériques plongés dans l'état d'hypnotisme ce dédoublement de la physionomie, j'en ai fait l'objet d'un chapitre de mon étude sur la ***Dualité cérébrale*** (1).

(1) Bérillon. — La dualité cérébrale et l'indépendance fonctionnelle des hémisphères cérébraux. 1884.

Les photographies de ces dédoublements du visage sont extrêmement démonstratives.

La découverte de la photographie instantanée en permettant de saisir sur le vif, sans pose, les expressions réelles de la physionomie, est venue depuis lors confirmer ma démonstration de la dualité faciale.

Elles permettent de constater que les deux côtés du visage peuvent, simultanément chez un grand nombre de personnes, exprimer des sentiments différents et apporte ainsi une nouvelle preuve de l'indépendance fonctionnelle des hémisphères cérébraux.

Parmi les causes de la dualité faciale se trouvent :

1° Les déformations accidentelles ou pathologiques ;

2° Les asymétries résultant du métissage de générateurs de races ou de caractères différents ;

3° L'inégalité fonctionnelle des hémisphères cérébraux dont l'un est le siège d'une plus grande activité habituelle que l'autre ;

4° Les différences d'aptitudes et d'utilisation des deux côtés du corps qui se traduit par des différences dans les caraétères morphologiques ;

5° Les mimiques et les jeux de physionomie dans lesquels un des côtés du visage, intervient isolément par l'effet d'un mouvement volontaire ou automatique ;

6° La différenciation des fonctions, des aptitudes et de la sensibilité de chacun des hémisphères cérébraux.

De toutes ces causes, résulte une dualité faciale dont les réactions mentales sont en rapport avec les différences physiologiques ou anatomiques. A la dualité morphologique correspond à une dualité psychologique.

La constatation de la dualité d'expression faciale dans les portraits peut donner l'explication des alternatives de bons et mauvais sentiments qui ont caractérisé la mentalité d'un grand nombre de personnages historiques.

L'INSOMNIE DE RONSARD.

Par le Dr Jean HEITZ.

Bien qu'un diagnostic raisonné soit impossible, au moins fondé sur les seuls renseignements que nous possédons, il est certain que la santé du Poète Vendômois a cessé d'être satisfaisante à un âge peu avancé. C'est un fait connu qu'une surdité prononcée l'accabla à la suite d'une « âpre maladie », dont nous ignorons la nature, et qui l'atteignit à son retour d'un voyage diplomatique en Alsace : il avait à peine vingt ans. Cette dureté d'oreilles fut une des causes qui l'amenèrent à renoncer à la Cour, et à se consacrer à l'étude d'abord, puis à la vie campagnarde dans ses propriétés de la Loire.

Bientôt il allait s'écrier, en voyant ses premiers cheveux blancs :

> Le fantôme est venu de la trentième année

Il souffre d'accès fébriles qui devaient se renouveler longtemps, alternant avec des attaques de goutte ; il se plaint d'avoir :

> ... le corps plus dur
> Et les genoux, que n'est le mur
> Qui froidement vous environne.

Mais l'insomnie fut son plus cruel supplice. Les fragments qu'on va lire, et qui datent de deux époques différentes de sa vie, sont une plainte contre Morphée, dont l'accent de profonde véracité émeut.

Le premier fait partie d'une élégie à Genèvre, probablement composée en 1551, date où le poète, alors

âgé de vingt-sept ans, rencontra à Fontainebleau une belle dame de la suite de Charles IX, fort accessible dit la chronique, et pour laquelle il soupira une ou deux années. Il l'a fuie dans les bois et les vallées ; et c'est l'amour contrarié qu'il accuse de la misère de ses nuits.

Une impression de grande intimité se dégage de ce tableau, où l'on voit les valets insister pour que leur Maître cesse de lire, ou de se promener dans la chambre mal éclairée, le déshabillent presque malgré lui, le couchent. Mais les heures passent : amour (ou toute autre cause) tient ses yeux ouverts ; le soleil se lève, et Ronsard s'évade vers les prairies encore solitaires.

Fragments d'une élégie pour Genèvre

« ... Je ne vois rien ici que douleur ne m'amène :
Le jour m'est ennuyeux, la nuit me tient en peine
Et comme un ennemi très dangereux je fui
Le lit, qui toute nuit redouble mon ennui.
Quand le Soleil descend dans les ondes salées,
Je me dérobe ès bois, ou me perds ès vallées,
Je me cache en un antre, et fuyant un chacun
De peur qu'à mes pensers il se montre importun,
Je parle seul à moi, seul j'entretiens mon âme,
Discourant cent propos d'amour et de ma Dame...
Quand je suis en ma chambre, encore pour cela
Je ne suis à repos ; Amour deçà delà
M'égratigne le cœur, et ma plaie cruelle,
Lorsque je vois mon lit, s'aigrit et renouvelle.
Pour ne me coucher point je cherche à deviser,
Je lis en quelque livre ou feins de composer,
Ou seul je me promène et repromène encore,
Trompant d'un souvenir l'ennui qui me dévore.
A la fin, mes valets qui portent sur les yeux
Et dans le nez ronflant le dormir ocieux,
Entresillés du somme, ainsi me viennent dire :
« Monsieur, il est bien tard, un chacun se retire,
Jà minuit est sonné, qu'avez-vous à gémir ?

« La chandelle est saillie, il est temps de dormir ! »
Alors importuné de leur sotte prière
Je laisse tout mon corps pencher en une chaire,
Nonchalant de moi-même, et mes bras vainement
Et mon chef paresseux pendant sans mouvement,
Je suis sans mouvement paresseux et tout lâche.
L'un m'ôte la ceinture, et l'autre me détache,
L'un me tire la chausse et l'autre le pourpoint ;
Ils me portent au lit, et je ne le sens point !
Puis quand je suis couché, Amour qui me travaille
Armé de mes pensers me donne la bataille ;
Le lit m'est un enfer, et pense que dedans
On ait semé du verre ou des chardons mordants ;
Maintenant d'un côté, maintenant je me tourne
Dessus l'autre en pleurant, et point je ne séjourne.
Amour impatient qui cause mes regrets
Toute nuit sur mon cœur aiguise tous ses traits,
M'aiguillonne, me point, me pique et me tourmente,
Et ta jeune beauté toujours me représente.
Mais sitôt que le coq planté dessus un pau
A trois fois salué le beau Soleil nouveau,
Je m'habille, et m'en vais où le désir me mène
Par les prés non frayés de nulle trace humaine... »

La scène est curieuse, touchante ; mais elle n'est pas encore tragique.

C'est au contraire un sentiment de profonde compassion qui étreint à la gorge le lecteur, pour peu qu'il ait jamais souffert du même mal, lorsqu'avant de fermer le livre il laisse ses yeux tomber sur les vers que traça le poète, à la veille de sa mort.

Ces strophes parurent pour la première fois dans l'édition de 1586, un an après la mort de Ronsard. Sans doute le poète les a écrites pendant les tempêtes de décembre 1585, qui le retinrent prisonnier dans son prieuré de Saint-Cosme-lez-Tours. Il y fut trois jours et trois nuits sans se déshabiller, pour éviter la souffrance que lui causait le moindre mouvement ; et c'est là qu'il expira le 25 décembre de la même année, dans sa soixante-et-unième année.

Les Derniers Vers.

« Je n'ai plus que les os, un squelette je semble,
Décharné, dénervé, démusclé, dépulpé,
Que le trait de la mort sans pardon a frappé,
Je n'ose voir mes bras que de peur je ne tremble.
Apollon et son fils, deux grands maîtres ensemble,
Ne me sauraient guérir, leur métier m'a trompé ;
Adieu, plaisant Soleil, mon œil est étoupé,
Mon corps s'en va descendre où tout se désassemble.

Quel ami me voyant en ce point dépouillé
Ne remporte au logis un œil triste et mouillé,
Me consolant au lit et me baisant la face,
En essuyant mes yeux par la mort endormis ?
Adieu, chers compagnons, adieu, mes chers amis,
Je m'en vais le premier vous préparer la place.

Méchantes nuits d'hiver, nuits filles de Cocyte
Que la Terre engendra, d'Encelade les sœurs,
Serpentes d'Alecton, et fureur des fureurs,
N'approchez de mon lit, ou bien tournez plus vite.
Que fait tant le Soleil au giron d'Amphitrite ?
Lève-toi, je languis accablé de douleurs ;
Mais ne pouvoir dormir, c'est bien de mes malheurs
Le plus grand, qui ma vie et chagrine et dépite.
Seize heures pour le moins je meurs les yeux ouverts,
Me tournant, me virant de droit et de travers,
Sur l'un sur l'autre flanc je tempête, je crie.
Inquiet je ne puis en un lieu me tenir,
J'appelle en vain le jour, et la mort je supplie,
Mais elle fait la sourde et ne veut pas venir.

Quoi ! mon âme, dors-tu engourdie en ta masse ?
La trompette a sonné, serre bagage, et va
Le chemin déserté que Jésus-Christ trouva,
Quand tout mouillé de sang racheta notre race...

Il faut laisser maisons et vergers et jardins,
Vaisselles et vaisseaux que l'artisan burine.
Et chanter son obsèque en la façon du cygne
Qui chante son trépas sur les bords Méandrins... »

Quelle a pu être la cause profonde de cette insomnie tenace, qui le tourmentait déjà quand il n'avait pas trente ans, et qui assombrit tout son âge mûr ? La persistance du symptôme, le caractère angoissant qu'il paraît avoir revêtu, l'agitation qui s'y associe dans les derniers temps, rappellent de bien près les insomnies que nous observons chez les artério-scléreux, et surtout chez les urémiques. Peut-être la lésion auriculaire, quelque précoce qu'elle fut, était-elle d'une origine similaire ? En l'absence de certains détails indispensables, on ne peut émettre que des suppositions plus ou moins approchées de la vérité.

Mais le médecin que son devoir appelle, chaque jour, à userson arsenal de drogues pour soulager au moins temporairement le malheureux insomnique qui l'implore, le médecin n'hésitera pas à reconnaître dans les vers de Ronsard la plus émouvante plainte qui ait jamais été écrite.

Ronsard cherchant le sommeil sans l'atteindre, implorant la mort, puis s'y résignant dans sa conviction chrétienne, impose au médecin, plus qu'à tout autre lecteur, à la fois commisération et respect.

LES PETITS PROPHÈTES DE L'ECOLE BRETONNIENNE

ESPRIT GENDRON

LES MÉDECINS DE CAMPAGNE ET LE DOGME DE LA SPÉCIFICITÉ MORBIDE

Par le Dr Paul DELAUNAY, du Mans.

A l'occasion d'un centenaire fameux, les harangues académiques évoquent, en ce moment, l'immortelle figure de Pasteur. De tous les points de l'horizon scientifique, les feux de la gloire convergent sur la statue du savant et le font paraître très grand, ce qui est vrai, très isolé, ce qui n'est pas. La route qu'il a ouverte est large, et neuve; mais elle a effacé les petits sentiers que d'autres, avec moins de bonheur et d'éclat, avaient frayés avant lui. L'œuvre pastorienne, dit fort justement P. Mauriac, « n'est pas... le fruit inattendu et phénoménal d'une imagination de génie... Elle était contenue en puissance dans les raisonnements du XVIIIe siècle, et c'est Bretonneau, puis Trousseau..., qui, dans le domaine clinique, ouvrent la voie aux doctrines microbiennes en établissant la notion de la spécificité dans les maladies » (1). A défaut de discours officiels, la publication récente des œuvres inédites de Bretonneau vient de rendre au vieux Maître tourangeau une tardive jus-

(1) P. MAURIAC. — *A propos du stupide* XIXe *siècle; M. Léon Daudet et les médecins du* XIXe *siècle*. Revue hebdomadaire, 31e année, n° 35, 27 septembre 1922, p. 20-36.

tice. Nous voudrions, à notre tour, la réclamer pour un de ses collaborateurs : Esprit Gendron.

S'il vous arrive quelque jour de pénétrer dans le pavillon de médecine infantile de l'hôpital du Mans, vous y pourrez lire, au fronton des salles, trois noms : Bretonneau, Trousseau, Esprit Gendron. Association toute naturelle, mais dont il convient ici de souligner l'origine et de marquer la portée.

Le nom de Gendron est peu connu : cité brièvement par Trousseau (1), oublié par Coquerelle (2), et par Triaire, enfin, réhabilité par Poix (3), celui qui fut l'un des porte-parole de Bretonneau méritait mieux que le silence des biographes.

Les Gendron étaient de vieille souche médicale, entée sur le sol de la Touraine et de l'Orléanais. Un abbé Gendron, jadis, avait soigné — sans succès — la reine Anne d'Autriche, qui se mourait d'un cancer du sein ; deux de ses neveux, Claude Deshais-Gendron, l'oculiste, ami de Montesquieu, et célébré par Voltaire ; puis, Louis Florent, professeur aux Ecoles de Saint-Côme, membre de l'Académie de chirurgie, brillèrent dans la capitale. Quant au père de notre héros, fils d'un notaire de Bueil, en Touraine, il exerça la médecine avec éclat d'abord à la Chartre-sur-le-Loir, ensuite à Vendôme, où il mourut en 1814 du typhus contracté au chevet des prisonniers espagnols. Pierre-André Gendron eut trois filles et six fils ; trois d'entre eux entrèrent dans la carrière médicale et furent, en même temps, correspondants de l'Académie de Médecine : Arsène se fixa à Vendôme, Esprit à Château-du-Loir, Edouard à Château-Renault.

Né à La Chartre, le 15 prairial an II (3 juin 1794), Esprit Gendron se mit sur les bancs de l'Ecole de

(1) Trousseau. — *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, 2e éd., Paris, Baillière, 1865, 3 vol. in-8°, t. I, ch. XIV, p. 252.

(2) J. Coquerelle. - *Bretonneau* (1778-1862). *La doctrine spécifique, ses origines et son évolution* (Thèse de Paris), Dijon, imp. Darantière, 1892, 108 p., in-4°.

(3) G. Poix. — *Le Dr E. Gendron de Château-du-Loir*, Arch. médicales d'Angers, 2e année, n° 12, 20 décembre 1898, p. 531-535.

Paris, y fut élève de l'Ecole pratique, et conquit le titre d'interne des hôpitaux, le 7 décembre 1814 ; il était le troisième de la promotion où il comptait comme rivaux Murat, Legouais, Martin-Solon et Bogros. Après avoir connu l'honneur — envié et redouté — de servir sous Dupuytren, il soutint sa thèse inaugurale le 7 février 1818 et s'établit à Château-du-Loir. Il y vécut la vie épuisante du médecin de campagne à qui, trop souvent, les incessantes exigences de la clientèle ravissent tout repos, disputent les heures trop brèves des joies familiales, et marchandent le loisir même et les satisfactions du travail : j'entends la recherche scientifique. Gendron, pourtant, mena tout de front, prolongeant son labeur aux dépens de ses nuits, publiant des mémoires qui lui valurent d'être inscrit, en 1825, et grâce à l'appui d'Orfila, au nombre des correspondants de l'Académie de Médecine. Sa renommée fut telle, en la région, que Bretonneau lui fit proposer une place de professeur à l'Ecole de Tours. Gendron refusa : praticien de campagne il était, praticien il resta : et la médecine clinique n'y perdit rien.

On sait combien ardente était alors, dans le corps médical, la lutte des partis. Et ces partis étaient nombreux. Vous avez lu, dans Taine, le passage relatif à ces idéologues du xviiie siècle qui, férus d'abstractions, échafaudaient laborieusement la théorie de l'entendement, et celle de l'homme et du citoyen, et du gouvernement. La médecine eut aussi ses idéologues. Avec Pinel, les nosographes philosophes du début du xixe siècle élaboraient, à la lumière de l'analyse, et par un groupement laborieux des symptômes, tout un système d'entités fébriles, subdivisées en classes, ordres, genres, espèces, rassemblées en un tout harmonieux et ordonné, autant qu'artificiel, comme les productions de la nature dans le système de Linnée ; en somme, un ensemble majestueux, dressé par plans étagés comme un décor d'opéra classique, et derrière lequel il n'y avait rien... rien que l'inextricable chaos, tout entier à débrouiller, des

coulisses. Lisez, après la *Nosographie* de Pinel, le *Traité des Fièvres* d'A.-F. Chomel (1), et vous apprécierez la profondeur de l'abîme qui sépare les médecins de la veille, et ceux du lendemain.

Ceux-ci, tumultueux sectateurs de Broussais, — les romantiques, si j'ose dire, de la médecine — portent le trouble sur la scène, et dans la salle ; et dénonçant véhémentement les méfaits de l'ontologie, n'admettent plus qu'un dogme : la doctrine physiologique ; une seule pathogénie à tout faire : l'irritation ; une seule maladie : la gastro-entérite ; une thérapeutique : l'eau de gomme et la saignée.

Enfin, pris entre les deux camps, et par tous deux houspillés, ceux que Broussais, dédaigneusement, appelle les *prosecteurs*. « Qu'est l'observation si l'on ignore là où siège le mal ? » a dit Bichat (2). A quoi personne ne riposte : « Qu'est-ce qu'une maladie dont-on ne connaît que le siège ? » Et les maladies « sont dénommées d'après une lésion organique, et tous les symptômes sont groupés autour de cette lésion comme en étant les effets et les indices positifs » (3). Ainsi voit-on s'agiter autour des tables d'autopsie des morticoles exclusifs, qui, comme Prost et Bayle, oublient, devant les altérations du cadavre, la maladie du vivant ; d'autres, plus éclectiques, plus cliniciens, Laënnec d'abord, plus tard Andral et Cruveilhier, mais, portés encore à transformer les signes limités que leur stéthoscope découvre, les lésions circonscrites que leur scalpel dissèque, en entités anatomo-pathologiques locales, qu'ils regardent « comme indépendantes des modifications physiologiques de nos organes ». Telles sont les tendances de cette Ecole anatomo-clinique dont Chauffard jadis, a retracé magistralement et l'œuvre et les défauts (4).

(1) A.-F. Chomel. — *Des fièvres et des maladies pestilentielles*, Paris, Crochard, 1821, 538 p. in-8°.

(2) Bichat. — *Anat. générale.*

(3) Broussais. — *Examen des doctrines médicales*, Paris, Méquignon-Marvis, 1821, 2 vol. in-8°, t. II, p. 704-705.

(4) Chauffard. — *Andral; La médecine française de* 1820 *à* 1830, Paris, J. B. Baillière, 1877, 76 p., in-8°.

Duquel de ces trois groupes procède l'Ecole bretonnienne ? De tous, et d'aucun. A la notion, maintenue par les néo-hippocratistes, des fièvres, maladies essentielles, générales, dont Pinel répartissait arbitrairement le siège entre les grands systèmes organiques, appareil vasculaire, membranes muqueuses, systèmes musculaire, nerveux ou glandulaire, elle apporte le correctif d'une localisation anatomopathologique plus exacte. A la pléïade des organicistes, trop préoccupés de la lésion *en soi*, elle rappelle la notion d'une étiologie plus générale, d'une réaction organique dont l'altération viscérale n'est que la conséquence. Elle se rapproche, à ce point de vue, des Broussaisiens, en leur opposant par contre, le dogme de la spécificité des irritations locales.

Il y a plus : à l'observation anatomo-clinique, l'Ecole Tourangelle ajoute un champ d'exploration nouveau : celui de *l'observation sociale*. Et ce ne fut pas toujours sans contredire la capitale. Mais comment, du haut des chaires magistrales, ou du fond des bibliothèques, ou dans la fourmilière parisienne, démêler l'enchaînement local et social des phénomènes morbides collectifs ? Il fallait être médecin de petite ville ou de campagne, familier avec les gens, les choses et les lieux, pour discerner le fait, si évident aujourd'hui, alors si confus, de la transmission morbide ; le pouvoir suivre d'homme à homme, de famille en famille, de métairie en métairie, de hameau en hameau ; dépister, en un mot, la contagion. Et qui dit contage dit agent spécifique.

Dubreuil-Chambardel nous a dit les luttes qu'eut à soutenir Bretonneau pour énoncer, et faire prévaloir contre les sectateurs de Broussais et les éclectiques hésitants ou divisés le dogme de la spécificité morbide. Par lui-même, il publiait peu. Il fallait que ses disciples parisiens, Velpeau, Guersent, Trousseau, se fissent et parfois malgré lui, ses porte-parole. Parmi ses confrères ruraux, Bretonneau comptait aussi de fidèles et tenaces alliés : Gendron fut de ceux-là

Il ne vînt à Bretonneau qu'assez tard. En 1820, lors de l'épidémie typhoïde de Coëmont, il est encore infectionniste : il incrimine l'insalubrité des lieux, la pollution des eaux, la pénurie alimentaire, la mal propreté des habitants, toutes les causes génératrices, courammentinvoquées, du miasme, de l'auto-infection. Mais ces causes sont permanentes ; et l'épidémie n'est que passagère. Il y a donc un autre facteur, qui s'y surajoute, et qui nous échappe, et qu'il faut découvrir : et voilà que peu à peu, au cours des épidémies qui, de 1825 à 1829 sévissent aux environs de Château-du-Loir, à Dissay-sous-Courcillon, à Coëmont, à Vilbourg, à la Drouauderie, la conviction de Gendron se modifie ; la vérité lui apparaît, lumineuse et désormais incontestable : il n'y a pas infection, mais contagion. La contagion n'est pas l'effet, mais la cause de l'infection. Et voilà pour l'étiologie. — Et Gendron résume son opinion dans cette formule lapidaire à laquelle nous avons peut-être à ajouter, mais bien peu à retrancher même aujourd'hui : « La dothiénentérie se transmet en raison successivement décroissante des rapports directs, immédiats et médiats, et des rapports indirects médiats et immédiats. — Les épidémies de fièvre typhoïde ont souvent pour origine l'importation de la maladie, et lorsque l'importation n'est pas constatée, l'ordre si constant de propagation des premiers malades à leurs gardes établit la vérité de ce principe : l'épidémie est l'effet et non la cause de la contagion. — La contagion agit en raison de la fréquence des communications et du nombre des malades, indépendamment de l'insalubrité des lieux, de la misère des habitants, du voisinage des habitations. »

Tout ce cortège confus des fièvres muqueuses, adynamiques putrides, ataxiques, de Pinel ; la gastro-entérite ou gastro-céphalite des Broussaisiens, la fièvre entéro-mésentérique de Petit et Serres ; il le réduit, en fait, à une seule affection spécifique : « un genre particulier d'inflammation différent des autres inflammations du tube digestif ». Et voilà pour la nosologie.

— C'est une « pyrexie exanthématique du canal intestinal ». Mais l'exanthème de la muqueuse digestive n'est pas la « cause des symptômes typhoïdes qui l'accompagnent ». Le « trouble général de l'organisme et l'éruption intestinale sont sans doute l'un et l'autre les effets... d'un empoisonnement par un principe inconnu » (1). C'est donc une affection générale de l'économie, d'où le nom de *dothinentérie* que Gendron adopte, et non point celui de dothiénentérite, qui, d'après la terminologie à la mode semble restreindre la maladie aux désordres locaux de la phlegmasie intestinale. Si elle est contagieuse, elle est aussi généralement immunisante : donc, isoler les patients, n'admettre auprès d'eux que des personnes âgées ou antérieurement atteintes, désinfecter l'entourage par des lotions et fumigations chlorurées, lessiver et laver les effets et la literie des malades, voilà ce que réclame une saine prophylaxie.

Tout persuadé qu'il soit d'être dans le vrai, Gendron, en observateur consciencieux, hésite et s'ouvre à quelques-uns de ses confrères; Renou, chirurgien de l'Ecole militaire de La Flèche, ne se défend point de partager son sentiment « sur la nature contagieuse des gastrocéphalites » qu'il a observées à l'Ecole royale en 1826. Le 14 avril 1829, Gendron, rassuré, envoie son mémoire à l'Académie de médecine. Le Jumeau de Kergaradec, chargé du rapport, en donne lecture le 28 avril (2). Mais c'est pour formuler les plus expresses réserves — courtoisement édulcorées par les encouragements traditionnels — sur l'assimilation faite par l'auteur des fièvres muqueuses et adynamiques putrides à la dothiénentérie; en quoi le préopinant avait partiellement raison. Gendron a beau prétendre, avec Chomel, Louis et Bretonneau, que la fièvre adynamique putride des anciens auteurs ou

(1) *Rech. sur les épid.*, p. 5.

(2) E. Gendron. — *Dothinentéries observées aux environs de Château-du-Loir.* — A la suite : Rapport de J. A. de Kergaradec — (Paris) s. d. (1829). mpr. Mignerel, 63 p. in-8°. — Extr. des Arch. gén. de médecine, t. XX, 1829, p. 185-211 et 361-385.

fièvre pétéchiale ou typhus, et la dothiénentérie ne sont qu'une même entité morbide, nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien. Mais Kergaradec répugne aussi aux théories contagionnistes de l'auteur; en quoi il a tort, et non pas seul : tout le clan officiel partage cette opinion ou se réserve. Louis qui vient de publier ses *Recherches sur la... gastro-entérite* ne parle pas de la contagion; Serres et Petit en doutent; Andral la nie et déclare n'avoir jamais reconnu dans la capitale, à cette maladie, « soit dans les hôpitaux, soit hors des hôpitaux... le moindre caractère contagieux ».

Bretonneau, qui s'est laissé devancer par Louis, et garde en portefeuille son *mémoire*, désormais périmé, *sur la dothinentérie* (1), arrive alors à la rescousse. Le 7 juillet il apporte à l'Académie, une communication *sur la contagion de la dothinentérie*, que de son côté, Arsène Gendron, de Vendôme, le frère d'Esprit, vient d'affirmer contre Gasc, au cours de l'épidémie qui a décimé la garnison de Vendôme pendant l'hiver de 1828-29. Mais les maîtres parisiens, Rochoux, Castel, Itard, font à Bretonneau le même accueil qu'à son confrère de Château-du-Loir.

E. Gendron, pourtant, d'accord avec Bretonneau, s'obstine : après son mémoire de 1829, il donne au *Journal des connaissances médico-chirurgicales* en 1834 et 35, ses *Recherches sur les épidémies des petites localités*, série d'articles où la précision des faits, des noms, des dates, la minutie des enquêtes familiales et topographiques confirment et complètent, de la façon la plus lumineuse, ses précédentes conclusions (2). Plus tard, un de ses confrères Sarthois, le

(1) Ce mémoire, d'un intérêt désormais historique, vient seulement d'être exhumé et publié par Dubreuil-Chambardel à l'occasion du Centenaire de Bretonneau : *Traités de la dothinentérie et de la spécificité de P. F. Bretonneau*, Paris, Vigot, 1922, XII-356 p., in-8°.

(2) E. Gendron. — *Recherches sur les épidémies des petites localités.* Dothiénentérie. Maladies épidémiques : Dysenterie. Choléra morbus. Variole. Rougeole et scarlatine. Croup ou angine membraneuse. Journal des Conn. médico-chirurgicales, 1834, mars, avril, juin, septembre, et 1835, janvier. — Et Paris, Impr. E. J. Bailly, 1834, 60 p., in-4°, fig. — Cf. P. Delaunay, Le traitement de la diphtérie dans le Maine et la

Dr Gousson, de Loué, appelé à traiter les fièvres typhoïdes survenues en 1839 à Epineu-le-Chevreuil, en 1841-42 à Loué, Joué et Saint-Denis-d'Orques, viendra corroborer, dans la même Revue, les observations de Gendron. Mais l'empreinte scolastique est tenace. Comme au temps de la Société royale de médecine, les esprits demeurent imbus de la vieille théorie des constitutions atmosphériques épidémiques. Non qu'ils eussent complètement tort, à en juger par les récentes recherches de M. Trillat. Mais ils faisaient trop fi de ces porteurs de germes que nous avons appris à connaître, et que Gendron soupçonnait à bon droit. Si un médecin Manceau, A.-F. Mordret, mentionne courtoisement l'opinion de Gendron et de Gousson, c'est pour leur opposer, en fin de compte, la puissance de ces miasmes qu'un autre Sarthois, membre de l'Académie de médecine, E. H. Desportes, pourchassera toute sa vie en iatrochimiste obstiné, sans jamais parvenir à les capter, à fins d'analyse, dans ses éprouvettes et ses cornues. Il y a d'abord endémie, puis épidémie, et finalement contagion lorsque les émanations morbifiques multipliées et renforcées, ont vicié l'atmosphère. Ce n'est pas la contagion qui engendre l'épidémie ; c'est l'épidémie qui fait la contagion, « jusqu'à ce que les circonstances atmosphériques soient de nouveau modifiées de manière à anéantir ou éliminer ces génies mortifères qui peut-être s'usent au milieu de leurs désordres » (1).

Dédaigneux de ces objections, Gendron passa outre et aborda le problème de la diphtérie. Déjà, les 26 juin

dynastie médicale des Gendron, in *Etudes sur l'Hygiène, l'assistance et les secours publics dans le Maine*, 1re série, Le Mans, Monnoyer, de Saint-Denis, 1920, IV-203 p., in-8°.

(1) A. F. Mordret. — *Souvenirs médico-philosophiques d'un médecin de province suivis d'observations*, Paris, J. B. Baillière, 1845, in-8°. — Ch. X. La fièvre typhoïde est-elle contagieuse ? p. 115. — Cf. P. Delaunay, *Le dernier des iatro-chimistes, E. H. Desportes*. Bull. Soc. franç. d'Hist. de la médecine, t. XV, nos 10-12, novembre décembre 1921, p. 337-368. — P. Delaunay, *Pasteur et l'évolution des théories médicales*, Fédération médicale belge, Congrès d'Anvers, septembre 1922, s. l. n. d. (1922), 14 p. in-8°.

et 6 août 1821, deux communications de Bretonneau à l'Académie de médecine sur la nature et la spécificité de la phlegmasie diphtérique n'y avaient trouvé, malgré l'appui de Duméril, qu'un accueil courtoisement défavorable (1). Les co-rapporteurs, Bertin et Double, s'en tenaient toujours à l'opinion classique, celle de Royer-Collard, de Guersent, de Bricheteau, déclarant la diphtérie non contagieuse, mais seulement épidémique (2). En 1827, Gendron reprit et appuya l'opinion de Bretonneau ; et il rédigea en 1835, à l'adresse d'un siècle aveugle, des lignes véritablement prophétiques où il affirmait la spécificité de cette affection (3); sa répercussion *générale* sur l'organisme, l'existence d'un agent morbide contagieux, ordinairement propagé par les intermédiaires (4); la nécessité de l'isolement, même après guérison apparente, et la possibilité d'une immunité acquise (5), en somme

(1) Dubreuil-Chambardel. — *A propos de Bretonneau*, Gazette médicale du Centre, 27e année, n° 3, 15 mars 1922, p. 97-100.

(2) « S'il est démontré que le croup soit quelquefois épidémique, il ne l'est pas à beaucoup près qu'il soit contagieux. » (Royer-Collard, Art. *Croup*, *Dict. des Sc. médicales*, t. VII, Paris, Panckoucke, 1813, in-8°, p. 438). — La diphtérie « ne paraît point contagieuse, mais seulement épidémique. » (Guersent, art. *Angine gangreneuse* in *Dict. de médecine* d'Adelon, Béclard, Biett, etc., t. II, Paris, Béchet jeune, 1821, in-8°, p. 388.) — « Le croup n'est... pas contagieux ». (Bricheteau, *Précis analytique du croup*, Paris, Béchet, 1826, in-8°, p. 277.)

(3) « Les causes du croup, comme celles de toutes les maladies contagieuses, sont inconnues. Dans les unes et les autres, il existe quelque chose en dehors de ce que nous voyons. Le croup n'est pas seulement une angine avec formation de fausses membranes. L'angine et la pseudo-membrane sont les effets d'un agent inappréciable et sont eux-mêmes précédés de désordres plus généraux... Des malades succombent non par asphixie, mais à une espèce d'empoisonnement et de trouble général de l'organisme. » (Gendron, *Maladies épidémiques. Croup ou angine membraneuse*. Journal des Conn. médico-chirurgicales, n° 5, janv. 1835, p. 140).

(4) « Lorsque le mal franchit de telles distances, croira-t-on que c'est par hasard qu'il épargne les étrangers et s'adresse à des parents ? N'est-il pas plus logique, lorsqu'on voit un conducteur intermédiaire, de l'admettre comme cause de la propagation ? » (Gendron, *loc. cit.*, p. 140).

(5) « L'isolement des malades permettrait de donner de l'air aux appartements, qu'ils occupaient... Les convalescents seraient tenus éloignés pendant un certain temps... Le médecin trouverait sur la liste des anciens malades des individus aptes à soigner impunément les nouveaux. » (*Loc. cit.*, p. 141.)

toutes les notions dont l'Ecole pastorienne et les recherches biologiques modernes devaient apporter, plus tard, la lumineuse démonstration.

Sans doute n'est-il pas, dans notre région, le seul défenseur des idées contagionnistes. Pieau, de Laval, dans sa thèse soutenue en 1835 a le courage, louable chez un candidat, de déclarer ce point de vue « incontestable (1) ». Dans un rapport sur l'épidémie diphtérique de 1828 à l'Ecole militaire de La Flèche, le Dr Victor Lespine dénonce, lui aussi, la « faculté éminemment contagieuse de cette affection » et considère comme facteur du contage « le liquide qui découle des surfaces affectées ». Ce liquide, disait-il, « mêlé à la matière de l'expuition desséchée, réduite en poussière et déposée par l'air sur les surfaces qui peuvent éprouver son action donne probablement naissance aux diverses formes sous lesquelles se présente la maladie » (2).

Les assertions de Lespine, portées devant la Société Royale des Arts du Mans, dont il était membre correspondant, et soumises à l'examen d'une commission composée des Drs Janin, Ambroise Mordret et Vallée, n'y recueillirent que la réprobation de ce dernier : « Sur quels faits d'observation, s'écriait le rapporteur, repose cette infection qui résulterait du contact du mucus de l'expuition, et bien plus, de l'aspiration de la poussière résultant de la dessiccation de cette matière visqueuse ? Dans un siècle positif comme le nôtre, dans cette impulsion générale de tous les savants vers les recherches expérimentales et l'étude des faits, on ne peut énoncer que comme des hypothèses sans conséquence des théories aussi faiblement appuyées » (3).

(1) F.-A. Pieau. — *De l'angine couenneuse ou diphtérite*, Thèse de Paris, 15 avril 1835, Paris, Didot jeune, 1835, 35 p. in-4°, p. 8.

(2) Lespine. — *Précis historique de l'épidémie d'angine maligne, plastique, gangréneuse (diphtérite) qui a régné à l'Ecole Royale militaire préparatoire de La Flèche* (Avril 1829). Arch. de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts de la Sarthe, XVII B41, 7 ff. non paginés, et Arch. gén. de médecine t. XXIII, août 1830, p. 519-528).

(3) Pl. Vallée. — *Rapport sur le mémoire adressé à la Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans par le Dr Lespine*, Procès-

Nous sommes au Mans. Mais, à entendre Platon Vallée, ne se croirait-on pas au pied de la tribune de l'Académie de médecine ?

Le pis est que Gendron, dans sa propre famille, trouvait plutôt des contradicteurs que des alliés. Son frère Edouard, de Château-Renauld, adepte de Broussais, et grand partisan de la méthode antiphlogistique, s'était, lors de l'épidémie diphtérique qui sévit à La Ferrière en 1826, heurté à Bretonneau, envoyé sur les lieux comme médecin des épidémies. Le vieux Bretonneau dédaignait parfois, dans ses appréciations, les formes diplomatiques, et dit crûment son fait au jeune confrère. Une violente polémique s'ensuivit entre les deux hommes, et par répercussion troubla même, un moment, le calme de la Société de médecine de Tours (1).

Quoi qu'il en soit, Esprit Gendron, longtemps

verbaux de la Société Royale des Arts de la ville du Mans, t. XIII, f°s 2-3, séance du 7 juillet 1829. (Arch. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Sarthe).

(1) Gendron avait été appelé à La Ferrière avant Bretonneau. Celui-ci survint et critiqua non sans amertume et les traitements prescrits par son confrère, et les observations par lui communiquées à la presse médicale parisienne et à la Société médicale d'Indre-et-Loire. Dans une réfutation véhémente adressée à cette compagnie, Bretonneau reprocha à Ed. Gendron une « imprudente légèreté », des « assertions vagues » et contraires aux principes formulés dans son Traité de la diphtérite, des réflexions contradictoires » des « propositions incohérentes », des « faux matériels », des « erreurs de diagnostic », un abus, en cas d'angine scarlatineuse, des cautérisations à la pierre infernale, et, dans la diphtérie, l'emploi exagéré des sangsues, des scarifications prétendues préventives ou curatives. etc. — Gendron porta sa protestation devant la Société de médecine de Tours. Le rapporteur, Dr Godefroy, ne put que déplorer, dans ses conclusions du 18 février 1829, les écarts du langage de Bretonneau : « Pourquoi chercher... à déverser [sur un de nos honorables membres] le ridicule le plus odieux et même à atteindre la Société tout entière dont l'existence a toujours paru lui causer un si vif chagrin ? Elle qui loin d'avoir rien fait pour mériter cette haine n'a cessé au contraire de faire tous ses efforts pour l'associer à ses travaux, persuadée que le chef d'un grand hôpital en même tems médecin des épidémies pouvait ajouter beaucoup à ses succès ?... M. Bretonneau a préféré s'en éloigner si même il n'a pas cherché à en éloigner d'autres... Notre Société est trop bien établie aujourd'huy, ses relations trop multipliées avec les compagnies savantes et les hommes les plus distingués dans notre art pour craindre que la non coopération d'un seul puisse la faire déchoir du point élevé où elle s'est assise. » (Doc. comm. par le Dr Dubreuil-Chambardel de Tours.

encore, prêcha dans le désert. Il fallut l'aveu de Grisolle (1), les observations cliniques de Peter et de Henri Roger, et surtout l'enseignement magistral de Trousseau sur la spécificité morbide, pour que le monde médical accordât enfin crédit aux théories de Bretonneau et d'Esprit Gendron (2).

Et voyez pourtant comme il est difficile, même en médecine, de pousser la logique jusqu'au bout. Gendron jadis avait écrit : « Le croup n'est pas seulement une angine avec formation de fausses membranes... Cette maladie... n'est pas seulement une affection locale. Localiser les maladies contagieuses, c'est transformer la partie en tout, c'est prendre l'effet pour la cause. » Et voilà un coup droit à l'adresse des Broussaisiens, et aussi des anatomo-pathologistes. Mais en pratique, et tout en affirmant la *spécificité* de l'inflammation, l'École Tourangelle subit encore les suggestions *localisatrices* de ses adversaires. Cette suggestion qui transparaissait, étymologiquement, dans le mot de *diphtérite* créé par Bretonneau, s'affirme plus encore dans la thérapeutique mise en œuvre ; l'inflammation substitutive, la cautérisation *loco dolenti*. Trousseau, disciple de Bretonneau, en vulgarisera la pratique, en comparant le foyer d'infection pharyngien à la pustule maligne qui infecte tout l'organisme si l'on n'y porte le feu. Et Gendron, comme eux, déclare que « la cautérisation combat avec succès un effet meurtrier du croup » et préconise les attouchements du pharynx à l'acide chlorhydrique ou au nitrate d'argent. Il en sera l'une des victimes ; et couché le premier dans la tombe, assombrira du deuil d'un ami la vieillesse chagrine de Bretonneau.

Ils se voyaient, et fréquemment. Gendron, parfois, allait à Tours, et Bretonneau, — grand consultant de la région — venait souvent à Château-du-Loir. Il avait, non loin de là, en la personne du chatelain de

(1) Grisolle. — *Traité élémentaire et pratique de pathologie interne*, Paris, Masson, 1855, in-8°, t. I, p. 44-45.

(2) Trousseau. — *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, Paris 1865, t. I, ch. XIX. Diphtérie, p. 387-389. Ch. XXI, Spécificité, p. 467.

Malitourne, un ami, le naturaliste Adolphe Hercule de Graslin, avec lequel il se plaisait à parler botanique. Gendron, en cas d'alerte, appelait le redouté maître à la rescousse, non sans soigner, la veille de l'arrivée du patron, son diagnostic et son traitement.

Toute cordiale qu'elle fût, la liaison des deux praticiens fût parfois troublée de quelques orages. Bretonneau avait l'âme ombrageuse et des malentendus refroidirent, passagèrement, leurs relations (1). Ils n'en gardèrent pas moins, l'un pour l'autre, une estime inaltérable, et la disparition prématurée du médecin castellorien frappa au cœur son compagnon de lutte.

Au début de décembre 1860, Gendron appelé, à défaut de son confrère Le Monnier, auprès d'une jeune femme atteinte du croup, lui fit subir la trachéotomie. « L'opération, écrivait-il à son fils, n'était pas facile ; mal éclairé par deux bouts de chandelle de 8, l'un de mes éclaireurs s'évanouit, et sa chandelle aussi ; enfin je fus assez heureux pour bien terminer

(1) « Chers amis, écrit Bretonneau aux époux Gendron, puis-je encore vous donner ce titre ? Je vous en fais juges. Votre première lettre m'avait fait une si bienfaisante impression, elle était si affectueuse, je voulais courir à vous, vous embrasser tous, vous en remercier. Mais la fin de ma vie est si étrangement déchiquetée que je ne fais rien de ce que je projete. Peut-être aurais-je prévenu le chagrin que vous m'avez fait : un chagrin de cœur. C'est à ne plus vous aborder sans une pénible confusion. Si vous veniez à Palluau, prendre part, et part choisie, c'est quelque chose, de ce que j'ai rassemblé là depuis bien des années, vous verriez dans quel petit taudis je viens quelquefois me blottir et vous reconnaîtriez comme me vont les élégances et la recherche de la vie. Si vous veniez coucher là, si vous m'y accordiez 24 heures, voilà un don qui me toucherait. J'aurait tant de plaisir à revoir à Gênes ce qui m'aurait semblé vous plaire ici ! Oui, ici, car c'est de mon trou de rat que je vous écris. A Tours, pas un mot à tirer de l'encrier des prescriptions qui puisse être adressé à ses amis.

Que Madame Gendron ne s'effarouche pas trop de ma proposition ; elle serait moins bien que chez elle, mais dans une petite chambre bien close elle trouverait le confortable et son mari ne serait pas trop mal logé.

Ah ! si vous connaissiez bien, bien l'un et l'autre ma profonde estime, ma vive et sincère affection, vous ne m'auriez pas si mal traité. A vous, dévoué quand même.» BRETONNEAU.

3 Novembre.

(Lettre autographe inédite, non datée, comm. par le Dr Dubreuil-Chambardel.)

mon opération à tâtons, et placer ma canule bivalve qu'on peut mettre sans y voir (1). Immédiatement le râle cessa, l'hémorrhagie fut arrêtée, la respiration devint libre, et la malade reprit du calme... Je crains bien de n'avoir fait que retarder le trépas de cette femme que je continue à voir avec Le Monnier (2). »

Cette lettre, écrite le 12 décembre, et que nous avons eue entre nos mains, est probablement la dernière qu'ait rédigée notre héros. Atteint par la contagion, il s'alita, se sentit perdu, et vit venir la mort en sage. « Je mourrai comme cette femme », disait-il, aux confrères qui l'assistaient, en leur exposant la marche du mal qui avait gagné la trachée et les bronches, et l'inutilité de tenter chez lui la trachéotomie. Ce même jour, ajoute le Dr Maugeret, « de sa main défaillante et à son lit de mort il cautérisait avec un courage admirable la gorge d'une femme atteinte d'une angine maligne et qui a été préservée du croup ». Il s'éteignit le 19 décembre 1860, à 4 heures du soir, en sa maison de la Place Royale.

Le buste de Gendron, est conservé à l'Hôtel de Ville de Château-du-Loir, dont il fut maire à plusieurs reprises ; sur le socle, on lit cette inscription : *Mort au champ d'honneur médical.*

(1) Gendron avait inventé un dilatateur trachéal dont il communiqua la description à la Société de médecine du Mans (Lettre du 20 août 1833). Il le transforma par la suite en une canule bivalve, exécutée par Carbon' armurier à Château-du-Loir, dont il présenta le modèle à l'Académie des Sciences en 1834. Cette canule fut employée à l'Hôtel Dieu de Paris par Trousseau et Amar, et chez quelques malades de la capitale par Gendron, Trousseau et Pidoux. (Elle est figurée dans les *Recherches* de Gendron *sur les épidémies des petites localités*, p. 60).

(2) Lettre communiquée par le Dr Dubreuil-Chambardel.



UNE BONNE DESCRIPTION DU TYPHUS EXANTHÉMATIQUE DANS UN ROMAN DU XVIIe SIÈCLE

Par le Dr André MONÉRY.

Si notre actuel engouement pour les récompenses littéraires rendait au XVIIe siècle le bénéfice du « Prix des auteurs méconnus », je gage qu'une saine critique ferait passer, au premier tour, le nom trop oublié de Tristan l'Hermite, membre de l'Académie Française, auteur dramatique, poète lyrique, polygraphe et romancier, émule et contemporain de Corneille, précurseur de Racine (1).

Une de ses œuvres, parue en 1643, a pour nom *Le Page disgracié*. Et pour sous-titre « où l'on voit de vifs caractères d'hommes de tous tempéramens et de toutes professions » (2).

Le sous-titre tient ses promesses. Ce conte, qui est une autobiographie, n'est pas seulement une œuvre alerte, finement écrite et pleine d'humour, elle abonde en détails d'une rare précision sur les mœurs de l'époque et, à ce titre, intéresse également l'homme de lettres et l'historien.

Le Page, c'est Tristan lui-même, disgracié pour des fredaines d'adolescent, commises à la cour d'Henri IV, errant ensuite d'Angleterre en Norvège,

(1) François-Tristan L'Hermite, sieur du Solier (1601-1655), auteur des tragédies de *Mariamne* et de *Panthée*, des *Lettres mêlées*, du *Page disgracié*, des *Plaidoyers historiques*, des *Vers héroïques*, etc...

(2) *Le page disgracié*, 1643, Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes par Auguste Dietrich. Paris, Plon, Nourrit et Cie. 1898.

puis en France, où il sert chez d'illustres personnages, rentré en grâce, enfin, auprès de Louis XIII, dont il suit la Cour et l'armée dans la campagne entreprise contre les protestants du Midi, en 1621.

Il assiste au siège de Montauban. Là, une épidémie sévère décime les troupes royales. Tristan est atteint. Il manque mourir, guérit pourtant. Mais l'impression ressentie a été si vive, qu'il consacrera trois chapitres de son roman au récit de cette maladie meurtrière, telle qu'il la vit et en pâtit.

Le premier de ces chapitres (chap. LIII) est intitulé : *Maladie du page*. L'auteur y donne un court mais vigoureux tableau de l'aspect lamentable qu'offrait le quartier royal, ravagé par la contagion et il nous conte, avec maint détail, la forme que le mal prit, chez lui, quand il vint à attaquer son cerveau.

Le second chapitre (ch. LIV) contient l'*Histoire de deux malades frénétiques*, dont Tristan prend plaisir à nous rapporter les incartades, comme pour excuser celles dont il fut, lui-même, l'inconscient acteur.

Plus curieux encore est le chapitre LV : *La guérison du page et les vers qu'il fit pour payer son hôtesse*. Ces vers, un peu jeunes de forme et bien inférieurs à ceux qui l'illustreront plus tard, se contentent de reprendre les récits précédents, tout en fournissant quelques nouveaux détails. Mais l'adroit poète, les ayant dédiés à Raymond Phélipeaux, trésorier de l'épargne, y gagna mille livres qui lui permirent de se faire commodément reconduire à la ville capitale du royaume car,

Son avare hostesse, un gros apotiquaire et deux vieux médecins

avaient, en le soignant, vidé sa bourse.

Quel est donc ce mal mystérieux qui a si durement éprouvé l'armée royale, sans épargner les grands, atteint l'archevêque de Sens, Pontchartrain, Arnauld d'Andilly, Bassompierre, de Luynes, et que les éditeurs, les commentateurs, les historiens de Tristan, hésitent à reconnaître ?

C'est — croyons-nous — le typhus exanthématique,

éternel fléau des armées en campagne, peste des camps, dont nulle expédition guerrière de fut exempte, peut-être, jusqu'à la fin du siècle dernier.

En 1621, le typhus ne régna pas en seul maître devant Montauban. Nous savons qu'il y eut de la dysenterie (1), peut-être de la fièvre typhoïde. On était au mois d'août et Tristan semble avoir saisi l'origine tellurique et alimentaire de ces infections, lorsqu'il écrit : « La putréfaction de l'air causée par les mauvaises exhalaisons des corps enterrez a demy et par l'intempérance des soldats qui se soulaient de mauvais alimens, produisit d'étranges fièvres durant cette ardente saison, et dans un climat qui est assez chaud. (2) »

Il est fort possible que le Page ait payé, comme beaucoup de ses camarades, un premier tribut à la dysenterie ou même au typhus récurrent, si fréquemment associé au typhus exanthématique, dans les épidémies. Cela expliquerait la durée de près de trois mois qu'il fixe à sa maladie et la rechute qu'il nous dit lui-même avoir faite.

Mais les témoignages des contemporains et des historiens concordent pour placer, à côté de la dysenterie qui sévissait sur l'armée royale, une maladie infectieuse à manifestation éruptive, qui a surtout frappé leur imagination et éveillé leur curiosité, celle que de Luynes appelle « la grande et incomparable maladie (3) » et que nous retiendrons seule ici désormais.

« Cette maladie, écrit Dietrich, dans ses commentaires du « Page disgracié »... paraît avoir été une fièvre éruptive comprenant à la fois la variole, la rougeole et la scarlatine, dont les anciens médecins ne savaient pas faire le diagnostic différentiel (4) ». M. Bernardin, l'historiographe de Tristan, la qualifie de « fièvre très dangereuse, sur la nature de laquelle

(1) *Mercure français*, tome VII, 1621, p. 882.
(2) *Le page disgr.*, Edit. Plon et Nourrit., 1898, p. 412.
(3) *Mercure Fr.*, t. VII, p. 887.
(4) *Le page disgr.*, note 1, p. 412.

on n'est pas bien fixé, mais qui pourrait avoir été une scarlatine maligne ». M. L. Batiffol, faisant allusion à la même épidémie dans son beau livre *Le Roi Louis XIII, à vingt ans*, songe, lui aussi, à une scarlatine ou à une rougeole. Ces trois auteurs, pourtant, avouent qu'il s'agit d'une certaine « fièvre pourprée » ou « pourpre » ; ils ne pouvaient l'ignorer, puisque c'est là, le terme employé par les témoins de l'épidémie : Arnauld d'Andilly (1), Bassompierre (2), Tristan l'Hermite, enfin, qui proclame en ses vers :

Je suis dans une ville où *le pourpre* et la peste
Poussent de tous costez leur haleine funeste (3),

Or le pourpre, nous le savons, est un des vieux mots qui servaient à désigner, au XVI[e] et au XVII[e] siècle le typhus pétéchial, mot vigoureux, fleurant son époque et peignant à ravir le ton chromatique de l'exanthème typhique. Cet exanthème typhique, nous le retrouvons chez le connétable de Luynes qui fut atteint, peu après Tristan, le 2 décembre 1621, aux environs de Tonneins. Il en mourait le 15 et une dépêche de Pesaro, datée du 16, nous donne ce détail : « Le petecchie si sono ristrette all' intorno. » *Les pétéchies* sont rentrées à l'intérieur.

Ainsi, les caractères de l'éruption constatée dans la maladie épidémique de 1621 suffiraient à l'identifier, mais il est beaucoup plus curieux de reconnaître, dans le tableau clinique brossé de main de maître par Tristan, les troubles psychiques du typhus qui, de tout temps ont frappé tous les auteurs, et que la pathologie moderne tient pour les symptômes cliniques essentiels d'une infection « à prédominance nerveuse manifeste et élective » suivant l'expression de Porot (4).

(1) Arnauld d'Andilly. — *Mémoires*. Collection Petitot, t. XXXIII, p. 399-400.

(2) Bassompierre. — *Mémoires*. Seconde partie, même collection, t. XX, p. 358-359.

(3) *Page disgr.*, p. 419.

(4) Porot (de Tunis). — *Symptômes nerveux et complications nerveuses du typhus exanthématique*, XIX[e] Congrès des aliénistes et neurologistes, 1909, 3[e] rapport.

Or, ce sont ces troubles psychiques, notamment le délire, qui font les frais des trois chapitres consacrés par Tristan à la maladie du Page. Je n'ignore point que notre conteur, à son accoutumée, y a trouvé matière à humour, et que, pour employer son mot, il juge piquant de noter que le mal contagieux lui a fait jouer et fait jouer à bien d'autres « de plaisans personnages ». Sa description n'en est pas moins si exacte qu'aucun médecin, croyons-nous, n'hésitera à y reconnaître le délire typhique, pour peu qu'il ait eu l'occasion de voir les formes normales ou ambulatoires d'une affection devenue très rare en France, mais familière aux médecins militaires appelés à exercer dans l'Afrique du Nord.

« Il couroit des fièvres ardentes accompagnées de frenaisie, *dont on mouroit au cinquiesme ou septième iour pour l'ordinaire*, ou qui tenoient plus long-temps un malade dans des delires et hors d'esperance de guerison » (1).

Suivant la règle, le délire apparaît, chez le Page, à la fin du premier septenaire.

Quelque sepmaine après qu'une fievre importune
M'eût contraint d'habiter en ce lieu d'infortune,
. . . .
Il (le mal) fit monter sa rage au siège de mon âme
Et troublant mes esprits d'un tenebreux poison,
Affoiblit à la fois mes sens et ma raison (2).

Tristan, dès lors, entre dans un état vésanique dont il ne nous fixe pas la durée, mais qui semble avoir été long et continu, sans analogie avec les délires passagers qui accompagnent, à leur période d'acmé fébrile, toutes les maladies infectieuses, notamment le paludisme, auquel on pourrait songer ici.

Le délire typhique a une physionomie particulière.

(1) *Page disgr.*, p. 412.
(2) *Page disgr.*, p. 420.

Non point qu'il compte des éléments qui lui soient propres. La plupart, sinon tous, appartiennent au tableau de la confusion mentale aiguë, psychose symptomatique de toutes les grandes infections, mais le groupement de ces éléments constitutifs lui donne une forme synthétique qu'il est exceptionnel de rencontrer aussi nette dans les autres psychoses toxi-infectieuses.

Je les résume ainsi : délire onirique, alimenté par des préoccupations professionnelles ou des faits ayant antérieurement frappé l'imagination du malade et organisé autour d'une ou de quelques idées dominantes à caractère obsédant et angoissant ; idées-fixes, poursuivies par le délirant, en dehors des interventions extérieures mais susceptibles d'être influencées par ces interventions ; hallucinations, souvent terrifiantes ; enfin et surtout, réactions psycho-motrices particulièrement fréquentes sous les trois formes : fugue, tentative de suicide, voies de fait sur l'entourage.

Or, le *Page disgracié* nous fournit une description fidèle de ce tableau clinique. Ecoutez-le.

Et lors, dans mon cerveau, les especcs confuses,
Ne me firent plus voir quc des vers et des Muses.
Je voyais, ce me semble, au Mont aux deux coupeaux
Grimper de toutes parts des Rimeurs à troupeaux ;
Et le cheval Pegase à force de ruades
S'esbattre à renverser tous ces csprits malades (1).

Délire de poète qui n'est pas seul à occuper ces *merveilleuses resveries* par quoi il désigne lui-même son onirisme.

« Comme j'avois, dit-il, beaucoup de diferentes images dans la memoire, je parlois presque incessamment, et debitois des choses si peu ordinaires, que toute la ville où l'on m'avoit fait porter pour me traiter, eut de la curiosité pour me voir. Il y eut un chirurgien qui me vint parler, et si tost qu'il m'eut dit

(1) *Page disgr.*, p. 420.

de quelle profession il se mesloit, je me mis à l'interroger sur tous les principes de la Chirurgie, et luy fis des recapitulations de tout ce que j'avois recueilly de Pline, de Pomponius Mela, d'Aelian, d'Aldrovandus, Belon, Gesnerus, et d'autres qui ont escrit ou de la Médecine ou de l'Histoire des animaux, si bien que le dereglement de mon esprit rendit lors ma chambre aussi frequentée qu'un théatre (1). »

Cette fois, on est tenté de croire à une fable imaginée par l'auteur. Il n'en est rien. Ici encore, son délire est quasi professionnel. Car Tristan se pique de connaissances médicales. Il a beaucoup lu médecins et naturalistes, surtout chez Scévole de Sainte-Marthe dont il fut bibliothécaire. Il nous a même conté (chap. XXI) qu'il avait acquis une partie de cette érudition pour briller aux yeux d'une jeune parente de son maître, qui avait pour lui quelque affection.

« Il me souvient qu'un jour elle me temoigna quelque désir d'apprendre l'anathomie, et que je travaillay de telle sorte en trois ou quatre jours, à faire des observations sur du Laurens, Ambroise Paré, et d'autres Autheurs qui ont escrit sur cette partie de la medecine, que j'eusse pû passer en beaucoup de lieux pour un docte chirurgien (2). »

Les images qui hantent notre malade sont parfois tirées d'un passé plus lointain. L'une d'elles est curieuse parce que le conteur explique l'interprétation qui est, alors, à la base de son délire.

« Durant cette grande alienation de sens, on me mit un epithème à l'endroit du cœur, afin de me le fortifier, et comme j'avois la veuë aussi trouble que le jugement, je me figuray de ce grand emplastre, qui estoit noir, que c'estoit une ouverture en mon corps, par où la belle Angloise que j'avois aymée m'avoit arraché le cœur. Si bien que je ne voulois plus ny manger ny boire, et croyois qu'on se moquoit de moy,

(1) *Page disgr.*, p. 413.
(2) *Page disgr.*, p. 300.

lors qu'on me vouloit faire avaler des boüillons, ou des jaunes d'œufs ; disant que c'estoit en vain qu'on me vouloit empescher de mourir, puisque j'avois desja perdu tous les principes de la vie (1). »

Enfin, parmi ses hallucinations terrifiantes, figurent les visions de l'enfer, ainsi qu'il fallait s'y attendre chez un auteur de cette époque.

Tantost je croyois estre au plus creux des Enfers,
Tout embrasé de feux, et tout chargé de fers (2) ;

Mais j'ai hâte d'en arriver aux réactions psychomotrices dont l'expression est bien plus concluante encore.

Voici le suicide :

« On ne sortoit gueres le matin de sa maison dans le quartier Royal, qu'on ne trouvât quelque corps mort devant sa porte, et l'on voyoit quelquefois des troupes de vingt soldats malades, et transportez de leur frenaisie, qui couroient ensemble pour s'aller jetter dans une riviere (3). »

L'exemple de fugue n'est pas moins typique :

« On m'a conté depuis qu'un Gentil-homme de ma connoissance s'estoit levé, et habillé durant l'accez d'un mal tel que le mien, et qu'ayant ramassé un bouchon de paille dans une escurie, il le porta caché sous son manteau par le quartier, et rencontrant un de ses amis, l'avoit convié de venir en un cabaret manger sa part d'un chapon froid, qu'il avoit, disait-il, sous son bras : l'autre accepta la proposition et ne demanda que du pain, du vin et un plat chez l'hoste, croyant que son amy avoit le chapon, mais il fut bien étonné, quand il luy vit mettre le bouchon dans le plat, et porter le couteau dessus, comme pour le vouloir couper. Il crût au commencement qu'il estoit hors de sa maladie, et qu'il faisoit cela pour s'égayer, mais il le

(1) *Page disgr.*, p. 414.
(2) *Ibid.* p. 422.
(3) *Ibid.* p. 412.

vit bien-tost après tomber de table de faiblesse, et mourir entre ses bras (1). »

Je n'ai pu lire ces lignes si caractérisques sans évoquer l'image de ces indigènes algériens ou marocains que nous voyions mourir subitement, en temps d'épidémie typhique, dans le fondouck, le hammam, le café maure où leur fugue les avait conduits.

Quant aux voies de fait sur l'entourage, bien connues — et pour cause — des médecins et des infirmiers, Tristan nous en cite plusieurs exemples : celui d'un « bon garçon » de ses amis qui assomme, simplement, à coups de gril, un religieux venu pour l'assister ; un autre cas enfin, qui lui est personnel, et qu'il conte agréablement.

« Un jeune chirurgien vestu de noir se mit un jour dans la chaire qui estoit au chevet de mon lict, et me demandoit le bras pour taster mon poulx, et voir si ma fievre n'etoit point diminuée ; et moy qui m'imaginay dans mon trouble, que c'estoit quelque petit demon qui venoit là pour me tenter, je lui serray le poignet avec tant de violence que je lui rompis un os du bras (2). »

Il n'est pas jusqu'à la terminaison normale du délire typhique qui ne soit fidèlement reproduite dans le *Page disgracié*. En cas de guérison, la chute en crisis des troubles toxi-infectieux du typhus, à la fin du deuxième septenaire, est un fait bien établi. Chacun sait aussi que ce brusque retour à l'état de santé s'observe fréquemment à la suite d'un sommeil réparateur. Nicolle et Conseil, au chapitre « Typhus » du *Nouveau traité de médecine* ont cru devoir signaler en ces termes le phénomène :

« Un sommeil paisible s'établit... Au réveil, la conscience reparait et, avec elle, une sensation de bien-être. Il semble au malade qu'il sort d'un long rêve douloureux. »

(1) *Page disgr.*, p. 416.
(2) *Page disgr.*, p. 414.

Ce n'est point autrement que guérit notre Page.

................, le ciel enfin voulut
Qu'un souverain sommeil s'offrit pour mon salut,
Dont la manne sacrée en mon corps respanduë,
Me rappella le sens et la santé perduë.
Si bien qu'à mon réveil avec estonnement
On me trouva sans fievre et sans esgarement (1).

J'arrêterai ici une suite de rapprochements qui, prolongée, ne laisserait pas que d'être fastidieuse et qui, telle, me paraît être suffisamment démonstrative. Au surplus, est-il nécessaire de se reporter au texte intégral pour en goûter toute la saveur. Il en vaut la peine. Un critique allemand n'a-t-il pas reconnu à cette peinture de l'épidémie « une netteté frappante que surpassent à peine les saisissants chapitres de Thucidyde sur la peste d'Athènes (2) ».

En vous soumettant cette observation d'un cas de typhus exanthématique empruntée à un conteur du xvii[e] siècle, je n'ai point obéi au désir d'asseoir un de ces diagnostics rétrospectifs, d'ailleurs sujets à caution, dont nous sommes, peut-être, tentés d'abuser, sans grand profit pour l'Histoire de la Médecine.

Deux raisons m'ont, aujourd'hui, conduit à sortir de cette réserve.

L'une, d'ordre historique, tient à l'intérêt qui m'a paru s'attacher à identifier, à l'aide d'un témoignage contemporain, l'épidémie qui sévit en 1621 sur les troupes de Louis XIII et fut une des causes pour lesquelles cette armée, forte de 30.000 hommes et de 42 pièces de canon dut lever le siège de Montauban.

La seconde est d'ordre littéraire.

Depuis une trentaine d'années, un mouvement se dessine pour tirer de l'injuste oubli où il était relégué, l'aimable auteur que nous venons d'évoquer.

Après le très beau livre écrit par Bernardin sur

(1) *Ibid.* p. 422.

(2) H. Koerting. — Geschichte des franzœsischen Romans im xvii Jahrhundert. Oppeln et Leipzig, 1895, in-8°, *t.* II, p. 167.

Tristan l'Hermite, en 1895 (1), M. Dietrich nous a donné, en 1898, son excellente réédition du *Page disgracié.* Cette année même, M. Abel Lefranc, l'érudit professeur au Collège de France, étudiant devant ses auditeurs *la littérature et les mœurs au temps de Louis XIII*, vient de consacrer plusieurs leçons à Tristan. Il y a mis en valeur, non seulement le talent original de ce méconnu, qui doit prendre place immédiatement après Corneille dans l'ordre des grands poètes de la première moitié du XVIIe siècle, mais encore le prix qu'il convient d'attribuer à la documentation vraiment exceptionnelle, fournie par l'auteur du *Page disgracié,* pour tout ce qui touche aux mœurs de la société française, sous tous ses aspects, dans la période comprise entre la fin de la Renaissance et l'avènement de Louis XIV.

En montrant que, sur le terrain médical, Tristan l'Hermite conserve les qualités d'observateur sagace, de traducteur fidèle, de conteur savoureux, qui lui étaient reconnues dans les autres domaines, j'ai voulu apporter ma contribution très modeste à la réhabilitation d'un des auteurs les plus charmants de cette charmante époque, si saine, si vigoureuse, si personnelle, la plus française peut-être de nos époques littéraires, dont le seul tort, en somme, est d'être comme éblouie par l'astre naissant du Roi-Soleil.

(1) BERNARDIN (N. M.). — *Un précurseur de Racine. Tristan l'Hermite, sieur du Solier.* 1601-1655, Paris. A. Picard, edit. 1895, in-8°.



BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

FELICIANO DE OLIVEIRA, *Un positiviste Brésilien de la première époque*, *Docteur Luiz Pereira Barretto*, Rev. positiviste, internationale, 19e année, t. XXXI, 1er janvier 1924, p. 42-51 Né à Rezende (Rio de Janeiro), le 11 janvier 1840, docteur en médecine de l'Université de Bruxelles (où il s'initia au positivisme), puis de la Faculté de Rio (1865), chirurgien et surtout lithotriteur distingué, hygiéniste et agronome, mort à Sao Paulo le 11 janvier 1923.

M. BOUVET, *La publicité médico-pharmaceutique par affiches*, La Pharmacie française, juillet-août-septembre 1923 et t. à p., Poitiers, Impr. Nicolas, Renault, 24 p. in-8°. — L'auteur étudie la législation de l'affichage depuis l'édit de novembre 1539 jusqu'à l'ordonnance du préfet de police de Paris du 21 juin 1828, et la réclame par affiches. Les placards des charlatans pullulent dès 1610; les dissentiments de la Faculté avec le gazetier Théophraste Renaudot donnent lieu à une copieuse littérature murale ; puis ce sont les innombrables prospectus charlatanesques des XVIIe et XVIIIe siècles, les annonces de confections solennelles de thériaque ; enfin, au XIXe siècle, les affiches illustrées dont celle de Lagoutte, parfumeur, inaugure la série. L'éffigie de Napoléon Ier, y patronne un *double extrait d'eau de Cologne nationale*. De nos jours, l'artiste J. Chéret a signé des affiches, devenues rares, pour les pastilles Géraudel, le vin Mariani et autres panacées.

Dr H. BON, *L'étude scientifique du miracle de Saint Janvier*, Bull. de la Société médicale de S. Luc, S. Côme et S. Damien, 30e année, n° 2, février 1924, p. 33-49. — L'auteur cherche à démontrer la réalité et la cause miraculeuse de cette célèbre hémolyse.

J. Chappée, *La phlébotomie et l'évêque Sigefroy*, La Province du Maine, t. IV, mars-avril 1924, p. 59-63. — En l'an du Seigneur 997, Sigefroy, évêque du Mans, étant tombé malade, se fit faire une saignée ; mais, ayant commis l'imprudence de partager, la nuit suivante, la couche d'une certaine dame que les *Actus pontificum* appellent révérencieusement Madame la prélate, « *épiscopissa* », il vit la plaie phlébotomique s'enflammer et en mourut. L'auteur rapporte que les émissions sanguines étaient généralement considérées comme propres à réfréner les aiguillons de la chair, sinon chez les évêques, à tout le moins chez les moines, et étudie brièvement la pratique de la saignée réglementaire et périodique — *minutio sanguinis* — dans les monastères et couvents de jadis.

H. P. J. Renaud, *La peste de* 1818 *au Maroc*, Hespéris, archives berbères et Bull. de l'Institut des hautes études marocaines, 1er trimestre 1923, et tirage à part, Paris, Larose, 1923, 23 p. in-8°. — Intéressante étude, fondée sur les rapports de Sourdeau, consul général de France à Tanger, et seul témoin direct des événements.

Molinéry, *Alibert hydrologue*, Gazette médicale du centre, 29e année, n° 3, 15 mars 1924, p. 131-133.

A. Viaud-Grand-Marais, *Les saints guérisseurs bretons au diocèse de Vannes*, Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan, Mémoires, 1923, pp. 44-67. — Curieuse étude sur les saints *diboèn*, c'est-à-dire ceux qui ont pour spécialité la guérison d'une maladie déterminée ; et les saints *tu pé du*, qui, tels saint Maudet et saint Ivy, ne laissent au patient que l'alternative d'un prompt rétablissement ou d'une délivrance définitive par un rapide trépas.

P. Dalché, *Vieux papiers médicaux*, Les Sciences médicales, 15 mars 1924, p. 71-72. — Certificats de chirurgiens, l'un relatif à des coups et blessures (1730), l'autre à une mort subite (1767). Un troisième, du 2 novembre 1812, signé des notables de Dolmayrac, atteste, dans un but d'exemption, qu'un conscrit de la classe 1813 est bègue et soutien de famille.

E. Wickersheimer, *Documents pour servir à l'histoire de la police de la mendicité à Strasbourg à la fin du moyen âge*, Bull. philologique et hist. du Comité des travaux hist. et scientifiques (ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts), année 1921, Paris, Impr. Nationale, 1923, p. 143-151.

P. Blum, *Louis Sencert*, 1878-1924, Presse médicale, 2 avril 1924, p. 559-561. — Notice nécrologique sur le premier pro-

fesseur de elinique chirurgicale de la nouvelle Université française de Strasbourg.

E. Gley, *Eugène Lambling*, 1857-1924, *Ibid.*, 5 avril 1924, p. 582-586. — Notiee sur le savant professeur de la Faeulté de Lille, l'un des maîtres des études de ehimie biologique, et qui laisse, parmi tant d'autres beaux travaux, son *Précis de biochimie.*

Van Schevensteen, *Les annonces médicales aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Anvers, Ed. Yperman, s. d. (1923), 48 p. in-8°. — Ce répertoire, fruit d'une longue patienee et de minutieuses investigations dans les vieux périodiques des Pays-Bas, permet de repérer la présence et l'itinéraire des innombrables guérisseurs ambulants qui parcoururent l'Europe pendant les xvii[e] et xviii[e] sièeles. Une disposition eommode et elaire, par gazette, par année, par noms et par ordre de matières, rend l'usage de cet index aussi fruetueux que possible.

A. Zimmern, *Ch. M. Gariel*, 1841-1924, Presse médieale, 19 avril 1924, p. 667-669. — Né à Paris, le 9 août 1841, Gariel passa d'abord par l'Éeole polytechnique ; « Un ancien élève de l'X, a dit Jules Lemaître dans un artiele eélèbre, est un homme qui, ayant aspiré à l'honneur de fabriquer du tabac, est réduit au désagrément de faire manœuvrer des eanons ou de bâtir des easernes. » Un diplôme de doeteur en médecine, bientôt doublé d'un titre d'agrégé, permit à Gariel d'échapper à ees tribulations et de cumuler les eharges offieielles et autres auxquelles donne aceès « l'esprit géométrique ». Ainsi put-il, à la fois, diriger le Touring-Club et l'A. F. A. S., inspeeter les ponts et ehaussées et professer à l'Ecole de médeeine la physique médicale, que nos futurs électrothérapeutes ont apprise bien moins aux eours de la Faeulté qu'aux leçons du bon maître Béelère.

H. Meige, *L'artère temporale dans l'art*, *ibid.*, 26 avril 1924, p. 705-708. — Étude sur la figuration de l'artère temporale sur eertains portraits des écoles florentine et flamande du xv[e] sièele, figuration que l'on voit très aeeentuée sur une effigie d'Ambroise Paré vieux (1582). L'intérêt qu'y prenaient les peintres tenait non seulement à la situation très apparente du vaisseau, mais eneore à ce qu'il était fréquemment un lieu d'élection pour la saignée.

M. Bouvet, *La crotte de bouc dans le traitement de la goutte*, Quinzaine médieale, avril 1924, p. 57. — L'auteur signale, d'après Dioscoride, J. de Renou et Lémery, les vertus théra-

peutiques de l'infusion de crottes de chèvre dans du vin blanc ; et d'après la Gazette de Santé de 1775, celles de l'infusion de crottes de bouc, alors vantée dans le Vendômois contre la goutte.

CABANÈS, *Le pied bot de Lord Byron*, Revue mondiale, 15 avril 1924, p. 392-398.

E. QUENTIN, *Notes sur Péronne*, Bull. trim. de la Société des Antiquaires de Picardie, 1923, n° 3, p. 233-293, — p. 267-273, on lit un passage relatif aux Établissements charitables ; Hôtel-Dieu, dont le domaine est renforcé en 1698, des biens de la maisōn de Saint-Lazare fondée en 1160 ; et Hôpital-hospice.

P. PERRENET, *Pierre Morland*, 1768-1837, mém. de l'Acad. des Sc., Arts et B. L. de Dijon, janv.-fév. 1924, p. 9-24. — Notice sur le Dr Morland, né à Dijon en 1768, d'abord élève du chirurgien Le Roux, puis chirurgien aux armées de la République ; Docteur en médecine du 14 therm. an XIII, il se fixa à Dijon, fut nommé professeur d'histoire naturelle à la Faculté de cette ville, et entra à l'Académie de Dijon d'où une « épuration » légitimiste le fit rayer en 1815, en compagnie de Carnot, Monge et Guyton de Morveau. Arrêté même en 1816 comme bonapartiste, il fut envoyé ensuite, sous surveillance, à Flavigny, puis à Gray. Enfin grâcié, il revint à Dijon, dirigea, après 1830, le Jardin botanique, s'adonna à l'exercice de la Médecine et des Sciences et mourut en 1837.

G. THIBIERGE, *E. Tillot*. (Bull... de l'Assoc. amicale des internes et anc. internes des hôpitaux. . de Paris, n° 54, décembre 1923, mars 1924, p. 4). — Notice nécrologique sur le doyen de l'internat Emile Tillot, corresp. de l'Académie de médecine, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Rouen, le 18 octobre 1923, en sa 95e année.

G. THIBIERGE, *Un Allemand interne des hôpitaux de Paris, A. Gschwender, de la promotion de* 1868 (*ibid.*, p. 5-7). — Le seul Allemand qui fut jamais interne de Paris, Adolphe Gschwender-Oswald, né en Bavière en 1845, vînt jeune en France et y commença ses études classiques et médicales. En 1870, interne à la Maison Dubois, il s'évada, au moment de la guerre, muni d'un certificat de Demarquay qui lui permit d'entrer dans le Service de santé de l'armée allemande. Ainsi rencontra-t-il sur le champ de bataille de Beaune-la-Rolande une ambulance française, où opéraient quelques-uns de ses anciens collègues, qu'il interpella avec une absence de tact nettement ethnique. Il osa néanmoins, lorsque l'armistice l'eut ramené avec les

troupes prussiennes, à Charenton, rentrer à la Maison Dubois, où l'avaient invité deux camarades de mémoire courte et d'estomac internationaliste. Reconnu et menacé par les infirmiers, il s'esquiva, mais revint sans vergogne, après la paix, terminer ses études et passer sa thèse à la Faculté de Paris (1er fév. 1872). Cet indésirable partit ensuite, croit-on, pour l'Amérique où il serait mort quelques années après.

Faligot, *La question des remèdes secrets sous la Révolution et l'Empire*, Paris et Toulouse, Ed. Occitania, 1924, 162 p. in-8°. — Bien que pourvu d'une bibliographie incomplète, et alourdi par des textes interminables qu'il eût mieux valu rejeter aux pièces justificatives, ce travail intéressant mérite d'être signalé. Il reprend la question au point où l'avaient laissée les recherches de MM. Bouvet et Sulblé : on sait quelle prodigieuse pullulation de charlatans envahissait, sous l'Ancien Régime, les places et les carrefours.

Pourchassés par la police, obligés de se munir de brevets d'abord arrachés à la vénalité du Premier médecin du Roi, plus tard délivrés par la Commission royale (1772) et la Société Royale de Médecine (1780), ils abandonnent peu à peu les tréteaux et se rabattent sur la publicité imprimée qui signale au public les dépôts de leurs remèdes. Les réclamations des gens de l'art, médecins, chirurgiens, apothicaires, et des personnes éclairées attirent enfin sur ces abus, l'attention de l'Assemblée constituante. Vicq d'Azyr, dans son grand rapport sur la réorganisation de l'art de guérir, lui présente en 1790, un projet de réglementation des remèdes secrets. Les pharmaciens, à leur tour, lancent un *Projet pharmaceutique Constitutionnel.* Le Comité de Salubrité de l'Assemblée nationale enquête, et va aboutir lorsque la suppression des corporations et maîtrises (1791) abolit le monopole pharmaceutique et laisse le champ libre aux charlatans. C'est l'anarchie. Il y a même, dans l'ouvrage de M. F., quelques pages curieuses sur les *Secrets par souscription,* que l'Alchimiste Archidet et le chirurgien colonial Dorez proposent à l'Assemblée nationale, l'un contre le rhumatisme et le rachitis, l'autre contre les cancers du sein. De temps en temps, toutefois, les administrations départementales sévissent. (Je ne sais pourquoi l'auteur parle ici de préfets : préfet de la Loire-Inférieure en l'an IV, préfet de la Creuse en l'an V, alors que ces fonctionnaires n'ont été créés qu'en 1800 !) Des commissions locales sont chargées d'examiner les remèdes secrets. Mais ce sont là mesures purement régionales auxquelles les stériles discussions des Anciens et

des Cinq-Cents ne donnent point de confirmation légale.

Enfin la loi du 21 germinal an XI organise la police de la pharmacie et interdit, tant aux pharmaciens qu'aux particuliers, le commerce des remèdes secrets que répriment, une fois encore, devant les infractions renaissantes, le décret du 25 prairial an XIII et l'ordonnance du 10 thermidor an XIII.

Cependant les guérisseurs trouvent moyen de passer entre les mailles du filet : un décret impérial du 15 juin 1807 autorise le sieur Macors, pharmacien Lyonnais, à débiter son sirop de mou de veau, approuvé par la Société de médecine de Lyon ! et son sirop vermifuge. En vain, un nouveau décret révoque, le 18 août 1810, toutes les permissions antérieurement accordées : il faut prolonger les délais jusqu'au 1er avril 1811 ; et les pilules du Dr Franck, et les panacées anti-vénériennes de Boyveau-Laffecteur et tant d'autres, prônées par les journaux, les prospectus, — prospectus qui devenaient parfois des volumes — continuent d'envahir les officines, pour la guérison radicale des bipèdes et des quadrupèdes. Nous en sommes encore là. Et tandis que les dernières lois sur la délivrance des substances toxiques, élaborées par l'incompétence et la fantaisie parlementaires, n'ont d'autre effet que de molester sans profit médecins, pharmaciens et malades, on voit se perpétuer, dans les coulisses des lieux mal famés, la contrebande des poisons, et s'étaler, intangibles, à la dernière — voire à la première page — des feuilles politiques, les annonces les plus mensongères et le charlatanisme le plus éhonté.

F. Uzureau, *Un différend entre la Faculté de Médecine et la municipalité d'Angers*, Archives médicales d'Angers, 28e année, n° 4, avril 1924, pp. 66-69. — En 1745, le maire et l'échevinage d'Angers ayant imposé aux docteurs régents en médecine le logement des gens de guerre, la Faculté se pourvut auprès de l'intendant de Tours ; la municipalité répliqua que ce privilège ne concernait que les docteurs de la Faculté de droit, qui seuls pouvaient valablement être qualifiés de régents. Cependant, les Esculapes eurent provisoirement gain de cause ; mais il leur fallut encore réclamer en 1747 et 1751 l'appui de l'Université tout entière pour voir confirmer leur exemption.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 juillet 1924.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Étaient présents : MM. Avalon, Barbé, Brodier, Bugiel, Delaunay, Fosseyeux, Grimbert, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Regnault, Ritti, Sevilla, Torkomian.

Excusés : MM. Boulanger, Buchet, R. Neveu.

Communications :

M. Menetrier rend compte du livre de M. le Dr Le Gendre intitulé : *Un médecin philosophe*, *Bouchard* (1837-1915), dont un chapitre avait paru dans le volume des comptes-rendus du Congrès de Paris en 1921; il met en lumière les traits de sa physionomie et rappelle ses principaux travaux en insistant sur les leçons d'Histoire de la Médecine faites, pendant une suppléance de Lorain en 1876, sur la prophylaxie des maladies vénériennes dans l'antiquité et les temps modernes.

M. le Dr Bugiel lit une analyse détaillée de l'ouvrage de Wachholz sur les *hôpitaux de Cracovie*.

M. le Dr F. Regnault reprenant les travaux de Bouquette parus dans notre Bulletin en 1911 et 1912, et complétant les articles donnés par lui à l'*Æsculape* en 1912, présente et commente des ex-voto d'organes polysplanchniques dessinés par lui pendant un voyage en Italie ; grâce à une étude faite par séries d'organes, il arrive à d'ingénieuses conclusions et notamment à différencier les organes d'animaux et les organes humains ; d'une intéressante discussion à laquelle prennent part MM. Menetrier, Laignel-Lavastine, Avalon, il paraît résulter que ces objets ne sont que de simples reproductions de types traditionnels, et représentent bien plus une idée mystique qu'une valeur anatomique et doivent surtout servir de tests pour l'étude de l'état psychique de leurs auteurs.

LES HOPITAUX DE CRACOVIE DE 1220 A 1920.

Par le Dr V. BUGIEL.

Depuis 1887 existe à Cracovie la *Société des Amis de l'histoire et des monuments de Cracovie.* Cette société ne se contente pas de publier tous les ans un fort volume de « Mémoires », elle fait paraître en plus de nombreux ouvrages concernant le sujet qu'elle chérit. Ces ouvrages sont groupés dans une collection spéciale intitulée « Bibliothèque cracovienne. » Le tome 59 qui a pour auteur M. Wachholz, professeur de médecine légale à l'Université de Cracovie apporte une contribution de grande valeur à l'histoire des hôpitaux polonais (1).

Les hôpitaux étaient toujours nombreux en Pologne. Jusqu'à 1908 on pensait que conformément aux constatations de M. Giedroyc, il y en avait eu au moins 668 (2). En 1791 sur le territoire de la Pologne, diminuée presque de moitié par le premier partage effectué en 1772, la « Commission d'inspection hospitalière » déléguée par le gouvernement polonais en avait trouvé encore 497. Mais en 1919, M. Szumowski en fouillant les archives autrichiennes, trouva que rien que sur le territoire annexé en 1772 par l'Autriche (Galicie) il y avait au moment de l'annexion

(1) L. Wachholz. — Szpitale Krakowskie 1220-1920. T. I. Cracovie 1921.

(2) Giedroyc : — Notes sur l'histoire des hôpitaux de l'ancienne Pologne. Varsovie 1908 (en polonais).

319 hôpitaux. Leur fortune représentait 1.465.389 florins autrichiens. Ceci portait le chiffre des hôpitaux polonais à 816 (1).

Néanmoins les nouvelles recherches historiques révèlent tous les jours d'autres hôpitaux qui ont existé dans le passé. Ici même dans le tome précédent de notre bulletin nous en avons signalé trois dans la terre de Sanok, sauvés de l'oubli par notre ami, M. le Pr Dombkowski.

Le plus ancien hôpital polonais fut fondé en 1108 par le seigneur polonais Pierre Wlast, au mont Soboutki : il fut transféré plus tard à Breslau, ville encore entièrement polonaise à ce temps. Le second daté de 1152 doit son origine à l'archevêque de Gnesen ; il se trouvait à Jendrzejouw et était dirigé par les Cîteaux.

Vint ensuite une série d'autres. En 1166, Henri, prince de Sandomierz fonda l'hôpital de Zagosc, en 1170 le prince Miecislas III fonda l'hôpital de Saint-Michel à Posen. Au XIIIe siècle, voient le jour : l'hôpital du Saint-Esprit, à Slawkouw (1203, fondateur l'évêque de Cracovie Pelka) ; l'hôpital du Saint-Esprit, à Prondnik, près de Cracovie (1220) ; l'hôpital du Saint-Esprit à Cracovie (1244) ; l'hôpital sous la même invocation à Posen (1263) ; un autre du même nom à Uniejouw (1283), l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, à Slawkouv (1298). Tous ont été fondés par de différents évêques.

Un grand nombre de ces hôpitaux portent le nom des hôpitaux du Saint-Esprit. Ceci vient de ce que c'était l'Ordre du Saint-Esprit qui en fournissait les administrateurs et le personnel infirmier. Cet ordre possédait de nombreux couvents en Pologne, couvents qui pouvaient être considérés comme autant d'hôpitaux. Les plus anciens étaient à Breslau (1214), à Cracovie (1220), à Sandomierz (1222), à Elbing (1242),

(1) L. Szumowski : — Notice sur 319 hôpitaux polonais sur le territoire annexé en 1772 par l'Autriche. (Bulletin du Ministère de la Santé Publique polonais, 1919, n° 8.)

à Posen (1263), à Kalisz (1283), à Uniejouv (1283), à Slawkouv (1298), à Lemberg (1375).

Ici nous touchons à une des plus remarquables manifestations de l'influence française en Pologne.

L'Ordre du Saint-Esprit, fut en effet une création du génie français. Il prit naissance à la fin du XIIe siècle, à Montpellier (1). Le pape Innocent III en confirma l'existence en 1198 ; peu après il l'appela à Rome où il lui confia l'hôpital de Santa Maria in Sassia. Une émulation se fit jour bientôt entre la maison de Rome et les maisons françaises où se dressa au premier plan celle de Vienne. La première jouissait de faveurs spéciales du pape qui voulait lui soumettre toutes les maisons françaises. Le différend se termina par une scission : dès 1217 l'Ordre du Saint-Esprit fut divisé en groupe français, avec siège principal à Vienne, et groupe romain. Chacun de ces groupes avait son général. A la fin du XIIIe siècle le groupe romain prit le dessus ; à partir de cette date, il était considéré comme principal et le couvent du Saint-Esprit de Vienne, paya en signe de sa soumission trois ducats par an au couvent de Santa Maria.

Les moines du Saint-Esprit des hôpitaux polonais venaient tous de France, et bien qu'ils aient trouvé ensuite des adhérents polonais, ils restèrent toujours en rapports étroits avec la France. Tant que le couvent de Vienne était en parité avec celui de Rome, c'est au couvent français qu'ils envoyaient leurs subsides. L'historien de l'hôpital cracovien de cet ordre, Albert Baséus de Scebresin qui a vécu au XVIe siècle et dont l'histoire manuscrite fut consultée par M. Wachholz dit que les premiers religieux du Saint-Esprit sont venus en Pologne en 1203 (à l'hôpital des mineurs de Slavkouv). Cette date a son

(1) D'après LALANNE (*Dictionnaire historique de la France*, Paris, 1872 p. 1608) sa date d'origine devrait être reculée vers 1070. L'ordre s'assignait primitivement comme but de recueillir les enfants délaissés et les orphelins. Un tel hôpital du Saint-Esprit existait à Paris, à la place de la Grève. Ensuite se joignait le devoir de soigner les pélerins malades.

importance. A savoir : par suite de la similitude de noms et à cause d'un passage obscur du grand historien de la Pologne Dlugosz, quelques historiens polonais supposaient pendant longtemps que c'était de la capitale de l'Autriche qu'était arrivée la première équipe des Frères du Saint-Esprit. Or ce n'est qu'en 1211 que fut fondé en Autriche le premier couvent dudit Ordre. La Pologne a donc eu cet ordre 8 ans avant l'Autriche et elle l'a reçu de la France.

Par conséquent les historiographes modernes polonais avec l'éminent historien de Cracovie M. Tomkowicz et le professeur abbé Fialek en tête, ont rejeté l'ancienne hypothèse. M. Wachholz en se joignant à eux s'est placé sur le terrain des recherches nettement critiques.

Dans notre ouvrage, « La Pologne et les Polonais », nous avons consacré un nombre de pages à l'intimité des relations entre la France et la Pologne. Les échanges culturels entre la France et la Pologne ont toujours été très vifs et les recherches des historiens contemporains révèlent des pages toujours nouvelles dans ce beau livre de l'amitié franco-polonaise. Celles consacrées par M. Wachholz au personnel hospitalier français ne sont pas les moins intéressantes.

Pour en revenir aux hôpitaux, disons qu'à côté des Frères du Saint-Esprit, plusieurs autres ordres de moines se consacraient à la même tâche. En Pologne on voit le personnel hospitalier se recruter dans l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean (1), dans celui des Gardiens du Tombeau de Jérusalem (appelés en Pologne Miechowites, leur maison principale se trouvant à Miechouv), finalement dans celui des Augustins. Les asiles des aliénés étaient dirigés par les Frères de la Miséricorde, appelés en Pologne les

(1) A cet égard nous ajouterons à la bibliographie de M. Wachholz, l'excellente monographie de Stanislas Karwowski : La commanderie et l'église de Saint-Jean-de-Jérusalem à Posen, 1910. L'éminent historien décédé pendant la guerre, y traite avec ampleur de Joannites posnaniens et de leur service hospitalier.

Bonifratres. Plus d'un de ces derniers était en même temps docteur en médecine.

En 1608 le roi Sigismond III très malade, fut guéri par le Bonifratre Gabriel, comte Ferrara, médecin de l'empereur Ferdinand.

Au XVIII[e] siècle les Frères de la Miséricorde polonais ont eu dans leur nombre l'éminent médecin Louis Perzyna, prieur de Lowicz, qui a écrit entre autres un bon ouvrage de vulgarisation : Le médecin pour les paysans. (Kalisz 1793).

Plusieurs autres ordres religieux s'occupaient aussi en Pologne des malades et des hôpitaux (Sœurs de la Charité, Citeaux, Frères de la Charité de Saint Roch. Ce dernier ordre créé à Wilno par l'évêque Brzostowski, en 1703, n'a duré que jusqu'à 1794.)

Après avoir tracé le tableau général des hôpitaux en Pologne M. Wachholz étudie en particulier les hôpitaux de Cracovie.

Il y en a eu en tout 24.

Il faut rappeler ici qu'au moyen âge le mot hôpital correspondait surtout à ce que nous appelons aujourd'hui « hospice ». C'est là que trouvaient un refuge les vieillards et les infirmes. Les Incurables d'Ivry, en sont le modèle.

La lèpre, puis la syphilis, si difficile à juguler rapidement, avant que Scarenzio n'en ait inauguré la cure prompte par les injections intramusculaires et intraveineuses, nécessitaient la création des hôpitaux spéciaux à cause de leur contagiosité. Pour des raisons de nécessité sociale on construisit aussi des hôpitaux pour les femmes qui devaient accoucher, pour les aliénés, finalement pour les pestiférés.

Ce n'est qu'au XIX[e] siècle qu'on vit la création de vastes hôpitaux généraux, où trouva l'entrée la totalité des maladies et où dans des centaines, voire même des milliers de lits se déroula en atlas vivant toute la pathologie de l'espèce humaine.

M. Wachholz ne s'occupe dans son premier volume que de 14 hôpitaux. Il étudie d'abord assez rapidement l'histoire des neuf hôpitaux-hospices et des deux

hôpitaux pour les lépreux. Faisaient partie du premier groupe : « L'Hôpital de la Miséricorde divine », fondé probablement au XIIIe siècle, l'Hôpital de Sainte-Hedvige (fondé en 1351), l'Hôpital de Saint-Nicolas, de Sainte-Agnès (XIVe siècle), de Saint-Martin (1440), de Saint-Etienne (1588), de Ligenza (1697), l'Hôpital de pauvres veuves et de vieilles demoiselles (1716), de Saint-Simon et Juda (reconstruit en 1577, destiné primitivement aux pestiférés).

Les hôpitaux pour les lépreux étaient : l'Hôpital de Saint-Valentin (fondé vers 1327) et l'Hôpital de Saint-Léonard (1443).

Tous ces hôpitaux furent supprimés en 1816.

Les deux tiers du volume sont consacrés aux trois hôpitaux qui recevaient par excellence des malades.

Ce sont l'Hôpital du Saint-Esprit, l'Hôpital de Saint-Roch et celui de Saint-Sébastien et Saint-Roch (1). Le premier, pépinière des hôpitaux dirigés par les religieux du Saint-Esprit, fondé en 1244, existait jusqu'à 1888. La date de la fondation du second est inconnue, elle ne doit pas être de beaucoup postérieure à celle de l'Hôpital du Saint-Esprit. En tout cas en 1465, il avait déjà besoin de réparations. Cet hôpital recevait surtout des étudiants de l'Université de Cracovie. Bien que désaffecté, il existe encore.

Le troisième hébergeait exclusivement les syphilitiques. Il fut construit en 1528 sur la décision du conseil municipal de Cracovie. La syphilis soignée alors encore d'une façon insuffisante, était pour cette raison beaucoup plus contagieuse que de nos jours et représentait un danger social au degré encore plus grand qu'aujourd'hui. Un syphilitique dont les manifestations ulcéreuses disparaissant si rapidement par

(1) Nous croyons que parmi les dix hôpitaux dont le premier volume ne traite pas, cinq au moins auraient dû y être passés en revue. Ceci était indiqué soit par leur caractère soit par la date de leur origine (XVIe et XVIIe siècles). Ce sont l'hôpital de Notre-Dame (1588), celui de Zwierzyniec et l'autre de la confrérie de la Charité (les trois non cités par M. Wachholz, indiqués cependant par Giedroyc, p. 34), puis l'hôpital de Bonifratres (1612) et celui pour les fous furieux (domus pro delirantibus et furiosis) fondé antérieurement.

les méthodes de notre siècle, duraient à ce moment fort longtemps et ne cédaient que difficilement à l'absorbtion exagérée par la peau ou par la bouche de l'hydrargyre, était forcément un être dangereux qu'on rapprochait avec raison du lépreux. Aussi, afin d'écarter le danger de la contagion, les conseillers municipaux de Cracovie décidèrent-ils de placer cet hôpital nouveau hors de la ville, dans les prairies qui longeaient l'embouchure de l'affluent de la Vistule, Rudawa.

Cet hôpital a existé jusqu'à 1821. Inutile d'ajouter qu'au bout d'un nombre d'années, Cracovie, — pour employer l'expression du grand poète belge Verhaeren — ville tentaculaire, comme les autres grandes villes, l'a englobé entièrement et que les « prairies » de la Rudawa subirent le sort des prairies parisiennes de la Bièvre.

Nous n'entrerons pas dans les nombreux détails administratifs concernant les dits hôpitaux de Cracovie. Nous releverons seulement les détails purement médicaux de leur existence. Nous dirons aussi que le nombre seul de ces hôpitaux fait honneur au degré de civilisation des Cracoviens du moyen âge et de la Renaissance (presque tous les hôpitaux datent de ces deux époques).

Nous soulignerons avant tout les décrets épiscopaux concernant les hôpitaux de Cracovie. Ces décrets sont nombreux bien que les guerres et les incendies en aient détruit une certaine quantité. Ils suivaient les compte-rendus des visitations des évêques.

Ces décrets sont marqués au coin d'une sincère sollicitude pour l'hygiène et la santé des malades. On y décide que les salles des hôpitaux ne seront pas surchargées de malades, que les malades seront groupés non seulement selon leur âge et sexe, mais aussi selon leurs maladies, que les malades atteints de maladies contagieuses (y appartiennent aussi les phtisiques) seront isolés. On leur donnera leur vaisselle à eux. On y trouve des détails sur l'aération des salles, sur leur désinfection moyennant résines brûlées, sur la propreté des salles et du mobilier hospi-

talier, sur la nécessité des bains pour les malades, finalement sur la diète des nourrissons, des enfants, et des vieillards, ainsi que sur le régime des malades selon leurs diverses affections.

Rien ne caractérise mieux la tolérance et la dignité de ces décrets, que les prescriptions qui réglementent les procédés de l'administration hospitalière concernant l'admission des femmes enceintes et des enfants abandonnés. L'évêque Trzebicki (1669) y insiste « qu'on n'intimide pas les femmes gravides et qu'on ne les amène pas à fuir l'hôpital et à se défaire de leur progéniture dans des endroits louches ». Le cardinal Lipski (1739) exhorte ses subordonnés à ne pas faire attention en recevant les enfants abandonnés, si ces enfants sont « légitimi seu illegitimi thori » et défend qu'on demande quel est le père « pour ne pas rendre honteuses les mères et les empêcher de confier les enfants à l'Assistance publique ».

La mortalité des nourrissons préoccupe très vivement les visiteurs. Le décret de l'évêque Tylicki (1614) exige que les nourrices des enfants abandonnés soient examinées avant leur entrée, par l'officier de santé de l'hôpital, et que les enfants subissent le même examen au point de vue de la contagiosité. Les nourrissons doivent être baignés souvent et souvent changés de linge. Les nourrices qui quittent les enfants avant le sevrage doivent être punies. Trzebicki (1669) fait veiller sur la bonne conduite des nourrices, qui ne doivent pas allaiter plus de deux nourrissons, sur la propreté des enfants, sur l'alimentation des enfants sevrés. Qu'on ne leur donne pas de manger grossier, car ceci produit des troubles intestinaux et souvent la mort Selon les ordres du cardinal Lipski (1739), les nourrices qui habitent les faubourgs ou les villages voisins, doivent apporter tous les mois (au moment de toucher leur paie), le certificat de leur curé comme quoi leur nourrisson est en vie. En cas de décès, un certificat paroissial doit établir que le nourrisson n'est pas mort par la faute de la nourrice.

La période entre 1747 et 1786 est la plus triste dans l'histoire de la puériculture polonaise. La mortalité y est effrayante. Les décrets de l'évêque Zaluski et de l'abbé Lochmann essaient de lui opposer une digue.

Il faut savoir gré à M. Wachholz d'avoir attiré l'attention sur lesdits décrets et d'en avoir dépouillé une quantité. Il serait cependant à désirer qu'ils soient publiés tous un jour *in extenso*.

La collaboration des médecins avec le personnel hospitalier était-elle bien vive ?

L'église assurait le secours médical à ses hospitalisés de plusieurs façons.

Au moyen âge, jusqu'au XIVe siècle, elle donnait un certain degré d'instruction médicale à la généralité des moines et des prêtres. Plus tard, du moins les premières notions médicales furent inculquées au personnel des ordres qui s'occupaient des malades. Les « *constitutiones provinciæ Poloniæ ordinis S. Spiritus* » de 1651, demandent que l'administrateur principal de l'hôpital appelé « *pater* ou « *hospitalarius* », accompagne toujours le médecin de l'hôpital lors de sa visite hospitalière. De cette façon, il augmentera le trésor de ses connaissances spéciales.

En plus, l'Eglise favorisait dans ces ordres l'éclosion des talents médicaux. Elle facilitait à ceux qui avaient des capacités réelles l'obtention des diplômes. Nous avons vu plus haut les deux éminents médecins appartenant à l'ordre des Bonifratres. A la première moitié du XVIIe siècle, le meilleur praticien à Cracovie fut le Docteur en médecine et en théologie Lopacki.

Mais ces quelques personnalités exceptionnelles ne pouvaient pas suffire aux besoins de nombreux hôpitaux. Le concours des laïques devint inévitable. Dans les cas de la petite chirurgie, force était de recourir aux barbiers-chirurgiens, dans les cas médicaux aux médecins.

Ici surgissait la question de fonds.

Les médecins ayant besoin de gagner leur vie, il

fallait aux hôpitaux de l'argent pour les payer. Des legs spéciaux les aidèrent, et un des premiers provient justement d'un médecin.

En 1505, le recteur de l'Université de Cracovie, chanoine et docteur en médecine, Mathée de Miechouv remit au Conseil municipal de Cracovie 400 ducats en or, afin qu'avec les intérêts on payât le traitement d'un professeur à la faculté de médecine, tout en lui imposant en dehors de son cours l'obligation de donner toutes les semaines une consultation gratuite à un grand malade pauvre.

Un autre legs très important était dû au moins à l'influence morale d'un médecin polonais, à savoir, du père du prêtre médecin Lopacki, le docteur Jacques Lopacki. C'était un praticien si renommé que tout Cracovie désirait l'avoir à son chevet de malade. En 1657, Jacques Lopacki accompagné de deux autres conseillers municipaux : Martin Lochmann et Gaspard Celesti fut envoyé comme représentant de la ville de Cracovie à la rencontre du roi Jean Casimir qui, en 1654, obligé de s'expatrier à cause de l'envahissement de la Pologne entière par les Suédois, rentrait maintenant dans son pays purgé complètement de l'ennemi par une héroïque insurrection générale.

Les deux délégués, le docteur Lopacki et le bourgeois cracovien Celesti ont dû se lier d'une vive amitié, car un quart de siècle après, en 1684, Celesti légua justement à l'hôpital du Saint-Esprit où, depuis 1648, pratiquait Lopacki, une somme considérable destinée exprès pour le paiement des honoraires médicaux et des frais pharmaceutiques. Ce legs a rendu de signalés services à l'hôpital principal de Cracovie.

C'est peut-être grâce à lui que depuis la fin du XVIIe siècle, la position des honoraires médicaux et pharmaceutiques devient constante dans les livres de comptes de l'hôpital du Saint-Esprit. Dans les décrets épiscopaux, on ne rencontre plus d'appels à l'esprit de la charité auprès des médecins, comme cela arrive par exemple, au décret de Zadzik, en 1638.

Le docteur Jacques Lopacki, en mourant en 1702, laissa un fils en bas âge. L'enfant stimulé par le souvenir de son père glorieux, embrassa ensuite la carrière médicale et devint à son tour le premier médecin de Cracovie. Mais soit vocation, soit quelque drame intérieur, il se fit en même temps prêtre. Et tout en étant prélat de l'église de N.-D. de Cracovie, il se dévoua à ses malades, puis lorsque vers la fin de ses jours, il vit crouler les murs de l'hôpital de Saint-Roch (hébergeant les spécifiques), il consacra toute sa fortune à l'érection d'un nouveau bâtiment hospitalier. Toutefois, ce dernier ne fut achevé qu'un an après sa mort (1761).

Puisque nous sommes parmi les médecins, disons encore qu'en 1687 nous rencontrons à Cracovie le docteur Lebel. Ce fut probablement un de nos collègues d'origine française, comme on en trouve en Pologne une respectable quantité aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les rapports amicaux entre la France et la Pologne favorisaient cette immigration des intellectuels.

Le nom du Dr Lebel est relevé pour la première fois par M. Wachholz. Ne le citent ni Gonsiorowski, ni Kosminski, ni Pauli (Dictionnaire des médecins et des professeurs, manuscrit à la bibliothèque de Cracovie).

En 1813, lorsque les aigles de Napoléon rentraient précipitamment de leur vol tragique en Russie, les médecins de Cracovie, assez nombreux déjà à cette époque, se distinguèrent par leur manifestation collective contre les Prussiens et les Moscovites, envahissant leur ville. Ils refusèrent de soigner l'armée russo-boche, et cependant tous les hôpitaux furent réquisitionnés par les vainqueurs qui remportaient des victoires à la Pyrrhus. Dans ce groupe de médecins polonais, patriotes dévoués à leur pays et à la France, les pièces officielles moscovites présentent comme le plus rébarbatif le chirurgien Rudmuller.

Il fallait une intervention véhémente des autorités ennemies pour maîtriser cette résistance.

Ainsi le livre de M. Wachholz, nous fait entrevoir dans le cours des siècles les qualités souveraines distinguant les médecins polonais : le dévouement à leurs malades, l'esprit humanitaire, amour de la cause publique et grand esprit patriotique.

Un nombre de détails intéressants nous est fourni par l'auteur dans le chapitre consacré aux syphilitiques des siècles passés.

Nous apprenons que les soins de la maladie étaient confiés à l'hôpital Saint-Roch, à un barbier-chirurgien. Les hospitalisés aisés le payaient de leur poche. En 1695, le barbier toucha pour 18 malades, 495 florins polonais ; en 1696, pour 7 malades, 195 ; en 1697, pour 5 malades, 180 ; en 1700, pour 5, 150 florins ; en 1701, pour 2, 60 florins. Plus tard chaque cure revenait au barbier à 20 florins.

Hélas, cette cure n'était pas longue. En 1702, d'après les données du barbier-chirurgien Jachowski, elle ne durait que douze semaines ! Après un traitement aussi fruste, la maladie pouvait-elle pas ne pas récidiver et la fausse opinion de l'incurabilité de la syphilis ne trouvait-elle pas tout l'aliment nécessaire dans la courte durée des soins ?

Les malades arrivaient à l'hôpital dans un état grave qui aboutissait souvent à la mort. Cette particularité avait même un certain retentissement du côté des honoraires. En 1770, le proviseur de l'hôpital et le barbier-chirurgien Wytyszkiewicz convinrent que si le malade décédait au commencement de la cure, le barbier ne toucherait rien. Si par contre un dénouement fatal arrivait, vers la fin, les honoraires devaient être payés.

Le traitement consistait en une intense mercurialisation. M. Wachholz a raison d'observer qu'elle était même trop intense. Après une friction à l'onguent napolitain on mettait les patients dans une espèce de four de boulanger où venaient d'être consumés une quantité de rondins de bois et d'où on venait de retirer les cendres encore chaudes.

Les malades devaient y subir une sudation considé-

rable. Ce bois brûlé dans le but thérapeutique figure constamment dans les dépenses des malades.

Les patients étaient assez peu nombreux (17 en 1769). Femmes et enfants représentaient un pourcentage faible.

M. Wachholz nous communique à cette occasion le passage d'un poème polonais du XVIIIe siècle (Compendium médicumactum, Czestochowa 1719). On y lit:

Venus traîtresse
Bientôt, telle une bourrelle, martyrise le corps
Avec des ulcères douloureux, ennuyeux,
Avec des grosseurs contagieuses,
Elle couvre d'apostèmes lèvres et palais,
Elle enlève le parler,
Aux bras et aux jambes elle supprime le mouvement.

Ce poème nous fait songer aux « Contes et discours d'Eutrapel » de Noël du Fail qu'a analysés si judicieusement M. le Pr Menetrier dans sa communication au second congrès d'histoire de la médecine (1). On y voit comme dans Eutrapel à côté des symptômes courants d'autres plutôt rares (aphasie, paralysie) à notre époque où le traitement est mieux soutenu et plus systématique.

Avant de terminer, nous citerons un épisode de l'histoire de la démolition de l'hôpital du St-Esprit.

Cet hôpital qui, à en juger d'après les aquarelles de F. Gajewski, était une des plus belles constructions hospitalières de la Pologne, fut condamné à mort par le Conseil municipal de Cracovie en 1891. Le plus grand peintre polonais, Jean Matejko, se déclara contre cette stupide décision. Il demanda au Conseil d'y loger l'Ecole des Beaux-Arts, à cause de son excellent éclairage.

On n'acquiesça pas à sa demande et « sous l'œil des barbares » pour parler avec Maurice Barrès, la pioche

(1) P. **Ménétrier**. — **Anecdotes et pratiques médicales du XVIe siècle d'après les « Contes d'Eutrapel », in Comptes-rendus du deuxième Congrès international d'Histoire de la médecine. Paris 1922, pp. 35-41.**

des démolisseurs entreprit son œuvre. Resta encore l'église de l'hôpital. Elle subit le même sort. Matejko envoya au Conseil municipal la prière de lui en faire don. Mais une lézarde hypothétique dans les murs servit au Conseil de prétexte pour éluder la demande et même pour aborder immédiatement la destruction de l'église.

Alors Matejko révolté retourna au Conseil municipal son diplôme de citoyen qui se terminait ainsi : « Puissiez-vous à votre dernière heure trouver Jésus-Christ plus miséricordieux pour vous que vous ne vous êtes montré et que vous ne vous montrerez hélas encore pour les vénérables murs de l'ancienne capitale ». Cracovie, le 23 mai 1892.

L'histoire des hôpitaux de Pologne compte une belle série d'ouvrages de valeur. En 1872 Girsztowtt a inauguré une intéressante suite de monographies consacrées aux hôpitaux polonais ; à la dizaine de travaux qui doivent leur origine à cette initiative, se sont ajoutés d'autres de Giedroyc. (Volume déjà cité, en outre : L'histoire de l'Hôpital de St-Lazare à Varsovie). L'ouvrage de M. Wachholz qui n'est d'ailleurs qu'à son premier volume, constitue une précieuse continuation de ces tentatives.

L'EPILEPSIE SUR LE TRONE DE BYZANCE.

Par E. JEANSELME.

Depuis Constantin le Grand qui érigea Byzance en capitale, jusqu'à Constantin Dragasès qui mourut sur la brèche en combattant les armées de Mahomet II, s'écoule une période de onze siècles pendant laquelle se succèdent sur le trône quatre-vingt-douze basileis (1). Parmi ceux-ci, on compte au moins six épileptiques : ZÉNON (474-491) ; — MICHEL IV, le Paphlagonien (1034-1041) et son neveu MICHEL V dit Calaphate (1041-1042) ; — ISAAC COMNÈNE (1057-1059) ; — JEAN III VATATZÈS (1222-1255) et son fils THÉODORE II LASCARIS (1255-1259 (2).

*
* *

La crise convulsive n'est que l'une des multiples manifestations de l'épilepsie. Ceux qui sont en proie à ce terrible mal sont atteints, pour la plupart, d'une psychose plus ou moins caractérisée et de tares héréditaires qui peuvent se poursuivre à travers plusieurs générations. L'histoire d'un épileptique ne se résume donc point dans la description de ses désordres somatiques, ni même des anomalies de son caractère et de son état mental. L'enquête doit porter au delà de l'individu et s'étendre à toute sa famille. Ainsi donc, pour être complet, le tableau symptomatique doit comprendre dans son cadre non seulement la personnalité tout entière, physique et morale, du sujet lui-

(1) Et même cent dix-huit si l'on compte ceux dont le règne fut tout à fait éphémère.

(2) Byzance était alors occupée par des Latins : Jean Vatatzès et Théodore II Lascaris portaient le titre d'empereurs grecs de Nicée.

même, mais celle de ceux qui lui sont unis par la communauté du sang.

Zénon réalisait le type de la laideur physique et morale : « velu, hideux d'aspect, semblable à Pan aux pieds de bouc et couvert de poils sur les jambes, noir de peau, de taille disgrâcieuse (?), irascible, rancunier et envieux au plus haut point », tel est le portrait que Cedrenus trace de ce monstre (1). Il cumulait tous les défauts et tous les vices ; il était lâche et efféminé (2), adonné aux débauches de toute nature (3), intempérant, ivrogne (4) et cruel (5). Il était sujet à de fréquentes attaques d'épilepsie (6). L'empereur Léon, le jugeant indigne d'exercer le pouvoir à cause de son aspect difforme et la bassesse de son âme, désigna pour lui succéder son petit-fils, issu du mariage de sa fille Ariadne avec Zénon (7).

La mort de ce tyran fut tragique. Il en existe deux versions quelque peu différentes.

Cedrenus rapporte naïvement l'histoire suivante : une puissance divine, demeurée invisible, coupa la tête du basileus, de sorte que seule la peau reliait la nuque au tronc. L'impératrice et les cubiculaires, n'ayant souci que de leurs propres intérêts, on avait laissé le mort gisant tout nu sur une planche ; au petit jour enfin, quelqu'un qui n'était pas de ses proches jeta sur le cadavre un linceul (8). Les satel-

(1) Cedr., édit. Bonn, t. I, p. 615.

(2) Zonaras, édit. Bonn, t. III, p. 128.

(3) Evagr, Migne. t. 86, 2e part., col. 2653. — Théoph., *Chron.* Migne, patr. grecq., t. 108. p. 301.

(4) Zonaras, l. c., p. 132.

(5) Théoph., *Chron.*, Migne, patrol. grecq., t, 108, col. 329. — Cedr., t. I, p. 621. — Zonaras, t. III, p. 132,

(6) Evagrius, *hist. eccl.*, t. III, c. 29, in Migne, patrol. grecq., t. 86, 2e part., col. 2653 : Zénon mourut ἐπιληψίας νόσῳ. — Theophane, *Chronogr.* édit. Bonn, t. I, p. 209 sq : καὶ ἐπὶ τούτοις τελευτᾷ Ζήνων ἐπιληψίᾳ κατασχεθείς... — Cedr., *hist.*, édit. Bonn, t. I, p. 622 : διὰ τὸ συχνῶς τῷ κατόχῳ νοσήματι κρατεῖσθαι... — D'autre part, J. Malalas, *Chronogr.*, édit. Bonn, p. 439 et la *Chronique Paschale*, édit. Bonn, t. I, p. 607, disent que Zénon mourut de dysenterie.

(7) Zonaras III, p. 126.

(8) εἴασαν τὸν νεκρὸν κείμενον γυμνὸν ἐπὶ σανίδος, καὶ μόλις ἀμφὶ τὸν ὄρθρον τῶν οὐ προσηκόντων τις ἔρριψεν αὐτῷ σινδόνα.

lites qui avaient été préposés à la garde du tombeau où il fut enseveli rapportèrent que, pendant deux nuits, ils entendirent s'élever du sépulcre une voix suppliante: « Ayez pitié de moi, ouvrez-moi! » Comme les gardiens répondaient au malheureux que le pouvoir avait passé en d'autres mains, « il m'importe peu » disait-il, « emmenez-moi dans un monastère ». Mais les gardiens ne le délivrèrent point. On dit que, peu après, le tombeau fut ouvert; Zénon, pressé par la faim, avait dévoré ses bras et ses chaussures. Comme il était en proie à de fréquents accès d'épilepsie et qu'Ariadne, du vivant de l'empereur était la maîtresse du silentiaire Anastase, celle-ci avait ordonné aux gardiens de ne pas ouvrir le tombeau de l'empereur (1).

Sur la fin de Zénon, dit Zonaras, il y a désaccord. Il avait l'habitude, disent les uns, de se gorger de nourriture et de s'énivrer au point de perdre la raison, il tombait alors dans un état qui ne différait en rien de la mort. Comme son épouse Ariadne elle-même le haïssait, un jour qu'il était ainsi ivre-mort, elle ordonna de le placer dans le tombeau impérial qu'on recouvrit d'une grosse pierre faisant l'office de couvercle. Le basileus ayant cuvé son vin poussa des cris, vociféra dans son tombeau et, comme personne ne s'en inquiétait, il succomba misérablement.

D'autres disent que l'empereur, tombé malade et tourmenté par les douleurs les plus vives, offrait le spectacle de la mort (2), qu'il fut porté en cet état dans le tombeau où il mourut en gémissant et en appelant vainement ses proches, parce qu'Ariadne ne permit à personne d'ouvrir le monument et de lui porter secours (3).

Sur les ascendants de Zénon, originaires de l'Isaurie, l'histoire ne fournit aucune donnée étiologique. Son fils mourut tout jeune, peut-être empoisonné par

(1) Cedr., t. I, p. 622. — Ariadne fit couronner Anastase et l'épousa quarante jours après le mort de Zénon.

(2) S'agit-il de la période comateuse succédant à la phase convulsive de l'attaque d'épilepsie ?

(3) Zonaras, t. III, pp. 132-133.

ses parents. De ses deux frères, Longin était « inintelligent, lourd et intempérant (1) ». Conon « plus vicieux encore que Zénon, se réjouissait de carnages et se délectait de massacre (2) ».

Zénon était donc issu d'une souche tarée. Il est présumable que les excès de boisson auxquels il se livrait agissant sur un système nerveux héréditairement vulnérable ont eu pour effet de déclencher l'épilepsie. On sait que les Byzantins mêlaient au vin des plantes, telles que l'absinthe, dont les propriétés épileptigènes sont démontrées par l'observation clinique et les recherches expérimentales.

*
* *

Isaac Comnène, avant d'être couronné, avait fait preuve de son mérite dans les emplois civils et militaires. Souverain vigilant, il sut, par une sage administration et une stricte économie, réparer les brèches que le règne précédent avait faites au trésor public. On ne peut lui reprocher aucun acte inconsidéré, blâmable ou cruel.

Sur sa mort, il existe trois opinions différentes. D'après le récit de Psellos (3), conseiller d'Isaac, qui raconte la fin de cet empereur en témoin oculaire, la maladie à laquelle succomba le basileus ne peut être qu'une pleurésie : un jour, à la chasse, il reçoit « un coup de froid sur le côté » ; puis surviennent des frissons, de la fièvre, de la dyspnée ; mais le malade n'a pas de toux, ni expectoration. La description du pouls faite par l'archiâtre qui soignait Isaac tend à prouver que la mort doit être attribuée au collapsus cardiaque (4), complication fréquente de la pleurésie chez le vieillard. Nicéphore Bryennios dit explicitement que le basileus fut atteint d'une pleurésie ; mais, il n'en

(1) ἀνόητον δὲ καὶ βαρὺν καὶ ἀκόλαστον ὄντα, Theoph., *l.c.*, col. 329.

(2) Zonaras, l. c., t. III, p. 128.

(3) Psellos, *The history of Psellos* edided by C. Sathas, Byzantine Texts edided by J. B. Bury, Methuen, London, 1899, pp. 225-227.

(4) E. Jeanselme, Une consultation à la cour de Byzance ; la pleurésie d'Isaac Comnène, *Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la médecine*, mars-avril 1924, pp. 89-97.

mourut pas et, après avoir abdiqué, il entra au monastère de Stoudion et se fit moine (1).

Scylitzès donne une relation toute autre des circonstances qui précédèrent l'abdication de l'empereur. A l'heure du déjeuner, dit-il, la foudre tombe dans un lieu qu'on appelle Neapolis ; alors un sanglier venu je ne sais d'où attire l'attention de l'empereur qui le chasse et le poursuit jusqu'à la mer. Pénétrant dans les flots, l'animal disparaît. L'empereur, frappé d'une vive lumière semblable à un éclair, est projeté de son cheval et roule à terre en rendant de l'écume par la bouche. On le transporte en barque au Palais, brisé et privé de sentiment. Pendant quelques jours il attend la mort... Alors, de son plein gré, il se démet du pouvoir et se voue à la vie monastique (2).

La description de Scylitzès (Thracésius) est tout à fait caractéristique. L'accès comitial est provoqué par une émotion morale vive : l'apparition soudaine d'une bête féroce (3). Il est précédé d'une *aura* visuelle, comparée à un éclair. Puis, survient la chute du basileus qui rend de l'écume par la bouche et gît à terre dans un état comateux. Rien ne manque au tableau, sauf le cri initial qui peut faire défaut, et les convulsions qui peuvent être si minimes qu'elles passent facilement inaperçues.

L'empereur était chaste (4). Rien ne permet de

(1) Niceph. Bryennios, édit. Bonn, I, 4, p. 20.

(2) Scylitzès, édit. Bonn, II, p. 647 : ὁ βασιλεὺς ἐξαίφνης πληγεὶς τῷ ἀστραπηβόλῳ φωτὶ τοῦ ἵππου τε ἀπεσφαιρίσθη καὶ πρὸς τὴν γῆν ἀφρίζων ἐκυλιέτο... καὶ ἑαυτοῦ μηδ' ὅλως ἐπαισθανόμενος. — Zonaras, III, pp. 672-673, après avoir cité l'opinion de Psellos, donue celle de Thracésius, nom qui désigne Scylitzès. — Glycas, édit. Bonn, part. IV, pp. 602-603, racoute la fin d'Isaac de la même mauière que Scylitzès.

(3) Déjà, sur la fin de la campagne contre les Hongrois qui lui avait causé de grandes fatigues physiques et morales, Isaac avait eu une hallucinatiou auditive. Se reposant sous un chêne avec quelques nobles de sa suite, il entendit sortir de l'arbre une voix. Il se recule de quelques pas ; à ce moment le chêne déraciné tombe sur le sol. L'empereur resta muet [de terreur] (γέγονε δὲ ἐννεὸς ὁ βασιλεύς), considérant à quel péril il avait échappé.

(4) Alors qu'il était jeune et servait dans les armées de l'empire, il fut atteint d'une affection néphrétique qui mettait ses jours en danger ; au dire des médecins, il ne pouvait être guéri que par le commerce sexuelle ou par l'application d'un cautère qui le rendrait stérile. Il opta pour l'opération, disant qu'il avait deux enfants et que du reste on pouvait gagner le ciel sans avoir de postérité, mais non sans continence : Scylitzès, pp. 648-649.

supposer qu'il fût intempérant. On ne relève dans ses biographes aucun signe d'hydropisie ou d'urémie. La cause de cet accès d'épilepsie, peut-être unique, reste donc inconnue.

*
* *

Parmi les nombreux chroniqueurs qui ont raconté les règnes de Michel le Paphlagonien et de son neveu Michel Calaphate, tous deux épileptiques, Psellos occupe une place hors pair. Si sa *Chronographie* est la source la plus précieuse que l'on puisse consulter sur cette période des fastes byzantines, c'est d'abord que cet auteur fait un exposé détaillé et complet de la vie de ces princes, tandis que les autres historiens, bien inférieurs à lui par le talent littéraire et la documentation, ne nous ont laissé de ces règnes qu'une description sommaire et pleine de lacunes ; c'est ensuite que Psellos fut le contemporain de ces deux monarques, qu'il vécut à la Cour et fut le témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte ; c'est enfin que Psellos, polygraphe omniscient, avait l'habitude de l'observation médicale et insiste avec complaisance sur les faits pathologiques auxquels les autres historiens ne consacrent qu'une brève mention.

Sans doute, Psellos a la réputation méritée d'être partial. Il a gardé rancune à certains basiléis dont il a tenté injustement de flétrir la mémoire. Mais ce reproche ne peut pas lui être adressé en la circonstance. Lors de l'avènement de Michel IV, Psellos n'avait alors que seize ans, il n'était pas encore mêlé aux affaires et l'on ne saisit pas le mobile qui aurait pu l'inciter à travestir la vérité. S'il est une critique qu'on peut faire au portrait que Psellos trace de ce monarque, c'est plutôt d'être trop flatteur. Plus d'une fois, en effet, l'historiographe met sa plume au service du panégyriste.

Secrétaire particulier de Michel V, Psellos ne se borne pas à exposer les actes de ce prince ; il les blâme sans réserve. L'historien anglais J. B. Bury lui fait

grief de n'avoir pas plaidé la cause de son maître (1). Mais, en toute bonne foi, pouvait-il tenter de disculper un tel monstre ?

Au surplus, tout n'est pas à approuver dans l'œuvre de Psellos. J'aurai plus tard à discuter la valeur de ses assertions et à les mettre en parallèle avec les opinions des autres historiens. Mais, comme de l'avis de tous, le fondement de nos connaissances sur la vie intime des deux personnages dont j'entreprends d'étudier les troubles morbides est la relation historique de Psellos, j'en donnerai d'abord un résumé fidèle sans y ajouter aucun commentaire, ni appréciation personnelle (2).

L'eunuque Jean, qui était en grande faveur auprès du basileus Romain III, avait un frère d'une grande beauté. Ce jeune homme, nommé Michel, était presque un enfant; à peine ses joues s'ombraient-elles d'un léger duvet. Dès qu'elle le vit, l'impératrice Zoé, déjà quinquagénaire, en tomba follement amoureuse. Leur liaison ne resta pas longtemps secrète et bientôt on en chuchota au Palais et jusque dans les carrefours. Romain, averti par sa sœur des bruits fâcheux qui couraient sur le compte de Zoé, ne prit pas cette accusation au tragique. Il fit comparaître Michel et le questionna pour la forme. Michel jura, sur l'honneur, qu'il était innocent et l'empereur se tint pour satisfait.

Ce qui contribua encore à dissiper les soupçons de Romain, c'est « qu'un mal terrible s'abattait soudain sur Michel depuis son adolescence. Il éprouvait une sorte de vertige cérébral (3) survenant par accès et sans aucun signe prémonitoire : tout à coup il s'agi-

(1) J. B. Bury, Les empereurs romains de Basile II à Isaac Comnène, *Rev. historiq. anglaise*, t. IV, 1889, 2e partie, p. 255.

(2) J'adresse mes plus vifs remerciements à M. Renauld, auteur de remarquables travaux sur la langue et le style de Psellos, qui a bien voulu me communiquer sa traduction manuscrite des deux livres que cet historien consacre à Michel IV et à Michel V. J'ai puisé largement dans ce travail qui m'a été d'un grand secours. — Les citations qui suivent se réfèrent à l'édition de Sathas publiée dans les *Byzantine Texts*, par J.-B. Bury sous le titre : *The History of Psellus*, Methuen, Londres, 1889.

(3) τὸ δὲ πάθος περιτροπή τις τοῦ ἐγκεφάλου ἐν περιόδοις ἐτύγχανεν ὄν..., Psell., Romain III, p. 38, l. 26 sq.

tait, roulait les yeux, tombait à terre, heurtait la tête contre le sol et longtemps il était animé de secousses, puis il revenait à lui et bientôt il reprenait son regard habituel ».

Ouvertement, le basileus traitait les accusations portées contre Michel de pures calomnies et avait l'air de considérer ce jeune homme comme un très loyal serviteur. En réalité, Romain — Psellos tenait ce détail de source certaine, — n'ignorait point la folle passion de Zoé, mais il était bien décidé à fermer les yeux.

[Désormais, les jours du trop complaisant basileus étaient comptés. L'impératrice et son amant attendaient avec impatience la mort de Romain. Ils eurent d'abord recours au poison; et comme ce moyen agissait trop lentement au gré de leurs désirs, ils firent étouffer le moribond dans son bain par leurs complices.]

*
* *

Libre enfin, Zoé, sourde aux conseils de la prudence, fait proclamer empereur son amant, Michel joue d'abord la comédie de l'amour. Devenu maître du pouvoir, il se borne à être en quelque sorte l'organisateur des plaisirs de sa bienfaitrice. Puis un revirement subit s'opère en lui; il comprend la grandeur de sa tâche ; il passe sans transition de l'adolescence à la maturité et prend en main le gouvernement de l'Etat.

Né dans la condition la plus humble, étranger à la culture hellénique, peu versé dans la connaissance des lois et des canons [de l'Eglise], Michel ne fut pas inférieur à sa fortune. Il agissait avec sagesse; il avait l'âme haute, le raisonnement sûr et la parole éloquente. Sans négliger ses amis et ceux qui lui avaient rendu service, il les fit monter, par échelon, des emplois les plus bas aux plus élevés, afin qu'ils fussent à la hauteur de leur tâche. S'il eût échappé à l'influence pernicieuse de sa famille, aucun monarque, parmi les plus célèbres, n'aurait été en mesure de lui disputer le premier rang.

***

L'empereur avait des frères qu'il aimait à l'excès. Ils ne le payèrent pas de retour. Malgré les avertissements, le blâme, les réprimandes les plus sévères et même la menace, il ne put les contenir dans le devoir.

Jean, l'aîné, était comme son frère aveuglé par l'esprit de famille. Ce personnage, je l'ai connu quand ma barbe commençait à pousser. Témoin de ses actes, j'ai pu apprécier ses qualités et ses défauts.

Il avait l'esprit vif et le regard perçant. Il possédait une vaste expérience dans toutes les branches de l'administration, celle des finances en particulier. Il savait en imposer sans user de rigueur. Il était pour l'empereur « un rempart et un frère ». Jamais il ne se relâchait de sa vigilance, alors même qu'il était plongé dans les plaisirs, toujours à l'affût des complots, il lui arrivait de se lever inopinément, la nuit, pour fouiller les différents quartiers de la capitale.

Profondément dissimulé, Jean était d'âme « ondoyante et diverse ». Il avait du goût pour la magnificence; mais ce penchant naturel était gâté par une gourmandise dont il n'avait jamais su « se purger ». Aviné, il se répandait en propos indécents de toutes sortes; mais, en cet état, il ne perdait pas le souci du pouvoir. Toujours il gardait son regard de bête fauve et la ride qui barrait son front soucieux.

Je me suis maintes fois trouvé près de lui dans les festins, et je me demandais avec surprise, comment cet homme, terrassé par l'ivresse, pouvait supporter le fardeau de l'empire romain. Au plus fort de l'orgie, il épiait avec soin les propos et les gestes de ses compagnons de débauche, et plus tard il les appelait à rendre des comptes. Aussi, le craignait-on surtout lorsqu'il était ivre. Quel mélange étrange que cet homme! Depuis longtemps il avait revêtu l'habit monastique. Mais de la décence qu'exige ce costume, il n'en avait cure; et cependant il remplissait, en vrai comédien, tous les devoirs que la loi divine impose à ceux qui portent ce vêtement.

Des cinq frères, Michel était, pour le naturel, en quelque sorte l'antithèse des autres. Jean occupait, en valeur morale, la seconde place et il s'éloignait fort des trois autres, mais il prenait leur défense, parce qu'il était dominé au plus haut point par l'affection fraternelle.

*
* *

Je reviens au basileus. Après avoir conservé quelque temps des égards pour l'impératrice, il change d'attitude. Peu sûr de sa fidélité conjugale, il supprime ses sorties coutumières; il la relègue au gynécée; il contrôle les visites qu'elle reçoit et la met sous bonne garde. Elle frémissait d'indignation (n'est-ce pas naturel!); mais elle se contenait, réduite à l'impuissance. Elle ne marqua pas sa révolte par des écarts de langage envers l'ingrat, envers les frères de celui-ci qui l'accablaient d'invectives, envers l'officier préposé à sa garde. « Elle s'ajustait aux personnes et aux circonstances (1). »

Les visites de l'empereur à Zoé devenaient de plus en plus rares et cela pour des causes multiples. « D'abord, il ne pouvait plus avoir de commerce avec elle, car la maladie qui le minait, venait d'éclater (2) (sa constitution, en effet, s'était gravement altérée et il se trouvait en mauvais état corporel). De plus il se voilait les yeux de honte, il ne pouvait regarder Zoé en face à la pensée qu'il avait renié son affection, parjuré sa foi et violé ses engagements. En troisième lieu, il avait confessé à de saints personnages ses agissements pour obtenir le pouvoir et il en avait reçu des prescriptions salutaires : c'est pourquoi il s'abstenait de tout excès et déjà même du commerce légitime. Une autre cause encore l'éloignait de l'impératrice; ce n'était plus à de longs intervalles, en effet, comme autrefois que survenait sa perturbation cérébrale (3); mais, soit qu'une cause externe la modifiât,

(1) Psellos, Michel IV, ch. XVI, p. 49, ligne 26 sq.
(2) L'hydropisie.
(3) Psell., Michel IV, ch. XVII, p. 50; l. 16-17 : ἡ τοῦ ἐγκεφάλου αὐτῷ περιτροπή.

soit qu'une affection interne vînt à en perturber les crises, elle se manifestait avec plus de fréquence. Devant toute autre personne, le basileus éprouvait moins de honte de ce trouble cérébral; mais devant l'impératrice il en rougissait, et beaucoup. Et comme le mal l'agitait dans des circonstances qui ne pouvaient être prévues, il se tenait loin d'elle pour s'épargner la honte d'en être vu!

Pour ce même motif, il ne sortait guère et ce n'est pas sans appréhension qu'il se montrait en public! Quand il voulait donner audience ou régler quelque autre affaire d'Etat, les personnes qui avaient la charge de l'observer et de le protéger, déployaient devant lui, de part et d'autres, des étoffes de pourpre aussitôt qu'ils le voyaient ébaucher une torsion des yeux, branler la tête ou manifester par quelque autre signe l'irruption du mal (1); sur-le-champ, ils donnaient l'ordre aux personnes présentes de se retirer; ils fermaient les tentures et ils lui prodiguaient des soins dans l'appartement même... L'atteinte morbide était subite, plus subit encore le retour à l'état normal et, l'accès passé (il ne laissait pas de trace), le basileus recouvrait la raison dans son intégrité. Lorsqu'il allait à pied ou à cheval, une escorte de gardes entourait sa personne et, quand il était en proie à sa crise, ils s'empressaient autour de lui et l'assistaient sans craindre les regards importuns. Souvent cependant on l'a vu tomber de sa monture. Un jour qu'il traversait à cheval un ruisseau, le mal le terrassa : ses gardes, sans crainte, étaient alors un peu loin de lui. Soudain désarçonné, il roule sur le sol (2). La foule le voit se débattre; elle s'apitoye sur son sort et déplore son malheur, mais nul n'entreprend de le relever (3).

. . . .

(1) Psell., Michel IV, ch. XVIII, p. 50, l. 27 sq.

(2) Psell., Michel IV, ch. XVIII, p. 51, l. 4-5 : ὁ δὲ ἀθρόως τῆς ἕδρας ἐκκυλισθεὶς αὐτοῦ που κατὰ γῆς, ὤπτο τοῖς πολλοῖς σπαρασσόμενος.

(3) Sans doute par respect pour la personne du basileus.

Dans l'intervalle des accès, quand son jugement était dans la plénitude, Michel s'adonnait tout entier au soin de l'empire; non seulement il assurait aux villes de l'intérieur un bon gouvernement, mais il écartait les attaques des nations voisines, soit par des ambassades, soit par des présents, soit par des envois annuels de troupes. Grâce à ces mesures, ni celui auquel est échu en partage la domination sur l'Egypte n'agissait contrairement aux traités, ni celui qui détient les forces persiques, ni assurément non plus le roi de Babylone, ni aucune des nations plus lointaines, ne démasquaient leur hostilité. Les uns s'étaient franchement réconciliés avec nous et les autres, redoutant la vigilance du basileus, se tenaient en repos dans la crainte de [s'attirer] quelque malheur. Il avait remis la surveillance et le contrôle des finances publiques à son frère Jean, auquel il avait concédé, en outre, la plus grande part de l'administration civile. Mais pour ce qui concerne les autres affaires, il s'en occupait lui-même, donnant ses soins en partie à l'administration intérieure, organisant le nerf (1) de l'empire romain, c'est-à-dire l'armée et renforçant sa puissance. Et pendant que la maladie dont il avait éprouvé les premiers effets (2) allait croissant et progressait vers son apogée, lui, comme si aucun mal ne pesait sur lui, il veillait à tout d'un œil vigilant ».

*
* *

Inquiet sur son propre sort et celui de sa famille, Jean essaie de faire partager ses craintes au basileus. Par des discours alambiqués et pleins de réticences, il le persuade que le peuple, le croyant moribond, menace de se révolter et de choisir un autre maître. Pour conjurer le péril, il lui conseille d'élever Michel, son neveu, fils de sa sœur, au rang de César. Le basileus accède à ce projet. Dans un autre entretien, Jean fait ressortir que Zoé est l'héritière légitime du

(1) Psell., Michel IV, ch. XIX, p. 51, l. 26 : τὰ νεῦρα Ῥωμαίων.
(2) L'hydropisie.

trône et qu'elle a capté le cœur du peuple tout entier par ses largesses. Il est donc nécessaire que l'impératrice adopte le jeune Michel. Zoé entre dans ces vues et, peu après, tous les dignitaires assemblés dans l'église des Blachernes acclament le fils adoptif de l'impératrice et le nouveau César. Jean qui croyait avoir ainsi consolidé le crédit de sa famille exultait de joie.

*
* *

Le nouveau César était un homme de peu. Son père était calfat. Lui-même excellait à cacher une âme perverse sous des dehors favorables. Souverainement ingrat envers ses bienfaiteurs, il aspirait au pouvoir et projetait de supprimer le basileus, l'impératrice, ses oncles et surtout Jean l'Eunuque, se promettant d'exterminer les uns et d'exiler les autres; et cependant il semblait plein de gratitude à leur égard.

Mais Jean n'était pas la dupe du César. L'un et l'autre tenaient leurs embûches secrètes et dissimulaient leurs machinations sous une feinte bienveillance. Chacun d'eux croyait abuser son adversaire, mais à la fin ce fut Jean qui succomba pour avoir différé la déposition du César.

*
* *

Cependant, l'enflure générale du corps et l'hydropisie du basileus était à présent manifeste (1); aussi mettait-il tout en œuvre, prières et purifications, pour conjurer cette maladie. Il fit agrandir et décorer avec la plus grande magnificence l'église des SS. Anargyres, située dans la banlieue de la capitale.

Mais la mesure de sa vie était comble et il n'obtint de ses pratiques aucun soulagement. Dès lors, il se prépara à comparaître devant Dieu et s'efforça de laver les souillures de son âme.

Des personnes malintentionnées avancent, sans preuves, qu'avant de monter sur le trône il avait pris

(1) Psell., Michel IV, ch. XXXI, p. 57, l. 15.

part à des cérémonies magiques dans lesquelles des esprits lui promettaient l'empire s'il consentait à renier Dieu. Or, je sais que cet homme a manifesté, après son avènement, une grande piété et qu'il fréquentait assidûment les églises.

Il fit rechercher les solitaires dans les grottes inaccessibles où ils vivaient cachés. Ces hommes de Dieu étaient amenés au Palais; il lavait les pieds souillés de poussière de ces ascètes, puis il les serrait dans ses bras et les embrassait avec effusion. En secret, il revêtait leurs haillons; il les faisait coucher dans le lit impérial, tandis qu'il s'étendait à terre sur une couche basse n'ayant qu'une grosse pierre pour reposer sa tête (1). [Psellos qui trouve ces pratiques dignes d'admiration ajoute qu'il ne compose pas un éloge, mais raconte les faits en historien].

Tandis que le commun des hommes fuient la société de ceux qui sont couverts de plaies, le basileus posait son visage sur les ulcères de ces malheureux, puis il les serrait dans ses bras, leur donnait des bains et les servait comme un esclave.

Voulant se rendre Dieu propice, il disposa d'une forte part du Trésor impérial pour édifier des monastères d'hommes et de femmes. Il bâtit, à grands frais, un nouvel hospice qu'il appela *Ptochotropheion*. Il voulut assurer le salut des âmes perdues. Il y avait par la capitale un grand nombre de courtisanes. Il n'essaya pas de les détourner de leur métier par des conseils, car cette sorte de personnes est sourde à toutes les exhortations. Il n'entreprit même pas de recourir à la force pour ne pas paraître commettre des actes de violence. Mais il bâtit, dans la Reine même des cités, un monastère (2) aux vastes proportions et d'une merveilleuse beauté. Puis, il proclama par un édit que si quelqu'une d'entre elles voulait abandonner son métier pour vivre dans l'abondance, elle pourrait s'y réfugier, prendre l'habit monastique

(1) Psell., Michel IV ch. XXXIV, p. 59, l. 7.

(2) Psell., Michel IV, ch. XXXVI, p, 59. l. 33 : ἀσκητήριον.

et bannir toute crainte de se trouver sans ressources, « car toutes choses pour elles pousseront san semailles, ni labour » (1).

A cet appel, tout un essaim de femmes de mauvaises mœurs accourut. En changeant d'habit, elles changèrent de nature « jeune troupe inscrite au service de Dieu sur le rôle des soldats de la vertu » (2).

L'empereur ne s'en tînt pas à ces mesures. Il confia la cause de son salut aux ascètes : aux uns, il demanda de réformer son âme ; aux autres, il fit promettre qu'ils intercéderaient auprès de Dieu en sa faveur.

Beaucoup, je le sais parfaitement, parmi ceux qui ont retracé la vie du basileus dans leurs chroniques, font quelque autre récit en désaccord avec le nôtre... Mais moi, qui ai assisté aux évènements, moi qui ai tenu de personnes approchant l'empereur tous les faits de caractère confidentiel, je suis un juge selon les règles, à moins qu'on veuille me faire grief [de dire] ce que j'ai vu et entendu (3).

* * *

Au reste, il se peut que la malignité trouve dans mon récit quelque prétexte à des racontars. Mais tous sont unanimes à reconnaître ce que l'empereur a fait pour apaiser les dissensions intestines et pour soutenir la lutte contre les nations étrangères. Il serait trop long de rapporter tous ses actes méritoires. Je me contenterai de raconter brièvement l'expédition contre les barbares.

Les Bulgares, dont le territoire avait été annexé à l'empire par le grand Basile, se soulèvent. A cette époque, la santé du basileus décline, la maladie est reconnue incurable et le moindre mouvement devient pénible. Mais, aussitôt qu'il apprend la nouvelle de la révolte, avant même que le récit en soit achevé, il décide de porter la guerre chez les Bulgares et de

(1) Réminiscence d'Homère, Odyss. IX, 123.
(2) Psell., Michel IV, ch. XXXVI, p. 59, ll. 27 et suiv.
(3) Psell., Michel IV, ch. XXXVIII, p. 60, l. 30.

prendre le commandement de l'armée. Malgré son état de santé, malgré les supplications des sénateurs et de ses proches, il met son dessein à exécution. Il me serait pénible, avait-il coutume de dire, de n'avoir rien ajouté à l'empire; plus pénible encore de perdre une partie du territoire romain. Malgré ses souffrances physiques, malgré l'enflure qui l'envahissait, son âme forte soutient son corps défaillant (1). Il préside aux préparatifs de guerre; il dresse un plan de campagne, il se propose un but et met tout en œuvre pour l'atteindre. Il fait choix des meilleures troupes et des généraux les plus expérimentés et fait avancer son armée suivant les règles de la tactique et de la stratégie.

Cet homme qui n'a plus qu'un souffle de vie, se lève dès la pointe du jour ; il monte à cheval, se tient droit en selle, dirige avec élégance et adresse sa monture, rallie les rangs et remplit les soldats d'admiration.

[Après une brillante campagne, le basileus réduit les Bulgares à l'obéissance et il fait à Byzance une entrée triomphale].

Or donc, dit Psellos, je l'ai vu dans cette circonstance ; comme dans un convoi funèbre, il allait ballotté sur son cheval. Ses doigts qui tenaient les rênes semblaient appartenir à un géant; chacun d'eux, en effet, avait acquis la grosseur et la grandeur d'un bras (en quel grave état se trouvaient ses entrailles !) et son visage était devenu méconnaissable (2). Ainsi porté, il rentre au Palais après avoir fait défiler les captifs dans le Cirque et montré aux Romains que le courage ressuscite les morts et que le zèle pour les belles actions vainc la défaillance du corps.

Mais la maladie, dans sa marche insidieuse, s'achemine vers son dénouement. L'entourage de l'empereur, pour prévenir une révolte, tient cachés les progrès du mal; cependant la nouvelle se répand dans

(1) Psell., Michel IV, ch. XLIII, p. 63 suiv.

(2) Psell., Michel IV, ch. L, p. 66, l. 12 et suiv.

la ville. Alors les courtisans, dans la crainte de voir l'empire leur échapper, n'ont d'autre souci que de veiller à leurs propres intérêts.

Sentant sa fin prochaine, l'empereur se fait transporter au monastère qu'il a édifié. Arrivé dans le lieu de prière, il demande à Dieu d'être reçu comme une victime agréable et pure après sa consécration. Il se remet ensuite aux mains des moines qui le dépouillent du costume et des insignes impériaux et le revêtent de l'habit monastique.

Tandis que l'empereur s'abandonne à la joie, en pensant qu'il est passé à une vie meilleure, ses frères découragés se lamentent. L'impératrice elle-même, émue de pitié, se rend à pied au monastère, mais le basileus refuse de la recevoir.

L'heure de la prière appelait les moines à l'église. Le basileus, pour obéir à la règle, se lève. Mais on n'avait pas préparé, pour son usage, les sandales de cuir que portent les moines; on lui avait laissé les brodequins qui font partie du costume impérial. Il s'irrite et, pieds nus, se rend à l'église, s'appuyant de part et d'autre. Déjà il avait la respiration très difficile. C'est en cet état qu'il retourne à son lit. Il se couche, garde quelque temps le silence parce que sa voix est éteinte et que le souffle lui manque et rend son âme à Dieu.



Dans la chronologie de Psellos, comme dans tout autre ouvrage historique, sont intimement liés deux éléments d'information que l'analyse doit se proposer de disjoindre, à savoir : les faits et l'interprétation de ceux-ci. La réalité d'un fait peut être rigoureusement établi par des preuves certaines. Quant à sa signification, il est rare qu'elle ne donne pas lieu à des divergences d'opinion.

Les faits patents sont de deux espèces: les uns sont d'ordre pathologique ; les autres sont d'ordre moral.

a. A plusieurs reprises, Psellos signale les crises auxquelles Michel IV était sujet, leurs retours sou-

dains et imprévus, et leurs principaux symptômes (1). Zonaras (2) et Glycas (3) reproduisent la description de Psellos en l'écourtant, Cedrenus (4) donne une version analogue et il dit en outre, comme Zonaras, que Michel IV, dans les dernières années de sa vie, séjournait la plupart du temps à Thessalonique, auprès du tombeau de saint Démétrius auquel il demandait instamment sa guérison et la rémission de ses péchés. Constantin Manassès (5) ajoute, aux signes énumérés par Psellos, la cyanose des lèvres et le rejet en abondance d'écume et de salive par la bouche.

Le diagnostic s'impose. D'une part, toute idée de simulation ou de crise pithiatique doit être écartée. D'autre part, il ne subsiste, après l'accès, aucun signe de paralysie ou de contracture localisées pouvant faire supposer que l'épilepsie est l'expression d'une lésion corticale circonscrite. Les accès ont apparu, au plus tard, à la période de l'adolescence : il s'agit donc de l'épilepsie dite essentielle, ainsi appelée parce que sa cause efficiente nous échappe. On sait que cette forme est souvent héréditaire ou familiale et qu'elle s'accompagne chez beaucoup de sujets de troubles des facultés intellectuelles et affectives.

b. Dès le début de la mésintelligence qui ne tarde pas à séparer l'impératrice de Michel, son amant, qu'elle vient de placer sur le trône, un mal insidieux, caractérisé par de l'ascite, de l'anasarque et de l'essoufflement, commence à miner la constitution du jeune empereur (6). Cette mystérieuse affection rappelle trait pour trait celle dont fut atteint Romain III Argyre, premier époux de Zoé qui, — on le sait de source certaine, — fut victime d'une tentative d'empoisonnement de la part de sa femme. L'impératrice n'en était donc pas à son coup d'essai.

(1) Psellos, t. III, Romain III, p. 38.— Michel IV, p. 50.

(2) Zonaras, édit. Bonn, III, p. 583 sq., p. 587 sq., p. 596 sq.

(3) Glycas, édit. Bonn, p. 586, p. 588.

(4) Cedrenus, II, p. 507, p. 510, p. 521, p. 525.

(5) C. Manassès, v.v. 6108-6122, édit. Bonn, pp. 259-260.

(6) Sur l'hydropisie de Michel IV, outre Psellos, consulter : Zonaras, édit. Bonn, III, pp. 600-604 ; — Cedrenus, II, p. 521.

Au dire des contemporains, elle passait une bonne part de son existence dans un laboratoire, au milieu des fourneaux, préparant des parfums, des drogues et sans doute aussi des poisons. Plus tard, elle essaiera, sans y réussir d'ailleurs, de se délivrer de son beau-frère Jean l'Orphanotrophe en lui faisant offrir un breuvage empoisonné. La phrase suivante de Psellos peut être citée comme un argument de valeur à l'appui de la thèse que je défends : « si le fait, dit-il, de haïr sa bienfaitrice et de se comporter en ingrat à son égard n'est pas, à mes yeux, une noble action, je ne puis pas ne pas approuver Michel lorsqu'il craint que cette femme ne lui fasse subir le même traitement qu'à son premier mari (1) ».

c. Les principaux chefs d'accusation que l'on peut formuler contre Michel IV sont au nombre de deux :

1° Sa participation au meurtre de Romain III, avec la complicité de l'impératrice ; 2° son ingratitude envers Zoé, sa bienfaitrice, à laquelle il devait son incroyable fortune. On peut encore lui reprocher l'abandon du pouvoir aux mains de son frère Jean dont il subit l'influence en toutes choses et l'outrance de ses pratiques religieuses. Mais on ne peut lui contester le sursaut d'énergie dont il fit preuve lorsque, proche de sa fin et presque agonisant, il mena sans faiblir la campagne contre les Bulgares.

*
* *

Voyons maintenant à quelles interprétations la conduite de Michel IV a donné lieu. D'une manière générale, Psellos, courtisan par habitude, plaide les circonstances atténuantes, il glisse rapidement sur les crimes, sans les absoudre toutefois (2), et il

(1) PSELL, Michel IV, p. 44, D'après SCYLITZES (CEDRENUS, édit. Bonn, II, p. 535). l'Orphanotrophe et Constantin son frère exhortaient Michel V à ne pas trop se fier à l'impératrice Zoé, de peur qu'elle ne le traitât comme son oncle Michel et comme Romain auxquels elle avait donné du poison.

(2) PSELLOS, Michel IV, p. 44 : « Si l'on excepte ce crime unique, commis envers Romain, ainsi que l'accusation d'adultère et le grief aussi d'avoir exilé des gens sur de simples soupçons, c'est parmi les souverains de marque que Michel doit prendre rang ».

exagère les mérites de son héros. A l'en croire, Michel était doué de qualités éminentes : « Il comprend la grandeur de sa tâche ; il passe sans transition de l'adolescence à la maturité... Michel ne fut pas inférieur à sa fortune. Il agissait avec sagesse ; il avait l'âme haute et la parole éloquente... » Psellos vante ses qualités d'homme d'État et de diplomate. Michel, assure-t-il, veillait à tout, malgré son état maladif, et donnait tous ses soins à l'organisation de l'armée... S'il n'était issu d'une souche mauvaise, aucun des monarques célèbres n'aurait pu lui disputer le premier rang.

Assurément Michel ne mérite pas ces éloges. Il ne fut qu'un instrument docile, un souverain nominal guidé, dominé même par un premier ministre tout puissant.

Celui qui a tiré la famille du néant pour l'asseoir sur le trône impérial, c'est Jean l'Eunuque ; c'est lui qui concentre dans ses mains d'énormes pouvoirs, qui détient en particulier l'administration des finances, qui gouverne en un mot. Psellos ne le reconnaît-il pas implicitement, lorsqu'il dit que l'Orphanotrophe supportait le fardeau de l'Empire Romain (1). Psellos convient, d'ailleurs, que beaucoup de ses contemporains ne partagent pas son opinion sur le compte de Michel (2). J. Scylitzès, plus franc que l'homme de cour, écrit que Jean possédait le pouvoir civil et militaire, et que Michel n'avait de l'empire que le nom et l'apparence (3). J. B. Bury adopte la manière de voir de Psellos (4), et fait état d'un bref passage d'Attaliote où il est dit que Michel laissa derrière lui maintes preuves de sa vertu (5). Mais, d'après le contexte, je crois que l'historien n'entend faire allusion qu'à la bravoure de l'empereur, car cet éloge vient immédia-

(1) Psellos, Michel IV, p. 48.

(2) Psellos, t. IV, Michel IV, ch. XXXVIII.

(3) Cedrenus, édit. Bonn, II, p. 510 : σχῆμα μὲν εἶχε τῆς βασιλείας καὶ ὄνομα.

(4) M. J. B. Bury, *Rev. historiq. anglaise*, t. IV, 1889, 1re partie, p. 57.

(5) M. Attaleiates, édit. Bonn, p. 10 : πολλὰ τῆς ἀρετῆς καταλιπὼν εἰκονίσματα.

tement à la suite du récit de l'expédition contre les Bulgares.

Durant toute sa vie, Michel IV est obsédé par le remords d'avoir participé au meurtre de Romain III, son prédécesseur. Convaincu que ses crises convulsives et que l'hydropisie qui le mènent lentement au tombeau sont des marques de la vengeance divine, il importune de ses prières saint Démétrius, patron de Thessalonique, et le supplie d'intercéder auprès de Dieu pour sa guérison et la rémission de ses péchés.

Pour celui qui se reporte aux temps du moyen âge, dans cet Orient chrétien où les crimes les plus raffinés s'associaient à la ferveur religieuse la plus vive, ces pratiques ne paraîtront pas étranges. On pourrait en citer maints exemples semblables parmi les basileis et les hauts personnages byzantins. Mais ce qui choque et surprend, alors même qu'on s'est placé dans le cadre de l'époque, alors même qu'on a épousé ses croyances, ses préjugés et ses mœurs, c'est l'exagération même des pratiques expiatoires auxquelles se soumet le basileus. La recherche des solitaires vivant dans des cavernes inaccessibles, les égards dont il les entoure, les soins qu'il leur prodigue, les mortifications auxquelles il s'astreint, entre autres celles qui consiste à poser son visage sur des ulcères suppurants (1)... Voilà ce qui dépasse la mesure et atteint un degré morbide. Psellos dresse complaisamment la liste des aumônes que Michel distribue aux pauvres et aux moines, des fondations pieuses qu'il enrichit pour le rachat de ses fautes. Il trouve la conduite du basileus très édifiante et, en cela, il partage les idées courantes des byzantins pour qui la pénitence réside plus dans des formules de contrition que dans des actes de réparation. Scylitzès en juge autrement. Après avoir énuméré tout ce que Michel IV s'efforça de faire pour obtenir son pardon, il ajoute : « Tout cela eût été, certes, fort utile à son âme si,

(1) Psellos, Michel IV, ch. XXXV, p. 59.

en même temps, il eut consenti à abdiquer le pouvoir pour lequel il était tombé dans le péché, à répudier la femme adultère, à pleurer son crime dans l'obscurité ; mais, au contraire, il continua à vivre avec Zoé, à conserver obstinément l'empire, à payer ses largesses avec le bien de l'Etat. Il devait croire Dieu bien stupide et inique pour vouloir se contenter d'une pénitence rédimée par l'argent d'autrui ! (1) ».

Il est difficile de porter un jugement équitable sur un souverain, à près de mille ans de distance. Quelque circonspection qu'on mette dans le choix des preuves destinées à justifier le verdict que l'on formulera, est-on jamais bien sûr de ne pas travestir la vérité ? Ces réserves faites, je crois qu'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que si Michel IV ne fut pas dépourvu d'intelligence et surtout de courage, il manqua de volonté et surtout de pondération. En cela, il ressemble à beaucoup d'autres épileptiques.

*
* *

Michel IV ne paraît pas avoir eu de descendance et l'histoire ne signale aucune tare pathologique parmi ses ascendants paternels ou maternels. Les quatre frères de Michel avaient vécu dans leur jeunesse de métiers inavouables. Jean, Constantin et Georges étaient eunuques ; ils étaient bateleurs et disaient la bonne aventure (2). Nicétas et le futur basileus étaient entiers ; ils exerçaient la profession de changeurs et ils altéraient les monnaies.

Constantin Manassès fait des frères de Michel IV un portrait peu flatteur. Il les gratifie des épithètes les plus malsonnantes : « C'était, dit-il, des hommes pervers, fourbes, voleurs, rudes de manières [sauvages] comme des bêtes et arrogants. Ils avaient passé leur vie à garder les porcs ; ils furent bergers et toucheurs de bœufs ; ils fleuraient le bouc et ramassaient des glands et autres fruits des forêts. Le premier par les forfaits, et aussi par l'âge, déjà cas-

(1) Cedrenus, II, édit. Bonn, p. 513.
(2) Cedrenus, édit. Bonn, t. II, p. 504.

tré, était un homme aux pires mœurs, orgueilleux, méprisable, qui était à la tête de ces maisons où l'on soigne les individus affaiblis par l'âge. Il bouleversait de fond en comble les affaires de l'Empire, et traitait l'empereur comme les dompteurs de lions ont accoutumé d'en user avec leurs fauves » (1). On peut soupçonner le poète d'avoir cédé à la tentation de développer un sujet qui prêtait à l'amplification. En tout cas, il est injuste envers Jean qui, s'il fut fourbe, ivrogne et peut-être empoisonneur, ne manquait pas de sens politique et géra l'Empire, à lui seul, sous le règne de son frère indolent (2). Les frères de Michel étaient jaloux les uns des autres ; des querelles s'élevaient entre eux sous le moindre prétexte, et Jean avait fort à faire pour rétablir momentanément la paix. Constantin soufflait la tempête et paraît avoir été plus tard le mauvais génie de son neveu Michel V. Nicétas est tristement célèbre par un acte d'insigne cruauté. Les habitants d'Antioche avaient assassiné un certain Salibas, collecteur d'impôt, parce qu'il exigeait un tribut trop lourd. Redoutant une punition exemplaire, ils refusèrent de recevoir Nicétas que son frère l'eunuque Jean venait de nommer duc d'Antioche. Mais, Nicétas ayant promis sous serment l'impunité aux habitants, ils ouvrirent leurs portes. Nicétas, au mépris de la foi jurée, fit décapiter et subir le supplice du pal à cent hommes environ (3).

Aucun des frères de Michel ne paraît avoir été atteint d'épilepsie. Mais son neveu, fils de sa sœur Marie, qui lui succéda sous le nom de Michel V, eut, le jour même de son couronnement, une perte de connaissance dont Psellos ne souffle mot, mais que Scylitzès décrit en ces termes : « A l'heure même où Michel ceignit le diadème, il eut un éblouissement et, pris bientôt d'un mouvement rotatoire, il faillit tomber ; c'est à grand peine qu'il revint à lui à force

(1) C. Manassès, édit Bonn, p. 260, vv. 6123 sq.
(2) Psellos, Michel IV, pp. 46-48. — Zonaras, édit. Bonn, III, p. 587.
(3) Cedrenus, édit. Bonn. II, p. 510.

de frictions et de parfums (1). » Ce vertige est bien une forme larvée du mal comitial.

*
* *

Au moment même où le basileus abandonne le Palais, son neveu Michel y fait son entrée. L'Orphanotrophe, qui tenait alors dans ses mains toute l'administration de l'Empire, engage ses frères et le futur empereur, à ne point agir sans le concours de l'impératrice.

« Aussitôt, d'un commun accord, avec tout un attirail d'arguments, ils font le siège facile de l'âme de Zoé. Ils lui rappellent qu'elle a adopté Michel ; ils mettent ce jeune homme sous la protection de sa « Mère » et de sa « Souveraine », et ils le jettent à ses pieds en même temps qu'ils égrènent tout un chapelet de propos flatteurs appropriés à la circonstance. Ils la persuadent que leur neveu ne sera empereur que de nom, tandis qu'elle, outre le nom, détiendra le pouvoir héréditaire. Si elle le veut, elle gouvernera l'État en personne ; sinon, elle donnera ses ordres à Michel et lui formulera ses prescriptions comme à un esclave ; ils s'y engagent par les serments les plus solennels prêtés sur les reliques. A l'instant, elle leur appartient. Et quelle autre conduite aurait-elle pu tenir cette femme privée du conseil d'autrui et fascinée par leur charlatanerie, ou plutôt trompée et circonvenue par leurs machinations et leurs ruses... ? »

La population de la capitale était alors en émoi. L'impératrice l'apaise, l'informe de sa décision et Michel est intronisé à Sainte-Sophie avec le cérémonial accoutumé (2). Il fut tout d'abord respectueux pour l'impératrice. De ses lèvres tombaient ces paroles : « Ma Souveraine », « celle dont je suis l'esclave ». Il n'était pas moins déférant à l'égard de son oncle : « Mon Maître », disait-il, en s'adressant à lui et il le

(1) Cedrenus, édit. Bonn, II. p. 535, κατ' αὐτὴν δὲ τὴν ὥραν καθ' ἣν ἀνεδεῖτο τῷ διαδήματι ὁ Μιχαήλ, σκοτώδει καὶ ἰλίγγῳ ληφθεὶς ἐγγὺς ἦλθε τοῦ πεσεῖν.

(2) Voir, plus haut, la description de l'accès comitial qui terrassa Michel V, lors de son couronnement.

faisait asseoir sur un trône à ses côtés... Il se comparait à un instrument docile sous les doigts de l'artiste ; si la cithare rend des sons mélodieux, tout le mérite n'en revient-il pas à celui qui sait en jouer harmonieusement ?

« La fourberie de son âme échappait à tous ; mais son oncle savait pertinemment que sa douceur n'allait pas au delà de l'expression et que la violence de ses passions couvait sourdement dans son cœur. Et plus son neveu se livrait à des manœuvres captieuses, plus Jean dont les soupçons étaient éveillés saisissait la perfidie de son âme, mais il ne savait que résoudre » parce qu'il avait commis la faute de ne pas le déposer un jour où les circonstances l'assuraient du succès.

*
* *

« Ici, j'interromps quelque peu la suite de mon récit, pour donner d'abord quelques détails sur l'esprit et l'âme de l'empereur et pour que vous ne vous étonniez point, chaque fois qu'il m'arrivera de parler de ses actes, qu'il les ait accomplis sans un mobile déterminé.

En effet, cet homme était variable dans sa conduite, et son âme par nature était versatile et diverse. Sa parole était en opposition avec ses sentiments et tout en décidant une chose, son langage déclarait le contraire. Quelle que fût son irritation contre maintes personnes, il leur parlait avec une grande bienveillance, ajoutant à ses paroles des serments terribles ; il en venait à les serrer sur sa poitrine et à les entretenir de la manière la plus amicale. Beaucoup de ceux qu'il se proposait de soumettre le lendemain aux supplices les plus cruels, il les admettait la veille au soir à sa table et partageait avec eux la même coupe. Le titre de parents, que dis-je, la communauté du sang familial, il les tenait comme une vétille ; une vague aurait pu engloutir tous ses proches, ce malheur aurait été pour lui insignifiant. Il était jaloux d'eux, non seulement au sujet de la possession du trône, — cela était bien naturel, — mais il allait jusqu'à leur envier

le feu, l'air et ce qui pouvait leur arriver de profitable. Faire participer sa famille au pouvoir, si peu que ce fût, il ne le voulait point; pour aucun de ses parents il ne faisait d'exception et il voyait, à ce que je crois d'un mauvais œil, toute nature supérieure, tellement il avait contre tous et toutes choses d'aversion et de défiance. Servile, il l'était plus que quiconque aux jours d'adversité, et dans sa conduite et dans son langage il avait l'âme basse ; mais sitôt qu'un bref retour de fortune lui souriait, négligeant sur l'heure toute mise en scène et rejetant le masque, il s'emplissait de colère, il accomplissait alors des actes terribles ou les tenait en réserve pour l'avenir. Car il était incapable de contenir son courroux et, dans la versatilité de son âme, la première chose venue l'incitait à la haine et à la colère. Ainsi donc, l'aversion pour les siens couvait dans son cœur. Mais il n'entreprit pas de supprimer immédiatement ses parents, car il craignait son oncle qu'il savait remplir le rôle de père pour toute la famille. »

*
* *

Michel commençait à marquer du mépris pour Jean et aspirait à se libérer de sa tutelle ; il ne lui accordait plus les honneurs qui lui étaient dus, il contrecarrait ses ordres. Un complot tramé par son oncle pour donner le pouvoir à un autre de ses neveux, nommé Constantin, ne fit qu'exacerber la haine de Michel. A de longs intervalles, ils se réunissaient encore pour conférer; mais leur dissentiment n'apparaissait alors que plus manifeste. Un jour qu'ils dînaient ensemble, Constantin critique avec aigreur la conduite de son frère Jean. Celui-ci se lève brusquement de table et quitte la capitale avec sa garde du corps et beaucoup de sénateurs qui croyaient à sa fortune. Comme ses amis, Jean était persuadé que le basileus le presserait de revenir en grande hâte au Palais impérial.

Il n'en fut rien. Sans doute, le basileus voyait avec un vif plaisir son oncle éloigné des affaires; mais il

craignait que Jean ne vint à comploter contre lui avec cette affluence de gens qui l'avaient suivi dans sa retraite. L'empereur fait donc mander le fugitif au Palais, sous prétexte de lui confier des secrets d'Etat. Jean, qui présumait trop de son crédit, se rend aussitôt à cette invitation. Il pense que l'empereur ira au devant de lui. Bien au contraire, Michel sans égard pour son oncle, part pour le théâtre plus tôt que de coutume. Lorsque Jean arrive, rien n'était prêt pour le recevoir. Furieux d'être ainsi bafoué, il s'en retourne sur l'heure, ne doutant plus des dispositions du basileus à son égard.

Jean est condamné à un exil lointain. « Et celui qui, grâce à lui [Jean] était devenu d'abord César, et ensuite empereur, ne conserva même pas de son respect d'autrefois juste assez pour lui infliger son châtiment avec quelque pudeur ! »

*
* *

Le programme que le basileus se proposait d'appliquer était le suivant: Niveler les classes sociales; déposséder la plupart des dignitaires de leurs privilèges habituels et revendiquer pour le peuple la liberté, de manière à se ménager l'appui de la multitude.

En agissant de la sorte, il avait su se concilier l'élite du peuple de la capitale, la populace qui grouille sur le marché et les gens de métiers manuels. Comme ils lui témoignaient leurs sentiments par des marques de respect, encouragé par ces démonstrations, il commence à mettre à nu son dessein. « Contre l'impératrice, contre celle qui en dépit de toute convenance et raison était devenue sa mère [adoptive], il était ivre de fureur, et ce sentiment datait de loin, du jour où il avait obtenu d'elle le pouvoir, et parce qu'il l'avait une fois appelée sa souveraine, il eût voulu se couper la langue avec les dents et la cracher avec horreur ».

Quand, dans les acclamations publiques, il entendait prononcer le nom de l'impératrice avant le sien, il ne pouvait plus se contenir. D'abord il la repousse,

il la prive des subsides du trésor impérial, en fait un objet de risée, la tient recluse comme une ennemie et l'astreint à la prison la plus ignominieuse, contrôlant (1) jusqu'à ses femmes, fouillant le gynécée sans nul égard pour ce qui avait été convenu avec elle!

Puis, comme cela ne le satisfaisait pas encore, il lui inflige l'humiliation suprême et il la chasse du Palais en se couvrant non pas d'un honnête prétexte, mais de l'invention la plus misérable et la plus mensongère. Le fauve pourra ainsi disposer de tout le Palais.

Sur de faux bruits, il fait condamner sa mère [adoptive]. « Il l'arrache de la chambre où elle était née, lui, un étranger! elle, qui était de la plus haute naissance! lui, le plus vil roturier! et la fait déporter à Prinkipô, une des îles situées en face la capitale ».

Puis, sous prétexte qu'elle intrigue, il envoie des émissaires « pour lui raser la tête ou, pour parler plus exactement, pour la tuer... » Cet ordre donné, il considère déjà l'impératrice comme morte. Devant le Sénat, il l'accuse longuement de crimes imaginaires; il convoque ensuite quelques hommes du peuple, instruments dociles dans sa main, il les met au courant de son acte et les dispose favorablement. « Alors, comme s'il avait soutenu quelque lutte prodigieuse, il respire après ce long labeur, il s'abandonne à une gaîté enfantine et en vient presque à danser et à trépigner sur le sol. Mais il n'allait pas tarder à subir le châtiment de son orgueil... »

*
* *

La capitale tout entière, je dis les gens de tous sexes, de tous âges et de toutes conditions, commencent à se réunir par petits groupes et à murmurer.

Le second jour, personne ne contient sa langue, pas même les dignitaires et le clergé, pas même les parents de l'empereur et les gens de sa maison; les ouvriers des ateliers deviennent menaçant, et jusqu'aux étrangers et alliés que les basileis entretiennènt auprès d'eux, je veux dire les Scythes du Taurus

(1) Lit. : s'appropriant.

et d'autres encore, aucun n'est plus maître de sa colère ; tous veulent, pour l'impératrice, faire le sacrifice de leur vie.

J'ai vu un grand nombre de femmes, qui, jusqu'à ce jour, n'étaient jamais sorties du gynécée, paraître en public, pousser des cris en se frappant la poitrine et se lamenter sur le malheur de l'impératrice. D'autres, comme des Ménades, s'avançaient en troupes hostiles à l'empereur en criant : « Où peut-elle être la seule [femme], noble d'âme, et belle de figure ? Où peut-elle être, celle... qui, en toute légitimité, a le pouvoir ?... Comment donc le vilain a-t-il osé porter la main sur la femme noble et se montrèr capable à son égard d'une pensée telle que pas une âme n'eût pu la concevoir ? » Elles tenaient ces propos et couraient ensemble vers le Palais avec l'intention de l'incendier.

Armée de haches, de sabres, d'arcs, de piques ou de pierres, la foule s'avançait en grand désordre. « J'étais alors à l'entrée des appartements impériaux, — depuis longtemps je servais de secrétaire à l'empereur et, depuis peu, j'avais été initié au service des entrées. — Je me trouvais dans le vestibule extérieur, en train de dicter des lettres des plus confidentielles. Tout à coup, un bruit sonore, tel que celui de sabots de chêval frappe mon oreille... et aussitôt quelqu'un vient nous annoncer que le peuple tout entier marche contre le basileus.

[Pour la plupart, ce n'était qu'une émeute méprisable, mais Psellos, instruit par l'expérience, comprend qu'il s'agit d'une véritable révolution. Il monte aussitôt à cheval, parcourt la ville et dépeint les scènes de désordre qu'il contemple sur son passage. La foule s'en prend d'abord aux demeures somptueuses des parents de l'empereur. Hommes, jeunes gens, jeunes filles, enfants même, s'attaquent aux constructions ; tout cède et les débris sont vendus sans chicaner sur le prix.]

Constantin, oncle du basileus, assiégé dans sa demeure, fait une sortie avec ses gens et se rend au

Palais pour prêter main-forte à l'empereur. Celui-ci l'accueille avec joie. Ils décident de rappeler sur le champ l'impératrice et de mettre en ligne contre les insurgés les hommes qui étaient alors au Palais, c'est-à-dire les archers et les frondeurs.

Pendant ce temps, l'impératrice est amenée au Palais ; on la revêt d'un manteau de pourpre ; puis on la montre à la foule du haut d'un balcon du grand Théâtre. Mais la vue de la souveraine, qui restait en otage dans les mains du tyran, n'apaise pas la foule. Elle se souvient alors de Théodora, sœur de Zoé, et se dirige vers la prison où elle languissait depuis de nombreuses années. On en tire, malgré elle, la malheureuse princesse. On la hisse sur un cheval et on la mène à Sainte-Sophie où, aux acclamations unanimes, elle est proclamée impératrice.

« A cette nouvelle, le tyran dans la crainte que les révoltés ne l'attaquent à l'improviste et ne le massacrent dans son Palais, monte sur un des navires impériaux, accompagné de son oncle [Constantin], et il aborde au saint monastère de Stoudion. Là, déposant le vêtement impérial, il prend l'habit du suppliant et du réfugié ».

La fuite du basileus rend le courage aux insurgés ; les uns se répandent en actions de grâce, les autres acclament l'impératrice, et la populace de la ville et du marché organise des chœurs de danse et compose des *tragoudia* dont les vers étaient de circonstance. Mais la plupart s'élancent à la recherche du tyran qu'ils veulent égorger.

Ils envahissent l'église du monastère de Stoudion. Pareils à une bande de fauves qui se jettent sur leur proie, ils faisaient le cercle autour des deux hommes, le basileus cramponné à la Sainte-Table et son oncle placé à sa droite. [Aux reproches que Psellus fait à Constantin d'avoir donné au basileus des conseils pernicieux, celui-ci répond que s'il eût été capable d'enrayer les projets de l'empereur, toute sa famille ne serait pas aujourd'hui mutilée et ne serait pas la proie du feu et du fer.]

« Ce mot « mutiler » que peut-il signifier ? Je veux le dire en interrompant quelque peu mon récit. Quand l'empereur eût exilé l'Orphanotrophe, comme s'il avait abattu le pilier de la famille, il s'empressa de raser tout le reste de sa parenté. A tous ses proches qui, pour la plupart, avaient atteints le terme de leur croissance et pris toute leur barbe, qui étaient devenus pères de famille et qui avaient été élevés aux dignités les plus augustes, il fit subir la castration et il les rendit à la vie à moitié mort : car, hésitant à leur infliger une mort manifeste, il préférait, ce qui paraissait plus indulgent, les faire périr en les mutilant. »

Déjà le jour baissait, quand tout à coup arrive un des nouveaux officiers du Palais. Il déclare que Théodora lui a donné l'ordre de transférer ailleurs les fugitifs. Mais ceux-ci, peu rassurés, se cramponnent avec plus de force aux colonnes qui soutiennent la Table-Sainte. Le messager jure sur les reliques qu'il ne leur sera fait aucun mal. Il ne parvient pas à les convaincre, renonçant dès lors à la persuasion, cet homme recourt à la force. Sur son ordre, la foule abat les mains sur les proscrits qui poussent des cris lamentables. A peine tirés de l'église, ils sont en but aux sarcasmes, aux invectives de la population qui les promène par la ville.

Le cortège n'avait pas encore fait beaucoup de chemin, lorsque viennent à sa rencontre ceux qui avaient été chargés de crever les yeux aux proscrits. Les bourreaux exhibent l'ordre, ils se préparent à l'exécuter et ils aiguisent le fer. Voyant qu'il faut abandonner tout espoir, les condamnés deviennent muets de terreur et seraient tombés morts, ou peu s'en faut, s'il ne se fut trouvé auprès d'eux un sénateur pour leur prêter assistance. «...l'empereur complètement abattu par les évènements et par ses malheurs, montre d'un bout à l'autre de son épreuve la même faiblesse d'âme ; il gémit, il sanglote, il supplie quiconque l'approche, il invoque Dieu avec des accents pathétiques, levant ses mains suppliantes vers le Ciel, vers l'église, vers tout ce qu'il voyait. »

Lorsque Constantin vit que l'exécution était irrévocable, il fit montre de courage et même d'intrépidité. « Quant au basileus, le bourreau voyant qu'il avait peur et qu'il s'abaissait aux prières, il l'enserre de liens plus étroits et le maintient plus solidement pour qu'il ne fasse pas d'efforts convulsifs au moment du supplice.

Aussitôt que les yeux du basileus sont crevés, la colère contre les deux infortunés se dissipe ; la foule les laisse prendre un peu de repos et accourt vers Théodora qui était dans la vaste enceinte de Sainte-Sophie.

Quant à Zoé, elle était au Palais. Le Sénat ne savait que décider. Zoé met fin à cette incertitude ; alors, pour la première fois, elle embrasse sa sœur avec bienveillance, et partage avec elle l'héritage de l'empire.

* * *

Dégagés des considérations qui les enveloppent et des commentaires qui les accompagnent, les faits saillants relatés par Psellos dans son récit du règne de Michel V sont les suivants :

1° Ingratitude de ce basileus envers son oncle l'Orphanotrophe et sa bienfaitrice Zoé ;

2° Projet d'exterminer toute sa famille ; mise en partie à exécution de ce dessein : castration de tous ses parents, pour la plupart déjà parvenus à l'âge adulte, ayant des enfants et occupant de hautes charges dans l'Etat ;

3° Crimes sans nombre, perpétrés sans motif, par pur dillettantisme ;

4° Absence de tout sentiment, de tout acte digne d'éloge.

Psellos qui, par habitude, a tendance à couvrir d'un voile complaisant les vices et les tares des souverains, ne peut s'empêcher de stigmatiser la conduite de Michel V. Le poète C. Manassès, malgré l'enflure de son style ampoulé, en trace un portrait sincère. « La couronne de César ceignit, dit-il, la tête d'un homme qui était absolument une bête brute et semblable à un

porc. (1) » Et plus loin, il ajoute : « Dès le début de son règne, pour ainsi dire, il se montre pervers, il écoute les suggestions puériles de jeunes gens qu'il met au nombre des premiers conseillers de l'Etat... il fait raser la tête et reléguer dans une île les impératrices Zoé et Théodora... il provoque une grande émeute et des protestations unanimes... Alors Michel, tel d'abord à un serpent redoutable et à un lion, devient craintif comme un lièvre, une femme ou un caméléon, dépouille sa férocité, fait ramener les impératrices sur des vaisseaux rapides et leur restitue le gouvernement et l'empire de leur père et de leurs ancêtres... La foule arrache le misérable du sanctuaire où il s'est réfugié et, malgré ses cris, ses gémissements et ses larmes, elle lui crève les yeux. Cet homme aux mœurs perverses, vicieux, criminel, avide de tout, ne goûta pas la saveur du pouvoir plus de quatre mois (2). »

La conduite de Michel V prouve qu'il était dépourvu, non seulement de sens moral, mais de sens politique. L'exil de Jean l'Orphanotrophe et de Zoé, actes de la plus noire ingratitude, furent aussi des mesures impopulaires qui le conduisirent à la catastrophe. Jean avait fait Michel d'abord César, puis empereur. Bien qu'il eût accumulé sur sa tête des haines implacables, il était encore puissant, il comptait de nombreux amis au Sénat et parmi les gens en place, Michel commettait donc une insigne maladresse en brisant ouvertement avec son oncle. Il devait, tout au moins, composer avec lui, l'apaiser et rendre la rupture moins brutale.

Fils adoptif, humble sujet de l'impératrice Zoé, il ne se rend pas compte que son règne est précaire et que son trône branlant s'écroulera le jour où il entrera en lutte avec la femme qui représente l'autorité légitime, la dynastie macédonienne à laquelle le peuple de Byzance est profondément attaché.

(1) C. Manassès, édit. Bonn, p. 26, v. v. 6139 sq.

(2) C. Manassès, édit. Bonn, v.v. 6169-6220.

Il médite des projets ambitieux ; il rêve d'ébranler les fondements de l'Etat, de faire table rase du passé, de restreindre les privilèges des nobles, de fonder une démocratie qu'il dirigera selon ses vues... Vains efforts ! toutes ces réformes échouent lamentablement. Menu peuple, fonctionnaires, hauts personnages, partisans de la couronne, ses parents mêmes, tous se liguent contre le tyran et portent au trône les filles de Constantin VIII, leurs souveraines légitimes. Traqué comme une bête fauve, blême de peur, Michel ne sait pas supporter les coups du sort et subit son supplice avec la plus insigne lâcheté.

Tel fut l'homme et son œuvre. Cependant un historien s'est constitué son défenseur. « Michel V, dit J. B. Bury, est généralement considéré comme une sorte d'avorton moral, un monstre sans vertu. Psellos et Zonaras, qui suit Psellos, le représentent comme tel... Mais si nous regardons simplement ses actes et que nous laissons momentanément de côté l'opinion particulière d'un historien sur son caractère — nous souvenant que cet historien était probablement prévenu, puisqu'il était acteur dans le camp opposé — nous ne pouvons pas porter un jugement de blâme pur et simple.

« Les deux actes auxquels on donne le plus d'importance sont l'exil de Jean et l'exil de Zoé. Le premier semble avoir été absurde au point de vue de l'intérêt même de Michel, mais il ne fut en aucune façon impopulaire, car Jean était détesté. Pendant la longue suprématie dont il avait joui sous le règne de Michel IV, il était probablement devenu impérieux et arrogant et il avait pu se rendre très désagréable au nouvel empereur, si celui-ci avait des idées indépendantes et voulait agir en conséquence.

« L'exil de Zoé montra que Michel n'avait pas compris le sentiment conservateur qui dominait dans l'Empire et qui s'attachait à la dynastie Basilienne comme à une sorte de centre de ralliement. En lui-même, l'exil de Zoé n'était guère ni plus ni moins infâme que celui de Jean. C'était probablement une

vieille femme désagréable et importune, et naturellement nous n'avons pas besoin de croire tout ce que dit Psellos de la haine profonde que, sans raison apparente, Michel ressentit à son égard...

« Psellos n'est nullement au-dessus du soupçon de partialité. Son récit du règne de son élève et favori Michel Parapinace en est une preuve suffisante. Dans le cas actuel, ce n'était pas son intérêt de parler en faveur de Michel V, de même que plus tard il n'était pas de son intérêt de dire du bien de Romain Diogène. Il se joignit à l'insurrection générale, comme le fit aussi probablement Lichudès, et il fut un partisan chaleureux de l'empereur suivant, Monomaque, dont le pouvoir fut fondé sur les ruines du Calaphate.

« Ces considérations peuvent nous amener à conclure que Michel V n'était pas, après tout, si diabolique, que la principale qualité diabolique qu'il possédait était peut-être de ne pas être aussi noir qu'il a été représenté. Mais cette opinion devient plus forte et moins négative, si nous mettons en parallèle un passage négligé de Michel Attaliote (1). Nous y lisons qu'avant son élévation les opinions politiques de cet empereur étaient blâmées et blâmables, mais qu'après son avènement il fut très loué pour sa conduite honorable vis-à-vis du Sénat et de ses autres sujets, qu'à cet égard il fut supérieur à ses prédécesseurs conférent à un grand nombre de gens honneurs et dignités ; il fut loué aussi pour l'intérêt qu'il portait au maintien de l'ordre et pour l'amour de la justice. Ce passage suffit à nous faire réfléchir avant d'accepter une opinion extrême défavorable à Michel.

« Il semble que Michel V conçut l'idée hardie de faire un pas de plus dans la voie des réformes,mais les éléments conservateurs — *l'inertia* — étaient trop puissants contre lui. Il n'avait pas échappé à son observation, que son prédécesseur avait été entravé et gêné par ses parents et il en conclut qu'une des

(1) M. Attaliote, *Hist.*, édit. Bonn, p. 17.

conditions du succès était de se débarrasser de ses proches. Jean n'aurait jamais consenti à adopter ses nouveaux plans, mais Constantin qui n'était qu'un serviteur complaisant du pouvoir se prêta à ses vues. L'exil de Zoé fut aussi nécessaire à ses desseins, car elle était un reste de vieil état de choses.

« La considération erronée qu'il se conduisit avec ingratitude envers Zoé, et la cruauté avec laquelle il traita ses parents ont rendu osbcurs l'attitude et les desseins de Michel V et perverti le jugement des historiens à son égard. Nous n'avons aucune raison de blâmer ses tendances politiques ; c'est la faute qu'il commit en exilant l'impératrice qui le condamne (1)».

Michel V, par sa férocité inouïe, par ses crimes sans nombre et commis pour ainsi dire sans but, émerge au-dessus des basileis les plus cruels. Par plus d'un trait odieux, il rappelle Justinien II de sinistre mémoire. Comme lui, il éprouve un sadique plaisir à recevoir à sa table, à combler de prévenances et d'honneurs les victimes qu'il se propose de faire massacrer, quelques heures plus tard, sur le seuil du Palais. La cruauté qui atteint ce degré est une psychose, très commune chez les épileptiques. On remarquera que le Calaphate et Justinien II qui offrent tant de points similaires, étaient l'un et l'autre issus de souches tarées.

Justinien descendait de l'empereur Héraclius, capitaine illustre, mais atteint de psychose périodique (2) et d'Eudocie morte d'épilepsie, en outre, parmi ses ascendants il comptait les empereurs Constant II et Constantin Pogonat, renommés pour leur cruauté. Tous les oncles de Michel V furent tarés et l'un d'eux Michel IV était un épileptique avéré.

Chez le neveu, les crises convulsives sont rares, l'épilepsie affecte le type larvé, mais les signes de dégénérescence se traduisent par le manque de pon-

(1) J. B. Bury, Les empereurs romains de Basile II à Isaac Comnène, *Rev. historiq. anglaise*, t. IV, 1889, 2e partie, pp. 256-258,

(2) E. Jeanselme, La psychose de l'empereur Héraclius. *V° Congrès des Sciences historiques*, Bruxelles, 8-15 avril 1923.

dération et d'équilibre, par l'absence de sentiments affectifs et par un raffinement de cruauté incompatible avec un état psychique normal.

*
* *

Dans la première moitié du XIIIe siècle, au temps où Byzance était aux mains des Croisés, régnèrent sur l'empire grec de Nicée deux princes, Jean III Vatatzès et son fils Théodore II Lascaris qui, l'un et l'autre, furent atteints d'épilepsie.

Jean Vatatzès (1222-1254), poursuivant l'œuvre commencée par son frère Théodore Ier Lascaris, travailla sans relâche à reconstituer l'empire grec démembré par les Latins. Grâce à son indomptable énergie, à ses vertus guerrières, à sa diplomatie avisée et toujours en éveil, il parvint à arracher aux conquérants affaiblis par des luttes intestines de notables lambeaux du patrimoine grec. Acropolite résume en une phrase ses mérites. « Il était endurant dans les combats. Il n'aimait pas la lutte corps à corps. Il redoutait la fortune inconstante des batailles et pesait dans son esprit les hasards de la guerre. Il préférait la défense à l'attaque, passant le printemps sur le sol ennemi, y séjournant l'été et aussi l'automne et parfois encore l'hiver, fatiguant l'adversaire par sa résistance et par sa persévérance (1). »

La guerre et la politique n'accaparaient point toute l'activité de Vatatzès. Les loisirs que lui laissait le gouvernement de l'Etat, il les employait à améliorer la condition de ses sujets. En économie politique, il avait des conceptions qui n'étaient pas familières aux souverains de son temps. Il se proposait de soulager la détresse des humbles et même d'enrichir les paysans par les bienfaits de l'agriculture. « Il ne considérait pas comme indigne de la prévoyance impériale, dit Pachymère (2), de descendre jusqu'aux moindres détails de la culture du sol. Il établit des fermes (κώμας) à côté de chaque camp et de chaque

(1) G. Acropolite, c. 52, édit. Bonn, p. 111.
(2) G. Pachym., t. I, l. I, c. 23, édit. Bonn, p. 69.

poste militaire pour subvenir à leurs besoins et il en tirait une provision de blé suffisante non seulement pour nourrir les soldats, mais aussi pour lui permettre de faire des largesses à beaucoup de personnes ». Par cet aménagement judicieux des territoires occupés, Vatatzès prévenait le gaspillage et les exactions de toutes sortes auxquels se livrent trop souvent les fonctionnaires qui ont la charge de ravitailler les troupes.

Nicéphore Grégoras (1) donne de très curieux détails sur la politique agricole de Vatatzès : Après la paix, « l'empereur prit seulement autant de terre propre au labour ou à la culture de la vigne qu'il était nécessaire pour approvisionner la table impériale et pour suffire à ses largesses, c'est-à-dire aux besoins des *gerotrophia* et des *ptochotrophia* et aussi aux soins à donner aux malades et aux blessés de toutes sortes. A cet effet, il préposa des administrateurs qui savaient cultiver les champs et planter les vignes et, chaque année, une abondante récolte de grain entra [dans ses greniers]. Ce n'est pas tout; il apparia des troupeaux de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs et des diverses espèces d'oiseaux de basse-cour dont il obtenait, chaque année, une abondante multiplication. Il exigeait qu'on se comportât de même, tant parmi ses proches que dans le reste de la noblesse, de manière que chacun put tirer sa subsistance de son propre fond et que les plébéiens et les pauvres ne fussent pas opprimés par la violence..... En peu d'années, les récoltes emplirent les greniers de tous et les routes, les étables, les écuries, pouvaient à peine contenir la multitude du bétail et les troupeaux de volailles de toutes espèces.

« .....La famine sévissait alors sur les Turcs; .....ceux-ci échangèrent leur or, leur argent, leurs tissus et tous leurs produits somptueux contre un peu de grain. Les volailles, les bœufs, ne se vendaient qu'à grand prix. Ainsi les Romains s'enrichis-

(1) Nicéph. Grégoras, édit. Bonn, t. I, l. II, c. 6, p. 42 sq.

saient et le trésor de l'empereur s'emplissait d'argent. En peu d'années, par la vente des œufs, Vatatzès tira assez d'argent pour offrir à l'impératrice un diadème enrichi de pierres précieuses d'une grande valeur.

« En outre, il interdit l'usage des vêtements de provenance étrangère, pour empêcher l'exportation de l'argent ».

Ménagé de la fortune publique, il récompensait ses familiers avec parcimonie, mais il « tendait une main généreuse aux étrangers et surtout à ceux qui venaient en qualité d'ambassadeurs, afin d'en recevoir des éloges (1) ».

Il était d'un naturel doux et se montrait toujours humain. Il fit preuve de la plus grande clémence envers les conjurés qui avaient attenté à sa vie (1224). La plupart des coupables ne furent punis que de prison, encore ne fût-elle que temporaire. A Nestonge qui avait tramé le complot et conçut le dessein d'assassiner le basileus pour lui succéder, la citadelle de Magnésie fut assignée comme lieu de détention. Vatatzès, dit-on, donna l'ordre qu'on permît à Nestonge de se promener sans garde, afin qu'il put s'évader; le traître ne se fit pas faute de profiter de cette tolérance (2).

*
* *

Après la mort de l'impératrice Irène [+ 1241], Vatatzès s'abandonna aux amours féminines et surtout à Marcésine qui était venue d'Allemagne comme suivante de l'impératrice Anne, mais qui plus tard fut sa rivale en amour. Il fut embrasé [par la passion] au point qu'il revêtit sa maîtresse des ornements impériaux : brodequins rouges, housse (ἐφεστρίδας) et rênes (χαλινά) de même couleur et qu'il la pourvut de plus de familiers que la véritable impératrice (3).

(1) G. Acropolithe, édit. Bonn, c. 52, p. 110 sq.

(2) Le seul acte de cruauté que l'histoire impute à Vatatzès est d'avoir fait aveugler ses frères Alexis et Isaac qui nourrissaient de mauvais desseins à son égard. On sait les abus que les basileis faisaient de ce supplice pour réprimer les ambitions des prétendants au trône.

(3) G. Acropolite, édit. Bonn, c. 52, p. 110 sq.

Le violent chagrin que Jean Vatatzès éprouva à la mort de sa première femme, Irène, modèle de toutes les vertus, les excès génésiques auxquels il se livra dans la suite, eurent-ils une influence néfaste sur son système nerveux, et contribuèrent-ils à déclencher les attaques? L'hypothèse est plausible mais ne peut être démontrée. Toujours est-il que c'est à cette époque, — Vatatzès était alors âgé de 46 à 48 ans, — qu'il eut pour la première fois, du moins en apparence, des crises d'épilepsie.

Elles furent terribles et tous les remèdes auxquels les médecins eurent recours se montrèrent impuissants. Pour fléchir le ciel et obtenir sa guérison, Vatatzès « fit puiser à pleins sacs dans le trésor impérial et distribuer à chaque indigent 36 *nomismata*. De nombreux mulets portaient ces libéralités où il était nécessaire. Cette charité de l'empereur lui attira la miséricorde divine. Il obtint d'abord une amélioration, puis une guérison définitive (1) ».

En réalité, ce ne fut qu'une trève; de fort longue durée, il est vrai, car elle se prolongea jusqu'en 1254 et ne prit fin que six mois environ avant la mort de Vatatzès. Voici d'après G. Acropolite (2) quels furent les incidents qui marquèrent la fin du basileus. «C'était à la fin de l'hiver, aux derniers jours de février. Un soir, l'empereur était assis sur sa couche (une partie de la nuit était déjà écoulée), lorsque soudain il se tait, tombe la tête en avant sur son lit sans proférer une parole (3). Des médecins l'assistent, scarifient ses pieds et appliquent sur les scarifications de l'ἐφόλβιον (4) et les autres remèdes enseignés par l'art. Mais l'empereur gît, privé de mouvement (5) toute cette nuit et le jour suivant et encore l'autre nuit, car [le carac-

(1) G. Pachymère, édit. Bonn, t. I, l. I, c. 24, p. 70 : καὶ ῥαΐζει τῆς νόσου ὁ ἀσθενῶν, καὶ ἐπιγάννυται, ὡς εἰκος, τῷ ἐλέει

(2) G. Acropolite, édit. Bonn, c. 52, p. 108 sq.

(3) αἴφνης γεγονὼς ἄφωνος, πρηνὴς ἐπὶ τῆς κλίνης πεσὼν ἦν τὸ ἀπὸ τοῦδε ἄναυδος τὸ καθόλου.

(4) Meursius propose de corriger en φόλβιον, mot barbare signifiant *herbe*; Scriverius pense qu'il faut lire : ἐφόλκιον, médicament propre à attirer le sang, tel que εὐφόρβιον.

(5) ἀκίνητος ἔκειτο.

tère de] la maladie était le coma (1) et si profond que pendant un temps aussi long il subsista sans faire un mouvement, sans prononcer une parole (2). Enfin, respirant avec peine, il revint à lui, mais il était très pâle. Il se fait alors transporter le plus promptement possible à Nymphée..... Il était en proie à des crises survenant à intervalle de plusieurs jours. Tantôt étant au Palais, il tombait sur son lit sans proférer une parole (3), tantôt il était atteint de sa crise alors qu'il se promenait à cheval. Les assistants le maintenaient et le veillaient avec sollicitude, pendant toute la durée de l'accès, pour qu'il ne fût pas reconnu de la foule. Après qu'il avait recouvré la raison, il retournait péniblement au Palais. Quelquefois aussi, il était transporté à bras d'hommes en chaise jusqu'au Palais, par ses serviteurs. Chaque fois que le mal le prenait, le corps du basileus était projeté en avant (4); les crises commençaient alors à devenir tout à fait continues. La consomption des chairs le minait et, ce qui était plus grave, l'inanition (5) l'épuisait.

Quand donc les médecins eurent désespéré de le guérir, voulant obtenir un peu de soulagement, il désira se rendre à Smyrne pour adorer le Christ qui, dans cette ville, est honoré d'un culte particulier et pour se le rendre propice dans une telle infortune par d'abondantes prières. Tout fut exécuté comme il l'avait prescrit, mais il ne recouvra point la santé. Il séjourna à Periclystis (lieu proche de Smyrne, ainsi appelé parce que de toutes parts, il est entouré d'eaux abondantes), il y fut opprimé par un mal plus grave, ou plutôt pire ; ensuite quittant ce lieu en fort mauvais état de santé, il se rendit à Nymphée. Il ne parvint pas jusqu'au Palais ; on dressa la tente impériale dans les jardins royaux proches de cette ville. Il y expira le troisième jour des calendes de novembre à soixante-deux ans ».

(1) ἀποπληξία.
(2) εἰς ἀκινησιάν καὶ ἀφωνίαν.
(3) εὐθὺς ἐπὶ κλίνης ἔπιπτεν ἄφωνος.
(4) τὸ σῶμα τοῦ βασιλέως κατέπιπτε.
(5) ἡ ἀτροφία.

Plus tard, Nicéphore Grégoras (1) écrit sur la fin du basileus une relation analogue. L'empereur, après avoir prescrit ses quartiers d'hiver à l'armée, « se dirigeait vers l'Orient, il était aux environs de Nicée, quand un mal terrible fondit sur lui ; je ne sais s'il faut lui donner le nom de *phrenitis* ou d'*épilepsie*, car le basileus éprouvait une pesanteur de tête et un engourdissement de l'intelligence (2), tels qu'en ressentent ceux qui sont malades du cerveau, à l'époque de la conjonction des astres célestes, lorsque l'air ambiant, plus humide et plus froid, procure du vertige du cerveau à ceux qui ne sont pas en état de supporter de pareils changements et révolutions. Il resta étendu, muet et comme mort, la respiration seule persistant, durant trois jours entiers, puis il sembla revenir à lui et la maladie parut s'atténuer (3). Cependant l'art des médecins ne put l'écarter complètement. Dès lors le mal parut se tapir en lui, s'y fixer comme dans un lieu inexpugnable, et depuis cette époque le basileus fut tantôt accablé et tantôt bien portant. En effet, après un intervalle de jours, soit plus long, soit moindre, le mal survenait ou se dissipait. Dans ses appartements ou en route, sans aucun signe prémonitoire, subitement, le mal le prenait de telle sorte que souvent il faillit tomber de son cheval et on devait le rapporter au Palais en litière.

Cette maladie assiégea sa tête toute une année ; d'une manière insidieuse et peu à peu elle s'accrut constamment (4) jusqu'au jour où, triomphant de tout l'art des médecins, elle le retrancha du nombre des humains. L'empereur succomba à cette maladie, lorsqu'il se trouvait aux environs de Nymphée : il fut enseveli à Sosandre, monastère qu'il avait construit ; il

(1) Niceph. Gregoras, édit. Bonn, t. I, l. II. c. 8, p. 49 sq.

(2) ... νόσος ἐνσκήπτει δεινή· οὐκ οἶδ' εἴτε φρενῖτιν χρὴ προσειπεῖν, εἴτ' ἐπιληψίαν. ἐς γὰρ καρηβαρίαν τινὰ καὶ νάρκωσιν ἐπεπτώκει τοῦ ἡγεμονικου..

(3) ἄφωνος δὲ καὶ πλὴν τοῦ ἀναπνεῖν νεκρὸς ἐπὶ τρεῖς ὅλας διατελέσας ἡμέρας, ἀναφέρειν ἔδοξεν αὖθις καὶ τοῦ νοσήματος ἀπαλλάττεσθαι...

(4) καὶ ἦν τῇ κεφαλῇ τὸ πάθος πολέμιον ὅλον ἐνιαυτὸν, λάθρα καὶ κατὰ μικρόν ἐς αὔξησιν προβαῖνον ἀεί.

avait soixante ans, il en avait régné trente-trois et était monté sur le trône à vingt-sept ans (1). »

Il n'est pas possible de discerner la cause qui détermina l'éclosion tardive de l'épilepsie chez Jean Vatatzès. De traumatisme crânien, d'excès alcooliques, il n'est nulle part question dans les chroniques de l'époque. Une plaque de méningite tuberculeuse occupant la zone psycho-motrice, après une phase d'activité, ne serait pas restée silencieuse pendant une période de quatorze ans. Quant à la syphilis dont le pouvoir épileptigène est bien connue, existait-elle au moyen âge ? on sait que ce problème tant de fois débattu est toujours en litige. Reste une dernière hypothèse, à savoir que l'épilepsie de Jean Vatatzès, latente dans sa jeunesse, ne se serait manifestée d'une manière évidente qu'à l'âge adulte.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'épilepsie n'obnubila point le clair jugement et n'amoindrit pas l'activité et la valeur morale de cet homme qui fut grand, après comme avant sa maladie, par le cœur et par l'intelligence. Mais il légua, comme cela est fréquent, le terrible mal à son fils qui présenta plus d'un signe de dégénérescence mentale.

*
* *

Théodore II Lascaris, fils de Jean Vatatzès, lui succède à l'âge de trente-trois ans (1254). Au début de son règne, il marche sur les traces de son père dont il possède les éminentes qualités : la grandeur d'âme, la charité, la prudence et la décision. Mais, à trente-six ans (1257), se manifestent les premiers signes du mal héréditaire (2). Il déploie encore pendant la cam-

(1) La description du versificateur Ephrem, édit. Boun, p. 355 sq, v. v. 8874-8905, n'offre aucune valeur documentaire. Elle est d'ailleurs conforme aux relations de G. Acropolite et de Niceph. Gregoras.

(2) Nicephore Gregoras, édit. Bonn, t. I, l. III, c. 2, p. 61 : Une maladie pénible, armée pour ainsi dire de traits mortels, fondit sur l'empereur ayant dépassé l'âge de trente-six ans. Celle-ci ne cessa de frapper et de broyer le corps du basileus (παίουσα καὶ συντρίβουσα) assiégé par des tourments variés, jusqu'à ce qu'elle lui eût appporté la mort. — Georges Acropolite, édit. Bonn, c. 74, p. 162 sq : Après cela, le basileus tomba dans une maladie redoutable à laquelle les médecins

pagne contre les Bulgares une activité infatigable (1258), mais dès cette époque il est sujet à des transports de colère qu'il ne peut maîtriser.

Un jour qu'il traversait le camp, Lascaris demande aux personnes de sa suite ce qu'ils pensent d'Urus, roi de Russie, que toute la cour et lui-même considéraient comme un imposteur. Seul, le grand logothète Georges Acropolite osa émettre un avis favorable à l'accusé. Mal lui en prit ; il a narré lui-même sa mésaventure.

Le basileus, dit-il, transporté de colère, porte la main à la poignée de son glaive et fait mine de dégaîner. Mais il modère son [geste] et laisse dans le fourreau l'arme qu'il avait tirée quelque peu. Il ordonne ensuite au Grand Domestique Andronic Muzalon de me jeter à bas de ma monture. A voix basse, Andronic me dit : — « Descends de ta selle ». Je mets pied à terre. Alors le basileus qui avait été plein de bonté pour moi,... qui avait proclamé en public les services que je lui avais rendus... ordonne à deux gardes du corps de me frapper... je reçois les coups sans proférer une plainte... Tout meurtri, je me contente de dire d'une voix faible : — « Oh Christ souverain, combien j'ai souffert, pourquoi m'as-tu sauvé la vie pour m'accabler de tels maux ? ».

A ces paroles, le basileus, comme pris de honte, se retire après avoir donné l'ordre à l'un de ses gens

ne purent opposer de remèdes, toutes les ressources de la thérapeutique échouèrent... son corps était complètement émacié...) — GEORGES PACHYMÈRE, édit. Bonn, t. I, 1. I, c. 12, p. 32 sq., entre dans des considérations pathogéniques sur la cause et la nature de l'épilepsie : « Un mal, dit-il, accabla le souverain, et c'était un mal redoutable : il tombait fréquemment terrassé par l'épilepsie. Elle avait probablement pour cause une effervescence naturelle d'origine cardiaque. De là, résultait, je présume, la rougeur qui était répandue sur son visage ; l'organe [le cœur] manifestait sa souffrance et sa fonction était troublée au point qu'il n'envoyait plus [assez] souvent à l'encéphale les souffles (ἀναπνεύσεις) et par suite aussi le raisonnement. Comment cela se fait-il ? A ce sujet, il pourrait s'élever une discussion entre les philosophes. Mais il est constant par le suffrage de l'expérience que le cœur est la source du droit jugement et, suivant que ce qui s'en exhale (τὸ ἀναγόμενον) convient ou est contraire au sain équilibre de la tête, l'homme délire ou est dans son bon sens. — Cf. EPHREM, édit. Bonn. v. v. 9246-9, p. 309 sq.

de m'emmener... Mais bientôt il se ravise et m'enjoint de me retirer sous ma tente, craignant que sous le coup du désespoir je ne prisse la fuite et il prescrit à un détachement de soldats de me surveiller sans que je m'en aperçusse... Plusieurs jours se passèrent ainsi. Le basileus était outré de ma constance, car malgré les exhortations de mes amis je refusais de me rendre au Palais... Pour me fléchir, il m'envoie Manuel Lascaris et Georges Muzalon qu'il charge de m'adresser des paroles amicales et pacifiques. Ils m'emmènent; arrivé devant le basileus, je m'incline, comme c'est l'usage et je reste à quelque distance.— « Ne sais-tu pas, me dit-il, où tu as coutume de t'asseoir ? tu connais ta place. Va la prendre (1). »

*
* *

La magie et les sortilèges tenaient un place considérable dans l'esprit des byzantins. Les cerveaux les mieux doués sacrifiaient à ces croyances, et ces terreurs superstitieuses ont été la cause de bien des crimes. Le moyen âge, en Orient surtout, est pour ainsi dire imprégné de ces conceptions dont il faut faire état pour interpréter les cas pathologiques. Plus encore que la plupart de ses contemporains, Théodore Lascaris vivait sous l'empire de ces craintes. Il déclarait que le démon exerçait sur lui une cruelle violence par les artifices des mages.

A ce malade, dit Pachymère (2), étaient suspects tous ceux qu'il avait ouï dire se mêler de magie. Il les faisait appréhender au premier soupçon. Informés de cet [état d'esprit], beaucoup de gens en profitaient pour dénoncer calomnieusement leurs ennemis. Aussitôt que l'accusation était portée devant le prince, celui-ci ordonnait d'instruire l'affaire. Les témoignages, les enquêtes sur les antécédents de l'inculpé, tous les arguments propres à convaincre le mensonge, étaient négligés. Une seule [preuve] pouvait disculper le prévenu. Il fallait qu'il osât prendre

(1) Acrop., éd, Bonn, c. 63, p. 138 sq.
(2) Pachym., éd. Bonn, t. I, l. I, c. 12, p. 32 sq.

dans sa main une masse de fer rougie appelée, par euphémisme, « le Saint ». Voici quel était le moyen prescrit pour se purger de l'inculpation. Trois jours durant, l'accusé se préparait par le jeûne et la prière; sa main était enveloppée d'un voile sur lequel était apposé le sceau impérial afin que nul ne pût frotter cette main avec des onguents pour l'empêcher de subir l'action du feu. Alors, s'avançant au devant de l'assistance, l'accusé devait saisir courageusement le globe incandescent avec sa main nue et parcourir trois fois, en le portant, la longueur du sanctuaire :

Sous l'empire d'idées de persécution, le basileus se livrait à des actes de cruauté et donnait des ordres extravagants. « Comme il était excessif en toutes choses et surtout enclin à croire qu'on le méprisait, dit Pachymère (1), car la maladie qui l'accablait et le minait de plus en plus le poussait à nourrir de terribles soupçons », il destitua les uns, il éleva les autres, en particulier son favori Georges Muzalon et les trois frères de celui-ci. Il fit aveugler deux des plus nobles patriciens : Alexis Strategopoulos et Théodore Philès (2). Par ces actes et beaucoup d'autres encore accomplis chaque jour, il s'efforçait de rabaisser l'orgueil des princes issus de sang impérial. En agissant ainsi, il croyait, sur l'assurance de ceux qui le conseillaient, pourvoir à sa sécurité. « Car la maladie ne le laissait pas respirer et son imagination enfantait, jour et nuit, des projets pervers (3) ».

Ces terreurs expliquent sans doute sa conduite incohérente et versatile. Il fait charger de chaînes Michel Paléologue et ordonne qu'il subisse l'épreuve du feu pour se disculper de l'accusation de sorcellerie. Puis, à la prière du patriarche Manuel, il lui rend toutes ses charges (4). Mais bientôt il se ravise et Michel Paléo-

(1) Ἀλλ' ἐπειδὴ θερμὸς ἦν ἐκεῖνος πρὸς πάντα, ἔτι δὲ καὶ τὴν τοῦ καταφρονῆσαι δόξαν (ἡ γὰρ νόσος ἐπεισπεσοῦσα καὶ μᾶλλον τρύχουσα ἔπειθε δεινὰ ὑπιδέσθαι) ...

(2) Il fit aussi couper la langue à Nicéphore Alyathe.

(3) G. Pachymère, t. I, édit. Bonn, l. I, c. 8, p. 24 : οὐ γὰρ ἀναπνεῖν εἴα ἡ νόσος, νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν τὰ μὴ καλὰ φανταζόμενον.

(4) G. Pachymère, t. I, l. I, c. 7, édit. Bonn, p. 22 sq. — Aboul'faradj, d'après E. de Muralt, *Essai de Chronologie byzantine*, 1258, Thessalonique.

logue reçoit d'un de ses amis intimes le conseil de fuir s'il veut conserver la vue. Michel se réfugia chez le sultan d'Iconium ; puis, il rentre en grâce auprès de l'empereur (1).

A l'époque où il était obsédé par la terreur d'être le jouet de pratiques magiques, l'empereur avait souvent coutume, à titre de récompense, de donner en mariage à des hommes de basse naissance des jeunes filles de la plus haute noblesse. Il ordonne de marier à l'un des pages de la maison impériale, du nom de Balanidiotès, Théodora, fille de Marthe, sœur de Michel Paléologue, et de Tarchaniote, grand domestique. L'union est célébrée selon les rites et, peu après, ce jeune homme, sur la foi du mariage, faisait vie commune avec la jeune fille, quand l'empereur, par un revirement subit, ordonne que Théodora soit unie à un homme noble, nommé Basile, fils de Caballarios. La mère et la fille évincent le prétendant. Cependant, sur l'ordre réitéré de l'empereur, des noces solennelles et splendides sont célébrées. Mais des jours se passent sans que l'union des époux soit effective. L'empereur ayant appris la chose, interroge Basile. Celui-ci fait d'abord des réponses évasives ; puis, comme le basileus devenait plus pressant, il déclare qu'un obstacle magique [s'oppose à la consommation du mariage] (2). Aussitôt les soupçons du prince se portent sur les personnes de son entourage, une violente colère s'empare de lui et il se promet d'être inexorable si la magie n'est pas avouée. Sur l'heure, Marthe, noble matrone, est enfermée, nue, dans un sac, avec des chats qui étaient piqués à travers l'étoffe pour qu'ils déchirent de leurs griffes la malheureuse vieille femme. Le basileus n'obtint aucun aveu ; la victime, pour toute réponse, se contenta de déclarer que la jeune fille engagée dans un premier mariage abhorrait le second. Craignant que, par les incantations de la vieille femme, la force magique se

(1) G. Pachymère, t. I, l. I, c. 9, p. 24 sq.

(2) μαγγανείαν τὸ ἐμποδὼν.

tournât contre lui, l'empereur fit cesser le supplice... (1).

Après avoir infligé à Marthe cet indigne traitement, Lascaris craignait que Michel Paléologue, son frère, ne se vengeât par la trahison ; il envoya donc Chadène à Thessalonique pour l'enchaîner sous l'inculpation de tentative d'empoisonnement, mais en réalité, pour prévenir sa révolte quand il apprendrait les tortures endurées par sa sœur. Paléologue ignorant tout, se demandait pour quel motif l'empereur changeait subitement de conduite et pourquoi, après l'avoir envoyé à Thessalonique avec tant de marques d'honneur, il le rappelait aussi ignominieusement et le traitait en criminel. Chadène montra des égards pour l'illustre prisonnier. Dès son arrivée, il avise le basileus qui fait jeter Paléologue en prison comme un condamné. La connaissance approfondie de la cause est différée jusqu'au temps où la santé de l'empereur lui permettra de s'occuper de l'affaire. Les délais furent grands, car la maladie du prince se prolongeait de plus en plus opiniâtre. Et pendant tout ce temps, Paléologue resta enchaîné, sur d'anciens soupçons, ou peu s'en faut, que ravivait le souffle perfide des délateurs. De faux bruits murmurés en secret, qui prédisaient l'avènement de Paléologue à l'empire, étaient la vraie cause de sa détention (2).

Peu après, l'empereur revient à de meilleurs sentiments, rend sa confiance à Paléologue et le charge de

(1) G. Pachymère, t. I, l. I, c. 12, pp. 33-35.

(2) G. Pachymère, édit. Bonn, t. I, l. I, c. 11, p. 27.sq.— La conduite de Paléologue en cette circonstance paraît avoir été fort équivoque. Lorsqu'il apprend que Chadène est chargé par le basileus de s'assurer de sa personne, il demande à l'évêque de Dyrrachium d'intercéder auprès du ciel en sa faveur. Celui-ci célébrait l'office, quand, dit-on, il entendit à trois reprises une voix étrange prononçant ce seul mot : ΜΑΡΠΟΥ qui n'a d'affinité avec aucune langue connue. Etonné, l'évêque de Dyrrachium raconte ce prodige à son collègue Manuel de Thessalonique qui avait obtenu une première fois la grâce de Paléologue. Manuel après avoir scruté le mot inconnu, assura qu'il signifiait : « Paléologue sera bientôt proclamé empereur des Romains ». Μίχαὴλ Ἄναξ Ῥωμαίων Παλαιολόγος Ὀξέως Ὑμνηθήσεται). On peut soupçonner Paléologue d'avoir machiné cette mise en scène avec les deux évêques, ses complices, pour terroriser le pauvre épileptique. — Cf. Pachym., t. I, l. I, p. 28.

défendre la place de Duras. Redoutant même les suites de la maladie qui l'accable, il lui recommande ses enfants et lui rappelle que, pour ses crimes passés, il aurait pu le soumettre à un supplice cruel et laissant des traces ineffaçables (1).

Les soupçons de l'empereur se portent alors sur le brave Acropolite qui, enfermé avec quarante hommes seulement dans la citadelle de Prilèpe, avait été contraint de capituler. Il l'accuse de s'être rendu pour venger l'affront qu'il avait subi autrefois. Mais lorsqu'il apprend que l'héroïque défenseur languit enchaîné dans un cachot, il lui rend justice et veille sur sa famille et ses biens.

La maladie avait épuisé le basileus dont le corps était entièrement décharné (2). Sentant sa fin prochaine, il se prépare à la pénitence et revêt l'habit monastique. Il meurt âgé de trente-sept ans (3). Il laissait quatre fils et trois filles. Son héritier Jean ne paraît pas avoir été atteint de crises comitiales.

Tardive comme celle de son père, l'épilepsie de Lascaris eut des conséquences infiniment plus graves. Tandis que chez Vatatzès les troubles restent cantonnés aux centres psychomoteurs, n'entraînent aucune dégradation des facultés mentales, et permettent une longue survie ; chez Lascaris au contraire, les crises convulsives s'accompagnent, dès leur début, d'obsessions délirantes, se poursuivent sans relâche et abrègent les jours du malade.

*
* *

Dans les exemples historiques que je viens de commenter, des deux facteurs qui concourent à produire l'épilepsie, il en est un qui apparaît plus nettement que l'autre : c'est la modification du terrain organique qui constitue l'aptitude épileptique. Les données que

(1) G. Pachymère, édit. Bonn, t. I, l. I, c. 12, p. 35.

(2) Georges Acropolite, édit. Bonn, c, 74, p. 162 sq. — Phrantzès, édit. Bonn, l. I, c. 1, p. 12, se contente de dire que Lascaris mourut d'une maladie très grave : ἀσθενείᾳ περιπεσὼν βαρυτάτῃ.

(3) Georges Pachymère, t. I, édit. Bonn, l. I, c. 12, p. 35.

l'on possède sur les frères de Zénon et sur ceux de Michel IV prouvent que ces basileis descendaient de souches profondément tarées. D'autre part, l'hérédité de l'épilepsie, collatérale pour Michel V, directe pour Théodore II Lascaris, est nettement établie.

Quant à l'agent provocateur de l'épilepsie, il échappe presque toujours. Il n'apparaît avec évidence que dans le cas de Zénon, alcoolique avéré. Les fatigues endurées par Isaac Comnène pendant la campagne contre les Bulgares, la vive émotion causée par une bête féroce qui surgit inopinément devant le basileus doivent être tenues, non pas pour des causes efficientes, mais pour de simples causes occasionnelles. Pareillement, les excès vénériens auxquels Jean Vatatzès se livre après la mort de l'impératrice Irène, doivent être seulement considérés comme un appoint, un adjuvant, et non comme la cause réelle. D'ailleurs, à notre époque, même après l'interrogatoire et l'examen consciencieux d'une épileptique, le médecin n'est-il pas souvent incapable de préciser la cause toxique ou infectieuse dont relève cette maladie ?

En général, les conceptions délirantes des épileptiques sont le reflet des idées dominantes du temps. Il n'est donc pas surprenant qu'au moyen âge, dans cet Orient chrétien où la hantise des pratiques magiques s'impose à tous les esprits, Michel IV, Jean Vatatzès et surtout Théodore II Lascaris, soient obsédés par ces terreurs superstitieuses.

A part ces variantes de détail qui tiennent aux croyances et au milieu, on peut dire que l'épilepsie dans son allure et ses manifestations ne s'est pas sensiblement modifiée depuis un millénaire. C'est, je crois, la conclusion générale qu'il est légitime de tirer de cette étude de pathologie historique.

Paris, 26 avril 1924.





BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Paul Le Gendre. — Un Médecin philosophe. Charles Bouchard. Son œuvre et son temps (1837-1915), Paris, 1924.

C'est un beau livre que Legendre vient de consacrer à la mémoire de son maître le Pr Bouchard.

Et bien que l'auteur se défende d'avoir eu « la prétention d'écrire l'Histoire de la Médecine en France, ni même seulement à Paris pendant les soixante années qui correspondent à la vie médicale du Maître », nous y trouverons néanmoins une précieuse documentation, tant sur les milieux dans lesquels cette vie s'est déroulée, à Lyon d'abord, puis à Paris, que sur un nombre infini de personnages, grands et petits, maîtres et élèves, amis ou adversaires, qui défilent tour à tour dans une série de tableaux du plus vif intérêt.

Médecin philosophe, c'est ainsi que Le Gendre nous présente son maître, et c'est le titre que lui avait attribué son ami Louis Liard, l'ancien recteur, et philosophe lui-même. Il convient bien à la physionomie de Bouchard, qui volontiers employait le langage philosophique, et puis, surtout, il nous rappelle un passage célèbre d'Hippocrate et qui vaut d'être cité à ce propos.

« Il faut, dit Hippocrate au livre de la Bienséance, rallier la philosophie à la médecine et la médecine à la philosophie, car le médecin philosophe est égal aux dieux. Il n'y a pas grande différence entre l'une et l'autre science et tout ce qui convient à la médecine : désintéressement, bonnes mœurs, modestie, simplicité, bonne réputation, jugement sain, sang-froid, tranquillité d'âme, affabilité, pureté, gravité du langage, connaissance des choses utiles et nécessaires à la pratique de la vie, fuite des œuvres impures, absence de toute crainte supertitieuse des dieux, grandeur d'âme divine »...

Telles sont d'après le père de la Médecine, les qualités

du médecin philosophe, et ce sont bien celles en effet que Le Gendre nous décrit dans son modèle.

Il le prend dès sa prime jeunesse, et même avant, dans ses ascendants ; un grand-père, héroïque soldat de la révolution, qui mérita par ses exploits, la rare et précieuse récompense d'un « fusil d'honneur », accordé par le premier consul ; un père, professeur, principal du collège de Joinville, républicain ardent, et qui pour ses opinions, perdit sa situation après le Deux-Décembre.

C'est à Lyon que Bouchard commença ses études, et cela nous vaut un bien intéressant chapitre, ou Le Gendre nous dépeint l'Ecole de Médecine de Lyon aux environs de 1855. Nous en avions d'ailleurs eu déjà la primeur, dans une communication au congrès international d'Histoire de la Médecine en 1921.

Puis le brillant élève à l'Ecole de Lyon vient à Paris ; et pour l'y situer, Le Gendre nous renseigne abondamment sur le Paris Médical de 1861.

Et la carrière se déroule par une série de succès ; Bouchard arrive premier à l'externat, premier à l'internat ; est externe de Béhier ; interne de Velpeau dans le service duquel allait, de droit, le premier de la promotion. Puis il entre dans le service de Charcot, et c'est le commencement d'une collaboration fructueuse, d'où sortent les travaux aujourd'hui classiques, sur les scléroses descendantes, et la pathogénie des hémorragies cérébrales. Il conquiert le titre d'agrégé en 1869 ; celui de Médecin des hôpitaux en pleine guerre au mois de Septembre 1870.

Arrive la Commune, et bien que Bouchard, d'ailleurs absent de Paris, n'y ait eu aucun rôle, Le Gendre, ne peut résister au plaisir de nous conter, ce dont je lui sais un gré infini, l'histoire de nombre de médecins mêlés à ces tragiques évènements.

Ce sont en effet des souvenirs, qu'il est encore temps de fixer, tant que des contemporains peuvent en témoigner, et qui bientôt, tomberont dans un oubli irréparable.

Comme agrégé, Bouchard est chargé en 1876 du cours d'histoire de la Médecine en suppléance de Lorain, mort subitement en visitant un pauvre malade. Et cela nous permet de compter Bouchard parmi les historiens de la médecine.

Nous trouvons reproduite dans le livre de Le Gendre, la leçon d'ouverture de son cours, où il proclame éloquemment l'utilité de cette science, et dans une révision d'ensemble de son domaine passe en revue toutes ses branches. Mais le cours lui-même se restreint à : « l'histoire de la prophylaxie des

Maladies Vénériennes dans l'antiquité et dans les temps modernes ». Sujet au premier abord bien spécial, mais ainsi que nous l'explique son biographe, inspiré par le souvenir de l'année d'internat passée à Lyon dans le Service de Rollet, grand syphiligraphe, et aussi esprit cultivé, curieux des choses du passé, et qui certainement en avait souvent entretenu son élève.

Enfin Bouchard obtient une chaire magistrale, celle qui précisément convenait le mieux à son genre d'esprit philosophique et généralisateur, la chaire de Pathologie et de thérapeutique générales. Et c'est là qu'il poursuit sa carrière scientifique et professorale, marquant son enseignement de sa forte empreinte dogmatique.

Car si dans les considérations historiques qu'il exposait dans une leçon publiée en 1872 alors qu'il remplaçait Bouillaud, Bouchard paraissait mettre au premier plan la médecine empirique, faisant dériver toute science de l'observation et de l'expérience, en réalité il fut toujours, et d'ailleurs au meilleur sens, du mot, un dogmatique.

A vrai dire, et comme il fait remonter l'empirisme dont il fait l'éloge, à Hippocrate, qui par tous les historiens est considéré comme le père de l'école dogmatique, il y a là simplement questions de mots, ou plutôt peu de souci de se conformer aux classifications de l'histoire médicale.

Et quoi qu'il en soit, le principal mérite de Bouchard, est précisément d'avoir eu une doctrine, de l'avoir enseignée dans sa chaire magistrale, et imposée par la persuasion de sa parole et de ses écrits à toute une génération médicale.

C'est ce dont témoignent ses mémorables travaux de pathogénie : sur les troubles généraux de la nutrition ; les maladies par ralentissement des actes nutritifs; les diathèses ; les théories de l'infection et de la vaccination ; les intoxications et les auto-intoxications, etc. Et plus encore ses tentatives pour introduire les mesures dans l'appréciation des actions physiologiques et pathologiques, et de créer une méthode permettant « de donner à la médecine la mesure étalon qui lui manque ».

Car, disait-il, « ce que nous ne pouvions mesurer, c'était l'homme lui-même, nous ne pouvions comparer un homme à un autre homme, faute de savoir combien chacun de ces deux hommes compte de substance active.

Cette substance active, c'est l'albumine fixe que je crois être arrivé à mesurer »...

Et dans une belle confiance en lui-même, Bouchard ajoutait : « j'avoue que ma méthode, appréciée par quelques-uns, n'a

pas conquis les suffrages de la majorité de mes confrères. Cela viendra, je n'en doute pas ».

Comme l'œuvre des hommes passe rapidement, et comme il est utile que les historiens fixent ainsi pour l'avenir un moment de la pensée médicale !

Et c'est pourquoi le livre de Le Gendre est si intéressant, à lire.

Car il renferme encore infiniment de choses qu'il serait impossible de résumer, non seulement sur les nombreux travaux scientifiques de Bouchard, mais aussi sur son rôle universitaire, les réformes qu'il avait entreprises ; les luttes et les polémiques qu'il a suscitées, et qui sont contées avec verve par Le Gendre, qui après y avoir pris partie, défend encore aujourd'hui les idées et les actes du maître disparu.

Enfin nous voyons défiler en tournant les pages de ce livre, des portraits sans nombres, d'amis et d'élèves de Bouchard, qui furent nos contemporaines, beaucoup maintenant disparus, et dont nous voyons revivre avec plaisir et émotion les figures si bien décrites, en belle langue française, par ce maître écrivain qu'est notre collègue et ami Le Gendre.

P. Menetrier.

J. Lacassagne. — Loi de Colles ou Loi de Baumès ? « Un dermatologiste oublié, P. Baumès ». *Le Journ. de méd. de Lyon*, mai 1924.

C'est en 1840, dans son *Précis théorique et pratique sur les maladies vénériennes*, que Baumès formula la loi qui porte son nom. En 1854, Diday y ajoute une autre proposition énoncée par Abraham Colles en 1837, et engloba les deux propositions dans la dénomination de Loi de Colles. Bien que Morel-Lavallée, en 1889, et A. Fournier, en 1891, aient rendu à la loi en question le nom légitime de Loi de Baumès, de nombreux syphiligraphes lui donnent encore le nom erroné de Loi de Colles-Baumès.

Né à Montpellier en 1791, Baumès fit ses études médicales dans sa ville natale. Etabli à Lyon, il fut, après deux concours infructueux nommé au poste de chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu. Nommé au concours, en 1832, chirurgien de l'Antiquaille il occupa cette place jusqu'en 1845. Il se retira à Lagnieu (Ain) et y mourut en 1871.

Son œuvre dermatologique, consignée dans son *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau* (1842), est très importante. S'étant initié tout seul et tardivement à la dermatologie, il eut une doctrine originale, plus voisine de celle

d'Alibert que de celle de Biett, ce qui lui valut des critiques acerbes de la part de Cazeneuve.

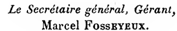
Baumès fut un dermatologiste éminent, un peu trop oublié, pour que M. Lacassagne ait raison de réclamer « un peu plus de justice » Dr L. Brodier.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

L. Rivet, *Jean Rey*, 1583-1645, Presse médicale, n° 40, 17 mai 1924, p. 840. — R. rappelle que le médecin Jean Rey, né au Bugue, sur les bords de la Vézère, vers 1583, et docteur de Montpellier en 1609, préconisa le premier l'emploi clinique du thermomètre en 1632 — (il se servait d'un thermomètre à eau) — et devança Galilée, Torricelli, Pascal et Lavoisier, en démontrant dès 1630 la pesanteur de l'air. Ses *Essays... sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine*, imprimés à Bazas, chez G. Millanges, furent exhumés en 1775 par Bayen, et Lavoisier dut reconnaître en lui son précurseur.

A. Chauffard, *Thomas Sydenham*, 1624-1689, Presse médicale, n° 42, 24 mai 1924, p. 453-456. — Le 20 mai 1924, l'Académie de Médecine célébrait le tricentenaire de la naissance de Sydenham, qui vit le jour à Wynford Eagle le 10 septembre 1624. Sa famille était puritaine; et le jeune homme, ayant commencé ses études à Oxford, dut les interrompre à maintes reprises pour ceindre le harnois et se battre au cours des guerres civiles, sous les drapeaux de l'armée parlementaire. C'est en 1646 que le Dr Thomas Coxe avait dirigé vers la médecine sa vocation jusqu'alors incertaine ; en 1656, il s'établit à Londres dans le quartier de Westminster, n'étant d'ailleurs pourvu que du seul titre de bachelier en médecine. Il semble que, vers 1659, il soit venu en France, pour suivre à la Faculté de Montpellier les cours de Barbeyrac. De retour à Londres, il fut, en 1663, admis à la licence en medecine, et déserta d'ailleurs la capitale ...et son devoir lors de la grande peste de 1664-65. C'est pendant cet exode qu'il rédigea son ouvrage : *Methodus curandi febres*, que suivirent en 1682 sa fameuse description de l'hystérie, en 1683 son célèbre mémoire sur la goutte et l'hydropisie. C'est seulement

en 1675 qu'il avait pris à Cambridge le bonnet de docteur en médecine. La goutte et la gravelle le contraignirent, en ses dernières années, d'abandonner la pratique, et il mourut à Londres le 29 décembre 1689. Sydenham fut, avant tout, un clinicien ; dédaigneux du fatras d'érudition qui encombrait sans profit les productions de cette époque, il décrivit avec une admirable précision accrue par sa triste expérience personnelle, les syndromes morbides. Le tableau qu'il a brossé de la goutte soulevait encore, à bon droit, l'admiration de Lasègue et de Trousseau ; il a, le premier, distingué la variole discrète et la variole confluente, et dénoncé la véritable origine de la fièvre variolique secondaire ou fièvre de suppuration. Il approfondit avec une admirable clairvoyance l'étude de l'hystérie qu'il nomme un « véritable protée », un « caméléon » pathologique ; et c'est dans sa *schedula monitoria* de 1686 que se trouve intercalée la première description de l'affection qui a gardé, depuis, le nom de chorée de Sydenham. Thérapeute sagace, il ne donna point dans les outrances de la phlébotomie et de la purgation ; il préconisa la *poudre des Jésuites* (le quinquina) contre les fièvres intermittentes ; attacha son nom à la formule du laudanum ; vanta la méthode rafraîchissante dans le traitement des pyrexies exanthématiques, et la cure de plein air (par l'équitation quotidienne, dans l'hypochondrie et la phtisie. Observateur sagace, il se rattache à la pure tradition hippocratique ; il est un des coryphées de cette médecine d'observation qui brillera plus tard chez nous avec Trousseau, d'un si vif éclat. D'autre part, il a le sens, très moderne, de la valeur de l'expérience, qu'il tient sans doute de son ami Locke, aussi médecin, et philosophe ; et de son contemporain François Bacon. Et pourtant, il affecte d'ignorer l'immortelle découverte de Harvey, et il ignore, tout à fait, celle de Pecquet ! Il n'en est pas moins vrai que son œuvre est impérissable, et que la postérité peut souscrire à l'éloge que le Collège royal des médecins de Londres fit graver en 1810 sur son tombeau, dans l'église de Sainte-James-Piccadilly : *Medicus in omne ævum nobilis*.



Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 18 octobre 1924.

Présidence de M. le Pr Ménétrier.

Etaient présents: Mme Panayotatou, MM. Avalon, Boulanger, Bord, Brodier, Bugiel, Cavaillès, Dorveaux, Fosseyeux, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Leymarie, Monéry, Neveu, Regnault, Ritti, Sevilla, Torkomian, Vinchon.

Excusés : Barbé, Buchet.

Démission : M. le Dr Judet.

Candidats présentés :

MM. Aucoin (Dr Edmond L.), 36, rue Bonaparte, par MM. Boulanger et Leymarie ;

Duquesne, La Tour Romane par Pont-Audemer, par MM. Neveu et Fosseyeux ;

Mercier (Dr Oscar), 5, rue Henri Martin, par MM. Boulanger et Leymarie ;

Rabier (Dr O.), 84, rue Lecourbe, par MM. le Pr Gilbert et Laignel-Lavastine ;

Stilio (Dr G.), poste d'Erfond, Maroc, Sud Oriental (Via Marseille, Oran, Colomb-Béchar) ;

Touzet, assistant de matière médicale à la Faculté de médecine, 32, rue de la Dalbade, Toulouse, par MM. Molinéry et Fosseyeux.

Dons faits au Musée et à la Bibliothèque : Masque du Pr Gaucher par M. le Dr Brodier ; ouvrages de M. Ritti.

Communications :

M. le Dr Laignel-Lavastine donne lecture du discours, dont le texte est ci-dessous, prononcé par lui le 6 juillet 1924 à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Pr *Raphaël Blanchard*, à Saint-Christophe (Indre-et-Loire), agrémenté de photographies prises par M. le Dr Neveu.

M. le Dr Neveu résume son travail sur *l'aménagement en eau potable des villes de l'Afrique Romaine*, suivi d'intéressantes observations de M. Ménétrier, et de M. F. Regnault, qui signale diverses disparitions de sources dues à la déforestation.

M. le Pr Jeanselme présente deux études, l'une sur *l'Alcoolisme à Byzance*, l'autre sur la *cure radicale des ruptures ou descentes par les chirurgiens albanais au XVIIIe siècle*, d'après le récit de Cantémir ; ces empiriques qui pratiquaient la cure des hernies par résection cutanée, bien connue au moyen âge et à la Renaissance, voulaient s'entourer de mystère au moyen de diverses pratiques, notamment par l'application sur la plaie de blanc d'œuf.

LE Pr RAPHAEL BLANCHARD

Discours de M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

Chargé par la *Société française d'histoire de la médecine* de la représenter aujourd'hui, j'apporte à la mémoire du professeur Raphaël Blanchard l'hommage filial d'une société qui lui doit la vie.

En septembre 1901, pendant un voyage au Mont-Dore, Blanchard avait pris l'initiative de la création d'une Société d'histoire de la médecine, qui réunit en un instant près d'une quarantaine de membres. Le procès-verbal de la séance constitutive se trouve entre les mains de notre confrère Percepied, du Mont-Dore. D'un commun accord, la présidence de la nou-

velle société fut offerte à Laboulbène, mais celui-ci, ne croyant pas au succès immédiat de l'œuvre, déclina l'offre qui lui était faite. Les choses en restèrent là, quand, en 1901, Albert Prieur soumit à Blanchard un projet de Société d'histoire de la médecine. Blanchard fut aussitôt l'animateur de la réunion naissante. Il présida la première séance le 25 janvier 1902; mon regretté maître Gilbert Ballet était un des vice-présidents. Dans son discours d'ouverture, Blanchard montra la tendance de la presse médicale à publier des travaux historiques, dit que lui-même avait suivi ce mouvement dans ses *Archives de parasitologie*, où il consacra de nombreuses pages à l'histoire de certaines épidémies et à la biographie de parasitologues éminents. Il rappela enfin la création d'une section de médecine au *Congrès international d'histoire des sciences de Paris* en 1900 et annonça que la Société prendrait part au *Congrès international d'histoire*, qui se tint à Rome en avril 1902.

Ainsi, de main de maître il traça dès le début l'itinéraire que les historiens français de la médecine suivent depuis plus de vingt ans.

Comme Blanchard le disait à propos de Bichat en 1902: « Les épithètes laudatives, que je pourrais employer, n'ajouteraient rien à sa gloire et il me serait sans doute difficile de donner sur son œuvre une appréciation nouvelle. »

Cependant je voudrais en quelques traits fixer la silhouette de Raphaël Blanchard historien.

Ss caractéristique est d'avoir appliqué les méthodes de l'histoire naturelle à l'ensemble des documents, qui doivent servir de matériaux pour la construction de l'histoire médicale. Il suffit de parcourir, comme je l'ai fait ces jours-ci, les bulletins de notre *Société française d'histoire de la médecine* pour apprécier la valeur objective des travaux de Blanchard historien. Il décrit une gravure, une inscription funéraire, un instrument chirurgical, un livre, un tableau, comme il savait décrire les paires de pattes d'un insecte, les couleurs des ailes d'une libellule ou les taches d'une chenille. Mais à l'occasion il se dégageait de la sèche nomenclature anatomique ou bibliographique pour s'élever d'un coup d'aile au lyrisme que lui inspirait son sujet. Qu'on en juge par cette fin de discours sur la tombe de Bichat: « Bichat a été le levier qui a secoué le vieux monde scientifique endormi dans les ténèbres; il a été le rayon qui a percé les nuages; il a été l'étincelle qui a définitivement allumé le flambeau de la science biologique. »

C'est que Blanchard n'avait pas que la méthode, il avait

l'amour passionné de la science. Et se rappelant le mot d'Auguste Comte, qu'on ne sait bien une science que lorsqu'on en connaît l'histoire, il voyait avec plaisir le mouvement médico-historiqne du début du xxe siècle et insistait sur la nécessité d'un outillage documentaire pour l'enseignement de l'histoire médicale. « La chaire de Paris, disait-il en 1907, est la seule qui reste actuellement dans les Facultés françaises. Elle ne comporte ni musée, ni collections, ni installation quelconque ; le professeur vient faire devant son auditoire une leçon, sans doute savante et d'une bonne tenue littéraire, mais sans démonstration ni présentation de documents quelconques. L'auditoire était nombreux du temps de Lorain, que j'ai encore connu, au début de mes études ; il était encore assez nombreux du temps de Parrot; il est devenu très clairesemé depuis lors. Non que le talent et l'érudition des professeurs aient fléchi, mais les auditeurs des cours scientifiques sont devenus plus exigeants, à juste titre ; les exercices de rhétorique ne leur suffisent plus : ils veulent de la documentation ; or, quel enseignement comporte un emploi plus fréquent de la lanterne à projection et une plus grande variété de démonstrations par l'image ? Aucun cours ne devrait être plus suivi, car aucun ne peut être rendu plus intéressant, non seulement pour la masse des étudiants en médecine, mais aussi pour le grand public. Malheureusement on prend l'habitude d'envisager la chaire d'histoire de la médecine comme une chaire de passage, où l'on monte en attendant mieux... » On ne saurait mieux dire.

Et ne se contentant pas de critiquer, Blanchard voulut doter cette chaire du musée nécessaire. Ses efforts échouèrent devant l'inertie administrative, mais aujourd'hui que, grâce au doyen Roger, ce musée existe à la Faculté, il n'est que juste de rappeler les essais de Blanchard en 1903 et 1904, qui succédaient à l'initiative, restée stérile aussi, du D^{r} Le Baron en 1896.

L'érudition de Blanchard était immense et il savait découvrir dans les livres le passage important comme, dans les collections de « petites bêtes », le type d'insecte dont l'intérêt biologique se doublait d'une application médicale.

Ainsi, sans vouloir en quoi que ce soit diminuer la gloire de Laveran, qui fit connaître l'agent du paludisme à l'Académie de médecine le 23 novembre et le 28 décembre 1880, il montra que l'hématozoaire de Laveran avait été vu, dessiné et décrit par Klencke en 1843 et trouvé par Maxime Cornu en 1871 dans son propre sang.

Artiste, il parcourait les musées sans oublier qu'il était médecin. Aussi fit-il en 1903 une ample moisson de documents

sur la *syphilis dans l'art*, qu'il publia dans la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière* ; il la compléta par une étude très documentée des *maladies vénériennes dans l'art*, où sont critiqués gravures, tableaux, images populaires, ouvrages littéraires, portraits gravés ou peints, médailles, ex-libris, estampes avec légendes, suites de gravures, poésies, du poème de Fracastor sur le berger Syphilus, aux *Sonnets du docteur*, de Camuset : blennorhagie, maladies secrètes, préservatifs et spéculum.

Philosophe autant qu'artiste, il savait ouvrir de larges perspectives derrière un fait en apparence secondaire. Ainsi l'étude minutieuse d'amulettes phalliques en plomb trouvées dans la Seine à Rouen, dans la Meuse à Verdun et leur comparaison avec des figurines obscènes du pèlerinage de Saint-Gorgon, près de Saint-Georges de Boscherville, permirent à Blanchard de démontrer la persistance du culte phallique en France et l'intérêt de l'archéologie pour l'intelligence des couches profondes des stratifications spirituelles de l'humanité.

Avec un esprit pédagogique toujours en éveil, Blanchard ne laissait pas passer un centenaire important sans le signaler. En 1904 il montra que c'est au médecin-major Maillot que l'Algérie doit d'être devenue française. Car Maillot le premier traita les paludéens par la quinine en 1835 et arrêta le fléau qui décimait l'armée française en Algérie.

Blanchard en histoire ne fut pas seulement un animateur, il fut là, de même que dans sa chaire de parasitologie, un remarquable organisateur, et comme la meilleure manière de rendre hommage à un savant est d'essayer de continuer son œuvre, je voudrais, en terminant, signaler l'importance pour l'épigraphie médicale du *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, dont le premier dossier fut présenté par Blanchard à la *Société d'histoire de la médecine* en 1907, dont le premier fascicule fut imprimé en 1909 et dont le quatrième et dernier fascicule parut en novembre 1915, pendant la grande guerre. Ce livre est un instrument désormais indispensable à tout historien de la médecine. Il doit donc être continué. « Mais un labeur aussi considérable que la chasse aux inscriptions dans tous les pays ne peut être conduit à bonne fin que grâce à l'union de toutes les bonnes volontés. Partout on peut recueillir une inscription curieuse ou intéressante, aussi bien dans l'église et le cimetière du plus pauvre village que dans la fière cathédrale ou le musée de la ville. » Chaque médecin, chaque personne instruite peut donc apporter sa pierre, si modeste soit-elle, à l'édifice que nous ambitionnons de conti-

nuer. Que notre reconnaissant hommage à Raphaël Blanchard ne s'évanouisse pas en paroles vaines, mais qu'il s'exprime dans le travail de la recherche des inscriptions. Partons glaner dans les champs qu'il a déjà moissonnés, tels que la France, l'Europe, l'Amérique du Nord, et étendons la chasse sur la terre entière. Aux hommes de bonne volonté quelques indications générales sont ici nécessaires. C'est Blanchard lui-même qui nous les donne.

« 1° Toute inscription doit être copiée intégralement, en conservant scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation, les abréviations et, d'une façon générale, toutes les particularités de son texte ;

« 2° Toute inscription en langue étrangère, morte ou vivante, doit être transcrite rigoureusement dans son texte original. Toutefois, une inscription rédigée dans une langue peu connue de la généralité des savants (russe, polonais, etc.) pourra être utilement accompagnée d'une traduction intégrale dans un des idiomes les plus connus, spécialement en français.

« 3° On observera exactement la disposition des lignes, soit en allant à la ligne toutes les fois que l'inscription l'indique, soit en continuant l'écriture, mais en indiquant la séparation des lignes par des traits verticaux. Ces deux méthodes sont applicables, la première quand le texte est en vers ou a des lignes d'égales longueur, la seconde quand les lignes de l'inscription sont très inégales. Pour éviter toute erreur, résultant notamment de l'oubli des traits verticaux de séparation, il est utile de dire de combien de lignes l'inscription se compose ;

« 4° On indiquera si le texte est en lettres capitales, romaines ou italiques, soit par une note explicative, soit en soulignant les différents types de lettres suivant les conventions usitées en typographie ;

« 5° On indiquera d'une façon très précise en quel endroit l'inscription se trouve placée, si elle est peinte ou gravée sur pierre, marbre, bronze, cuivre, argent, etc.; les dimensions de la plaque ; etc.

« 6° On décrira, autant que possible, suivant les règles de l'art héraldique les encadrements, emblèmes, armoiries, figures symboliques, croix, couronnes, larmes, ossements, etc., qui peuvent accompagner l'inscription ;

« 7° Si l'inscription accompagne une statue, un buste ou un monument quelconque, on donnera sur ceux-ci les renseignements les plus précis : description sommaire, nom de l'auteur, lieu et date d'inauguration ;

« 8° Toutes les fois que cela sera possible, par conséquent

dans la majorité des cas, on joindra à la copie de l'inscription une photographie en grand format, soit de l'inscription isolée, soit du monument sur lequel elle figure. Les plus intéressantes de ces photographies pourront être reproduites par la gravure ;

« 9° Les documents communiqués devront être écrits de la façon la plus lisible. La personne qui les communique fera connaître son nom, ses qualités, son adresse et la date à laquelle l'inscription a été recueillie. »

J'ai voulu terminer ce trop long discours par ce testament épigraphique du professeur Raphaël Blanchard. Je l'avais vu ici plein de vie à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de mon excellent maître le professeur Raymond, et voilà que la mort l'a, lui aussi, mordu avant l'heure. Ces deux amis, issus de la même terre, y sont retournés après avoir décrit l'un et l'autre dans le monde médical deux orbes lumineuses. Au nom de la *Société d'histoire de la médecine,* je salue la mémoire des professeurs Raymond et Blanchard, je m'incline devant Mme Blanchard et j'exprime aux enfants de Raphaël Blanchard mon admiration pour leur père (1).

(1) BIBLIOGRAPHIE.— BLANCHARD (Pr RAPHAEL), *C.R. de la Société française d'histoire de médecine* :

Sur la tombe de Bichat, t. 1, 1902, p. 261.

Devant la maison de Bichat, t. I, 1902, p. 269.

Documents inédits concernant Bichat, t. 1, 1902, p. 309.

Documents : comptes d'apothicaires et de chirurgiens provenant des papiers du chevalier d'Eon, t. 1, 1902, p. 491.

Lettre de Corvisart, t. I, 1902, p. 497.

Un brevet de maître-juré, barbier, perruquier, baigneur et étuviste, t. I, 1902, p. 499.

Qui a vu le premier l'hématozoaire du paludisme ? t. II, 1903, p. 155.

Les maladies vénériennes dans l'art, t. II, 1903, p. 433.

Documents : 1° Ordonnance de 1770 concernant la vente des eaux minérales, t. II, 1903, p. 237 ;

2° Mandatement de l'évêque d'Auxerre du 15 octobre 1710, t. II, 1903, p. 252 ;

3° Brevet de lieutenant du premier chirurgien du Roy à la résidence de Beaugency. t. II, 1003, p. 264.

Persistance du culte phallique en France, t. III, 1904, p. 106.

Centenaire de la naissance de Maillot, t. III, 1904, p. 158.

Notice sur quatre diplômes de l'Université d'Avignon, t. III, 1904, p. 165.

La médecine à l'exposition des Primitifs français, t. III, 1904, p. 215.

Un vieux spéculum, t. IV, 1905, p. 282.

Nouveaux documents sur les maladies vénériennes dans l'art, t. V, 1906, p. 126.

Encore sur les nègres pies. Un cas inédit du début du XIXe siècle, t. V, 1906, p. 210.

Les chimistes en 1847, et l'éclairage au gaz, t. V, 1906, p. 160.

Documents : Billet d'invitation à une soutenance de thèse, t. V, 1906, p. 105.

Nouvelles observations sur les nègres pies ; Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne, t. VI, 1907, p. 111.

Le *Fangeisen* ou Happe-chair, t. VI. 1906, p. 216.

Le mouvement médico-historique actuel, t. VI, 1907, p. 239.

Epigraphie médicale. *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, t. VI, 1907, p. 341.

Documents : Présentation d'un bas-relief antique, t. VI, 1907. p. 285.

A propos d'une communication de M. Jeanselme sur l'existence de la chique dans l'Afrique occidentale au XVIIIe siècle, t. VIII, 1909, p. 26.

Fac-simile d'une lettre de Tronchin, t. IX, 1910, p. 148.

Note sur une collection d'ex-libris médicaux, t. IX, 1910, p. 148.

Un nouveau nègre pie (2 fig.), t. IX, 1901, p. 213.

La diminution de la natalité aux Etats-Unis et ses causes, t. IX, 1910, p. 299.

Présentation du *Corpus inscriptionum*, t. IX, 1910, p. 150.

Rapport sur la réforme des publications au nom d'une commission composée de MM. Le Pileur, Neveu, Nicaise, Prieur et R. Blanchard, rapporteur, t. IX, 1910, p. 259.

Note sur les amulettes, t. XI, 1912, p. 55.

La prostitution en Palestine, t. XI, 1912, p. 123.

Notice sur un cinquième diplôme de l'Université d'Avignon, t. XI. 1912, p. 452.

Emploi abusif des armes de l'ancienne Faculté de médecine de Paris (1 fig.), t. XII, 1913, p. 403.

Le marché aux poissons de Civitavecchia (1 pl.), t. XII, 1913, p. 146.

Encore sur l'emploi abusif des armoiries de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, t. XIII, 1914, p. 78.

La maison aux emblèmes médicaux du D^r Le Baron, t. XIII, 1914, p. 172.

Tableau des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris et des membres du Collège et Académie royale de chirurgie de Paris (2 pl., 1 fig.), t. XIII, 1914, p. 59.



L'ALCOOLISME A BYZANCE.

Par E. JEANSELME.

Les deux ennemis les plus malaisés à combattre sur terre sont Dyonisios, fils de Zeus et Eros, fils d'Aphrodite.
CONST. MANASSÈS, II, vv. 7-8.

Les coteaux de l'Hellespont, de la Propontide et du Bosphore étaient couverts de vignobles, aussi la plèbe de Byzance fut-elle toujours intempérante.

Elle l'était déjà au temps de la Grèce antique. Le gouvernement de la cité, dit Théopompe (1), est depuis longtemps dans la main du peuple, la situation de cette ville en fait un vaste entrepôt, les gens de la plèbe passent leur temps sur l'Agora ou le long du port, aussi ont-ils l'habitude de mener une vie de débauche et de se réunir pour boire dans les tavernes. Phylarque (2) n'est pas moins sévère à l'égard des Byzantins : « Ce sont des ivrognes ; ils vivent dans les tavernes et louent leurs logis avec leurs femmes aux étrangers. Ils ne supporteraient pas d'entendre la trompette guerrière, pas même en songe! Un jour qu'ils étaient en guerre et qu'ils n'avaient point la patience de rester sur le rempart, leur général Léonidas donna l'ordre aux taverniers de dresser leurs tentes sur la muraille, et il n'y eut pas d'autre moyen de faire cesser les désertions à ce que prétend Damon dans son ouvrage sur Byzance. »

Ce penchant pour le vin exerça aussi la verve des satiriques. « Byzance, dit Ménandre (3), fait des ivrognes de tous les marchands. Nous buvions toute la nuit en ton honneur, et du vin très pur à ce qu'il

(1) ATHÉNÉE, *Deipn.* XII, 526, e.
(2) *Id. Deipn,* X. 442, c.
(3) MÉNANDRE, *La Joueuse de flûte.*

me semble, dit un personnage en s'adressant à la joueuse de flûte. C'est pourquoi je me lève maintenant avec quatre têtes ».

*
* *

La Byzance chrétienne ne fut pas plus sobre que la Byzance païenne et les grandes villes de l'empire grec suivirent l'exemple de la capitale. Si une querelle éclata entre les habitants d'Antioche et l'empereur Julien, dit Mommsen (1), c'est avant tout parce qu'il imposa un tarif aux hôteliers dans cette ville de cabarets où l'on ne songeait, suivant les propres termes du basileus, qu'à boire et à danser.

Les libéralités faites par les consuls, dit Justinien, sont l'occasion de désordres qui dégénèrent en rixes sanglantes. La foule avide se rue sur l'argent qu'on lui jette et le dépense, le jour même, à boire et à s'enivrer (2).

L'ivrognerie était un vice si répandu que ses conséquences plus ou moins éloignées étaient connues même des personnes étrangères à la médecine.

Si tu entres dans un hôpital, dit Jean Chrysostome (3), et que tu poses des interrogations, tu apprendras que presque toutes les maladies ont leur source dans l'intempérance... et il cite parmi les troubles morbides engendrés par l'ivrognerie, les pesanteurs de tête, les amblyopies, la goutte, les tremblements, les parésies, la jaunisse...

Syméon Sethi (4), décrivant les désordres causés par le vin, l'accuse de produire des apoplexies, des épilepsies, une disposition du corps à trembler (τρομώδη τοῦ σώματος διάθεσιν) et d'altérer le jugement. Aussi, ajoute-t-il, ceux qui usent du vin à l'excès, offrent une obtusion des sens et leur intelligence perd sa netteté.

(1) Th. Mommsen, *Hist. romaine*, tr. franc., Paris, t. XI, p. 24.

(2) Novelle CV, ch. II, § 3 : « Videbamus enim eos contendentes quidem, et malis innumeris implentes alterutros occasione sparsorum, et ab eis arreptorum, domum vero referentes omnino nihil : sed ea die in ebrietatibus et potationibus omnia expendentes. »

(3) Jean Chrysostome, *Patrol. grecq.*, t. LIX, col. 137.

(4) Syméon Sethi, Περὶ τροφῶν δυνάμεων, édit. Bogdan, 1658, p. 84.

Le moine grec Agapios, dans son Géoponique écrit à Venise vers le milieu du XVII[e] siècle (1), une centaine d'années environ après la chute de Constantinople, dit que l'usage immodéré du vin est nuisible au cerveau [ou à la moelle] et aux nerfs (βλάπτει τὸν ὀμμιαλὸν καὶ ὅλα τὰ νεῦρα) et cause différentes maladies, entre autres : la paralysie, l'apoplexie, les convulsions (σπάσματα), les tremblements des membres (τρομάρα τῶν μελῶν).

*
* *

A diverses époques, les pouvoirs civil et religieux durent prendre des mesures pour enrayer les progrès de l'alcoolisme. Une Novelle de Justinien (2) condamne le moine, convaincu de fréquenter les tavernes, à être chassé de son monastère. Le concile *in Trullo* (3), qui se réunit à Constantinople à la fin du VII[e] siècle, défend à tout clerc de tenir une taverne et il ajoute : Puisqu'il ne doit pas entrer dans un tel lieu (4), ne lui est-il pas interdit encore davantage d'y servir les autres et d'y faire commerce ? Que celui qui agit de la sorte quitte cet emploi ou qu'il soit déposé. Un canon du même concile défend d'ouvrir un cabaret (καπηλεῖον), une boutique de comestibles ou tout autre magasin de vente dans l'intérieur des enceintes sacrées des églises (ἔνδον τῶν ἱερῶν περιβόλων) (5).

Le *Livre du Préfet* (6) prescrit, dans l'intérêt de l'ordre, la fermeture des tavernes certains jours et à certaines heures : « Défense aux cabaretiers, les jours de grande fête et les dimanches, d'ouvrir leurs cabarets et de vendre du vin et des vivres avant huit heures du matin. Le soir, dès huit heures, ils auront à les fermer, et a y éteindre tous les feux. Si,

(1) Agapios, *Geoponicon*, ch. 60, Venise, 1647.
(2) Nov. CXXXIII, ch. VI.
(3) *Concil. Quinisext. vel in Trullo*, Constantinople, an 692, can. 9.
(4) *Can. Apost.*, 51, 42 ; — *Laod.*, 24. — Zonaras, dans son commentaire, dit que, de son temps (XII[e] siècle), ce canon était lettre morte. (Rhalli et Potli, Σύνταγμα κανονῶν, t. II, p. 180 sq.)
(5) *Concil. Quinisext.*, can. 76.
(6) Jules Nicole, *Le livre du Préfet* ou *Edit de l'Empereur Léon le Sage* sur les Corporations de Constantinople, ch. XIX. Des Cabaretiers, § 3, trad. franç. du texte grec de Genève. Genève et Bâle, 1894.

en effet, les habitués de ces établissements avaient le droit d'y aller la nuit, après y avoir passé la journée, il en résulterait que, sous l'influence de l'ivresse, ils se livreraient en toute impunité à des violences et à des rixes. »

Mais cette réglementation paraît avoir été peu efficace, et l'alcoolisme fut maintes fois l'origine d'émeutes sanglantes. En l'année 1187, les artisans de Byzance se soulèvent et attaquent les Latins (1). Ceux-ci eurent aisément raison de cette foule confuse et avinée dont l'ivresse tenait lieu de courage. Il suffit que la plèbe fut dégrisée pour que le calme se rétablit.

Un curieux passage du Curopalate (2) prouve que l'ivrognerie continuait de régner dans la capitale sous les Paléologues. L'empereur avait l'habitude de faire parfois le matin une promenade à cheval; aussitôt qu'il était en selle, des gens préposés à cette fonction sonnaient de la trompette afin que les hommes du peuple puissent venir faire au basileus leurs doléances et leurs requêtes. On ne sonne de la trompette, remarque Codinus, que le matin si l'empereur monte à cheval. Après le déjeuner, cette pratique n'a pas lieu. On ignore la raison de cette différence. Mais je suppose, poursuit Codinus, qu'elle tient à ce que le matin les gens de la plèbe s'abstiennent de vin (νήφουσιν), tandis qu'après le déjeuner (γεῦμα) ils s'enivrent (μεθύοσιν) pour la plupart et deviennent insolents. Il est donc prudent de se conformer à l'usage, car dans l'après-midi l'appel de la trompette pourrait attirer un ivrogne qui tiendrait au basileus des propos irrespectueux et incohérents.

Tous les jeunes gens se livrent à la débauche, tous les vieillards sont des ivrognes, dit avec aigreur le moine Bryennios (3) qui dépeint la corruption de Byzance peu de temps avant sa chute.

En 1452, presque à la veille de la catastrophe,

(1) Nicetas, *Isaac Ange*, l. I, c. 10, édit. Bonn.
(2) Codin., de Offic. Copolitanis, ch. V, 32.
(3) Bryennios, édit. Eugenios Bulgaris, vol. III, pp. 119-123, Leipzig, 1784.

l'ivresse et le fanatisme furent les deux mobiles qui soulevèrent la populace à l'occasion du Décret d'Union des Grecs et des Latins. La cité donna le spectacle d'un peuple qui aurait perdu la raison, et ce honteux état d'anarchie se prolongea durant plusieurs mois.

*
* *

L'ivrognerie, commune parmi les gens du peuple, n'était point rare dans les autres classes de la société. Nombre de hauts fonctionnaires, de grands personnages, de patriarches et même de basileis s'adonnèrent à l'intempérance.

Les excès de table de Jean de Cappadoce, préfet du prétoire sous Justinien, sont restés légendaires. Camatère (1), intendant général des Postes, était un maître goinfre (ὀψοφαγώτατος) et un indomptable buveur (οἰνοφλύγων); Manuel Comnène s'amusait à lui proposer des défis dont il sortait toujours vainqueur. Jean l'Eunuque qui gouverna l'empire sous le règne de son frère l'indolent Michel IV, était célèbre par ses orgies crapuleuses (2).

Parmi les patriarches de Byzance, plusieurs menèrent une vie peu édifiante. Théodote Cassiteras, ancien commandant d'une compagnie de la Garde, loin de donner l'exemple de l'abstinence, se gorgeait de viande et de vin deux fois par jour avec des évêques, des prêtres et des moines. Photius était le commensal habituel de Michel l'Ivrogne. Il rendait des points à ce buveur émérite. On rapporte qu'un jour où ce basileus l'avait défié, il vida soixante verres de vin, sans s'enivrer. Joseph (3) ne se piquait point de frugalité et traitait somptueusement ses hôtes. Niphon scandalisait la capitale par le dérèglement de sa vie et le luxe de sa table (4).

(1) Nicétas, Manuel Comnène, III, édit. Bonn, pp. 148-150.

(2) Psellos, édit. Sathas, Londres, 1899, Michel IV.

(3) Pachym., Michel Paléologue, l. IV, ch. 23, édit. Bonn, p. 305.

(4) Les *Acta* [*patriarchatus*] contiennent un certain nombre de décisions synodales prises contre des membres du clergé convaincus d'ivrognerie: CCCXXVII, déc. 1371, un prêtre consent à encourir l'excommunication s'il s'enivre de nouveau ; — CCCLX, 20 janv. 1383, un ecclésias-

Plusieurs basileis se livrèrent à des honteuses orgies. Jovien était gros mangeur et grand buveur; il mourut peut-être d'indigestion. S'il faut en croire certains historiens ecclésiastiques, sans doute partiaux, Constantin Copronyme paraît avoir été en proie au délire alcoolique. Michel auquel le mépris populaire infligea le surnom d'Ivrogne, commettait des actes de cruauté inouïe, sous l'empire du vin, et fut massacré en état d'ivresse. L'empereur Alexandre, Constantin Porphyrogénète et Constantin VIII aimaient la bonne chère plus que de raison. L'héroïque Jean Zimiscès (1) s'adonnait aux excès de toutes sortes. Le tyran Phocas était alourdi par le vin (οἰνοβαρής) (2). Les deux frères Isaac et Alexis Ange dépensaient des sommes fabuleuses pour l'entretien de leur table.

De ces quelques exemples, artificiellement rapprochés, il ne faudrait pas conclure que le penchant pour le vin était la règle dans les hautes classes de la société byzantine. Bélisaire et Narsès, généraux de Justinien, furent toujours sobres. Beaucoup de patriarches eurent une conduite exemplaire et suivirent à la lettre, après leur élévation, le régime des moines. Des souverains qui occupèrent le trône de Byzance, une dizaine tout au plus furent des intempérants notoires. Parmi ceux dont l'histoire vante la table frugale, on peut citer : Constantin le Grand, Constance, Valentinien II, l'empereur-philosophe

tique est condamné pour ivrognerie ; — CCCCXVI, 1380, deux prêtres s'engagent à ne plus s'adonner au vin ; — DCIII, 17 oct. 1400, un prêtre est condamné pour avoir béni, en état d'ivresse, des mariages prohibés ; — DCLXVIII, août 1401, un prêtre fait la promesse de ne plus fréquenter les cabarets.

(1) Leonis Diaconis. *Hist.*, VI, 5, édit. Bonn, p 98.

(2) S. Leonis Grammatici *Chronogr.*, édit. Bonn, p. 143. — La faction des Verts poursuivait Phocas de ses sarcasmes et lui lançait cette apostrophe : « Encore une fois tu as vidé la coupe ; encore une fois tu as perdu la raison ».

Πάλιν εἰς τὸν καῦκον ἔπιες·
Πάλιν τὸν νοῦν ἀπόλεκες (*sic*) *.
Theophan, *Chron.*, Migne, patr. grecq., t. 108, col, 624.

* Le ms du cardinal François Barberini porte ἀπόλεσες, forme plus correcte.

Julien, Théodose le Grand, Justinien, Tibère II, Basile le Macédonien, Constantin Ducas, Jean Comnène, Andronic le Vieux, et Michel Paléologue.

*
* *

Au contact des Grecs, les musulmans s'adonnèrent à l'ivrognerie. Le calife Omar ordonne au général Abu-Obeïda, vainqueur des troupes d'Héraclius, de faire administrer quatre-vingts coups de bâton sur la plante des pieds aux soldats du Prophète qui ont contrevenu à la Loi en buvant du vin (635), et il interdit aux habitants de Jérusalem, lorsque cette ville est tombée en sa puissance (637), de vendre la boisson proscrite. Mais toutes les défenses furent vaines et Yézig, fils et successeur du calife Moavia, donna l'exemple de l'intempérance.

En plusieurs circonstances, les troupes sarrasines en état d'ivresse subirent de sanglantes défaites. Sous Romain Argyre, Maniacès assiégé dans la ville de Teluch, près d'Antioche, négociait avec les Arabes. Ne pouvant triompher par la force, il a recours à un stratagème ; il envoie du vin à titre de présent à l'ennemi et lorsqu'il apprend que celui-ci est vaincu par l'ivresse, il sort avec sa petite garnison et fait un grand massacre des Sarrasins (1030). Lors de l'expédition des Grecs en Sicile, sous le règne de Michel IV, les musulmans mettent le siège devant Messine. Persuadés qu'ils n'ont rien à craindre de l'ennemi, ils passent les nuits à boire et à se divertir, quand soudain les assiégeants fondent sur les Sarrasins avinés et les égorgent (1040). J'ai montré ailleurs les ravages que l'alcoolisme a causé dans la dynastie des Osmanlis (1).

(1) E. Jeanselme, Goutte et tares nerveuses dans la dynastie des Osmanlis, *Soc. franç. d'Hist. de la Méd.*, nov.-déc. 1923.



LA CURE RADICALE
DES « RUPTURES OU DESCENTES » AU XVIIIe SIÈCLE
EN ALBANIE

Par MM. E. JEANSELME et P. LECÈNE.

Cantemir (1) assure que les chirurgiens albanais excellent à guérir les « ruptures ou descentes » [autrement dit les hernies]... ils entreprennent cette cure « sur toute sorte de gens de quelque âge qu'ils puissent être; leur méthode est grossiere, et néanmoins réussit. Durant mon séjour à *Constantinople* j'en fis l'épreuve sur mon Secrétaire homme d'âge, que je fis panser dans mon palais. L'accord fait pour le prix de la guérison, ils lierent le patient sur une large planche depuis la poitrine jusqu'aux pieds avec des bandes : puis ils lui firent une incision au bas-ventre avec une sorte de razoir ou bistouri : l'hypodermium étant ouvert ils tirerent de la substance interne de dessous la peau environ la largeur de la main, et firent remonter à la place du vuide l'intestin qui étoit descendu dans le scrotum. Ensuite l'hypodermium fut cousu de gros fil, qui fut arrêté par un nœud pour l'empêcher de glisser ; et les lèvres de l'hypodermium qui pendoient des deux côtés furent coupées avec le même razoir, la playe fut frottée de graisse de porc, et on y mit le feu avec un fer rouge. Avant que de mettre l'appareil, ils leverent un peu haut les jambes du patient qui étoit plus mort

(1) Demetrius Cantemir, Prince de Moldavie. — *Histoire de l'Empire Othoman...*, trad. en franç. par M. de Joncquière, in-4°, Paris, 1743, t. I, p. 229 sq.

que vif, et firent couler dans la playe les blancs de neuf œufs frais. Si dans une heure ou deux cette liqueur travaille et bouillonne, c'est un signe certain de guérison ; au lieu qu'ils n'augurent rien de bon, si après trois heures, il ne paroît rien de semblable ; ils regardent ce défaut comme l'effet de l'âge ou de la foiblesse du patient qui est hors d'état de profiter de leur médecine ; car jamais ils ne doutent de la vertu du remede ; et à la vérité il arrive rarement qu'il en meurt un ou deux entre cent qu'ils entreprennent. Après deux ou trois jours on répéta l'infusion de blancs d'œufs ; tout ce tems-là le patient étoit tenu étendu sur son dos, sans donner aucun signe de vie, et sans sentiment. Nos Docteurs ne lui laisserent rien prendre, disant qu'il suffisoit de lui humecter souvent la langue avec une goute d'eau. Le quatriéme jour ils mirent sur le plancher le patient tout lié comme il étoit, et aussitôt il revint à lui, et d'une voix foible se plaignit de la douleur qu'il ressentoit. Ils lui donnerent une cuëillerée ou deux d'eau tiéde pour le soutenir, et pendant les trois jours suivans, ils lui permirent des boüillons, recommandant sur tout de ne lui point charger l'estomac et de ne lui point donner de viande. Le septiéme jour on le delia pour le mettre plus à son aise dans un lit : mais de peur qu'il ne vînt à remuer les jambes ou qu'il ne se tournât de côté ; deux de nos Médecins ne le quitterent point de vûë, et chaque jour l'infusion susdite fut renouvellée. Depuis le neuviéme jour jusqu'au douziéme la quantité de blancs d'œufs fut réduite à six ; et aussitôt qu'ils étoient appliqués sur la playe, on voyoit un boüillonnement plus considérable qu'auparavant : à peine au quinziéme jour le blanc d'un œuf y pouvoit-il entrer : cependant ils ne cesserent point leur infusion tant qu'ils virent jour à en faire entrer quelque quantité, et que le moindre boüillonnement se faisoit appercevoir ; ce signe ayant fini, ils couvrirent la playe d'un emplâtre fait de poix, d'huile et autres ingrédiens : le patient eut alors la liberté de remuer les jambes, et de se coucher sur le côté.

Tous les matins, avant que le patient prit aucune nourriture les Médecins tiroient doucement le bout du fil qui avoit servi à coudre la playe, pour connoître s'il étoit tems de la laisser sans ligature ; cela dépend de la force du patient : il faut pour les uns quarante jours, à d'autres trente jours suffisent, et même il y en a qui peuvent avoir le fil détaché au vingtiéme jour. Alors à l'aide d'un second emplâtre la cure est parfaite. Voilà une opération bien surprenante dont j'ai été témoin oculaire, et cependant cette méthode est pratiquée avec succès par un peuple grossier et dépourvû de science. »

*
* *

Il y a deux points distincts dans le récit de Cantémir : 1° une description assez bonne et facile à suivre de la cure des hernies par résection cutanée et application d'un fil en masse au niveau du collet de la hernie réduite. Ce procédé est l'un des plus anciens ; on le trouve déjà dans les chirurgiens alexandrins dont Celse est l'écho. Il a été pratiqué durant tout le moyen âge, la Renaissance, etc., jusqu'à la grande décadence de la chirurgie opératoire (1815-1875).

2° Une application de blanc d'œuf sur la plaie dont nous ne pouvons arriver à comprendre ni la valeur pronostique, ni la vertu thérapeutique. Cette application, qui est scientifiquement inutile et même nuisible, peut être, d'après nous, qualifiée de « magique », car elle ne paraît pas avoir d'autre but que d'écarter les influences nocives qui tendent à modifier l'ordre naturel. Il s'agit là évidemment d'un geste plus ou moins mystico-magique, auquel les opérateurs attribuent un rôle capital. C'est exactement la répétition de « l'huile de graisse de petit chien » du bon Ambroise Paré. Cet excellent observateur qui a fait souvent de si justes remarques cliniques était tout de même de son temps et l'a montré par sa croyance à d'absurdes pratiques. Les blancs d'œufs des chirurgiens albanais sont, à notre avis, exactement de la même farine.

L'AMÉNAGEMENT EN EAU POTABLE DES VILLES DE L'AFRIQUE ROMAINE

Par le Dr Raymond NEVEU.

L'importante question des eaux potables a toujours intéressé à juste titre, les médecins et les hygiénistes. C'est pourquoi nous avons pensé que c'était un peu d'histoire de la médecine que de montrer ce que fut le vaste système hydrologique dont les Romains sillonnèrent toute l'Afrique du Nord. Personne ne sut mieux qu'eux mettre en valeur les richesses du pays par de savants travaux d'irrigation.

Partout où celà était possible, ils captèrent les sources, construisirent des aqueducs, forèrent des puits et amenèrent dans les villes même les plus reculées l'eau à profusion. Là où ce n'était pas possible ils édifièrent ces citernes immenses qui font aujourd'hui encore l'admiration des archéologues.

Quand on parcourt l'Algérie et la Tunisie dans tous les sens et qu'on trouve à chaque pas les traces de leurs travaux gigantesques, on ne peut pas ne pas convenir avec de la Blanchère (1) « que la prospérité de l'Afrique Romaine ne fut pas une question de météorologie, mais qu'elle fut le prix du travail ».

Celà du reste se comprend fort bien, dans un pays où la question de l'eau est plus importante que partout ailleurs.

Il ne nous appartient pas de savoir si l'Afrique du Nord était à l'époque Romaine plus boisée et moins

(1) Du Coudray de la Blanchère. — Rapport à M. le ministre de l'instruction Publique. 1896.

aride, nous avons du reste dans un travail précédent montré que les conditions climatologiques n'avaient pas dû beaucoup changer. Du reste si nous avions des doutes à ce sujet, la fameuse phrase de Salluste qu'on a citée et critiquée tant de fois nous renseignerait suffisamment.

Ager frugum fertilis, bonus pecoris, arbore infecundus, cœlo terraque penuria aquarum. (1).

Toutes les sources étaient captées avec soin.

A Zaghouan, par exemple, elle jaillissait dans un grand bassin situé trois mètres au-dessous d'une vaste terrasse semi-circulaire; au fond se dressait le sanctuaire de la divinité protectrice.

Le tout formait un ensemble harmonieux dont on peut voir encore maintenant les vestiges.

« Les massifs d'orangers, de cyprès, de platanes qui donnent aujourd'hui tant de grâce à ces ruines, a écrit M. Gauckler, existaient sans doute autrefois. Ils formaient autour du sanctuaire comme une sorte de Bois Sacré faisant valoir par leur verdure opaque la transparence de l'eau, la blancheur des colonnes, de statues de marbre et contrastant avec l'aspect sauvage des rochers arides et dénudés du fond : séjour vraiment divin et fait pour plaire à la nymphe mystérieuse dont la constante protection assurait par ses bienfaits la prospérité de Carthage. »

Comme il n'existait autour, aucune autre construction, il y avait de ce fait un véritable périmètre de protection qui mettait la source à l'abri de toute souillure.

A Tipasa on peut admirer le superbe château d'eau qui ne mesure pas moins de 24 mètres de largeur. L'eau tombait sur une plateforme ornée de statues et de colonnes de marbre, puis elle coulait dans des bassins où les habitants venaient la puiser.

D'une façon générale on peut dire que le captage était constitué par une sorte de chambre couverte d'où se détachait une conduite le plus souvent souterraine.

(1) Salluste-Jugurth, 17.

Cette conduite était en brique avec un enduit de ciment. De place en place l'architecte ménageait des ouvertures pour l'aération et pour le curage.

Lorsque la ville était très éloignée des sources comme Carthage, comme Cherchel ou comme Bougie par exemple, les Romains n'hésitaient pas à construire des aqueducs immenses ayant parfois trente kilomètres. Le plus souvent ces aqueducs étaient à pente douce car les ingénieurs Romains n'employaient pas le siphon. Ils étaient recouverts afin de protéger l'eau contre l'ardeur du soleil.

Lorsqu'une montagne se trouvait sur le trajet de l'aqueduc on creusait un tunnel quelquefois fort long, comme celui de Toudja par exemple. Ce percement n'était pas sans difficultés et parfois les ouvriers déviaient de la ligne tracée : on recommençait alors sans hésitation tout le travail. Une superbe inscription sur trois panneaux, retrouvée à Lambèse en 1864, nous raconte justement cette mésaventure. Elle se trouve actuellement sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Bougie.

Le tracé de l'aqueduc avait été établi vers 137 par Nonius Datus, ingénieur militaire. Ayant fait les plans nécessaires, il était retourné à Lambèse. En l'an 148 les travaux commencèrent, mais Nonius Datus tomba malade et ne put surveiller de près le percement du tunnel.

Ce travail avait été commencé des deux côtés à la fois, les deux équipes obliquèrent à droite et ne purent jamais se rejoindre. Le gouverneur de la ville, Marius Clemens, demanda immédiatement au gouverneur de la Mauritanie, d'envoyer à nouveau Nonius Datus pour réparer l'erreur. Voici du reste la traduction de la lettre qu'on peut lire aujourd'hui encore sur l'un des panneaux retrouvés à Lambèse :

« Au nom d'une cité splendide et de ses habitants, je te prie, Seigneur, d'engager le niveleur Nonius Datus, vétéran de la IIIe légion d'Auguste, à venir à Saldæ afin d'y terminer son œuvre. »

Une autre partie de l'inscription donne le rapport

officiel de Nonius Datus au gouverneur après l'achèvement des travaux : « Je suis parti, et en route j'ai été assailli par des brigands ; je me suis échappé nu et blessé et ai pu arriver à Saldæ avec les miens. J'ai vu le gouverneur Marius Clemens. Il m'a conduit à la montagne où on se désolait sur l'incertitude du creusement d'un tunnel qu'on voulait abandonner parce qu'on avait déjà ouvert plus de longueur que n'en comportait l'épaisseur de la montagne. Il m'a apparu qu'on avait abandonné la ligne droite dans l'attaque du côté amont ; on s'était porté à droite vers le midi, et dans l'attaque aval également à droite vers le nord.

« Les deux sections n'étant pas sur la même ligne ne se rejoignaient pas. Cependant la ligne avait été piquetée sur la montagne d'orient en occident pour que le lecteur ne fasse pas d'erreur au sujet des galeries souterraines. J'appelle amont la partie qui reçoit l'eau et aval celle qui l'émet. Lorsque j'eus rectifié ce travail, sachant comment chacun avait procédé dans son attaque, j'ai mis en action des hommes de la flotte et des hommes de louage et ils sont parvenus à opérer le percement, et moi le premier qui avais fait le nivellement, indiqué le tracé et prescrit ce qu'il fallait faire suivant le plan que j'avais remis à Petronicus Celer, j'ai achevé l'œuvre. Après l'arrivée de l'eau Marius Clemens en a fait l'inauguration.»

Nous avons tenu à reproduire entièrement cette inscription, car elle est pour nous un document fort précieux qui nous montre les difficultés auxquelles se heurtaient parfois les ingénieurs Romains.

Les Princes Hammadites utilisèrent pendant longtemps cet aqueduc, mais après eux on négligea les réparations indispensables, le temps et les Vandales firent le reste.

L'Administration française capta les sources des Aiguades aux portes de Bougie, mais ces sources devinrent très rapidement insuffisantes et on dut reprendre le plan Romain et amener l'eau si fraîche et si pure de Toudja, comme jadis.

A Dougga, l'eau potable venait d'Ain el Hammam ; à Sbeitla, dans un décor véritablement féerique, on voit encore un vaste pont aqueduc traversant le torrent.

L'antique Cirta recevait l'eau d'une source située à 35 kilomètres environ, à la source même, comme à Zaghonan, il y avait un véritable sanctuaire orné de colonnes corinthiennes (1).

On retrouve sur tout le parcours des vestiges du canal souterrain ; l'aqueduc qui traversait la vallée avait, en certains endroits, 20 mètres de haut.

Rusicade était alimentée par l'eau de l'Ain Roumane, située à l'est de la ville, en plein massif du Filfila, l'aqueduc avait environ 22 kilomètres de long.

Le camp de Lambèse recevait l'eau d'Ain Drinn, qui débitait 1.200 litres à la minute ; la chambre de captage d'Ain Bou Bennana était voûtée et mesurait 2 mètres de long et 1 m. 50 de large.

A Timgad, aux portes du désert, on avait utilisé une source située à 13 kilomètres de la ville.

Nous ne voulons pas prolonger plus longtemps cette énumération qui deviendrait fastidieuse. Partout, même dans les plus petits centres, on retrouve les vestiges de travaux du même genre.

La construction et l'entretien de ces aqueducs étaient minutieusement réglementés. Lorsqu'il y avait lieu, on procédait à de véritables expropriations pour cause d'utilité publique (2).

Les inscriptions nous montrent les ouvriers occupés sans cesse à nettoyer les conduits, ou à réparer les Bassins.

C'est ainsi qu'à Bel Imour, on a retrouvé une inscription attestant que l'aqueduc fut restauré sous le règne de l'empereur Philippe.

Aqua fontis quæ multo tempore deperierat et cives inopia aquæ laborabant... innovato opere aquæ ductus abundans in fonte et perducta (3).

(1) Voir Gsell. — Les monuments antiques de l'Algérie, page 252.

(2) Voir l'article de E. Labatut, dans le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.

(3) Corpus VIII-8809.

« Les Romains se rendaient parfaitement compte, a dit Gaston Boissier, qu'ils ne pouvaient rien faire de plus utile dans ce pays sans cesse menacé de mourir de soif, aussi n'y a-t-il rien dont ils soient plus disposés à se glorifier, que de ces sortes de travaux (1) ».

Une inscription retrouvée à Guelma montre avec quel enthousiasme un citoyen se vante des réparations qu'il fit faire à ses frais.

« Autrefois, dit-il, il coulait un mince filet d'eau, aujourd'hui c'est un véritable fleuve qui fait un bruit de tonnerre (2) ».

Parfois même, un citoyen généreux faisait les frais de l'installation, c'est ainsi, par exemple, qu'une inscription trouvée à Gafsa (3), mentionne qu'un certain Caius Calenius offrit à la ville la construction de la conduite d'eau. Une autre inscription, malheureusement mutilée, nous apprend également que Junius, fils de Ceus, paya de ses propres deniers « le temple des eaux » de l'oasis.

En général, l'eau des aqueducs se déversait dans de vastes citernes dont on retrouve aujourd'hui encore des modèles fort bien conservés.

Ces citernes étaient le plus souvent situées sur une hauteur, à l'extrémité de la ville, de là partaient des canalisations multiples qui distribuaient l'eau dans les différents quartiers.

Les tuyaux de distribution étaient soit en poterie, soit en plomb.

Ces citernes étaient, non seulement des réservoirs, mais aussi et surtout, de vastes chambres d'épuration.

Vitruve insiste sur l'utilité de construire deux ou trois chambres, de façon qu'en passant de l'une dans l'autre, l'eau puisse se clarifier. « Elle est ainsi bien meilleure et plus douce à boire ».

Pline nous donne des détails beaucoup plus intéressants.

(1) G. Boissier. — L'Afrique Romaine, p. 139.
(2) Corpus 5335.
(3) P. Bordereau. — La Capa ancienne.

Cisternas arenæ puræ et asperæ quinque partibus, calcis quam vehementissimæ duabus construi convenit, fragmentis silicis non excedentibus libras. Ita ferratis vectibus calcari solum parietesque similiter. Utilius geminas esse, ut in priore vita considant, atque percolum in proximam transeat maxime pure aqua (1).

« Pour la construction des citernes il faut cinq parties de sable pur et granuleux, sur deux parties de la chaux la plus vive et des fragments de silex pesant au plus une livre. Ainsi établis, on foule le fond et les parois avec des maillets ferrés. Le mieux est d'avoir des citernes doubles de façon que les impuretés s'arrêtent dans la première, et, que se filtrant l'eau passe aussi pure que possible dans la seconde ».

Les citernes de Cirta, de Rusicada, d'Hippone et de Stora étaient construites de cette façon. Mais les plus belles et les plus vastes étaient certainement celles de Carthage.

« Entièrement construites en blocage recouvert d'un ciment d'une excessive dureté (2), les citernes de Bordj-Djedid forment un rectangle allongé, divisé en dix-huit réservoirs voûtés, parallèles, larges de 7 m. 50. Ils mesurent 30 mètres de longueur, la profondeur de ces dix-huit bassins est uniformément de 9 mètres, depuis le radier jusqu'au sommet de la voûte, mais la profondeur de la nappe d'eau ne semble pas avoir dépassé 5 m. 50. Deux galeries latérales, longues de 145 mètres couvrent le long des grandes faces du parallélogramme et s'ouvrent sur chacun des bassins. Ils contenaient de 25.000 à 30.000 mètres cubes d'eau. »

Des vannes isolaient les compartiments et permettaient le nettoyage.

On a beaucoup discuté pour savoir si ces citernes étaient Carthaginoises ou Romaines. Il semble bien qu'elles aient été refaites lorsqu'on construisit le

(1) Pline. — Histoire naturelle, livre XXXVI-LII.
(2) Tissot.

fameux aqueduc de Zaghouan, on a retrouvé en effet coulé dans le ciment d'une des parois de l'édifice une brique d'Hadrien.

Quoiqu'il en soit, on ne peut se lasser d'admirer ce travail gigantesque qui a résisté à tant de siècles.

Nous avons dit plus haut que l'eau était distribuée dans les différents quartiers des villes, partout il y avait de délicieuses fontaines de marbre qui faisaient l'orgueil des habitants, partout il y avait de véritables jets d'eau qui répandaient une fraîcheur si bienfaisante dans ces pays brûlés du soleil.

En outre il y avait souvent dans les maisons des canalisations particulières.

Une inscription découverte à El Djem, nous apprend qu'un magistrat se félicite d'y avoir amené l'eau en grande quantité, qu'après l'avoir distribuée à toutes les fontaines publiques, il a pu mettre dans chaque maison une concession particulière.

Aqua adducta.., coloniæ sufficiens et per plateas lacubus impertita, domibus etiam certa conditione concessa (1).

Comme le fait très justement remarquer Gaston Boissier, il y avait donc dans les villes d'Afrique aux portes du désert il y a dix-sept cents ans, des concessions d'eau pour les habitants, ce qui n'existait, il y a un siècle dans aucune ville de France.

Nous pourrions ajouter qu'El Djem est à l'heure actuelle un pays affreusement dénudé et sans eau et qu'à part le Colisée il ne reste plus rien des travaux admirables des légions romaines.

Ces concessions d'eau étaient très sévèrement réglementées. Les particuliers payaient à l'état un droit annuel assez élevé.

Chaque maison avait un compteur fort simple mais suffisant à l'orifice de la canalisation, l'administration adaptait un tuyau en bronze ou « calix » dont la capacité était proportionnée à la concession (2).

(1) Corpus 51.

(2) Voir l'article *calix* de Edm. Sabattut dans le dictionnaire des antiquités grecques et romaines.

Il était aisé de cette façon de connaître le débit de cette concession.

Dans les villes où l'eau ne pouvait pas être amenée, les Romains recueillaient avec le plus grand soi l'eau du ciel. Chaque maison avait sa citerne. Cette citerne était construite en maçonnerie très solide ou creusée dans le roc. Il en existe encore à Philippeville, à Constantine, à Tipaza, à Bougie et à Tiklalt.

Enfin, lorsqu'on le pouvait, on utilisait les nappes d'eau souterraine en creusant des puits.

Le Dr Carton dans son étude sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie a montré ce qu'étaient ces puits.

Le plus souvent, ils étaient carrés, entourés de maçonnerie en briques. Parfois même un escalier voûté permettait de descendre jusqu'au niveau de l'eau.

Il y avait presque toujours une margelle comme chez nous, mais cette margelle était artistement décorée.

L'eau était puisée à l'aide d'un seau attaché au bout d'une corde qu'on jetait directement dans le puits ou qu'on descendait lentement grâce à une poulie de pierre.

On a trouvé à Uthina dans la villa des Laberii un modèle de ce genre.

Il est bien évident que les eaux de pluie n'étaient qu'un pis aller. Du reste elles ne semblaient pas très goûtées des habitants. Columelle nous dit en effet que rien ne vaut l'eau de source et qu'elle occupe le premier rang.

Pline assure le plus gravement du monde que l'eau de citerne ne vaut rien et qu'elle cause des engorgements dans le ventre et au cou.

Nam cisternas etiam medici confitentur inutiles alvo donitias facientes, faucibusque (1)!

Le moyen de corriger une eau malsaine était de la faire bouillir jusqu'à réduction de moitié, de la mettre ensuite dans des flacons de verre et de l'aérer.

(1) **Pline, Histoire Naturelle, livre XXXI-21.**

Par ces quelques citations nous voyons combien les Romains avaient le souci de l'eau potable.

Nous aurions voulu pouvoir entrer dans plus de détails, interroger chaque pierre, décrire chaque inscription : le cadre restreint de cette communication ne le permettait pas.

Nous aurions voulu pouvoir dire l'impression intense que l'on éprouve lorsqu'en parcourant le bled on rencontre à chaque pas les vestiges du passé.

Des villes entières dorment à jamais sous la terre d'Afrique, quelques-unes ont été exhumées, d'autres ne le seront sans doute pas de sitôt.

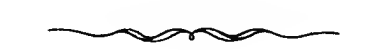
Il en est cependant certaines comme l'antique Tubusuctu, la colonie romaine d'Auguste, par exemple, qu'il serait bien intéressant de fouiller. On saurait alors comment les Romains parvinrent à vivre et à créer une ville si importante dans ce coin de la Soumamm si aride, si malsain, si impaludé.

Mais rien qu'en étudiant les villes exhumées, on peut certifier que les Romains étaient des maîtres en matière d'hydrologie.

Ils savaient capter les sources avec soin, ils établissaient autour un véritable périmètre de protection, leur canalisation étaient minutieusement surveillées par des agents spéciaux et réparées au moindre accident.

Des ouvertures de place en place en permettait le curage. Les réservoirs étaient composés de plusieurs chambres d'épuration. Enfin lorsqu'on ne pouvait pas utiliser l'eau de source on conseillait la stérilisation par l'ébullition.

A part quelques modifications de techique nous ne faisons guère mieux aujourd'hui.



DE QUELQUES MÉDECINS EMBASTILLÉS POUR CALOMNIES (XVIII[e] SIÈCLE)

Par le Dr Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Le rôle de la Bastille, comme prison pour les criminels de droit commun, n'est plus à démontrer.

Parmi ces individus, les maîtres-chanteurs, les diffamateurs, les faux-délateurs (1) formaient un groupe important. Six médecins furent, au XVIII[e] siècle, embastillés pour calomnies. Ce sont les seuls dont on trouve les noms dans la liste aujourd'hui si longue, encore que bien incomplète, des prisonniers de la Bastille (2).

I. — CARTIER (3).

C'était un chirurgien (ou un garçon chirurgien) des dames de l'abbaye de Montmartre.

Il entra à la Bastille, le 3 septembre 1723, sur un ordre du Roi contresigné par Maurepas. Il était accusé d'avoir « colporté de mauvais discours contre l'abbesse » et d'avoir conduit « de mauvaises intrigues intéressant des personnes constituées en dignité ».

Il avait sur lui, quand il fut amené au Château Royal de la Bastille par le sieur Malivoire, exempt de robe courte, trois étuis à lancettes garnis de seize

(1) Dénonciateurs qui, pour avoir une récompense ou par vengeance calomniaient leur prochain.

(2) Je laisse de côté le plus célèbre de tous :
Latude, garçon chirurgien embastillé comme faux-délateur.
Mais son histoire est trop bien connue. Ceux qui l'ignoreraient pourront lire l'intéressant article de M. Funck-Brentano sur « Latude » dans Légendes et archives de la Bastille. 8e édit. pp. 154-236.

(3) Bibl. Arsenal, Arch. de la Bastille : 12479-12481-12486 (fol. 68); 12721-12725 (fol. 79, verso).

Bul. Soc. Fr. d'Hist. Méd., t. XVIII, nos 9-10 (sept.-oct. 1924).

lancettes, trois clefs et un cachet d'argent. Le tout fut placé dans un sac, cacheté avec un bouton de ses manches. On ne laissa à Cartier qu'un peu de monnaie et une tabatière d'argent.

La date exacte de la sortie du prisonnier est inconnue. Mais on a un billet, daté du 11 juin 1724, adressé par le sieur Dombreval à M. de Launay, gouverneur de la Bastille, disant que le nommé Cartier vient de sortir de la Bastille pour aller aux colonies. Il prie qu'on lui envoie ce qui peut être resté à la Bastille des objets appartenant à Cartier, qu'il lui fera parvenir à La Rochelle.

II. — Banières (1).

Il fut enfermé à la Bastille, le 14 juin 1727, sous le ministère du cardinal Fleury, sur ordre daté du 2 juin précédent, contresigné Saint-Florentin. Voici le motif de son arrestation : Lettres anonymes remplies de faussetés et d'accusations calomnieuses.

Banières, qui avait à cette date quarante ans, n'était pas encore médecin. Il était précepteur des enfants de M. Boutin, conseiller au Parlement de Paris, et prenait, à tort ou à raison, la qualité d'ancien capitaine à la suite du régiment de Bacqueville.

Il avait colporté des lettres et des mémoires adressés aux ministres, par lesquels il donnait avis d'un prétendu complot contre la vie de M. le cardinal de Fleury.

M. le comte de Saint-Florentin, à qui il s'était adressé, s'étant aperçu que cet homme le trompait, en rendit compte à Son Eminence, qui jugea à propos de faire expédier des ordres du Roi pour conduire Banières à la Bastille.

Celui-ci n'y resta que trois jours. Le 18 juin, il fut transféré au Grand-Châtelet, où son procès fut instruit par M. Le Comte, lieutenant criminel.

(1) Bibl. Ars. Arch. Bast. 10955-12479. Ravaisson. Arch. de la Bast. tome XIV, pp. 148-150-159-160.

Paul d'Estrée. — Un médecin embastillé. (Banières) in France médicale. Année 1905, pp. XXXIII.

Banières avoua, alors, qu'il avait malicieusement inventé « plusieurs histoires fabuleuses sur lesquelles il voulait fonder une espèce de preuves contre des particuliers à qui il en voulait, et, sous prétexte de services rendus, tirer de l'argent du ministre ».

Il déclara qu'il s'appelait, en réalité, Marlet, mais que sa famille, originaire de Bagnères-de-Bigorre, avait obtenu, en raison de services rendus au Roi Louis XIII, des lettres de noblesse, et par suite, l'autorisation de porter le nom de Marlet de Bagnières.

Le lieutenant criminel du Grand Châtelet rendit une sentence en date du 20 mars 1728, qui fut confirmée par arrêt du Parlement du 13 avril suivant. Le juge déclarait que Banières était convaincu d'avoir écrit mémoires, lettres missives et anonymes, remplis de faussetés, suppositions et calomnies, et le condamnait à faire amende honorable avec écriteau, et à être banni du royaume à perpétuité.

Après quoi, le prisonnier fut libéré. Ce qui ne l'empêcha pas de revenir en France, en 1744, après avoir pris ses degrés en médecine, en Hollande.

Bien plus, il se fit « agréger » à la Faculté de médecine de Toulouse.

Aussi, le 31 janvier 1745, le chevalier d'Aguesseau écrivit-il au lieutenant de police Feydeau de Marville, pour lui demander des renseignements véridiques sur Banières que « la Faculté de médecine de Toulouse venait d'agréger *si légèrement* à son corps ».

Feydeau de Marville donna alors à son supérieur, dans une longue lettre, tous les détails qu'on vient de lire sur l'audacieux personnage.

On ne sait quelle mesure fut prise contre Banières, qui fut, sans doute, reconduit à la frontière.

III. — Lasalle (Pierre-Roger, dit de).

Soldat invalide, ci-devant chirurgien-major des Armées et hôpitaux du Roy, demeurant à Paris (1).

(1) Bibl. Ars., Arch. Bast. 12476-12479-12481,
Arch. préfect. police. Cartons de la Bastille, IV, 72.

Il entra à la Bastille, le 29 décembre 1727, sur ordre contresigné Le Blanc.

Il était accusé d'avoir « présenté à toute la Cour des mémoires calomnieux et injurieux, au sujet de la prétendue mauvaise administration de l'Hôtel Royal des Invalides, contre l'Intendant, la sœur supérieure, et M. Chirac, premier médecin de son Altesse Royale ».

Il avait, aussi, présenté un placet à la Reine, pour obtenir un emploi dans l'Hôtel [des Invalides] pour soigner les maladies abandonnées afin de ne pas être envoyé en détachement.

Il fut transféré à Bicêtre, le 19 juillet 1730, sur ordre contresigné Bauyn d'Angervilliers, après avoir promis de ne rien révéler de ce qu'il avait pu voir ou entendre à la Bastille, et après avoir reconnu que tout ce qu'il y avait apporté — or, argent, papiers, effets — lui avait été restitué.

IV. Arnaud du Rousil (1).

Georges Arnaud du Rousil, substitut du démonstrateur d'Ostéologie à l'Académie de Chirurgie était un chirurgien-herniaire, bandagiste très connu. Il s'était marié avec une femme dont la coquetterie et les manières libres avaient éveillé — avec ou sans raison — sa jalousie.

Aussi, la fit-il enfermer à la Salpétrière, pour avoir sa tranquillité.

Or, un sieur François Michel, seigneur de Blainville s'intéressa à cette femme, peut-être parce qu'elle n'était pas de mœurs trop austères, et obtint sa mise en liberté.

Pour se venger de lui, Arnaud, de complicité avec les nommés Baudouin, Faciau et Roussel, imagina de fabriquer une correspondance entre Michel de Blainville et divers ennemis du royaume, dont la reine de Hongrie.

(1) Bibl. Ars.. Archives Bastille 11545-12484-12491-12545-12562-12581. Ravaison. Arch. de la Bast., XV, pages 218 et suivantes.

Ayant reçu une lettre dénonciatrice écrite par Arnaud et signée « marquis de Sullot », M. de Saint-Florentin fit intercepter d'une part les lettres que Blainville était censé avoir écrites, et d'autre part celles qu'un des complices d'Arnaud envoyait à Blainville de Hollande.

Le sieur de Blainville fut, alors, arrêté et conduit à la Bastille, le 4 juin 1744. Il ne lui fut pas difficile de prouver son innocence. Aussi fut-il remis en liberté, le 27 juillet suivant.

Dans l'interrogatoire qu'il avait subi, Blainville avait accusé ouvertement Arnaud et consorts d'être la cause de son malheureux sort.

Tous ces individus furent arrêtés — Arnaud, le 22 juillet — et embastillés.

Une commission fut instituée au Grand Châtelet pour les juger.

L'arrêt fut rendu le 24 décembre 1744. Arnaud et ses complices furent condamnés solidairement à trois mille livres de dommages-intérêts et aux réparations civiles envers Michel, et, en outre, au fouet et aux galères. Baudouin se suicida, au Grand Châtelet, en se coupant la gorge. Le roi commua, le 29 décembre la peine des galères prononcée contre Arnaud, en la détention à temps à Bicêtre, «l'intention de Sa Majesté étant que le public eût encore la possibilité de consulter un chirurgien-hernaire si fameux».

Arnaud, qui avait quitté la Bastille, le même jour, fut autorisé à exercer, à Bicêtre, son art de maître en chirurgie. Il le fit « avec zèle et bonne grâce », au profit des prisonniers.

Il lui fut procuré toutes facilités et commodités : il eut les ustensiles et marchandises dont il avait besoin ; même, une espèce de boutique lui fut accordée où étaient ses bandages qu'il pouvait « travailler et ajuster facilement ».

Toutefois, comme on craignait qu'Arnaud ne s'évadât « en parcourant les cours pour aller voir les paralytiques », on refusa de lui rendre les habits qu'il portait lors de son arrestation.

Presque tous les jours, le chirurgien recevait « d'honnêtes gens de l'un et l'autre sexe » qui venaient le consulter. Beaucoup de paysans et de pauvres lui étaient adressés qui par leur curé, qui par leur seigneur, qui par une personne charitable.

Mais, on refusait à tous, en exécution d'ordres supérieurs, de voir le chirurgien-herniaire. Aussi, s'en retournaient-ils, « en murmurant à cause de la grande confiance qu'ils avaient dans le talent d'Arnaud ».

C'est pourquoi l'économe de Bicêtre, écrivit à Duval, premier commis du lieutenant de police, pour lui demander l'autorisation de laisser Arnaud soigner tous ces gens. « L'argent qu'il gagnerait serait destiné à la maison [de Bicêtre] à laquelle c'est donc faire tort que de refuser ces étrangers ».

A ses moments perdus, Arnaud écrivait un ouvrage de médecine, mais, comme il lui manquait « des livres, des dessins, des instruments et autres choses », il obtint de vendre sa tabatière et sa montre, qui étaient en or, pour se procurer ces objets.

Un jour, Arnaud demanda qu'on lui fournit des testicules de chevaux, dont il avait « un très pressant besoin pour en tirer des instructions ». Ultérieurement, — à une date aujourd'hui inconnue — il fut mis en liberté, se rendit en Angleterre, et mourut à Londres, en 1774.

V. — Hallot (1).

Louis-Charles Hallot était docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Il naquit à Noyers (2) en Bourgogne, où il com-

(1) Bibl. Ars., Arch. Bast 12717.— Bord (Gustave). Prisonniers enfermés à la Bastille sous le règne de Louis XVI, in *Revue de la Révolution*, 1883, t. II, p. 90.

Bibl. nationale. Fonds français. Manuscrit 14059, p. 231. — Charpentier. La Bastille dévoilée, t. IV, p. 19 et t. VII, p. 133-147. — Bibl. Faculté médecine de Paris. Commentaires (1777-1786), publiés sous les auspices du Conseil de l'Université. 2 vol. in-4°, Paris 1903, t. I, p. 11, 13, 17, 192, 211, 457, 724, 731, 879, 1043. 1124.

(2) Actuellement, chef-lieu de canton, arrondissement de Tonnerre (Yonne).

mença ses études, chez les Oratoriens. Puis, il les continua à Langres, et vint les terminer à Paris, au collège de Sainte-Barbe.

Il prit d'abord, le degré de maître ès-arts de l'Université de Paris, puis étudia la médecine, à la Faculté.

En 1776, il fut reçu aux examens de licence.

Le 5 octobre 1777, il soutint l'acte de Vespéries, sur les questions suivantes.

« *Au recentissimorum observationes circa morbos quos vocant epidemicos multum conferant ad artis incrementium? Aut ad certiorem populorum salutem ?* »

Le 12 du même mois, pour l'obtention du bonnet doctoral, il discuta le sujet ainsi énoncé :

« *Au observatis sexcentis morbis quos vocant epidemicos altera epidemia poterit facilius præcaveri ? aut felicius curari ?* »

Il fut reçu docteur de la Faculté de médecine de Paris, en 1778, après avoir soutenu deux thèses, l'une, de pathologie : « *An arthridis insultibus venæ sectio repetita ?* » (8 janvier), l'autre médico-chirurgicale : « *an satius sit catheterem in media suæ curvaturæ parte, foraminulo utrinque pertundi quam versus apicem ?* » (17 mars). Dans les deux cas, il concluait par l'affirmative.

En 1779, Hallot publia dans le « Journal Encyclopédique » une petite dissertation physiologique où il s'était attaché à prouver que peine et plaisir ne sont que des nuances différentes d'un même sentiment.

A cette époque, quelques docteurs nouvellement reçus, impatients d'avoir des clients, obtinrent qu'un arrêt du Conseil du Roi établît une « Commission » de médecins, à Paris, qui entretiendrait des relations avec les médecins de province au sujet des maladies épidémiques et épizootiques. La Faculté de Paris ne fit aucune opposition de principe à cette création. Mais bientôt, ces jeunes docteurs s'associèrent quelques médecins renommés et ainsi fut instituée la « Commission, ou société correspondante de médecine », laquelle ne tarda pas à porter ombrage à la Faculté.

En août 1778, cette société fut érigée en « Société

Royale de médecine », par lettres patentes du Roi, enregistrées en Parlement le 1er septembre suivant.

Dès le 22 août, Des Essartz, doyen, fut chargé par le Conseil des docteurs-régents d'adresser au garde des sceaux une protestation contre « cette commission qui a changé son nom, ses fonctions, et s'est donnée à elle-même des titres que l'autorité du Roy ne lui avait point accordés ».

Or, Hallot était un des médecins de la Faculté les plus acharnés contre cette compagnie.

Vers la fin de l'année 1760, il publia une plaquette de vingt-deux pages, in-8°, intitulée : « Dialogue entre un citoyen et un docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris sur la Société Royale de médecine », avec, en exergue ces mots de Juvénal : « *semper ego auditor tantum* ».

Les membres de la Société Royale de médecine se sentirent couverts de ridicule, et ils cherchèrent à s'en venger (1). Comme ils avaient eu l'habileté de donner au lieutenant de police, Le Noir, le titre d'associé honoraire, celui-ci ordonna que des poursuites seraient exercées contre Hallot, à cause de son dialogue.

Hallot fut arrêté — ainsi, du reste, que l'imprimeur de la plaquette, le 9 janvier 1781, sur les dix heures du soir, comme il rentrait chez lui. Son appartement, où il vivait très simplement, fut visité par les policiers, et, vers une heure du matin, le 10, Hallot fut incarcéré à la Bastille, et inscrit, comme il disait gaiement, au nombre des pensionnaires du Roi.

Le Conseil de la Faculté fut, aussitôt, réuni par Philip, doyen. Dans une séance tenue le vendredi 12 janvier, il décida d'envoyer le doyen et quatre docteurs-régents auprès du garde des sceaux, afin de protester contre cette arrestation et demander la mise en liberté du prisonnier. En outre, ces mêmes person-

(1) Par une sigulière méprise, M. Gustave Bord (*loc. cit.*) donne le motif suivant de l'arrestation de Hallot : « auteur d'un pamphlet contre la Faculté de médecine. Mis en liberté sur la demande de ses collègues attaqués. »

nages se présentèrent à la Bastille, pour voir Hallot et pour prier le gouverneur du Château Royal de faire donner à leur confrère tous les soins possibles, dont les frais seraient couverts par la Faculté.

Peu de jours après, Hallot fut interrogé par le lieutenant de police.

Sans doute, la Société Royale de médecine trouva-t-elle, elle-même, que l'accusation portée contre Hallot était bien peu solide, puisqu'elle demanda la mise en liberté du prisonnier.

Le lundi, 22 janvier, donc douze jours après son arrestation, Hallot apprit la bonne nouvelle, dans la matinée. Mais, il ne voulut partir qu'après avoir pris son dîner dans sa prison, — où l'on sait que la chère était bonne — et ne rentra chez lui que sur les trois heures de l'après-midi.

Avant de quitter la Bastille, Hallot avait, selon le règlement, reconnu par écrit qu'on lui avait restitué « l'or, l'argent, les effets, etc. », qu'il avait apportés avec lui ; en outre, il s'était engagé à ne jamais parler de ce qu'il avait pu voir ou apprendre pendant son séjour dans le château (1).

Le lundi 5 février, Hallot remercia avec émotion le doyen et ses collègues de la Faculté de leur bienveillance à son égard.

Sa gratitude fut, d'ailleurs, durable. En effet, le 23 mai 1782, Hallot prononçait devant le conseil de la Faculté, sur « la dignité médicale » un discours qu'il terminait par ces mots : « Je prie donc M. le Doyen de vouloir bien mettre en délibération la présente motion, sçavoir si on ajoutera au décret que signent les nouveaux bacheliers, le jour du Principe, une renonciation à tous titres ou qualités étrangères, sans l'aveu de la Compagnie, sous peine de radiation.

Faites répéter par toutes les bouches qu'il n'est

(1) Je note, en passant, que « beaucoup de détenus refusèrent de se soumettre à cette formalité et n'en furent pas moins libérés, et que d'autres, après avoir signé, racontèrent de tous côtés ce qu'ils savaient de la prison et ne furent pas inquiétés ».

FUNCK-BRENTANO. — *Légendes et Archives de la Bastille*, 8e édition, page 80.

aucun titre en médecine supérieur à celui de médecin de votre Faculté, que tous les titres étrangers ne sont nullement des compléments de grades...

Tâchez de bien inculquer au public que la Faculté est la vraie pépinière où croissent les botanistes, les chymistes, les anatomistes et les praticiens éclairés, qui sont la dernière ressource dans toutes sortes de maladies et d'épidémies. »

Philip, doyen, et quatre docteurs-régents, Pajon de Montcetz, Lezurier, Bourru et Hallot votèrent en faveur de cette proposition ; c'était l'adoption, à la majorité des suffrages (1).

Au mois de novembre suivant, le samedi 2, Hallot fut nommé professeur de botanique à la Faculté.

Enfin, le 26 novembre 1783, Hallot proposa — se rappelant, sans doute, son court séjour à la Bastille — à la Faculté que nul candidat ne serait nommé bachelier en médecine, s'il ne s'engageait à ne pas faire partie de la société Royale de médecine ou d'une Académie quelle qu'elle fût.

Mais cette proposition ne fut pas reçue, et son étude fut renvoyée *sine die*.

VI. — Simon (2).

Jean-Baptiste Victor Simon, maître en chirurgie du Collège de Paris, entra à la Bastille, le 28 juillet 1782,

(1) Hallot paraît avoir toujours eu un souci très grand de la dignité médicale, et aussi du respect dû à la Faculté, témoin le fait suivant.

Le 18 novembre 1779, le sieur de Fourcroy devait soutenir une thèse sur le sujet suivant : « *De usu et abusu chemiæ in medendo* ». Il se proposait d'y examiner l'abus qu'on faisait de la chimie et l'usage qu'on pouvait en faire pour la guérison des maladies.

La thèse fut refusée à la suite d'un rapport présenté par Descemet, Philip et Bacher, Thomas Levacher de la Feutrie étant doyen. Les conclusions de ce rapport soumis à la Faculté étaient ainsi formulées : « La Faculté ne doit pas admettre la thèse de M. de Fourcroy, non seulement parce qu'elle ne renferme rien d'utile aux progrès de l'art, mais encore parce qu'elle pèche contre la saine doctrine ».

Fourcroy protesta contre cette décision, et dit qu'il estimait la Faculté, mais qu'il en méprisait les membres.

Le Conseil, réuni le 18 mars 1780, fut saisi de l'affaire. Hallot s'éleva, alors, véhémentement contre les injures lancées par Fourcroy.

(2) Bibl. Arsenal., Arch. Bast., 12453. Bibl. nat. Fonds français, Ms 14059, folio 269.
Charpentier.— *La Bastille dévoilée*, III, 50-51.— Bord (Gustave) *Op.cit.*

avec ses deux fils : l'aîné, l'abbé Jérôme Nicolas Marie, le cadet Benoît Nicolas Armand.

Le père fut enfermé dans la troisième chambre de la tour de la Comté ; le fils aîné, dans la première de la tour du Puits ; le cadet, dans la septième de la tour de la Liberté. Aucune communication n'était donc possible entre les trois prisonniers.

Jean-Baptiste Victor Simon était, alors, âgé de 46 ans, et exerçait l'art de la chirurgie à Gisors. Il avait été arrêté pour avoir écrit une lettre à M. de Vergennes, ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, lettre datée du 20 juin 1782 et signée Lefebvre, huissier à Gisors.

Simon, par cette missive, voulait faire croire que la vie du Roi était menacée par un complot. Il avoua que son but avait été, en se faisant faux délateur, de se venger du sieur Lefebvre, avec lequel il avait eu quelques contestations.

Ses deux fils avaient été arrêtés aussi, pour obtenir d'eux des renseignements sur cette affaire (1).

Interrogés séparément, ils reconnurent l'écriture de leur père sur le papier qu'on leur présenta, mais ils ajoutèrent qu'ils ne le croyaient pas capable d'avoir commis « pareille atrocité ». Les deux jeunes gens, âgés de 16 et 17 ans, furent remis en liberté, le 14 août suivant, sur ordre contresigné Amelot.

Quant à Simon père, il quitta la Bastille, le 8 octobre de la même année, et sur l'ordre du Roy contresigné par Amelot, il fut conduit à la prison de Bicêtre, par le sieur Dutronchet, inspecteur de police.

(1) M. Bord (*Loc. cit.*), dit à tort que les deux fils furent soupçonnés d'être les complices de leur père.



UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE AU IIIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE.

Les détails médicaux dans un roman grec de cette époque.

Par M. le Dr V. BUGIEL.

Il s'agit de l' « Histoire d'Apollonius de Tyr » qu'il ne faut pas confondre avec l'ouvrage de Philostrate : « La vie du Thaumaturge Apollonius de Tyane ».

L'Histoire d'Apollonius de Tyr fait partie des romans grecs du moyen âge ou plutôt de l'antiquité très avancée, notamment du groupe qu'on appelle les romans des sophistes de la période impériale. Ce groupe s'est formé entre le premier et le cinquième siècle de notre ère, c'est-à-dire entre le règne des Antonins (96) et le partage de l'empire Romain par Théodose (395). Il a eu pour auteurs des sophistes grecs de l'époque, ou pour parler de la façon plus moderne, des intellectuels d'origine grecque qui portaient parmi les leurs et surtout parmi les Romains toujours assez peu civilisés, les lumières de la philosophie et science hellène.

Les romans des sophistes sont au nombre de sept. Nous les nommerons selon l'ordre que leur a donné Erwin Rohde (1), un des plus éminents connaisseurs de la matière.

Le premier a pour titre « Les Histoires de Babylone » ou « Les Babyloniques » ; son auteur est

(1) E. Rohde. — *Der griechische Roman und seine Vorläufer*, deuxième édition, Leipzig, 1900.

Jamblique, contemporain de Marc Aurèle. Ensuite vient le roman d'« Anthia et Habrocome » de Xénophon d'Ephèse. Le troisième c'est l' « Histoire d'Apollonius de Tyr ». Suivent « Théagène et Charonte » d'Héliodore, « Chéréas et Callirhoe » de Chariton, « Leucippe et Clitophone » d'Achille Tatius et « Daphnis et Chloé » de Longus.

Après Longus commence le roman d'amour byzantin avec quatre représentants : Eustathius Macrembolite, Théodose Prodrome, Nicetas Eugenianus et Constantin Manassus.

L' « Histoire d'Apollonius de Tyr » n'est pas le chef-d'œuvre du groupe. En tout cas, elle n'a pas le charme idyllique de Daphnis et de Chloé, ni la netteté de dessin d'ouvrages d'Achille Tatius ou de Xénophon d'Ephèse. Néanmoins c'est avec « Anthia et Habrocome » de ce dernier qu'elle présente le plus de ressemblances au point de vue de la composition et du contenu. Aussi Rohde et après lui Krumbacher (1) sont-ils disposés à reconnaître l'Apollonius de Tyr comme modèle probable de l'« Anthia et Habrocome ».

Comme date d'origine on admet pour notre roman le IIIe siècle. On s'y base sur le détail relevé par Christ (2). Au chapitre 34 d'Apollonius une livre d'or est divisée en cinquante pièces, ce qui était l'habitude lors du règne de Caracalla (211) et de ses successeurs jusqu'à Constantin (306). A partir de Constantin s'établit un autre système monétaire, celui des solidi.

On pense que c'est au VIe siècle que l'« Histoire d'Apollonius de Tyr » a été traduite en latin, le texte latin renfermant des énigmes de l'écrivain Symposius qui a vécu vers 500. C'est le texte latin seul qui s'est conservé. Il est cité déjà dans un traité grammatical du VIIe siècle, intitulé « Tractatus de Dubiis Nominibus » (3). Avec son second éditeur Velser (1595)

(1) K. Krumbacher. — *Geschichte der byzantinischen Litteratur.* Munich, 1897, p. 852-3.

(2) W. Christ. — Sitzungsberichte der Münchener Akademie der Wissenschaften. Phil.-hist. Cl. 1872, p. 4.

(3) Rohde. — *O. c.*, p. 452.

on admet que le texte original a subi dans la traduction une série de remaniements. Rohde et d'autres commentateurs ont essayé avec beaucoup de subtilité de préciser ces remaniements qui ont porté probablement par excellence sur le caractère artistique. Ils admettent que le traducteur latin a voulu adapter sans doute son histoire aux goûts plus primitifs des Romains et lui a imprimé la marque d'un livre populaire entremêlé même de quelques motifs folkloristes.

Mais malgré tous les efforts dialectiques développés dans le sens de Rohde, on peut prétendre aussi qu'il est très possible que le texte grec même avait le caractère moins accompli et moins parachevé.

En tout cas il est certain que les modifications en question —si ellesont eu lieu— n'ont pas porté sur la tableau de la vie grecque des premiers siècles de notre ère. A cet égard le roman offre un intérêt indéniable.

Nous ajouterons encore que, grâce à sa traduction latine l'« Apollonius de Tyr » a trouvé une énorme popularité. Il passa dans les ballades danoises, dans les poèmes du grand poète anglais Gower, dans les œuvres de Godefroi de Viterbe, dans le Poème d'Alexandre (Alexanderlied) de Lamprecht. Il inspira le vaste poème « Apollonius von Tyrland » (Apollonius du pays de Tyr) de l'allemand Henri de Neustadt. Incorporé dans les « Gesta Romanorum » il fut traduit avec ce recueil en français, anglais, allemand, hollandais, hongrois, suédois, polonais, tchèque et russe (1).

(1) S. Singer. — Apollonius von Tyrus, Untersuchungen über das Fortleben des antiken Romans in späteren Zeiten. Halle 1895. — A. Bockhoff et S. Singer : Heinrich von Neustadt ; Apollonius von Tyrland und seine Quellen (Sprache und Dichtung. Forschungen zur Linguistik und Litteraturwisscuchaft, Heft 6). — Heinrich von Neustadt : Apollonius von Tyrland nach der Gothaer Handschrift. Berlin 1906. (Deutsche texte des Mittelalters, herusgegeben von der kön. preussischen Akademie der Wissenschaften, t. VII). Klebs : Apollonius von Tyr, Berlin 1913.

A ces ouvrages plus récents et très complets ajoutons, Dunlop : History of the prosafiction, Edimbourg 1816, ainsi que nouvelle édition de Londres 1888 (t. I, p. 82-85, 325-327 et 446-447) avec les excellentes annotations de H. Wilson ; Haupt : Opuscula III (1874) 4-29 ; H. Hagen : Der Roman vom König Apollonius von Tyr in seinen verschiedenen Bearbeitungen, Berlin 1878 ; Murko : Arch. f. slav. Philologia 1890, 308-311 et 1892, 405-421 ; Goedeke : Grundrisszur Geschichte der deutschen Dichtung 1881, t. I, 367 ; Teuffel : Geschichte der römischen Litteratur 1890, § 489.

Il fut même retraduit en grec (une traduction en prose datant du XVI[e] siècle est fort répandue). L'histoire d'Apollonius de Tyr a donné lieu en plus à deux poèmesgrecs, l'un du XIV[e] siècle, intitulé Διήγησις πολυ παθοῦς Απολλωνίου τοῦ τύρου, écrit en 857 vers sans rimes, l'autre rimé et composé au XV[e] siècle (1).

Enfin — une des raisons non moindres de la gloire — ce petit roman a fourni à Shakespeare le sujet du drame « Périclès ».

Tout en citant ces détails nous tenons à déclarer que dans notre travail actuel nous laissons de côté ces dérivés de l'œuvre principale. Nous ne nous occupons que du roman du III[e] siècle. Son texte a subi dans les adaptations ultérieures quelques modifications, elles ont intéressé aussi les questions que nous soulevons. Mais nous n'y reviendrons que dans une étude ultérieure (2).

Or, chose étonnante, aucun des nombreux auteurs qui se sont occupés de ce renommé roman sophiste n'a relevé qu'il contient quatre passages fort curieux pour un historien de la médecine. Ces passages (et ce roman) ont échappé même à Puschmann qui a scruté avec beaucoup de soin non seulement la littérature grecque médicale, mais aussi la littérature grecque proprement dite à la quête des matériaux concernant soit l'enseignement médical, soit l'exercice de la médecine, soit d'autres détails paramédicaux hellènes (3).

La meilleure édition du texte de la traduction latine a été publiée en 1871, par Riese (4). C'est à elle que nous avons recouru.

L'auteur inconnu y raconte la vie et les aventures du prince Tyrien Apollonius. Apollonius fuit la haine du roi d'Antiochie, Antioche. Il traverse des malheurs indicibles, est séparé de sa femme et de sa fille et

(1) KRUMBACHER, *O.c.*, p. 853.

(2) Surtout les modifications des *Gesta Romanorum* sont intéressantes.

(3) PUSCHMANN. — *Geschirchte des medizinischen unterrichts von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*, Leipzig, 1889.

(4) *Historia Apollonii regis ty ri recensuit et præfatus est Riese*, Leipzig 1871, éd. Teubner, vol. 78.

arrive après un laps de temps considérable, à les retrouver, après quoi il achève sa vie en félicité.

Le premier épisode qui peut nous intéresser est une consultation des médecins de l'époque.

Apollonius qui a échappé aux sbires du roi Antioche, désireux de le tuer, car il avait deviné l'inceste de ce roi avec sa fille, subit un naufrage en face le littoral de Pentapolis. Recueilli, chauffé et nourri par un pêcheur, il se rend à la capitale, y est reçu avec la plus grande amabilité par le roi et fait la connaissance de sa fille. Celle-ci s'éprend d'Apollonius et obtient du père que le jeune étranger lui donne des leçons de musique. Les leçons attisent encore plus la flamme de la princesse; la jeune dame finit par tomber malade d'amour.

Le texte dit maintenant :

« Le Roi, dès qu'il vit sa fille atteinte de son mal subit, fit venir promptement des médecins. Et ceux-là touchent les vaisseaux sanguins (temptant venas), palpent (tangunt) les parties du corps l'une après l'autre (singulas partes corporis); ils ne trouvent aucune cause de maladie » (1).

Le deuxieme épisode apporte une contribution aux renseignements que nous possédons sur la façon dont recevaient l'instruction médicale les futurs médecins grecs. Il nous montre les élèves groupés autour d'un maître. On les voit ensemble au rivage, probablement cette promenade n'est pas purement récréative.

Le maître entretient peut-être en même temps ses pupilles de choses médicales.

Le roi Antistrate qui aime sa fille par dessus tout, obtient d'elle l'aveu de son affection pour Apollonius et consent à son mariage avec le jeune homme.

Au bout d'un an, le roi Antioche étant mort, Apollonius décide de rentrer à Antiochie. Au moment de la traversée, sa femme accouche d'une fillette. En s'embarquant, il avait pris pour son épouse une sage-femme, mais malgré les soins de cette dernière,

(1) *O. c.*, p. 22.

l'accouchement épuisa tellement la pauvrette, qu'on vit toutes ses fonctions vitales s'éteindre. On la crut morte et malgré l'immensité de sa douleur, Apollonius fut obligé de céder aux injonctions des marins, qui déclarèrent qu'il fallait jeter absolument le corps dans l'eau ; car selon leur croyance, tout navire qui portait un cadavre était voué à la perdition.

On prépara soigneusement un cercueil. On vêtit royalement la morte, on mit sous sa tête une forte somme d'argent pour récompenser celui qui repêcherait et enterrerait ensuite le corps, et l'on confia le cercueil aux flots.

Voici maintenant le fragment du texte :

« Le troisième jour les flots rejetèrent le cercueil sur le rivage d'Ephèse, pas loin de la villa d'un médecin (*medici cujusdam*) nommé Chérémon, lequel en se promenant ce jour-là avec ses élèves (*cum discipulis suis*) le long de la mer, vit sur la terre ferme le cercueil déposé par les flots, et dit à ses domestiques (*famulis suis*) : Prenez avec le plus de précautions ce cercueil et portez-le à la ville. C'est ce qu'ils firent (1).

Nous soulignons la différence entre les termes *discipuli* et *famuli*. Ils délimitent nettement les « élèves » comme nous traduisons le premier mot, et les *famuli :* domestiques. Toutefois nous croyons que le mot « infirmiers » correspondra encore mieux au terme *famulus*. En effet nous savons par un passage de Platon (« Des lois », livre IV) (2), qu'auprès des médecins il y avait des « gens à leur service » à qui le populaire donnait aussi le nom de médecins et dont les connaissances et le maintien correspondaient à peu près à ceux des infirmiers de nos jours.

Ils « n'apprenaient leur art que par routine, en exécutant les ordres de leurs maîtres et en les voyant faire et non par vocation naturelle, comme des hommes libres apprennent un art et comme ils l'enseignent à leurs élèves ». Ce n'étaient que les esclaves

(1) O. c., p. 29-30, chap. XXXVI.
(2) Platon. — *Œuvres complètes*, trad. Cousin, Paris, 1831, t. VII, p. 243.

qui les consultaient, en plus ils se conduisaient d'une façon répréhensible, ne passant que quelques instants auprès des malades, sachant d'avance tout le mal dont ceux-ci étaient atteints, et les gavant de drogues innommables. Par contre les médecins proprement dits excellaient par la dignité et par la connaissance des choses.

Le cercueil est transporté à la villa du docteur, et là, on se met à construire le bûcher sur lequel le corps de la jeune femme va être brûlé.

Le texte dit :

« Et pendant qu'on érige soigneusement le bûcher, arrive un élève du médecin, d'aspect un jeune homme, mais au point de vue de l'intelligence, un vieillard. Quand il aperçut le gracieux corps posé sur le bûcher, il dit : « Maître, qu'est-ce que c'est que ces funérailles ? » Chérémon répondit : « C'est bien que tu es arrivé, je t'attendais justement. Prends donc l'ampoule à onguent et ce qui sera le dernier bienfait envers la défunte, verse en le contenu sur son corps (1). »

L'élève s'apprête à exécuter les ordres du maître. Mais il ne veut pas livrer le corps aux flammes avant de s'être assuré qu'il ne s'agisse, ici, d'une mort apparente.

C'est là le troisième détail médical : la recherche des signes de la mort apparente.

Continuons notre traduction :

« Le jeune homme arrive au corps de la jeune femme (*puellae*), enlève de la poitrine le vêtement, fond la liqueur de l'onguent, ensuite sent la région précordiale, palpe (*temptat*) le corps tiède et un étonnement le saisit. Il scrute les indices des vaisseaux sanguins, touche les oreilles, les narines. Il pose les lèvres sur les lèvres (littéralement : essaie les lèvres avec les lèvres), sent une respiration très faible (*spiramen gracile*), sent la lutte de la vie avec la mort et dit à ses infirmiers d'approcher les torches des quatre angles du lit.

(1) *O. c.*, p. 30.

« Après cela la jeune femme fut enveloppée d'un nuage de chaleur et le sang coagulé se liquéfia (1). »

Ceci est le commencement du quatrième épisode qu'on pourrait intituler : le traitement de la mort apparente. Voici la suite :

« Quand le jeune homme vit cela (la liquéfaction du sang dans les vaisseaux, c'est-à-dire le réveil du pouls), il dit : « Maître Chérémon, tu t'es trompé. Car celle que tu croyais morte, vit. Et pour que tu me croies plus facilement, je la ferai revenir tout à fait. » Ayant parlé ainsi, il transporta la jeune femme dans sa chambre à coucher, la posa sur le lit, fit chauffer de l'huile, mouilla la laine et en frotta la poitrine de la jeune personne. »

« Le sang qui était complètement coagulé, se liquéfia après avoir reçu de la chaleur et l'esprit resserré se mit à descendre à travers la moelle. Puis quand le jeune homme lui ouvrit les veines, la femme ouvrit les yeux et ressaisissant l'esprit qu'elle avait tellement perdu, elle parla (2). »

Nous serons bref sur le reste de l'histoire. Chérémon, loin d'en vouloir à son élève, lui remit l'argent que contenait le cercueil. Quant à la princesse, elle reçut des soins ultérieurs et une fois rétablie, elle fut admise comme prêtresse au temple de Diane. Là elle rencontra de nouveau un jour son mari et revit des heures meilleures.

II.

Aux passages cités nous ajouterons quelques commentaires.

En premier lieu, l'histoire du *diagnostic de la mort apparente* est enrichie incontestablement par la contribution que nous fournit le roman grec.

La question du diagnostic de la mort réelle et de la mort apparente a été posée déjà par la médecine grecque. Celse et Pline l'Ancien nous fournissent, à

(1) *O. c.*, p. 31.
(2) *O. c.*, p. 31-32.

cet égard des renseignements très précis. Vers la fin de son chapitre *De indiciis mortis* Celse dit :

« On peut, je le sais, me demander pourquoi les signes certains d'une mort prochaine étant connus, des malades abandonnés par les médecins se rétablissent quelquefois et pourquoi d'autres sont même, dit-on, revenus à la vie pendant leurs funérailles. Bien plus, Démocrite, homme d'une réputation si grande et si juste, a avancé qu'il n'existe pas de caractères assez positifs de la cessation de la vie pour qu'ils méritent la confiance des médecins. Aussi n'admettait-il pas qu'il y eut des signes certains d'une mort prochaine. A ces objections, je n'opposerai pas que des signes souvent très semblables induisent en erreur, non les bons, mais les médecins inexpérimentés, qu'Asclépiade reconnut, en rencontrant un convoi mortuaire, que la personne qu'on transportait était vivante (1). »

Pline l'ancien qui au livre VII, chapitre XXXVII de son Histoire Naturelle (aussi au l. XXVI, ch. VIII) (2) mentionne le fait concernant Asclépiade, sans y ajouter aucun détail nouveau, consacre un peu plus loin au même livre un chapitre entier (51) à notre question. Ce chapitre intitulé : « De ceux qui déjà sortis de chez eux comme morts, revécurent » (*Qui elati revixerint*) apporte des contributions fort intéressantes. On y trouve les noms de neuf Romains qui sont tombés victimes des funérailles précipitées. Parmi ceux-ci les uns comme Elius Tuberon et les deux frères Corfidius ont pu être retirés à temps du bûcher, les autres comme Aviola se sont réveillés au milieu des flammes dudit bûcher funéraire et y ont péri.

Pline ajoute à la fin du chapitre :

« Les femmes semblent plus exposées à cette mort apparente à cause des renversements de la matrice ; quand cette partie est remise dans son état naturel,

(1) Celse. — *Traité de médecine*, l. II, ch. VI (traduction de A. Védrènes, avec texte latin, Paris 1876, p. 80).

(2) Ed. Panckoucke, t. VI, p. 95, t. XVI, p. 13-15 ; Ed. Littré, Paris, 1848, t. I, p. 99 et t. II, p. 198.

la respiration leur est rendue. Héraclide a écrit sur ce sujet un ouvrage très estimé des Grecs, à propos d'une femme rappelée à la vie après avoir été tenue pour morte pendant sept jours (1). »

Nous ne discutons pas la question du « renversement de la matrice». Nous retenons le fait que Héraclide a commenté un cas de mort apparente. Il s'agit sans doute d'Héraclide de Tarente (240 avant J.-C.). qui passe pour un des Empiriques les plus éminents et qui a laissé un commentaire sur les œuvres d'Hippocrate, ainsi que des traités sur les maladies internes, la chirurgie, l'oculistique, la thérapeutique et la toxicologie (2). De tout cela on ne trouve que quelques fragments chez Celse, chez Athénée et chez Caelius Aurelianus.

Démocrite cité par Celse était Démocrite d'Abdère qui s'occupait beaucoup de la médecine et qui entre autres fut un des premiers à tenir compte du pouls (φλεβοπαλιη) (3). Si on réfléchit que Démocrite vivait au ve siècle avant Jésus-Christ (460-361), et qu'Héraclide et Asclépiade, grand médecin grec à Rome (né en 128 avant J.-C.) ont précédé tous dès longtemps notre ère, on ne peut pas s'empêcher d'admirer la précocité de la pensée grecque dans ce domaine. Celse ne nous a pas conservé les avis des deux maîtres et dans son chapitre très long et très judicieux que nous venons de citer, il ne réunit que les signes précurseurs de l'exitus létal. Toutefois son texte qui parle du rejet des signes de la certitude de la mort par Démocrite et de la connaissance précise de ces signes par Asclépiade ne laisse subsister aucun doute sur l'état de choses.

Nous relevons aussi ce passage « que des signes souvent très semblables induisent en erreur, non les bons, mais les médecins inexpérimentés ». On dirait

(1) PLINE, *O. c.* éd. Panckoucke (trad. Ajasson de Grandsagne avec le texte adjacent). Paris, 1829, t. VI, p. 130-137, éd. Littré (avec le texte), t. I, p. 307-308.

(2) HAESER.— *Geschichte der Medizin* Jena, 1868, p. 96-97; CELSE, *o. c.*, l. VII, ch. VI, p. 484.

(3) ERATIANUS. — *Gloss. in Hippocr.*, éd. Franz, p. 382; HAESER *o.c.*, p. 58; NEUBURGER. *Geschichte der Medizin*, Stuttgart, 1906 t. I. p. 160.

que l'auteur anonyme de l' « Apollonius de Tyr » s'est inspiré de ce passage, car en effet, si nous voyons ici un médecin moins doué et moins sagace (Chérémon) être induit en erreur par les signes de la mort et passer à côté de la supposition d'une mort apparente, un autre (son élève) y songe de suite, tient à s'assurer que la jeune femme est réellement morte, et arrive à triompher du mal.

Ses inquiétudes et ses recherches prouvent qu'à son époque la question de la mort apparente était déjà agitée pleinement dans le monde médical.

Comment dépistait-on la mort apparente ? Pour cela nos confrères de l'antiquité recouraient à la recherche des battements du cœur, du pouls, de la température locale. A cet égard le passage de notre roman, prenant les choses sur le vif, nous fournit des détails d'une véritable valeur (1).

III

Non moins important est le passage concernant le *traitement de la mort apparente*. Bien que — comme nous venons de l'établir — la mort apparente fût connue des médecins de l'antiquité gréco-latine, le traitement de cette variété nosologique n'a pas été formulé de bonne heure. On peut même dire qu'il n'a pas été précisé du tout comme celui d'un cas pathologique indépendant. Il nous a fallu des recherches minutieuses pour identifier dans les ouvrages des maîtres grecs le traitement appliqué par l'élève de Chérémon à l'épouse d'Apollonius.

Les anciens, dépourvus qu'ils étaient d'autopsies (car celles-ci, tout en étant pratiquées quelquefois dans la période alexandrine, ne l'ont jamais été systématiquement depuis), n'ont pas pu créer, rien que pour cette raison, une nosologie cérébro-médullaire complète. Mais que de faits intéressants leur a per-

(1) Le livre d'Icard, un des plus complets en ce qui concerne la mort apparente (S. Icard : *La mort réelle et la mort apparente*, Paris 1897), ne contient dans sa partie historique aucune donnée se rapportant à l'histoire de la médecine gréco-romaine.

mis de signaler leur merveilleux sens d'observation, que de groupements ils ont pu effectuer, que de rayons de lumière projeter sur l'obscurité de ce domaine mystérieux !

La médecine gréco-romaine distinguait trois groupes de grosses manifestations morbides cérébrales. C'était : le phrénitis, le léthargos, la typhomanie (1). Le phrénitis se caractérisait par un état fébrile accompagné d'une surexcitation psychique allant jusqu'au délire. Galien en retraçait le tableau suivant : suppression de la connaissance, chaleur et sécheresse de la peau ; fièvre, crampes, diarrhée, vomissements, troubles respiratoires. Le siège de la maladie : cerveau et surtout ses enveloppes. Cælius Aurelianus définissait le phrénitis « une aliénation aigrie de l'esprit avec fièvre violente et mouvements incohérents des mains comme si les malades voulaient saisir quelque chose avec les doigts. Ce que les Grecs appelaient crocidisme ou carphologie : et un pouls petit et serré » (2).

Cette maladie ne s'approche pas du cas de l'épouse d'Apollonius, aussi ne nous en occuperons-nous pas.

Il n'en est pas de même du léthargos. Son nom seul dont apparemment est venu notre mot « léthargie » nous attirait. En effet, ce sont les passages consacrés par les maîtres à la thérapeutique de cette maladie qui nous ont donné la clé de l'énigme. Toutefois, il ne fallait pas y puiser au hasard, car à plus d'un point de vue, des écueils se présentaient.

Le léthargos est défini par Hippocrate, dans ses Prénotions coaques, comme un état de somnolence dans lequel est plongé le malade. Il est apathique, n'a pas toute sa connaissance, ne demande ni à boire ni à manger. Il présente l'incontinence des urines et des matières. La peau au-dessous des yeux est œdé-

(1) En dehors de cela, les auteurs médicaux de cette époque décrivent la céphalalgie, la céphalée, l'hémicranie, la lipothymie, l'apoplexie, la paralysie, l'épilepsie et la mélancolie. — T. Puschmann, *Alexander von Tralles, Originaltext und Übersetzung nebst einer einleitenden Abhandlung*, Vienne, 1878, t. I, pp. 131-163.

(2) Cælius Aurelianus. — *De morbis acutis*, Amsterdam, 1709, l. 1, p. 8.

matiée et d'une couleur sale, le pouls est ralenti, la sécrétion sudorale diminuée. Même s'il reprend pour quelques instants sa connaissance, il se plaint de douleurs de la nuque (1). S'ajoutent quelquefois le tremblement des mains que le maître grec considère dans un autre passage de son œuvre, comme un mauvais symptôme (2), le bourdonnement d'oreilles et une grande faiblesse.

A côté de cette variété, Hippocrate même en donne déjà une autre. Détail qui a échappé à Littré et à Puschmann. Elle représente une phase tardive (sinon terminale) de la péripneumonie. Le traité intitulé « Des maladies », dit :

« Dans le léthargos, le mal a la même constitution que dans la péripneumonie, mais le léthargos est plus difficile et il ne va guère sans péripneumonie humide ; il en a la marche beaucoup plus lente. Voici les accidents : il y a toux et coma, l'expectoration est aqueuse et abondante, le malade est dans une grande faiblesse, et quand il est sur le point de mourir, il a des selles abondantes et épaisses. En ce cas, il y a bien peu d'espoir de salut. Cependant, on le fera expectorer autant que possible, on l'échauffera, on interdira le vin. S'il réchappe, une suppuration se forme (3). »

Un passage du livre II du même traité complète la citation que nous venons de donner. « Maladie dite léthargos ; le malade tousse, l'expectoration est abondante et aqueuse, il délire et quand il cesse de délirer, il dort. Les selles sont fétides. Ce malade meurt en sept jours, s'il passe ce terme, il guérit (4). »

La première forme du léthargos semble à Littré une variété ou une phase de fièvres paludéennes qui infestaient la Grèce à l'époque d'Hippocrate, plus

(1) Hippocrate. — *Prénotions coaques*, Ire section, IIe paragraphe, 135, Ed. Littré. — Hippocrate. — *Œuvres complètes*, traduction nouvelle avec le texte grec en regard, par E. Littré, 10 volumes, Paris, 1839-1851, t. I, p. 610.

(2) Hippocrate.— *Aphorismes*, 7e section, 18 *bis*, Ed. Littré, t. IV, p. 582.

(3) Hippocrate. — *Des maladies*, l. III, ch. V, Ed. Littré, t. VII, p. 123.

(4) Hippocrate. — *Des maladies*, l. II, ch. 65, Ed. Littré, t. VII, p. 101.

encore que maintenant. (« Forme pseudo-continue : somnolence. ») Il discute très longuement ce détail (1) qu'on peut accepter à la rigueur (2). Mais la seconde apparaît comme nettement consécutive à une autre maladie. C'est plutôt une complication ou une phase d'une maladie de l'arbre respiratoire (le plus probablement de la pleurésie purulente), caractérisée par la prédominance de symptômes cérébraux.

Le tableau de la maladie de même que sa conception, subissent une évolution dans l'époque postérieure. Celse la caractérise par l'apathie et un besoin de dormir presque irrésistible (3). A son avis, elle appartient aussi à la classe des maladies aiguës et tue promptement si l'on n'y remédie pas. Toutefois, il distingue aussi une autre variété de léthargos, à savoir celle qui peut « se déclarer à la suite d'une longue fièvre (4). »

Cælius Aurélianus, ou plutôt le Méthodique grec Soranus d'Ephèse (110 ans après J.-C.), qu'il résume, considère encore le léthargos comme l'expression de l'atteinte générale de l'économie.

Toutefois, à partir de Galien (131-201 après J.-C.), les symptômes cérébraux passèrent au premier plan. Déjà Asclépiade (128-56 avant J.-C.) considère les membranes du cerveau comme siège de la maladie. Galien adhère à cette opinion et localise le léthargos dans le cerveau et les méninges. Il le taxe d'une maladie très dangereuse, le plus souvent à marche rapide. Quelquefois, elle se transforme en phrénitis. Quelquefois, c'est le phrénitis qui passe en léthargos. Les deux manifestations morbides peuvent alterner.

Asclépiade, Galien, Alexandre de Tarse, et après eux Alexandre de Tralles (525-605), voient dans le

(1) *O. c.*, t. II, p. 572 et suivantes.

(2) Au cours de la publication de son ouvrage, Littré prit connaissance du travail de Clarck (de Sierra-Leone), sur la maladie du sommeil. Il admit alors une ressemblance aussi entre cette maladie et le léthargos. — HIPPOCRATE. *O. c.*, t. V, p. 584-5 et 611-613.

(3) CELSE. — *O. c.*, l. III, ch. XX ; Ed. VEDRÈNES, p. 184.

(4) CELSE. — *O. c.*, p. 186.

léthargos une maladie cérébrale avec la dépression.

Aétius (550 après J.-C.), ajoute d'autres détails: le léthargos peut revêtir d'après lui les différentes formes. Il est souvent périodique, précédé de crampes. Il peut être le résultat de fièvres continues, ou d'autres maladies. Il peut être « l'aboutissant des états de faiblesse (1) ».

Ce détail nous conduit au cas de l'épouse d'Apollonius de Tyr. Epuisée par la parturition et les hémorragies consécutives, elle s'abîme dans une léthargie qui finit par revêtir la forme de la mort apparente.

Nous voyons la distance entre le léthargos d'Hippocrate et celui des médecins grecs de la période romaine. Littré qui souligne dans sa traduction que « le léthargos est une fièvre et non la léthargie »(2), n'a raison qu'en tant qu'il s'agit du texte hippocratique.

C'est que dans le cours des siècles, l'observation médicale qui s'enrichissait et se complétait sans cesse, ajoutait des cas toujours nouveaux au groupe léthargique. Ainsi y furent jointes les manifestations congénères de beaucoup de maladies. Si à la rigueur pour le tableau hippocratique des Prénotions coaques, on peut admettre qu'il s'agit là du paludisme (explication la plus accréditée), on est obligé pour le reste de se ranger à l'avis de Puschmann, qui dans son excellente introduction à l'œuvre d'Alexandre de Tralles, renfermant une fort bonne étude de la pathologie antique, émet l'opinion que le léthargos englobe aussi la fièvre typhoïde, la tuberculose aiguë, la catalepsie, la méningite simple et tuberculeuse, les maladies mentales (3). Le développement ultérieur des études cliniques et surtout (de nos temps) d'anatomie pathologique, permirent de différencier ensuite ces diverses affections.

(1) *Ætii medici græci Tetrabiblos per Cornarium Medicum latine conscripti. Sermosecundus*, cap. 3, Lyon 1549, p. 295-7.

(2) Hippocrate. — Ed. Littré, t. IV, p. 500.

(3) T. Puschmann. — *Alexander von Tralles*, I, 146.

La typhomanie étudiée surtout par Galien (1) tenait le milieu entre le phrénitis et le léthargos.

On assimilait aussi au léthargos le karos, c'est-à-dire l'état soporeux consécutif aux apoplexies, aux traumatismes, aux commotions cérébrales et à d'autres maladies (2).

Le « karos « correspondrait donc à notre » coma ». Toutefois, il faut dire qu'Hippocrate et Galien connaissaient et employaient le mot coma. Galien écrivit même un petit traité *De comate secundum Hippocratem liber*, et nous avons été fort surpris que Puschmann ne l'ait pas pris en considération. Nous l'avons lu avec beaucoup d'intérêt et y avons trouvé en dehors des discussions dialectiques, le fait que Galien connaissait et différenciait les états comateux caractérisant premièrement l'ébriété, deuxièmement l'invasion de certaines maladies aiguës. Ces états, — dit-il, — se dissipent sans passer ni au phrénitis ni au léthargos (3).

A l'étude du léthargos et du groupe susmentionné, nous avons ajouté aussi celle de plusieurs autres affections congénères, que la médecine grecque a isolées tardivement et que même le savant aussi méticuleux que Puschmann a laissées en dehors de ses investigations. Ce sont la catoché, la catalepsie, et le marasme. Deux maladies de l'antiquité se caractérisant par des syncopes : le cardiacos et la maladie de la matrice (*vulvae morbus* de Celse) ont été comprises aussi dans l'ordre de nos recherches.

Voici donc la documentation qui concerne la thérapeuthique de cette cohue de maux qu'on pourrait baptiser tous du nom de syndrome syncopo-léthargique :

Le traitement de ce syndrome, dans l'antiquité n'a pris une forme nette que petit à petit.

(1) Galien. — *De comate*, ch. II, Ed. Kühn, t. VII, pp. 655 ; *id. Definitiones medicae*, CCXLIII. Ed Kühn, t. XIX,p. 415.

(2) Puschmann. — *Alexander von Tralles*, I, 147-8.

(3) Claudii Galeni. — *Opera*, Ed. Kühn, Leipzig 1824, t. VII, pp. 643-665.

Hippocrate (460-377) nous apprend peu à cet égard. Le passage du traité : « Des maladies », dit :

« A ce malade on fera boire l'eau de farine d'orge et après un vin blanc généreux; pour potage, la décoction d'orge; on y mêlera du jus de grenade. Par dessus on lui fera boire du vin blanc. Il ne prendra pas de bain » (1). Au passage concernant la forme péripneumonique (2), nous avons vu d'autres indications fort brèves : faire expectorer, réchauffer, interdire le vin. Un des Aphorismes, précise plutôt le pronostic. D'après lui le léthargos, est une maladie qui persiste et ne disparaît pas chez les personnes qui ont passé 25 ans (3).

Celse (25 ans avant J.-C. — 50 après) est le premier qui nous ait fourni des éléments thérapeutiques plus complets. Il nous apprend d'abord quels étaient les procédés des médecins grecs posthippocratiques. Asclépiade (128-56 avant J.-C.) employait largement le vin dans la convalescence du léthargos. Son élève Themison (100-50) laissait le malade dans un endroit obscur et le faisait arroser d'eau froide. Tharrias conseilla d'abandonner le malade à son sort. C'est, dit-il, une maladie à accès, qui guérit avec l'accès, de sorte que ceux qui excitent continuellement les malades, le font mal à propos (4).

Le traitement du léthargos préconisé par Celse, se résume en ceci : Il recommande les sternutoires ainsi que des substances d'une odeur « fétide ou saisissante ». Un excellent moyen d'excitation consiste dans une aspersion subite d'eau froide. On arrose en entier avec trois ou quatre amphores d'eau qu'on verse sur la tête ». Il faut raser la tête pour la bassiner avec de l'oxycrat, dans lequel on a fait bouillir du laurier ou de la rue, le lendemain on appliquera du castoréum, de la rue broyée dans du vinaigre, des

(1) Hippocrate. — *Des maladies*, l. II, ch. LXV, Ed. Littré, t. VII, p. 101.

(2) V. plus haut.

(3) Hippocrate. — *Aphorismes*, 3e section, 30. Ed. Littré, t. IV, pp. 500-501.

(4) Celse. — *O. c.*, l. III, ch. XX, Ed. Vedrènes, p. 185.

baies de laurier ou de lierre avec de l'huile rosat et du vinaigre. La moutarde approchée des narines est surtout utile pour ranimer le malade, et appliquée sur la tête ou sur le front, pour dissiper la maladie elle-même (1).

Celse donne aussi le traitement du *morbus vulvae*, qui semble avoir eu beaucoup de commun avec le « renversement de la matrice » amenant, selon Pline et Heraclide, les cas de la mort apparente chez les femmes. Ce traitement se rapproche sensiblement de celui du léthargos.

« Chez les femmes la matrice est sujette à une maladie violente; cet organe est après l'estomac, le plus disposé à s'affecter ou à affecter le corps. Ce mal ôte quelquefois la connaissance et cause la chute, comme l'épilepsie. Il diffère de celle-ci, en ce qu'il n'y a ni renversement des yeux, ni écume, ni convulsions, mais seulement assoupissement profond. Chez quelques femmes il revient fréquemment et dure toute la vie. Lorsqu'il se déclare, on se trouve bien, si les forces le permettent, d'une émission sanguine, dans le cas contraire, on applique les ventouses aux aines. Si la patiente reste, ou a l'habitude de rester longtemps étendue sans connaissance, il faut la ranimer, approcher de ses narines la mèche d'une lampe récemment éteinte, ou une substance de mauvaise odeur, dont j'ai parlé. Une aspersion d'eau froide produit le même effet. Il est bon aussi d'appliquer sur les parties naturelles, jusqu'au pubis, de la rue broyée avec du miel, du cérat d'huile de troène, ou un cataplasme chaud et humide. On doit en outre frictionner les hanches et les jarrets (2). »

Donc dominent les mêmes trois principes : sternutoires, applications excitantes, affusions d'eau froide. Comme quatrième moyen apparaît la saignée, encore non appliquée dans le léthargos. Elle le deviendra cependant sous peu.

(1) Celse. — *O. c.*, l. III, ch. XX, pp. 184-186.
(2) Celse. — *O. c.*, l. IV, ch. XXVII, éd. Vedrènes, pp. 260-261.

Ce fut Arétée de Cappadoce qui introduisit l'emploi de la saignée dans notre cas.

Arétée de Cappadoce, qui appartenait à la secte pneumatique et vivait à Rome d'après les uns sous Néron (vers 50 après J.-C.), d'après les autres dont Pagel (1) au IIe siècle de notre ère, a consacré à la thérapeutique un ouvrage important intitulé : Θεραπευτικὰ ὀξέων καὶ χρονίων παθῶν βίβλιαδ. (*La thérapeutique des maladies aiguës et chroniques*, 4 livres).

(*A suivre.*)

(1) Pagel. — *Einleitung in die Geschichte der Medizin*. Deuxième édition, Berlin 1915, p. 104.

DOCUMENTS

Un garçon-chirurgien embastillé pour détournement de clientèle (1750).

Le 26 novembre 1750, le sieur Maurain, maître-chirurgien à Paris, et le sieur Thomas, bourgeois de Paris, adressaient à M. le lieutenant de police la plainte suivante : (2)

Le sieur Opit, étudiant en chirurgie, garçon chirurgien chez Maurain ayant été témoin du traitement d'une maladie chirurgicale grave dont le fils Thomas était atteint avait fait proposer au malade et à son père, par l'entremise d'une garde, de l'entreprendre en lui promettant de le guérir plus vite et à meilleur compte.

Il y avait vingt-six jours, alors, que le malade était l'objet des pansements du sieur Maurain. L'état local s'améliorait peu à peu, mais la santé générale restait faible, parce qu' « il auroit été imprudent de tenter plus tôt de la fortifier, puisque le malade n'aurait pu soutenir le traitement. »

Opit prétendit pouvoir guérir le fils Thomas en six semaines, pour la somme de cinquante écus. En outre, il tint sur

(1) *Commentaires de la F. M. P.*, p. 1070. (Bibl. de la *F. M. P.*, 23034).
(2) Bibl. Arsenal. *Archives de la Bastille* (11.721).

le compte de son patron des propos « désavantageux ». Si bien que, d'une part, le père du malade annonça, un jour, au maître-chirurgien qu'il allait emmener son fils à la campagne pour le rétablir plus vite et que, dans un mois au plus, il le lui ramènerait pour le confier, de nouveau, à ses bons soins.

D'autre part, Opit demanda à Maurain de le quitter, pour aller garder M. le comte de Rieux, qui s'était cassé la jambe, à la campagne.

A peine, le malade eut-il fait dix lieues par coche d'eau qu'on dut s'arrêter, et qu'il mourut, au bout de trois jours, au Plessis (?).

Dans ces conditions, le sieur Maurain et le sieur Thomas demandèrent à M. le lieutenant de police d'informer contre le sieur Opit. Dans leur mémoire, ils déclarent qu'ils ne rapporteront pas « les impérities où le garçon ignorant est tombé », mais ils ajoutent : « Voilà un des cas où l'authorité des magistrats doit intervenir pour réprimer l'abbus que des chamberlans (sic) et geans sans qualité commettent, tous les jours, au détriment de ceux qui sont pourvus des qualités nécessaires pour soulager le public, lorsqu'ils en sont requis. »

Le placet des deux suppliants fut présenté à l'Assemblée ou Conseil des maîtres en Chirurgie, et contresigné par les sieurs Andouillé, Gervais, Didier et Dubertrand.

Quant au sieur Opit, qui demeurait à l'Hôtel de Rome, rue de la Licorne, du côté de la rue des Marmousets, il avait continué à « travailler » et se montrait, tous les jours, dans le quartier du sieur Maurain.

Tout ce que l'on peut dire de ce qui lui advint ensuite, c'est qu'il fut incarcéré à la Bastille, le 6 décembre 1750.

Il ne reste aucune trace de son séjour dans la fameuse prison (1).

(*Communiqué par le* Dr GOULARD, *de Brie-Comte-Robert.*)

(1) M. FUNCK BRENTANO, dans *Les lettres de cachet*. Etude suivie d'une liste de prisonniers de la Bastille (1659-1789), Paris 1903 in-4° ne donne pas le nom d'Opit. Mais lui-même, il reconnaît que, forcément, sa liste est *très incomplète*.

Mais, par contre, le nom d'Opit, se trouve dans le catalogue des Archives de la Bastille (t. IX du Catalogue général des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal). Le dossier 11.721 des Archives de la Bastille, auquel renvoie le catalogue, ne donne sur Opit que les renseignements ci-dessus.



BIBLIOGRAPHIE

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

POL GOSSET, *Les oculistes à Reims*, Revue de Champagne et de Brie, et t. à p., s. l. n. d. (1924), 13 p. in-8°. — Etude sur les ophtalmologistes Rémois, depuis les oculistes gallo-romains, dont on connaît une quinzaine de cachets des IIe et IIIe siècles trouvés à Reims, jusqu'aux oculistes ambulants du XVIIIe siècle, parmi lesquels le chevalier Taylor, « oculiste Impérial, Pontifical, Royal », le chevalier de Tadini, les Allemands Quirin et de Hilmer, etc. Le premier spécialiste Rémois date de la Monarchie de Juillet; c'était un Dr Agathon Bressy, politicien et conspirateur, impliqué en 1834 dans le complot de Lyon, chirurgien de la garde républicaine de Paris en 1848, oracle du parti démocratique Rémois sous la deuxième République, et que fit taire son incarcération après le 2 décembre 1851. Le second oculiste Rémois fut le Dr Delacroix, esprit délicat, historien, artiste et poète, décédé en 1890, auquel succéda Bourgeois, mort l'an dernier, laissant une curieuse brochure sur *Les besicles de nos ancêtres*.

R. BAUDET, *La Société sous le Second Empire, médecins et chirurgiens, Trousseau, Nélaton, Cl. Bernard, La Clinique*, Conferencia, Journal de l'Université des Annales, 18e année, n° 13, 15 juin 1924, p. 28-43.

H. BOUQUET, *Une thèse sportive au XVIIIe siècle*, Le Monde médical, n° 646, 15 mai 1924, p. 362-364. — B. rappelle à l'occasion des Jeux Olympiques, que dès le 1er avril 1745, le candidat F. Ch. Bellot, d'Abbeville, soutint, sous la présidence de L. C. Bourdelin, devant la Faculté de Paris, la thèse suivante : *La paume est-elle un préservatif contre le rhumatisme?* Et il conclut affirmativement.

MAHOUDEAU, *Eloge du Dr René-Auguste Meusnier (d'Am-*

boise), Gazette médicale du Centre, 29e année, n° 6, 15 juin 1924, p. 323-340. — Unc de ces belles figures médicales « qui nous laissent rêver pour nous rendre meilleurs. » *Præteriti fides*, certes ; *exemplumque futuri*? J'en doute, au spectacle de la génération d'après guerre qui, trop souvent, dans l'âpre lutte pour la vie, *ruit per vetitum nefas*...

P. Delaunay, *L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans*, Revue du xvi° siècle, t. XI, 1924, fasc. 1-2, p. 30-48. — Pierre Belon et l'acclimatation végétale en France.

M. Baudouin et A. Rouillon, *Un cas de perforation cicatrisée du crâne chez un sujet du moyen âge atteint de plaie*, le nouveau journal des médecins, 5e année, n° 6, 20 juin 1924, p. 185-190. Perforation cicatrisée du pariétal g. sur un crânc du début du moyen âge (antérieur au xiii° s.), trouvé dans l'ancien cimetière de Foussais (Vendée).

L. Destouches, *Les derniers jours de Semmelweis*, Presse médicale, n° 51, 25 juin 1924, p. 1067-1072.

Dr Reval, *La légende de Vésale*, Medicina, 21e année, juin-juillet 1924, p. 23-32. On a prétendu que Vésale, ayant ouvert, à fins d'autopsie, le corps d'un gentilhomme espagnol qu'il croyait défunt, et qui ne l'était point encore, fut condamné à mort, comme impie et homicide, par le tribunal de l'Inquisition. Philippe II aurait fait commuer cette sentence en un pèlerinage expiatoire à Jérusalem, au retour duquel, jeté par un naufrage sur la côte de Zante, Vésale serait mort de faim. Il convient d'abord de remarquer que la fatale méprise de l'anatomiste est différemment rapportée. Une allusion qu'y fait Ambr. Paré parle, non plus d'un noble cavalier, mais d'une femme présumée morte d'une suffocation de matrice. Quant à la condamnation capitale portée contre Vésale, elle semble n'être qu'un racontar de Hubert Languet, repris par J.-A. de Thou ; Clusius dit seulement que le pèlerinage aux Lieux saints ne fut entrepris par Vésale que pour obtenir la guérison d'une maladie de langueur qui le minait. H. Moréjon affirme d'ailleurs qu'on ne trouve dans les Annales de l'Inquisition aucune trace d'un procès intenté à notre homme. Il est probable que Vésale quitta l'Espagne où il était persécuté par des envieux pour chercher ailleurs la paix, et de meilleures conditions pour ses travaux. N'avait-il pas fallu que les théologiens de Salamanque déclarassent en 1556, pour son absolution, qu'il était licite d'ouvrir des corps humains dans un but de recherches utiles? Enfin, un écrit de Loïs, directeur des archives de Zante, estime que les flots ne reje-

tèrent sur le rivage que le cadavre du malheureux médecin, et l'on n'a trouvé, dans les archives notariales ou ecclésiastiques de cette île, aucune trace du testament qui lui est attribué.

E. DOUBLET, *Un médecin naturaliste grand voyageur, Paul Gaimard*, Savoir, 4e année, n° 29, 19 juillet 1924. — Né en 1796 à Saint-Zacharie (Var), Gaimard entra, à l'âge de 20 ans, à l'Ecole de médecine de Toulon, et embarqua ensuite, en qualité de chirurgien de 3e classe, sur l'*Uranie*, qui allait faire le tour du monde. Mais le vaisseau fit naufrage aux Iles malouines, ce qui donna à Gaimard et à son chef Quoy, pour étudier les productions naturelles, plus de loisirs qu'ils n'eussent souhaité. Après un hivernage de plusieurs mois, ils furent enfin rapatriés en 1820. En 1825, Gaimard, devenu médecin de 1re classe, fut désigné pour accompagner l'expédition de l'*Astrolabe* qui, sous la direction de Dumont d'Urville, allait rechercher et découvrir à Vanikoro les restes de l'infortuné La Pérouse. Il en revint en 1829, partit étudier, en 1831, le choléra en Esthonie, où il faillit devenir victime et de la maladie, et des fureurs d'une foule ameutée contre les médecins qu'elle accusait de ses maux. De retour en France, il y retrouva le choléra, dont il soigna et guérit son ancien commandant de l'*Uranie*, M. de Freycinet. Puis il accompagna la Commission scientifique du Nord, avec Robert, Martins et X. Marmier, sur la corvette la *Recherche*, pour explorer les régions polaires. Ce laborieux médecin naturaliste est mort le 10 décembre 1858.

E. DOUBLET, *Les origines d'une thèse de médecine*, Savoir, 4e année, n° 27, 4 juillet 1924. — On connaît la tragique histoire de la *Méduse* que l'incapacité de son commandant, le comte de Chaumareix, fit échouer le 1er juillet 1816, sur le banc d'Arguin. 233 passagers, dont un étudiant en médecine, Savigny, tâchèrent de gagner la côte sur un radeau : bientôt abandonné par les chaloupes de l'équipage, le frêle esquif vogua sur l'Atlantique, à la dérive, poursuivi par les requins; des rixes éclatèrent entre les naufragés, surexcités d'abord par l'alcool qu'ils avaient emporté, ensuite par les affres de la soif et de la faim. Des crises de délire d'inanition, aboutissant au meurtre ou au suicide, achevèrent de les décimer. Quinze seulement survivaient, sur l'épave lamentable immortalisée par le pinceau de Géricault, lorsque, le 17 juillet, ils furent rencontrés et sauvés par le brick *L'Argus*. Savigny était du nombre des rescapés. De retour en France, il acheva ses études, et le 26 mai 1818, soutint devant la Faculté de Paris

sa thèse doctorale : *Observations sur les effets de la faim et de la soif éprouvés après le naufrage de la frégate du Roi la Méduse en* 1816. Il s'établit ensuite à la campagne et mourut en 1843, à l'âge de 50 ans.

J.-L. FAURE, *Adolphe Jalaguier* (1853-1924), Presse médicale, n° 56, 12 juillet 1924, p. 1178-1179, portr. — Eloquent hommage rendu à l'homme probe et désintéressé, qui fut l'un des maîtres de la chirurgie infantile, et dont on n'a pas oublié les remarquables études sur l'appendicite. La mort l'a frappé en pleine force, sur le sol natal, « là-bas, tout près de Montauban, dans cette plaine verdoyante balayée par le vent d'antan, terre sacrée des huguenots dont son père fut un des pasteurs. »

F. REGNAULT, *La maladie de Guy de Maupassant. Histoire de la maladie ; influence sur son œuvre ; qu'eût été un Maupassant non malade?* Revue moderne de médecine et de chirurgie, 22e année, n° 5, mai 1924, p. 133-138.

L. PÉRIN, *Rabelais et le piot*, Gazette médicale du Centre, 29e année, n° 7, 15 juillet 1924, p. 403-404. — Protestation contre la légende d'un Rabelais ivrogne et apologiste de la bouteille.

L. IMBERT, *Jean Escat, professeur de clinique urologique à l'Ecole de médecine de Marseille*, Presse médicale, n° 63, 6 août 1924, p. 1321-1323 (portr.). — Né à Toulouse, Escat fut élève de Guyon, de Bazy, enseigna l'urologie à l'Ecole de Marseille, collabora activement à l'*Encyclopédie d'urologie*, et débilité par un surmenage intensif au cours de la guerre et de l'après-guerre, succomba prématurément victime d'une septicémie professionnelle.

LUDMILA CHEINISSE, *Quelques documents artistiques sur les lunettes*, *Ibid.*, p. 1319-1321. — Les premières bésicles apparaissent vers la fin du XIIIe siècle ; on en a attribué l'invention tantôt à Salvino degli Armati, Florentin (+ 1317) ; tantôt à Al. Spina, Pisan (+ 1313.) Bourgeois de Reims (*Les bésicles de nos ancêtres*, Paris, Maloine, 1923. in-8°), et avant lui C.-J.-S. Thompson (*Ancient spectacles and other aids to Sight in the Wellcome Historical medical Museum*, Health, juin 1922) et P. Pansier (*Histoire des lunettes*, Paris, Maloine, 1901, in-8°), que Mlle C. ne cite pas, en font plutôt honneur à Bacon. Toujours est-il que leur usage devint fort courant dès le milieu du XIVe siècle. On les trouve représentées dans le portrait du Cardinal Hugues de Provence sur une fresque

de S. Nicolas de Trévise (1352.) Aux *clouants* articulés primitifs, se substitue au xve siècle une branehe de jonetion arrondie, en corne. Au xviie, on maintient les lunettes sous le chapeau ou la perruque par une branche médiane, frontale, incommode, qu'on remplace bientôt par des eordons ou lanières noués derrière la nuque, puis des ressorts d'aeier. Mlle L. C. reproduit une gravure anonyme eurieuse du xviie sièele, satirisant les vaines prétentions d'un vieillard à lunettes ; et des bésieles allemandes de la même époque, dont la monture de eorne, peinte en rouge, s'adorne d'animaux fantastiques. (Musée de Nuremberg.)

Rochette, *Traitement des blessures de guerre en pays berbère (Maroc oriental)*, L'Hôpital, n° 124, août 1924, p. 456. — Recettes d'empiriques berbères eontre les plaies de guerre.

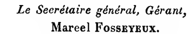
H. Bouquet, *Quelques souvenirs sur Farabeuf*, le Monde médical, n° 650, 1er août 1924, p. 516-517.

M. Letulle, *Une pagc d'histoire, la thèse de Laënnec*, Presse médicale, n° 65, 13 août 1924, p. 673-675. — C'est le 22 prairial an XII (11 juin 1804), que Laënnee soutint devant la Faculté de Paris sa thèse inaugurale intitulée : *Propositions sur la doctrine d'Hippocrate relativement à la médeeine pratiquc*. M. René Laënnec, arrière-neveu du maître, en possède un exemplaire, annoté de la main du réeipiendaire, en vue de la soutenanee ; M. le Pr Letulle nous en donne iei le *facsimile* enriehi d'un eommentaire et d'une photographie de la tombe de Laënnec à Ploaré.

Mathiot. *Notc des honoraires du chirurgien Morlot qui a soigné les blessés de l'émeute de Chagey*, 1760, Mém. de la Soc. d'émulation de Montbéliard, vol. XLVII, 1924, p. 31-32.

J. L. Faure, *Gustave Richelot*, 1844-1924, Presse médicale, n° 69, 27 août 1924, p. 1448.

Dr Paul Delaunay.



Le Seerétaire général, Gérant,
Mareel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 8 Novembre 1924.

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Etaient présents: MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Cavaillès, Colin, Delaunay, Desnos, Finot, Fosseyeux, Grünberg, Guelliot, Hahn, Jeanselme, Laignel Lavastine, L. Leymarie, Mauclaire, Mercier, Neveu, Olivier, Regnault, Sevilla, Sieur, Vinchon.

Excusés : MM. Barbé. Goulard.

Dons. — M. le Dr O. Guelliot fait don au musée d'un volume, édition de Lyon de 1595, *Examen des élephantiques ou lépreux*, par G. des Innocens, chirurgien de Toulouse.

M. le Professeur Paul Richer qui avait déjà donné à notre musée certains moulages de ses œuvres, vient d'enrichir une fois encore nos collections et nous ne saurions trop l'en remercier.

Citons d'abord : l'esquisse du monument Arloing à Cusset, un fragment du monument Arloing à Lyon, l'esquisse du monument du professeur Cornil, l'esquisse du monument Pasteur à Chartres, avec cinq bustes différents de Pasteur, montrant ainsi quels furent les différents projets pour la composition de ce monument.

Puis, nous avons deux modèles différents du médaillon de Lucas-Championnière, le médaillonde Ranvier, le médaillon de Mallassez, dont le bronze est sur la tombe du savant au cimetière du Père-Lachaise, les différentes étapes de la médaille de l'académie de médecine, deux modèles de la médaille de M. Hutinel.

Parmi les œuvres pathologiques, citons le superbe buste d'une malade atteinte de paralysie labio-glosso-laryngée, le buste d'un myopathique, une statuette représentant un nain myrœdémateux une autre statuette représentant un Parkinsonnien.

Enfin, à ces dons, M. Paul Richer a tenu à ajouter tous les dessins originaux de sa thèse de doctorat d'une pureté de lignes admirables, ainsi que tous les documents qu'il rassembla pour ses études de la médecine dans l'art.

En remerciant M. le Professeur Paul Richer pour le grand intérêt qu'il porte à notre musée, souhaitons que son exemple soit suivi par beaucoup d'autres.

Il faut que nous soyons riches en documents de toutes sortes, et que nos collections soient un véritable instrument de travail pour les historiens de la médecine.

Communications :

M. le D[r] F. Regnault présente des terres cuites pathologiques de Smyrne que l'on qualifiait faussement autrefois de grotesques; il rappelle ses études antérieures parues dans la *Revue encyclopédique*, en 1895 et 1900, ainsi que celles de M. Paul Godin et Sakiroglou, de Smyrne; les terres cuites de cet atelier de coroplastes, existant au II[e] siècle avant J.-C. sont plus fines, que celles qui ont été trouvées au Caire par le D[r] Fouquet, et ne sont pas moins intéressantes pour l'école de Pergame et de Smyrne, que les dernières pour l'Ecole d'Alexandrie.

Cette présentation est suivie d'un commentaire de M. Ménétrier sur l'évolution historique de l'observation médicale, notamment sur la distinction des écoles de Cnide et de Cos.

M. Léo-Leymarie résume son travail sur *François Gendron*, originaire de Voves, et qui, avant de devenir médecin d'Anne d'Autriche, s'en fut au Canada chez les Hurons de 1641 à 1650; à son retour dans le pays Chartrain, il devint diacre, et prêtre, à 34 ans. Il mourut à 70 ans, en 1668, et fut enterré à Orléans; il avait un frère qui fut curé de Voves. Son petit neveu Esprit Gendron a fait l'objet d'une notice de M. le Dr Delaunay dans le Bulletin n° 5-6, de 1924.

M. Brodier ajoute que M. Leymarie a nettement précisé le rôle de cet empirique près de la reine Anne d'Autriche atteinte d'un cancer du sein.

Madame de Motteville, dans ses curieux *Mémoires* (Chapitre LVIII, 1664) parle de ce « pauvre prêtre de village, nommé Gendron, qui pansoit les pauvres et qui avoit acquis de la réputation à ce charitable exercice. » D'après elle, Gendron aurait promis à la Reine « qu'il endurciroit son sein comme une pierre, et qu'ensuite elle vivroit aussi long-temps que si elle n'avoit point eu de cancer. » Au sujet du remède employé par Gendron, Mme de Motteville déclare: « Ce remède étoit chaud, et par conséquent il étoit violent. La Reine mère en sentit de grandes douleurs. »

Ceci laisse supposer que le topique de Gendron était astringent, peut-être à base de *Tan* ou *Palvis coriarius*, poudre que Lemery dit être « propre pour résister à la pourriture ».

La séance est levée à 6 heures 1/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 1924

Présidence de M. le Pr MENETRIER.

Étaient présents : Mme Panayotatou, MM. Avalon, Bénard, Boulanger, Brodier, Cumston, Delaunay, Desnos, Dorveaux, Finot, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Le Gendre, Leymarie, Molinéry, Monéry, Neveu, Sevilla, Tanon, Thibierge, Tricot-Royer, Sevilla, Van Schevensteen, Vinchon.

Excusés : MM. Beaupin, Giordano, Klebs, R. Jorge.

Démission. — Ont adressé leur démission : MM. Schroeder et Vallon.

Décès. — M. le Dr Pluyette, de Marseille.

Candidats présentés :

MM. BOUTEL (Marcel), avocat, 132, boulevard de Courcelles, par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier;

DAGEN, 6, rue de Blanes-Manteaux, par MM. Laignel-Lavastine et Rabier;

FERON, médecin-major de 1re classe, à l'hôpital Gaugel, Strasbourg, par MM. Wickersheimer et Fosseyeux;

MAILLARD, avocat, boulevard Saint-Germain, par MM. Laignel-Lavastine et Menetrier;

ROUVILLOIS, médecin principal au Val-de-Grâce, 132, boulevard Raspail (XIVe), par MM. C. Sieur et Fosseyeux.

Élections. — Suivant les statuts, il est procédé à l'élection du Bureau ; les membres sortants sont réélus par 58 votants dont 37 par correspondance. Les deux membres nouveaux du Conseil sont MM. O. Guelliot et L. Brodier.

Communications :

M. le Pr Jeanselme lit le discours qu'il a prononcé à Lyon pour le *centenaire de Rollet* où il représentait notre société.

M. le Dr Green Cumston commente un petit livre sur les *calculs rénaux*, publié en allemand, en 1557, par Pictor, et qui se trouve à la bibliothèque de Strasbourg.

M. le Dr Tricot-Royer lit une notice nécrologique sur *M. le Pr Van Duyse*, de Gand (1832-1914), membre de la Société, récemment décédé, qui s'était acquis une notoriété méritée par ses travaux historiques, et scientifiques sur l'ophtalmologie.

Il entretient ensuite la Société de l'*épidémie de hoquet qui eut lieu à Tournai en* 1413, en l'agrémentant de détails piquants sur la vie sociale de l'époque.

M. le Dr Hervé présente deux observations d'*idiosyncrasies héréditaires* tirées de l'*Académie des curieux de la nature* (1690) et rapportée par le médecin Luxembourgeois J.-P. Albrecht ; elles concernent la répugnance du jus de viande de veau. MM. Delaunay, Le Gendre, Menetrier, en apportant d'autres exemples d'idiosyncrasies, rappellent celles qui figurent dans le chapitre des venins de A. Paré ou dans les ouvrages de P.-J. Stahl.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Banquet Annuel

Le banquet annuel de la Société a eu lieu le même jour au cercle de la Renaissance, sous la présidence de M. Menetrier, qu'entouraient les délégués étrangers, MM. Cumston, Tricot-Royer, Van Schevensteen, Torkomian, Mme Panayotatou et un grand nombre de membres : MM. Avalon, Boulanger, Bord, Dardel,

Desnos, Farez, Fosseyeux, Hervé, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Le Roy des Barres, Molinéry, Neveu, Semelaigne, Sevilla, Vinchon.

Au dessert M. Menetrier a pris la parole pour remercier les convives ; M. Tricot-Royer a répondu au nom des délégués étrangers.

M. Hervé a lu un charmant sonnet à Ronsard que voici :

SONNET A RONSARD.

Quatre siècles devant, tu parus, ô Ronsard,
Dans ce doux Vendômois, la terre fortunée
Où, du ciel et des eaux, ta poésie est née,
Muse aux attraits pareils à sa beauté sans fard.

Folâtre, et par les prés butinant au hasard,
Tandis que s'éveillait le printemps de l'année,
Ta Muse vit surgir, chasseur en randonnée,
Le cruel Archerot qui lui lança son dard.

Elle eut son cœur blessé d'une griève atteinte,
Et depuis, et toujours, dut exhaler sa plainte.
Lors, Hélène et Cassandre ont essuyé tes pleurs ;

Pour elles, tu chantas la divine complainte,
Près d'elles, tu trouvas des soulas, des bonheurs,
Ta Muse, « comme fleur, marchait dessus les fleurs. »

LE CENTENAIRE DE ROLLET A LYON

Discours de M. le Pr JEANSELME.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Rollet, dont nous commémorons aujourd'hui le souvenir, possédait tous les dons que la nature concède au savant accompli : une faculté rare d'observation et d'analyse ; une continuité dans l'effort qui lui faisait reprendre l'étude d'un sujet jusqu'à ce qu'il en ait déduit toutes les conséquences qu'il comporte ; un jugement sûr qui n'avance rien sans en fournir la preuve ; une probité scientifique que nul n'a jamais mise en doute ; un langage clair, simple mais non sans agrément et toujours adéquat à l'idée, qu'il avait acquis dans le commerce des Anciens.

* * *

Ainsi armé, Rollet âgé de trente ans, entrait en 1855 à l'Antiquaille, déjà célèbre, mais dont il a contribué par ses travaux à rehausser l'éclat.

Un homme, à cette époque, personnifiait la syphiligraphie française : c'était Ricord, alors à l'épogée de sa gloire. Ce maître avait le don de la parole, la répartie vive et spirituelle, tous les trésors de séduction auxquels le commun des hommes attache plus de prix qu'au froid raisonnement et à l'observation rigoureuse des faits. Il avait l'art de condenser ses théories en des formules lapidaires qui, en France du moins, étaient acceptées comme des dogmes. Il inspirait à ses adeptes une telle confiance qu'ils propageaient aveuglément ses doctrines sans les discuter. Il avait en quelques sorte introduit la foi dans le domaine de la science. Sans vouloir aucunement rabaisser le mérite du chef de l'Ecole du Midi qui sut mettre de l'ordre et jeter quelque lumière dans le chaos des maladies

vénériennes, il faut reconnaître qu'il contribua, par son obstination à méconnaître certains faits d'observation, à retarder les progrès de la syphiligraphie française maintenue sous sa tutelle.

Rollet aurait pu, comme la plupart de ses devanciers et de ses contemporains, s'incliner devant le maître du jour. Mais il était de ceux qui n'adoptent une doctrine qu'après l'avoir reconnue exacte et, au déclin de sa vie, il pouvait dire : « Pas une vérité, si humble fût-elle, n'est sortie de nos mains avant d'avoir perdu toute trace d'ombre, même la plus légère » (1).

Le chef de l'école du Midi enseignait alors que les accidents de la période secondaire de la syphilis ne sont pas contagieux et ses contradicteurs, fort peu nombreux du reste, ne fournissaient à l'appui de leurs critiques que des observations éparses et souvent peu propres à forcer la conviction.

Un jeune médecin allemand qui avait suivi les leçons de Ricord, le Dr Lindmand, s'inocula avec du pus de plaques muqueuses et contracta la syphilis. Le Professeur Lindwurm (de Munich) raconte l'anecdote suivante : un jeune disciple de Ricord, rentré en Autriche, défendait avec chaleur les doctrines de son maître. Un jour, — c'était en 1852, — pour confondre un contradicteur, il s'inocula du virus syphilitique prélevé sur une plaque muqueuse. Mal lui en prit, car après une incubation de trois à quatre semaines il vît apparaître, au point d'insertion du virus, un chancre et plus tard il observa sur lui-même tous les signes classiques de la syphilis constitutionnelle.

Tel était l'état des esprits à l'époque où Rollet commençait ses recherches. Il fallait un certain courage et un caractère bien trempé pour lutter contre un courant aussi puissant. Ces qualités maîtresses, Rollet les possédait.

Quand il eut acquis la preuve que la doctrine officielle était fausse, il n'hésita pas à la combattre. A la vérité, il avait eu des précurseurs. Dès 1835, William Wallace avait démontré, par l'inoculation à l'homme sain, que les accidents secondaires peuvent transmettre la syphilis et l'Anonyme du Palatinat, en 1854, par des expériences fort bien conduites, avait prouvé

(1) J. Rollet. — *Traité des maladies vénériennes*, introduction, page 16, Paris, 1865.

que le contage existe dans les plaques muqueuses et le sang des syphilitiques. Le mérite de Rollet, en l'espèce, n'a pas été de produire un fait nouveau, mais d'abattre une doctrine controuvée qui avait cours en France en dépit des preuves les plus décisives.

*
* *

Une découverte originale qu'on ne peut contester au maître de l'Antiquaille est celle du *chancre mixte*, c'est-à-dire de l'association dans un même ulcère du virus syphilitique au virus du chancre simple. Bassereau avait établi, en 1852, que ces deux virus sont distincts. Cependant Melchior Robert restait partisan de la doctrine uniciste. Sur un sujet manifestement syphilitique, porteur de deux chancres indurés et d'une roséole, Melchior Robert fit une auto-inoculation avec du pus prélevé sur l'un des chancres. Très rapidement se développa une pustule qui prit l'aspect typique d'un chancre simple.

Un étudiant en médecine nommé C... s'inocula lui-même avec le pus de ce chancre d'auto-inoculation.

Rollet, dont il était l'élève, put suivre les phases successives de l'expérience. Quatre jours après l'insertion du virus, apparaît une pustule qui rapidement se transforme en chancre simple et acquiert une grande extension. Le vingt-troisième jour, Rollet constate « une légère induration », le trente-deuxième jour, « la cicatrice est presque complète et l'induration assez prononcée » ; le cinquante-quatrième jour, le corps de l'étudiant est couvert de syphilides papuleuses (1).

Tels sont les faits. Melchior Robert, imbu de la doctrine uniciste, ne voyait dans cette alternance de chancres simples et de chancres indurés que des variations d'aspect d'un virus unique et il concluait « que le chancroïde (ou chancre simple) né d'un chancre induré, peut très bien donner un chancre infectant ». Rollet, commentant cette observation capitale avec une sagacité remarquable, en donne une interprétation toute différente. « Ce que nous expliquons, dit-il, par une simple co-existence [de deux virus distincts], les partisans de l'unité vénérienne sont forcés de l'expliquer par une filiation avec métamorphose ». La pustule qui a servi à inoculer l'étu-

(1) J. Rollet. — *Quelques considérations sur l'inoculation du chancre infectant*, 1862.

diant C... « était en apparence constituée par du pus du chancre simple ; mais le sujet sur lequel on l'a prise était syphilitique, et du virus syphilitique s'était trouvé mêlé à la matière inoculée. Ce qui a inoculé M. C... c'est donc un mélange de pus de chancre simple et de virus syphilitique.

« Qu'à produit cette inoculation mixte ? Elle a produit ce qui était facile à prévoir, les effets réunis du pus du chancre simple et du virus syphilitique ; c'est-à-dire qu'un chancre simple s'est montré de suite au siège de l'inoculation, sous forme de pustule chancreuse développée sans incubation. Puis, après une incubation de vingt-trois jours (du 31 mars au 22 avril) le chancre syphilitique a apparu sous le chancre simple avec son induration caractéristique. Un peu plus tard, environ six semaines après le début de l'accident primitif, sont venus les accidents secondaires, une angine syphilitique et une syphilide papuleuse confluente.

« Il y a donc eu chez M. C..., au siège de l'inoculation, deux chancres superposés, ou si l'on aime mieux une lésion complexe formée par la co-existence au même point du chancre simple et du chancre syphilitique, lésion que j'ai qualifiée du nom de« chancre *mixte* » (1).

La bactériologie a confirmé d'une manière éclatante la découverte de Rollet. Elle a démontré la présence simultanée dans le chancre mixte du bacille de Ducrey, agent du chancre simple et du tréponème agent de la syphilis, mais les techniques modernes les plus perfectionnées n'ont rien ajouté aux travaux du maître lyonnais qui, d'emblée, avec les seules ressources de la clinique et de l'auto-inoculation, était parvenu à édifier une œuvre si parfaite qu'elle n'a depuis lors subi aucune retouche.

* * *

Après avoir réduit ses contradicteurs au silence, après avoir fourni la preuve indiscutable de la contagiosité des accidents secondaires et de l'existence du chancre mixte, Rollet ne considère pas que sa tâche est accomplie. Doué d'une grande largeur de vue, il envisage ces deux données fondamentales en hygiéniste, et s'applique à dégager toutes les conséqueuces sociales qui en découlent.

(1) J. Rollet.— *Traité des Maladies vénériennes*, Paris, 1865, pp. 571-575.

C'est un mérite que je me plais à lui reconnaître en qualité de Président de la Ligue Nationale Française contre le péril vénérien. A cet égard, Rollet fut un précurseur. Déjà, il y a plus d'un demi siècle, il pensait, comme la plupart des syphiligraphes contemporains, que le praticien n'a pas fait tout son devoir quand il a soigné de son mieux le syphilitique qui se confie à ses soins. Il se livrait, comme nous le faisons journellement dans nos dispensaires antivénériens, à des enquêtes sur l'origine de la contagion, sur la filiation des cas et publiait de suggestives études sur les syphilis accidentelles ou professionnelles (de siège extra-génital), entre autres sur le chancre vaccinal de l'enfant, le chancre mammaire des nourrices, le chancre buccal des verriers... La notion d'étiologie et de prophylaxie domine toute l'œuvre de Rollet. C'est l'idée directrice, clairement exprimée ou sous-entendue, qui anime chacun des chapitres de son admirable Traité des maladies vénériennes publié en 1865.

Parmi les questions mises à l'ordre du jour du Congrès médical international qui devait se réunir à Paris en 1867 se trouvait la suivante : *Est-il possible de proposer aux divers gouvernements quelques mesures efficaces pour restreindre la propagation des maladies vénériennes* ? Rollet, délégué par la Société de Médecine de Lyon, intitula son rapport : *De la prophylaxie internationale contre les maladies vénériennes*. Il y développait tout un programme de prévention qui se résumait dans les cinq propositions suivantes : multiplier le plus possible les dispensaires de salubrité ; — remplacer par une loi ou un décret, dans chaque pays, les arrêtés qui régissent la prostitution ; — soumettre à la visite sanitaire, non seulement les militaires et matelots de la flotte, mais aussi les marins du commerce ; — ouvrir largement aux vénériens les hôpitaux généraux et aménager dans les ports des salles pour y recevoir les marins étrangers atteint de maladies vénériennes ; — adopter des mesures spéciales de prophylaxie à l'égard de la syphilis héréditaire, de la syphilis des nourrices, de la syphilis vaccinale, de la syphilis des verriers.

Après la lecture de ce rapport qui obtint l'approbation unanime, le Congrès suggéra au Ministère des Affaires étrangères l'idée de réunir à Paris une Commission internationale de Prophylaxie. Mais la guerre de 1870 suspendit les négocia-

tions en cours. La Ligue internationale contre le péril vénérien qui poursuit le même but n'a été fondée qu'en 1922.

Parmi les hommes qui occupent une place éminente duran leur vie, les uns meurent tout entiers, le temps ne ratifie pas le jugement des contemporains; les autres grandissent après leur mort et la postérité leur tresse des couronnes, Rollet compte parmi ces élus et son œuvre est impérissable !

*
* *

La Faculté de Médecine de l'Université de Paris a tenu à se joindre à l'Université lyonnaise pour célébrer le Centenaire d'un homme qui a contribué à répandre au delà de nos frontières le renom de la science française.

La Société de Dermatologie et de Syphiligraphie est heureuse et fière de prendre part à cette manifestation et de témoigner sa haute estime pour l'œuvre de l'un de ses présidents d'honneur qui fut l'émule des plus grands syphiligraphes des temps modernes.

La *Société française d'Histoire de la Médecine*, en déléguant l'un de ses membres à cette solennité, a voulu rendre hommage à l'érudit auquel on doit tant de pages substantielles et attachante sur la syphilis des temps passés.

UNE NOTE SUR « L'EXCELLENT PETIT LIVRE »

Publié en 1557, par Georges PICTOR.

Par le Dr Charles GREENE CUMSTON, Privat-docent
d'Histoire de la Médecine et Philosophie médicale
à l'Université de Genève.

Grâce à notre ami, le Dr Wickersheimer, j'ai pu étudier *l'Excellent Petit Livre*, par Georges Pictor, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, ouvrage rare qui traite du calcul des reins, et fut écrit dans la langue allemande du XVIe siècle.

Je dois ajouter que sans la collaboration dévouée de mon ami, le Dr Pierre Hoff, je ne serais pas arrivé au but de ma tâche, et je saisi cette occasion de lui exprimer tous mes remerciements.

Ce petit opuscule de trente-trois pages de texte fut publié à Mulhouse en 1557 et contient des remarques intéressantes sur la pathologie et le traitement des calculs rénaux.

L'auteur dit dans sa dédicace à son protecteur, Gallo Blet, que Diogène Laerte a écrit que Demetrius de Phalère tenait ceux-là pour de vrais et bons amis qui. convoquée à participer à des festins et les fêtes ne s'y refusaient point. Mais il estimait comme les meilleurs et les plus grands parmi eux ceux qui se présentaient dans le malheur et l'affliction sans être appelés pour porter secours et conseils. Puisque l'auteur désire être compté parmi ces derniers, il eut l'idée géniale de décrire le traitement des calculs rénaux, ainsi que

les moyens de les éviter, à l'usage de ses amis qui pourraient en être atteint.

Le premier chapitre traite la composition de la pierre chez l'homme. D'après l'auteur, elle débute dans une humeur visqueuse et grossière, qui elle-même provient d'une cuisson gastrique incomplète à la suite d'absorption d'aliments indigestes. Il en résulte que par leur chaleur ils se transforment en sable et en pierre en traversant les voies étroites des reins, de la même façon dont l'argile se transforme en pierre par l'action du soleil ou du feu.

Ici Pictor émet une remarque judicieuse, à savoir, qu'il est bien mieux de prévenir une maladie, car il n'est pas facile de l'arrêter une fois qu'elle est en cours, et au chapitre troisième il donne des détails circonstanciés sur le régime à suivre pour empêcher le développement des calculs, et qui contient beaucoup de sages conseils qui n'en seraient pas à dédire dans nos manuels d'hygiène moderne.

Au chapitre quatrième l'auteur s'occupe du diagnostic différentiel des calculs rénaux avec les coliques, et il fait très justement remarquer que bien des gens se sont trompés et qu'il arrive fréquemment que des personnes croient être atteints de lithiase rénale, alors qu'en réalité ils ont des coliques dues à d'autres causes, et vice versa. Que ceci ne nous étonne point, car Galien a commis cette erreur par rapport à sa propre personne.

Un calcul rénal se fait sentir toujours au même endroit dans la région rénal. Au début de la maladie, l'urine est ténue et aqueuse et s'accompagne d'un certain besoin de vider la vessie ; ensuite l'urine devient trouble, parfois blanchâtre, virant un peu au rouge.

Il existe une certaine catégorie de malades chez qui aucun moyen médical ne peut les débarrasser de leur pierre. Ainsi, tous ceux qui mènent une existence déréglée entrent dans cette classe ; les enfants nés de parents héréditairement atteints de faiblesse constitutionnelle, ont la lithiase, étant encore jeunes. Cette dernière remarque est vraiment assez éton-

nante et montre chez Pictor un haut degré de science clinique, car la notion des calculs rénaux chez les jeunes enfants ne date que d'hier dans notre soi-disant médecine moderne.

Il est évident que Pictor a très bien connu l'hydronéphrose et la pyonéphrose, car il dit qu'il y a d'autres malades qu'on ne peut guérir par suite du grand volume des calculs contenus dans leurs reins, qui parfois se transforment en une véritable tumeur dont ils meurent habituellement.

Au Chapitre cinquième, l'auteur nous explique les dangers de l'usage des purgatives drastiques chez les calculeux car, dit-il, quoique ces médicaments forcent le sable à travers les voies urinaires, ils enlèvent du même coup le mucus que la nature a ordonnée de se former dans ces voies et il pense que la dysurie en est un des résultats. Et ici encore il a parfaitement raison, puisqu'en soustrayant les fluides de l'organisme l'urine devieut très concentrée et donne lieu à l'ardeur de l'urine.

De plus, les agents qui, grâce à leur consistance mucilagineuse, empêchent l'action thérapeutique des médicaments puisqu'ils ne sont pas éliminés avec une rapidité suffisante par les voies urinaires. Donc la gomme arabique et la tragacanthe ne doivent pas entrer dans les potions.

Il paraît qu'au temps de Pictor les pharmaciens n'étaient pas si bien vus du public que de nos jours éclairés, car il écrit tout un chapitre sur quelques données simples à mettre en usage pour des gens « qui ne croient pas trop en les médicaments et les apothicaires. »

Dans le dernier chapitre l'auteur dit qu'il faut savoir qu'il peut arriver qu'une pierre rénale tombe dans la vessie à l'entrée de l'urethre et s'y loge, provoquant de grandes douleurs. Dans ce cas le malade doit boire très peu et doit se mettre au lit, couché sur le dos, les hanches surélevées. Il doit se faire secouer le ventre dans le but de faire retomber la pierre dans la vessie afin d'y être réduite en poudre par les remèdes appropriés.

Il arrive aussi qu'un calcul s'enclave très en avant dans l'urèthre et ne puisse pas être délogé, ce qui donne lieu à de grandes douleurs. Alors le malade devra tremper le membre virile dans de l'huile chaude dans laquelle on a noyé beaucoup de punaises. Il doit laisser s'accumuler beaucoup d'urine dans la vessie à fin de pouvoir uriner abondamment. Il pourrait aussi introduire une punaise dans l'urèthre car elle attire le calcul ; ou bien il pourrait y faire pénétrer le cœur d'un oignon également à effet de l'attirer au dehors, comme lui a confidentiellement conseillé le Dr George Schmotzer, l'homme étonnant par son savoir, qui a employé ce traitement à plusieurs reprises sur lui-même. Si tous ces moyens restaient sans effet il deviendrait nécessaire d'inciser largement le méat et peut-être le malade serait-il soulagé avec l'aide de Dieu.

Messieurs : Montaigne (Livre II, Ch. X) dit qu'il « aime les historiens ou fort simples, ou excellents. Les simples, qui n'ont point de quoy y mesler quelque chose du leur, et qui n'y apportent que le soing et la diligence de remasser tout ce qui vient à leur notice, et d'enregistrer à la bonne foy, toutes choses sans choix et sans tirage » et c'est en m'inspirant de ces préceptes que je vous ait fait cette petite communication ce soir.

UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE AU IIIe SIÈCLE DE NOTRE ÈRE[1]

(*Suite*)

Par M. le Dr V. BUGIEL.

Le chapitre II du livre I s'y occupe exclusivement du léthargos.

« Les léthargiques doivent rester couchés à la lumière (opposition au principe de Themison) et exposés aux rayons, car leur maladie est à un certain égard un nuage. Mais aussi ils doivent rester couchés à la chaleur, car leur maladie est provoquée par le froid inhérent au corps humain. Le lit sera moelleux, les plafonds et les murs seront couverts de peintures, tous les objets seront multicolores pour que la vue soit plutôt excitée. Qu'on cause au malade, qu'on chatouille et pince ses pieds, qu'on tire et gratte ses membres. Si le coma est profond, il faut l'appeler et lui parler sur un ton courroucé et lui faire peur des choses qu'il craint, une autre fois au contraire, il faut lui annoncer comme réalisés ses désirs ou ses espérances. Bref il faut les tenir éveillés de toutes les façons, à l'inverse des phrénétiques. Si le léthargos n'a pas succédé à un phrénitis, on n'a pas besoin de saignée ni d'une autre émission sanguine. Il faut donner un lavement afin que les matières partent et qu'en plus de cette façon aussi les parties supérieures du corps soient désemplies et qu'une dérivation de la tête s'effectue. Le lavement contiendra beaucoup de sel et de nitre ; mais ce qui sera le plus utile ce sera d'y ajouter du castoréum.

Si le léthargos n'a pas été la suite d'une autre maladie, s'il est venu tout seul, qu'on fasse la saignée du coude.

(1) Voir n° 9-10, pp. 320-338.

Arétée ajoute en plus la purgation, et déconseille autant la diète absolue que l'abondance de l'alimentation. L'alimentation modérée est toute indiquée. Un breuvage miellé en constituera la première étape. Comme Themison et Celse, il recourt à l'arrosage de la tête semblable à celui qu'on applique dans le phrénitis. Il faut y ajouter des onctions à l'huile sicyone. Contre le ballonnement épigastrique : affusions et cataplasmes (surtout de rue fraîche mélangée avec le miel, le salpêtre et le concombre sauvage).

Sur les quatre pages qui suivent se déroulent les conseils que voici : frictions avec une laine chaude et imprégnée de substances dégageant une forte odeur. Castoreum intus et extra. Sternutoires. Frictions avec des orties, emploi aux jambes de révulsifs consistant soit en limnestide et euphorbe à parties égales dans un véhicule huileux, soit en cataplasmes de concombres sauvages mélangés avec du vinaigre. Finalement révulsion à la tête préalablement rasée : cataplasmes sinapisés, thapsia, cataplasmes de concombres sauvages au vinaigre, application d'éponges chaudes (1).

Le chapitre consacré au traitement du léthargos est suivi chez Arétée par le chapitre intitulé : Le traitement du marasme (Μαρασμοῦ θεραπεία). Le commentaire de Pierre Petit inséré par Kühn dans son édition identifie le mot marasmos avec la catalepsie (2). Explication que nous ne pouvons pas accepter vu que Arétée différencie le marasmos de la catoché. Or, d'après le texte de Galien que nous allons citer d'ici peu, c'est la catoché qui est identique avec la catalepsie.

Ce chapitre très bref (3) dit : « Ceux qui sont tombés dans le marasme doivent être secourus le plus tôt possible à l'aide de bains et d'exercices du corps. Leur donner du lait. Castoréum. Le même traitement pour ceux qui sont ἐν κατώχαις.

(1) Aretaei Cappadoci. — *Opera omnia*, ed. Kühn, Leipzig, 1828, p. 200-208 (Θεραπευτικῶν, l. I, ch. II). — H. Locher dans son excellente monographie : *Aretaeus aus Kappadocien*, Zurich 1847, n'a traduit (p. 202-4) que les trois premières pages du texte d'Arétée.

(2) Arétée. — *O. c.*, p. 586 (Petri Petiti Commentarii).

(3) Arétée. — *O. c.*, p. 208-209.

Nous avons trouvé chez Arétée encore un autre passage qui nous intéresse. Il concerne le traitement d'un syndrome que les anciens appelaient ὁ καρδιακός et qui a beaucoup de commun avec la syncope (l'étiologie semble être cardiaque fonctionnelle, peut être même organique). Arétée y enseigne (1) : « Il ne faut pas perdre de temps, seulement il faut stimuler le malade par la gestation et les frictions, et le conduire au bain chaud (ἐς κινήσιας) pour que « moitié sans vie — il ressuscite comme de la mort » (2).

L'œuvre d'Arétée nous fournit de cette façon des éléments très abondants et très complets relatifs au traitement des états syncopaux. Les soins donnés dans le léthargos, le coma, le cardiacos se complètent. Certains points seront au cours des siècles développés plus amplement. Ils constitueront comme des épanouissements d'un arbre touffu, mais la racine de cet arbre sera toujours à chercher dans le livre d'Arétée.

Galien n'apporte rien de nouveau au traitement du léthargos. Le passage principal de ses œuvres consacré à notre question recommande les sternutoires, les excitants osmiques, la révulsion moyennant concombres sauvages et moutarde, finalement et surtout la saignée (3). Ce sont les principes d'Arétée. Le léthargos étant la conséquence d'un envahissement du cerveau par le froid morbide (4), le maître de Pergame conclut que pour guérir cette réfrigération, il faut de la chaleur (5). C'est encore l'idée d'Arétée exprimée dans les premières lignes du chapitre consacré à notre maladie.

Puisque nous parlons de Galien nous reproduirons

(1) Arétée. — *O. c.*, p. 266 (Θεραπευτικῶν, I. II, ch. III).

(2) Celse (I. III, ch. 19; éd. Vedrènes, p. 182-4), parle aussi du cardiacos. Néanmoins comme symptôme principal il indique la sudation et comme traitement les fortifiants et antisudorifiques.

(3) C. Galeni. — *Opera omnia*, éd. Kühn, t. X (De methodo medendi). [Θεραπευτικης Μήθοδον] l. XIII, ch. XXI, pp. 929-932. Aussi *id.* t. X, p. 707. (De crisibus, I. III, ch. III.)

(4) O. C. — T. IX, pp. 409-410 (*De praesagitione ex pulsibus*, I. IV, ch. VIII).

(5) O. C. — T. VIII, pp. 160-162 (*De locis affectis*, I. III, ch. VI).

les passages de ses ouvrages qui comme nous l'avons dit plus haut, nous permettent d'éclaircir la question des définitions du caros et d'autres états congénères. En effet Galien distinguait trois de ces états en dehors du léthargos, du coma et de la typhomanie. Au chapitre traitant du léthargos, il les met sur le même rang, sans les fondre en une seule unité. Ce sont l'apoplexie, le caros et la catoché. Il dit : les assoupissements profonds sans fièvre qu'on appelle apoplexie, caros et catoché (1). Dans son traité *De pulsibus ad tirones* il souligne nettement la synonymie de la catoché et de la catalepsie. On y lit : « Le pouls du catochos. Le catochos et les catochisants sont des mots des médecins anciens. Les jeunes appellent ce mal catoché ou catalepsie (2) ».

La confusion entre ces dénominations étant générale, nous avons tenu à relever ces deux textes non dépourvus d'importance.

Nous ajouterons encore qu'au point de vue thérapeutique Galien soumet toutes ces affections au traitement du léthargos, ou, pour parler avec plus de précision, après les avoir rangées à côté du léthargos, il ne parle d'aucune thérapeutique spéciale pour aucune de ces affections.

Un autre médecin de l'antiquité, le médecin de l'empereur Julien l'Apostate, Oribase (326-404), est bref sur ce sujet. « On doit saigner, dès le début, les malades affectés de léthargos ou de phrénitis. C'est là un procédé commun pour les deux maladies. C'est encore un autre procédé commun que d'appliquer un mélange de vinaigre et d'huile aux roses sur la tête dès le commencement. Après cela le traitement de l'un est le contrepoids de l'autre. Il faut calmer l'affection accompagnée d'insomnie, soumettre au traitement excitant celui où on est immobilisé. Le léthar-

(1) Καταφορὰς βαθείας χωρὶς πυρετῶν ἅς ὀνομάζουσιν ἀποπληξίας καὶ κατοχάς. (De *methodo medendi*, l. XIII, ch. XXI) ; *o. c.*, t. X, p. 931.

(2) Οἱ δε τῶν κατόχων σφυγμοί, κατόχους γα κὰι κατεχουένους ἐκάλουν αὐτοὺς οἱ παλαιοὶ, κατοχὴν δε και κατάληψιν οἱ νεώτεροι το πάθος ὀνομάζουσι. (*De palsibus ad tirones*, ch. XII) ; *o. c.*, t. VIII, p. 185.

gos nécessite l'action excitante, incisive et échauffante : faire bouillir dans du vinaigre du thym, du pouliot, de l'origan. Onctions âcres, sternutoires, moutarde. Dans les deux (phrénitis et léthargos) ventouses et castoréum, s'ils traînent en longueur (1). »

Bien plus intéressant pour nous est Aétius d'Amida (550 après J.-C.), né en Mésopotamie. Cet auteur, chrétien déjà, élève de l'école d'Alexandrie et comes obsequii à la cour de l'empereur byzantin Justinien I a consacré dans son ouvrage « Tetrabiblos » un nombre de chapitres à notre syndrome. Les dits chapitres ne sont pas fort complets, aucun ne vaut ceux d'Arétée. Mais ils méritent d'être relevés, parce qu'ils marquent une évolution nettement accomplie autant au point de vue du tableau clinique, qu'au point de vue de la différenciation des diverses affections en question. En plus Aétius qui indique ses sources, s'y base surtout sur Archigène d'Apamée (Syrie) et Posidonius. Le premier (fin du 1er siècle après J.-C.) est un des plus célèbres médecins de l'école des éclectiques, le second (350 après J.-C.) forme avec son frère Philagrius et avec le chirurgien Antyllus, un remarquable groupe de médecins après Galien. Leurs écrits n'ont été conservés que sous forme de fragments cités par d'autres auteurs. Aetius en a sauvé le plus.

Archigène lui a fourni les éléments du chapitre sur la léthargos. De Posidonius viennent les trois chapitres suivants : « De catocho et catalepsi », « De caro », « De comate ». Posidonius est cité aussi au chapitre du léthargos. Ce qui nous permet la conclusion que la différenciation que nous soulignons, s'est effectuée surtout au IVe siècle.

Il faut dire aussi que Aétius complète de ses observations personnelles les textes cités. Ce n'est donc pas un simple compilateur.

(1) ORIBASE. — *Synopsis*, l. VIII, ch. 1 (De la perte de la mémoire et des autres affections caractérisées par l'insomnie ou l'assoupissement), in Œuvres, textes et traduction, par Bussemaker et Daremberg, Paris (1851) et suivants, t. V (1873), pp. 400-401.

Au léthargos (1), Aétius et ses correspondants reconnaissent diverses causes et diverses formes. Nous en avons parlé plus haut : la forme la plus grave semble à l'auteur d'Amida, celle où le coma est ininterrompu ; plus d'espoir donne celle où il y a de temps en temps des retours à la lucidité. Le siège de la maladie est le cerveau, cet organe peut être pris d'emblée ou d'une façon secondaire. Comme traitement : maison claire et chaude, frictions des extrémités, sternutoires, excitants, castoréum. Le second jour de la maladie : saignée ; pendant la convalescence : bain.

Le cathochus et la catalepsie (2) sont des homonymes. Cette maladie tient le milieu entre le léthargos et le phrénitis, correspond donc à la typhomanie de Galien. Plus grave que le léthargos « une espèce de délire ou de folie, provenant de l'abondance de la bile noire », elle consiste en fièvre semblable à celle du léthargos et accompagnée tantôt de sommeil, tantôt de l'état de veille aux yeux largement ouverts et immobiles à ne pas se fermer, même si une main se pose dessus. Les malades sont aphones, ne parlent pas, n'entendent pas, ne répondent pas : de temps en temps ils portent leur main vers la tête, les yeux ou les narines, sans s'en rendre compte. Suppression des fèces et des urines ; croûtes presque sèches aux angles des yeux.

Un jeune homme qui était resté trois jours sans fermer les paupières ni répondre aux appels les plus stridents, fut guéri de tous ses maux le quatrième jour, par une épistaxis abondante.

Traitement (en deux lignes) : saignée, lavement.

Le caros (3) c'est-à-dire ictus de la tête (*capitis percussio*) se produit quand les humeurs humides et froides occupent le cerveau. Petite fièvre, immobilité des membres, stupeur des sens, les yeux toujours fermés. Différemment du léthargos où les malades

(1) Aetius. — *O. c.*, pp. 295-297.
(2) *O. c.*, ch. IV, p. 297.
(3) *O. c.*, ch. V, pp. 297-298.

ne sont pas privés de la vue et répondent aux questions qu'on leur pose, les cariques sont plongés dans un sommeil très profond. Si on les pique, ils sentent, mais ne parlent pas, ni n'ouvrent les yeux.

« A ceux-là il faut appliquer le traitement des léthargiques ».

Quand ce sont les humeurs humides et chaudes qui remplissent le cerveau, apportées là des parties inférieures vers la tête, on a affaire au coma (1). Le sommeil est plus ample que le sommeil ordinaire et en rêvant les malades parlent d'une façon incongrue ; leur mâchoire inférieure est relâchée, les excitations répétées les réveillent pour un instant, après quoi ils retombent de nouveau dans leur sommeil et ont la tête plus humide.

Suivent quelques lignes (dans notre édition 7) des indications médicamenteuses.

Nous releverons dans les chapitres d'Aétius d'abord quelques désaccords entre Galien et les neuropathologistes postérieurs. En effet, d'après la classification du médecin d'Amida, le catochus et la catalepsie représentant la forme intermédiaire entre le phrénitis et le léthargos, auraient dû être appelés typhomanie, car chez Galien les noms précités correspondent à un autre ensemble pathologique. De même au point de vue de la gravité de cette maladie intermédiaire, Aétius n'est pas du même avis que Galien.

Ceci prouve encore une fois que dans les premiers siècles de notre ère la médecine grecque évoluait dans toute l'acception du mot, et que les idées et conceptions pathologiques subissaient les plus diverses fluctuations.

C'est pour les mêmes raisons que nous constatons la disparition du « marasme » d'Arétée. Cette dénomination a cédé la place à une autre. Au total nous assistons dans la médecine grecque d'alors à la même lutte de recherches et de définitions que nous constatons dans la médecine moderne et qui fait que surtout

(1) *O. c.*, ch. VI, p. 298.

pour les entités pathologiques secondaires les noms et même les définitions changent dans les manuels du tout au tout dans l'espace d'une vingtaine ou trentaine d'années.

Au point de vue de traitements cependant, force nous est de reconnaître qu'on peut les ramener chez Aétius tous au type léthargos.

Nous terminerons notre exposé par le chapitre consacré au traitement du léthargos par Alexandre de Tralles (525-605). Ce dernier astre de la grande pléiade médicale de l'antiquité, frère de l'architecte de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, « médecin indépendant qui ne jure ni par Hippocrate, quoiqu'il en vante les pratiques, ni par Galien, quoiqu'il en suive volontiers les doctrines et qui souvent parle au nom de sa propre expérience » (1) a laissé dans son ouvrage : Βίβλια ἰατρικὰ δυοκαίδεκα. (Douze livres médicaux) des indications fort complètes, relativement au traitement du léthargos. Avec celles d'Arétée, ses pages sont les plus lucides et les plus abondantes en notre matière.

Nous les traduisons en entier en élaguant seulement un peu les lignes touchant aux divers médicaments dont un nombre est inconnu à la thérapeutique moderne :

« Du Léthargos (*Traitement*).

« Après avoir tout regardé ce que les anciens nous enseignent, à savoir les forces du malade, son habitus, l'âge et l'état du corps entier, tu arriveras à la décision d'effectuer avant tout une soustraction de sang à moins qu'un des commémoratifs et en particulier les forces du patient ne s'y opposent. Dès que tu auras donc pris ces soins du corps entier, tu recourras aux remèdes locaux en concentrant tes instances autour de la tête. Tu appliqueras le vinaigre avec l'huile de roses (*oxyrrhodinum*), tu mélangeras et utiliseras la menthe, le calaminthe, le thym. Au front

(1) Daremberg.— *Histoire des sciences médicales*, Paris, 1870, t.I, p.248.

tu appliqueras du castoréum ainsi que des cheveux humains brûlés.

« Si cela n'a pas été suffisant, passe aux sternutoires : à l'euphorbe, au poivre, au castoréum en inspiration ou bien en instillation moyennant une plume. Frictionne les cuisses à l'huile de Sicyon. Si non, fais raser le cuir chevelu et applique sur la tête de l'onguent au castoréum. En même temps administre un laxatif (scammonée).

« Mais le bain ne doit pas être craint, si tout cela réussit peu. Car les éléments superflus (1) qui sont amassés dans la peau, seront digérés (détruits) plus facilement par la chaleur modérée du bain. J'ai connu dans ma clientèle des malades tellement atteints qu'à cause de leur léthargie profonde ils ne pouvaient même pas ouvrir les yeux et ne se rendaient même pas compte qu'ils prenaient un bain. Or après les avoir conduits pendant sept jours au bain, je les ai sortis de leur coma de telle façon qu'ils pouvaient regarder, parler, reconnaître leur assistance. Donc si les forces sont assez bonnes, il faut leur donner le bain à l'établissement. Si elles sont au contraire faibles et si leur état ne permet pas de supporter la fatigue et la chaleur de l'établissement de bains, qu'ils prennent à la maison un bain assis tout en étant plongés dans l'eau jusqu'au cou.

« Ce traitement est bon aussi pour les méningites (meningophylaca), contusions et fractures du crâne (2) ».

(1) Nous dirions : les toxines.

(2) T. ALEXANDRI TRALLIANI.— *Medici libri* 12 *graeci et latini Ioanne Guinterio Andermaco interprete et emendatore*. Bâle, 1556, p. 57-60.

PUSCHMANN qui pour son édition magistrale d'Alexandre de Tralles, citée déjà plus haut, a consulté les manuscrits de Paris (Bibliothèque Nationale Codices 2200-2204), de Florence (Codex Laurentianus), de Rome, (Bibliothèque Vellicelliana, cod. IX, cl.V), de Venise (Bibl. St-Marc, cod. 295) et de Cambridge (Collège Cajus) n'a rien pu ajouter au texte cité plus haut. Le chapitre en question se trouve chez lui au t. I, p. 528-534.

Nous ne nous arrêtons pas auprès de Cælius Aurelianus dont le chapitre consacré au léthargos est bien long, mais n'apporte rien de nouveau. Le bain et la saignée entrent aussi dans sa thérapeutique. Cælii Aureliani Siccensis : *De morbis acutis et chronicis*, éd. Amman, Amsterdam 1709. *De morbis acutis*, l. I, ch. VI et suivants (p. 82-94).

Si on passe maintenant en revue les traitements énumérés on arrive à la conclusion suivante :

La thérapeutique du syndrome syncopo-léthargique ébauchée déjà à l'époque de Celse a été perfectionnée à la fin du Ier siècle par Arétée. Aux trois éléments essentiels employés par Celse (sternutoires, applications excitantes, affusions froides), Arétée a ajouté deux autres, à savoir : la saignée et le bain chaud. Cette thérapeutique se maintient ensuite aux siècles suivants : Galien, Oribase, Aétius n'y apportent rien de nouveau. Leurs formules sont même un peu vagues et quelquefois défectueuses. Dans Alexandre de Tralles le traitement est de nouveau tracé nettement de la main du maître. On y aperçoit une certaine éclipse de l'affusion, mais les autres moyens thérapeutiques conservent leur poids.

Revenons au roman d'Apollonius et revoyons les soins de l'élève de Chérémon. Après avoir examiné le corps de l'épouse d'Apollonius, il le soumet d'abord à l'action de la chaleur intensive des torches résineuses. Ceci peut être qualifié de bain de vapeur aromatisé. Ensuite viennent les frictions excitantes de la poitrine, disons surtout de la région précordiale, puis en troisième lieu la saignée.

En ce qui concerne le premier élément de cette intervention thérapeutique, l'auteur du roman est en parfait accord avec le procédé inauguré par Arétée.

L'application de la chaleur s'y dresse au premier plan. C'est bien ce que précise la phrase d'Arétée : « Les léthargiques doivent rester couchés à la chaleur ». L'intense dégagement des calories par les torches résineuses peut valoir un bain de vapeur et il est très possible que l'élève de Chérémon ait emprunté ses éléments de traitement aussi un peu aux soins à donner selon Arétée dans le cardiacos et le marasme. Mais l'interprétation zélée de la phrase citée plus haut pouvait suffire. Il serait curieux de savoir quel est le nombre de calories que peut dégager une torche de pin, et si les variétés grecques de cette essence silvestre n'en donnent pas plus que celles de nos pays.

L'élève de Chérémon ayant réveillé le pouls transporta la femme dans sa chambre à coucher, « la posa sur le lit, fit chauffer de l'huile, mouilla la laine et en frotta la poitrine de la jeune personne ».

La phrase « fit chauffer de l'huile, mouilla la laine » n'est-elle pas presque une réplique textuelle du deuxième chapitre du livre premier de la thérapeutique d'Arétée, où on lit : « Frictions avec une laine chaude et imprégnée ».

La saignée facilitée par la friction précordiale qui a augmenté l'impulsion cardiaque, complète et achève l'action de sauvetage entreprise par le jeune médecin. C'est encore un procédé d'Arétée, lequel prescrit la saignée de suite et d'urgence. Principe qu'appliquent avec quelque hésitation Archigène, Soranus, et Aétius qui n'y recourent que le second jour du traitement et même plus tard (Soranus), et que soulignent par contre Galien, Oribase et Alexandre de Tralles.

Les soins donnés par l'élève de Chérémon, à sa patiente sont donc entièrement inspirés de la médecine grecque de l'époque. A observer cet accord complet de la science grecque du IIe et IIIe siècle de notre ère avec le texte du roman et cette richesse de pré cision de détails médicaux, on se sent enclin à supposer que l'auteur de notre roman a dû appartenir à une famille médicale. Plus que cela, il a été peut-être lui-même médecin et ajoutons-le : un médecin fort éclairé, car c'est Arétée, un des plus beaux génies médicaux de la Grèce, placé par la critique à côté d'Hippocrate, qui le guida.

L'auteur situe l'épisode de sauvetage à Ephèse. Or Ephèse qui a donné le jour entre autres à deux médecins célèbres, Rufus et Soranus, a été en même temps le siège d'un « Muséion » organisé selon le modèle d'Alexandrie, c'est-à-dire d'une école médicale qui fut en connexion très étroite avec les médecins groupés autour du temple local d'Asclépios. Comme le prouvent les inscriptions, les médecins de ce temple couronnaient tous les ans d'une façon solen-

nelle, la meilleure action médicale, à savoir une dissertation, l'invention d'un instrument, un procédé opératoire (1). Ephèse fut en plus dotée en 92 après J.-C. par Tib. Tullius Celsus Polemanus, consul suffectus, puis gouverneur de la province d'Asie d'une très belle bibliothèque dite Celsienne. Polemanus en fit tous les frais, la remplit d'ouvrages de valeur et laissa 25.000 deniers romains pour acheter les œuvres nouvelles et pourvoir à l'entretien de l'édifice (2).

Notre médecin a pu donc être l'élève de ce Muséion ou bien un des médecins qui en faisaient partie. Et il a pu enrichir et accroître sa science par les ouvrages de la bibliothèque Celsienne dont le premier siècle d'existence coïncident avec l'époque de la formation du roman d'Apollonius.

Le traitement de la mort apparente tel que nous la présente le roman d'Apollonius de Tyr nous suggère une réflexion.

Le traitement de la mort apparente à notre époque diffère à beaucoup d'égards de celui de l'antiquité. Les tractions rythmées de la langue, préconisées par Laborde, la respiration artificielle, les injections sous-cutanées d'huile camphrée, de caféine et d'éther, les insufflations d'oxygène ont détrôné les anciens procédés qui cependant ne devraient pas être complètement abandonnés. Les frictions excitantes sont restées encore dans le répertoire de nos manuels. L'emploi de la chaleur est déjà bien réduit : bouillottes chaudes aux extrémités ont conservé seules quelque faveur. Point ou presque point de bains chauds, point d'élévation de la température de l'air ambiant.

La saignée sauf dans l'intoxication par l'oxyde de carbone a disparu complètement de la liste des moyens employés. Elle devrait être cependant gardée en réserve pour les cas désespérés. Il faut supposer que si un nombre si considérable des plus grands praticiens de l'antiquité l'ont conseillée, elle n'a pas

(1) Neuburger. — *Geschichte der Medizin*, Jena, 1908, t. II, partie I, p. 6.

(2) F. Sartiaux.— *Villes mortes de l'Asie mineure*, Paris, 1911, p. 93-94

dû être d'une efficacité très médiocre. A l'appui de notre tentative de réhabilitation de la saignée dans le cas qui nous intéresse, nous citerons un fait emprunté à un ouvrage de beaucoup postérieur à l'antiquité gréco-romaine et qu'a signalé un historien de la médecine aussi éminent que plein d'esprit critique. Nous avons nommé M. Ménétrier.

Dans une jolie étude intitulée : « l'Anatomiste charitable » (1), le distingué professeur de l'histoire de la médecine à la Faculté de Paris raconte d'après les Histoires admirables de Diomède Cornarius, ce qui suit :

« En 1492 certain Conrad Pratevers de Puchberg, fut condamné à être pendu à cause de ses voleries, et son corps porté aux Ecoles de Médecine pour être anatomisé. Mais parce qu'on y découvrit quelques légères marques de vie, on lui fit soudain tirer du sang en grande quantité par les deux céphaliques et lui appliqua-t-on quelques autres remèdes moyennant lesquels il revint promptement en santé et fit depuis un voyage à Notre-Dame d'Œringen, qui était le lieu de sa naissance, où cette histoire est tenue pour miraculeuse. »

Ce fait et d'autres semblables méritent d'être pris en considération.

IV

Le passage qui nous montre le médecin avec ses élèves mérite aussi d'être souligné.

Il est généralement connu que l'instruction médicale en Grèce revêtait la forme non pas des écoles qui auraient ressemblé à nos Universités, mais plutôt celle d'apprentissage. Déjà Daremberg a suffisamment établi qu'aussi bien les écoles de Cos et de Cnide, que celles de Croton, Cyrène et Rhodes n'étaient qu'un assemblage fortuit de maîtres médecins auprès desquels les élèves suivaient l'enseignement et qui parfois comme dans les trois dernières

(1) *Proceedings of the third international congress of the History of Medicine*, London, July 17-22 ond 1922, Anvers 1923, p. 115.

villes, ne partageaient même pas les mêmes opinions médicales (1).

Rien ne précise mieux cette connexion étroite entre le médecin et son élève que le célèbre Serment d'Hippocrate dans lequel l'élève devient presque le fils de son maître :

« Je mettrai — proclame-t-il — mon maître de médecine au même rang que les auteurs de mes jours. Je partagerai avec lui mon avoir et le cas échéant pourvoirai à ses besoins. Je tiendrai ses enfants pour des frères et s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement (2) »

Les médecins se faisaient accompagner par leurs élèves auprès de malades. Philostrate (Vita Apollonii Thyanensis) fait venir chez son malade deux médecins, Seleucus et Stratoclès, accompagnés de trente élèves (3). Martial exprime de la façon suivante le mécontentement du malade dont la maison est envahie par un tel essaim d'élèves :

In Symmachum.

Languebam sed tu eomitatus protinus ad me
Venisti centum Symmache discipulis.
Centum me teligere manus Aquilone gelatae
Nee habui febrem Symmache, nunc habeo (4).

A Symmachus.

J'étais malade, mais toi Symmachus
Tu vins de suite accompagné de cent élèves.
Cent mains me touchèrent gelées par l'Aquilon,
Je n'avais pas de fièvre avant, Symmachus, je l'ai maintenant (5).

(1) Ch. Daremberg. — *Etat de la médecine entre Homère et Hippocrate.* Paris, 1869, p 45-47.

(2) Hippocrate. — *Serment*, Ed. Littré, t. IV, p. 629-631.

(3) *Philostratorum yuae supersunt omnia. Vita Apollonii*, etc., Ed. G. *Olearius*, Leipzig, 1705, in-fol., l. VIII, ch. 7, s. 14, p. 349.

(4) M. Val. Martialis.— *Epigrammatum*, l. V, n° 9 (V. Martialis *Epigrammata*, éd. Lemaire, Paris 1825, t. II, p. 145.

(5) Puschmann. — *Gesehiehte des medizinischen Unterrichts*, p. 79-80, cite encore un passage de Galien (*Hippocratis épidem. VI et Galeni in illum eommentarium*, éd. Kühn, t. XVIII B, p. 144-152) et un autre de Celse (III. 6) comme parlant des élèves et de leur maintien auprès des malades. Ces citations sont erronées. Galien s'occupe des ἰατοί, médecins en général, sans dire un mot au sujet des élèves. Celse ne traite que de la façon du médecin de se conduire auprès d'un patient.

L'épisode du roman d'Apollonius de Tyr emprunté à la réalité et pour cela bien curieux nous montre qu'encore au IIIe siècle après J.-C., les choses en étaient restées au même point, malgré l'existence des écoles d'Alexandrie, d'Athènes, d'Antioche, de Beryte, comme aussi de celles moins célèbres dirigées par les Nestoriens à Nisibis, Edessa, Sora, Nahar-den et dans plusieurs autres villes syriennes. Il faut y ajouter l'école de Djondisabour, fondée en Perse en 260 par le roi Sapor II, et les écoles médicales des cinq villes de la Gaule : Massilia, Burdigála, Lugdunum, Nemansus, Arelate.

D'ailleurs d'autres documents établissent que l'apprentissage des élèves médecins se pratiquait en Europe jusqu'au XIVe siècle, c'est-à-dire bien au delà de la formation des universités (studium generale) de Paris, Bologne et Salamanque.

On sait par exemple que dans la région de Montpellier la lutte de la Faculté de médecine contre l'apprentissage chez les maîtres médecins privés se poursuivit pendant fort longtemps.

Déjà en 1181 l'école de Montpellier éleva à Guillaume VIII roi d'Aragon (Montpellier faisait alors partie du royaume d'Aragon), ses plaintes au sujet des abus que commettaient certains médecins « de condition inférieure » (lisons : ne faisant pas partie de la Faculté) en « recourant à tous les moyens réprouvables pour s'attirer les élèves par des procédés entachés de violence (?) et les lancer dans l'exercice de la profession avec une préparation insuffisante ». Non seulement Guillaume VIII ne tint pas compte de ces plaintes, mais il prit une décision adverse, donnant d'amples attributions à tous les maîtres bons et mauvais, pour qu'ils pussent se consacrer librement à l'enseignement (1).

La Faculté reprit la lutte. Le pape Honorius III en 1220, Alexandre IV en 1258, les rois d'Aragon Jac-

(1) J. M. A. Sanz. — La coopération de l'Espagne à la prospérité de l'ancienne école médicale de Montpellier. *Premier congrès d'histoire de l'art de guérir*, Anvers, 7-12 août 1920; *Liber memorialis*, Anvers, 1921, p. 52.

ques I en 1272, Jacques II en 1281, Sancho en 1316, publient des édits en sa faveur, et quand Montpellier retourne à la Couronne de France le duc d'Anjou en 1356 et 1376 et le roi Charles VI en 1391 et 1399 promulguent des cédules pareilles. Ce n'est qu'à partir du xv[e] siècle que l'Ecole triomphe.

Voici un document provenant d'un autre coin de la France. Le D[r] Barthélemy le tira des archives nationales de Marseille (collection Montreuil). L'israélite Sarah de Saint Gilles, femme d'Abraham de Saint Gilles, prend le 28 août 1326 pour élève son coréligionnaire Salvet. Elle se charge de le loger, de le nourrir et de lui apprendre la médecine et la physique en sept mois, à la condition que ce dernier lui abandonnera pendant tout le temps de ses études, le bénéfice qu'il pourra faire en aidant ou en remplaçant sa maîtresse (1).

Il est probablement question dans ce cas remarque le D[r] Barthélemy, d'un étudiant ayant déjà quelques notions médicales.

Quand même, ces sept mois d'études nécessaires pour être reçu médecin impressionnent étrangement. Combien ils tranchent sur les onze ans qu'à mis Galien, pour obtenir la même promotion.

V

Un intérêt indéniable présente la description de la *consultation médicale*.

On ne dispose pas de fort nombreux documents concernant la manière dont les médecins gréco-latins établissaient leur diagnostic. C'est certain que déjà à l'époque d'Hippocrate, l'examen du malade était très consciencieux et ne se limitait pas à l'interrogatoire ni à l'anamnèse.

En plusieurs endroits la collection hippocratique établit la manière de porter le diagnostic. Les passages les plus renommés à cet égard sont celui du traité

(1) Dr. Barthélemy. — *Les médecins à Marseille avant et pendant le moyen âge*, Marseille, 1883, p. 21.

Κατ'ἰητρεῖον. (De l'officine du médecin) et l'autre du IVe livre des Epidémies. Ecrits qui comptent parmi les plus authentiques au point de vue de la provenance hippocratique. Le premier nous dit :

« Examiner dès le début les ressemblances et les dissemblances avec l'état de santé, les plus considérables par leurs effets, les plus faciles à reconnaître et celles que fournissent tous les moyens d'observation : rechercher ce qui peut se voir, se toucher, s'entendre, ce qu'on peut percevoir en regardant, en touchant, en écoutant, en flairant, en goûtant et en appliquant l'intelligence (1). »

Les recommandations du IVe livre des Epidémies sont plus abruptes :

« Les jugements se font par les yeux, les oreilles, le nez, la main et autres moyens que nous connaissons, c'est-à-dire en regardant, touchant, écoutant, flairant, goûtant... Remarquer cheveux, couleur peau, veines, parties nerveuses, chairs, os, moelle, encéphale, ce qui vient du sang ; viscères, ventre, bile, les autres humeurs, articulations, battements, tremblements, spasmes, hoquet, respiration, déjections (2). »

Dans ces détails, il y a déjà une inspection très sévère, puis des ébauches de la palpation. de l'auscultation et de l'analyse chimique.

En ce qui concerne l'*auscultation*, il est généralement connu que la succussion dans la pleurésie purulente a été pratiquée par Hippocrate. Tous les traités l'appellent d'ailleurs succussion hippocratique. Les passages capitaux à cet égard sont ceux des « Prénotions coaques », du traité « Des lieux dans l'homme » et du traité « Des maladies ». Le premier plus explicite dit :

« Les empyématiques chez qui quand on les secoue par les épaules, il se produit beaucoup de bruit, ont plus de pus que ceux chez qui il se produit peu de bruit, lesquels aussi ont plus de dyspnée et la face

(1) Hippocrate — *De l'officine du médecin*, l. 1, éd. Littré, t, III, p. 272.

(2) Hippocrate. — *Des épidémies*, I. IV, ch. XLIII, ed. Littré, t. V, p. 184.

plus colorée, enfin ceux chez qui il ne se produit absolument aucun bruit et qui ont une grande dyspnée et des ongles livides, ceux-là sont pleins de pus et dans un état funeste (1). »

Dans « Des lieux de l'homme », on voit un certain développement de la première partie de l'énoncé ci-dessus :

« Empyème : Si on pratique la succussion, il se produit un flot et un bruit (2). »

Et plus loin :

« Si l'éruption du pus ne s'est pas encore faite, la succussion produit un bruit dans le côté comme dans une outre (3). »

Le traité « Des maladies » contient d'autres mentions du même fait stéthoscopique. Le chapitre « Péripneumonie, abcès du poumon, pus de la poitrine. Paracentèse », dit :

« Un aide lui tient les bras et nous le secouant par les épaules, vous écoutez de quel côté le bruit se fait entendre ; on doit désirer d'inciser du côté gauche, car le danger est moindre (4). »

Au chapitre « Pleurésie » :

« Et vous le secouez, appliquant l'oreille à la poitrine, afin de reconnaître de quel côté est le signe (5). »

Nous trouvons encore un autre détail fort intéressant au chapitre intitulé : « De l'empyème du poumon suite de péripneumonie ». On y voit que l'acte respiratoire était bien décomposé par les hippocratiques en inspiration et expiration et qu'ils observaient la manière dont se faisait surtout la première. En effet, on y lit :

« Traité immédiatement, le patient en réchappe d'ordinaire. Mais s'il est négligé, il succombe. Le patient étouffe, râle dans l'inspiration qui se fait par la partie supérieure de la poitrine, enfin la matière

(1) Hippocrate. — *Prénotions coaques*, n° 42, ed. Littré, t. V p. 681.
(2) Hippocrate. — *Des lieux dans l'homme*, ch. XIV, ed. Littré, t. VI, p. 307.
(3) O. c. p. 307.
(4) Hippocrate.— *Des maladies*, l. II, ch. XLVII, ed. Littré, t. VII, p. 71.
(5) Hippocrate.— *Des maladies*, l. III, ch. XVI, ed. Littré, t. VII, p. 153;

de l'expectoration obstrue les voies et il meurt (1). »

Nous laissons de côté l'interprétation mécanique qui devrait céder la place à l'explication toxique (mort par asphyxie).

La connaissance du râle trachéal est hors de doute. Voici le principal texte à l'appui :

« Complications bilieuses des affections de poitrine. Il survient un ictère aux yeux ; aux ongles apparaissent des lividités. Ces circonstances, il faut les connaître quand elles existent ou n'existent pas.

« Quand elles existent, il se fait du bruit dans la gorge pendant la respiration, il y a une dyspnée dangereuse (2). »

Viennent maintenant des choses encore plus subtiles : la connaissance des râles fins à petites bulles et celle des frottements pleuraux. Pour la première c'est encore le traité « Des maladies » (chapitre : Hydrothorax aigu, paracentèse) qui est la source principale :

« S'il se forme une hydropisie dans le poumon, le malade a de la fièvre et de la toux : la respiration est fréquente. Et si appliquant l'oreille contre la poitrine, *vous écoutez pendant longtemps,* cela *bout en dedans* comme du vinaigre. La malade éprouve ces accidents pendant quelque temps, puis l'éruption se fait dans la cavité (pleurale). Sur l'instant il paraît guéri et délivré de la maladie, mais au bout d'un certain temps la cavité se remplit, les mêmes accidents reviennent et même avec plus de force. Chez quelques-uns le ventre et le visage se tuméfient ; en ce cas, il y a tuméfaction au dehors, il faut inciser entre les côtes et traiter. S'il n'y a pas de tuméfaction, on lavera le malade avec beaucoup d'eau chaude, on l'asseoiera comme les empyématiques et on pratiquera l'incision là où le bruit se fait entendre. Après l'incision on mettra une tente en lin écru (3). »

(1) Hippocrate.— *Des maladies*, l. I, ch. XII, ed. Littré, t. VI, p. 161.

(2) Hippocrate. — *Des lieux dans l'homme*, ch. XVI, éd. Littré, t. VI, p. 309.

(3) Hippocrate.— *Des maladies*, l. II, ch. LXI, éd. Littré, t. VII, p. 95-7.

Les frottements pleuraux sont signalés au chapitre traitant du « Poumon tombant contre le côté », (Littré lui donne pour titre : Fausses membranes dans la plèvre ; bruit de frottement.)

« Quand le poumon tombe contre le côté (1), le malade a toux et orthopnée, l'expectoration est incolore. Il semble au malade qu'il a un poids dans la poitrine, les douleurs aiguës le piquent, un bruit comme de cuir se fait entendre et la respiration s'arrête ».

L'exposé de ces détails nous permet la conclusion que les hippocratiques possédaient certainement la pratique d'écouter la poitrine. Nous avons souligné les passages où le maître de Cos insiste sur la longue durée de l'auscultation, donc sur un examen stéthoscopique attentif. Dans l'hydropisie du poumon, il nous dit : « vous écoutez pendant longtemps » et les injonctions relatives à l'emphysème sont formulées d'une façon similaire.

Ces injonctions nous font comprendre un passage du sixième livre des épidémies sur lequel à ce que nous sachions, aucun des historiens de l'école hippocratique y compris le dernier et un des plus complets : Neuburger, n'a attiré attention ? On y lit en effet ces phrases lapidaires :

« Respiration obscure chez les phthisiques est mauvaise, ainsi que chez les femmes qui ne font point d'enfants et toutes les choses semblables de la même constitution (2). »

L'obscurité respiratoire dans la tuberculose à la période d'indutration est donc signalée ici nettement (et pour la première fois dans l'histoire de l'auscultation). Cette obscurité inspiratoire est signalée aussi chez les femmes stériles. Quelles sont ces femmes ? L'examen d'autres écrits hippocratiques nous permet de l'établir avec précision : ce sont les femmes

(1) Hippocrate. — *Des maladies*, I. II, ch. LIX, éd. Littré, t. VII, p. 93. Laennec en préparant son immortel ouvrage a retrouvé dans Hippocrate ce passage et le passage précédent : *De l'auscultation médiate*, 3e édition, t. I, p. 37.

(2) Hippocrate. — Livre VI des *Epidémies*, 7e section, 8. Ed. Littré, t. V, p. 343.

obèses. A de nombreuses reprises Hippocrate traite de cette catégorie de malades (1). Or l'obscurité respiratoire chez les femmes pourvues d'un abondant pannicule graisseux (et qui en plus sont souvent atteintes d'un emphysème pulmonaire) est un fait connu.

Ces quelques lignes autorisent donc la conclusion que l'auscultation chez les médecins hippocratiques s'étendait aussi sur des personnes atteintes de maladies non aiguës, comme la tuberculose pulmonaire au début, et sur des personnes apparemment saines comme les femmes obèses. La phrase terminale « et toutes les choses semblables de la même constitution », phrase obscure, mais qui peut être interprétée : « et toutes les formes semblables de la respiration » donnerait encore plus de crédit à cette opinion et ferait admettre que l'auscultation pulmonaire faisait une partie intégrale de l'examen médical hippocratique et qu'on y recourait non pas à titre exceptionnel quand on voyait l'arbre respiratoire atteint d'une façon aiguë, mais à titre habituel quand on commençait tout simplement à examiner son malade.

L'ouvrage de Caelius Aurélianus (v[e] siècle) qui n'est que le résumé de l'œuvre de Soranus (II[e] siècle), renferme encore d'autres données concernant l'auscultation chez les anciens. Au chapitre de la pleurésie on y lit : « Il y a là la strideur de la gorge et un bruit résonnant à l'intérieur ou sibilant dans la partie souffrante (2). » Le chapitre de la péripneumonie signale une sibilance (*sibilatus*) violente et âpre, s'entendant même au segment le plus lointain de la poitrine, bruit que les Grecs appellent rhogmon (3). Au chapitre de l'asthme : Strideur et sibilance de la poitrine (4).

(1) *Embompoint, cause d'infécondité chez les femmes.* HIPPOCRATE, éd. Littré, t. II, p. 75, § 21, t. VII, p. 341, § 20 ; t. VIII, p. 439, § 229 ; p. 487, § 21.

(2) CAELII AURELIANI SICCENSIS. — *De morbis acutis et chronicis*, éd. J. C., Amman, Amsterdam, 1709 ; *De morbis acutis*, l. II, ch. XIV ; *Quæ consequuntur pleuriticos*, p. 112.

(3) Cf. — De morb. ac., l. II, ch. XVII (*Quomodo intelligitur peripneumonia*), p. 138.

(4) Cf. — De morb. chron., l. III, ch. I. (*Asthma*), p. 430.

Dans le grand naufrage de la littérature médicale grecque, comme dit Littré (1), beaucoup d'ouvrages de la plus haute importance ont dû périr. Ce qui est resté, n'est qu'une petite partie du trésor antique. Aussi beaucoup de raisons nous permettent de considérer la médecine grecque comme bien plus complète et plus parfaite qu'elle ne paraît dans les quelques tessons qui sont restés du magnifique miroir brisé.

L'*auscultation du cœur* semble ne pas avoir été inconnue à Arétée. En décrivant le cardiacos, qui, comme nous l'avons relevé plus haut n'est qu'un signe de faiblesse générale pour Celse, et qui pour Arétée devient une crise du cœur, l'auteur grec dit dans « Des causes et des signes des maladies aigues » :

« Si ceux qui meurent de cela ont des symptômes d'une maladie de cœur (σημεῖα ἴσχουσι χαρδίης πάθεος), on leur trouve pouls misérable, palpitations (ἀδρανέας) et un bruit du cœur (πάταγον τῆς χαρδίης), avec un sursaut violent (ἐπιπηδήσι χαρτερῇ) (2) ».

En tout cas la *palpation du cœur* était pratiquée d'une manière constante. Une chronique arménienne du ve siècle après J. C. décrivant les procédés qu'employaient les médecins de la cour du roi d'Arménie, quand ils assuraient les soins de santé d'un des grands de cette cour, dit :

« Quand le médecin voit un homme devenu malade, il ne tarde pas à le visiter et il pense à lui rendre promptement la santé.

S'il y avait un lit d'or enrichi de pierreries sur lequel est étendu le malade, il ne s'en préoccuperait pas, mais il ordonnerait qu'on lui ôtât son manteau orné de broderies d'or, et avec ses mains il lui toucherait le corps pour connaître, s'il est d'un tempérament ardent (fiévreux), si son cœur bat bien tranquillement à sa place, s'il a le foie affaibli, et si les mouvements

(1) Hippocrate. — *Œuvres*, éd. Littré (Introduction), t. I, p. 98.

(2) Arétée. — *De causis et signis acutorum morborum* (Περὶ αἰτιῶν καὶ σημείων ὀξέων παθῶν) l. II, ch. III, éd. Kühn, pp. 39-40.

de son pouls sont réglés, afin d'y remédier et lui rendre la santé (1).

La citation provient d'une source arménienne, mais tout le monde sait que l'Arménie était jusqu'au XIIe siècle sous l'influence immédiate du monde gréco-romain et en particulier de l'empire byzantin. Elle a donné à Byzance toute une série d'empereurs. Ce qui est donc dans notre cas arménien, est grec.

La *percussion* était pratiquée dans les cas de tympanisme et d'ascite, comme le prouvent les passages presque identiques de Caelius Aurelianus (2), de Cassius Félix (447 après J.-C.) (3), d'Alexandre de Tralles et même de Léon (829-842) (4). Le premier traducteur du livre d'Auenbrugger, Dr Rozière a cru voir dans la succussion, la première ébauche de la percussion. Opinion erronée, rectifiée par Corvisart (5).

Il est hors de doute que la palpation était pratiquée d'une façon très étendue.

Neuburger qui a étudié cette question à fond, dit : La palpation était développée chez les médecins grecs à un degré si étonnant qu'on pouvait sans difficulté être renseigné sur la position, volume et consistance du foie, de la rate et de l'utérus (6).

D'après les données que nous avons réunies, nous pourrions ajouter : et du cœur.

La température était appréciée moyennant application de la main sur la poitrine.

Une longue controverse a eu lieu au sujet de la date où a commencé l'emploi de l'examen du pouls.

Il est certain qu'Hippocrate et ses élèves ne mé-

(1) Elisée VARTABED : — *Histoire de Varten et de la Guerre des Arméniens.*, trad. V. Langlois, Paris, 1869, p. 240 ; cité *in* TORKOMIAN : La connaissance de l'anatomie chez les anciens Arméniens (Proceedings of the third intern. congress of medicine. pp. 144-145).

(2) *O. c.*, De morb. chron., l. IV, ch. V ; *De ventris tu more ac duritie*, p. 525 ; idem. l. IV. ch. VIII ; *De colicis passionibus*, p. 528.

(3) CASSIUS Félix. — De *medicina ex graecis logicae sectae auctoribus liber*, éd. Rose, Leipzig, 1879, ch. LXXVI.

(4) Συνοψις ἰατρική.

(5) AUENBRUGGER : — Nouvelle méthode pour reconnaître les maladies internes de la poitrine, par la percussion de cette cavité, trad. par J. N. Corvisart. Paris, 1808, pp. XV-XVI.

(6) NEUBURGER. — *O. c.* t. I, p. 215.

connaissaient pas le pouls. Nombreux sont les passages (1) de la Collection hippocratique qui prouvent qu'Hippocrate a remarqué le pouls et que les Hippocratiques ont su que les veines, comme ils disaient ordinairement, battaient. Ils ont examiné quelquefois ces pulsations, mais leurs observations étaient encore dans l'enfance ; et il n'y a rien chez eux qui offre l'indice d'une sphygmologie quelque peu étudiée. Galien a parfaitement représenté cet état de connaissances médicales en disant qu'Hippocrate ne paraît pas avoir ignoré l'art de se servir du pouls, mais qu'il ne l'a pas cultivé (2).

Démocrite d'Abdère (439) faisait déjà attention au pouls. Aristote a connu le pouls. Toutes les veines, dit-il, battent ensemble, preuve qu'elles ont leur origine dans le cœur. (De respiratione, ch. XX : De spiritu, ch. IV). Le premier théoréticien de la sphygmologie a été, d'après Galien, Algimius d'Elée. Son traité est perdu. Comme véritable fondateur de la science du pouls est à considérer Praxagore de Cos (340-320 avant J.-C.). Son élève Hérophile (300 avant J.-C.) développa et compléta les acquisitions théoriques et chimiques de son maître. L'école des Hérophiléens à Laodicée cultiva avec zèle cette étude et produisit Alexandre Philalèthe et son disciple Démosthène (un siècle après J.-C.) dont l'ouvrage Περὶ σφυγμῶν en 3 livres, conservé en fragments peu nombreux, a été mis en valeur seulement dans ces dernières années (3). Archigène (contemporain de Trajan à Rome) et Galien parachevèrent l'édifice de la sphygmologie qui devint ensuite le donjon principal de la médecine postgaliénique et en particulier médiévale.

Quant aux médecins gréco-romains on peut dire que depuis le deuxième siècle de notre ère, l'examen du pouls constituait pour eux l'élément indispensable du diagnostic.

(1) Littré les a réunis avec soin dans l'introduction à sa traduction d'Hippocrate. t. I, pp. 225-230.

(2) Hippocrate. — *Œuvres*, éd. Littré, t. I, p. 228.

(3) Pagel. — *O. c.*, p. 100.

Conformément à notre procédé appliqué dans les chapitres précédents, envisageons maintenant à la lumière de faits réunis, l'examen médical tel que nous l'offre le roman d'Apollonius.

Cet examen médical ayant eu lieu deux fois, nous allons analyser les deux consultations, l'une après l'autre.

La première consultation a lieu lorsque la jeune princesse s'éprend d'Apollonius. Les médecins viennent plusieurs ensemble ; selon le texte, « ils touchent les vaisseaux sanguins, palpent les parties du corps l'une après l'autre, ils ne trouvent aucune cause de maladie ».

Donc l'examen consiste en palpation de tous les organes, et en scrutation du pouls. Il ressemble singulièrement à celui que nous prescrit le deuxième livre des Prorrhétiques au chapitre intitulé « Rectification des jugements merveilleux portés sur les écarts du régime » :

« En effet, y lit-on, même dans les maladies il n'est pas aisé de reconnaître les écarts. D'abord, chez un homme demeurant couché dans le même lieu et soumis à un régime exact, il est plus aisé de reconnaître par le raisonnement et par la vue, s'il a commis quelques écarts que chez un homme qui va et vient et qui mange ; ensuite *touchant avec les mains le ventre et les veines*, on est moins exposé à se tromper, que ne les touchant pas. L'odorat donne, au sujet des fébricitants, des signes nombreux et excellents, car les odeurs diffèrent beaucoup ; mais chez les hommes bien portants et ayant un bon régime, je ne sais quelle utilité je trouverais, même en cette épreuve. Ensuite, écoutant la voix et la respiration, on peut reconnaître par l'oreille ce qui n'est pas autant manifeste chez les gens bien portants (1). »

Le deuxième livre des Prorrhétiques est généralement reconnu pour un des ouvrages les plus tardifs de la Collection hippocratique. L'emploi régulier du

(1) Hippocrate.— *Les Prorhétiques*, l. II, ch. III, éd. Littré, t. IX, p. 13.

pouls qu'on y trouve, dénote par lui même une date assez avancée.

La première consultation du roman d'Apollonius de Tyr correspond donc aux idées médicales de l'époque de la médecine grecque entrée déjà dans la phase pleinement alexandrine.

Nous n'insistons pas sur l'emploi de l'oreille que recommande le chapitre des Prorrhétiques et qui peut-être serait à identifier avec l'auscultation. Les médecins qui consultent la princesse ont pu ne pas y avoir recouru vu que la jeune patiente ne présentait aucun symptôme respiratoire anormal.

Le deuxième examen médical est pour ainsi dire spécial. L'élève de Chérémon 1° sent la région précordiale ; 2° palpe le corps ; 3° touche le pouls ; 4° touche les oreilles ; 5° touche les narines ; 6° cherche la respiration. Tout ceci se fait la patiente étant dévêtue.

Cet examen nous fait penser avant tout à la consultation arménienne que nous venons de citer d'après M. Torkomian. Les confrères arméniens du ve siècle après J.-C., élèves des Grecs, dévêtaient leurs patients, puis sur le corps nu procédaient à la palpation (chez nous point 2), prenaient leur pouls (point 3), sentaient si leur cœur battait tranquillement (point 1) et recherchaient la température. Dans notre deuxième examen cette recherche de la température se retrouve aussi. Elle est inhérente à la phrase latine : temptat tepidum corpus, [on pourrait traduire : palpe le corps et se rend compte qu'il est chaud].

(La concision de la langue latine semblable à celle de la langue grecque pourrait justifier le développement d'autres passages à savoir, du point 1 et 6. Après notre exposé de la science stéthoscopique grecque, il est parfaitement admissible que l'examen du cœur et du poumon ait été fait moyennant auscultation. Le texte emploie le mot « sentir » (sensit) qui ne précise pas et laisse de la place aux suppositions.)

La palpation des oreilles et des narines s'explique par la recherche de la température locale. En dehors de cela l'examen de l'aspect extérieur des oreilles et

du nez jouait son rôle dans la médecine grecque. Les Prénotions coaques nous disent entre autres : « oreilles froides, transparentes et contractées, signe funeste (1) ».

Un peu plus loin le même ouvrage ajoute des précisions visuelles :

« Si, en outre, les paupières ou les lèvres ou le nez deviennent livides, cela est promptement mortel (2). »

Et « Le pronostic » nous dit : « Les traits ont atteint le dernier degré d'altération, quand le nez est effilé, les yeux enfoncés, les tempes affaissées, les oreilles froides et contractées, les lobes des oreilles écartés (3). »

Un détail médical qui a son importance par lui-même d'abord, par sa signification chronologique ensuite, est contenu dans la phrase du roman d'Apollonius de Tyr, concernant le réveil de la princesse :

« Et l'esprit resserré se mit à descendre à travers la moelle. »

On sait que depuis la période galiénique, le cerveau était le siège d'élaboration de l'esprit phychique (πνεῦμα ψυχικόν) ; en remplaçant le mot ancien par l' « influx nerveux » nous ne verrons pas un grand abîme entre nos notions concernant la vie psychique et celles des Grecs. A travers la moelle cet influx se communiquait aux nerfs périphériques. L'auteur du roman d'Apollonius de Tyr parle donc conformément à la science de son époque et dénote ici encore sa parfaite connaissance des idées médicales contemporaines.

Or, à l'époque hippocratique, ce rôle vecteur de la moelle épinière était loin d'être établi. Les rares écrits anatomiques de la Collection hippocratique nous fournissent à cet égard des données tout à fait concluantes :

(1) Hippocrate. — *Prénotions coaques*, 2e section, § 4, 188, éd. Littré, t. V, p. 625.

(2) Hippocrate. — *Prénotions coaques*, 2e section, § 209, éd. Littré, t. V, p. 631.

(3) Hippocrate. — *Le pronostic*, § 2, éd. Littré, t. II, 113-115.

Un passage du livre « Des chairs » (περὶ σαρκῶν) élucide d'abord la question des caractères anatomiques de la moelle épinière et de la connexion avec le cerveau :

« Le cerveau est la métropole du froid et du glutineux. La moelle appelée dorsale provient du cerveau, et il n'y a en elle ni beaucoup de parties grasses ni beaucoup de parties glutineuses, non autrement qu'au cerveau. C'est donc à tort qu'on lui donne le nom de moelle. Elle n'est pas semblable à la moelle des os (1). »

L'auteur est obligé d'insister d'une façon particulière sur la question de la continuité de la moelle avec le cerveau. Détail qui semble peut-être nouveau à ses lecteurs.

Dans le traité « des glandes » nous voyons une maladie « descendre » du cerveau à la moelle, elle ne suit pas la voie de contiguité :

« Une autre maladie provenant du catarrhe de la tête se produit par la voie des veines sur la moelle épinière ; là elle se jette sur le sacrum, la moelle conduisant la fluxion et elle se fixe sur les cavités des hanches (2). »

Pour passer à la moelle épinière, la fluxion emprunte le chemin des vaisseaux sanguins. C'est que l'idée de la connexion intime entre l'encéphale et la moelle épinière est encore bien chancelante. Il faudra les recherches des maîtres d'Alexandrie et celles de Galien pour que la question soit définitivement orientée (3).

Par conséquent le passage concernant le cerveau et la moelle établit de nouveau que les notions médicales dont fait preuve l'auteur de notre roman sont celles de son époque, à savoir qu'elles correspondent exactement à la période post-galénique. .

(1) Hippocrate. — *Des chairs*, éd. Littré, t. VIII, p. 589.
(2) Hippocrate. — *Des glandes*, ch. XIV. éd. Littré, t. VIII. p. 571.
(3) Cf. Daremberg. — Exposition des connaissances de Galien sur l'anatomie, physiologie et pathologie du système nerveux (*Thèse de Paris*, 1841), p. 38-39. La moelle procède du cerveau comme la branche vient du tronc, principe que Galien reproduit sans cesse. Philotime dit le contraire, d'où la polémique de Galien.

Après avoir examiné les consultations, nous arrivons à la conclusion identique à celle qui concerne le traitement de la mort apparente.

L'auteur est au courant de détails très spéciaux, nulle part ne se dément sa connaissance de la médecine. Ses dires et ses descriptions sortent de la banalité des descriptions ordinaires, qu'on trouve chez les auteurs n'ayant aucune instruction médicale.

Nous nous sommes imposés la tâche, d'ailleurs fort agréable, de lire les six autres romans des sophistes. Il y a là un peu à glaner au point de vue médical. Il serait peut-être tout de même non dépourvu d'intérêt d'analyser ces passages vieux de 1600 et 1700 ans. Dans un de ces romans se rencontre encore une consultation médicale.

Il s'agit de « Théagène et Chariclée » d'Héliodore.

Chariclée tombe éperdument amoureuse de Théagène. Ces éclosions de sentiment semblent avoir beaucoup préoccupé les anciens. Ils les décrivent comme accompagnées d'inappétence, d'amaigrissement, de divers troubles nerveux. Elles ressemblent à s'y méprendre à une maladie. Comme dans l'histoire d'Apollonius, le père de la jeune fille, Chariclès, mande les plus illustres médecins auprès d'elle et leur promet toute sa fortune s'ils peuvent la guérir.

« En arrivant, ils commencèrent par lui demander ce qu'elle éprouvait, mais elle se tourna d'un autre côté, sans vouloir leur répondre un seul mot ; répétant sans cesse ce vers d'Homère : « O Achille, fils de Pélée, de beaucoup le plus illustre parmi les Achéens ».

Le savant Acestinus lui prit la main malgré sa résistance, comme pour juger de son affection d'après les mouvements du pouls, qui indique, je crois, les battements du cœur. Après avoir prolongé longtemps cette observation et promené ses regards sur elle à plusieurs reprises : O Chariclès, dit-il, chez cette jeune fille, ce qui est malade, ce n'est point le corps,

car il n'y a chez elle ni surabondance d'humeurs, ni douleurs et pesanteurs de tête, ni fièvre brûlante, le mal ne tient donc pas au corps; il ne réside ni dans l'ensemble ni dans aucune des parties, cela est évident et incontestable.

Il nous faut, Chariclès, trouver quelqu'un qui la guérisse et ce ne pourrait être que celui pour qui elle soupire (1). »

Ici la consultation ne manque pas de gravité, et elle prouve que non seulement dans Apollonius de Tyr, mais aussi dans d'autres romans sophistes, tout ce qui concerne l'art médical est observé et relaté avec intelligence. Toutefois, cet examen qui se borne à l'attouchement de l'artère radiale et à l'inspection, reste au point de vue de la richesse de détails et de la précision scientifique, loin derrière les deux consultations médicales du roman d'Apollonius de Tyr (2).

Ceci nous raffermit encore plus dans la supposition que l'auteur du roman d'Apollonius était un médecin.

***

Arrivés au terme de notre étude, demandons-nous quelle est la valeur et l'importance de ce célèbre roman sophiste pour l'histoire de la médecine.

Il a pour nous avant tout la valeur d'une page clinique. Malgré les nombreux traités de la médecine antique, il était intéressant de voir comment dans un cas précis agissait le médecin grec, de quelle façon il s'orientait, sur la foi desquelles constatations il formulait son diagnostic et quels moyens il sortait comme les plus prompts et les plus indiqués de l'arsenal de la science. Nous avons établi — de nom-

(1) Théagène et Chariclée, l. IV, ch. VI-VII (*in* Romans Grecs, traduction en français, par Ch. Zevort, Paris, 1856, t. II, p. 104-105.)

(2) Dans *Anthia et Habrocome* on a recours dans le cas identique à l'oracle d'Apollon à Colophon. Celui-ci répond aux parents d'Anthia ainsi qu'à ceux de Habrocome, qu'il s'agit d'un mal d'amour guérissable moyennant épousailles. (*Anthia et Habrocome*, l. I, ch. VI; Romans grecs, traduction par A. Zévort, t. I, p. 273.)

breuses preuves à la main, — que, aussi bien les méthodes de diagnostic que celles de traitement d'Apollonius de Tyr, étaient empruntées au savoir médical de l'époque et leur application est une belle illustration pratique des vues et des idées théoriques des grands maîtres de la médecine grecque.

Mais à côté des détails concernant la science se profilent dans Apollonius de Tyr d'autres qui se rapportent à l'histoire de la profession médicale. Ceux-là, ne sont ni moins importants, ni moins intéressants. Ils sont même fort précieux.

En effet, dans aucun ouvrage de l'antiquité ne se trouvent des silhouettes médicales tracées avec autant de netteté, aussi vivantes et aussi variées que dans Apollonius de Tyr. On y voit la jeunesse médicale qui étudie, les infirmiers qui augmentent le cortège de leurs maîtres, le médecin éduquant ses élèves. On y voit l'homme de l'art dans sa vie quotidienne ; prenant un peu d'air, faisant dresser un bûcher à côté de sa maison, donnant des soins dans ses appartements. On le conçoit dans les rapports avec ses subordonnés, et avec ses disciples, ces rapports sont empreints d'une grande cordialité. Les infirmiers ne sont pas brusqués, l'élève de Chérémon qui aurait pu blesser son maître par son procédé indépendant ou réveiller sa jalousie en est au contraire récompensé, avec une droiture remarquable.

On ne peut qu'admirer la belle harmonie de l'âme de Chérémon qui se manifeste encore dans le respect humanitaire envers le cadavre d'un naufragé.

Et puis défile devant nous le corps médical dans l'exercice de sa lourde tâche sociale. L'auteur nous le présente dans deux circonstances. Une fois il s'agit d'une consultation sur appel. On peut y relever la science parfaite de l'examen, nous l'avons suffisamment élucidée. Mais il y a encore à souligner la dignité et le tact avec lesquels les médecins font leurs examens et avec lequel ils posent leur diagnostic. N'apparaît ici rien de funambulesque comme ce sera par exemple le cas plus tard dans la consultation

médicale du « Livre des sept sages » du beau milieu du moyen âge.

La deuxième occurence a permis à l'auteur d'Apollonius de Tyr de créer la charmante figure de l'élève de Chérémon, une des plus belles certainement qui existent dans la littérature de tous temps. Voici un adolescent qui a l'amour de la médecine dans le sang, qui en a réellement la vocation. Il aime l'art médical pour lui-même, comme le désirait Hippocrate.

Personne ne lui demande de s'occuper de la jeune femme qu'on doit incinérer. Mais sa conscience de médecin veille. Il se pose la question : peut-être? Et au risque de froisser son maître, il soumet la patiente à un examen, il a le désir ardent de l'arracher à la mort. Il n'a en vue aucune récompense, il ne le fait par aucun ordre, par aucune injonction, il est poussé vers ses recherches et vers ses tentatives, par son génie intérieur. Il nous inspire une si vive sympathie que nous nous réjouissons et pour lui et pour la jeune princesse lorsqu'il obtient un succès éclatant.

Ainsi donc en traits brefs, concis, presque lapidaires, l'auteur anonyme du roman d'Apollonius de Tyr, a créé un vaste milieu médical. Ce milieu palpite de vie et sa peinture retracée avec un véritable talent d'écrivain représente d'un côté une belle page de littérature, d'un autre un document historique d'une valeur considérable.

LE PROFESSEUR DANIEL VAN DUYSE

de Gand (1852-1924).

NOTICE NÉCROLOGIQUE, par le Dr TRICOT-ROYER.

Depuis plusieurs années, le nom de Daniel Van Duyse figure parmi les membres de la *Société Française d'Histoire de la Médecine.*

Il est donc juste qu'au cours de cette séance, une voix se fasse entendre disant notre gratitude au maître vénéré que la science ophtalmologique pleure en ce moment.

Ce n'est ni l'heure ni l'endroit de détailler ses multiples mérites scientifiques, je n'ai d'ailleurs pas la compétence acquise pour ce faire, et, d'autre part, les revues spéciales auxquelles notre collègue collaborait si activement, en ont souligné comme il convient, la nouveauté et la haute valeur.

Mais il nous est agréable de constater que l'Académie Royale de Médecine de Belgique s'est arrêtée avec une complaisance significative à la production historique du maître défunt.

« Depuis une dizaine d'années, dit, en effet, le Pr Van Ermengem, ses essais historiques s'étaient bien multipliés. Pour occuper les loisirs forcés que lui avaient faits, pendant la guerre, la mise sous séquestre de son Institut, ainsi que la fermeture à main armée, de l'Université de Gand, Van Duyse publia, coup sur coup, un travail d'archéologie médicale sur la prothèse oculaire dans l'antiquité, la relation d'une trouvaille d'ossements, d'origine mérovingienne, portant des traces de fractures consolidées et qui lui fournirent le sujet d'une dissertation curieuse sur l'art chirurgical à l'époque franque, et deux mémoires sur les lunettes sténopéiques an-

ciennes et sur l'œil artificiel à travers les âges. Enfin, il fit paraître trois opuscules encore : dans l'un, il scrute l'état pathologique de Charles-Quint ; dans un autre, il rappelle quelques curiosités « paramédicales » relatives aux pierres précieuses et, dans le dernier travail dû à sa plume infatigable, il revient à l'histoire des lunettes servant à corriger la vue des presbytes. »

N'est-ce pas le moment de vous rappeler que Van Duyse fut l'âme de la manifestation en l'honneur de Michel Brisseau qui eut lieu à Tournai le 25 septembre 1921? Nous en avons rendu compte ici même, et notre bulletin a publié la relation de cet événement.

C'est à cette occasion que Van Duyse, en un discours d'une haute tenue littéraire, constata que cette commémoration était à la fois une œuvre de justice et de patriotisme pour un homme qui enlumina l'édifice du bonheur humain d'une de ses pierres les plus brillantes.

Michel Brisseau donne l'exemple de l'opiniâtreté au travail ; il eût pu faire sienne la devise de Marnix de Sainte-Aldegonde « Repos ailleurs», et Van Duyse conclut brusquement : « Cela dit, allons cultiver notre jardin. »

Dans ce jardin, nous trouvons encore ces quelques fleurs d'avant-guerre :

Les origines d'une mystification : *La découverte des lunettes en Flandre, par Roger Bacon*. Chronique médicale, septembre 1906.

La renaissance de l'ophtalmologie, *traduction de l'allemand du Pr J. Herschberg*. Leipzig. 1908.

Michel Brisseau, *le Tournaisien*. Annales de la Société de Médecine de Gand. Octobre 1908.

Les oculistes ambulants à Gand, *au XVIIIe siècle*. 1re partie : *Le chevalier Taylor* ; 2e partie : *Les successeurs de Taylor*. Annales de la Société de Médecine de Gand, novembre 1908.

Coup d'œil sur l'histoire de l'ophtalmologie en Belgique. 1912, in-8°, 300 pages.

Mais Van Duyse ne se contentait pas d'écrire d'une plume alerte et captivante des aperçus souvent piquants sur la médecine ancienne. Sa sympathie rayonnait sur ceux-là qui s'efforçaient de suivre sa trace.

C'est ainsi qu'il y a quelques mois, en avril, il présentait à l'Académie et faisait admettre à l'impression le travail dense et minutieux de notre ami Van Schevensteen sur *Les oculistes ambulants dans les provinces belges au XVIIe et XVIIIe siècles*.

Trois mois après, en juillet, ce fut mon tour avec un commentaire sur *La Bibliothèque de Vopiscus Fortunatus Plempius*, dont le catalogue, rarissime pour ne pas dire unique, me fut révélé dans un « mélange » de la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, grâce à l'intervention heureuse de M. Lucien Hahn.

Enfin, le 27 septembre dernier, trois heures avant sa mort, le maître présentait à l'Académie le dernier ouvrage de M. Cabanès ; et bien que ce ne soit pas la coutume en la docte assemblée de commenter les publications déposées sur le bureau, il ne put s'empêcher d'en dire tout le bien qu'il pensait. Et ce fut là son dernier acte académique.

Je conclus en citant les dernières lignes de la belle notice nécrologique que lui consacre le secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine de Belgique : « Van Duyse, on le reconnaîtra volontiers, était à sa place parmi les membres de la *Société Française d'Histoire de la Médecine*, à côté des distingués continuateurs des Littré et des Daremberg qui y siègent aujourd'hui. »

UNE ÉPIDÉMIE DE HOQUET A TOURNAI EN 1413.

Par le Dr TRICOT-ROYER.

L'épidémie de hoquet qui en 1920 sévit un peu partout en Belgique et ailleurs, inscrivit à son lugubre actif quelques cas à issue fatale. Elle étonna le monde médical plus qu'il ne fallait puisque les chroniques rapportent à travers l'histoire plusieurs apparitions de ce genre, et notamment nous lisons qu'en l'an 1413, pareil fléau frappa en masse les Tournaisiens jeunes et vieux :

« Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés ».

Nous ignorons quel traitement l'on opposa au mal sous l'ombre de cinq clochers, mais nous savons qu'à cette sinistre plaisanterie du mauvais sort les fils de saint Eleuthère répondirent par leur légendaire bonne humeur, inaltérable dans la suite des siècles.

D'abord le hoquet devint *la Heuquette* qui désigne, suivant le sens du mot correspondant flamand *huick*, ou bien le chapeau à longue écharpe dont on s'entoure le col, ou bien le hoqueton, espèce de vêtement blousant que portent les campagnards par dessus leurs habits ordinaires.

Alors donc s'abordaient les Tournaisiens tournant en bouffonnerie leur infirmité nouvelle et s'informant s'ils sortiraient bientôt de leur heuquette.

De nos jours la heuquette eut fait le sujet d'une scène à succès dans une revue de fin d'année avec des bouts-rimés éphémères comme la mode. Nos pères, avec plus d'élégance et d'esprit, en firent une chanson dont les strophes sont d'un tour gracieux et

piquant ; on y passe au crible les diverses classes de la société qui toutes paient à l'importune visiteuse un tribut généreux et forcé. La pièce elle-même est des plus précieuses pour l'histoire de la littérature belge d'expression française.

Voici cette curieuse page extraite du manuscrit n° 19684 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (1), et voici les vers aimables et goguenards qu'un poète, contemporain de Charles d'Orléans, écrivit dix-huit ans avant la naissance de François Villon.

L'an mil IIIJc et XIII, pleut à Dieu envoier, en la ville de Tournai, grand mortalité de épédimie : de laquelle pluiseurs, tant vieulx que jeunes, morurent en ladite ville, et ailleurs pareillement. Et le commencement de ceste pestilence fut en febvrier, durant jusques peu en mai, de une maladie que on nommoit le heuquette, qui tenoit en la gorge, et de laquele on assourdissoit, non pas tous, mais aulcuns ; et peu de gens en en moroient. Pour laquele chose, les gens en dégaboient le ung l'aultre, en disant : « Vous etes sortis de la heuquette ! » Et de ce commencement de malladie fist aulcun gentil compaignon les vers qui s'ensievent :

Tous galans qui ont apris
A mener vie joieuse,
Sont maintenant esbahis
Et en doubte merveilleuse,
Car mais ne poelant chanter
Ains leur fault esternuer.
Il n'est maignon, ne hanette,
Qui ne vieste la heuquette.

La heuquette est de nouviel
En ce pays arrivée.
Cascun met jus le mantiel,
Pour porter ceste livrée.
Je m'esmaïe durement
Que à paines n'est président,
Ne sçachant le art de toulette
Qui ne porte la heuquette.

(1) Ce manuscrit a été publié par J.-J. Desmet dans le *Corpus Chronicorum Flandriæ*. Bruxelles, 1856. Voyez tome III, pp. 343 et suivantes.

Il n'est prince, ne marquis
Qui n'en ait une taillie.
Prévosts, maires et baillis,
Cascun en a sa partie.
Mesmement les médichins,
Usant d'espèces et vins
Et de chucre en boistelette
Sont furnis de la heuquette.

Les cardinaulx et légaulx
Le portent en leur devise :
Evesques, officiaulx,
Cascun le a soubz sa chemise.
Les canonnes et prélas,
Espargnans leurs aultres draps,
Soit robe, pliche ou jaquette,
Se vestent de la heuquette.

Toutes les gens de mestier,
Aians icelle vestue,
Od-on toussir et ráquier,
Tous les jours, de rue en rue.
Ceulx aussi du plat pays
En sont largement partis :
Car ville n'est ne villette
Où en cours n'est le heuquette.

Avocas et procureurs
Le ont porté en ce quaresme ;
Et aussi ont les preischeurs
Aussi camus que une bresme,
Doutés sont tous ceulx qui le ont :
Car rien que toussir ne font
Et raquier à geulle ouverte;
Et ce leur fait la heuquette.

Prions Dieu de paradis
Et le humble vierge Marie
Que tantôt soions garis
De ceste grand'malladie,
Et que plus nous ne le aions,
Et que, tant qne viverons,
Soions en joie parfette,
Sans plus avoir la heuquette.

Ces vers furent mis en chant de bonne musique, et les cantoient par la ville les enfans et jeunes galans, ou temps que la malladie courroit, laquelle on nomma la heuquette, pour ce que on ne oioid à paines aultre chose que toussir et raquier, partout où on aloit.

Très amusé de cette petite trouvaille qui s'offrait à moi tandis que je cherchais autre chose, j'eus plaisir à en offrir la primeur à notre confrère Albert Van Vyve, qui joint à sa qualité de patriarche vénéré du corps médical anversois, celle plus précieuse encore d'être un humaniste profondément épris de l'antiquité classique. Mon interlocuteur sourit finement et me promit ses réflexions pour le soir même ; les voici :

Multa renascentur quæ jam cecidere cadentque :
Quæ nunc sunt in honore vocabula.

Ces vers qu'Horace cousacrait aux mots semblent bien pouvoir s'appliquer aussi à certaines résurrections thérapeutiques.

Dans le numéro du 1er novembre 1924 de la revue française *La Nature*, notre confrère Morhardt publie un article aussi charmant que savant, intitulé : *Sanglots et Hoquet* : Après avoir passé en revue le nombre fantastique des remèdes préconisés contre le hoquet qui survient après un bon repas ou sans raison apparente à l'exception du hoquet épidémique, le distingué médecin français ajoute : « Un remède ingénieux qu'un japonais à récemment préconisé, consiste à faire éternuer en introduisant une paille ou une plume dans le nez... »

Cher confrère de France et confrère innommé du Japon, n'avez-vous jamais lu le *Banquet* de Platon ? Je me permets de recopier ici pour vous une page de l'illustre maître d'Aristote, page vieille de plus de vingt-deux siècles :

« Pausanias (1) ayant fait une pause — voilà une allitération que les sophistes m'ont apprise — le tour d'Aristophane, dit Aristodème, était venu ; mais

(1) *Œuvres de Platon.* — Tradmction CHAMBRY. Paris, Garnier, 1919, p. 359 et suivantes.

le hasard voulut que, soit pour avoir trop mangé soit pour autre chose, il fut pris d'un hoquet et mis hors d'état de parler. Il dit au médecin Eryximaque, assis au-dessous de lui : « Il faut, Eryximaque, que tu fasses cesser mon hoquet ou que tu parles à ma place, en attendant qu'il cesse. » Eryximaque répondit : « Je ferai l'un et l'autre. Je parlerai à ta place et quand tu seras débarrassé de ton hoquet, tu parleras à la mienne ; maintenant si tu veux bien, pendant que je parlerai, retenir ta respiration, peut-être en seras tu quitte ; sinon gargarise-toi avec de l'eau ; si ton hoquet résiste prends quelque chose pour te gratter le nez et te faire éternuer, et, quand tu auras éternué une ou deux fois, si tenace que soit ton hoquet, il passera ! « Hâte-toi de prendre la parole, dit Aristophane, de mon côté je suivrai tes prescriptions.

« Quand vint son tour, Aristophane prit la parole et dit : « Sans doute il (le hoquet) a cessé, mais pas avant de lui avoir appliqué le remède de l'éternûment ; aussi j'admire que le bon état du corps réclame des bruits et des chatouillements tels que l'éternuement ; aussitôt que je lui ai appliqué l'éternuement le hoquet a cessé... »

Et le Dr Van Vyve clôt son épître par cette boutade : « Et peut-être Eryximaque tenait-il lui-même sa prescription de quelque vieux papyrus de Memphis ou de Thèbes. »

Quant à nous, il nous est agréable de constater une fois de plus la nécessité de l'histoire qui contient la limite du pouvoir humain, et ce n'est là d'ailleurs qu'une expression renforcée du vieux *Nil novi sub sole.*

Revenons un instant aux couplets si habilement troussés et qui persiflent avec tant de verve gouailleuse les hoqueteurs et leur mal. Nous y marquons parmi la fusée des traits savoureux quelques renseignements dignes d'intérêt.

La heuquette est de nouviel en ce pays arrivée ; ce n'est donc pas une inconnue pour la ville aux *chouq clotchiers* qui certainement peu auparavant avait reçu pareille visite.

Les galants ne peuvent plus chanter, mais il leur faut éternuer ; auraient-ils tenté l'usage du reflexe d'Eryximaque pour calmer l'autre qui les incommodait si fort ? En ce cas furent-ils plus perspicaces et surtout plus heureux que les médecins eux-mêmes qui continuaient à hoqueter malgré l'absorption d'épices, de vins et des carrés émollients qu'ils tenaient en leurs bonbonnières.

Nous savons aussi que le hoqueteur secoué de soubresauts continuels avait la face œdématisée et que le nez prenait large part à cette disgrâce, puisque le barde wallon décrit le compagnon aussi camus qu'une brême.

La contagion d'autre part ne faisait pas l'ombre d'un doute, car ils étaient redoutés les passants qui de par la heuquette ne fant que tousser et cracher, la gueule ouverte.

Enfin cette façon plaisante de narguer le fléau est à rapprocher d'un très beau poème qui a sa place parmi les *Glas* de Jean Richepin ; le poète y décrit la peste abandonnant ses victimes dès qu'elles n'ont plus peur d'elle :

A Rome, en l'an trois cent quatre-vingt-dix, la peste
Avait pris les trois quarts de la plèbe, le reste
Séchait d'horreur, malgré ses tribuns éloquents ;
Et Rome allait périr, quand des mimes toscans
Vinrent, par qui se mit à refleurir, vivante,
La fleur du rire sur ces faces d'épouvante...
Le plus lâche oubliait que la peste était là,
Et nul n'ayant plus peur d'elle, elle s'en alla.
Que ne puis-je, pareil aux artistes étrusques
Trouver d'assez bons tours, des gestes assez brusques,
Des mines d'un comique assez désopilant,
Pour empourprer ton pâle effroi, troupeau tremblant
Des hommes, tout mon cœur se sent l'immonde frère,
Puisque c'est vous et moi qu'ici je veux distraire
Du penser lancinant qui sans cesse nous mord
O nous tous qui mourons de la peur de la Mort !

DEUX OBSERVATIONS ANCIENNES D'IDIOSYNCRASIES HÉRÉDITAIRES

Par le Dr Georges HERVÉ.

Parcourant naguère un volume des actes de la vieille et célèbre *Académie des Curieux de la Nature*, j'y ai trouvé, à la date de 1690, deux observations fort singulières, rapportées par le médecin nurembergeois Jean-Pierre Albrecht, et qui, en raison de leur singularité même, me paraissent mériter de prendre place au dossier, assez peu fourni encore, de l'hérédité des tempéraments physiologiques individuels.

Je rappellerai tout d'abord que, docteur en médecine de l'Université de Francfort, Jean-Pierre Albrecht sous le nom de Castor II, avait été agrégé en 1681 à l'Académie impériale, léopoldine des Curieux de la Nature fondée vers 1652, à Schweinfurt en Bavière, par le médecin Bausch, et qu'il s'est particulièrement fait connaître par de nombreux mémoires sur divers sujets médicaux, publiés dans les recueils de cette société savante dont Breslau, Nuremberg et Bonn furent successivement le siège.

De singulari quorumdam hominum idiosyncrasiâ (Observ. 169 D. Joh. Petri Albrechti), tel est le titre des observations dont il s'agit ici, et que l'auteur relate en ces termes :

« Je crois ne pas devoir passer sous silence le cas de la femme d'un ancien Consul de cette ville (Nuremberg), décédée il y a quelques années, qui, toutes les fois qu'elle avait besoin d'une médecine purgative, prenait du moins quelques cuillerées de jus de viande de veau (*assumtis saltem jusculi carnis vitulinæ ali-*

quot cochlearibus), dont elle éprouvait le même effet que l'on a communément coutume d'attendre des préparations à l'aloès, à la scammonée, et autres cathartiques.

« Aussi digne d'être noté et aussi curieux est ce que rapporte Ballon (1) (*Epidem.* lib. I, p. 38) d'une certaine famille illustre qui existait autrefois à Paris. Des nombreux enfants de cette famille, les uns avaient gardé des traits héréditaires venus du père (*quorum alii aliquid retinuerunt nativum a patre*), les autres de la mère. Un très faible médicament suffisait à purger le père : il en était de même pour les enfants qui tenaient de lui. Mais ceux qui ressemblaient à la mère ne pouvaient être purgés — particularité que la mère elle-même avait présentée — que par des purgatifs puissants.

« Si j'ai tenu à rappeler ici ce second exemple, c'est que je me souviens que la femme du Consul dont j'ai parlé m'a plus d'une fois raconté qu'elle possédait de sa mère, comme héréditairement, son aptitude à être purgée par le jus de veau. » (*Ephemer. medico-physicar. germanicarum Academ. imperial. Leopoldinæ Naturæ Curiosorum decuriæ II* ; Norimbergæ, anno 1690, p. 419).

Je ne sais s'il existe d'autres faits relatifs à la même curieuse idiosyncrasie ; mais, du moins, peut-on dès maintenant affirmer la réalité de l'influence héréditaire dans la genèse d'un certain nombre de particularités physiologiques individuelles et anormales. Prosper Lucas en a cité divers exemples dans son grand ouvrage fondamental, le *Traité philosophique et physiologique de l'hérédité naturelle.* Ainsi, chez certaines familles, il existerait une *hydrophobie naturelle*, et la répugnance pour les liquides serait telle parfois, qu'elle résiste même à la fièvre. Ainsi encore, l'antipathie pour *l'odeur du fromage* est très souvent héréditaire. L'auteur d'un traité *De aversione casei*, Schook, était d'une famille dont

(1) G. de Baillou, dit *Ballonius.*

presque tous les membres ne pouvaient supporter cette odeur: à quelques-uns, elle allait jusqu'à causer des syncopes.

Il y a là, pour les chercheurs, tout un vaste domaine à explorer. Encore faut-il ajouter qu'on ne saurait trop soigneusement déterminer, en pareil cas, la part réelle de l'hérédité, et la part possible des suggestions inconscientes, de l'éducation, de l'imitation, de l'exemple familial.

*
* *

M. le Gendre. — L'intéressante observation rétrospective d'intolérance alimentaire recueillie par notre collègue M. Hervé me remet en mémoire un fait analogue. Jeune praticien, fidèle à l'enseignement d'un de mes maîtres qui prônait le veau comme la viande la plus facile à digérer, j'avais placé cet aliment en tête d'un menu que je formulais à un dyspeptique. Celui-ci protesta aussitôt qu'il n'avait jamais pu manger de veau sans être pris de diarrhée; son père, ajouta-t-il, était aussi « purgé » par cette viande, qui pour cette raison, ne paraissait jamais sur la table familiale. Quand, devenu jeune homme, mon client avait eu de fréquentes occasions d'en manger, il avait invariablement subi une indigestion intestinale. Dans ce cas l'hypothèse d'une suggestion est peu vraisemblable.

D'ailleurs j'ai rencontré dans ma pratique plusieurs exemples d'intolérance héréditaire pour divers autres aliments.

DOCUMENTS

Une circulaire sur les nourrices (XVIIIe siècle).

Il s'agit d'une lettre-circulaire, portant la date du 17 avril 1728, qui fut adressée par Monseigneur Denis François Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, aux curés de son diocèse.

Ce document — dont on ne peut nier l'intérêt — se trouve actuellement dans les archives communales du village de Réau (1).

En voici la copie :

« M. Hérault, Lieutenant Général de Police, de la Ville de Paris, aïant reçu, Monsieur, beaucoup de plaintes de la mauvaise foi de plusieurs nourrices de la campagne, qui viennent à Paris prendre des enfans nouvellement nez dans les bureaux destinés à cet effet et y apportent de faux certificats de leurs curez, et voulant par son zèle, pour le bon ordre et le bien public remédier à cet abus qui est d'une très dangereuse conséquence nous a demandé de faire imprimer un modèle de certificat uniforme et de l'envoïer dans les paroisses de notre diocèse. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

« Nous vous recommandons de sa part :

« I. De vous y conformer à l'avenir avec la dernière exactitude et de n'en délivrer aucun qui ne soit motivé dans les mêmes termes ;

« I. De ne point donner des certificats indistinctement à toutes celles qui en demanderaient, mais de ne les accorder qu'aux nourrices en qui vous reconnoitrez les qualitez nécessaires pour nourir et alaiter un enfant ;

(Ici, un renvoi écrit, au bas de la page, de la main du curé de Réau, l'abbé Courtynier, renvoi ainsi conçu : « Et de dire aux sages-femmes de votre paroisse qu'elles ayent à aller de temps en temps voir si les nourrices font leurs devoirs et si

(1) Réau, petit village appartenant au canton de Brie-Comte-Robert est situé entre cette ville et Melun, à égale distance (8 kilomètres) de l'un et de l'autre, sur la grande route nationale n° 5 bis.

elles sont en état de nourir leurs nourissons et si elles ont du lait »).

« III. De veiller avec l'attention la plus scrupuleuse sur la eonduite des nourriees de votre paroisse qui ont des enfans de Paris et sur celle des personnes qui les leurs procurent, et, dans le cas où vous apercevrez de quelques malversations, d'en aviser M. le Lieutenant Général de Poliee.

« Nous défendons aux maîtres d'éeole et autres personnes de délivrer ees sortes de certificats, même en l'absence des eurez qui, en ce eas, pourront en eharger leurs vieaires, s'ils en ont.

(Ici se trouve eneore un renvoi manuserit, au bas de la page : « Les nourriees auront soin quand elles apporteront un enfant de Paris de prendre en même temps un eertificat du baptême de l'enfant, le nom du père et de la mère, la rue où ils demeurent, le nom de la paroisse où l'enfant a été baptisé »).

« Pour prévenir les eontestations qui arrivèrent souvent entre les pères ou mères et les nouriees au sujet du droit d'inhumation qui revient au euré, vous ne manquerez point d'écrire, au dos de ehaque extrait mortuaire, la somme qui vous appartient pour ce droit, suivant les réglemens du dioeèse.

« Je suis, Monsieur, avee bien de l'estime, très parfaitement à vous.

« D. Franc, arehevêque de Sens ».

Voiei maintenant, le modèle de certifieat pour les nourriees :

« Je soussigné.... prêtre, euré de...., diocèse de Sens, certifie que la nommée.... femme de.... est de ma paroisse, qu'elle et son mary sont de la religion eatholique, apostolique et romaine, et de bonnes mœurs, que le dernier enfant dont elle est accouehée est âgé de.... mois, qu'elle n'a pas de nourrissons et qu'elle est en état de nourir et alaiter celui qu'on voudra bien lui eonfier.

« En foi de quoy, je luy ai délivré le présent certifieat » (1).

(1) J'ai publié récemment dans le Bulletin de *la Soeiété française d'histoire de la Médecine* (juillet-août 1923), un modèle analogue de certificat, que j'avais trouvé dans les Archives communales de Cossigny, hameau voisin de Brie-Comte-Robert. Je fais seulement remarquer ici que la paroisse de Cossigny dépendait de l'archidiocèse de Paris, tandis que celle de Réau ressortissait à l'archidiocèse de Sens, commeon vient de le voir.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr J. Mazeyrie. — Contributions a l'étude de la lèpre en France : la lèpre en bas limousin, Tulle, 1924, in-8°.

Tandis que l'on constate dans les grandes villes et les ports l'existence d'un certain nombre de lépreux originaires des pays orientaux, on peut aussi trouver dans certaines régions de notre pays des foyers de survivances des anciens lépreux autochtones ; ceux de la Bretagne et des Alpes-Maritimes sont les plus connus. M. le Dr J. M. dans sa thèse, faite sous les auspices de M. le Professeur Guiart, s'est attaché à l'histoire de ceux du Bas-Limousin, faisant partie d'une province située sur les premiers contreforts du massif central, placé dans des conditions climatériques et géologiques analogues à celles de l'Armorique ; la lèpre y est connue depuis le xe siècle, sans doute importée par les Arabes, et s'est développée à la suite des relations suivies avec la Gascogne et les provinces du Sud-Ouest : ces souvenirs de l'épidémie surtout florissante du xiie au xive siècle est révélée par de nombreux souvenirs : ruines de maladreries, fontaines et cimetières de ladres, cultes de saints guérisseurs, dialectes locaux, etc., la lèpre disparut presque complètement au xvie siècle. On retrouve des traces à l'époque révolutionnaire et encore aujourd'hui dans certains hameaux du Cantal.

Les renseignements recueillis par M. le Dr M. qui tiennent à la fois du folklore et de l'art local sont extrêmement précieux, et il faut le féliciter du soin qu'il a mis à recueillir tous ces souvenirs destinés à la disparaître.

Marcel Fosseyeux.

Dr Émile Deguéret. — Histoire médicale du Grand Roi, Paris, 1924, in-8°.

On peut dire que le travail de M. E. D. est né sous les auspices de notre Société. Son Président, M. Menetrier avait déjà

vengé les médecins de Louis XIV des attaques injustifiées de M. Louis Bertrand, mieux inspiré par ailleurs dans ses évocations littéraires. L'article de la *Rev. univ.* du 1er septembre 1923 et celui de M. C. Lenôtre dans le *Temps*, reçurent un démenti aussi spirituel que péremptoire dans notre Bulletin de nov.-déc. 1923. M. D. a étudié point par point le *Journal de la santé du Roi*, d'après l'édition de J. le Roi : il en a fièrement analysé toutes les péripéties avec une érudition sûre, et une impartialité méritoire. Il ne confond pas, comme M. Bertrand, Fagon, dont il reproduit le beau portrait par Rigaud, avec Finot, en vertu d'une fausse attribution des conservateurs du Louvre qui s'obstinent à ne pas revenir sur cette erreur. Il nous donne une suite de portraits ingénieusement choisis du grand roi aux différents âges de sa vie. Il interrompt la rigueur de ses démonstrations scientifiques par des citations historiques, littéraires et poétiques, choisies jusque dans les meilleurs auteurs, prouvant ainsi qu'il est familier avec Baudelaire, A. France, J. Racine, St-Simon, Michelet, Lacour-Gayet, Louis Bertrand, ou Jacques Boulanger.

Pour reprendre la formule de Cabanès c'est vraiment l'histoire éclairée par la clinique, avec les lumières d'un lettré, qu'il faut féliciter sans réserve de son travail si probe et si attachant. Marcel Fosseyeux.

Dr G. Renoux. — L'Assistance aux enfants du premier age. Paris aux xvie et xviie siècles. Paris, 1924, in-8°.

Résumant les travaux de ses devanciers, notamment de M. le Dr Siguret, sur l'*Histoire de l'hospitalisation des enfants malades à Paris*, M. le Dr G. R. s'attache plus spécialement aux enfants du premier âge, d'après un complément d'information prise en grande partie aux archives de l'Assistance publique.

Dans le fonds du Saint-Esprit, il a trouvé, outre les lettres patentes de Charles VII, du 7 août 1445, deux documents établissant que cet établissement, avec la diversité de ses fonctions, résume les efforts les plus sérieux entrepris sous l'ancien régime pour la protection de l'enfance, alors qu'à l'Hôtel-Dieu rien n'avait été fait pour isoler les enfants. Aussi la mortalité y était-elle effroyable.

Il nous donne également quelques détails sur les Enfants Rouges, en particulier l'enquête faite par Pierre Carrel, en 1551, tirée des Archives de l'A. P. Quant aux détails sur les quartiers d'enfants de l'Hôpital Général, ils nous étaient déjà connus, soit par l'ouvrage de Boucher, soit par la thèse de la doctoresse Henry. Marcel Fosseyeux.

Alberico Benedicenti. — Malati, medici e farmacisti; storia dei rimedi traverso i secoli e delle teorie che ne spiegano l'azione sull'organismo. Milano, Ulrico Hoepli, 1924, 2 vol. in-8°, 1610 p. et 282 + 213 illustrations dans le texte.

Ces deux gros volumes méritent d'être signalés aux médecins et aux pharmaciens qui s'intéressent au passé de l'art de guérir. C'est une histoire pittoresque de la thérapeutique et de la matière médicale qui les incitera à explorer des domaines sur lesquels le savant professeur de pharmacie expérimentale de l'Université de Gênes leur ouvre de si attrayantes perspectives. L'illustration, très abondante, présente dans un format réduit des images du genre de celles qui ont fait le succès des périodiques de vulgarisation médico-historique.

Dr Ernest Wickersheimer.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

G. Bouvet. *Le docteur Fernand Camus.* Bull. de la Soc. d'Études Scientifiques d'Angers, nouvelle série, 53e année 1923, p. 87-88. — Le docteur Camus, né à Cholet, fit ses études à Nantes, se fixa à Paris, et s'adonna à l'étude des Muscinées de la région parisienne, de la Bretagne et de l'Anjou. Il est mort à Paris, le 28 mai 1922, âgé de 70 ans.

H. Roquet. *Les enfants abandonnés dans le Haut-Maine aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* La Révolution dans la Sarthe, t. XVII, nos 63-64, juillet-décembre 1922, p. 53-94.

J.-L. Faure. *Nécrologies*, Presse médicale, n° 83, 15 octobre 1924, p. 1741-1743. — Auguste Broca (1859-1924) (portrait); Eugène Broca (1853-1924); Paul Hallopeau 1876-1924).

H. Leclerc. *Le Ricin, ibid.*, p. 1743-1745.

E. Martin. *Le professeur A. Lacassagne, 1743-1924.* Presse médicale, n° 84, 18 octobre 1924, p. 1766-1768

G. Hubert. *Bagnoles et environs.* Extrait de l'Avenir de Bagnoles, 1924, et t. à p. Domfront, Impr. Marsat, s. d. (1924), non pag., 1 broch. in-4°. — Jusqu'en 1691, l'usage des sources de Bagnoles était gratuit, et le roi avait défendu à Hélie de Cerny, propriétaire du lieu, de rien percevoir des baigneurs sauf la rémunération gracieuse qu'ils pourraient lui offrir. La station ne fut *lancée* que vers 1816; et les tarifs d'antan

comparés à ceux de l'an 1924, nous marquent cruellement la progression du prix de la vie depuis le retour des Lys. Un bain coûtait en 1816, 1 fr. 50 ; la pension journalière montait, pour trois repas à 4 francs en première table ; on avait, en sus, un appartement pour 6 francs par jour ; ou un lit en dortoir pour 1 franc ! Le médecin consultant se contentait de 15 francs d'honoraires perçus à l'arrivée. Dès 1815, le Directeur de l'Établissement thermal, Le Machois, avait obtenu des ministres de la Guerre et de la Marine d'offrir une cure aux militaires malades pour 3 francs par jour et par tête. Un médecin principal de l'armée, nommé Étienne, fut délégué en 1822 pour suivre les effets du traitement et en faire un mémoire. Le Machois l'invita à déjeuner, et le menu soigné lui valut un rapport enthousiaste. Bagnoles, dès lors, posséda son hôpital militaire, qu'on agrandit en 1834-35 ; il comptait trente lits ; un lieutenant, un gestionnaire, un aide-major en formaient le cadre administratif et thérapeutique ; la sellerie renfermait des harnais — dont cinq selles de femmes — à l'usage de MM. les officiers de cavalerie... et des jolies baigneuses qui les aidaient à tromper les ennuis de la cure thermale. En 1840, le Directeur n'ayant pas renouvelé son traité avec l'Administration militaire, l'hôpital fut fermé on le démolit après 1860. Mais les malades civils demeurèrent fidèles à Bagnoles-de-l'Orne, qui est devenu, de nos jours, une des stations en vogue.

X... *Histoire de la pharmacie*, Revue gynécologique, obstétricale et pédiatrique, n° 69 *bis*, octobre 1924, p. 495-497. — Reproduction d'une circulaire du service de santé datée du 2 floréal, an III[e] de la République, sur la récolte des cantharides. Les membres du Conseil de Santé jugent opportun d'aviser leurs « Citoyens collègues », officiers de Santé des armées de terre et de mer, que l'instant est proche où les mouches cantharides vont se réunir et préluder à leur accouplement. Ils leur signalent dès lors les procédés les plus efficaces, gaulage des branches au-dessus d'un drap, ou fumigations de vinaigre sous les arbres, pour procéder à la capture de ces insectes, et les meilleurs moyens de conservation. Au reste, il n'y a point de petites économies. Il est utile non seulement de s'affranchir de la redevance payée au Piémont, à l'Italie ou à l'Espagne pour l'importation de coléoptères vésicants qui ne valent pas mieux que la cantharide nationale, mais encore de garder et d'utiliser les détritus de cette dernière :

« C'est une erreur de croire qu'il soit nécessaire de renouveller toutes les années les cantharides, et de ne les pulvériser

qu'un instant ayant leur application ; en vicillissant elles tombent, à la vérité,en poussière, mais ils ne faudroit pas pour cela les rejetter, sous le prétexte qu'alors elles sont sans vertu : on sait que les animaux ont, comme les végétaux, chacun leurs insectes particuliers : la cantharide a aussi les siens, et malgré sa nature corrosive, elle n'en devient pas moins la nourriture d'un petit ver qui la déforme et la réduit en poussière ; dans cet état de débris elle peut encore opérer l'effet vésicatoire, ainsi qu'une suite d'expériences exactes et comparatives l'ont suffisamment démontré. »

Le Conseil fait appel, en terminant, au zèle et au patriotisme des citoyens collègues « pour remplir un objet qui tient aussi directement à la santé et à la conservation de [leurs] braves frères d'armes. » Cela est signé des Coste, Sabatier, Heurteloup, Saucerotte, Payen, Parmentier, Biron, etc. Dites après cela que *de minimis non curat prætor !*

Ch. Lenormant. *Récamier 1704 1852.* — Le Progrès médical, n° 10, 15 octobre 1924, supplément, p. 73-77. — En chirurgie, a dit Dubois d'Amiens, Récamier était un oseur aussi bien qu'en médecine. Cet oseur fut, en réalité, un précurseur, qui a touché à tout et laissé partout son empreinte : le premier il a décrit le frémissement hydatique ; traité — avant Brandt — les pyrexies graves par les affusions et les bains froids ; montré la valeur de la dilatation cadencée dans le traitement de la fissure anale ; réinventé le spéculum ; et exécuté le premier l'hystérectomie vaginale avec une technique bien réglée que n'avait point connue son devancier Sauter de Constance. Il fut encore l'initiateur du curettage utérin, de la colpotomie postérieure. Tout cela fut oublié ou proscrit après lui ; tout cela fut repris, et préconisé par d'autres. Il est juste d'en reporter la gloire légitime au véritable inventeur.

E. Pilon. *Watteau, sa maladie et les médecins*, Ibid. p. 78-80. — Watteau fut toujours d'un tempérament maladif, et mourut jeune, emporté par la pthisie. Parmi ses œuvres. *Le docteur Misaubin, le chat malade, le singe marchand d'orviétan, qu'ay-je fait, assassins maudits?* témoignent de l'amertume de l'artiste, frappé à mort, à l'égard des médecins impuissants.

J. Lortel. *Une villégiature pyrénéenne d'autrefois, Barèges,* Presse Médicale, 27 août 1924, p. 1449-1450. — C'est au XVIe s., avec Marguerite de Valois que commença la vogue des bains de Barèges ; et les reîtres de Jean d'Albret y vinrent en foule, après la bataille de Pavie, chercher la guérison de leurs arquebusades. Mais les autochtones appréciaient fort peu une invasion qui trou-

blait leur quiétude ; et la loi du For portant que nul ne pouvait donner l'hospitalité à un inconnu sans l'assentiment unanime de ses concitoyens, le rôle du syndicat d'initiative de l'époque consistait principalement à faire déguerpir les étrangers : notez que la jurisprudence permettait d'amputer, aux intrus, une livre de chair ! Cette disposition persuasive élimina plus d'un importun. Il fallut pourtant bien accepter le jeune duc du Maine, bâtard de la Montespan, qui s'en vint un jour escorté de M[me] de Maintenon, sa gouvernante, et de Fagon son médecin, soigner à Barèges sa jambe infirme. Et depuis lors, c'en fut fait de la tranquillité des Montagnards. On s'entassait, à chaque saison, dans les 40 ou 50 masures du hameau ; là, baigneurs et baigneuses coquetaient, caquetaient, jouaient, banquetaient, donnaient la comédie, et se brouillaient le matin pour se réconcilier le soir. Il y avait aussi des mystifications, inventions et surprises, qui faillirent parfois tourner mal : un parvenu, ayant fait couler dans un ravin une cascade enflammée d'esprit de vin, manqua d'incendier tout Barèges. Mais ceux qui s'attardaient trop avant dans la saison étaient réduits à la compagnie moins folâtre des ours, qui venaient rôder l'hiver, par le village en quête de détritus.

X... *La vie de Gui Patin racontée par lui-même*, Savoir, 4[e] année, n° 35, 30 août 1924.

J. F. ALBERT. *L'œuvre de Gérôme Fracastor*, *ibid*.

X... — *Hommes fossiles d'âge aurignacien à Solutré, près Mâcon* (*Saône-et-Loire*), Presse médicale, n° 70, 30 août 1924, p. 1472-1473.— En septembre 1923, le D[r] Arcelin, MM. Depéret, Maget et Magenot ont découvert à Solutré quatre squelettes, en sépulture sous dalle, orientée W. E., d'âge aurignacien.

J. AUDRY, *Le mesmérisme et le somnambulisme à Lyon avant la Révolution*, Mém. de l'Acad. des Sc., B. L. et Arts de Lyon, 3[e] S., t. XVIII, 1924, p. 57-101. — Il y avait à Lyon, au XVIII[e] siècle, beaucoup d'adeptes de l'occultisme : Cagliostro y créa la Loge de la *Sagesse triomphante* ; J. B. Willermoz, illuministe convaincu, très lié avec L. Cl. de Saint-Martin, y rencontrait dans la *Respectable Loge de la bienfaisance* le chirurgien Dutreich ; Martines de Pasqually, fondateur du Martinisme, ami des trois frères Willermoz, fréquentait souvent à Lyon et y fit un cours dans la L.·. de la bienfaisance. A côté de ces extatiques, on trouvait aussi des esprits graves et critiques, et l'Académie de Lyon s'occupa activement du magnétisme animal au cours de l'année 1784. Le mesmérisme souleva de non moins ardentes polémiques dans le monde médi-

cal : ancien associé de l'inoculateur Sutton, et docteur de Montpellier, le médecin O'Ryan attaqua véhémentement en 1784 les séances de « baquet » qui se tenaient chez son confrère Richard et demanda au collège des médecins de Lyon de jeter l'interdit sur ceux de ses membres qui s'adonneraient à ces jongleries ; les médecins de l'Hôtel-Dieu, Chasteignier, de la Bruyère, Collomb et Eynard, s'opposèrent à l'emploi du *baquet* qu'on voulait introduire à l'hôpital, à la suggestion de certains administrateurs. Par contre, les Drs Orelut, Bonnefoy, les chirurgiens Pressavin et Dutreich s'affirmaient partisans du magnétisme ; et entraînaient dans leur parti les vétérinaires : à trois reprises, en 1784, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, le F.·. Milanois, avocat, et Dutreich, magnétisèrent des chevaux et mulets malades pour découvrir le siège de leurs affections, et l'autopsie confirma, dit-on, leurs conclusions ! La 3e séance eut lieu en présence du prince Henri de Prusse, qui voyageait alors sous le nom de comte d'Œls. Entre les deux camps, et par tous deux houspillés, se tenaient, en sages éclectiques, les médecins Gilibert et Pététin. La Révolution qui survint, fit taire quelques-uns des polémistes : Orelut, Chasteignier, de la Bruyère et Milanais finirent sur l'échafaud.

J. Guiart, *Les médecins et les maladies du Grand Roi. Louis XIV a-t-il eu le ténia ou fut-il diabétique ? Ibid*, p. 245-266. Dans un livre qui fit quelque bruit, M. Louis Bertrand a accusé les médecins et le *tænia* d'avoir martyrisé le Grand Roi. M. Guiart, innocente, après MM. Audry et Ménétrier, la Faculté et le Plathelminthe, et pense que la boulimie et les maladies de Louis XIV s'expliquent plus naturellement par une atteinte de diabète azoturique.

Uzureau, *Les médecins d'Angers au* XVIIIe *siècle*, Archives médicales d'Angers, 28e année, n° 8, août 1924, p. 125-127. — Avant 1720, les médecins de l'Hôtel-Dieu d'Angers recevaient 600 # d'honoraires annuels. Les finances de l'hôpital s'étant alors trouvées fort obérées, on ne leur alloua plus que 300 #, mais en fixant leurs taxes et capitation à un maximum de 15 #, à titre de dédommagement. On leur promit au surplus que le nombre des malades ne dépasserait pas 80. Or, le budget de l'établissement ayant retrouvé son équilibre, et le chiffre des hospitalisés dépassant le taux fixé, les médecins demandèrent en janvier 1749 un écu par jour : cependant, les administrateurs ne consentirent qu'à reporter leur traitement à 600 #. Sur quoi, les docteurs représentèrent à l'hôtel de ville, en août 1750, que l'hôpital était fort loin du centre ;

qu'ils avaient à y soigner, en sus des indigents, les aumôniers, religieuses, pensionnaires, serviteurs, et quémandeurs d'occasion; qu'ils visitaient en sus gratuitement les pauvres de la ville, les religieux mendiants, les malades de l'Hôpital général et des Incurables; qu'ils consacraient en outre plus de six mois par an aux cours d'anatomie et d'opérations, sans compter les démonstrations de botanique aux élèves en médecine, etc., ce qui méritait bien quelque dédommagement.

M. GILLE, *Les records de la fécondité*, Revue pratique de biologie appliquée, de Hallion, 17e année, n° 8, août 1924, p. 231-238. — Étude historique sur les cas les plus notoires de grossesse multiple.

X... *Les tatouages du pied au Maroc*, Presse médicale, n° 73, 10 septembre 1924, p. 1534-1536. — Certains tatouages du talon sont destinés à prévenir, par une vertu magique, la mortalité infantile; chez les Chaouïa, à Rabat, la piqûre doit être exécutée avec l'aiguille qui a servi à coudre un linceul.

P. JEUNHOMME, *A propos de la rage, vieille histoire*, Presse médicale, n° 74, 13 septembre, 1924, p. 1551-1554.

R. A. GUTMANN, *André Bergé (1863-1924)*, *ibid*, p. 1554-1556. — Notice nécrologique sur l'excellent clinicien de l'hôpital Broussais, qui fut aussi, il convient de le rappeler, un naturaliste distingué.

A. MATHIEZ. *Le médecin Georges Wedekind*, Annales hist. de la Révolution française, 1re année, n° 5, sept.-oct. 1924, pp. 449-453. — Ce Wedekind, né à Gœttingen, en 1755, étudia la médecine à Gœttingen et Erlangen, prit le bonnet à Gœttingen, exerça à Mslar, puis à Diepholz en Westphalie, puis à Mülheim, devint (1786) archiâtre de l'Electeur de Mayence, et, lors de la conquête française, se lança dans la politique jacobine. Il fut un des principaux orateurs du Club de Mayence, et de la Convention rhénano-germanique, et soutint le naturaliste Fœrster, chef du parti français de la rive gauche du Rhin. Médecin de l'Hôpital militaire Saint-Jean à Mayence, il passa en 1793 à l'Hôpital militaire de Strasbourg, et se flattait le 20 therm. an II d'être « membre à la Société épurée des amis de la Liberté et de l'Egalité de cette commune », cumulant ainsi la culture des principes républicains avec « les recherches les plus sublimes de la théorie comme... les difficultés les plus embarrassantes de la pratique » médicale. On trouvera dans cet article une auto-biographie prétentieuse de ce politicien d'après deux pièces des Archives nationales (F 7/4.775-5).

Dr Paul DELAUNAY.

TABLE DU TOME XVIII

Le Secrétaire général, Gérant,

Marcel FOSSEYEUX.